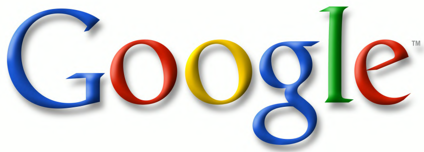
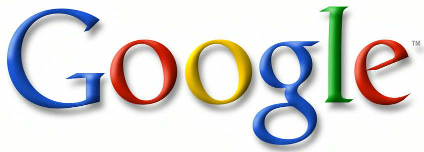




Revue de l'Instruction Publique en Belgique

REVUE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(SUPÉRIEURE ET MOYENNE)

EN BELGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

de MM. J. Gantrelle, L. Roersch, A. Wagener.

TOME XXI.

GAND,
Imprimerie Eug. Vanderhaeghen, rue des Champs, 66.
1878.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXI.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

COMPTES RENDUS.

ACTES OFFICIELS.

MATHÉMATIQUES.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Tome 21. 1e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

LA SYNTAXE DU FUTUR PASSÉ DANS TÉRENCE [1].

5. Gérondif et participe futur passif avec *esse* dans la proposition principale.

La proposition principale exprime une idée future.

La proposition subordonnée est conditionnelle dans les deux exemples que nous fournit Térence.

Phorm. 579-580 : Nam hanc cónditionem *sí* quoi *tulero* extrário,
Quo pácto aut unde mihi sit *dicundum* órdine*st* [2].

» 699-700 : ... Jam *si* argentum *acceperit,*
Ducéndast uxor, út aïs : concedo tibi :
Spatiúm quidem tandem ádparandis núptiis,
Vocándi, sacruficándi dabitur paúlulum [3].

C'est à tort, selon nous, que Dziatzko [4] veut, dans ce dernier passage, faire de *ducendast* une proposition subordonnée (conditionnelle) parallèle à *acceperit*, et prendre pour apodose

---

[1] V. *Revue.* Tome XX, p. 325-332.

[2] V. 579 : *sic ut* P (ut videtur) *optulero* D *ol tulero* G *extrano* (rio) F corr. F² *tulero* Donat. et Eugraph. — V. 580 : *sit etc.* om. D¹ supplevit D² in margine *sit mihi* C DICUNDUM (c) A corr. rec. *dicendum* BCEFP.

[3] V. 699 : *receperit* (ac) F.

[4] Note sur le v. 693 : Dziatzko, dans ce dernier passage, ponctue également : *Phormio* | *Dotem si accipiet, uxor ducendast domum,* | *Quid fiet?* au lieu de la leçon ordinaire : *Phormio* | *dotem si accipiet, uxor ducendast domum :* | *Quid fiet?*

spatium quidem tandem — dabitur. D'abord, avec ce procédé, la phrase devient d'une lourdeur insupportable; elle présente une étrange accumulation de parenthèses, une construction pénible et obscure. Ensuite, les deux actions : *si argentum acceperit* et *ducendast uxor* ne sont nullement parallèles; la seconde est évidemment la conséquence de la première; celle-ci est une condition préalable de la réalisation de l'autre (cf. v. 656 sqq.). L'ensemble du passage montre qu'il faut précisément faire ressortir ce rapport de condition : il s'agit d'une argumentation, d'une déduction fondée sur ce rapport. Enfin, Dziatzko aurait bien dû apporter quelque exemple de ce bizarre asyndeton entre deux propositions conditionnelles dont la première seule est précédée de la conjonction *si.* — Nous préférons donc de beaucoup la ponctuation ordinaire (Bentley, Fleckeisen, Umpfenbach, etc.). Ces observations s'appliquent aussi aux v. 692-694.

REM. Dans *Adelph.* 206-207 : — *quando* eum quaestum *occeperis, Accipiunda* et *mússitanda* injúria adulescéntium*st, occeperis* ne peut absolument pas être le futur passé. — Comment expliquer le subjonctif avec *quando?* Nous nous proposons de traiter ailleurs cette question difficile.

6. Le verbe principal est sous-entendu.

La proposition subordonnée est conditionnelle *(si, si quidem).*

La proposition principale, sous-entendue en tout ou en partie, exprime une idée future :

a) Une interrogation :

Heaut. 718 : *Quid* tum, quaeso, *si* hoc pater *resciverit?*[1]

b) Un ordre, une invitation (impératif s. ent.) :

Phorm. 440 : *Si* quid opus *fuerit*, heus, domo me[2].

» Haec Phormio abiens clam dicit Getae, ne eos consusurrare
» Demipho sentiat. » WESTERHOV. — « *Domo me,* sc. compelle. » RUHNKEN.

c) Cette aposiopèse est surtout fréquente, chez Térence, dans les menaces, les imprécations :

[1] *hoc senex resciverit* G. *tum quaeso* om. Donat. ad Phorm. II, 1, 70.

[2] DOME (*mo* suprascr.) A, *mo.* add. corr. rec.

Andr. 752-753 : — Verbum *si* mihi.
Unum praeter quam quód te rogo *faxis*... cave[1].

Cave n'est pas l'apodose : celle-ci est sous-entendue ; c'est une menace (p. ex. *poenas dabis*). — Nous adoptons la ponctuation de Spengel (v. sa note sur le v. 753). Fleckeisen et Umpfenbach conservent la ponctuation vulgaire : *rogo... faxis cave,* qui s'autorise de la remarque de Donat *(ibid.)* : « ordo : *cave faxis.* »

La conjecture de Bentley : *verbum unum mihi Praetereaquam quod te rogo, faxis cave*, est inutile; avec la ponctuation de Spengel, le texte est très-clair. — Stallbaum avait déjà compris le passage comme Spengel l'interprète; malheureusement sa remarque manque de netteté et de précision[2].

» 860 : — Verbum *si addideris...* Dromo!

Sims, dans sa colère, n'achève pas la phrase ; il fait immédiatement saisir Davus par Dromo.

» 164 : — Quem quidem ego *si sensero...!*

» 165 : — Sed quid opust verbis?

V. la note intéressante de Spengel sur ce passage.

d) Nous avons une idée future à dégager de ce qui précède :

Fun. 1018-1019 : PA. Itan lépidum tibi visúm est, scelus, nos ínridere? PY. Nímium.
PA. *Siquidem* istuc impune *habueris.*

Cf. Adelph. 979-981, cité *supra* 3, *c.* Cet exemple aurait dû être rapporté ici. L'explication que nous en avons donnée est de tout point applicable à notre passage. Donat. *(ad h. l.* v. 1019) remarque : « *Si quidem istud impune habueris :* Subauditur *tum nimium.* » Westerhovius, dans ses *Observationes in Donatum*[3], dit : « *Tum-nimium*] sensus verborum paullo obscurior. Suspi- » cabar scripsisse interpretem, *Tuum nimium.* Nisi forte ἐλλειπ- » τικῶς dixit, *Tum nimium,* est sensus sit, *Si quidem istuc im-*

---

[1] V. 753 : *unum praetereaquam* BCDP *unum praeterea quod* G *ullum praetereaquam* E *praetereaquam* Donat. in lemm. *praeterquam* Eugraph. in lemm. *Unum praeterquam vulgo* vulgo.

[2] « Equidem vulgatam recte habere arbitror. Comminatur Davus My- » sidi, eam poenas daturam, si garrula fuerit. Itaque *cave* κατὰ σύνεσιν » dictum. » Vol. I, p. 195 de son édition de Térence, Leipzig, 1830.

[3] Vol. VI, p. 270 édit. Stallbaum.

» *pune habueris, tum nimium lepidum tibi videatur.* » La seconde hypothèse est évidemment la seule probable.

Nous passons à deux catégories d'exemples où la proposition dont le verbe est au futur passé, dépend d'une proposition qui généralement est elle-même subordonnée. C'est surtout dans ces exemples qu'on peut hésiter entre le futur passé et le subjonctif parfait; nous devrons donc procéder avec une grande prudence.

7. Proposition infinitive *superordonnée (oratio obliqua).*

Les anciens écrivains latins ne suivent pas dans l'*oratio obliqua* les règles précises auxquelles se conforment les auteurs de l'époque classique : ils emploient, avec une grande liberté, tantôt l'indicatif, tantôt le subjonctif [1].

A. La proposition subordonnée est conditionnelle.

Tous les exemples de cette catégorie sont très-douteux.

Andr. 315-316 : — Quidni? si nil impetres,
Ut te árbitretur síbi *paratum móechum, si illum duxerit* [2].

L'influence du discours indirect (pensée d'autrui) est encore augmentée par le caractère hypothétique de la phrase en général et par l'idée de but *(ut arbitretur)* exprimée dans la proposition superordonnée à l'infinitif. Nous regardons par conséquent *duxerit* plutôt comme un subjonctif parfait. Si Térence avait voulu employer un autre temps, il aurait certainement dit *si-ducat,* et non *si-ducet.* Cf. Andr. 494 : *Saltem áccurate, ut* METUI *videar cérte,* SI RESCÍVERIM.

Hecyr. 261-262 : Neque ádeo clam me est, quam *ésse eum* gravitér *laturum* crédam,
Hoc *sí rescierit :* eó domum studeo háec prius quám ille ut rédeat [3].

---

[1] V. Dziatzko sur le v. 17 du *Phormion* dans le *Krit. exeg. Anhang* de son édition, et G. Autenrieth. *Die Conjunction* QUOM, § 1 (p. 277).

[2] *arbiteret r* G.

[3] V. 262 : *s* || *i* F *eo* om. C[1] add. C[2] *eo* E (*at eat* corr. rec.).
UT *h c*
Studeo, o in ras. D. ILLEREDEAT A corr. A[1] *ille ut redeat* D *huc* ex *ut* effecit D[2] *ille huc redeat* BCEFP Donat in lemm. *ille redeat* Arusian.

L'influence du discours indirect est renforcée par celle du subjonctif de l'interrogation indirecte; *rescierit* semble donc être le subjonctif parfait: on le remplacerait mieux par *resciscat* que par *resciscet*.— Bentley écrit *clam te est*. Sprenger[1] propose:

> PH. Neque ádeo clam me est. LA. *Quom* esse eum graviter laturum credam,
> Hoc si rescierit, eo domum studeo, etc.

La leçon des manuscrits pourrait se justifier par une tournure analogue, *Adelph.* prol. 12-13 : — *Pernoscite* Fúrtumne factum *exístumetis* án locum

Reprensum, etc.

La conjecture de Scheper me paraît peu probable à cause du subjonctif *credam* avec *quom* marquant la cause; l'emploi du subjonctif avec le *quom* causal (et adversatif) est encore extrêmement restreint dans Térence; ce poète ne présente que deux exemples où le subjonctif soit réellement déterminé par *quom*[2]. Au reste, même si l'on adopte la correction de Scheper, notre remarque subsiste.

Phorm. 627: an legibus.

> *Datúrum* poenas díces, *si* illam *ejécerit?*

L'influence du discours indirect est renforcée ici par la tournure dubitative de la proposition principale *(an-dices?) Ejecerit* est donc plutôt le subjonctif parfait; avec un autre temps, Térence eût mis *ejiciat* au lieu de *ejiciet*. Cf. *Phorm.* 875-876: — *Sed me* CENSEN *potuisse omnia* | *Intellegere extra óstium, intus* QUAE *ínter sese ipsi* ÉGERINT? — *Hec.* 73 : *(Injurium autem est....)* QUA *via te* CAPTENT *eadem ipsos capi?*

Adelph. 382-383: Utrúm studione id sibi habet an laudi putat

> *Fore, si perdiderit* gnatum[3]?

Même observation.

B. La proposition subordonnée est temporelle.

a. Conjonctions exprimant le *terminus a quo.*

Nous pouvons admettre le futur passé dans les trois exemples suivants:

---

[1] *Jahrb. f. Philol.*, Tome 113 (1876), p. 533.

[2] V. Lübbert, *Gramm. Stud.* II, p. 140-142.

[3] V. 383 : FORESSI A, priorem s induxit corr. rec.

Heaut. 147-150: Decrévi . . . .

. . . .

Nec fás esse, ulla *mé* voluptate híc *frui*,
Nisi *ubi* ílle huc salvos *rédierit* meus párticeps[1].

Hecyr. 155-156: — — — Sed illam spero, *ubi* hoc *cognoverit*,
Non pósse se mecum ésse, *abituram* dénique[2].

» 791: At eásdem amicas *fóre* tibi promitto, rem *ubi cognórint*[3].

Ce vers manque dans le Codex Bembinus; Fleckeisen et Umpfenbach le mettent entre crochets. Quoique Donat. en reconnaisse l'existence et que Bentley en défende l'authenticité, nous le regardons néanmoins comme interpolé.

Nous avons certainement le subjonctif parfait:

Phorm. 848: Num mirum aut novom est *revocari*, cursum *quom institeris*[4].

V. Lübbert, *Grammatische Studien*, II, p. 84-85 et 234 (Bl.).

b. Conjonction exprimant le *terminus ad quem.*

Adelph. 718; — Nunc vero domi
Certum *óbsidere* est, *úsque*, *donec rédierit.*

Les anciens auteurs latins mettent presque toujours l'indicatif avec *donec* « jusqu'à ce que »[5]. Cf. *Supra*, § 5, I, 1, B, *b*). L'influence de l'*oratio obliqua* nous paraît ici peu sensible, et l'idée de certitude, de désision bien arrêtée, exprimée par *certum est*, nous autorise à voir dans *redierit* le futur passé. Cf. *Andr.* 311. *Contrà, Heaut* 148.

8. Proposition *superordonnée* au subjonctif.

La langue latine tend à mettre au subjonctif le verbe des propositions conditionnelles, temporelles et relatives subordonnées à une proposition dont le verbe est lui-même au subjonctif: c'est ce qu'on appelle l'assimilation de mode *(assimilatio modi).* Ce phénomène syntaxique qui, à l'époque classique, nous apparaît fixé et réglé dans une certaine mesure, est sujet, chez les

---

[1] V. 149: Après NEC, A ajoute MIHI. HIS FRUI A *hic* om. (B) D[1] add. D[2]. — V. 150: *redierat* (i suprascr.) corr. D[2].

[2] V. 156: *se* om. A.

[3] Deux mss. (E et D) placent ce vers après le v. 783. V. d'ailleurs la note critique d'Umpfenbach. *At, A* in ras. F. *cognoverint* BCDEFP.

[4] *Nam* (u suprascr.) E REUOCARE AD[1] QUO INSTITUERIS A *instíteris* (u suprascr.) P *institueris* DE.

[5] V. Holtze, *Synt. etc.*, II, 184.

écrivains archaïques, à de capricieuses variations[1]. Encore ici, nous renonçons à donner des résultats certains ; qu'il nous suffise de déclarer que, à notre avis, dans *presque tous* les exemples de la présente catégorie, nous avons affaire à des parfaits du subjonctif, non à des futurs passés.

A. Subjonctif potentiel dans la proposition principale.

a. La proposition subordonnée est conditionnelle.

Adelph. 895-896 : Et tíbi ob eam rem, *sí* quid usus *vénerit*,
Lubens bene *faxim*.

b. La proposition subordonnée est relative.

Andr. 143 : Quid *fácias* illi, *qui dederit* damnum aút malum[2] ?
Bentley : *dederit qui*. Fleckeisen et Spengel : *qui dedit*.

» 489 : Vel hoc quis non *credat*, *qui te norit*, abs te esse ortum ?[3].

c. La proposition subordonnée est temporelle.

Il faut rapporter ici *Phorm.* 185, déjà cité *supra,* § 5, I, 1, B, *b*).

B. Subjonctif hypothétique dans la proposition principale.

La proposition subordonnée est conditionnelle.

Andr. 914-915 : — *Si*, Simo, hunc *noris* satis.
Non ita *arbitrere*[4].

» 652 : Haud ístuc *dicas*, *sí cognoris* vél me vel amorem meum[5].

C. Subjonctif dépendant de *ut, ne,* dans la proposition *superordonnée.*

a. La proposition subordonnée est conditionnelle.

Phorm. 974-975 : Hisce égo illam dictis íta tibi incensám dabo,
Ut né restinguas, lácrimis *si extilláveris.*

Extillaveris doit être le subjonctif parfait, à en juger par deux exemples analogues : *Adelph.* 171 : NE *móra* SIT SI INNUERÍM, *quin pugnus cóntinuo in mala háereat. Ib.* 282-283 : — NE, SI *magis inritatus* SIET, *Aliqua ád patrem hoc permánet atque*

---

[1] V. Autenrieth, *op. cit.,* §§ 2-3 (p. 277-279).

[2] *Facies* DG.

[3] *Credet* E *esse* om. G Donat. : « *Hoc quis* (*qui* cod. Par.) *credat* (*vel* » *hoc quod non credat* Ed. pr.)] Ironia est. » — « *Abs te esse natum*] *Et* » *ortum* « *legitur*. »

[4] V. 915 : *arbitrare* BC.

[5] *Cognoveris* D.

ego túm perpetuo PÉRIÈRIM. *Andr.* 200 : *Ea lége atque omine,* ÚT, SI TE *inde* EXÉMERIM, *ego pro té* MOLAM.

b. La proposition subordonnée est temporelle.

Heaut. 854-855 : Et illum áiunt velle uxórem, *ut quom desponderis.*
Des qui etc. [1].

Hecyr. 694 : *Ut* cum ílla *vivas,* téstem hanc *quom* abs te *amóveris* [2].

Cf. *Andr.* 424 : *I núnciam intro,* NE *ín mora,* QUOM *opus* SÍT SIES.

c. La proposition subordonnée est relative.

Hecyr. 859-860 : — Ut*í* voluptati óbitus, sermo túos, *quocumque adveneris.*
Semper *sit* [3].

Cf. *Hecyr.* 608 : *Istúc est sapere,* QUI, ÚBICUMQUE OPUS SIT *animum* POSSIS *flectere.*

D. Subjonctif dans une interrogation indirecte *superordonnée.* La proposition subordonnée est conditionnelle.

Hecyr. 519-520 : *Quód si rescíerit* peperisse eam, íd *qua causa* clám me habuisse.
Dícam, non edepól scio [4].

La place qu'occupe ici la proposition conditionnelle lui donnant une certaine indépendance, on pourrait prendre *rescierit* pour un futur passé.

» 657-568 : Nam *ut* híc *laturus* hóc *sit, si* ipsam rem út siet *rescíverit,*
Non édepol clam me est [5].

---

[1] V. 854 *illam* cj. Bentley *desponderim* BCDEFGP.

[2] *Ut tu cum* D²EF.

[3] V. 859 *Uti* cj. Fleckeisen. *Ut* codd. *sermo adventus tuus* codd. (*adventus* a été supprimé par Bothe et Fleckeisen). — V. 860 : SIET AD.

[4] *Si* om. D. *id pro qua* E QUAECAUSA A, E induxit corr. rec.

[5] *Hic* om. F¹ add. schol. *ut sit* BC. — Conradt (Hermes, X, p. 103) corrige avec raison : *Nam ut híc laturus hóc* SIET, *si ipsam rem ut* SIT *rescíverit*. Cf. W. Wagner, dans le *Jahresbericht f. Alterthumwissenschaft* de Bursian, 1874-1875, I, p. 800.

La proposition conditionnelle se joint si intimement au subjonctif *ut — sit,* que *resciverit* doit être le subjonctif parfait.

II. Futur passé dans la proposition principale et dans la proposition subordonnée.

L'emploi simultané du futur passé dans la proposition principale et dans la proposition subordonnée repose sur une conception très-délicate de l'esprit, et ne peut être renfermé dans une règle générale. Celle qu'a posée Holtze [1] n'est applicable qu'à certains cas. Il vaut mieux analyser les différents exemples et en noter les nuances.

A. La proposition subordonnée est conditionnelle.

En principe, le futur passé dans la proposition conditionnelle fait ressortir l'antériorité de la condition.

Heaut. 355-356 : Hic *sí* quid nobis fórte adversi *evénerit,*
Tibi *erúnt parata* vêrba, huic homini vérbera [2].

Le futur passé dans la proposition principale montre que l'action principale se trouvera réalisée aussitôt que la condition sera accomplie. — Au reste, il est douteux que *evenerit* soit le futur passé : v. la remarque sur les v. 550-554 de l'*Heaut.* *supra*, § 5, I, 4, A, *b*).

» 478-481 : Nam *sí* semel tuom ánimum ille *intelléxerit,*
. . . .
. . . . hui,
Quantám fenestram ad néquitiem *patefêceris!* [3]

Le futur passé dans la proposition principale exprime un résultat immédiat.

Andr. 213-214 : Si sénserit, perii, áut, *si lubitum fuérit,* causam *céperit.*

---

[1] *Synt. etc.* II, 82-83 : « Nonnunquam... utrobique futurum exactum » positum est, quod si fit, ambae actiones in idem cadunt tempus, ita ut » perfecta altera etiam altera ad finem perducta sit. »

[2] V. 355 : *forte nobis* D UENERIT A.

[3] V. 478. *intellexerit ille* D. — v. 481 : *Quantam ei fenestram* ej.
a
Bentley *venestrā* G NEQUITIEM A corr. rec. *nequitiam* BCDEFGP.

Qua júre, qua me injúria praecípitem in pistrinúm dabit [1].

Pour le v. 214, nous suivons la leçon de Bentley. — Au v. 213, nous maintenons les leçons des manuscrits. Conradt [2] supprime *aut :*

Si sénserit, perií : si lubitum fúerit, causam céperit.

« Denn das *sentire* ist doch nur der einzige Grund für den » Herrn des Davos, diesen zu strafen. Wenn er aber auch » nur etwas merkt, ohne den Sclaven überführen zu können, » so wird er doch bald, meint dieser, einen Anlass finden, ihn » seine Rache fühlen zu lassen. » Mais il nous semble que la proposition conditionnelle *si senserit* domine pour ainsi dire l'ensemble de la phrase *perii aut-ceperit.* Si le vieux Simo s'aperçoit des manœuvres de Davus, celui-ci est exposé à l'alternative : ou bien d'être châtié sur-le-champ *(perii)* ou bien, s'il plaît à son maître, d'être envoyé au moulin sous le premier prétexte venu.

Dans tous les cas, *ceperit* marque la réalisation immédiate de l'action, quand la condition *(si lubitum fuerit)* se sera accomplie.

B. La proposition subordonnée est relative.

Phorm. 516 : Idem hic tibi, *quod* bóni *promeritus fuéris, conduplicáverit* [3].

Promesse certaine. Cf. *supra,* § 3, I, 2.

REM. Dans *Andr.* prol. 10 : QUI *utrámvis recte* NÓRIT, *ambas* NÓVERIT, *norit* — *noverit* est plutôt le subjonctif parfait dans le sens hypothétique ou (potentiel), que le futur passé.

C. La proposition subordonnée est temporelle.

Heaut. 584 : — Hic *prius* se *indicarit quam* ego argentum *effecero* [4].

---

[1] V. 213 : *si lictum* (bi *supra*) C v. 214 : *me in pistrinum* BCDEGP *quo jure quaque injuria* codd.

[2] *Die metrische Composition der Comödien des Terenz,* Berlin, 1876, p. 72, note.

[3] *Hic* (o *supra*) D *hoc* BCEFP *bene promeritus* BCDEFGP Eugraph. in lemm. *promeritis* (u *supra*) F.

[4] SIHIC A SI induxit corr. rec. *indicarit* (v *supra*) E corr. E[2] *indicaverit* G *effero* BCD[2]EFGP *offero* D[1].

L'action de la proposition principale *(indicarit)* doit se réaliser avant *(prius)* celle de la proposition subordonnée *(effecero)* : de là le futur passé dans la proposition principale. Le futur passé dans la proposition subordonnée sert à circonscrire l'action future en la présentant comme réalisée, comme un fait, comme un *point* dans le temps. En effet, l'action subordonnée avec *priusquam* marque le *terme* ou le *point* en-deçà duquel doit s'arrêter l'action principale [1].

III. Futur passé dans la proposition principale.

1. Futur simple dans la proposition subordonnée.

La proposition subordonnée est conditionnelle.

Cette construction, qui semble renverser le rapport logique, le rapport normal des deux propositions, s'explique par ce que nous avons dit du *futur passé en apparence absolu*, § 4, III, surtout 1, *b*. Le futur passé dans la proposition principale ne renferme pas l'idée d'antériorité — ce qui serait absolument illogique —, mais il exprime le résultat immédiat de la réalisation de l'action subordonnée.

Andr. 397 : Sed *sí* te aequo animo férre *accipiet,* néglegentem *feceris.*

Adelph. 817-819 : — Haec *si voles.*
In ánimo vere cógitare, Démea,
Et mihi ét tibi et illis *démpseris* moléstiam.

Rem. Dans *Phorm.* 229-230, *ero subcenturiatus* est en réalité un futur simple.

2. Indicatif présent dans la proposition subordonnée.

La proposition subordonnée est conditionnelle.

On sait qu'en latin l'indicatif présent peut semplacer le futur dans une proposition conditionnelle; cette proposition n'en renferme pas moins au fond une idée future. Le futur passé dans la proposition principale a le même sens que le *futur passé absolu* (V. § 3), c'est-à-dire il exprime la certitude, l'imminence de la réalisation de l'action principale : c'est un futur plus énergique que le futur simple.

---

[1] C'est ce qui explique la tendance du latin à mettre dans ce cas le futur passé, qui serait complètement illogique si on l'envisageait comme futur antérieur.

Heaut. 107-108 : — Sed *si* id *non facis,*
Ego quód me in te sit fácere dignum *invénero* [1].
Menace qu'on mettra certainement et sans retard à exécution.
Adelph. 127 : Ah, *si pergis, abiero.*
Menace qu'on est disposé à exécuter sur-le-champ.

Sommaire.

§ 1. Introduction. — Le futur passé dans la langue latine.
§ 2. Analyse de la notion du futur passé. — Division du sujet.
§ 3. Le futur passé absolu. — Il exprime.
I. La certitude } de la réalisation d'une
II. L'imminence (et la facilité) } action future.
§ 4. Le futur passé en apparence absolu.
I. Il exprime la réalisation probable d'une action future.
II. Il tient lieu d'une proposition conditionnelle ou temporelle *(parataxis).*
III. Il exprime le résultat d'une autre action future ou il qualifie celle-ci dans son résultat.
§ 5. Le futur passé relatif.
I. Futur passé dans la proposition subordonnée.
1. Futur simple dans la proposition principale.
A. La proposition subordonnée est conditionnelle.
B. » » temporelle.
C. » » relative.
2. Indicatif présent dans la proposition principale.
A. La proposition subordonnée est conditionnelle.
B. » » temporelle.
3. Parfait dans la proposition principale.
La proposition subordonnée est conditionnelle.
4. Impératif dans la proposition principale.
A. La proposition subordonnée est conditionnelle.
B. » » temporelle.
C. » » relative.
5. Gérondif et participe futur avec *esse* dans la proposition principale.

---

[1] (EGOQUODME) IN A *sit in te* E.

La proposition subordonnée est conditionnelle.
6. Le verbe principal est sous-entendu.
La proposition subordonnée est conditionnelle.
7. Proposition infinitive superordonnée *(oratio obliqua)*.
A. La proposition subordonnée est conditionnelle.
B. » » temporelle.
8. Proposition superordonnée au subjonctif.
A. Subjonctif potentiel dans la proposition principale.
a. La proposition subordonnée est conditionnelle.
b. » » relative.
c. » » temporelle.
B. Subjonctif hypothétique dans la proposition principale.
La proposition subordonnée est conditionnelle.
C. Subjonctif dépendant de *ut, ne*, dans la proposition superordonnée.
a. La proposition subordonnée est conditionnelle.
b. » » temporelle.
c » » relative.
D. Subjonctif dans une interrogation indirecte superordonnée.
La proposition subordonnée est conditionnelle.
II. Futur passé dans la proposition principale et dans la proposition subordonnée.
A. La proposition subordonnée est conditionnelle.
B. » » relative.
C. » » temporelle.
III. Futur passé dans la proposition principale.
1. Futur simple dans la proposition subordonnée.
La proposition subordonnée est conditionnelle.
2. Indicatif présent dans la proposition subordonnée.
La proposition subordonnée est conditionnelle.

Additions et corrections.

Le présent travail, plusieurs fois interrompu par nos occupations ordinaires et par différentes circonstances, offre, nous l'avouons franchement, certaines inégalités dans le fond et dans la forme. Le plan en était déjà tracé et les matériaux rassemblés il y a environ deux ans. Mais, dans le

cours de notre étude, bien des difficultés, bien des doutes que nous n'avions pas pressentis, se sont élevés; manquant souvent des ouvrages nécessaires, nous avons dû en ajourner la solution; enfin, dans nos lectures répétées de Térence, nous avons rencontré parfois des exemples qui nous avaient d'abord échappé. Les *additions et corrections* effaceront quelques-unes des défectuosités de notre essai. Puissent nos lecteurs l'accueillir avec autant d'indulgence qu'il nous a coûté de peine !

---

§ 3. *Le futur passé absolu.* — Nous avons le futur passé absolu marquant la certitude (I) dans :

Heaut. 621 : Ne ista hércle magno jám conatu mágnas nugas *díxerit* [1].

On peut hésiter entre le futur passé et le subjonctif parfait dans le sens de l'impératif [2] :

Andr. 892 : Adducti qui illam civem hinc dicant : *viceris* [3].
Adelph. 436-437 : — illum curo unum : ille ad me attinet,
Quando ita volt frater : de istoc ipse *viderit* [4].

Telle est la ponctuation de Fleckeisen et d'Umpfenbach; il faut alors sous-entendre la répétition de *unus* avec *ille* pour que l'idée soit claire (cf. v. 138 : UNUM *vis curem*), et c'est ce qui a amené Bentley à conjecturer : *illum curo : unum illud ad me attinet, etc.* Il nous paraît préférable de mettre un point après *attinet* et une virgule après *frater*; et c'est aussi de cette manière que Donat coupe la phrase (V. sa note sur le v. 436). Celle-ci y gagne certainement en clarté. Cf. v. 131-2 : *nam curare ambos propemodum Reposcere illumst quem dedisti.*

Nous avons évidemment le subjonctif dans le sens de l'impératif, avec une négation, dans :

Andr. 392-393 : — *nec* tu ea causa *minueris.*

---

[1] *Jam magno* DG *magno cum conatu* Eugraph.

[2] D'après Loch (*Z. gebrauch d. Imperat. bei Plaut.* Memel 1871), le subjonctif parfait dans le sens de l'impératif — sans négation — ne se trouve que deux fois dans Plaute (d'après Dziatzko, note sur le v. 265 du *Phormion* dans le *Krit. Exeg. Anhang* de son édition, une fois seulement. Cf. Brix ad *Mil. Gl.* v. 807).

[3] ILLAMHIM (?) A *hinc civem* D (suivi par Umpfenbach).

[4] V. 436 : ADMEAT *tinet* A *tinet* add. corr. rec. — v. 437 : ITAUOSITAUOLT A VOSITA induxit corr. rec.

Haec quae facis.. —

Hec. 79 : — si non quaeret, *nullus dixeris.*

§ 4. *Le futur passé en apparence absolu.* — (III, 1, *a*) ajoutez :

Heaut. 676 : Quid si hóc nunc sic incípiam? nil est. Quíd, sic? tantumdem *égero* [1].

§ 5. *Le futur passé relatif.* — (I, 1, A, *a*) : Dans la note sur le v. 774 de l'*Andr.*, au lieu de « *hercle* se trouve.... *une* fois seu- » lement (*Adelph.* 975) à la 1e place, » lisez : «... deux fois seu- » lement (*Adelph.* 975 et *Heaut* 761).. » — (I, 2, A, *a*) ajoutez :

Hecyr. 608-609 : Istúc *est* sapere, qui úbicumque opus sit ánimum possis fléctere,
Quod fáciundum sit póst fortasse idem hoc nunc *si feceris* [2].

Le v. 609, tel que le donnent les manuscrits, ne peut être scandé. Bentley écrit : *Quód sit faciendúm fortasse póst, idem hoc nunc si féceris.* Fleckeisen dans son édition met ce vers entre crochets comme interpolé. Il a conjecturé récemment (N. Jahrb. f. Phil. Tome 113, p. 537-538) :

Quód faciendum sít post fortasse, idem hoc nunc fecerís SI(C ULTRO).

Et au v. précédent il écrit *possit.* Conradt [3] propose :

Quód faciendum sít post fortasse, ídem hoc nunc feceris tua sponte.

Ce changement, qui cadre avec les idées ingénieuses de l'auteur sur la composition métrique des *Cantica* de Térence, ne nous semble pas heureux au point de vue du style et de la grammaire. Le futur passé *feceris* marquerait ici la réalisation certaine de l'action (Der Satz ist nun selbstständig : « Du

---

[1] *Quod si* (i suprascr.) D corr. D[2] *quod si* G *nunc* (sic suprascr.) B *sic* add. schol. *nunc* (punctis notatum) D *nunc* om. E QUIDSISIC A cum rell. *tantundem, antu* in ras D.

[2] V. 608 : *opus* ‖ (sit suprascr.) ‖ D corr. D[2] *animū* ex *animus* P *possit* AD (et Umpfenbach) *possis* les autres mss. et Donat. in lemm. (Bentley et Fleckeisen). — V. 609 : *quid* F FACIENDUMEST (. I suprascr.) A corr. A[1] *faciendum* (u suprascr.) *sit* D corr. D[2] *faciundum sit* F et Donat. *sit faciundum* BCEP POSTFORTASSE ABCEP *fortasse post* DE *si*|| D *si nunc* E.

[3] *Die metrische Composition,* etc. p. 185-186.

wirst jetzt freiwillig thun, was u. w. »): ce qui n'est pas du tout conforme à la situation. Nous devons conserver le *si* à tout prix : *istuc* annonce et résume la proposition conditionnelle *si-feceris,* qui est en réalité le sujet de la phrase. Cette construction, que Conradt qualifie de « schwerfällige und ungelenke, » à cause de l'intercalation de *qui* — *flectere*, ne doit pas nous surprendre même dans Térence; on sait combien les anciens auteurs latins renferment de phrases de ce genre. Nous conjecturons :

Quod fáciundum sit póst fortasse idem hóc TU *nunc si féceris.*

Nous avons ainsi un octonaire ïambique. L'opposition que réclame Conradt entre l'idée de nécessité marquée par *faciundum* et celle d'une action libre et spontanée, est suffisamment indiquée par *tu* (= « soi-même », et comme la personnalité, la personne agissante, est opposée à une force, à une nécessité extérieure, on peut traduire « par toi-même, de ton propre » gré, de ton propre mouvement. »)

Il nous reste à préciser le rapport du futur passé dans la proposition subordonnée avec l'indicatif présent de la proposition principale. Celle-ci énonce un jugement vrai, ou donné pour tel, *dans tous les temps :* de là, l'indicatif présent. Mais ce jugement ne recevra *son application en fait* que *dans l'avenir*, lorsque l'action exprimé par *si-feceris* se sera réalisée. Donc, en définitive, le futur passé se trouve en rapport avec une idée future. Comparez ce que nous avons dit sur *Heaut.* 437-438. — (I, 2, A, *b*) ajoutez :

Andr. 565 : Qui *scís* ergo istuc, *nísi* periclum *féceris* [1] ?

Si *feceris* est le futur passé — ce qui est vraisemblable —, nous pouvons expliquer l'emploi de l'indicatif présent dans la proposition principale de la même manière que pour *Eun* 901-902, savoir : par une ellipse. *Qui scis* « comment peux-tu le savoir? » équivaut à « tu ne le sais pas » — *nisi periclum feceris* » à moins que tu n'en aies fait l'expérience » — s. ent. « *alors tu le sauras.* » On voit que le futur passé est encore ici en rapport avec une idée future. »

P. THOMAS.

OLLA PATELLA.

VOCABULAIRE LATIN VERSIFIÉ.

Le travail que, sous ce titre quelque peu bizarre, je viens offrir aux lecteurs de la Revue, rentre dans le même cadre de recherches que celui que je leur ai soumis, en 1869, sur la transformation française des mots latins. Il a pour objet la lexicographie latine et française, mais circonscrite dans la phase sous laquelle ces langues se présentent pendant les derniers siècles du moyen-âge, donc l'une au déclin, l'autre au début de son existence littéraire.

Mon intention est de faire passer sous les yeux de mes confrères en philologie quelques centaines de vocables latins et français, sous la forme qu'ils avaient revêtue, dans nos contrées, dans les temps qui ont précédé la renaissance, en les illustrant d'annotations portant soit sur leur valeur, soit sur leur facture. Ils appartiennent tous à la sphère de la vie commune et se renferment dans la partie du discours appelée « noms. »

Ce n'est pas à un public tel que celui auquel s'adressent ces pages, que j'aurai besoin de faire sentir et l'intérêt et l'utilité attachés aux investigations de cette nature; la moindre parcelle de ce vaste ensemble de recherches que l'on appelle la linguistique, captivera spontanément son attention, pourvu que les sujets qui lui sont soumis offrent quelque attrait de nouveauté et que le travailleur qui les lui présente, lui inspire une confiance suffisante au point de vue de la solidité scientifique. J'entre donc immédiatement en matière.

Olla patella de utensilibus domi: tel est le titre d'une composition poétique en hexamètres latins que j'ai rencontrée, il y a bien des années, dans un manuscrit de Lille et qui m'a semblé digne de fixer l'attention tant des latinistes que des romanistes. Il n'offre pas autre chose que la sèche nomenclature d'environ 600 substantifs (les adjectifs sont exceptionnels), distribués sur 114 vers et plus ou moins groupés par caté-

gories d'objets (parties du corps, ustensiles, arbres, herbes, etc.). Ce qui en rehausse la valeur, c'est non-seulement l'étrangeté et la rareté de certains termes latins, mais aussi la circonstance que dans le manuscrit de Lille les vers sont surmontés d'une glose interlinéaire française à laquelle s'attache un intérêt lexicographique incontestable. Il serait difficile de préciser l'époque où notre poëme, dont la versification laisse en plusieurs endroits beaucoup à désirer, a été rédigé de première main; en tout cas, il a subi, sous les mains de copistes ignares et peu scrupuleux, de fréquentes altérations et même des interpolations. Quant au français, il porte les caractères dialectaux des provinces du Nord et peut aussi bien appartenir au XIIIe siècle qu'être contemporain de l'écriture, qui est du XVe.

Les espaces laissés entre chaque groupe de 4 à 5 vers sont occupés par une glose latine explicative, analogue à celle qui accompagne la plupart des manuels scolaires du moyen-âge, et où s'entassent les définitions et les étymologies du plus mauvais aloi [1]. J'ai rarement pu y puiser quelque éclaircissement réel.

A juger d'après le sous-titre, on s'attend à ce que notre vocabulaire soit restreint aux « utensilia domi », mais ce sous-titre ne vise que son début, de même que le titre général *Olla patella* a été tiré des deux vocables initiaux du poëme; en réalité, ce dernier, selon les termes du commentateur, est une « rerum communium exterarum varia compilatio », une collection de mots destinés à être appris par cœur par les écoliers.

Mes lectures et mes recherches ne m'avaient pas mis encore, au début de mon travail, en présence d'aucune mention de

---

[1] Pour en fournir la preuve, voici comment le commentateur, après les préliminaires d'usage, « accedit ad expositionem literae » (c'est-à-dire du texte) : OLLA, LE, *une cane* et derivatur de olleo, les, quia retinet diu odorem sibi emissum, vel derivatur ab olon, quod est totum, et latus, a, um, quod undique latus et rotondus. — PATELLA, LE, *une paielle* et est instrumentum in quo communiter decoquuntur jutes (le *t* est sanctionné par l'usage de la basse latinité, de là *juteux)* vel pultes et dicitur de pateo, es, quod undique patens est vel aperta. — A vrai dire, si la première de ces étymologies, d'ailleurs courantes au moyen-âge, est mauvaise, la seconde est, je pense, admissible et admise.

l'*Olla patella,* quand tout récemment je rencontrai sur mon sujet, dans une notice de M. Hauréau, de l'Institut, sur les œuvres authentiques ou supposées de Jean de Garlande [1], un petit article consacré au vocabulaire métrique qui nous occupe, et dont j'extrais ces lignes: «Jean de Garlande a composé plus d'un écrit de ce genre; cependant il n'est aucunement certain qu'il soit l'auteur de celui-ci. Il se rencontre sous son nom dans le nº 438 de Douai, mais il est sans nom dans le 4146 de Munich, et sous le nom d'Alexandre Neckam dans le nº 169 de Metz. Alexandre Neckam a fait aussi des glossaires, et c'est peut-être celui que Fabricius inscrit au catalogue de ses œuvres sous le titre de *Repertorium vocabulorum.* Nous aurons la prudence de ne pas conclure, les témoignages contraires étant de même valeur. » La pièce que je publie n'a pas une importance proportionnée aux difficultés ou aux frais qu'amènerait l'examen des trois copies dont les lignes ci-dessus me révèlent l'existence. Pour le but que j'attache à ma publication, les matériaux que j'ai sous la main m'ont semblé suffisants pour pouvoir passer outre. J'ai de même renoncé à tenter de me procurer une édition imprimée de l'*Olla patella,* qui figure dans la liste des ouvrages compulsés par Du Cange [2], sous l'intitulé suivant :

« *Olla patella.* Versus grammatici recentioris, sic dicti quod ab hisce verbis incipiunt additi cum Synonimis Guidonis de Fonteners, an. 1515. »

Cette édition doit être d'une extrême rareté; elle est restée inconnue à M. Hauréau et jusqu'ici je ne l'ai rencontrée dans aucun catalogue.

M. Hauréau a raison de révoquer en doute l'attribution du vocabulaire soit à Garlande, soit à Neckam; ce qui s'y oppose surtout, à mon avis, c'est la circonstance que l'*Olla patella* contient plusieurs termes qui font défaut dans les ouvrages lexicographiques de ces deux célèbres maîtres de Paris et dont la mention y était cependant indiquée. D'ailleurs le nom d'Ale-

---

[1] Paris, 1877, p. 80. *(Extrait des Notices des manuscrits,* tome XXVII, 2e partie).

[2] J'ai été amené à consulter cette liste par une citation que j'avais rencontrée dans l'article *clepsydra.*

xandre Neckam pourrait bien n'avoir été mêlé dans cette question que par une confusion de notre lexique versifié avec son traité bien connu « de nominibus utensilium [1] ».

Au surplus, le commentateur de mon texte, dans son préambule, s'exprime à ce sujet nettement. Après avoir exposé, selon la manière des exégètes de l'époque, la « causa materialis » et la « causa formalis » de la composition, et avant de passer à la « causa finalis », il dit de l'auteur : *Causa efficiens* [2] *ignoratur.*

Mon travail se compose de deux parties : le texte et l'explication des gloses. Le texte est fondé sur la copie de Lille ; seulement je lui ai fait subir des corrections là où les fautes de prosodie ou les bizarreries orthographiques se caractérisaient comme des étourderies du scribe. Et dans cette émendation je me suis aidé d'un deuxième texte, à peu près du même âge, que j'ai eu l'heur de découvrir à la bibliothèque royale de Belgique, où il porte le n° 9751 (fol. 130-131) [3]. Cette leçon n'est pas plus irréprochable que celle de Lille, mais dans beaucoup de détails elle mérite la préférence. Elle était destinée à un public flamand, car on y trouve en surcharge une vingtaine de gloses flamandes, dont j'ai pris note. Elle n'est point accompagnée de commentaire. — Les corrections et variantes sont indiquées au bas des pages.

Dans la seconde partie, je reprends un à un, par ordre alphabétique et avec un chiffre de renvoi, tous les vocables mentionnés dans le texte, en les faisant suivre d'abord de la glose interlinéaire, soit latine ou française, puis, selon l'occurrence, de notes lexicographiques diverses tant sur le terme latin quand il y donnait lieu, que sur la traduction française, qui, comme on le verra, est parfois peu exacte ou tout à fait fautive. Dans la rédaction de ces notes, je me suis attaché à reproduire ou à rappeler les gloses correspondantes d'autres ouvrages destinés à l'enseignement du latin, qui me sont plus particulièrement connus et dont voici l'indication :

---

[1] Je l'ai publié dans l'ouvrage que j'aurai tout à l'heure l'occasion de rappeler.

[2] Ce qui veut dire l'auteur.

[3] L'indication du catalogue imprimé en 1842 : « Synonyma latina », est aussi fautive que les mots *Una patella* de l'incipit.

1. *Glossaire roman latin*[1] du XV[e] siècle (manuscrit de la bibliothèque de Lille), annoté par Aug. Scheler. Anvers, 1865, 58 pages in-8°. Je le marque par GL.

2. *Lexicographie latine* du XII[e] et du XIII[e] siècles. Trois traités de Jean de Garlande, Alexandre Neckam et Adam du Petit-Pont. Publiés avec les gloses françaises par Aug. Scheler. Leipzig, 1867, 137 pp. in-8°. Je cite cet ouvrage sous la syllabe *Lex.*

3. *A volume of vocabularies* from the tenth century to the fifteenth, edited from mss. in public und private collections by Thomas Wright. Privately printed 1867, XX et 291 pp. gr. in-8°.

4. L'abréviation *Cth.* concerne le dictionnaire latin-français qui sous le titre *Catholicon* se trouve à la fin du même manuscrit de Lille qui renferme l'*Olla patella* et dont il sera parlé dans mon analyse de ce manuscrit.

Quant aux grands glossaires de Du Cange et de Diefenbach, ils sont marqués par DC et *Dief.* — La lettre B désigne le ms. de Bruxelles, L celui de Lille. — L'astérisque simple placé devant le chef-mot d'un article indique que ce mot est absent dans les dictionnaires de la bonne latinité ; le double astérisque, qu'il manque dans Du Cange; le triple, qu'il manque à la fois dans Du Cange et dans Diefenbach. — Le mot mis entre parenthèses à la suite du chef-mot représente la forme normale de ce dernier.

Le manuscrit dont j'ai tiré le texte d'*Olla patella* ayant un caractère éminemment grammatical, il m'a semblé intéressant pour mes lecteurs de compléter ce préambule par une analyse de son contenu.

C'est un volume d'un format pet. in-4°, de 316 fol. sur papier, relié en bois et portant sur le dos : « De corpore humano. » Dans toutes ses parties, il paraît avoir été écrit dans le cours du XV[e] siècle et avoir constitué l'outillage de quelque ludima-

[1] Il fallait plutôt dire latin-roman. Cet opuscule est une nouvelle édition revue, corrigée et annotée du glossaire publié en 1846 par E. Gachet (t. XI, de la 1[re] série des Comptes-rendus de la commission royale d'histoire, pp. 300-322).

gister de l'époque. Le propriétaire s'y est inscrit à plusieurs reprises sous le nom de Bolduinus Herthe (aussi Herse). Au siècle dernier le volume, qui porte aujourd'hui, dans le catalogue imprimé des manuscrits, le n° 369, appartenait à l'hôpital Comtesse.

1. Fol. 1-12 et 310 v°-312 v°. *Glossaire latin-français,* commençant par : « De corpore humano et partibus ejus. »

C'est le glossaire que j'ai publié en 1865 et dont il est fait mention plus haut.

2. Fol. 13-22. *Olla patella de utensilibus domi.* C'est la pièce que je donne ci-après.

3. Fol. 23-26. *Cespitat.* Sous ce titre, qui représente le mot initial de la pièce, le manuscrit nous offre un petit poëme de 42 vers hexamètres, groupés deux à deux, « où s'enchevêtrent, comme l'exige la mesure, des mots latins inusités et des mots grecs latinisés pour servir de matière à des interprétations historiques, mythologiques, surtout grammaticales ». Ce poëme, qui est l'œuvre de Jean de Garlande, est mieux connu sous l'intitulé *Distigium* ou sous celui de *Cornutus,* et se rencontre dans un assez grand nombre de manuscrits. M. Hauréau, dans la notice sur les œuvres authentiques ou supposées de Jean de Garlande, citée plus haut et dont je viens d'extraire quelques lignes, a judicieusement mis en lumière le caractère et l'importance relative de cette bizarre production, ainsi que des gloses qui en accompagnent généralement le texte ; il y a également victorieusement réfuté les arguments que l'on avait fait valoir contre la paternité de Jean de Garlande.

Voici, d'après le manuscrit que je décris, le premier distique du *Cespitat :*

Cespitat in falleris ypus blactaque supinus,
Glossa velud temeto labat, hemus in fatuato,

ce qui doit se traduire à peu près ainsi :

« Le coursier bronche quand il étale avec orgueuil sa parure et sa pourpre, ainsi que la langue bredouille sous l'effet d'un vin capiteux, et le discours chez le sot. » [1]

Cet échantillon suffit pour donner une idée des jouissances littéraires qui attendent le lecteur du *distigium.*

---

[1] *Supinus* est interprété dans la glose par *superbus,* et *hemus* (mot dégagé de *prooemium),* par *sermo.*

Ce dernier a été imprimé trois fois au XV[e] siècle, d'abord à Zwolle en 1481, et puis deux fois à Haguenau en 1488 et 1489 [1]. Une quatrième édition, sans date, mentionnée ni par Hain, ni par Brunet, ni par Hauréau, se trouve à la bibliothèque royale de Bruxelles (fonds Van Hulthem, n° 11226) sous le titre : « Distigium magistri Johannis de Garlandia. Parisius, impressum prope sanctum Mathurinum, in-4° (sign. a. ii — b. ij). Le poëme est resté dans l'ombre depuis le XVI[e] siècle et n'a plus reparu jusqu'à ce qu'en 1857 un érudit anglais bien connu, M. Thomas Wright, l'inséra dans son recueil « A volume of vocabularies, » (voy. pl. h.), où il figure à la p. 175, sous le titre « Metrical vocabulary », tiré d'un manuscrit du XV[e] siècle, appartenant à la bibliothèque Harléienne (British Museum). L'éditeur paraît avoir ignoré qu'il avait affaire au Distigium de Garlande, car il le publie comme s'il ne faisait qu'un avec un tout autre poëme commençant par *Equus caballus,* et qui est composé sur un plan analogue à celui de notre *Olla patella* [2].

Peut-être que les lecteurs de la Revue verront avec intérêt comment les professeurs de l'époque appliquaient à leur enseignement les élucubrations du genre de celle qui nous occupe. Voici donc le commentaire du distique reproduit ci-dessus, et tel que je l'ai transcrit de mon manuscrit; il est curieux à plus d'un titre. On comprend l'exclamation d'Erasme : « Deum immortalem ! Quale saeculum erat hoc, quum magno apparatu Disticha Joannis adolescentibus operosis et prolixis commentariis enarrabantur [3] !

Cespitat. Iste liber a magistro Johanne de Galandia compilatus fuit. Et ydeo titulus talis est : Hic incipit Distigium magistri Johannis de Galandia. Unde *Distigium ?* id est liber sub duobus versibus unam sententiam comprendens et dicitur Distigium a Dia, quod est duo, et Stigos, quod est versus, quia sub duobus versibus una sententia continetur. In isto libro actor intendit animos redarguere, sicut in istis duobus primis

---

[1] Voy. Brunet, *Manuel du Libraire*, 5e éd., t. II, col. 1488; Hain, *Repertorium bibliographicum,* t. II, p. 436.

[2] Je ne sache pas que l'*Equus caballus* soit autrement connu que par le texte de M. Wright.

[3] De pueris statim et liberaliter instituendis. (Opp. t. I, col. 514).

metris actor reprendit homines gulosos et ebriosos et eis reprendit superbos qui propter indumenta superbiunt et dicit quemadmodum equus unus cespitat in suis falleris et ornamentis, ita homo superbus cespitat sepe per sua vestimenta, et ydeo actor reprendit illos; unde dantur derivationes vocabulorum. *Cespitat* est verbum equis appropriatum, verba equis appropriata continentur in istis metris. Unde versus : Cespitat, antepedat repedatque calcitrat ypus. *Faleris* est ablativus hujus nominis *fallere, arum*, et caret singulari numero, et sunt ornamenta equorum proprie, et dicitur ab hoc nomine *fala*, et *falleratus, a, um* i. e. ornatus, a, um. *Ypus* est equus et inde venit *ypotamus :* est equus marinus et dicitur ab *ypos* quod est equus et *thamus (sic)* quod est mare, quasi equus marinus. *Blacta, e*, est vestis divitum, galice « pourpre ». *Supinus, a, um,* id est superbus, a, um, et dicitur de *sub* et *eo, is,* quia alios vult superare. Si alios superas, merito dicere supinus. *Glossa* est lingua hominis et inde componitur *cinoglossa* et *buglossa*. Cinoglossa est herba canina et dicitur a *cinon* quod est canis et *glossa* quod est lingua. *Buglossa* est lingua disposita ad modum linguae bovis. Versus : Glossa quod sit lingua quod cinoglossa probat cetera qua canitur cinoglossa buclossa. *Temetum,* i. e. forte vinum et bonum et dicitur quasi « tenens mentem. » Versus : Diligimus themetum quia cor reddit requietum. Atque(?): Reddit letum quemque, fugat atque venenum. *Labo, as,* i. e. *cancheler* et pertinet hominibus ebriosis qui portant in se fumositates vini et tales labant; et est diaphora inter *labes* nomen et *labes* verbum. Unde : « Si post vina labes, non vini sed tua labes » *Hemus,* i. e. sermo et inde componitur *prohemium* et est primus sermo et dicitur a *prothos* quod est primum, et *hemus,* quod est sermo, quasi primus sermo. *Fatuatus, a, um,* i. e. stultus, a, um et inde venit *fatuus,* a, um, i. e. plenus fatue. Construe sic : Si quis labat temeto, hemus labat in fatuato, velud ypus cespitat in suis falleris quia pariter et supinus cespitat blacta i. e. in veste. [1]

---

[1] On voudra ne pas me rendre responsable de l'obscurité de quelques-unes de ces lignes, qui seront tout autant un échantillon de la philologie du temps, que de la négligence des copistes, qui écrivaient d'ailleurs souvent sans comprendre.

4. Fol. 24-34. *Dictionarius Joannis de Garlandia.* Ce traité lexicographique du célèbre professeur de Paris [1] a été plusieurs fois édité. Sans parler d'une édition introuvable qui a paru à Caen en 1508, avec un commentaire de maître Vincent Carrer, il a vu le jour en 1837 à la suite de l'ouvrage de M. Géraud, intitulé « Paris sous Philippe le Bel (pp. 580-612) » d'après trois manuscrits de Paris; puis (en grande partie) en 1851, d'après le manuscrit 546 de Bruges, par les soins de M. le baron Kervyn de Lettenhove, pour les Annales de la Société d'Emulation de Bruges; en troisième lieu, en 1857 et sur le texte d'un manuscrit de la Cottonienne, dans les Vocabularies de Th. Wright. Un examen attentif de ces trois éditions et leur collation avec trois copies dont j'ai eu l'occasion de prendre connaissance — celui du manuscrit que j'analyse et ceux de Bruges 536 et 546 — m'en ayant fait reconnaître l'insuffisance, tant au point de vue des ressources que les gloses françaises du Dictionnarius pouvaient offrir aux études romanes, que sous le rapport de l'exactitude de la transcription, j'ai cru qu'une nouvelle édition critique serait opportune et instructive. Cette nouvelle édition, je l'ai donnée, avec des notes philologiques nombreuses et des extraits annotés des meilleures gloses, dans l'opuscule : « Lexicographie latine du XIIe et du XIIIe siècle » (voy. pl. h.). [2] Le manuscrit de Lille y a été mis amplement à profit.

5. Fol. 35-63. *Liber Boetii de disciplina scholarium.* Ce traité de Boèce est accompagné d'une traduction française littérale et interlinéaire, ainsi que de notes latines à la marge. M. Lafuite, auteur du Catalogue des imprimés de la bibliothèque de Lille, dans l'appendice du volume consacré aux Belles-Lettres, p. 6, dit avoir trouvé le texte conforme à celui de l'édition publiée à Cologne en 1493. Je transcris ici la copie des premières phrases du traité :

Vostre a congnut intention des escoliers de le discipline
Vestra novit intencio de scolarium disciplina

---

[1] Voy. à son sujet la Notice, citée pl. h., de M. Hauréau, pp. 38-48.

[2] Ce travail, très-favorablement accueilli par la critique française et allemande, avait paru d'abord dans les tomes VII et VIII du *Jahrbuch für romanische und englische Literatur;* je remercie M. Hauréau de la flatteuse qualification qu'il veut bien lui donner à la page 39 de sa Notice.

brief et profitable requerre ung traitiet. Plesse faire seigneur
compendiosum postulare tractatum. Utinam
profitable et brief de esprit mon de le petitesche et que le
compendiosum a spiritus mei parvitate et prout
requiert de l'engien le foivlesche de mes miseres
supetit et ingenii declivitas erumpna-
pro et q̄ le tenableté ameables a petitions vostres. O vous
rumque tenacitas amicis petitionibus vestris. O mar-
marcien je asairay obeir p. quamvis de double manière
ciane temptabo acquiescere licet duplici genere
des expositions empechiés. Ne mie toutefois de tout en tout
commentorum impeditus. Non tamen omnino
divers en aulcunes de aristote et de authres philosophes
diverso in quasdam aristotelis et aliorum philosopho-
editions.
rum editiones.

6. Fol. 64-93. *Ovidii Remediorum amoris liber.* Chaque distique est précédé d'une interprétation littérale en vieux français. Voici, par exemple, celle qui se rapporte au distique final du poëme :

O vir, o tu homme. *Que* pro *et. Et o femina,* et o tu femme. *Sanati,* wairis (= guéris). *Meo carmine,* par mon dittier. *Reddetis,* vous renderés. *Postmodo,* après ung peu. *Vota,* les veus. *Pia,* debonnaires. *Poette,* au poete. *Sacro,* saint.

Postmodo reddetis sacro pia vota poete
Dittier guaris o tu femme par mon
Carmine sanati femina virque meo.
Explicit ovidius completus ab amoribus.

7. Fol. 94-123. *Floretus bonorum morum.* Ce poëme, dont les copies et les éditions sont nombreuses et dont la paternité est encore discutée (celle de Jean de Garlande est peu solidement établie par les Bénédictins [1]), renferme dans notre manuscrit 1169 hexamètres léonins, et est accompagné d'une traduction interlinéaire et de notes marginales indiquant les sommaires.

En voici l'incipit :

Nomine floretus liber incipit ad bona cetus,
Semper erit tutus ejus documenta secutus.

---

[1] Voy. HAURÉAU, *Notice,* p. 25. On trouve aussi le *Floretus* dans la bibliothèque de Bruges, au n° 547 des manuscrits. Voir, pour les éditions, le *Manuel du Libraire.*

Les 14 vers de la fin sont :

Iste liber scriptus Floretus nomine dictus,
Per me collectus, sit per te saepe relectus
Ac intellectus et firmo corde retentus,
Factis perductus et sic pariet tibi fructus,
Cum quibus hic gratus fies et fine beatus,
Christo clemente florum cultore favente.
Laus tibi sit, trine deus une simul sine fine,
Quo duce Floretum scripsi bonitate repletum;
Te rogo des flores nobis fructus et odores,
Sicque per mores summos habeamus honores
Te concedente nobis pietate decente;
Floretus mile centum versus tenet iste
Et ter viginti [1] qui sunt metrice redimiti.
Finito libro reddatur gloria Christo !
Explicit floretus bonorum morum.

Notre texte présente de nombreuses fautes qui ont induit le traducteur dans de fausses interprétations. Ainsi au premier vers, prenant *cetus* p. *coetus* (au lieu de *coeptus*), il traduit par « la compaignie. » Ailleurs, dans l'énumération des impedimenta matrimonii où le vrai texte porte : *Si sis affinis*, *si forte cohire nequibis*, le scribe a mis : *Sensus et affinis*, glosé par : « sens (si sit fatuus) et affineté. » Plus loin, à propos des fêtes de l'église qui empêchent le mariage *(sex feriae vetitum prohibent)*, on lit : *Sed ferre vetitum*, et entre les lignes : « Mais porter chose deffendue. » Enfin dans le vers *Criminibus lotis de mente tuaque remotis*, le scribe copie *notis* et le glossateur, à son tour, met servilement « congnus ». Cela n'empêche que le manuscrit de Lille peut offrir une certaine utilité à un futur éditeur du Floretus, si l'on peut espérer de le voir surgir un jour. On sait que le poëme a été mis en vers français « par un habile homme qui rimait avec autant d'élégance que de facilité » [2].

8. Fol. 124. Ce feuillet étant resté vide, il a été utilisé pour y déposer quelques notes fugitives sur les composés de *lithos*, les dérivés de *liveo*, etc., ainsi que les interprétations diverses données au mot *alleluia* par les principaux pères de l'église.

9. Fol. 125-130. *Sequitur liber valde proficiscens ad vocabula*,

---

[1] J'en ai compté 1169.

[2] Hauréau, p. 25; voy. le *Manuel du Libraire*, sous Floret (t. II, col. 1304).

qui vocatur catholicon. C'est un dictionnaire latin-français comprenant par ordre alphabétique environ 6100 vocables, et certainement la pièce capitale du volume. Elle offre, à mes yeux, une ressource précieuse pour l'étude des deux langues, et je n'ai pas reculé devant la peine d'en copier la moitié. Qu'il me soit permis, à l'appui de cette appréciation, d'en extraire ici une poignée d'articles seulement, tirés de la lettre A. *Ablacto,* sevrer de lait, espanir; *aboleo,* effacer, deffacier, planer; *acaris,* [1] mal gracieulx; *acinarium,* march de vendange; *accidia,* [2] presche (paresse); *adulter,* ribaut qui va à femme d'aultrui, *affor,* aparler, arainner (araisner, araisoner); *agon,* luite, tenchon, bataille; *alacrimonia,* vigoreuseté, legiereté; *allido,* hurter, coitir; *alumpnus,* nourrisseur ou nourris, significat actionem et passionem; *amamen,* amour; *amplicitas,* leesche, [3] amplece comme de drap ou de toille; *anaglyphanus,* pointres tailleurs; *anclia,* engien à tirer yave; *antiphona,* antevene [4]; *aporia,* angoisse, mendicités; *appophora,* hotte; *apto,* affaitier ou appareillier; *aquilus,* becus de nés comme aigle; *arbutum,* bouçonnier, c'est le lieu où sont buissons; *argilla,* argille vel gloise tenant; *ariopagus,* ville vertueuse; *areptus,* prins ou arrestés ou happés; *aspersorium,* esperge à espandre yave benoitte; *attamen,* estamine (il s'agit d'un sas); *auricomus,* cheveulx blons; *autumpnus,* le gay temps; *azonius,* sans chainture.

Notre glossaire a beaucoup d'analogie avec celui dont s'occupe M. Littré dans l'Histoire littéraire (t. XXII, p. 28) et qui se trouve à la bibliothèque nationale de Paris (fonds latin 7679), [5] mais il est loin d'être identique; *affabilis,* par exemple, y est rendu par « bien emparlés » dans ce dernier, par « araisonable » dans le nôtre; pour « *ardelio,* licheur », celui de Lille dit « hardel, garchon. » Bien qu'écrit au XVe siècle, le dictionnaire dont je parle, tout en portant certains caractères ortho-

---

[1] Gr. ἄχαρις.

[2] Gr. ἀκηδία. L'auteur ne paraît plus connaître le terme *accide,* si familier aux trouvères du XIIIe siècle.

[3] *Leesche,* d'ord. = *laetitia,* est ici = *latitia,* largeur.

[4] D'où *antienne;* cp. Stephanus, Estevene, Estienne.

[5] *Antessa* (petral = poitrail), dont il est parlé à la p. 29, est une faute de lecture p. *antella,* l'opposé de *postela.* M. Littré avait raison de suspecter cette leçon.

graphiques de son époque, est au fond aussi instructif que s'il datait de deux siècles plus tôt. Je ne suis pas en situation pour m'exprimer avec une autorité suffisante sur son importance relative; il faudrait, à cet effet, avoir sous la main non-seulement les divers ouvrages similaires manuscrits qui reposent dans les bibliothèques, mais encore les dictionnaires latins-français qui, dans le cours des XV[e] et XVI[e] siècles, ont vu le jour sous le titre de Minus catholicon ou de Catholicon abbreviatum ou autres. Je ne pousserai donc mon appréciation de notre recueil lexicographique pas trop loin et me bornerai à déclarer que, malgré ma familiarité avec la langue latine et française du moyen-âge, j'y ai puisé une ample moisson de faits inconnus et d'observations nouvelles [1].

M. Leglay, auteur du catalogue des manuscrits de Lille, attribue l'ouvrage qui nous occupe, sans le moindre fondement, à Jean de Garlande. Il y a lieu de penser qu'en brouillant les noms propres, il l'a confondu avec le célèbre Catholicon (exclusivement latin) de Jean de Gênes. Une autre erreur du savant archiviste mérite d'être relevée. Les adjectifs latins susceptibles de prendre la flexion des degrés de comparaison, sont accompagnés dans le dictionnaire, à la suite de leur traduction, du terme « comparatur », que le scribe, négligeant le sigle pour *ar* au-dessus du *p*, écrit *compatur*. Il le défigure même, à l'article *acerbus*, en *compotur*, et M. Leglay fait à propos de ce terme la malheureuse note que voici : « Ce mot *compotur* ne se trouve pas dans les glossaires, mais il a son analogie dans *Suppl. Cangii*, verbo *combattere*. »

10. Fol. 310 v° — 312 v°. Suite et fin du glossaire indiqué au n° 1.

11. Fol. 313-316. Glossaire synonymique latin, disposé par colonnes de la façon suivante :

Amoistier	*Ensarchir* [2]	*Octroiier*
humere	indagare	concedere
humidare	investigare	favere

[1] Feu Gachet déjà en avait reconnu la valeur et en proposa l'impression à la Commission royale d'histoire dans sa lettre du 5 octobre 1850 (II[e] s[ie], I, 181). Sa proposition n'eut pas de suite.

[1] *Ensarchir* est p. *ensarchier*, forme picarde pour *enchercher* (inquirere).

humescere	ruminari	annuere
madere	scrutari	
	vestigare	

Les blancs laissés entre les groupes divers dénotent l'intention de compléter successivement ce lexique, qui ne devait servir qu'à un usage personnel. Au nom géographique *Bretagne* on voit ajoutés d'une main plus récente, en latin et en français, les noms Anchin, Liége, Namur, Dignant, Bouvine, Preel, Saintron.

A. SCHELER.

DEUX CITATIONS DU JURISCONSULTE PAUL.

Dans la séance tenue le 7 avril 1877 par la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques,* nous avons donné lecture d'une notice sur un commentaire inédit du *de Inventione* de Cicéron[1]. Ce commentaire, dû à un savant du moyen-âge nommé Theodoricus (ou Theodericus), ne renferme guère d'intéressant que la mention de quelques variantes et deux citations du jurisconsulte Paul. Ce sont ces deux citations que nous communiquons aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue.*

Le commentaire se trouve dans le manuscrit nº 10057 de la bibliothèque de Bourgogne (XIIe siècle).

I. Fol. 24 vº, col. 6. — Secundum Paulum in libris Institutionum, accipere nomen extra[2] ordinem *est*[3] sic accusare aliquem, ut oporteat eum respondere sine respectu loci, temporis, conditionis, dignitatis. Si quis enim accusetur de morte patris aut de eo quod dominum morti tradere voluerit, oportebit eum sine respectu alicujus horum respondere absque[4] dilatione cui[5]

---

[1] V. *Revue etc.* Tome XX, 2e livraison, p. 83-84.

[2] Ms. extra (tra a été ajouté par la même main).

[3] *est* manque dans le ms.

[4] absque] *prim. man.* Ce mot a été ensuite corrigé en *aliqua,* et la même main a ajouté devant et un peu au-dessus : *sine.*

[5] cui] *prim. man.* cujus; *-us* a été ensuite gratté.

libet appellanti[1] illum. Nam in quocunque loco eum appellaverit, sive in quocunque tempore, cujuscunque dignitatis fuerit, sive sit servus[2] sive liber, oportebit eum respondere vel defendere se statim, quam[3] cito appellatus fuerit.

II. Ibid. — Secundum Paulum in eodem libro, praejudicium est accusati[4] reatus ante causam.

Le premier fragment contient une bévue : la définition donnée par Paul s'applique à l'expression *deferre nomen extra ordinem*, et non à *accipere nomen e. o.* A en juger par le style, il est douteux que ce fragment émane tout entier du jurisconsulte romain.

Quoiqu'il en soit, il nous semble que ces deux citations offrent quelque intérêt au point de vue de l'histoire du droit romain pendant le moyen-âge.

P. THOMAS.

---

[1] appellanti] *prim. man.* appellandi. Le copiste a corrigé plus tard *d* en *t*.

[2] servus] *prim. man.* severus. Corrigé par la même main.

[3] Ms. *q*. (with superscript a)

[4] accusati] *prim. man.* accusanti (n a été supprimé par le correcteur.)

COMPTES RENDUS.

Grammaire élémentaire et pratique de la langue grecque, *par* FRÉD. DÜBNER *et* A. C. HURDEBISE. *Cinquième édition.* Mons, Hector Manceaux 1876. 1 vol. in-8°, de XI et 308 pp.

La cinquième édition de cette grammaire ne diffère pas sensiblement de la quatrième dont nous avons parlé en 1871 (t. XIV de cette Revue p. 377). M. Hurdebise a tenu compte de quelques unes de nos observations; ainsi il a retranché la prétendue première personne du duel actif qu'il avait introduite dans les paradigmes du verbe, et a fait quelques autres corrections de détail. Il a en outre, de son propre mouvement, inséré au § 168 de la syntaxe plusieurs listes de verbes déponents offrant certaines irrégularités, donné p. 58 ἐλάσσων comme comparatif de ὀλίγος au lieu de le présenter, comme autrefois, comme le comparatif de μικρός et joint à ἀρείων les mots « ἄρης brave » à χείρων, les mots « χέρης malheureux. » Nous n'avons remarqué aucun autre changement. Notre rôle de critique se borne donc à examiner la valeur des modifications que nous venons de citer et à voir si l'auteur a eu raison de ne pas changer davantage.

Pour le premier point il nous semble que ces listes de verbes déponents causeront aux élèves un ennui à peu près inutile et qu'ἐλάσσων signifiant *moindre* aussi bien que *moins*, peut être considéré comme le comparatif de μικρός aussi bien que d'ὀλίγος. De plus ἄρης n'a jamais eu en grec le sens de *brave*, ni χέρης celui de *malheureux*; nous connaissons seulement le dieu, Ἄρης correspondant au Mars des Romains et le défectif ΧΕΡΗΣ qui signifie *soumis*.

Reste à savoir s'il n'y avait pas d'autres changements à opérer. Nous avions prié l'auteur de revoir la traduction des mots donnés comme exercices de déclinaison ou de conjugaison; il s'est borné à redresser les deux erreurs que nous avions citées comme exemples; les autres fautes sont restées p. ex. p. 23 « δέλεαρ hameçon » pour *amorce*, p. 111 « στεφανόω gouverner » pour *couronner:* il en est de même des fautes d'impression, p. ex. p. 26 σωμάτων, p. 44 χρυσέος χρυσέον.

Répétant une observation que nous avions déjà faite en rendant compte de la troisième édition (Revue 1865 p. 123), nous avions insisté pour que la grammaire *élémentaire et pratique* ne renfermât que les formes ordinaires et laissât de côté tout ce qui est rare ou très-rare. M. Hurdebise paraît être d'un autre avis, car il persiste à maintenir quantité de formes dont l'existence même est fort problématique. Ainsi il veut absolument que l'adjectif φίλος ait, dans le dialecte attique, un

autre comparatif que φίλτερος. Dans la quatrième édition il donnait encore φιλαίτερος comme *rare*, φιλώτερος comme *très-rare;* dans l'édition actuelle il enseigne sans distinction que « l'adjectif φίλος a trois formes : φίλτερος, φιλαίτερος, φιλώτερος. » Pourquoi donc, s'il en est ainsi, M. H. a-t-il, dans son édition du premier livre de l'Anabase 9, 29, adopté le changement de φιλαίτερον en φίλτερον ? Faut-il faire connaître à nos élèves le comparatif βάσσων, parce qu'on le rencontre dans un fragment d'Epicharme conservé dans l'Etymologicum magnum, que M. H. lui-même n'a peut-être jamais vu, et le comparatif βράσσων qui, paraît-il, n'a encore été trouvé nulle part? « Quatre verbes, lit-on p. 124, conservent l'ε à l'aoriste 2 passif : λέπω écorcer ἐλέπην (?), ψέγω blâmer ἐψέγην (?) » Les signes d'interrogation qui accompagnent ἐλέπην et ἐψέγην signifient probablement que l'auteur n'est pas sûr de l'existence de ces aoristes ; Krüger met également ces formes en doute, et Kühner, dans sa grammaire développée, donne bien des exemples de ἐξελάπην, mais aucun de ἐλέπην ni de ἐψέγην. Mais pourquoi alors charger la mémoire des élèves d'exceptions que vous révoquez en doute vous même ? Avec un enseignement aussi restreint que le nôtre, la grammaire devrait se borner au strict nécessaire ; quand on a peu de temps, la moindre minute est précieuse, et l'on risque de manquer le but, si l'on s'amuse en chemin.

Nous prions donc de nouveau M. H. de revoir attentivement son livre. Qu'il retranche p. 46 la remarque sur ἥμισυς, contenant du reste plusieurs erreurs ; qu'il supprime p. 52, les §§ 61, 62 et 63, qui sont inutiles et que les hommes les plus forts en grec ne seraient peut-être pas capables de réciter ; qu'il relègue parmi les adjectifs à comparatif irrégulier, les *principaux* des adjectifs en ος, mentionnés en grandes lettres p. 55 aux observations 1 à 5, en laissant de côté πορφυρώτερος qui se trouve dans Dioscoride, πτωχίστερος dont on n'a signalé la présence que dans un passage d'Aristophane Acharn. 425 et quelques adjectifs peu usités ; qu'il efface p. 61 la remarque sur les formes non attiques de δύο ; qu'il réduise p. 94 les exceptions à ce qui est indispensable et retranche dans tous les cas βύω « obstruer » (mieux « boucher »), pour lequel on dit βυνέω, μεθύω, usité seulement au présent et à l'imparfait, et donne au parfait passif de θραύω la seule forme τέθραυσμαι ; qu'il diminue p. 106 le travail de l'élève par la suppression de κνάω, σμάω, ψάω ; qu'il efface p. 112 ποθέω et πονέω, dont la conjugaison est régulière ; enfin qu'il soumette toute la grammaire à un examen sérieux, dans le double but de n'apprendre aux élèves que des formes de bon aloi et pas plus qu'il n'en faut.

Souvent aussi l'étude serait rendue plus facile par une meilleure disposition des matières. Tel est entre autres le cas des noms contractes de la troisième déclinaison, qui devraient être classés d'après l'ordre donné par l'auteur lui-même au § 39, et non sous les rubriques « radical en E, radical en O, radical en A. » Cette dernière classification est du reste fautive ; les noms en ος n'ont pas le radical en ε mais en ες, les noms en ς ont le radical en ι, ceux en υς l'ont en υ, les noms en ευς, en εF.

D'après l'auteur les mots κέρας, τέρας et κρέας ont tous le radical en A; cela n'est vrai pour aucun: κέρας et τέρας viennent de radicaux en ατ; κρέας, d'un thême en ας; κέρας a donc pour génitif κέρατος, κέρως; κρέας, κρέατος, κρέως.

La syntaxe est certes la partie la plus brillante de la grammaire de Dübner. M. Hurdebise n'y a, pour ainsi dire, pas touché; il aurait pu cependant y mettre un ordre plus régulier, comme nous en avons plus d'une fois exprimé le désir. Il semble indiquer lui-même par une note au § 233 que la méthode suivie est défectueuse. « On doit comparer, dit-il, les §§ 234, 240, 247 et 248. Il est nécessaire d'étudier simultanément tout ce qui concerne les propositions conditionnelles, si l'on veut bien saisir les nuances qui caractérisent chaque construction. » Cette observation fort juste s'applique à beaucoup d'autres parties du livre.

En résumé la grammaire grecque de Dübner a reçu de la part de M. Hurdebise des améliorations réelles dont il faut lui savoir gré, et nous espérons qu'il continuera à la faire avancer dans la voie du progrès.

Chrestomathie grecque *ou versions et thèmes sur chaque règle de la grammaire grecque, par* FRÉDÉRIC DÜBNER, *précédée d'un traité d'accentuation et suivie de quelques versions faciles. Troisième édition.* Mons, H. Manceaux, 1877.

La troisième édition de cet ouvrage ne diffère guère de la première, qui a paru en 1860, et dont nous avons rendu compte au tome III de cette Revue, p. 28. Nous regrettons vivement que cette utile publication ne soit pas employée dans tous nos établissements d'instruction moyenne, car il n'y a rien de plus propre à apprendre la langue grecque que ces exercices continuels de versions et de thèmes. Pourquoi des thèmes grecs, dira-t-on? Devons-nous écrire en Grec? Non pas, mais pour comprendre les chefs-d'œuvre de la littérature grecque, il faut savoir le grec; or, le moyen le plus sûr et le plus rapide pour atteindre ce résultat, c'est de traiter le grec comme une langue vivante et de s'y exercer de toute manière.

Nous prions M. Hurdebise de veiller à ce que, dans une édition nouvelle, le texte des versions ne soit pas en désaccord avec l'enseignement de la Grammaire. Nous voyons, p. ex., p. 1, vers. 5 ταῖν νίκαιν, p. 59 ἧς pour ἦσθα, ἤμην pour ἦν et dans les versions de l'appendice προσήρχετο, ἤρχοντο.

L. R.

La Mosaïque littéraire *ou Recueil de devoirs faits par les élèves du Collège communal de Verviers. Année scolaire 1876-1877.* Verviers, Gilon. Un vol. in-12. 288 p.

Le recueil dont nous venons de transcrire le titre et qui est publié

sous la direction de M. Thil-Lorrain, existe déjà depuis plus de deux ans. La publication des meilleurs devoirs des élèves d'un établissement est un excellent moyen d'exciter leur émulation et nous ne pouvons que féliciter M. Thil-Lorrain de son heureuse initiative. C'est le premier essai de ce genre que l'on ait fait dans notre pays et il serait à désirer que l'exemple parti de Verviers trouvât des imitateurs. Les établissements qui comptent un grand nombre d'élèves fourniraient une ample moisson à des recueils de ce genre.

Il va de soi que les devoirs qui remplissent les dix-huit livraisons que nous avons sous les yeux ne sont pas tous d'égale valeur. Mais un grand nombre sont excellents et peuvent être étudiés avec fruit par les jeunes gens qui ne sont pas encore familiarisés avec le mécanisme de la phrase et qui trouvent de la difficulté à classer leurs idées. Il y a plus d'une page écrite avec chaleur et même avec éloquence. Le style est, en général, correct et châtié. A en juger par ses résultats, l'enseignement littéraire au Collége communal de Verviers ne doit rien laisser à désirer.

Disons encore que les sujets sont bien choisis et tout à fait à la portée des jeunes gens qui font leurs études moyennes. Ce sont des récits, des anecdotes, des lettres relatives aux circonstances ordinaires de la vie, quelques sujets historiques et un petit nombre de dissertations sur des points de morale ou de littérature. Nous constatons avec plaisir que les discours et harangues ne sont plus guère en honneur au Collége de Verviers. Ces sortes d'exercices ont, à nos yeux, le grave inconvénient de pousser les jeunes gens vers le style déclamatoire, c'est-à-dire vers le défaut auquel leur âge les expose le plus.

O. Merten.

I. **Die Kämpfe der Helvetier, Sueben und Belgier gegen C. J. Cäsar.** *Neue Schlaglichter auf alte Geschichten von* Max Eicheim. — Neuburg a/Donau, 1866. (168 pages).

II. **Die Kämpfe der Helvetier und Sueben gegen C. J. Cäsar.** *Eine kritische Studie von* Max Eicheim. — Neuburg, 1876. (100 pages).

Il ne faut pas que ces deux opuscules de M. Max Eicheim, professeur au gymnase royal de Neuburg (Bavière), passent inaperçus en Belgique; car l'auteur soumet à une critique minutieuse les récits que Jules César nous a laissés de ses campagnes contre nos ancêtres. Si les conclusions de M. Max Eicheim devaient toutes être admises, il faudrait remanier complétement le chapitre premier de toutes nos *Histoires de Belgique.*

Ces deux brochures laissent au lecteur une impression des plus bizarres. L'auteur fait de la stratégie approfondie ou de la critique historique savante et étayée sur des textes peu connus, et puis, tout-à-coup il interrompt ses déductions scientifiques par quelque plaisanterie triviale ou par quelque rapprochement burlesque, faisant songer au style des petits

journaux satiriques. Il appelle les *Commentaires* « eine plumpe Mystification »; César est tour à tour un « kühner Canardier, der erste Canardier seiner Zeit, der verunglückte römische Hannibal, der antike Geck, ein vollendeter politisch-strategischer Münchhausen »! etc. Certaines de ses assertions sont dignes « von einer hysterischen Romanschreiberin »! D'ailleurs, M. Max Eicheim ne ménage pas davantage les lieutenants de César. Il se moque des louanges décernées au jeune Crassus pour sa conduite dans une expédition maritime, « obgleich er trotz seiner Toga im Grunde eine viel lächerlichere Rolle gespielt hätte, als der erbliche Schweizeradmiral Leberthran in einer bekannten Offenbach'schen Oper »! Il se demande si, pour plaire à Quintus Cicéron, les Nerviens se mirent à étudier le *Thesaurus* et la grammaire latine de Zumpt! Quant à certains de ses contradicteurs, il les compare à Don Quichotte de la Manche, enfourchant sa Rossinante!

Mais, malgré ces saillies d'un goût douteux, les opuscules de M. Max Eicheim méritent de fixer toute notre attention, parce que l'auteur suit pas à pas le récit de Jules César, le contrôlant autant que possible au moyen des rares témoignages contemporains ou à peu près contemporains, essayant sans cesse de mettre le grand capitaine en contradiction avec lui-même, suspectant continuellement sa véracité, discutant chacune de ses assertions, s'efforçant, en un mot, de refaire l'histoire de la guerre des Gaules de fond en comble, pour ce qui concerne les luttes de César contre les peuples de race germanique.

Dans les préfaces des deux brochures, il nous donne sans ambages son opinion sur César et ses commentaires. Il cite Suétone rapportant en ces termes l'avis d'un contemporain, d'Asinius Pollion, qui était à la fois historien et stratégiste : « Pollio Asinius parum diligenter parumque in- » tegra veritate compositos (Commentarios) putat, quum Caesar pleraque » et quae per alios erant gesta, temere crediderit, et quae per se, vel » consulto vel etiam memoria lapsus perperam ediderit, existimatque » rescripturum et correcturum fuisse ». (Suétone, *César*, ch. 56). M. Max Eicheim amplifie ce thème. Il reproche à César d'exalter sans mesure l'expédition la plus insignifiante, d'affecter faussement une rapidité admirable dans ses mouvements, de grossir mensongèrement le chiffre des ennemis tués et des prisonniers de guerre, de n'observer aucune proportion entre les événements importants et les faits secondaires, de ne donner que des indications vagues de temps et de lieu pour empêcher les recherches des amis de la vérité, de se tromper sans cesse et souvent de propos délibéré en géographie et en ethnographie, d'être un intrigant diabolique et un général médiocre, fort inférieur à Divicon, Arioviste, Boduognat et Ambiorix; en un mot, il déclare, « dass Cäsar's Gallische Commentare zu den oberflächlichsten, lügenhaftesten und vertraktesten Memorien gehören, welche die Literatur der Kriegsgeschichte aufzuweisen hat. » Ce n'est qu'en rectifiant le récit de César par les témoignages de Dion Cassius, de Suétone, de Strabon, de Plutarque, de

Tacite, de Frontin et de Polyénus, et surtout en étudiant attentivement le texte même des *Commentaires,* qu'on soulève un coin du voile que César a jeté sur la vérité pour faire croire à la populace de Rome qu'il était un grand conquérant.

M. Max Eicheim rappelle que, d'après Dion Cassius (39,25), Pompée somma les consuls de ne donner lecture au sénat des lettres de César, que lorsque ses bulletins de victoire auraient été confirmés. Il suppose « dass Cäsar die uns überkommenen Commentare Jahr für Jahr und Buch für Buch im Herbste eiligst für die *Acta diurna* in Rom gefälscht und abgesandt hat; und gewähren daher in kulturhistorischer Hinsicht einen höchtst schätzenwerthen Einblick in die Journalistik des damaligen Rom, wo Cäsar als erster Canardier seiner Zeit figurirte. »

Averti par des préfaces aussi catégoriques, le lecteur des deux brochures de M. Max Eicheim s'attend à tout. Et en effet, César y est malmené de la première ligne jusqu'à la dernière. Sans pouvoir suivre l'auteur dans tous ses développements, je crois utile cependant d'analyser rapidement son œuvre, en ce qui concerne l'histoire de Belgique.

M. Max Eicheim réduit à rien la victoire de César sur l'Aisne (Axona); d'après lui, ce n'aurait été qu'une escarmouche de cavalerie, suivie d'une courte attaque dirigée contre le camp retranché de César. Il passe ensuite à la campagne contre les Nerviens. L'armée de Boduognat n'aurait compté que 35,000 hommes, au lieu de 60,000 au moins, comme le prétend César. Au contraire, les Romains auraient été 70,000. La bataille dite de Presles aurait eu lieu, en adoptant l'hypothèse de Goeler, en France, entre Louvroil et Boussières. D'après M. Max Eicheim, les Nerviens furent victorieux et l'arrivée de la nuit aurait seule épargné à César un désastre complet. Il se moque agréablement de la députation de vieillards, de femmes et d'enfants éplorés que César fait intervenir, pour demander la paix et pour déclarer que 500 combattants ont survécu sur 60,000. Le général romain se serait retiré « mit seinen Römern, Remern und einem germanisch-blauen Auge », et ce récit ne serait que « ein ächt Cäsarisches Bulletin », destiné à faire impression sur les badauds des bords du Tibre. Il faut avouer d'ailleurs, que M. Max Eicheim donne une série de preuves, qui tout au moins sont de nature à atténuer beaucoup l'importance de la bataille de la Sambre.

Quant à la prise de la forteresse des Aduatiques (qu'avec l'*Histoire de Jules César* par Napoléon III, il place à Sautour, près de Philippeville), M. Max Eicheim dit qu'il ne peut s'agir que d'un tout petit village favorablement perché sur les rochers de la Meuse. Il se raille de César, parce qu'il fait emphatiquement descendre les Aduatiques des Cimbres et des Teutons, dont le nom avait jadis fait trembler Rome; et il calcule que des 6000 Germains, restés en Belgique avec les bagages « poste restante », comme il dit, serait sortie, au bout d'une cinquantaine d'années, une population d'environ 200,000 âmes, « nach Art der Feldmäuse ». Il se moque aussi des 53,000 Aduatiques vendus comme esclaves. « Diess

war — dit-il ironiquement — seine letste Grossthat im Jahre 58, die ihm aber wenig half, denn drei Jahre später griffen dieselben insgesammt verkauften Aduatuker mit ihren wieder erstandenen Nervischen Brüder vereinigt ein Römisches Lager an. De B. Gall. V, 38 et 39. »

Dans la critique des campagnes de l'année 56 et 55 av. J.-C., il s'appuie sur Dion Cassius (39,44) pour prouver que César fut défait par les Morins et les Ménapiens. Puis, il examine les péripéties de la révolte des Belges. Il en fait remonter la cause aux excès et aux rapines des soldats romains, raconte à sa manière le siége d'Aduatuca par les Éburons, rabaisse la tactique des Romains et exalte celle d'Ambiorix, « dessen Thaten den spätesten Enkeln verkünden, dass nicht nur der Teutoburgerwald, sondern auch die Eifel (?) einen Hermann hatte. »

D'après lui, les Nerviens se tinrent neutres pendant cette révolte. Il place à « Castres[1], entre Bruxelles et Enghien, » le camp de Quintus Cicéron, dont César aurait grossi démesurément le rôle, pour se faire bien venir du frère de son lieutenant, le grand orateur si influent à Rome, de même qu'il exagérait l'importance du jeune Crassus pour plaire au père, qui était son bailleur de fonds.

M. Max Eicheim fait bloquer le camp romain par les Éburons unis aux Aduatiques, et il fait ressortir avec une impitoyable minutie toutes les invraisemblances du récit de César, qu'il compare de nouveau au baron de Münchhausen. Il discute ensuite la victoire de Labiénus sur les Trévirs (au bord de la Semoy, près de Chiny), déclare mensongère l'expédition que César dit avoir dirigée contre les Nerviens en l'an 53 av. J.-C. et dit que le récit de la campagne contre les Ménapiens pendant la même année fourmille de détails imaginés à plaisir pour tromper le public crédule de Rome.

Après s'être moqué du prétendu suicide de Cativolk, il blâme sévèrement la tactique de César dans le pays des Éburons, fait ressortir la lâcheté des soldats romains, commis à la garde des bagages, et s'efforce d'établir que cette campagne fut un fiasco désastreux.

Telles sont les conclusions originales auxquelles arrive M. Max Eicheim. Je laisse à ceux des historiens belges qui ont fait des guerres de César leur spécialité, le soin de les discuter avec autorité; mais il me semble que, même pour un lecteur incompétent, la véracité de César ne sort pas intacte de l'examen approfondi auquel le professeur bavarois a soumis le *De Bello Gallico*.

Avouons cependant que les brochures de M. Max Eicheim trahissent chez l'auteur un désir trop passionné de venger les Germains (Helvètes,

---

[1] Ou plutôt *Castre-lez-Hal*, en flamand *Kester*, village situé sur l'ancienne chaussée des Romains, à 10 kilom. N. O. de Hal et à 23 kilom. S. O. de Bruxelles.

Suèves et Belges) des témoignages suspects de leur ennemi César. Il y a d'ailleurs plusieurs manières d'écrire l'histoire. On peut se désintéresser complétement des événements qu'on raconte ; dans ce cas l'impassible impartialité engendre souvent la froideur dans l'idée et l'ennui dans le style. Ou bien on se passionne pour un aperçu nouveau, pour une thèse qu'on a entrevue le premier, et on fait appel à la science pour essayer de prouver la légitimité de son *dada*. Évidemment la bonne façon de concevoir le rôle de l'historien est à égale distance de ces deux méthodes extrêmes; n'oublions pas cependant que ce sont les historiens *à tendance*, qui en général ont fait faire des progrès à la science. C'est pourquoi nous pardonnons aisément à M. Max Eicheim ses boutades et ses saillies parfois baroques.

PAUL FREDERICQ.

Homers Ilias, *Für den Schulgebrauch erklärt von* KARL FRIEDRICH AMEIS, *Professor und Prorektor am Gymnasium zu Mühlhausen in Thüringen. Erster Band, erstes Heft: Gesang I-III. Dritte berichtigte Auflage, besorgt von Dr. C. Hentze, Oberlehrer am Gymnasium zu Göttingen.* Leipzig, Druck und Verlag von B. G. Teuhner 1877. VIII et 134 pages. Prix : 90 Pfenn. = fr. 1,13.

Anhang zu Homers Ilias Schulausgabe *von* F. AMEIS. *1 Heft : Erlaüterungen zu Gesang I-III. Zweite berichtigte und mit Einleitungen versehene Auflage, besorgt von Dr. C. Hentze, Oberlehrer am Gymnasium zu Göttingen.* Leipzig, Druck und Verlag von B. G. Teubner 1877. 201 pages. Prix : 1 mark, 50 Pfenn. = fr. 2-00.

En 1876 (Tome XIX, 4e livraison, p. 263 de la Revue), nous avons rendu compte de la troisième partie du premier volume de ce livre classique, et de l'appendice qui s'y rattache. Cette partie, qui contenait les chants VII à IX de l'Iliade, était la première que publiait le professeur Dr. C. Hentze. Après la mort d'Ameis, enlevé trop tôt à ses remarquables travaux philologiques et pédagogiques, la librairie B. G. Teubner, qui a rendu tant de services à la philologie allemande, avait chargé Hentze du soin de faire les éditions nouvelles qui seraient nécessaires, et de continuer le travail que malheureusement Ameis n'avait pu conduire que jusqu'au sixième livre. Comme Ameis n'avait laissé, pour le restant de son œuvre, ni matériaux, ni préparations qui valussent qu'on s'y arrêtât, Hentze fit un travail original, tout en suivant l'esprit et la méthode de celui qu'il continuait. A ceux de nos honorables collègues de Belgique auxquels incombe la mission de familiariser les jeunes gens avec les plus anciens monuments qui nous soient restés du génie grec, nous avons alors recommandé, avec les plus vives instances, l'emploi de la nouvelle édition, non seulement pour eux, mais encore pour ceux de leurs élèves qui auraient été en état de se servir de commentaires

allemands; et nous avons exprimé la conviction qu'avec un auxiliaire aussi utile, il serait possible, malgré le peu de temps que dans les établissements belges on peut consacrer à la lecture des poëmes homériques, d'en lire beaucoup plus que d'habitude.

Si nous ne nous sommes pas trompés dans ces prévisions, nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir qu'il vient de paraître une nouvelle édition de la première partie du tome premier de cet excellent livre de classe, ainsi que de son appendice, qui est meilleur encore.

Parlons d'abord de la partie spécialement destinée aux classes. Le titre est suivi, page I-II, de la série des préfaces de toutes les éditions qui se sont succédé. La plus importante est la première : elle nous renseigne sur le plan de l'ouvrage, sur les principes de critique et d'exégèse qui ont été suivis, sur l'état actuel de la question homérique, sur les écrits qui ont été mis à contribution. Cette préface nous remet en mémoire celle qu'Ameis, en 1856, mit en tête de la première édition de son célèbre travail sur l'Odyssée, et qui, soit dit en passant, ne doit rester inconnue à aucun homme d'école; car elle contient une multitude de précieux conseils pédagogiques qui seront de beaucoup plus utiles aux établissements d'instruction que certaines doctrines, soi-disant philosophiques, sur l'éducation et sur l'enseignement, qui, à force de théorie, n'en viennent jamais à la pratique.

Après les préfaces, nous avons le texte, et au-dessous, les remarques qui s'y rapportent. Le texte n'est autre que celui que Bekker a fixé et qui s'appuie surtout sur les recherches des Alexandrins. Les travaux de critique postérieurs à l'édition de 1858 de Bekker, ont été utilisés par Ameis d'abord, par Hentze ensuite; et l'appendice donne, pour tous les passages importants au point de vue de la critique, les renseignements nécessaires sur l'état des questions qui s'y rattachent, et sur le bien fondé des leçons adoptées. Quelquefois, dans cette nouvelle édition, Hentze s'écarte, mais avec prudence, du texte adopté par Ameis, et dans ce cas il prend les plus grandes précautions pour se justifier. Nous ne ferons pas la collation de notre texte, pas même pour une petite série de vers, sur les dernières éditions critiques de Dindorf, La Roche, Nauck : cela ne serait pas ici en situation, puisque nous avons affaire à une œuvre non de critique, mais d'exégèse classique. Pour ce qui regarde la partie explicative, nous devons signaler d'abord à la reconnaissance des lecteurs les entêtes qui précèdent les différentes parties de la narration, qui les résument, et où les élèves qui liront l'Iliade pour la première fois, trouveront une ressource précieuse pour l'intelligence du passage. Hentze a mis la plus sérieuse attention à faire ressortir la suite et l'enchaînement des idées. Les questions de syntaxe, les difficultés de formes et d'expressions sont élucidées par des traductions soigneusement appropriées, et, dans la plupart des cas, Hentze, tout comme son prédécesseur Ameis, ne se contente pas de traduire, mais ajoute toutes les explications nécessaires pour bien comprendre. Lorsqu'il faut des discussions

plus étendues, principalement quand il s'agit de recourir à la *littérature* homérique, les développements sont renvoyés à l'Appendice, qui est spécialement destiné aux professeurs, et d'ordinaire une indication placée à la fin de la note sous le texte avertit que dans l'Appendice on trouvera de plus amples renseignements. La grammaire dont on invoque l'autorité pour les questions de syntaxe, est celle de K. W. Krüger. Un point qu'il est important de noter, c'est que pour les difficultés de mots et de choses qui se sont déjà présentées dans d'autres endroits, par exemple dans l'Odyssée antérieurement publiée par Ameis et Hentze, on s'en rapporte à ces autres passages et à leurs commentaires. Quelquefois aussi l'on renvoie en avant à des explications qui ne trouveront place que plus loin.

Pour donner aux lecteurs de la *Revue* une idée exacte de la manière dont ces remarques sont rédigées, nous allons en analyser quelques unes en détail.

Au premier vers de l'Iliade

Μῆνιν ἄειδε, θεά, Πηληιάδεω Ἀχιλῆος,

Ameis-Hentze prétendent que μῆνιν doit être entendu dans le sens du *memorem iram* de Virgile, Aen. I, 4, c'est-à-dire, dans le sens d'une colère tenace, d'une rancune profonde; que ce mot est placé en avant parce qu'il exprime l'idée fondamentale de l'Iliade tout entière. Quant à nous, nous ne pouvons accepter la seconde partie de cette remarque; nous disons au contraire que μῆνιν est placé en tête pour exprimer l'idée principale du premier chant seulement. Mais Ameis et Hentze comptent parmi les défenseurs de l'unité des poëmes homériques, et à leur point de vue, il n'y a rien à redire à leur façon d'interpréter. La note suivante nous fait remarquer que ce qui s'appelle ici θεά, se nomme dans l'Odyssée Μοῦσα; et, si l'on sereporte à la note a1 de l'Appendice, on y trouve que le premier vers de l'Iliade a une césure principale masculine, tandis que le premier de l'Odyssée à la césure féminine. Ensuite, toujours à propos de A1, nous apprenons que dans Πηληιάδεω les deux dernières syllabes sont réunies en une seule par synizèse et que cette fin de vers, si pleine, si sonore, est d'un effet pittoresque puisqu'elle évoque devant les yeux de notre imagination la majestueuse figure du héros principal.

Enfin, la note sur A1 nous renvoie à l'Appendice, dans lequel nous trouvons d'abord, dans une note additionnelle de Hentze, quelques données sur la *littérature* relative au *prooemium;* données incomplètes, car elles ne font aucune mention, entre autres, de différents écrits de l'auteur de ces lignes, où ce sujet est très-longuement développé. Puis Ameis énumère toute une série de passages dans lesquels les auteurs anciens, grecs et latins, en citant le commencement de l'Iliade, font entendre que l'instruction de la jeunesse commençait chez eux par la lecture des poëmes homériques. A propos de la signification de μῆνις, qui se dit ici du sentiment de l'honneur blessé chez Achille, Ameis expose que le grec μῆνις n'est pas autre chose que le sanscrit

mānas, c'est-à-dire le courroux ou le ressentiment que donne la conscience de l'amour-propre froissé, et là-dessus Hentze renvoie à G. Curtius, *gr. Etymologie, 4 Auflage*, p. 101, 312. — Remarquons en passant que ce sens qui se trouve au fond du mot μῆνις, établit précisément la justesse de cette expression en tête du *procemium* du premier chant, puisque ce premier chant raconte comment Achille fut froissé dans son amour-propre et quelle colère il en ressentit; et l'on ne découvre dans la portée de ce mot aucune bonne raison pour prétendre que ce *procemium* se rapporte à autre chose qu'au premier chant. — Or donc, si nous récapitulons toutes les observations consignées par Ameis et Hentze au sujet du premier vers, nous pouvons bien dire qu'elles renferment tous les renseignements que le professeur et l'élève peuvent désirer pour leur lecture, en dehors de ceux qu'ils trouvent dans leur lexique (j'entends parler d'un lexique spécial [1] et dans leur grammaire. C'est là le jugement que nous aurons à prononcer sur tous les passages, quels qu'ils soient, qui nous tomberont sous les yeux. Partout nous trouverons une connaissance approfondie de la littérature homérique, en même temps qu'un tact pédagogique exquis dans le choix des annotations. Au vers B 153

οὐρούς τ' ἐξεκάθαιρον· αὐτὴ δ'οὐρανὸν ἷκεν

nous apprenons d'abord que οὐροί vient de la racine ὀρ, ὀρυ qui se trouve aussi dans ὀρύσσω, et signifie ce que plus tard on appela ὁλκοί, c'est-à-dire les fossés, ou les tranchées dans lesquelles on traînait les vaisseaux de la mer sur le rivage et réciproquement; ensuite que ἐξεκάθαιρον doit se traduire ici par *ils dégagèrent*, et que cette opération était nécessaire parce que les tranchées n'ayant plus été employées depuis très-longtemps, étaient pleines d'éboulis; enfin que l'hémistiche αὐτὴ δ'οὐρανὸν ἷκεν ou ἵκει se trouve M 338 et Ξ 60.

Pour l'explication on nous renvoie à la note O 329 [2], où nous voyons que cette expression marque l'extension la plus forte, la hauteur la plus grande, et qu'elle est employée dans toute une série d'endroits, qu'Ameis réunit. Ces accumulations de passages qui se ressemblent et qui reproduisent une locution, une forme, une idée, se rencontrent très-fréquem-

---

[1] Nous sommes entièrement de l'avis de ceux qui recommandent aux élèves l'emploi de lexiques spéciaux, et c'est avec le plus grand intérêt que nous avons lu dans la Revue les débats soulevés dernièrement au sujet de l'emploi de ces sortes de livres. Pour Homère, dont la langue, sans un lexique spécial, est un grimoire indéchiffrable pour les élèves des deux classes supérieures des humanités, nous recommandons les dictionnaires de Seiler et d'Autenrieth; tous les deux mériteraient d'être traduits ou remaniés en français.

[2] Les minuscules α, ο, λ etc. indiquent les divisions de l'Appendice qui correspondent aux Chants A, O, Λ etc.

ment dans les commentaires d'Ameis et de Hentze. C'est ainsi encore que pour les *vers-formules,* on prend soin d'indiquer où ils se répètent. Au vers Γ 182.

ὦ μάκαρ Ἀτρείδη, μοιρηγενές, ὀλβιόδαιμον

nous trouvons que μάκαρ doit se traduire par *heureux,* μοιρηγενής par *né dans le bonheur,* c'est-à-dire, dont la naissance fut favorisée par la Moira, et ὀλβιόδαιμον par *béni des dieux,* c'est-à-dire, dont la félicité est assurée par les dieux; que le contraire de μοιρηγενής se trouve dans A 418 :

. . . . τῷ σε κακῇ αἴσῃ τέκον ἐν μεγάροισιν,

tandis que le contraire de ὀλβιοδαίμων se rencontre dans des formules, comme λ 61 ἆσέ με δαίμονος αἶσα κακή et ε 396 στυγερὸς δέ οἱ ἔχραε δαίμων. Et à ce propos, l'Appendice renvoie à certains développements insérés par K. Lehrs dans ses *populäre Aufsätze aus dem Altertkum*, et rappelle que la gradation qui se rencontre ici, et dans laquelle Priam vante, avec une emphase toujours croissante, le bonheur d'Agamemnon, est appuyée d'exemples latins par C. W. Nauck, sur Cic. Laelius XVI, 59. A cette gradation dans les épithètes qui exaltent le bonheur d'Agamemnon, correspondrait, d'après Ameis, le nombre toujours plus grand des syllabes dans les mots. Nous contestons cela. Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait lire le vocatif d'Ἀτρείδης en trois syllabes, et c'est ce que l'on n'a fait que beaucoup plus tard dans l'antiquité; les poëtes homériques, au contraire, prononçaient ce vocatif en quatre syllabes. Prétendre que la diérèse dans des vers comme celui qui nous occupe et dans 178, ne s'entendait pas, est une supposition d'Ameis que rien ne vient confirmer et que Hentze lui-même révoque en doute avec beaucoup de prudence et de raison. Toute règle a ses exceptions, dit Ameis, pour justifier sa manière de lire en trois syllabes le vocatif d'Ἀτρείδης. Rien de plus vrai, et nous reconnaissons même que les passages A 267 καρτίστοις ἐμάχοντο, où d'après les principes de Bekker on s'attendrait à καρτίστοισι μάχοντο, et B 203 Ἥφαιστος μὲν δῶκε, où Bekker écrit μὲν ἔδωκε, Ἀτρείδης, sont des exceptions de règles qui d'ailleurs doivent être considérées comme des mieux établies; mais tout cela prouve-t-il qu'il soit nécessaire de voir une exception dans le cas particulier dont nous parlons?

Nous venons de montrer, dans trois endroits pris au hasard, l'excellence des notes d'Ameis et de Hentze. Nous ne sommes pas toujours, comme on le voit, d'accord avec eux sur tous les détails; cependant nous devons répéter que presque toujours ils rencontreront l'assentiment complet de tous les juges entendus et réfléchis. Ajoutons que même alors qu'il sont dans l'erreur, leur notes ont encore le mérite très-réel de provoquer à l'étude et à l'examen des difficultés de forme et de fond. Il serait superflu de dresser ici une liste des inexactitudes que nous pourrions relever dans la publication d'Ameis-Hentze; l'analyse que nous venons d'en faire, suffira, pensons-nous, pour la recommander,

et pour démontrer que rarement le lecteur d'Homère y chercherait, sans le trouver, le renseignement nécessaire à sa lecture.

Jetons encore un coup d'œil rapide sur l'Appendice. Les développements savants qui suivent le texte, vers par vers, et qui figuraient déjà dans la première édition, sont maintenant précédés d'introductions destinées à mettre, pour chaque chant, le lecteur au courant de la question homérique. La première de ces introductions s'ouvre par une énumération détaillée des publications relatives au premier chant. Elle cite, il est vrai, la plupart des ouvrages et des traités qui se rapportent à ce sujet, et cependant elle n'est pas tout à fait complète. Entre autres, il y manque deux travaux de l'auteur de ce compte-rendu, dont l'un a été inséré dans les *Neue Jahrbücher für Philologie,* de 1872, p. 669 et ss., et dont l'autre a paru comme supplément à une dissertation du même auteur sur le deuxième chant et sur le dénombrement des vaisseaux grecs, dissertation que Hentze mentionne cependant dans son introduction au deuxième chant. Du reste il se rencontre malheureusement plus d'un passage dans ces introductions de Α–Γ d'où il ressort que Hentze connaît l'existence de nos publications relatives à Homère, mais qu'il ne les a pas lues et qu'il n'en a pas tenu compte. Pour rester conséquent avec la règle qu'il s'impose à l'égard des savants qui se sont occupés d'Homère, il aurait dû en plus d'un endroit citer nos ouvrages. Car non seulement il combat maintes fois des opinions que nous avions déjà réfutées , mais il apporte souvent dans la discussion des arguments dont nous nous étions servi avant lui. Dans d'autres circonstances encore, à propos d'opinions que Hentze ne partage pas, notre nom pouvait être nommé aussi bien que celui de tant d'autres.

Cet aperçu de la *littérature,* qui, mérite néanmoins à tous égards les plus grands éloges, est suivi d'une excellente esquisse du sujet du poëme, avec une division très-minutieuse et une disposion très-exacte. Mais quand l'auteur essaie de distinguer les données et les situations que fournissait la légende de celles que le poëte aurait librement inventées, il s'aventure sur un terrain très-glissant, où nous le suivrons d'autant moins que, dans notre opinion, l'ensemble des poëmes homériques repose tout entier sur la légende, et que les poëtes n'ont ajouté à cette matière que la forme poëtique. Nous n'attachons donc aucune importance à ces conjectures au sujet de la part que le poëte aurait eue dans l'invention; mais cela ne nous empêche pas de trouver beaucoup de sagacité, d'à-propos et d'intérêt dans les considérations où notre auteur fait ressortir d'abord la manière judicieuse dont on s'est servi du parallélisme et du contraste, dans la disposition des parties du premier chant (laquelle cependant n'est pas l'œuvre d'un poëte homérique, mais tout au plus d'un des plus anciens rhapsodes) ; ensuite l'art parfait avec lequel les poëtes ont tiré parti de la matière qui leur était fournie; enfin le lien intime et raisonné qui enchaîne entre elles toutes les actions, toutes les situations données par la légende. Nous n'approuvons pas moins

les développements qui ont rapport à la peinture des caractères, quoique pour nous le poëte de cette partie où les poëtes des différentes parties du premier livre aient trouvé ces caractères tout formés dans la tradition.

Page 13 commence la discussion des questions critiques qui se sont élevées au sujet du premier livre de l'Iliade. Hentze la mène en défenseur de l'unité ; les contradictions et les inégalités signalées par les écrivains antérieurs lui paraissent, les unes non réelles, les autres explicables, d'autres justifiées par des considérations soi-disant poétiques. Il persiste, contrairement à l'opinion que Nitzsch a mise en honneur, à soutenir qu'il est facile d'unifier des choses entièrement disparates. Que nous n'admettons ni le procédé critique de Hentze, ni ses conclusions, cela ressort évidemment de tout ce que nous avons écrit jusqu'aujourd'hui sur Homère; et nous ne pouvons pas dire que Hentze ait écarté un seul des doutes qui se sont élevés depuis Naeke et Lachmann, ni qu'il soit parvenu à faire admettre la nécessité de considérer les poëmes homériqnes comme l'œuvre d'un seul grand génie poétique. L'éminent savant n'a fait en réalité que reproduire les éternelles objections qui ont été répétées cent fois contre le système de Lachmann et de son école, et qui cent fois ont été réfutées, en dernier lieu principalement par nous ; il n'a rien ajouté de nouveau. Mais il faut lui reconnaître un talent tout particulier de présenter les opinions qu'il ne partage pas : il le fait avec une impartialité complète, en se mettant parfaitement au point de vue de son adversaire. C'est ce qui donne à son œuvre une valeur toute particulière ; et c'est aussi pourquoi nous passons volontiers condamnation sur la dissidence essentielle qui nous sépare, d'autant plus volontiers que, dans nos études sur Homère, nous avons trop rarement rencontré cette bienveillance qui rend justice même à des contradicteurs.

Il est clair que dans ce simple compte-rendu, nous ne pouvons, malgré les avantages qui en résulteraient, suivre en détail tous les développements de notre auteur, pour les approuver ou les combattre. Contentons-nous de dire que tous ceux qui, dans un but quelconque, s'occupent des poésies homériques, feront bien de commencer leurs travaux par l'étude approfondie des introductions de Hentze; de cette manière ils donneront une base solide à leurs recherchers ultérieures.

Aux introductions succèdent, dans la nouvelle édition, les développements destinés aux professeurs et aux hommes d'étude. Là on trouve, vers par vers, les renseignements les plus complets, les plus étendus, chaque fois que les notes sous le texte pourraient paraître insuffisantes. En citer des extraits n'est pas possible ici : nous ne saurions ni par où commencer, ni par où finir.

En terminant, nous formons des vœux pour que ce compte-rendu inspire aux lecteurs de la Revue le désir de parcourir la nouvelle édition de l'Iliade d'Ameis-Hentze.

Hans Karl Benicken.

Bartenstein, janvier 1878.

I.

1. **Annuaire de l'observatoire royal de Bruxelles. 1878.** 45e Année. Bruxelles, librairie polytechnique d'Auguste Decq, rue de la Madeleine. 1877. LVIII-381 p. in-18. Prix : 1 fr. 50.
2. **Annuaire pour l'an 1878,** publié par le bureau de longitude; avec des notices scientifiques. Paris, Gauthier-Villars. 715 p. in-18 et 2 planches. Prix : 1 fr. 50.
3. **Annuaire de l'observatoire de Montsouris pour l'an 1878.** Météorologie, Agriculture, Hygiène. Paris, Gauthier-Villars. 553 p. in-18 et une planche. Prix : 1 fr. 50.

Annuaire de Bruxelles. I. « Ce volume est le quarante-cinquième d'une publication qui n'a pas souffert d'interruption depuis 1834. On lui a conservé cette année la forme qu'on lui avait donnée l'année précédente. Les éphémérides (p. V-LVIII), en particulier, sont construites sur le même plan », et, par conséquent, selon nous, méritent les mêmes éloges et les mêmes critiques que l'an dernier. (Voir *Revue de l'instruction publique,* t. 20, p. 53-55). « Nous appelons l'attention des ingénieurs sur la colonne intitulée : Heure du passage d'une circumpolaire au méridien. L'heure de Bruxelles étant donnée à toute la Belgique pour les horloges intérieures des gares de chemins de fer, les indications de l'Annuaire peuvent servir dans toutes les localités du pays où l'on a pris l'heure à la gare voisine. Il suffit, dans ce cas, de pointer à l'instant marqué, l'étoile indiquée, pour obtenir la direction du méridien. Cette opération et susceptible de la précision que requièrent d'ordinaire les ingénieurs, ainsi qu'on le voit plus loin, p. 8. »

II. Après l'explication des éphémérides (p. 1-10) viennent successivement : 1° les éléments du système planétaire, avec les limites des variations séculaires empruntées à un travail récent de Stockwell (p. 11-16). 2° Une liste des comètes périodiques et de celles qui ont été calculées d'après une seule apparition (p. 17-45), comme dans l'annuaire de 1877. 3° Un tableau du système métrique, avec les notations employées dans les divers pays pour désigner les principales mesures (p. 46-49); l'indication des principales mesures étrangères (p. 49-52), un tableau détaillé des mesures britanniques, où l'on donne la valeur relative des 99 unités de mesures, poids et monnaies ayant une valeur légale en Angleterre (p. 52-60). « Ce tableau montre dans quel dédale, dans quelle confusion indigne d'un siècle éclairé, la routine peut laisser une nation intelligente et d'ailleurs pratique et progressive. » Il nous semble qu'il n'y a pas lieu de tant s'indigner : le système métrique est facultatif en Angleterre, et la conservation des vieilles mesures tient à d'anciens usages auxquels il vaut mieux ne pas toucher d'une manière violente. Si l'on eut été plus patient en France, à la fin du siècle dernier, le monde civilisé n'aurait pas le mètre pour principale unité de mesure, le mètre, qui n'a aucune base réelle dans la nature : il n'est pas, en effet, exactement égal à la dix-millionième partie d'un méridien terrestre, et les méridiens n'étant pas

tous égaux, on ne peut pas même arriver à une bonne unité, en subdivisant, n'importe comment, un méridien terrestre quelconque.

III. La *table chronologique des découvertes en météorologie* (p. 61-91) qui vient ensuite est l'un des articles les plus importants de l'annuaire de cette année. Comme il n'existe pas encore d'histoire de cette science, bien jeune encore, M. Houzeau a dû se donner beaucoup de peine, pour retrouver le germe des principes fondamentaux dans des ouvrages peu connus et fort rarement mentionnés. Son travail sera donc le bienvenu auprès de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du développement scientifique de l'esprit humain.

Dans la *bibliographie sommaire des tables arithmétiques, trigonométriques et logarithmiques* (p. 92-106) se trouvent indiqués les principaux recueils destinés à faciliter les calculs numériques. Nous ne pensons pas, avec l'auteur de cette bibliographie, que les logarithmes de Napier aient pour module — 1; ensuite, les tables de Hoppe (p. 104) devraient être reportées dans le § H.

IV. Positions géographiques des chefs-lieux de canton (p. 107-131). Observatoires particuliers (p. 132). Altimétrie : altitudes aux surfaces de contact de divers terrains sur les formations plus anciennes (p. 133-162) : cette table est nouvelle et occupe la place de celle qui était consacrée, dans l'annuaire de 1877, à l'altitude des points de notre pays, plus élevés ou plus bas que les points voisins. Note sur les nivellements belges par M. le major Adan (p. 163-178).

V. Le bolide du 14 juillet 1877 (p. 179-180); le tremblement de terre du 24 juin 1877 (p. 181-183). Les tempêtes d'Europe (p. 184-247), par F. Van Rysselberghe. Ce précieux travail de notre ingénieux compatriote est une sorte de résumé de météorologie. Avec la table de M. Houzeau, signalée plus haut, il est l'article le plus important de l'annuaire. L'auteur devrait en faire un tirage à part, car il est indispensable à tous les abonnés au Bulletin météorologique de l'observatoire pour qu'ils puissent tirer de celui-ci des conclusions pratiques. — L'étude des orages en Belgique, par A. Lancaster (p. 248-286). Traits caractéristiques du climat de Bruxelles, par A. Lancaster (p. 287-322) : complément du travail analogue publié l'an dernier. Observations dans les stations météorologiques belges (p. 323-365). Magnétisme terrestre, déclinaison de l'aiguille aimantée, par C. Hooreman (p. 366-369).

VI. Planètes découvertes en 1877 : on a trouvé neuf astéroïdes nouveaux; il y en avait 178 de connus, à la date du 12 novembre. Comètes découvertes en 1877 (p. 373-376). Satellites de Mars : premiers renseignements (p. 377-378).

L'annuaire de 1878, qui a 50 pages de plus que le précédent, est aussi intéressant que celui-ci et renferme, comme nous l'avons dit plus haut, plusieurs articles d'un intérêt permanent. Nous le recommandons avec confiance aux lecteurs de la Revue et particulièrement à ceux qui, comme

les professeurs de physique, doivent avoir des notions exactes sur l'état actuel de la science météorologique.

Annuaire du bureau des longitudes. I. L'annuaire du bureau des longitudes a 100 pages de plus que celui de 1876. C'est dire qu'on y a fait de nombreuses additions et modifications. Voici les plus importantes :

Une série de tableaux donnent les principaux éléments des étoiles variables (p. 59-79). Les éphémérides renfermant les dates des époques où ces étoiles ont leur maximum et leur minimum d'éclat sont déterminées d'après les travaux du Dr. Schœnfeld.

Dans un autre nouveau tableau, sont indiquées les positions des points radiants des principaux essaims d'étoiles filantes (p. 144-147).

L'annuaire contient aussi quelques renseignements sur les satellites de Mars (p. 139).

Le chapitre qui a été le plus modifié est celui qui est consacré à la Géographie et la Statistique. M. Levasseur a inséré dans l'Annuaire un précieux travail sur la géographie terrestre, où il a réuni les renseignements les plus autorisés sur toutes les parties du monde (p. 250-127), au point de vue de la hauteur des montagnes et des monuments, de la population des états, des provinces, des villes principales. Cet exposé est divisé en 6 chapitres. I. Globe (p. 255-259). II. Afrique, Asie, Océanie, Amérique (260-281). III. Europe (282-340). IV. France (341-407). V. Colonies françaises (408-413). VI. Paris (414-427). Pour chaque pays et chaque province de l'Europe, on fait connaître la densité de la population, et pour chaque pays l'accroissement annuel et une foule d'autres données, qui ne sont pas même dans l'almanach de Gotha.

L'annuaire de 1878 contient encore deux autres chapitres nouveaux l'un sur le magnétisme de la France, avec une carte (p. 457-464); une autre, d'une valeur permanente, par M. Berthelot, sur la Thermochimie (p. 505-566). L'auteur expose succinctement les principes fondamentaux sur lesquels repose la mécanique chimique et résume en 24 tableaux les données de cette partie de la science dont il est l'un des créateurs. Ces 60 pages sont un vrai précis de thermochimie écrit de main de maître.

II. Les cent dernières pages de l'annuaire sont consacrées, comme d'ordinaire, à des notices scientifiques. La première *sur la météorologie cosmique* est due à M. Faye. Le savant académicien expose et discute avec une clarté et un bon sens parfaits, toutes les hypothèses nuageuses de certains météorologistes modernes, touchant l'action des corps célestes, autres que le soleil, sur l'état thermique, hygrométrique ou magnétique de notre globe, et il en montre l'inanité. En passant, il résume avec une grande netteté les conditions auxquelles la méthode empirique doit satisfaire pour conduire à des résultats certains et il fait connaître le mode d'action du soleil sur l'état météorologique de notre planète, par l'intermédiaire de la vapeur d'eau.

Dans la seconde notice, beaucoup plus courte, M. Janssen indique comment il est enfin parvenu à photographier des portions de la surface

solaire, de manière à pouvoir en étudier les détails mieux qu'avec les instruments astronomiques (p. 689-700). La durée de la pose pour obtenir ces images de la surface solaire, doit être extrêmement courte, $\frac{1}{2000}$ de seconde ou moins encore en été. L'annuaire est accompagné d'une planche reproduisant une photographie d'une portion du soleil, où l'on peut voir parfaitement l'aspect granuleux de la surface de cet astre. M. Janssen a déjà constaté plusieurs faits intéressants relatifs à la constitution du soleil, au moyen de son nouveau procédé.

Annuaire de Montsouris. Le directeur de l'observatoire météorologique de Montsouris, rend compte des changements introduits dans ce nouveau volume, de la manière suivante : « Nous avons cru devoir, cette année, modifier assez profondément la rédaction de cette annuaire. Notre rapport sur les travaux accomplis dans le cours de l'année 1876-1877 a été partagé en deux parties. La première comprend la description des instruments dont nous faisons emploi à l'observatoire. La liste de ces instruments s'est notablement accrue cette année » néanmoins « la collection n'en est pas encore complète et ne pourra l'être qu'en 1878. » Quarante « figures sur bois aident à comprendre les dispositions adoptées, pour ces instruments. La seconde partie est consacrée à l'examen des résultats obtenus. Jusqu'à présent, nous les avions groupés dans des tableaux numériques ; les chiffres ont, en effet, une grande valeur pour les hommes spéciaux ; mais ils sont peu intelligibles pour les personnes qui veulent se rendre compte de la marche générale des phénomènes. Pour cette partie la plus nombreuse de nos lecteurs, les diagrammes sont d'une lecture beaucoup plus facile et plus saisissante : 68 diagrammes remplacent ainsi un égal nombre de tableaux numériques. Nous nous sommes efforcés de construire ces diagrammes de telle sorte que le retour aux nombres primitifs soit toujours possible à une erreur près de 1 ou 2 dixièmes d'unités. »

A part cela, les renseignements contenus dans l'annuaire sont disposés à peu près comme dans celui de 1876 (voir la première livraison de la Revue, en 1876); il y a quelques additions qu'il est inutile de signaler ici.

P. Mansion.

II.

Nouvelle navigation astronomique. *Théorie par* M. Yvon Villarceau, *astronome de l'Observatoire de Paris, membre de l'Institut et du bureau des longitudes. Pratique par* M. Aved de Magnac, *lieutenant de vaisseau.* 2 volumes in-4° de XVI-200 p. et XVI-234 p. Prix : 20 fr.

Nous ne pouvons donner une meilleure idée de ce grand ouvrage qu'en empruntant aux auteurs mêmes quelques passages de leur introduction.

Les exigences de nombreux services maritimes, établis depuis une vingtaine d'années, ont montré l'insuffisance des anciennes méthodes

astronomiques. Les méthodes nouvelles, proposées à diverses reprises, n'ont pu néanmoins s'introduire dans la pratique, parce que le succès des nouveaux procédés dépend du degré d'exactitude avec lequel on peut déduire l'heure du premier méridien de l'observation des montres marines, et que l'on était loin, sous ce rapport, d'être arrivé à des résultats satisfaisants. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, grâce à l'habileté des constructeurs de chronomètres et aux travaux persévérants de M. de Magnac; on peut maintenant, après les plus longues traversées, connaître l'heure du premier méridien. Par suite, on peut utiliser et perfectionner les méthodes nouvelles et c'est ce que quelques officiers de marine de France ont cru devoir tenter, en s'aidant de la collaboration d'un astronome éminent, M. Yvon Villarceau.

Le nouveau traité de navigation qu'ils vont publier comprend trois ouvrages distincts consacrés respectivement à la navigation par l'estime (compas, loch, dérive, courants, etc.), à la navigation astronomique, et à la navigation côtière. Le traité que nous annonçons, contient la partie la plus neuve du second de ces ouvrages. La théorie, exposée par M. Yvon Villarceau se divise en trois grands chapitres qui traitent respectivement de la détermination de la position du navire, par l'observation de hauteurs d'astres, ou par la méthode dite des courbes de hauteur; ou enfin, dans des cas particuliers, par des méthodes plus simples qui donnent séparément la longitude et la latitude. Des notes occupant le tiers du premier volume, sont consacrées à divers développements trop théoriques pour entrer dans le corps de l'ouvrage. Le 2^{d} volume, dû à M. A. de Magnac, contient d'abord l'exposé de la marche à suivre pour trouver, à coup sûr, par le secours de plusieurs chronomètres, l'heure du premier méridien, puis les moyens pratiques que l'on peut déduire des nouvelles méthodes pour déterminer la position du navire; enfin les tables numériques qui sont nécessaires pour cela.

L'exécution typographique de l'ouvrage est extrêmement soignée.

ACTES OFFICIELS.

Règlement relatif au concours pour la collation des bourses de voyage.

Douze bourses de 2,000 francs par an peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, à la suite d'un concours dont il règlera les conditions, à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur ou celui de pharmacien, pour les aider à visiter des établissements étrangers. — Ces bourses seront données pour deux ans et réparties de la manière suivante : Quatre pour les docteurs en droit et les docteurs en philosophie et lettres; huit pour les docteurs en sciences naturelles, pour les docteurs en sciences physiques et mathématiques, pour les docteurs en médecine et pour les pharmaciens. — Celles qui n'ont pas été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

Voici le règlement des conditions du concours pour la collation de ces bourses :

Art. 1er. Le concours pour la collation des bourses de voyage porte sur les matières déterminées par la loi du 20 mai 1876, comme devant faire l'objet des examens de docteur dans chacune des facultés de philosophie et lettres, de droit, de sciences et de médecine, à l'exclusion des épreuves pratiques. Certaines de ces matières font l'objet d'une épreuve approfondie.

Pour les docteurs en philosophie et lettres, les docteurs en sciences physiques et mathématiques et les docteurs en sciences naturelles, l'épreuve approfondie, conformément à la loi du 20 mai 1876.

Pour les autres docteurs, les matières en seront déterminées ultérieurement par le ministre de l'intérieur.

Art. 2. Le concours se fait par écrit et porte :

1° Sur la matière approfondie que le concurrent a choisie dans son examen de docteur, s'il s'agit de docteurs en philosophie ou en sciences.

Sur une matière approfondie à désigner par le sort entre les matières indiquées au dernier paragraphe de l'article 1er ci-dessus, s'il s'agit de docteurs en droit ou en médecine;

2° Sur deux autres matières désignées par le sort et qui font l'objet d'une épreuve ordinaire.

La désignation par le sort se fait deux mois au moins avant l'ouverture du concours.

Art. 3. Pour les pharmaciens, le concours porte annuellement sur les matières théoriques qui seront également désignées par le ministre de l'intérieur.

Art. 4. La durée du concours est fixée de la manière suivante : un jour ou six heures de séance pour la matière de l'épreuve approfondie; une demi-journée de trois heures pour chaque matière faisant l'objet de l'épreuve ordinaire.

Art. 5. Les questions préparées par le jury sur les matières du concours sont tirées au sort et dictées aux concurrents immédiatement au moment de l'ouverture de chaque épreuve.

Art. 6. Un nombre maximum de 1,000 points est attribué à toutes les matières réunies d'un même concours, savoir : 500 points pour l'épreuve approfondie et 250 points pour chacune des épreuves ordinaires; en ce qui concerne les pharmaciens, 250 points seront attribués à chacune des quatre épreuves qu'ils auront à subir.

Art. 7. Le jury, nommé par arrêté royal, est composé d'un nombre égal de membres désignés par les universités de l'Etat et par les universités libres, et d'un président pris en dehors du corps professoral.

Art. 8. Ne sont admis à prendre part au concours que les docteurs ou pharmaciens ayant obtenu la plns grande distinction dans l'examen unique ou dans un des examens partiels de docteur ou de pharmacien et, au moins, la grande distinction dans une autre épreuve.

Art. 9. Le concours terminé, le jury dresse la liste des concurrents, par ordre de mérite, en indiquant le nombre des points obtenus par chacun d'eux.

Nul ne peut être proposé pour une bourse de voyage s'il n'a réuni les trois cinquièmes du nombre des points assignés, conformément à l'article 7, à chacune des matières de concours.

Art. 10. Les huit bourses de voyage dont la loi attribue :

A. Quatre à des docteurs en philosophie et lettres et à des docteurs en droit;

B. Huit à des docteurs en sciences, à des docteurs en médecine et à des pharmaciens;

sont sous-réparties de la manière suivante :

Groupe A.

Docteurs en philosophie.	1
Docteurs en droit	3

Groupe B.

Docteurs en sciences naturelles	1
Docteurs en sciences physiques et mathématiques	1
Pharmaciens	1
Docteurs en médecine.	5

Art. 11. Si, à défaut de concurrents ou par ce motif que les concurrents n'ont pas obtenu le nombre de points requis, une ou plusieurs des

bourses ainsi réservées à certaines catégories restent sans emploi, elles sont accordées aux concurrents de l'autre ou des autres catégories du même groupe qui auraient obtenu le nombre de points requis, sans avoir pu être admis d'abord à profiter de la répartition.

Si le cas se présente pour une des catégories du groupe *B*, la distribution des bourses disponibles se fait dans l'ordre successif suivant :

1° Docteurs en sciences naturelles;

2° Docteurs en sciences physiques et mathématiques;

3° Pharmaciens;

4° Docteurs en médecine.

Art. 12. Des mesures seront prises par le ministre de l'intérieur pour s'assurer que les boursiers consacrent tout le temps de leur séjour à l'étranger au développement de leurs études.

Tout titulaire d'une bourse est tenu de faire, à l'expiration des deux années de voyage, un rapport sur une question se rattachant à la spécialité de ses études. Ce rapport, qui sera soumis à l'appréciation de personnes compétentes, pourra, s'il y a lieu, être imprimé aux frais du gouvernement.

Art. 13. Pour les docteurs et pharmaciens qui, profitant du bénéfice de l'article 47 de la loi du 20 mai 1876, auront subi leurs examens du doctorat sur les matières déterminées par la loi du 1er mai 1857, le concours portera transitoirement sur les matières à déterminer par le ministre de l'intérieur.

Grades académiques. — Changements apportés au programme de l'examen de candidat en philosophie et lettres, devant la faculté de l'université de Liége.

—

Art. 1er. Par modification à l'article 1er de l'arrêté ministériel du 14 octobre 1876, les matières de l'examen pour le grade de candidat en philosophie et lettres, devant la faculté de l'université de Liége, sont réparties de la manière suivante :

Première épreuve.

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et l'explication d'un auteur latin;

La philosophie morale et la psychologie;

L'histoire politique de l'antiquité;

Les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques, jusqu'au règne de Justinien;

L'histoire de la littérature française ou de la littérature flamande de l'un des trois derniers siècles, au choix des récipiendaires.

Deuxième épreuve.

La logique;
L'histoire politique du moyen âge;
L'histoire politique moderne et, spécialement, l'histoire politique interne de la Belgique.

Pour les récipiendaires qui se destinent au doctorat en philosophie et lettres, l'examen comprend, en outre, dans la première épreuve, la traduction d'un texte grec à livre ouvert et l'explication d'un auteur grec.

Art. 2. Les récipiendaires qui ont déjà subi la première épreuve de la candidature en philosophie et lettres d'après les dispositions de l'article 1er de l'arrêté ministériel du 14 octobre 1876, devront subir la deuxième épreuve d'après les mêmes dispositions. Ceux qui ont déjà commencé les études relatives à la candidature en philosophie et lettres pourront, jusques et y compris la session extraordinaire du mois de novembre 1878, opter entre ces dispositions et celles du présent arrêté.

Concours de l'enseignement supérieur.

(Voy. *Rev. de l'Instr. publ.*, t. XX, p. 348).

Le Ministre de l'intérieur,

Déclare que le sort a désigné les questions suivantes pour le concours de 1878 :

A. — FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1er Groupe. — *Philologie :* Apprécier dans ses détails le style des *Histoires* et des *Annales* de Tacite et montrer les différences de style de ces deux ouvrages. (Délai pour la remise du mémoire en réponse à la question : deux ans).

2e Groupe. — *Philosophie :* Comparer la théorie du raisonnement analytique telle qu'elle a été formulée par Aristote à la théorie du raisonnement analytique telle qu'elle résulte des travaux de Stuart Mill et d'Alexandre Bain. (Délai : un an).

3e Groupe. — *Histoire :* Rechercher dans les œuvres des comiques grecs les indications relatives à la politique intérieure et extérieure d'Athènes pendant la guerre du Péloponèse, en faire la critique et en apprécier la valeur historique. (Délai : un an).

B. FACULTÉ DE DROIT.

1r Groupe. — *Droit romain :* Exposer la théorie romaine du contrat de société. (Délai : un an).

2e Groupe. — *Droit civil* : Exposer la théorie des obligations naturelles en droit moderne (Délai : un an).

3e Groupe. — *Droit naturel :* Quelle est l'origine des inégalités qui existent entre les hommes? Quelle est leur raison d'être? Quels sont leurs rapports avec le droit naturel. (Délai : un an).

C. — Faculté des sciences.

1r Groupe. — *Sciences zoologiques* : Exposer l'état de nos connaissances sur la structure et le rôle des tracées chez les insectes, les myriapodes et les arachnides.

Rechercher, par de nouvelles observations, ce qu'il y a de vrai dans la théorie suivant laquelle le sang de ces animaux circulerait entre les deux tuniques trachéennes. (Délai : un an).

2e Groupe. — *Sciences minéralogiques :* Rechercher la composition des chlorites de l'Ardenne et du Brabant et faire connaître leurs propriétés optiques, notamment sous l'examen microscopique. (Délai : un an).

3e Groupe. — *Sciences mathématiques :* Exposer les divers modes de développement en séries convergentes de l'intégrale Eulérienne, dite fonction gamma, en discutant dans chaque cas l'expression du reste de la série. (Délai : un an).

4e Groupe. — *Sciences physiques et mécaniques, y compris l'astronomie :* Exposer les principales méthodes dont on peut faire usage pour déterminer la parallaxe solaire. (Délai : un an).

ATHÉNÉES ROYAUX.

Par arrêté royal, en date du 13 janvier 1878, sont rangés dans la 2e classe les professeurs de 3e classe ci-après désignés, savoir :

MM. Lallemand (T.-A.), professeur chargé du cours d'histoire et de géographie à l'athénée royal de Bruges ;

Bertrand (C.-J.), professeur chargé de la 6e latine à l'athénée royal de Mons ;

Courtoy (A.), professeur chargé de la rhétorique latine à l'athénée royal de Hasselt ;

Robyt (A.), professeur chargé de la 3e latine au même athénée ;

Lapaille (R.), professeur chargé de la 7e professionnelle au même athénée, et

Quoidbach (T.), professeur chargé du cours d'histoire et de géographie au même athénée.

Athénée royal de Bruxelles. — M. Lorain (E.), ancien professeur à l'athénée royal de Bruxelles, est autorisé à porter le titre de professeur honoraire.

Athénée royal d'Anvers. — M. Melmann (Hubert), actuellement chargé, à titre provisoire et d'essai, des fonctions de professeur dédoublant d'allemand à l'athénée royal d'Anvers, est nommé à titre définitif aux susdites fonctions.

M. Neveu (G.-J.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, est nommé surveillant.

VARIA.

Chambre des Représentants.

Nous croyons devoir reproduire ici, à titre de documents, quelques parties de la discussion qui a eu lieu à la Chambre des Représentants (séance du 22 janvier dernier), au sujet de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans nos athénées, et de l'organisation de l'École normale des humanités.

Dans cette discussion, M. Sainctelette a avancé quelques faits qui ne sont pas tout à fait exacts et que nous avons tenu à relever dans des notes placées au bas de son discours.

M. Sainctelette. — A diverses reprises, nous avons signalé, mes amis et moi, la nécessité de dédoubler les cours d'histoire dans les athénées.

Aujourd'hui le même professeur enseigne l'histoire ancienne, l'histoire grecque, l'histoire romaine, l'histoire du moyen âge, l'histoire moderne et l'histoire de Belgique.

Nous avons signalé, à différentes reprises, ce qu'une pareille organisation a d'incomplet; nous avons demandé comment, dans ces conditions, un homme intelligent pouvait trouver le temps de se tenir au courant des travaux historiques qui surgissent de toutes parts. On ne contestera pas que, dans un pays libre comme le nôtre, sous un gouvernement constitutionnel comme le nôtre, le bon enseignement de l'histoire ne soit d'une importance considérable, non pas seulement pour la connaissance des faits, mais surtout au point de vue de la formation du jugement des élèves.

Or, en ce sens, messieurs, on n'a rien fait jusqu'à présent. Un ou deux athénées, ceux de Bruxelles et d'Anvers, comptent, il est vrai, deux professeurs d'histoire; mais, dans les huit autres athénées de province, qui ont bien le droit d'être pris un peu en considération, qui ont droit à quelques égards, c'est, je le répète, un seul homme qui donne tous les cours d'histoire. Je le déclare encore : dans ces conditions un professeur ne rend que la moitié des services qu'il pourrait rendre.

Il est absorbé par la besogne matérielle de l'enseignement et il ne peut ni s'instruire, ni écrire.

Et c'est dans cette situation qu'on ne forme pas de professeurs d'histoire? Nous avons une école normale des humanités. On se plaint ici et dans le pays de manquer de professeurs de langues et de professeurs d'his-

toire. Qu'y aurait-il de plus simple que d'ouvrir les portes de l'école normale à deux battants aux jeunes gens méritants qui viennent s'y présenter, que de faire ce que l'on fait dans les écoles techniques, ce que l'on fait pour les officiers d'artillerie, pour les ingénieurs militaires ou civils, c'est-à-dire prendre tout ce que la promotion peut présenter de bon?

A l'école normale des humanités, on ne laisse entrer que trois ou quatre élèves par an ! Et pour l'histoire, au lieu de donner à ces jeunes gens une instruction sérieuse, au lieu de les forcer à apprendre les langues étrangères [1] afin de pouvoir lire les livres d'histoire écrits dans d'autres langues que la langue française, les livres si remarquables écrits en Allemagne, en Angleterre ou aux États-Unis, on se borne à exiger d'eux quelques notions d'histoire romaine ou d'histoire du moyen âge [2].

Il est vrai qu'en revanche on réserve beaucoup de temps, les plus grands soins et toutes les récompenses possibles à ceux qui s'occupent de versification latine [3].

---

[1] Nous avons sous les yeux le programme des cours pour l'année scolaire 1877-1878, et nous y constatons qu'à la première et à la deuxième année d'études les élèves normalistes sont *tenus* de suivre un cours d'allemand, qui comprend deux heures de leçon pendant le premier semestre et une heure pendant le second. De plus, le professeur d'allemand donne un cours spécial pour les élèves qui ne sont pas assez forts pour suivre son cours régulier. Il les y forme particulièrement à l'intelligence des commentaires et traités sur l'histoire et les antiquités écrits en allemand.

[2] Le programme porte à la quatrième année d'études un cours d'histoire de Belgique, que M. Sainctelette a complétement perdu de vue. Nous ne savons pas non plus pourquoi il donne le nom de *quelques notions* à un cours régulièrement donné à l'université. Nous ajouterons que les élèves de la dernière année font des dissertations et des exercices de vive voix sur des sujets historiques, sous la direction de M. Troisfontaines.

[3] Il y a à l'école normale des humanités établie à Liége, deux sections, celle des langues anciennes et celle des langues modernes.

La section des langues anciennes est destinée, d'après le réglement, à former des professeurs de langues anciennes, de français, d'histoire et de géographie. Est-il vrai qu'on y néglige l'histoire, la géographie et le français, et qu'on y mette au premier plan la versification latine? D'après le programme, les élèves ont à faire régulièrement des travaux *français*, pour les cours de composition française, des travaux *latins* pour les cours de latin, des travaux *d'histoire*, des versions et des thèmes. Ils ont aussi régulièrement à préparer des lectures. Enfin, ils ont à remettre tous les quinze jours (1re année) ou toutes les quatre semaines (2e, 3e et 4e année),

J'ai sous les yeux le dernier rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen en Belgique, et je tiens à signaler à la Chambre la nature des compositions qui ont obtenu en 1873 et 1874 la récompense de la transcription au registre d'honneur.

Il paraît qu'à l'école normale, lorsqu'un élève se distingue, on en transcrit le devoir sur un registre qui est le livre d'or de l'établissement et qu'on appelle le registre d'honneur.

Voici la liste des compositions qui ont été l'objet de cette mesure de faveur :

« Immortalitatis nostræ imago, » poésie latine ;
« De dramate satyrico, » composition latine ;
« Nero et Tacitus, » vers latins ;
« Genius procellarum, » vers latins ;
« Ad alaudam, » travail de versification latine ;
« Equus amans domini, » poésie latine ;
« Reditus veris, » composition en vers latins ;
« Étude sur le Macbeth de Ducis, » travail en prose française.

Ainsi, en deux ans, voici huit dissertations jugées dignes de la récompense d'honneur.

Il y en a sept en langue latine, dont six de versification latine.

Est-ce avec ce système-là qu'on compte former des professeurs d'athénée? Est-ce de la sorte qu'on les rendra capables de donner à nos jeunes gens, accessoirement à l'enseignement des langues anciennes, qui ne doit pas

---

un travail en vers latins. On voit que dans cet ensemble de travaux la versification latine n'occupe qu'une place fort modeste.

Mais, dit M. Sainctelette, on n'a inscrit au registre d'honneur, en 1873 et 1874, que huit compositions, dont six de versification latine.

Nous n'examinerons pas ici jusqu'à quel point il peut être utile de faire faire des vers latins à des *normalistes :* nous nous bornerons à dire que le fait signalé par M. Sainctelette n'a nullement la portée qu'il lui assigne. Il est en effet reconnu que si un élève a quelque souffle poétique et est parvenu à surmonter les difficultés de la versification, il lui est bien plus facile de fournir un travail tolérable en vers qu'en prose. Une composition en prose est une dissertation en règle, exigeant des recherches auxquelles, faute de temps, les normalistes ne peuvent se livrer à un degré suffisant, ainsi qu'une sûreté de jugement que possèdent peu de jeunes gens. Cependant, si M. Sainctelette voulait se donner la peine de lire les compositions françaises des élèves cités au Rapport triennal pour leurs travaux de versification latine (compositions envoyées tous les trimestres au Ministère de l'Intérieur), ou les travaux qui leur ont valu au mois d'août le diplôme de professeur agrégé, il verrait qu'on enseigne autre chose à l'École normale que la technique des vers latins.

être négligé, je le reconnais, de donner, dis-je, ces mille et une notions des choses du monde et de la vie si utiles à des jeunes gens? Comment un professeur, après avoir passé deux ou trois années d'école normale à s'essayer à faire des vers latins suivant les différents rhythmes de la poésie latine, soit en état d'indiquer aux enfants confiés à ses soins ces mille et une notions accessoires qui forment une partie très considérable de l'instruction moyenne?

Je ne m'étonne pas que beaucoup de nos jeunes gens ne sachent pas distinguer les diverses espèces de céréales ou les diverses espèces de bois. Je ne dis pas que, comme le Parisien qui assistait pour la première fois à une fenaison, ils soient de force à s'écrier : Tiens ! le foin n'est que l'herbe séchée. Mais beaucoup sont dans l'impossibilité d'indiquer une foule de choses que la plupart des paysans et des ouvriers connaissent.

Je ne dis pas qu'il faille faire des élèves de la section des humanités des savants techniques, mais je dis qu'il est une foule de notions élémentaires techniques qu'on pourrait leur donner, si les professeurs eux-mêmes avaient été convenablement instruits dans ces choses-là [1]. Ainsi, par exemple, pour parler des arts, mais la plupart du temps les jeunes gens qui sortent de nos écoles humanitaires sont parfaitement incapables de dire quels sont les caractères principaux des diverses écoles de peinture ou de sculpture.

Ils ne sont pas même capables de dire ce qui est véritablement beau. Pourquoi? Parce qu'on n'attire pas leur attention sur les choses d'art. Et, comment voudrait-on que des professeurs exclusivement bourrés de grec et de latin puissent enseigner ces mille et une choses dont la connaissance fait en réalité le charme de la vie?

M. Delcour, ministre de l'intérieur. — L'honorable M. Sainctelette, dans le discours qu'il vient de prononcer, a reproché au gouvernement de ne pas développer d'une manière suffisante l'instruction moyenne.

Aux yeux de l'honorable membre, presque toute l'organisation existante est défectueuse; l'enseignement normal laisse surtout à désirer. Au lieu de s'occuper de sciences naturelles, de donner de l'extension à l'étude de l'histoire, on s'attache presque exclusivement aux langues anciennes.

Parmi les travaux inscrits dans le livre d'honneur de l'Ecole normale

---

[1] M. Sainctelette paraît ignorer que dans les athénées il y a aujourd'hui des *entretiens scientifiques* dans toutes les classes, à partir de la sixième latine jusqu'en rhétorique inclusivement (v. *Revue*, t. XX, p. 382), et que ces entretiens roulent sur toutes les parties importantes de la zoologie et de la botanique, voire même de la physique et de l'astronomie. Il ne sait pas qu'en troisième latine on fait des *excursions botaniques*. Seulement ces entretiens sont confiés à des professeurs de physique et d'histoire naturelle, qui les font évidemment beaucoup mieux que ne pourraient le faire des professeurs de latin ou de grec.

des humanités, on ne rencontre guère que des productions ayant pour objet l'étude de la langue latine...

M. Sainctelette. — La versification.

M. Delcour, ministre de l'intérieur. — Des compositions de philologie latine. Tels sont les griefs de l'honorable M. Sainctelette.

A plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion, messieurs, de m'occuper, dans cette enceinte, de l'école normale de Liége.

Cette institution est aujourd'hui ce qu'elle était lors de sa fondation, avec cette différence que nous avons cherché à développer l'enseignement qui y existait. J'ajouterai que cet enseignement répond pleinement aux besoins et que l'administration n'a qu'à se louer du zèle et du talent des professeurs et de l'application des élèves.

Aussi longtemps que je serai chargé du ministère de l'intérieur, je m'efforcerai de maintenir cette excellente situation et je ne souffrirai pas que l'on cherche à affaiblir, dans notre enseignement normal, l'etude des langues anciennes, qui doit rester la base de l'éducation.

Sur ce point je crois être d'accord avec les hommes qui se sont occupés avec le plus d'autorité, soit dans le passé, soit de nos jours, du programme des études.

On nous dit, messieurs, qu'à l'école normale de Liége les notions les plus vulgaires, les plus indispensables ne sont pas même enseignées; on ajoute que des jeunes gens qui sortent de nos écoles ne peuvent pas distinguer les diverses espèces de céréales, non plus qu'apprécier le mérite d'une œuvre d'art.

Ce sont la des exagérations. S'il est vrai qu'on ne peut organiser une école normale ayant pour objet l'enseignement des humanités d'après le programme d'une école technique ou d'une école dans laquelle on enseigne spécialement les sciences naturelles, il n'en est pas moins certain que les jeunes gens qui entrent dans les écoles normales ont acquis des notions des sciences et qu'ils possèdent, en matière d'art ou d'industrie, des connaissances générales suffisantes; ils les ont acquises soit dans les écoles élémentaires, soit dans les athénées. La Chambre n'ignore pas qu'il existe dans ces derniers établissements des cours d'histoire naturelle complets et suffisants.

L'organisation de notre enseignement normal répond complétement aux nécessités de notre situation et ce n'est point parce qu'un élève ou un professeur d'un établissement d'instruction publique laisse à désirer qu'il faut attaquer cette organisation.

Autant que l'honorable M. Sainctelette, je me suis préoccupé de tout ce qui se rattache à l'enseignement public; j'ai visité des établissements étrangers, et je me suis tenu au courant de ce qui s'y passe. Eh bien, je ne crains pas de le dire, nous avons, en Belgique, une situation bonne et dont nous n'avons certes pas à rougir, quand on la compare à l'organisation des pays étrangers.

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue.*

Revue critique *d'histoire et de littérature,* recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. C. de la Berge, M. Bréal, G. Monod, G. Paris.

Sommaire du 15 décembre : **Tournier, Havet, Graux,** Revue des Revues, par Lucien Gautier. — **Tessier,** Le chevalier de Jant, par Louis Leger. — Du 22 : **Cauer,** Choix d'inscriptions grecques, par P. Foucart. — **Madvig,** Corrections du texte de Tite-Live, par Charles Thurot. — Du 29 : **Wattenbach,** Introduction à la paléographie grecque; **Gardthausen,** Contributions à la paléographie grecque, par Ch. Graux. — Du 5 janvier 1878 : A nos lecteurs. — **Oppert,** Origine commune de la Chronologie cosmogonique des Chaldéens et des dates de la Génèse; Les dates de la Genèse; Salomon et ses successeurs, par G. Maspero. — Fragments nouveaux de St. Clément de Rome, p. p. **Lichtfoot,** par A. Sabatier. — Du 12 : **E. Schiaparelli,** Du sentiment religieux des anciens Égyptiens, par G. Maspero. — **A. Bauer,** Formation de l'ouvrage historique d'Hérodote, par Henri Weil. — **L. Martens,** Du traité sur le sublime, par M. N. — **H. Usener,** Contribution à l'histoire de Rome sous les Ostrogoths, par X. — Du I9 : **Usener,** Passion de S. Timothée, par Ch. Th. — Notitia dignitatum, p. p. **Seeck,** par Paul Guiraud. — Du 26 : **Gilbert,** Contributions à l'histoire intérieure d'Athènes, par R. Lallier. — Du 2 février : **Rayet** et **Thomas,** Milet et le golfe Latmique, par G. Maspero. — Du 9 : **Bücheler,** Lame de plomb osque, par M. B.

Jenaer Literaturzeitung im Auftrag der Universität Jena herausgegeben von Anton Klette. — 1877.

22 December : Pöhlig, der Athener Theramenes. Leipz., Teubner, m. 2,40 : von Zurborg (cherche à justifier Théramène sans réussir tout à fait). — Nipperdeii opuscula. Ber. apud Weidmannos (M. 12) : von Hertz (favorable). — Holzweissig, Wahrheit und Irrthum der localistischen casustheorie. Leipzig, Teubner, 1877. M. 1,80 : von Julius Jolly (recommandé aux philologues qui ne sont pas orientalistes). — *29 December :* Commodiani carmina, recognovit Ludwig. Lips., Teubner. M. 0,90 : von

B. Dombart (utile, beaucoup de critiques). — 1878. *5 Januar :* M. Tullii Ciceronis de finibus bonorum et malorum libri V. Nic. Madvigius recensuit et enarravit. Editio tertia emendata. Lips., Weigel, 1876. M. 22,50 : (Excellent ouvrage).

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft, herausg. von Conrad Bursian. Berlin, Calvary.

Fünfter Jahrgang 1877. *Erstes Heft.* Erste Abtheilung. Jahresbericht über die im Jahre 1877 veröffentlichten, auf die nachhomerischen griechischen Epiker bezüglichen Arbeiten. Von Prof. Dr. Hans Flach in Tübingen. — Bericht über die 1874-1877 veröffentlichten auf Xenophon bezüglichen Arbeiten. Von Dr. W. Nitsche in Berlin (Schluss folgt). — Zweite Abtheilung. Jahresbericht über die Litteratur zu Horatius. Von Hofrath Professor Dr. A. Fritzsche in Leipzig. (Schluss folgt). — Dritte Abtheilung. Bericht über die Erscheinungen auf dem Gebiete der griechischen und lateinischen Metrik während der Jahre 1873-1877. Von Dr. Hermann Buchholtz in Berlin (Schluss folgt).

Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik, herausgegeben von Dr. Alfred Fleckeisen und Dr. Hermann Masius. Leipzig, Teubner.

1877. *Elftes Heft.* — Der Ostrakismos des Hyperbolos, von K. Seeliger in Dresden. — Q. Lutatius Catulus und Lutatius Daphnis, von H. Peter in Meissen. — Zu Ciceros philosophischen Schriften, von A. du Mesnil in Gnesen. — Horatius und Alkaios, von R. Unger in Halle. — Zu welcher litterarischen Gattung gehört der Agricola des Tacitus? von J. Gantrelle. — Zu Tacitus Agricola, von G. Krueger (au ch. 6, l'auteur remplace *tenor* dans idem praeturae tenor ac silentium par *torpor*).

1878. *Erstes Heft.* Die chorische Technik von Christian Muff. Halle : von Otto Hense (compte rendu détaillé, généralement favorable). — Bemerkungen zur lateinischen Grammatik von Ellendt-Seiffert : von C. Venediger in Spandau (critiques fondées).

Philologischer Anzeiger, herausgegeben von Ernst von Leutsch. Göttingen.

8ter Band, *neuntes und zehntes Heft.* Bericht über die zwei und dreissigste Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner zu Wiesbaden, 1877 : von Ernst von Leutsch. — Homers Ilias, für den Schulgebrauch erklärt von K. F. Ameis, besorgt von dr. C. Hentze : von Friedrich Rauchenstein (la meilleure édition qu'on puisse mettre entre les mains des élèves; quelques critiques). — Euripidis tragoediae. Ex recensione Aug. Nauckii. Editio tertia. Lips. Teubner : E. v. L. (bonne édition; quelques critiques). — Kurzer Ueberblick über die altgriechische Harmonik nebst zwei Beilagen (a. die antike Notenschrift, b. die antike Musikreste). Von Carl Lang. Heidelberg, 1872 (bon ouvrage). — *Elftes Heft.* Historische Beiträge zur Caesar-litteratur, von dr. Franz Fröhlig. Zurich : von Rauchenstein (bon programme).— Die Entstehungsgeschichte

der catilinarischen Verschwörung. Ein Beitrag zur kritik des Sallustius, von dr. Constantin John. Leipzig 1876 : von H. Wz. (favorable). — G. F. Hertzberg, geschichte Griechenlands seit dem Absterben des antiken Lebens bis zur Gegenwart. Gotha, Perthes : von Wäschke (favorable, avec quelques critiques). — Adolf Philippi, der Areopag und die Epheten. Eine Untersuchung der athenischen Verfassungsgeschichte. Berlin, Weidmann, 1874 : von Wecklein (ouvrage très-recommandable, quoiqu'il ne donne pas des résultats tout à fait nouveaux).

Revue archéologique, Paris.

Novembre, 1877. Sur quelques inscriptions d'Ostie *(suite et fin),* par M. M. Th. Homolle. — Sur le déchiffrement des inscriptions cypriotes, par M. Michel Bréal (Résumé d'une communication faite par M. B. à l'académie des inscriptions. V. Rev. de l'Instr. publ., t. XX, pp. 366 et 432). — Étude historique et philologique sur les décrets de Rosette et de Canope. § I. Histoire des versions, par M. Eugène Revillout (Cet article renferme des indications nouvelles et très-intéressantes sur l'histoire de l'Égypte après la mort de Philopator).

Décembre. Inscriptions de Sétif, par M. Ant. Héron de Villefosse. — Décret en l'honneur de Phanocritos de Parium, par M. P. Foucart (M. F. démontre que l'inscription II, 38 du *Corpus inscr. att.*, qu'il reproduit plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, d'après l'original, qui se trouve au Musée de Louvre, se rapporte selon toute probabilité. aux faits relatés par Xénophon, *Hell.,* V, 1. Le décret mentionné dans cette inscription aurait donc été voté avant la paix d'Antalcidas, ou peu de temps après). — Sur trois inscritions péligniennes récemment découvertes, par M. Michel Bréal.

Journal des savants, Paris.

Novembre, 1877. Inscription inédite de Dodone, par M. E. Egger (M. Constantin Carapanos a découvert l'emplacement de Dodone, dont il décrira les antiquités dans un volume en voie de préparation. Il a communiqué à M. Egger une inscription inédite, gravée au pointillé sur une plaque de bronze. C'est une sentence d'absolution portée par des juges étrangers et attestée par quatorze témoins dont sept sont Molosses et les sept autres Thesprotes. M. E. signale dans cette inscription la forme ξένυς, qu'il considère comme un nominatif plur. (éolien pour ξένοι). I. — L'art et l'archéologie, par E. Vinet. II. Mission archéologique de Macédoine, par Léon Heuzey, compte rendu de Ch. Lévêque. — L'origine des Ordres grecs, par G. Perrot (1er art. Compte rendu de l'ouvrage de Ch. Chipiez intitulé Histoire critique des origines et de la formation des ordres grecs). — Un monument de l'astronomie grecque, par Ad. de Longpérier (Il s'agit d'un tétradrachme frappé à Uranopolis).

Décembre, 1877. Sur les *milites peregrini* et *frumentarii,* par M. Naudet. Cornelii Taciti opera, par E. Jacob. Article de M. Egger (Dans cette article, qui contient beaucoup d'indications fort intéressantes, M. E.

discute notamment les chapp. VII et suivants du livre XIV des *annales*). — Les fouilles de Spata, en Attique, par Ch. Lévêque (A l'est de l'Hymette, en face de l'Eubée, dans la Mesogaea, est situé le village de Spata, qui occupe peut-être l'emplacement du dème de Sphettos. On y a découvert trois tombeaux renfermant plus de deux mille objets en or, en argent, en bronze, en ivoire, en verre ou en pâte vitriforme et en argile. Ces objets, peut-être contemporains de ceux que M. Schliemann a récemment découverts à Mycènes, offrent des analogies frappantes avec ceux qu'on a trouvés en Chypre, en Sardaigne et à Palestrina, et qui tous dénotent clairement une influence phénicienne). — L'origine des ordres grecs, IIe et dernier article par M. G. Perrot.

Hermes, Zeitschrift für classische Philologie, herausgegeben von Emil Hübner. — B. XI. — Berlin 1877.

Zu der origo gentis romanae, von Th. Mommsen (M. démontre que les additions faites à Eutrope par Paul-le-Diacre, vers la fin du VIII siècle, et par Landolfus Sagax, dans la *historia miscella*, vers le commencement du XIe siècle, sont empruntées à un ouvrage qui ressemblait beaucoup à celui que nous possédons sous le titre de *origo gentis romanae*; seulement cet ouvrage, dont les renseignements sont empruntés aux scoliastes de Virgile, était jadis plus complet). — Ueber den Volkstamm der Gräker, v. B. Niese. (La forme latine *Graecus* est l'original, le mot Γραικός la copie). — Das fragmentum mathematicum bobiense, v. Diels (intéressant au point de vue paléographique). — Studien zu den Griechischen Taktikern, von R. Förster. — Zur Ueberlieferung des Thukydideischen Textes. Die attische Vertragsurkunde von Ol. 89, 4, v. A. Schöne (V. Revue de l'instr. t. XX, p. 365). — Ad Demosthenem, v. H. van Herwerden. — Zum römischen Strassenwesen, v. Th. Mommsen (Jadis en Italie toutes les distances marquées sur les bornes milliaires avaient pour point de départ la ville de Rome. Ceci se modifia peu à peu sous l'empire. En province il y avait généralement plusieurs centres. Il reste encore bien des recherches utiles à faire dans ce sens). — Das Pythion in Athen, v. E. Curtius (On a découvert une partie de l'autel qui se trouvait en cet endroit avec l'inscription de Pisistrate le jeune, mentionnée par Thuc. V, 54). — Corollarium emendationum Libanianarum, R. Foerster. — Horat. Serm. I, 6, 126, A. Holder. — Zur Claudian-Handschrift B., A. Holder. — Zu Philodemos, C. Robert. — Zu Tacitus Dial. 31 (L'auteur O. Seeck, se basant sur une prétendue analogie entre ce chap. et Quint. I, 10, 5, écrit : neque stoicorum *deum mortalem*. D'autre part il croit que chez Quint. il faut changer *formantes* en *informantes*. Il pense finalement que sa découverte fournit une indication précise quant à la date de la composition du Dialogue). — Zu Polyb. III, 88, 8, v. O. Seeck. — Zu Sophokles, v. A. Torstrik (Ant. 10 : τοῖς δ'ὑπαργύροις au lieu de τῶν δ'ὑπαὶ γένους). — Zu Cicero de natura deorum III, 84, v. Ad. Hofmeister. — Zu Demosthenes, v. Eberhard.

Litterarisches Centralblatt für Deutschland, herausgegeben von Prof. Dr. Fr. Zarncke. — 1877. — Leipzig.

27 octobre 1877. Aristotelis de anima libri III. Ad interpretum graecorum auctoritatem et codicum recognovit commentariis illustravit Fr. Ad. Trendelenburg. Ed. II, emend. et aucta. Berl., 1877. Weber, XXVIII et 500 p. gr. 8. Prix : 12 M., ang. v. A. T. (Le travail de révision fait par Belger est fort soigné). — Leighton, historia critica M. Tullii Ciceronis epistularum ad familiares. Leipz., 1877. Engelmann, 44 pp. 8°, ang. v. F. R. (assez favorable). — Lucian Müller, Friedrich Ritschl. Berl., 1877. Calvary, VIII et 70 pp. 8°. Prix : 2 M. (défavorable).

3 novembre. T. M. Plauti aulularia met aanteekeningen van Dr. C. M. Francken. Groningen, 1877. Wolters, XXXII et 90 pp. gr. 8°, ang. v. W. W., (critiques de détail).

10 novembre. Commodiani carmina, rec. E. Ludwig. Part. altera carmen apologeticum complectens. Leipz., 1877. Teubner, XLIII et 43 pp. gr. 8. Prix : 0-90 M. (favorable).

17 novembre. Hirschfeld. Untersuchungen auf dem Gebiete der römischen Verwaltungsgeschichte. I Bd. : Die Kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diocletian. Berlin, 1876, Weidmann, VII et 323 pp. gr. 8. Prix : 8 M., ang. v. F. R. (très-favorable). —V. Gardthausen. Beitrage zur griechischen Palàographie. Mit 5 Taff. in Lichtdruck. Leipz., 1877. Hirzel, 21 pp. gr. 4. Prix : 2 M. (favorable). — Fabularum Babrianarum paraphrasis Bodleiana Ed. P. Knoell. Wien, 1877. Hölder, XII et 77 pp. 8. (Les 28 fables de ce ms. qui ne se trouvent pas dans notre Babrius, sont évidemment empruntées à ce poëte). Fedde, Ueber eine noch nicht edirte Sammlung äsopischer Fabeln nach einer Wiener Handschrift. Breslau, 1877. Maruschke, 26 pp. gr. 4. Prix : 1-50 M., (favorable).

1 décembre. Aeschyli Persae. Recensuit Dr. Joh. Oberdick, Berl., 1876. Vahlen, XII et 62 pp. gr. 8. Prix : 1-50 M., ang. v. J. K. (assez favorable; des 27 conjectures de l'éditeur, on n'en peut guère admettre que deux). —Keller. Rerum naturalium scriptores graeci minores. Vol. I. Paradoxographi, Antigonus, Apollonius, Phlegon, Anonymus Vaticanus. Leipz., 1877. Teubner, LXXXI et 132 pp. gr. 8. Prix : 2-40 M., ang. v. B. (favorable, critiques de détail). — L. v. Sybel. Die Mythologie der Ilias. Marburg, 1877, Elwert, VII et 317 pp. lex. 8. Prix : 7-20 M. ang. v. Ed. K-r (défavorable).

8 décembre. Finsler. Kritische Untersuchungen zur Geschichte der Griechischen Anthologie, Zürich, 1876, Zürcher, 163 pp. gr. 8. ang. v. A. (favorable, critiques de détail). — Hense, der Chor des Sophokles. Berlin, 1877. Weidmann, X et 32 pp. gr. 8. Prix : 1-20 M. ang. v. J. K. (Ce petit écrit, qui se rattache au livre de Muff « die chorische Technik des Sophokles, » est plein d'idées intéressantes). — Lepsius. Die Babylonisch-assyrischen Längenmasse nach des Tafel von Senqereh, m. 2 Taff. Berlin, 1877. Dümmler, 42 pp. 4. Prix : 4 M. ang. v. F. H. (très-favorable).

15 décembre. Gai institutiones ad codicis venonensis apographum Studemundianum in usum scholarum edd. P. Krüger et G. Studemund. Inest epistula critica Th. Mommsen. Berlin, 1877. Weidmann, XXIV et 192 pp. ang. v. Ad. Sdt (très-favorable). — G. Christ. Fastorum Horatianorum epicrisis. München, 1877. Rieger, 26 pp. gr. 4. Prix : 2 M. ang. v. A. R. (favorable. Il y est surtout question de la date des 3 premiers livres des Odes). — Phaedri fabularum libri quinque. Emend. adnot. supplevit Lucianus Mueller. Leipz., 1877. Teubner, XL et 120 pp. gr. 8. Prix : 3 M. ang. v. A. R. (assez favorable, mais les mérites de cette édition ne justifient pas le ton prétentieux de l'auteur). — Gebauer. — De hypotacticis et paratacticis argumenti ex contrario formis quae reperiuntur apud oratores Atticos. Zwickau, 1877. Thost, XXXII et 399 pp. lex. 8. ang. v. B. (très-favorable). — Pappi Alexandrini collectionis quae supersunt, ed. F. Hultsch. Vol. II. Berlin, 1877. Weidmann, VIII, pp. 473-1020. lex. 8. Prix : 20 M. ang. v. —z-r (très-favorable).— P. Optatiani Porfyrii carmina, Recens. et praefatus est Lucianus Müller. Leipz., 1877. Teubner, XXIV et 76 pp. lex. 8. Prix : 3-60 M. ang. v. A. R. (favorable). — Ascoli, Studj critici. II. Rom, 1877. Löscher, VIII et 419 pp. gr. lex. 8. ang. v. Bg. (favorable, critiques de détail. Recherches de grammaire comparée relatives au sanscrit, au grec et au latin). — W. Meyer. Die Sammlungen der Spruchverse des Publilius Syrus. Leipz., 1877. Teubner, 77 pp. lex. 8. Prix : 1-60 M. ang. v. A. R. (favorable. On y trouve 16 vers inédits). — Schmitz, Beiträge zur lat. Sprach-und Literaturkunde. Mit 2 lithogr. Taff. 4. Leipz., 1867. Teubner, X et 330 pp. lex. 8. Prix : 8. M. (favorable. On y trouve une notice sur J. Lipse). — Ad. Becker, Charikles. Neu bearbeitet von Göll. I. B. Berlin, 1877. Calvary, XIX et 328 pp. gr. 8. Prix : 6 M. ang. v. Bu (favorable, critiques de détail). — Die griechischen Vasen, v. Lau, mit Einl. u. erläuterndem Texte v. Brunn u. Krell. Leipz., 1877, 38 pp. fol. ang. v. Bu (favorable).

22 décembre. Baehrens. Unedirte lateinische Gedichte. Leipz., 1877. Teubner, 48 pp. lex. 8. Prix : 1-20 M. (B. a fait connaître quatre poésies inédites qui mériteraient de prendre place dans une Anthologie. La critique est arbitraire, comme dans toutes les publications de B.).

MATHÉMATIQUES.

NOTE SUR L'INVOLUTION.

Dans ce qui va suivre nous allons traiter algébriquement la théorie de l'involution qu'a exposée M. Chasles dans la note X de son *aperçu historique des méthodes en géométrie.* Les transformations algébriques que présente l'équation d'involution nous paraissent offrir quelqu'intérêt et fournir des exercices utiles de calcul.

1. On sait que trois couples de points A,A'; B,B'; C,C' sont dits en involution lorsque le rapport anharmonique des quatre points A,B,C,C' est égal au rapport anharmonique des quatre points A',B',C',C et qu'on a

$$\frac{AC}{BC} : \frac{AC'}{BC'} = \frac{A'C'}{B'C'} : \frac{A'C}{B'C}.$$

Si nous représentons par a,a'; b,b'; c,c' les distances des points à un point quelconque de la droite, cette proportion pourra s'écrire

$$\frac{c-a}{c-b} : \frac{c'-a}{c'-b} = \frac{c'-a'}{c'-b'} : \frac{c-a'}{c-b'}.$$

Effectuant les calculs et supprimant le facteur $c - c'$, cette équation devient

$$aa'(b + b' - c - c') + bb'(c + c' - a - a') + cc'(a + a' - b - b') = 0 \qquad (1).$$

Comme cette équation est symétrique par rapport aux lettres a, b, c, elle restera la même si dans l'équation primitive nous remplaçons les a ou les b par des c et par suite, si la première proportion existe, nous aurons aussi les deux suivantes :

$$\frac{BA}{CA} : \frac{BA'}{CA'} = \frac{B'A'}{C'A'} : \frac{B'A}{C'A},$$

$$\frac{AB}{CB} : \frac{AB'}{CB'} = \frac{A'B'}{C'B'} : \frac{A'B}{C'B}.$$

2. Pour déduire de l'équation (1) les relations à 6 termes qui existent dans l'involution, mettons cette équation sous la forme

$$aa' (b - c') + bb' (c - a') + cc' (a - b') =$$
$$aa' (c - b') + bb' (a - c') + cc' (b - a').$$

Alors, si nous ajoutons aux deux membres la quantité $a'b'c' - abc$, cette égalité deviendra :

$$(b' - a) (c' - b) (a' - c) = (c' - a) (b' - c) (a' - b)$$

qui revient à

$$AB' . BC' . CA' = AC' . CB' . BA'.$$

Des transformations analogues conduiront aux autres égalités

$$AB' . BC . C'A' = AC . C'B' . BA'$$
$$AB . B'C' . CA' = AC . CB . B'A'$$
$$AB . B'C . C'A' = AC . C'B . B'A'.$$

3. Si les quantités a, a', b, b' sont connues, on voit par l'équation (1) que les valeurs de c, c' sont les racines d'une équation de la forme

$$xy + M (x + y) + N = 0$$

et par suite les racines d'une semblable équation donneront les points conjugués d'une involution dans laquelle les points déterminés par les racines de l'équation.

$$Z^2 + 2MZ + N = 0$$

seront eux-mêmes leurs conjugués et sont les points doubles de l'involution.

4. Les points doubles du système dont font partie les quatre points A,A′;B,B′ sont les racines de l'équation

$$z^2 (a + a' - b - b) - z (aa' - bb') + aa' (b + b) - bb' (a + a') = 0. \qquad (2)$$

Si l'on suppose que le point c' s'éloigne à l'infini, son conjugué sera donné par l'équation

$$c (a + a' - b - b') - (aa' - bb') = 0. \qquad (3)$$

Comme la valeur tirée pour c de cette équation, est la demi somme des racines de l'équation (2), qui donne les points doubles du système, on voit que le point O dont le conjugué est à l'infini se trouve au milieu de la distance des points doubles. Ces points doubles peuvent être imaginaires, mais le point O que l'on appelle point central existe toujours.

5. En mettant l'équation (3) sous la forme

$$o^2 - (b + b') o + bb' = o^2 - (a + a') o + aa',$$

on en déduit

$$(o - b) (o' - b') = (o - a) (o - a');$$

donc le point central est caractérisé par la propriété.

$$\text{OB.OB}' = \text{OA.OA}'$$

le rectangle de ses distances aux deux points conjugués est constant.

Si l'on décrit sur AA′.BB′ comme diamètres, des circonférences, le point central sera le point où l'axe radical des deux cercles coupe la droite.

6. Mettons l'équation (3) sous la forme

$$a'b' + o (a - b') - aa' = a'b' + o (b - a') - bb'$$

nous en déduirons:

$$(o - a') (a - b') = (o - b') (b - a');$$

ce qui revient à

$$\frac{AB'}{A'B} = \frac{OB'}{OA'},$$

on trouverait de même :

$$\frac{AB'}{A'B} = \frac{OA}{OB},$$

$$\frac{AB}{A'B} = \frac{OB}{OA'},$$

$$\frac{AB}{AB'} = \frac{OA'}{OB'},$$

$$\frac{BA.BA'}{B'A.B'A'} = \frac{BO}{B'O},$$

$$\frac{AB.AB'}{A'B.A'B'} = \frac{AO}{A'O}.$$

7. Si nous calculons le produit OA.OA′, nous trouverons pour ce produit

$$\frac{(a-b')(b-a)(a'-b)(b'-'a)}{(a+a'-b-b')^2}.$$

Comme cette quantité est celle qui se trouve sous le radical des racines de l'équation (2), on en conclut, que si E et F sont les points doubles,

$$OA.OA' = OE^2 = OF^2 = OB.OB'$$

par suite les points E et F sont conjugués harmoniques par rapport aux points A.A′, ainsi que par rapport à B.B′. Pour que ces points soient réels, il faut que le produit OA.OA, soit positif ce qui n'a lieu que si les points B.B′ sont compris entre les points A.A′ ou inversement.

On peut vérifier aisément que si x', x'' sont les racines de l'équation (2) on a

$$\frac{x'-a}{a'-x'} = \frac{x''-a}{a'-x''}.$$

8. L'équation (3) exprime encore qu'on a

$$mA.mA' - mB.mB' = (AB + A'B')\ mO$$

ou, si $\alpha.\beta$ sont les milieux de AA'.BB', que,

$$mA.mA' - mB.mB = 2\alpha\beta.mO.$$

Si on fait coincider le point m, avec l'un quelconque des points A.A'.B.B' on aura différentes relations entre les cinq points A.A'.B.B'.O.

Si nous représentons par $\alpha.\beta.\gamma.$ les milieux des segments AA', BB', CC' le produit $\alpha\beta.\beta\gamma.\gamma\alpha$ sera égal à

$$\frac{1}{8}(b + b' - a - a')(c + c' - b - b')(a + a' - c - c');$$

on à

$$\frac{1}{8}\Big\{(a + a')^2 (b + b' - c - c') + (b + b')^2 (c + c - a - a') + (c + c')^1 (a + a' - b - b')\Big\}.$$

Si on retranche de cette quantité la moitié du premier membre de l'équation (1). On aura :

$$\frac{1}{8}\Big\{(a - a')^2 (b + b' - c - c') + (b - b)^1 (c + c' - a - a') + (c - c')^2 (a + a' - b - b)\Big\}$$

d'où l'on conclut que

$$\alpha\beta.\beta\gamma.\gamma\alpha = \overline{\alpha A}^2.\gamma\beta + \overline{\beta B}^2.\alpha\gamma + \overline{\gamma C}^2.\beta\alpha.$$

Quand les points C.C' coincident avec le point E, cette égalité devient

$$\overline{a A}^2.E\beta + \overline{\beta B}^2.\alpha E = \alpha\beta.\beta E.E\alpha.$$

Si les points B.B' coincident avec le second point double F, on a :

$$\overline{\alpha A}^2 = \alpha E.\alpha F.$$

9. La relation (1) nous indique aussi que, m étant un point quelconque de la droite,

$$mA.mA'.\gamma\beta + mB.m\beta'\ \alpha\gamma + mC.mC'\ \beta\alpha = o. \quad (4)$$

Quand les points B.B′ coincident avec le point F et les points C.C′ avec le point E, cette relation devient

$$mA.mA'.EF + mF^2.\alpha E + mE^2.F\alpha = o.$$

A. Cambier.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Tome 21. 2e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

INFLUENCE MORALE ET LITTÉRAIRE D'EURIPIDE CHEZ LES ANCIENS.

WELCKER. *Die Griechische Tragödien mit Rücksicht auf den epischen Cyclus geordnet*, Bonn, 1839-41.
G. BERNHARDY. *Grundriss der Griechischen Litteratur*, tome II, deuxième partie. Halle, 1872.
PATIN. *Études sur les tragiques grecs*, tome I, Paris, 1872.

Dans sa comédie des *Grenouilles*, représentée peu de temps après la mort d'Euripide [1], Aristophane faisait dire à l'ombre d'Eschyle s'adressant à Dionysos : « *Ma poésie m'a survécu, mais celle d'Euripide est morte avec lui* [2]. » Quel sens faut-il donner à ces paroles si peu bienveillantes pour le dernier des grands tragiques ? Faut-il n'y voir, avec un scholiaste d'Aristophane [3], qu'une simple allusion au décret porté après la mort d'Eschyle, et permettant de remettre au concours ses tragédies au même titre que les pièces nouvelles? ou bien le comique, prenant ses désirs pour des réalités, crut-il sincèrement que la poésie antinationale de son adversaire ne devait pas survivre à la génération qui l'avait admirée? Quoi qu'il en soit, jamais

[1] Euripide mourut en 406 (Apollod. ap. Diod. XIII, 103) ; les *Grenouilles* furent représentées en janvier 405. (Th. Kock, dans son introduction aux *Grenouilles* d'Aristophane, 2e éd. p. 18).

[2] V. 868 : ὅτι ἡ ποίησις οὐχὶ συντέθνηκέ μοι·
τούτῳ δὲ συντέθνηκεν...

[3] Schol. *Ran.* 868 : ἐπεὶ τὰ Αἰσχύλου ἐψηφίσαντο διδάσκειν. Cf. Schol. *Acharn.* 10 : τιμῆς δὲ μεγίστης ἔτυχε παρὰ Ἀθηναίοις ὁ Αἰσχύλος, καὶ μόνου αὐτοῦ τὰ δράματα ψηφίσματι κοινῷ καὶ μετὰ θάνατον ἐδιδάσκετο.

assertion aussi téméraire ne reçut des événements un démenti plus éclatant. En effet, Euripide a eu sur la postérité une influence considérable, et l'on peut dire qu'en ce sens il l'a même emporté sur les deux autres maîtres de la scène athénienne.

Cette influence, il ne la doit certainement pas à une sorte de supériorité dans le domaine de l'art. Sous le rapport de la composition, ses œuvres sont loin d'égaler celles de Sophocle et même d'Eschyle. Celui qui ne chercherait dans ses tragédies que le développement naturel et harmonieux de l'action dramatique, cette juste proportion entre toutes les parties de l'œuvre, cette grandeur idéale des personnages, ce style toujours noble et soutenu, qui ont fait des drames de Sophocle les modèles les plus accomplis du genre, ne s'expliquerait guère cette admiration passionnée et cette espèce de culte dont il fut l'objet chez les anciens. C'est dans des qualités entièrement différentes, dans les défauts même qui ne déparent que trop souvent ses pièces, qu'il faut chercher le secret du long empire qu'il a exercé sur les esprits. C'est précisément en abandonnant les traditions qui avaient jusque-là guidé les poètes tragiques, qu'Euripide a conquis une place aussi importante dans les études de la postérité.

Deux circonstances contribuèrent à lui donner cette position exceptionnelle dans la littérature dramatique d'Athènes : son caractère et son éducation, d'une part; de l'autre, le changement profond qui se produisit à son époque dans la société antique.

Vers 456, l'année où Euripide mit sur la scène sa première pièce [1], Athènes assistait à une de ces révolutions qui, pour être lentes et souvent paisibles, n'en sont pas moins les plus considérables par leurs résultats, puisqu'elles finissent parfois par transformer de fond en comble une société tout entière. Auparavant, l'État athénien avait trouvé sa force et sa grandeur dans le respect de tous pour les traditions et les institutions léguées par les ancêtres [2]. Sa religion et ses cultes n'avaient d'autres fondements que les mythes et les légendes rapportés par les poètes et la tradition populaire; la politique,

---

[1] *Vit.* ap. Elmsley : ἤρξατο δὲ διδάσκειν ἐπὶ Καλλίου ἄρχοντος κατὰ Ὀλυμπιάδα ὀγδοηκοστὴν πρώτην. πρῶτον δὲ ἐδίδαξε τὰς Πελιάδας ἔτει πρώτῳ....

[2] Voyez les paroles remarquables de Platon, *de Legg.*, III, pp. 698 et 699.

tout en se développant de plus en plus dans le sens de la démocratie pure, ne s'écartait pas des principes établis par Solon [1]; l'instruction littéraire, scientifique et religieuse se puisait principalement dans les chants des poètes, qui célébraient les dieux et les héros de la nation, ou rapportaient en sentences claires et concises les préceptes de la morale [2]; l'art et la littérature cherchaient presque exclusivement leurs inspirations dans les traditions religieuses et poétiques du passé.

Mais lorsque Athènes, devenue la première puissance commerçante de la Grèce, eut attiré dans ses murs une foule d'étrangers appartenant aux nations les plus diverses, elle dut également admettre les croyances, les cultes et les mœurs du dehors. D'un autre côté, elle devint le rendez-vous de tout ce que le monde hellénique comptait de distingué dans les lettres, les arts et les sciences. La philosophie, presque inconnue alors à la Grèce proprement dite, y pénétra également [3]. En présence de ces éléments étrangers, au milieu de tous ces germes de progrès, la vieille cité de Solon ne pouvait rester intacte.

Tandis que les superstitions de la Thrace et de l'Asie altéraient la pureté de la religion nationale, les philosophes la minaient jusque dans ses bases par leur enseignement. Les mythes commençaient à n'être plus considérés que comme des fables sans aucun fondement historique, et Anaxagore cherchait à les rendre admissibles, en interprétant ceux d'Homère par l'allégorie [4], tandis qu'il prouvait que plusieurs des divinités populaires n'étaient que des personnifications de phénomènes naturels [5].

Mais les spéculations de la philosophie, confinées dans un

---

[1] Cf. E. Curtius, *Griech. Gesch.*, II³, p. 368 et suiv.

[2] V. Platon, *Protag.*, p. 325, extr. Cf. Bernhardy, *Grundriss der Griech. Litter.*, I⁴, p. 86 et suiv.; K. Hermann, *Lehrbuch der Griech. Antiq.*, III², pp. 278 et 281, n. 6 et 7.

[3] Parmi les philosophes qui, à cette époque, se fixèrent à Athènes, citons Anaxagore de Clazomène, Parménon et Zénon d'Élée.

[4] Métrodore de Lampsaque, l'ami d'Anaxagore, interpréta de la même manière les mythes rapportés par les poèmes homériques. V. Diog. Laërt., II, 11.

[5] Diog. L., II, 8. Cf. Mullach, *de Anaxagora*, dans les *Fragm. phil. graec.*, (éd. Didot), I, pp. 243 sqq.

cercle étroit d'auditeurs, ne furent pas de beaucoup aussi funestes aux institutions nationales que les leçons des sophistes. Beaux parleurs et dialecticiens habiles, ils devinrent bientôt les maîtres de la jeunesse [1]. Peu à peu, l'éducation simple et poétique d'autrefois fut remplacée par un enseignement, qui visait avant tout à donner aux jeunes Athéniens les connaissances pratiques nécessaires pour leur permettre de prendre de bonne heure une part active à toutes les affaires publiques [2]. Or, dans un gouvernement comme celui d'Athènes, où les questions les plus importantes de la politique, de la religion et, jusqu'à un certain point, de la vie privée, se traitaient sur la place publique ou devant les héliastes, l'art de la parole était sans contredit de la plus grande utilité. Aussi la rhétorique occupait-elle, dans les leçons des sophistes, une place considérable [3]. On peut même dire qu'elle faisait le fond de leur enseignement [4]. Comme ils rejetaient toute idée de vrai absolu, et prétendaient que l'homme est la mesure de toutes choses [5], ils ruinaient, par des discours subtils et captieux, les institutions nationales, les principes mêmes les plus vénérés de la religion et de la morale [6]. La jeunesse écoutait avec enthousiasme ces maîtres habiles, qui savaient si bien battre en brèche les antiques croyances, et démontraient victorieusement le pour et le contre de toutes choses; elle acquérait à leurs leçons une facilité de discussion et de parole, et quelques connaissances pratiques, qui semblaient pouvoir remplacer la longue expérience des aïeux, mais elle y perdait, en même temps, ce respect des

---

[1] Plat. *Resp.*, X, 600, c; *Protag.*, 315.

[2] Plat. *Resp.*, X, p. 600, d; *Protag.*, p. 318, e.

[3] Plat. *Gorgias*, p. 452; *Meno*, p. 95, c.

[4] Certains sophistes, comme Gorgias, aimaient, paraît-il, à se faire donner le titre de rhéteurs, ῥήτορες. Cf. Plat. *Gorg.*, p. 449, a.

[5] Πρωταγόρας..... λέγων πάντων χρημάτων μέτρον εἶναι ἄνθρωπον. Plat. *Crat.*, p. 385, e; *Theaet.*, p. 152, a; Aristot., *Metaph.*, IX, 1. Diog. L. IX, 51 : πρῶτος ἔφη (Protagoras) δύο λόγους εἶναι περὶ παντὸς πράγματος ἀντικειμένους ἀλλήλοις. Cf. Eur. *Antiope*, fr. 29 (189 Nauck), et Xen. *Memorab.* IV, 4, 6.

[6] Euripide, dans son *Aeolos*, représentait également le crime comme quelque chose de relatif. Macareus, parlant de son inceste, disait : Τί δ' αἰσχρὸν, ἢν μὴ τοῖσι χρωμένοις δοκῇ; V. Nauck, *Eurip. perdit. trag. fragm.*, nº 19.

lois et de l'autorité qui avait contribué, pour une si large part, au développement de la grandeur athénienne.

Ainsi se préparait, au sein de la société antique, une génération qui, impatiente de tous les jougs que l'ancienne éducation avait imposés jusque-là au citoyen, s'élança libre et fière dans le vaste champ d'explorations que la science nouvelle venait de lui ouvrir. Pleine de mépris pour les mœurs simples et les traditions sévères du passé, exigeant dans la politique des droits égaux pour tous, sans distinction de naissance, de fortune ou de capacités, sceptique à l'égard des croyances nationales, sans idéal et sans enthousiasme, mais ingénieuse et avide de science [1], elle devait servir en quelque sorte de transition à une société nouvelle, moins brillante, sans doute, et moins originale que l'ancienne, mais qui, par des connaissances plus variées et le développement plus libre de toutes les facultés humaines, était appelée à répandre la civilisation sur le monde entier.

Lorsque Euripide commença à se vouer à la poésie tragique, la révolution dont je viens d'indiquer en quelques mots le développement et les résultats, venait à peine de commencer. L'État antique conservait une apparence de solidité qui semblait devoir le protéger contre les progrès de l'esprit nouveau; la démocratie, grâce à l'habile direction de Périclès, était encore retenue sur la pente qui devait la conduire bientôt vers le despotisme démagogique; les fêtes religieuses trouvaient dans la prospérité publique et la puissance d'Athènes un éclat inconnu jusqu'alors; l'art, sous toutes ses formes, continuait à ennoblir les institutions religieuses et poétiques de la cité, tandis que Sophocle faisait revivre sur la scène les héros d'autrefois dans toute leur grandeur idéale. Cependant la philosophie, encore toute tremblante et continuellement menacée de la vindicte publique, osait à peine communiquer à quelques adeptes les données scientifiques contraires aux croyances de la foule [2].

Euripide n'hésita pourtant pas à entrer dans la voie nouvelle

---

[1] Voyez, sur le public athénien de l'an 405, un passage curieux d'Aristophane, *Ran.*, 1114, avec les notes de Kock.

[2] Plutarque (*Nicias*, c. 23), parlant de l'enseignement d'Anaxagore, s'exprime comme suit : *οὐ ὁ λόγος ἔνδοξος, ἀλλ' ἀπόρρητος ἔτι καὶ δι' ὀλίγων καὶ μετ' εὐλαβείας τινὸς ἢ πίστεως βαδίζων.*

où bien peu jusque-là s'étaient engagés : il devint un des chefs les plus considérables du mouvement, qui entraînait les esprits vers l'émancipation intellectuelle, religieuse et morale qui devait mettre fin à la société antique. Tout d'ailleurs, dans son caractère comme dans ses occupations, l'éloignait de l'ancien ordre de choses, et en faisait comme le précurseur des temps plus modernes. Auparavant, les poètes athéniens avaient été plus ou moins activement mêlés à la politique : ils étaient avant tout des citoyens, et leur poésie, éclose pour ainsi dire au sein de la vie publique, portait à un degré éminent l'empreinte du génie national. Euripide, au contraire, fut un poète de cabinet. Penseur solitaire, au caractère sombre et indépendant [1], il paraissait entièrement étranger à la société au milieu de laquelle il vivait. C'est ce qu'Aristophane lui reprochait, ainsi qu'à Socrate, en les accusant tous les deux de mener une vie oisive [2]. Euripide possédait, au dire d'Athénée, une bibliothèque considérable [3]. C'est dans ses livres qu'il puisait la plupart de ses inspirations [4], comme il demandait son style aux leçons de la rhétorique. Disciple d'Anaxagore [5], ami de Socrate et du sophiste Protagoras [6], il se livra avec ardeur aux spéculations de la philosophie, et se laissa pénétrer des nouvelles doctrines physiques et morales qu'enseignaient ces hommes illustres. Il se trouva ainsi de bonne heure en opposition avec les idées qui dominaient encore à son époque, et, avec une énergie que la sincérité de ses opinions pouvait seule lui donner, il rompit

---

[1] V. *Vitam* ap. Moschopul. : « σκυθρωπὸς δὲ τὸ εἶδος ἦν, καὶ ἀμειδής, καὶ φεύγων τὰς συνουσίας. » Thomas Mag. : ἦν δὲ σύννους καὶ στρυφνὸς τὸ ἦθος, καὶ μισογέλως καὶ σκυθρωπός.... Cf. Alexand. Aetol. ap. Gellium, XV, 20, et Suid., v. Εὐριπίδης.

[2] Διατριβὴν ἀργὸν ποιεῖσθαι, *Ran.*, 1498 ; cf. *Nubes*, 316 et Eurip. *Medeam*, 295, sqq.

[3] *Deipnos.*, I, p. 3, a. Cf. Aristoph. *Ran.*, 1409.

[4] V. Aristoph. *Ran.*, 943.

[5] Cic. *Tuscul. disp.*, IV, 14 ; Alex. Aetol. ap. Gellium, XV, 20 ; Diog. L., II, 23 ; Vitruv., VIII, Praef., § 1. Cf. Valckenaer, *Diatribe de Eurip. fab. perd.*, c. 4 : « In Eurip. Anaxagorea quaedam. »

[6] Aristoph., *Ran.*, 1491 ; Diog. L., II, 28 ; Aelian., *V. H.*, II, 13. Il paraît que Protagoras lut son livre sur les dieux dans la maison d'Euripide. V. Diog. L., IX, 54.

avec les traditions du passé, méconnaissant jusqu'aux règles qui avaient présidé avant lui à la composition du drame antique.

Euripide, d'ailleurs, ne fut pas un poète dans le sens d'Eschyle et de Sophocle : il fut avant tout un philosophe, un moraliste. Ὁ σκηνικὸς φιλόσοφος, « *le philosophe de la scène,* » voilà le titre que lui donna avec raison l'antiquité tout entière [1]. Suïdas raconte qu'Euripide se tourna vers la tragédie en voyant les dangers que courait son maître Anaxagore par son enseignement [2]. Le fait en lui-même peut n'être pas exact, mais l'anecdote a du moins le mérite d'indiquer l'esprit des drames d'Euripide.

Euripide y transporta ses doutes et ses opinions philosophiques. Forcé, par le caractère de son œuvre, de s'occuper continuellement des traditions de la mythologie, et ne pouvant, d'ailleurs, les concilier avec ses idées sur la divinité et sur la destinée humaine, il combattait la plupart du temps ces traditions comme contraires à la vérité et à la morale, cherchant à mettre, à la place des opinions erronées du vulgaire, les idées que l'enseignement de ses maîtres et sa propre réflexion lui avaient fournies [3]. Mais ce ne furent pas seulement les opinions religieuses de ses contemporains qui firent l'objet de ses attaques : il osa aborder et résoudre les problèmes sociaux et politiques, que son époque agitée présentait en foule à l'esprit du penseur. C'est ainsi que ses drames se remplirent d'une foule de considérations sur toutes les questions de la vie [4], considérations où respire le plus souvent la morale la plus pure, mais qui parfois aussi, par leur tournure sceptique et paradoxale, semblaient subversives de toute morale et de toute société [5].

---

[1] Vitruv., VIII, 1; Athen. *Deipn.,* IV, p. 157, e; XIII, p. 561, a; Sext. Empir. *adv. Gramm.,* 288, (p. 666 Bekker); Clem. Alex. *Strom.,* V. p. 688, etc.

[2] Suïdas, v. Εὐριπίδης. Cf. Moschopul. in *vit. Eurip.*

[3] V. *Jon*, 436 sqq; *Herc. fur.,* 1341 sqq., cf. 347 et 1307; *Iphig.,* 380, sqq., 795, sqq.; *Androm.,* 1161, sqq.; *Elect.,* 737, sqq.; *Auge,* fr. 2, (268 *N.*); *Belleroph.,* fr. 23, (294 *N.*).

[4] Aristoph., *Ran.,* 959.

[5] V. Baumhauer, *Quam vim sophistae habuerint Athenis ad aetatis suae disciplinam mores ac studia immutanda.* (Utrecht, 1844), p. 171, sqq.

En faisant ainsi de la tragédie l'organe de ses opinions philosophiques, Euripide avait méconnu le caractère et le véritable but du drame antique; il n'hésita pas non plus à le transformer complètement pour l'approprier à sa nouvelle destination. Avant lui, les tragiques, fidèles en cela aux croyances nationales, avaient placé l'homme au centre d'un monde merveilleux, qui l'absorbait, pour ainsi dire, et lui ôtait toute liberté d'action, à peu près comme l'État faisait à l'égard des citoyens. Ils l'avaient montré la plupart du temps aux prises avec un pouvoir qui le dominait, qu'on l'appelle le destin, la volonté ou l'aveugle caprice des dieux. Euripide affranchit l'homme de cette servitude : il prouva que ses plus grands ennemis ne sont pas au dehors de lui, mais dans les replis les plus secrets de son âme [1]; il montra ses caprices et ses passions dans leur lutte éternelle contre les lois divines et humaines, contre les conseils de la raison et le cri de la conscience. Les personnages de ses pièces portaient encore, il est vrai, les noms des héros de la fable; mais ces héros avaient perdu leur grandeur idéale : il en avait fait de simples mortels ressemblant en tout aux hommes de son temps, ou plutôt, à l'humanité tout entière [2]. Sophocle avait parfaitement indiqué la transformation que son art avait subie chez son concurrent, en disant que « *lui représentait les hommes tels qu'ils devraient être, tandis qu'Euripide les peignait tels qu'ils sont* [3]. » Montrer l'homme tel qu'il est, avec ses sentiments nobles et élevés, mais surtout avec ses faiblesses et ses vices, tel fut en effet le but d'Euripide. C'est à ce but qu'il sacrifia tout le reste. La langue pompeuse et imagée, qui avait été jusque-là celle de la tragédie, devint chez lui un langage simple, clair et élégant, touchant presque à l'exactitude de la prose [4], un langage enfin tel que devaient le parler des hommes comme ceux qu'il mettait sur la scène. Pour éclairer leurs passions d'une vive lumière, le poète devait amener les contrastes les plus violents : c'est ainsi qu'il inventa la pièce

---

[1] Rien de plus frappant, à cet égard, que les paroles d'Hécube dans les *Troyennes*, v. 969, sqq.

[2] Cf. Mahaffy, *Social life in Greece*, p. 186 et suiv.

[3] Arist. *Poëtic.* c. 25 : οἷον καὶ Σοφοκλῆς ἔφη αὐτὸς μὲν οἵους δεῖ ποιεῖν, Εὐριπίδην δὲ οἷοί εἰσιν.

[4] V. Aristot., *Rhetor.*, III, 2.

d'intrigues [1], toute remplie de péripéties et de combinaisons imprévues. Le développement simple et harmonieux de l'action fut, de cette manière, sacrifié à la recherche de l'effet [2]; les expositions si habiles et en même temps si naturelles de Sophocle furent remplacées par le fade prologue; enfin le *deus ex machina*, ou *dénouement par machine*, servit à trancher brusquement le nœud parfois inextricable de la pièce.

En un mot, la tragédie, après avoir été une sorte de poésie religieuse faisant partie du culte de Dionysos, devint chez Euripide un drame purement humain, destiné avant tout à présenter le tableau de la vie réelle avec ses beautés, mais aussi avec ses laideurs et ses trivialités.

Un novateur aussi hardi qu'Euripide dut rencontrer au commencement des résistances sérieuses. Ses attaques contre les croyances et les traditions populaires froissaient naturellement le public habitué à trouver dans la tragédie l'expression des sentiments religieux et moraux de la nation. Aussi, tandis que le pieux et grave Sophocle régnait presque sans conteste sur la scène, Euripide, sur plus de soixante-dix pièces [3], ne remporta que quatre fois le premier prix [4]. Il arriva même que les spectateurs marquèrent hautement leur indignation, en entendant les sophismes et les impiétés qu'Euripide mettait parfois dans la bouche de ses personnages. Lorsqu'il fit entendre, au commencement de sa *Mélanippe*, ces paroles sceptiques :

Ζεὺς, ὅστις ὁ Ζεὺς, οὐ γὰρ οἶδα πλὴν λόγῳ

il fut, dit-on, hué par les spectateurs [5]. Sénèque [6] raconte que, lors de la représentation de *Bellérophon*, (d'autres disent, de

---

[1] Aristote l'appelle : ἡ πεπλεγμένη πρᾶξις. *Poët.*, c. 10 et 11.

[2] Arist. *Poët.* c. 13 : Εὐριπίδης, εἰ καὶ τὰ ἄλλα μὴ εὖ οἰκονομεῖ.....

[3] V. Witzschel dans la *Realenc. de Pauly*, t. III, p. 290.

[4] Son cinquième triomphe n'arriva qu'après sa mort. V. Varron, ap. Gell., XVII, 4; Suïd. v. Εὐριπίδης.

[5] Plut., *Mor.*, p. 756, b.

[6] *Epist.*, 115. Plutarque (*Mor.*, p. 19, e) raconte un fait semblable à propos de la représentation d'*Ixion*. On n'oserait donc affirmer que toutes ces anecdotes soient authentiques, mais elles prouvent du moins que les hardis paradoxes qu'Euripide faisait entendre au théâtre y causaient parfois contre lui un soulèvement général.

Danaë [1]), un acteur ayant déclamé des vers qui mettaient l'or au-dessus de tous les biens, le public tout entier se leva, et voulut chasser de la scène et l'acteur et la pièce, quand Euripide lui-même s'avança pour annoncer que le personnage auquel il prêtait ce discours allait être puni [2].

Mais ce furent surtout les comiques, défenseurs de l'ancien ordre de choses, qui poursuivirent Euripide de leurs critiques et de leurs railleries les plus amères. Toutes ses innovations, tous ses écarts de la manière de dire et de penser des Attiques étaient aussitôt mis en lumière et tournés en ridicule par la verve impitoyable de la comédie. Ces attaques se répétèrent de telle sorte qu'elles finirent par devenir un thème fatigant. Dans les *Guêpes* d'Aristophane, l'esclave Xanthias citait parmi les insipides plaisanteries destinées à amuser la foule, « *les insultes adressées à Euripide* » [3]. Aussi, parmi les rares fragments qui nous restent de la comédie ancienne, en trouvons-nous encore quelques-uns, appartenant, par exemple, à Cratinos, à Platon et à Théopompe [4], qui renferment des parodies de vers d'Euripide. Ces parodies auxquelles, il faut bien l'avouer, la muse capricieuse et hardie du poète se prêtait singulièrement, se rencontrent, à travers la comédie moyenne [5], jusque chez les auteurs de la comédie nouvelle [6] qui, cependant, devaient tant au grand tragique. Quant aux œuvres d'Aristophane, le seul poète comique qui nous soit quelque peu connu, elles abondent en traits malins lancés contre le hardi novateur. Après l'avoir poursuivi jusqu'à son dernier jour avec un véritable acharnement, Aristophane résuma en quelque sorte sa critique dans

---

[1] V. Nauck, *Eurip. perd. trag. fragm.*, fr. 326.

[2] On sait par Aristote (*Rhet.*, III, 15) qu'Euripide fut également accusé d'impiété pour son fameux vers :

ἡ γλῶσσ' ὀμώμοχ'· ἡ δὲ φρὴν ἀνώμοτος.

[3] V. 61 : οὐδ' αὖθις ἀνασελγαινόμενος Εὐριπίδης.

[4] Cratinos ap. Nauck, *ouvr. cit.*, fr. 667 ; Platon ap. *Schol. Eurip. Medeae*, v. 476. Cf. *Comic. graec. fragm.*, ed. Bothe (Didot), fr. 7, p. 226 ; Théopomp., *Odysseus*, fr. 3, p. 309.

[5] V. Antiphanes, IV, fr. 1, p. 348 ; Alexis, II, fr. 1, p. 518, XXXIV, fr. 1, p. 532 ; Eubulos, II, fr. 3, p. 440, (Bothe).

[6] Diphilus, XLV, fr. 1, p. 644 ; Nicolaos, fr. 1, p. 714, sqq., et *fragm. comicorum anonym.*, fr. 327 et 412, (B.).

sa comédie intitulée *les Grenouilles*. Ce qu'il reprochait, en somme, à Euripide, c'était d'avoir renoncé aux traditions sévères de l'art [1], d'avoir fait descendre la tragédie des régions idéales et religieuses où l'avaient placée Eschyle et Sophocle, pour en faire l'organe des préoccupations triviales de la vie [2], d'avoir rempli ses drames d'une foule de subtilités sophistiques, d'une fausse rhétorique et de situations bien mieux faites pour amollir et corrompre les âmes que pour les élever. Ces critiques, quelque justes qu'elles soient au point de vue de l'art, ne pouvaient guère profiter à Euripide. Le disciple d'Anaxagore, l'ami de Protagoras et de Socrate, ne trouvait dans l'art qu'un moyen d'arriver à son but, et ce but, c'était d'exposer au public la vie telle qu'il la voyait, avec ses contradictions et ses mystères, avec ses côtés sombres et parfois consolants; de lui communiquer enfin, par la bouche de ses personnages, ses doutes et ses convictions philosophiques [3].

Aussi continua-t-il, malgré les résistances de ses concitoyens et les attaques de la presse d'alors, c'est-à-dire de la comédie, de marcher résolûment dans la voie qu'il s'était tracée. Or, on sait quelle influence considérable la tragédie exerçait alors sur l'esprit national. Le théâtre de Dionysos était véritablement l'école de la Grèce [4]. On y voyait affluer non-seulement toute la population d'Athènes, mais encore une foule d'étrangers venus de tous les points du monde hellénique. Les théories politiques et morales d'Euripide, présentées pour ainsi dire en action dans des scènes émouvantes, durent se répandre dans le public avec bien plus de facilité que les doctrines des philosophes et des

---

[1] Ran. 1493 : *ἀποβαλόντα μουσικὴν*
τά τε μέγιστα παραλιπόντα
τῆς τραγῳδικῆς τέχνης.

[2] V. une parodie fort gaie de cette manière de faire d'Euripide dans les *Grenouilles*, v. 1331-1364.

[3] On peut se rappeler, à ce sujet, l'anecdote suivante rapportée par Valère Maxime, III, 7, 1, initio : « Ne Euripides quidem Athenis arrogans visus est, quum, postulante populo ut ex tragœdia quadam sententiam tolleret, progressus in scenam dixit, *se ut eum doceret, non ut ab eo disceret, fabulas componere solere*.

[4] V. Aristoph., *Ran.*, 1055; cf. 1009, sq.; Plat., *Legg.*, II, p. 658, c. Cf. Bernhardy, *Grundr. der Gr. Litt.*, I, p. 98.

sophistes. Ses drames étaient en quelque sorte la continuation de leur enseignement, et la jeunesse retrouvait avec bonheur sur la scène les subtilités de l'école, de même que les luttes oratoires et les plaidoyers qu'elle aimait à entendre sur la place publique et devant les tribunaux [1]. Aristophane, dans sa comédie intitulée Εἰρήνη, et représentée en 421, faisait déjà allusion à la vogue de celui qu'il appelait « *un faiseur de chicanes* [2]. Dans d'autres de ses pièces, et notamment dans les Θεσμοφοριάζουσαι, on retrouve des preuves de plus en plus nombreuses de l'influence toujours croissante d'Euripide [3]. D'ailleurs, les allusions et les parodies si fréquentes des comiques contemporains prouveraient à elles seules cette influence : elles ne peuvent, en effet, s'expliquer qu'en admettant que bon nombre de sentences et de vers d'Euripide circulaient déjà dans la foule [4]. La jeunesse aimait à l'appeler *le sage*, ὁ σοφώτατος, [5] titre que la postérité devait lui conserver, et qu'explique suffisamment cette multitude de réflexions morales, de considérations ingénieuses dont ses œuvres étaient remplies. D'ailleurs, cet enthousiasme, cet attachement n'était pas seulement celui d'une jeunesse frivole, comme pourraient le faire croire certaines boutades d'Aristophane : des hommes illustres appartenant au parti du progrès estimaient et admiraient Euripide. Socrate, par exemple, et son disciple Platon, se plaisaient à rappeler des passages de ses tragédies [6]. Socrate était particulièrement attaché à Euripide, et l'on rapporte que lui, qui n'aimait guère le théâtre, ne manquait pas de s'y rendre,

---

[1] Ἔπειτα τουτουσὶ λαλεῖν ἐδίδαξα, dit Euripide dans les *Grenouilles* (v. 954).

[2] Ποιητῇ ῥηματίων δικανικῶν, v. 534.

[3] Le Dionysos des *Grenouilles*, qui représente le public athénien, se déclare fou d'Euripide. V. vers 66 et 103.

[4] V. Xen. *Memorab.*, IV, 2, 33, où il s'agit du *Palamède* d'Euripide.

[5] Aristoph., *Nubes*, 1378. Dionysos, ou le public athénien, et même le public des enfers donnent également à Euripide le titre de *Sage*. *Ran.*, v. 1413 et 776. Cf. Æschin., *c. Tim.*, 151, etc.

[6] Socrat. in Platon. *Republ.* VIII, p. 568, a : Οὐκ ἐτὸς, ἦν δ'ἐγὼ, ἥ τε τραγῳδία ὅλως σοφὸν δοκεῖ εἶναι, καὶ ὁ Εὐριπίδης διαφέρων ἐν αὐτῇ. Cf. Platon. *Gorg.*, pp. 484, e ; 485, e ; 486, b ; 492, e ; 521, b ; *Alcib.*, II p. 146, a ; *Axioch.*, p. 368, a ; *Jon*, p. 533, d ; *Sympos.*, p. 177, a ; 196, e, etc.

chaque fois que le poète représentait une pièce nouvelle [1].

Du vivant même d'Euripide, sa rénommée avait déjà franchi les bornes étroites de sa patrie. D'après Plutarque, « les Siciliens aimaient passionnément ses poésies. Quand les étrangers leur en apportaient quelques fragments, ils les apprenaient par cœur et se les communiquaient les uns aux autres. » Aussi raconte-t-on que, lors du désastre de l'armée athénienne en Sicile, des prisonniers furent sauvés en récitant devant leurs maîtres des passages du tragique athénien. Il paraît même que plusieurs d'entr'eux, de retour dans leur patrie, purent encore le remercier de les avoir, à son insu, sauvés de la mort ou du moins de la misère [2]. Le poète lui-même trouva à l'étranger un accueil empressé et honorable. Lorsqu'il passa par Magnésie pour se rendre en Macédoine, il y fut accueilli comme un personnage de distinction [3], et il reçut les plus grands honneurs à la cour du roi Archélaos, où ses rivaux jaloux se débarrassèrent de lui par trahison [4].

Quand sa mort fut connue à Athènes, on la considéra comme un malheur public [5]. On raconte que le vieux Sophocle prit des vêtements de deuil, et engagea ses acteurs à paraître sur la scène sans couronnes [6], rendant ainsi un témoignage éclatant aux mérites de son adversaire. D'un autre côté, les Athéniens, ne pouvant obtenir ses cendres, que le roi de Macédoine avait fait enfermer dans un tombeau magnifique, lui élevèrent un cénotaphe [7]. Un an après sa mort [8], trois de ses pièces furent

---

[1] Ælian., *V. H.*, II, 13; cf. Diod., XIII, 97.

[2] V. Plut. *Nicias*, c. 29. Dans le même chapitre on trouve, au sujet de l'enthousiasme des Siciliens pour les poésies d'Euripide, une autre anecdote dont l'authenticité me semble fort douteuse. Hermippos raconte aussi que, peu après la mort d'Euripide, Denys paya un talent ses tablettes et son stylet, et les déposa dans le temple des Muses à Syracuse. V. Müller, *Hist. graec. fragm.*, III, p. 52, fr. 73, b.

[3] Vit. ap. *Elmsl.* : *μετέστη δὲ ἐν Μαγνησίᾳ καὶ προξενίᾳ ἐτιμήθη καὶ ἀτελείᾳ.*

[4] En 406. Apollod. ap. Diod., XIII, 103; cf. Gell. XV, 20, 9.

[5] Aristophane fait allusion à ce regret universel du public athénien, en le représentant sous la figure de Dionysos voulant ramener Euripide sur la terre. V. *Ran.*, 52, sqq.

[6] Thom. Mag., *Vit. Eurip.*; voyez cependant Schneidewin-Nauck, *Sophoclis Ajas*, *Allgem. Einl.*, p. 16.

[7] Gell., XV, 20; Vitruv., VIII, 3, 16; Paus., I, 2, 2; Suïd., v. Εὐριπίδης·

[8] Clinton, *Fasti hell.*, p. 95.

représentées par les soins de son fils (d'autres disent, de son neveu) Euripide, et les juges leur accordèrent le premier prix, comme pour venger le poète du jugement dédaigneux qu'Aristophane avait porté sur lui quelques mois auparavant [1]. Il paraît que, l'année suivante, la Muse d'Euripide obtint un triomphe bien plus touchant. Les alliés, sous la conduite de Lysandre, allaient se rendre maîtres d'Athènes, et quelques-uns des chefs, surtout celui des Thébains, proposaient de raser la ville et de faire du territoire un lieu de pâturages pour les troupeaux. Après le conseil, il y eut un festin où assistèrent tous les généraux. Un musicien de Phocide chanta devant eux un passage de l'*Électre* d'Euripide, dans lequel la fille d'Agamemnon déplore l'abaissement et la misère où elle est tombée. Ces plaintes touchantes rappelèrent aux généraux le malheur d'Athènes, et ils furent d'avis, ajoute Plutarque, qu'il serait horrible de détruire une ville aussi célèbre, et qui avait produit d'aussi grands hommes [2]. A ce récit, on peut ajouter une autre anecdote, dont l'exactitude n'est cependant pas suffisamment garantie. Peu de temps après la mort de Socrate, on représentait sur la scène athénienne le *Palamède* d'Euripide. Lorsqu'on fut arrivé au passage suivant, mis sans doute dans la bouche de Hermès : « *Vous avez tué, Danaëns, vous avez tué le sage, l'innocent rossignol des Muses, le meilleur de tous les Grecs,* » [3] les spectateurs appliquèrent ces paroles au grand philosophe qu'ils avaient fait mourir, et tous, dit-on, fondirent en larmes.

On ignore si Euripide reçut après sa mort le même honneur qu'Eschyle, dont un décret public avait permis de remettre

---

[1] *Schol. Aristoph. Ran.* 67 : αἱ διδασκαλίαι φέρουσι, τελευτήσαντος Εὐριπίδου τὸν υἱὸν αὐτοῦ δεδιδαχέναι ὁμώνυμον ἐν ἄστει Ἰφιγένειαν τὴν ἐν Αὐλίδι, Ἀλκμαίωνα, Βάκχας. Cf. Suïd. Εὐρ.

[2] Plut., *Lys*, 15.

[3] Nauck, fr. 591 : ἐκάνετ' ἐκάνετε τὰν
πάνσοφον, ὦ Δαναοί,
τὰν οὐδέν' ἀλγύνουσαν ἀηδόνα Μουσᾶν.

Diog. L. II, 44; *Argum. Isocr. Busir.* Euripide mourut en 406, Socrate en 399, mais ce fait si glorieux pour Socrate et pour Euripide a pu se produire à une reprise de la pièce. C'est peut-être lors de cette reprise qu'on ajouta le vers : τῶν Ἑλλήνων τὸν ἄριστον cité par l'*Argument* du *Busiris*, et que Wagner (*Eurip. fragm.*, 589), considère comme une interpolation d'un grammairien. Cf. Patin, I, p. 78.

les tragédies au concours ; mais il est certain que ses pièces ne tardèrent pas à reparaître sur la scène, comme celles de Sophocle. L'anecdote qui vient d'être citée en est déjà une preuve, puisque Socrate ne mourut que sept ans après Euripide. Il est un autre fait qui nous permet de conjecturer que les drames du grand tragique furent fréquemment représentés dans la suite. L'orateur Lycurgue fit faire, pour ces drames, comme pour ceux de Sophocle et d'Eschyle, une rédaction officielle à laquelle les acteurs seraient dorénavant obligés de se conformer [1]. Or, ce travail n'aurait pas été fait, si de fréquentes représentations n'avaient déjà exposé les œuvres d'Euripide à des remaniements et des interpolations considérables. Nous savons d'ailleurs par Démosthènes qu'Eschine joua dans quelques-unes des tragédies d'Euripide le rôle de tritagoniste [2]. On les représentait aussi vers la même époque dans les pays étrangers : ainsi l'acteur Théodore joua *Cresphontes* et les *Troyennes* devant Alexandre de Phères, et l'on rapporte que ces pièces arrachèrent au tyran des larmes que n'avaient pu provoquer les souffrances les plus horribles de ses victimes [3].

De même que sur la scène, la poésie d'Euripide se conserva dans la mémoire des hommes. Les orateurs athéniens savaient invoquer à l'occasion son témoignage comme une autorité, ce qui prouve l'estime qu'avaient pour lui ses concitoyens. Eschine, accusé par Timarque, reprocha à son adversaire ses mœurs dépravées, et tira du *Phénix* d'Euripide des maximes d'après lesquelles, disait-il, les Athéniens devaient juger son accusateur [4]. Dans une autre occasion, Lycurgue citait avec les plus grands éloges un passage de l'*Érechthée*, dans lequel la femme du roi athénien donnait les motifs pour lesquels elle voulait sacrifier

---

[1] (Plut.), *Vit. dec. Orat.*, (Mor., p. 841).

[2] Demosth. *περὶ τοῦ στεφάνου*, § 231, p. 288 ; *π. τ. παραπρεσβείας*, § 389, p. 449. (Bekker). Le poète comique Timoclès, contemporain de Démosthènes, cite comme représentées de son temps les tragédies suivantes d'Euripide : Τήλεφος, Ἀλκμέων, Οἰνεύς. V. Athen. *Deipn.* VI, 223, c.

[3] Plut. *Pélop.*, 29 ; *de Alex. fortuna et virt.* II, 1 ; Aelian. *V. H.* XIV, 40. La leçon Ἀερόπην, qui se trouve dans le dernier passage, doit sans doute être remplacée par Μερόπην, nom du personnage principal du *Cresphontes*.

[4] Æschin. *c. Timarch.*, § 152 sqq. (Bekker). Dans le même discours, on trouve d'autres citations de vers d'Euripide, ainsi au §§ 128 et 151.

sa fille au salut d'Athènes [1]. Chose plus curieuse ! on rencontre jusqu'en Sicile des citations de ce genre. Ainsi, un certain Euthyme, dans un discours adressé aux Léontins, appliqua malignement aux habitants de Corinthe un vers de la *Médée* [2]. Cette allusion lui coûta bien cher ; car, lorsque les Corinthiens, sous la conduite de Timoléon, se furent emparés de lui, ils le firent mettre à mort en souvenir de cette application injurieuse [3].

Cette vogue, dont je viens de donner quelques preuves [4], Euripide la partageait avec Eschyle et Sophocle, dont les statues d'airain se trouvaient à côté de la sienne dans le théâtre d'Athènes [5]. Mais, déjà à cette époque, son influence commençait à prévaloir dans le domaine purement littéraire. Son système dramatique fut suivi par la plupart des tragiques, ses contemporains et ses successeurs. Rien que de naturel, d'ailleurs, dans cette préférence donnée aux procédés d'Euripide. Eschyle, avec ses compositions simples et gigantesques, son style pompeux et un peu rude, avait déjà vieilli [6] ; d'autre part, il était difficile, sinon impossible, d'atteindre à la perfection de Sophocle, tandis que la tragédie d'Euripide, avec ses licences et son apparente simplicité, semblait bien plus à la portée des auteurs, souvent assez médiocres, qui voulaient s'essayer sur la scène tragique. D'un autre côté, les sentences morales et les discussions oratoires qui remplissaient ses pièces, attiraient particulièrement les poètes qui, comme Critias, Cléophon, Astydamas, Théodecte, avaient été formés par les leçons des sophistes et des rhéteurs [7]. Aristophane se plaignait déjà de voir Athènes remplie « d'*une multitude de petits jeunes gens*, *qui composaient des tragédies par milliers* » et qui, disait-il, « *étaient encore beaucoup plus bavards qu'Euripide* » ; il les appelait encore

---

[1] Lycurg., *c. Leocrat.*, § 102, (Bekker).

[2] Κορίνθιαι γυναῖκες ἐξῆλθον δόμων. v. 214.

[3] Plut., *Timol.*, c. 37.

[4] On en trouvera d'autres dans Patin, *Études sur les trag. grecs*, I, p. 133.

[5] V. (Plut.), *X Orat. Vit.*, (*Mor.*, p. 841) ; Paus, I, 21, 1.

[6] Phidippide, un élève des sophistes, appelle Eschyle ἀξύστατον, στόμφακα, κρημνοποιόν. Aristoph. *Nub*,, 1367.

[7] V. Welcker, *Gr. Trag.*, p. 1068 et suiv.

« *des babillards qui gazouillent comme une nichée d'hirondelles* [1] ».

Il paraît, en effet, que la plupart des poètes de la fin du cinquième et du commencement du quatrième siècle cherchaient avant tout à briller par de longues discussions oratoires, et des tirades philosophiques parsemées de maximes, qu'ils puisaient souvent directement dans leur modèle, en sorte que l'on ne sait parfois si telle ou telle pensée appartient à Euripide ou à quelqu'un de ses imitateurs [2]. On prétendait même chez les anciens que le grand Sophocle, qui, d'ailleurs, avait, dans ses dernières années, adopté certaines innovations de son rival [3], lui avait en outre emprunté une foule de sentences. C'est ce qu'avait voulu prouver, par exemple, un certain Philostrate d'Alexandrie, dans un livre intitulé περὶ τῆς τοῦ Σοφοκλέους κλοπῆς [4].

Il ne reste malheureusement que peu de fragments appartenant aux nombreux tragiques, qui travaillèrent pour la scène athénienne. Ils nous permettent toutefois de constater que quelques-uns de ces poètes imitaient et parfois même copiaient Euripide. Les œuvres dramatiques de Critias, par exemple, devaient avoir une grande ressemblance avec celles du grand tragique, puisqu'elles lui étaient souvent attribuées par les anciens [5]. Moschion semble avoir imité un grand nombre de passages d'Euripide [6]. Quant à Théodecte, il ne se contenta pas

---

[1] Aristoph., *Ran.*, v. 89 sqq :

Héraclès : *οὔκουν ἕτερ' ἔστ' ἐνταῦθα μειρακύλλια*
τραγῳδίας ποιοῦντα πλεῖν ἢ μύρια,
Εὐριπίδου πλεῖν ἢ σταδίῳ λαλίστερα;
Dionysos : *ἐπιφυλλίδες ταῦτ' ἐστὶ καὶ στωμύλματα,*
χελιδόνων μουσεῖα.....

[2] Ainsi, un vers attribué au poète Hippothoon se retrouve dans l'*Antigone* d'Euripide; de même plusieurs vers de Moschion appartiennent au grand tragique. V. Wagner, *Poët. trag. græc. fragm.*, (Didot), p. 146, fr. 5; et p. 138.

[3] Le prologue et l'économie des *Trachiniennes;* le dénoûment du *Philoctète*. Voy. aussi le *Schol.* de Sophocle, (*Ajax*, v. 787).

[4] Euseb., *Praep. evang.*, X, p. 465, d. Cf. Nauck (Schneidewin), *Soph. Ajas, Allgem. Einl.*, pp. 15 et 16.

[5] V. Athen. *Deipn.*, XI, p. 496, b. Cf. Nauck, *Eurip. perd. trag. fragm.*, p. 181.

[6] V. O. Ribbeck, dans le *Rhein. Museum*, t. XXX, p. 154 et suiv. et 159.

de reproduire des sentences du maître ; il refit, sans en changer beaucoup le plan, quelques-unes de ses tragédies, telles que l'*Alcméon*[1].

Ce que l'on constate surtout par l'examen des fragments de la tragédie postérieure à Euripide, c'est que la plupart d'entr'eux, appartenant à Critias, à Carcinos, à Patrocle, à Cléophon, à Moschion, à Théodecte, sont écrits dans un style qui se rapproche de celui du grand tragique. Je n'oserais cependant pas, comme Welcker et Bernhardy[2], attribuer toujours ce fait à une imitation directe du théâtre d'Euripide. Ce fut plutôt, à mon avis, l'influence toujours croissante de la rhétorique sur la tragédie, comme sur la plupart des branches de la littérature, ainsi que les exigences d'un siècle presque exclusivement adonné à la prose et aux travaux scientifiques[3], qui donnèrent au style de la plupart des tragiques cet air de parenté avec celui d'Euripide. Aristote constate l'influence de la rhétorique chez les poètes de son temps : οἱ μὲν ἀρχαῖοι, dit-il, πολιτικῶς ἐποίουν λέγοντας, οἱ δὲ νῦν ῥητορικῶς[4]. Il est toutefois probable que le langage précis, correct et élégant, dont Euripide avait le secret, fut curieusement étudié par la plupart de ses successeurs. Il trouva même des imitateurs parmi les auteurs de la comédie ancienne. Ainsi Aristophane, l'adversaire le plus acharné du poète, avouait cependant qu'il cherchait à reproduire la grâce de sa diction[5], et le comique Cratinos faisait allusion à ce fait en appelant Aristophane γνωμοδιώκτης εὐριπιδαριστοφανίζων[6].

Vers l'époque d'Alexandre le Grand, la veine tragique semble avoir été épuisée à Athènes. Il y avait bien encore quelques rhéteurs qui composaient des pièces spécialement destinées à la

---

[1] V. Wagner, *Ouvr. cit., Théodecte,* fr. 2, 3, 5, 12, et Welcker, *G. Tr.,* p. 1075 et 1079.

[2] Welcker, *Gr. Trag.,* et Bernhardy, *Grundr. der gr. Lit.,* II, 2, passim.

[3] V. Arist., *Rhet.,* III, 1. Ariphradès se moquait des tragiques qui employaient des expressions dont on ne se servait pas dans le langage ordinaire. V. Arist. *Poët.*, c. 22.

[4] *Poët.,* c. 6, § 23. Sur la rhétorique dans les tragiques postérieurs à Euripide, voy. Welcker, *Gr. Trag.,* p. 920 et suiv., et Valckenaer, *Diatrib. de Eurip. fab. perd.,* c. 23.

[5] *Aristoph. fragm.,* n° 397, (Dindorf).

[6] Cratinos, *fab. incert.,* fr. 158 (Bothe.)

lecture [1], mais on n'a sur leur compte, de même que sur les tragiques alexandrins [2], que trop peu de renseignements pour pouvoir juger si Euripide exerça sur eux quelque influence [3]. A l'époque dont il est question, son théâtre servit de modèle à un genre dramatique qui, au premier abord, semble n'avoir rien de commun avec la tragédie. Je veux parler de la comédie de mœurs ou comédie nouvelle. On peut dire cependant qu'Euripide en avait été jusqu'à un certain point le précurseur. Il n'avait pas craint de mettre à nu dans ses drames les passions et les vices de l'humanité, les flétrissant le plus souvent avec la véhémente éloquence du moraliste indigné, mais se contentant parfois aussi d'en faire ressortir les petitesses et les ridicules. C'est ainsi que bien des passages de ses pièces rappelaient singulièrement la comédie de mœurs [4]. D'un autre côté, l'amour, qui est en quelque sorte le ressort principal de ce genre de comédie, avait trouvé en Euripide un peintre original et fidèle, qui s'était montré en même temps un observateur perspicace du caractère tendre et passionné de la femme. Ajoutons à cela le plan de ses drames, avec leurs intrigues, leur péripéties et leur reconnaissances, ainsi que son style, qui rappelait souvent celui de la bonne conversation, et l'on comprendra qu'Euripide dut nécessairement se recommander à l'étude des auteurs de la comédie nouvelle. Aussi Quintilien nous apprend-il que le plus illustre représentant de ce genre poétique, Ménandre, l'admirait et l'imitait curieusement [5]. Dans le peu de fragments qui restent des œuvres de ce poète, on trouve encore des preuves certaines de son affinité d'idées avec le grand tragique, notamment dans son goût pour les sentences morales, qui semblent parfois empruntées d'Euripide, de même que dans ses attaques contre les femmes [6].

---

[1] Comme Chérémon, dont Aristote (*Rhet.*, III, 12) constate que la diction était aussi exacte que celle des orateurs. Cf. Bernhardy, II[3], 2, p. 65.

[2] V. Bernhardy, *Grundr. der griech. Litt*, II, 2, p. 73 et suiv.

[3] Il paraît que Ptolémée Philopator composa, en partie d'après Euripide, une tragédie intitulée *Adonis*. Schol. Aristoph. *Thesm.*, 1059.

[4] V. G. Guizot, *Ménandre, étude historique et litt. sur la comédie et la société grecques*, in-12, p. 362 et suiv.

[5] Quintil., *Instit. orat.*, X, 1, 69.

[6] V. G. Guizot, *Ouv. cit.*, p. 366 et suiv. Quintilien (X, 1, 70) attri-

Si les œuvres de la comédie nouvelle nous étaient mieux connues, il est probable qu'on y trouverait fréquemment des traces de l'influence que le théâtre d'Euripide exerça sur cette branche de la littérature. On y rencontrerait sans doute une foule d'imitations dans le genre de celle que nous montre un fragment appartenant à Sosicrate [1]; il ne serait pas rare non plus d'y voir, comme dans la *Synoris* de Diphile [2], quelques-unes des maximes les plus célèbres de l'illustre tragique, répétées littéralement par quelque personnage de comédie. Malheureusement, ces productions, qui seraient pour nous d'une si grande utilité, ont presque entièrement péri, et ce n'est pas sur quelques mots, échappés par-ci par-là à la destruction, qu'il est possible d'asseoir un jugement quelconque. Ainsi, dans un fragment d'une comédie de Diphile [3], Euripide est appelé *le poète d'or*, ὁ κατάχρυσος Εὐριπίδης, mais cet éloge prononcé par un parasite ne nous donne pas le droit de considérer l'auteur de la pièce comme un admirateur d'Euripide. On peut en dire autant à propos de ce passage de Philémon, où se trouve exprimé pour le même poète un enthousiasme vraiment curieux : « *Si réellement les morts conservaient quelque sentiment, comme plusieurs le prétendent, j'irais me pendre afin de voir Euripide* [4] » On n'a pas le droit de considérer ces paroles comme l'expression des sentiments de l'auteur : il est bien plus probable qu'elles étaient mises dans la bouche d'un de ces admirateurs fanatiques d'Euripide, comme il s'en trouvait beaucoup à l'époque de Philémon. Cette passion pour le grand tragique était devenue une sorte de manie littéraire, aux dépens de laquelle la comédie exerçait parfois sa verve railleuse. On connait encore deux pièces portant le titre de Φιλευριπίδης. L'une était de Philippide

---

bue au style de Ménandre, comme à celui d'Euripide, des qualités oratoires de premier ordre.

[1] V. Nauck, *Eurip. perd. trag. fragm.*, nº 1029.

[2] Id., ibid., fr. 187.

[3] Athen. *Deipn.* X, 422, b : Δίφιλος δ'ἐν Παρασίτῳ·
εὖ γ'ὁ κατάχρυσος εἶπε τοῦτ' Εὐριπίδης·
« νικᾷ δὲ χρεία μ' ἡ ταλαίπωρός τέ μου
γαστήρ ». κ. τ. λ.

[4] Philémon, fr. 40[a] (Dübner), à la suite des *Œuvres d'Aristophane* (Didot).

(ou Philippe) [1], l'autre d'Axionicus, tous deux poètes de l'époque alexandrine. Dans la dernière de ces pièces, on représentait ces admirateurs exclusifs d'Euripide comme rejetant avec dédain toute autre poésie [2].

Alexandre et son entourage donnaient d'ailleurs l'exemple de cet engouement pour le tragique athénien. Parmi les auteurs de prédilection que le conquérant macédonien se fit envoyer au fond de l'Asie, se trouvaient les œuvres d'Euripide [3]. Il les lisait assidûment, et en déclamait souvent de longs passages. On rapporte qu'à son dernier repas, il récita encore des vers de l'*Andromède* [4]. On rencontre, dans les récits de sa vie, maint fait qui prouve combien les œuvres du poète lui étaient familières. A en croire certaines traditions, il aurait, par un vers de la *Médée*, excité Pausanias à devenir le meurtrier de Philippe [5]. Lorsque, en deux circonstances différentes, il exprima son aversion pour le philosophe Callisthènes, dont l'austérité et la rudesse de caractère l'avaient vivement froissé, il le fit chaque fois en citant un vers d'Euripide [6]. Ce fut également l'application malveillante que lui fit Clitus d'un passage de l'*Andromaque* du même poète, qui irrita tellement Alexandre qu'il tua son ami de sa propre main [7].

Mais ce furent surtout les philosophes qui se sentirent attirés vers ce poète, philosophe lui-même, dont Nicostrate disait qu'il avait résumé la vie humaine en un seul vers [8]. Nous avons déjà vu que Socrate et Platon aimaient à le citer. Leurs successeurs firent de même, et l'on nous rapporte, par exemple, que Chrysippe avait, dans un de ses ouvrages, transcrit la *Médée* presque tout entière [9]. Mais ce n'est pas seulement dans leurs écrits que ces philosophes montraient leur profonde con-

---

[1] *Com. graec. fragm.*, ed. Bothe (Didot), pp. 672 et 673.
[2] V. Athen., *Deipn.*, IV, p. 175, b.
[3] Plut., *Alex.*, c. 8.
[4] Athen., *Deipn.*, XII, p. 537, d.
[5] Plut., *Alex.*, c. 10.
[6] Plut., *Alex.*, c. 53.
[7] Plut., *Alex.*, c. 51; Arrian., *Exp. Alex.*, VII, 16.
[8] Nicostr. *fab. incert.*, fr. 2, dans les *Com. graec. fragm.*, ed. Bothe, p. 474.
[9] Diog. L., VII, 180; cf. Plut., *Mor.*, p. 1048, b.

naissance des œuvres d'Euripide. Chose plus remarquable, ils le citaient, dans les circonstances ordinaires de la vie, avec un à-propos qui prouve quelle place considérable les œuvres du poète philosophe occupaient dans leur souvenir. Lorsque Platon se trouvait à la cour de Denys de Syracuse, on l'invita, ainsi qu'Aristippe, à danser revêtu d'une robe de pourpre. Platon refusa par ce passage des *Bacchantes* : « *Je ne pourrais me résoudre à revêtir une robe de femme, puisque je suis un homme.* » Aristippe accepta en riant, et répondit par un autre passage de la même pièce : « *Même dans les désordres des fêtes de Dionysos, une âme honnête ne saurait se corrompre* [1]. » Quand Arcésilas vint se présenter à Crantor pour devenir son disciple, Crantor, qui l'aimait, lui adressa ces paroles de l'*Andromède*: « *Jeune fille, lorsque je t'aurai sauvée, m'en témoigneras-tu quelque reconnaissance ?* » Et Arcésilas répondit par les vers suivants de la pièce : « *Emmène-moi, ô étranger, comme ta servante, si tu le veux, ou bien, comme ton épouse* [2]. »

Crantor mettait Euripide avec Homère au-dessus de tous les poètes : il se plaisait à citer quelques-uns de ses vers au tour frappant, dont d'autres philosophes, tels que Zénon et Chrysippe, se servaient aussi volontiers, comme pour donner à leurs pensées toute l'autorité du grand poète [3].

---

[1] Eur. *Bacch.*, 836 :

Οὐκ ἂν δυναίμην θῆλυν ἐνδῦναι στολήν.

v. 317 : καὶ γὰρ ἐν βακχεύμασιν

Οὖσ' ἥ γε σώφρων οὐ διαφθαρήσεται.

Les mots οὖσ' ἥ γε σώφρων étaient un peu détournés de leur sens par Aristippe, qui les appliquait probablement à l'*âme*. V. Diog. L., II, 78; Sext, Empir., *Pyrrhon. hyp.*, III, 204, Suïd. v. Ἀρίστιππος. Le vers suivant, cité en tout ou en partie par les auteurs qui précèdent,

ἄρρην πεφυκὼς καὶ γένους ἐξ ἄρρενος

ne se trouve pas dans le texte d'Euripide, et ne lui appartient probablement pas. V. un récit un peu différent dans Athen., *Deipn.*, XII, 544, e.

[2] Diog. L., IV, 29; cf. Nauck, fr. 126 et 133. V. dans Athénée (V, 186. c) et Diog. L. (IV, 35, d'autres paroles attribuées au même Arcésilas.

[3] Diog. L., IV, 26; VII, 22; Hesych. Mil., dans les *Fragm. hist. graec.* de Müller, t. IV, p. 167; Cic. *Tusc.*, III, 25, 59; Gell., VI, 16, 6.

De ces faits, auxquels on pourrait en ajouter bien d'autres [1], et qui prouvent la vogue considérable dont jouissait Euripide sous Alexandre et ses successeurs, on peut conclure *a priori* que ses drames occupaient une place importante sur les scènes qui, dès cette époque, se multiplièrent sur tous les points du monde hellénique. Or, qu'on ne l'oublie pas, ce monde comprenait alors, outre la Grèce et la Macédoine, une grande partie de l'Asie, de l'Égypte, de la Sicile et de l'Italie méridionale [2]. Plutarque [3], malgré un peu d'exagération dans la forme, avait sans doute le droit de dire que, depuis les conquêtes d'Alexandre, les enfants des Perses, les habitants de Suse et de la Gédrosie récitaient les tragédies d'Euripide et de Sophocle. On n'a malheureusement que des renseignements fort rares sur les représentations qui eurent lieu à cette époque, et l'on ne peut guère citer, en fait de pièces d'Euripide, que l'*Andromède*, représentée sous le règne de Lysimaque dans la ville d'Abdère [4], et le *Télèphe,* qui décida, dit-on, le philosophe Cratès à distribuer son patrimoine à ses concitoyens pour se vouer tout entier à la vie cynique [5]. Ce qui prouve peut-être mieux que quelques indications isolées la faveur dont jouissait alors la tragédie d'Euripide, c'est la place qu'Aristote lui donna dans sa *Poétique.* Tout en blâmant certains défauts du poète [6], tels que l'irrégularité de ses plans, il a puisé dans son théâtre la plupart de ses préceptes [7]. Or, on sait que la méthode du philosophe de Stagire était avant tout empirique, et cette attention spéciale donnée aux compositions d'Euripide en prouve précisément la popularité.

D'ailleurs, le public de cette époque, public parfois à demi barbare, et, dans tous les cas, étranger aux idées au milieu desquelles naquirent les tragédies d'Eschyle et de Sophocle,

---

[1] V. Patin, *Études sur les trag. gr.,* I, p. 135.

[2] V. Welcker, *Gr. Trag.,* p. 1298 et suiv.

[3] Plut., *Mor.,* p. 528, c.

[4] Lucian., *de conscrib. hist.,* c. 1. Eunap. Sardian. ap. Müller, *Hist. graec. fr.,* t. IV, p. 37, fr. 54.

[5] Diog. L., VI, 87.

[6] *Poët.,* c. 13.

[7] V. *Poët.,* cc. 6, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 22, 25; cf. *Rhet.,* III, 14, et Bernhardy, *Ouv. cit.,* II, 2, p. 198 suiv.

pouvait-il encore apprécier et goûter leurs drames éminemment religieux, écrits, surtout pour les parties lyriques, dans un langage tellement élevé, tellement hardi par les pensées et les images, que les Athéniens du siècle de Périclès étaient seuls, semble-t-il, capables de les comprendre à une simple audition? On peut croire qu'en présence de ces grandes œuvres d'art, les citoyens des villes de Thrace et d'Asie ne devaient guère éprouver les fortes émotions que pouvaient leur procurer les drames d'Euripide. Ceux-ci, avec leurs tendances moins idéales, leur style simple et clair, leurs peintures éloquentes des misères et des passions éternelles de l'humanité, étaient au contraire à la portée de tout homme capable de sentir et de compâtir aux malheurs de ses semblables.

Ce furent également ces peintures d'un intérêt universellement humain, ces brillantes sentences et cet esprit philosophique et raisonneur, répandus partout dans les compositions d'Euripide, qui les firent rechercher de préférence par les Romains. Elles entrèrent pour une large part dans les emprunts que firent à la scène grecque les premiers poètes tragiquesde Rome[1]. Parmi les fragments du théâtre de Livius Andronicus et de Névius, on trouve des titres de pièces d'Euripide. On en rencontre même chez L. Accius, qui cependant était davantage porté pour le génie de Sophocle. Les tragédies de Pacuvius semblent avoir été imitées en grande partie de celles d'Euripide : telles étaient *Antiopa*, *Teucer*, *Hermione*, *Chryses*. Mais ce fut surtout Ennius [2] qui le prit pour modèle, ce qui n'étonne nullement de la part d'un poète dont les opinions philosophiques avaient la plus grande ressemblance avec celles du tragique athénien.

On serait heureux de pouvoir suivre les traces de l'influence d'Euripide chez les poètes tragiques de la fin de la république et du commencement de l'empire. Malheureusement, sauf les tragédies attribuées à Sénèque, il ne nous est guère resté de leurs œuvres que quelques titres, qui feraient croire d'ailleurs

---

[1] V. D. De Moor, *Cn. Névius, essai sur les commencements de la poésie à Rome*, p. 15 et suiv.

[2] Voyez, pour ce poète et pour les précédents, O. Ribbeck, *Die röm. Tragödie im Zeitalter der Republik*, surtout pp. 40, 50, 53, 601, 105, 213.

à une prédilection marquée de ces poètes pour les sujets traités par Euripide. Ainsi Ovide, Lucain, Curiatius Maternus et Bassus composèrent chacun une *Médée*, et l'on trouve, outre le *Thyeste* de Varius, des tragédies du même nom composées par Gracchus, Maternus et Bassus [1]. Quant aux drames attribués à Sénèque, ils sont en partie imités d'Euripide, mais tous, même ceux dont les sujets ont été puisés ailleurs, ne font que reproduire, en les exagérant encore, les défauts du poète athénien. A part quelques scènes vraiment dramatiques, ce ne sont en somme que de longues et froides déclamations, remplies de lieux communs, mais vides d'action et de caractères, pâles œuvres de rhéteur et non de poète tragique.

Cependant, les Romains ne connurent pas seulement Euripide par les traductions ou les imitations plus ou moins exactes de leurs poètes. Il est probable que dans les représentations de pièces grecques, qui eurent assez fréquemment lieu à Rome, même sous la république [2], ses drames eurent une part considérable. Ce qui est certain, c'est qu'il devint aussi familier aux lettrés romains qu'à ceux de la Grèce. La multitude des citations et des imitations qui ont rapport à son théâtre, et qu'on rencontre dans les écrits de Lucilius, de Lucrèce, de Virgile, d'Horace, de Properce, d'Ovide, de Juvénal, de Cicéron et de beaucoup d'autres, est vraiment prodigieuse [3].

Vers la fin de la république comme sous l'empire, Euripide semble avoir partagé avec Ménandre les honneurs de la scène. Du moins les témoignages qui, il faut bien l'avouer, étaient jusqu'ici assez rares, deviennent pour cette époque plus fréquents et plus précis. Ils nous montrent ses drames représentés dans les pays les plus éloignés, au sein même de populations barbares. En l'an 53 avant notre ère, lors de la défaite et de

---

[1] V. W. Teuffel, *Geschichte der röm. Lit.*, § 243, 8; 298, 4; 313, 1; 249, 7; 219, 2. On attribuait aussi à Gracchus une pièce intitulée : *Peliades*. Le poète tragique Bassus, contre lequel Martial (V, 54) décoche une de ses épigrammes, avait composé, outre une *Médée* et un *Thyeste*, une tragédie intitulée *Andromache*.

[2] Liv., 39, 22; Polyb., *Hist.*, 30, 13; Cic., *ad famil.*, VII, 1, 3; *ad Attic.*, XVI, 5; Plut., *Marius*, 2; *Brutus*, 21.

[3] On peut en voir une foule d'exemples dans Patin, *Ouv. cit.*, t. I, p. 140 et suiv.

la mort de Crassus, Jason de Tralles jouait devant Artavasde, le roi d'Arménie, et son hôte, le roi des Parthes, quelques scènes des *Bacchantes*, quand tout à coup arriva un envoyé apportant la tête du général romain [1]. Un autre acteur, Léontée d'Argos, représenta l'*Hypsipyle* à la cour de Juba, roi de Mauritanie [2]. A Rome, Euripide trouva un interprète tristement célèbre dans la personne de Néron. Les rôles que l'empereur aimait à jouer étaient pour la plupart empruntés à son théâtre [3]. D'ailleurs, sous le règne de ce prince et de ses successeurs, on trouve mentionnées fréquemment des représentations de pièces d'Euripide. Ainsi Philostrate, dans son livre sur Apollonius de Tyane, cite celles d'*Oenomaos,* d'*Ino* et de *Cresphontes* [4], tragédies qui étaient également jouées du temps de Plutarque [5]. Un demi-siècle plus tard, Polyénus et Lucien faisaient encore allusion à des représentations de ce genre [6]. Mais le fait le plus important qui ressort de la lecture de ce dernier écrivain, c'est qu'à son époque, c'est-à-dire vers 150, Euripide trouvait encore dans le public cette admiration superstitieuse, dont s'étaient déjà moqués les comiques du temps d'Alexandre. Lucien prête à quelques-uns de ses personnages cette manie de ne parler que par la bouche d'Euripide [7]. Lui-même avait d'ailleurs pour le poète philosophe une prédilection qu'explique suffisamment le caractère personnel et indépendant de sa poésie : il se plaisait à l'appeler *le beau, le sage Euripide* [8].

Euripide resta sur la scène aussi longtemps que la tragédie elle-même. Tatianus [9] vers la fin du deuxième siècle, Libanius [10]

---

[1] Plut., *Crass.,* c. 33. Artavasde avait lui-même composé des tragédies grecques.

[2] Athen., *Deipn.,* p. 343 e. f.

[3] Suet., *Nero,* c. 21; Dio Cass., 66, 9, 10 et 22.

[4] Philost., *V. Apoll.,* V, 7; VII, 5.

[5] Plut., *Mor.,* p. 998, e; p. 556, a; 110, d.

[6] Polyaen., I prohœm., § 11; cf. Nauck, *Eur. perd. tr. fragm*, p. 154; Lucian., *Toxaris*, c. 9; *de Saltat.,* c. 27.

[7] Lucian., *Pisc.,* c. 3; *Jup. trag.* et *Necyom. seu Hermipp.,* initio.

[8] *Pseudol.,* c. 32; *Amor.,* 38; cf. *Parasit,* 4.

[9] Tatian., *Orat. ad Graec.,* c. 24, p. 100. Cf. Nauck, p. 15.

[10] Liban., *Declamat.,* t. III, p. 375 : ἵνα μὴ τραγῳδὸς εἰσελθὼν Πασιφάην μιμή-

et Synésius [1] vers la fin du quatrième, parlent encore de la représentation de certaines de ses pièces. Il est probable cependant que depuis longtemps ces représentations se réduisaient à la déclamation de quelque belle scène, à quelque touchante monodie chantée par un tragédien en renom dans des concerts dramatiques, auxquels la plus grande partie du public préférait depuis longtemps les danses lascives des mimes, ainsi que les jeux du cirque et de l'amphithéâtre. Lorsque enfin la tragédie eut complètement cédé la place aux pantomimes, ce furent encore, parait-il, les drames d'Euripide, avec leurs caractères pathétiques et leurs scènes à effet, qui fournirent de préférence les sujets de ces nouvelles pièces. C'est du moins ce qu'on croit pouvoir conclure des paroles d'Eudocie disant qu'*Euripide versait à boire aux mimes* [2]. On rencontre, en effet, parmi les rôles les plus en vogue chez les pantomimes, ceux d'*Agavé* [3], d'*Hercule furieux* [4], d'*Athamas*, d'*Ino frappée de crainte*, d'*Aëropé*, de *Thyeste* [5]; d'autres encore intitulés *Jon* et *Troades* [6]; mais une simple ressemblance de noms ne suffit pas toujours pour admettre une imitation des œuvres d'Euripide. Enfin ce poète servit de modèle à une composition d'un genre tout différent : je veux parler du drame intitulé Χριστὸς πάσχων, véritable centon composé en grande partie de fragments appartenant à son théâtre, et qu'on attribue généralement à Grégoire de Nazianze [7].

σηται τὴν ἐξοκείλασαν εἰς ἀλλόκοτον ἔρωτα; ibid. p. 64 : οὐχ ὁρᾶτε τὸν Μίνω δεινὰ πάσχοντα ἐπὶ τῆς σκηνῆς καὶ τὴν οἰκίαν αὐτοῦ διὰ τοῦ τῆς Πασιφάης ἔρωτος ἐν αἰσχύνῃ γεγενημένην; Cf. Nauck, p. 124.

[1] Synes., *de providentia*, p. 106, a : καθάπερ ἐπὶ σκηνῆς ὁρῶμεν τοὺς τῆς τραγῳδίας ὑποκριτὰς κ. τ. λ., à propos du *Télèphe*.

[2] V. Welcker, *Gr. Trag.*, p. 1319.

[3] Juv., VII, 87.

[4] Macrob., *Saturn.*, II, 7.

[5] Lucian., *de Saltat.*, c. 67.

[6] Welcker, *Gr. Trag.*, p. 1319, et Patin, I, p. 156, 5.

[7] Patin, I, p. 157 suiv. Ce fut aussi une pièce d'Euripide, les *Bacchantes*, qui fournit aux *Dionysiaques* de Nonnos les livres 44, 45 et 46. A l'époque de l'empereur Julien, le prêtre Apollinaire d'Alexandrie, voulant créer une littérature chrétienne, composa des tragédies en choisissant comme modèle Euripide, de même qu'il prit Homère, Pindare et Ménan-

Si Euripide continua, jusqu'aux derniers jours de la tragédie grecque, à émouvoir et à charmer la foule par ses peintures, d'un intérêt toujours nouveau, des égarements du cœur humain, il s'attirait par d'autres qualités, plus étrangères à la scène, l'attention du public lettré. Quintilien le conseillait comme un excellent modèle aux jeunes gens qui se destinaient au barreau, le mettant, pour l'éloquence, à côté des orateurs les plus illustres [1].

Mais ce fut surtout comme moraliste et philosophe qu'il acquit la plus grande influence. Ses réflexions ingénieuses et profondes, ses maximes au tour frappant se perpétuèrent dans la mémoire des hommes [2]. Maintenant encore, malgré le peu qui nous reste des littératures anciennes, nous pouvons suivre quelques-unes de ses pensées à travers les âges. Un personnage de son *Antiope* avait dit : « C'est la sagesse humaine qui gouverne les États et les familles; elle l'emporte sur la force, et la force sans elle n'est qu'un grand mal. » Nous retrouvons cette pensée dans Polybe, Épictète, Galien, Plutarque, Diogène de Laërte, Sextus Empiricus, Clément d'Alexandrie, Thémistius, dans les recueils de Stobée et d'Orion, et jusque dans les œuvres de Doxopater et de Nicéphore Bryennius. Cette autre pensée du *Cresphontes* « qu'on devrait pleurer la naissance de l'homme et se réjouir de sa mort » a été répétée par Platon, Cicéron, Strabon, Sénèque, Dion Chrysostome, Plutarque, Sextus Empiricus, Clément d'Alexandrie, Théodoret, les rhéteurs Aristide et Ménandre, Procope et les recueils de sentences [3].

On le voit par ces deux exemples, les œuvres d'Euripide eurent pendant toute l'antiquité la valeur de livres de lecture, qui présentaient la sagesse sous sa forme la moins aride [4].

---

dre comme modèles des autres genres poétiques. V. Pauly, *Realencycl.*, t. I, p. 1251.

[1] Quinct., *Instit. Orat.*, X, 1, 68.

[2] Quelques-unes de ses pensées devinrent de véritables proverbes. Voyez, par exemple, Plut., *Mor.*, p. 399, a; Cic. *de Divinat.*, II, 5, 12, et Suïdas, v. χρεία, avec notes de Bernhardy.

[3] V. Nauck, *Eurip. perd. trag. fragm.*, nos 220 et 452.

[4] Q. Cicero in Cic. *Epist.*, XVI, 8 : « Inquit Euripides. Cui tu quantum credas nescio : ego certe singulos ejus versus singula testimonia puto. »

Partout, chez les écrivains romains comme chez les Grecs, on trouve des citations ou des allusions se rapportant à son théâtre. Il serait fastidieux et, d'ailleurs, impossible pour moi de citer la longue liste des auteurs chez qui l'on rencontre de ces citations : qu'il suffise de rappeler que, rien que pour les pièces perdues, on a recueilli jusqu'ici plus de onze cents fragments, et que la plupart de ces fragments se retrouvent dans plusieurs écrivains à la fois. Les auteurs chrétiens eux-mêmes, à commencer par saint Paul [1], ont admiré cette morale pure, ces considérations élevées sur la divinité [2], qu'offraient partout les pièces d'Euripide, et qui purent le faire prendre quelquefois pour un précurseur de la religion nouvelle [3]. Aussi Clément

---

[1] *Epist. ad Corinth.* I, 15, 33. Socrates, *Hist. eccl.*, III, 16, p. 155, d : *ἀλλὰ καὶ τὸ· « φθείρουσιν ἤθη χρήσθ' ὁμιλίαι κακαί » δείκνυσι μὴ ἀνήκοον* (Παῦλον) *τῶν* Εὐριπίδου *δραμάτων τυγχάνοντα.* Tertullianus *ad Uxorem,* I, 8 : memor illius versiculi sanctificati per apostolum « bonos corrumpunt mores congressus mali. »

[2] Les passages attribués par Clément d'Alexandrie (*Strom.*, V, p. 691 ; *Protr.*, p. 59) à Euripide, et considérés par Patin (t. I, p. 44) comme authentiques, sont, à bon droit, rejetés par les critiques modernes comme une invention de quelque poète chrétien. V. Nauck, fr. 1115 et 1116. Les Juifs et les Chrétiens aimaient à composer des vers sous le nom d'Euripide : ce qui prouve que le poète païen jouissait d'une immense réputation dans les premiers siècles de notre ère. V. les passages cités par Nauck sous les nos 832, 1115, 1116.

[3] Clem. Alex. *Strom.*,V, p. 688 : *πάνυ θαυμαστῶς ὁ ἐπὶ τῆς σκηνῆς φιλόσοφος* Ε*ὐριπίδης τοῖς προειρημένοις ἡμῖν συνῳδὸς διὰ τούτων εὑρίσκεται, πατέρα καὶ υἱὸν ἅμα οὐκ οἶδ' ὅπως αἰνισσόμενος*

σοὶ τῷ πάντων μεδέοντι χοὴν
πέλανόν τε φέρω, Ζεὺς εἴτ' Ἀΐδης
ὀνομαζόμενος στέργεις· σὺ δέ μοι
θυσίαν ἄπυρον παγκαρπείας
δέξαι πλήρη προχυθεῖσαν.

ὁλοκάρπωμα γάρ. . . . ὁ Χριστός, καὶ ὅτι τὸν σωτῆρα αὐτὸν οὐκ εἰδὼς λέγει, σαφὲς ποιήσει ἐπάγων·

σὺ γὰρ ἔν τε θεοῖς τοῖς οὐρανίδαις
σκῆπτρον τὸ Διὸς μεταχειρίζων
χθονίων θ'"Αϊδῃ μετέχεις ἀρχῆς.

ἔπειτα ἄντικρυς λέγει·

πέμψον δ'ἐς φῶς ψυχὰς ἐνέρων
ταῖς βουλομένοις ἄθλους προμαθεῖν

d'Alexandrie, S. Grégoire de Nazianze, S. Cyrille, S. Jérôme, S. Justin et beaucoup d'autres se plaisaient-ils à le citer, aussi bien que Plutarque et les moralistes païens. Cette richesse de pensées a mérité à Euripide, jusque dans les temps byzantins, le titre tant de fois répété de *sage* [1], titre que la Pythie elle-même, s'il faut en croire la tradition, aurait sanctionné dans ces vers :

Σοφὸς Σοφοκλῆς, σοφώτερος δ' Εὐριπίδης·
Ἀνδρῶν δὲ πάντων Σωκράτης σοφώτατος [2].

Il est vrai qu'à côté de cette philosophie, si pure et si élevée, on rencontre quelquefois chez lui des sophismes, qui ont parfois servi à justifier les actes et les sentiments les plus blâmables. On se souvient que César aimait à répéter ces paroles des *Phéniciennes :* « Pour arriver au pouvoir, il est beau de commettre l'injustice ; dans les autres cas, il faut être juste » [3].

Cependant ces maximes perverses, mises dans la bouche de certains personnages égarés par la passion, ne sauraient être toutes imputées à Euripide [4]. D'ailleurs, on peut affirmer que le mal qu'elles ont pu causer a été bien minime en comparaison de l'action salutaire que sa Muse a exercée sur la postérité.

πόθεν ἔβλαστον, τίς ῥίζα κακῶν,
τίνα δεῖ μακάρων ἐκθυσαμένους
εὑρεῖν μόχθων ἀνάπαυλαν.

Ces vers d'Euripide, fort mal interprétés dans Patin (I, p. 44), s'adressaient, selon toute probabilité, au Zeus χθόνιος de la Crète. V. les fragm. des Κρῆτες d'Euripide.

[1] Outre les passages indiqués plus haut (page 84, n. 5), voyez Plut., *Sulla*, c. 4 ; *Mor.*, p. 348 ; Lucian. *Amor.*, 38 ; Athen., *Deipnos.*, VI, 270, c. ; XV, 665, a ; Themistius, *Orat.*, XXIV, p. 307, d ; Joh. Malalas, p. 31, 6, etc.

[2] V. Schol. in Aristoph., *Nubes*, 144. Suïdas, v. σοφός. Cf. Bayle, *Dict. hist. et crit.*, v. *Euripides*, note 7.

[3] Vers 525 et 526 ; cf. Cic., *de Offic.*, III, 21, 82.

[4] On peut appliquer à ces sortes de maximes les paroles du scholiaste d'Euripide (*Médée* v. 300) : τοῦτο δὲ οὐ δογματίζων ὁ ποιητής φησι, ἀλλ' ἁρμοζόμενος πρὸς τὸ ὑφεστηκὸς ἦθος. On trouverait d'ailleurs, dans les œuvres du pieux Sophocle, des pensées qui semblent aussi immorales que les plus hardies d'Euripide. Ainsi Oreste, dans l'*Électre* (v. 47 et v. 61) exprime une idée entièrement semblable à celle du fameux vers de l'*Hippolyte :* ἡ γλῶσσ' ὀμώμοχ', ἡ δὲ φρὴν ἀνώμοτος.

Euripide a répandu dans le monde civilisé les trésors de cette philosophie religieuse et morale qui, à son époque, commençait à pénétrer dans la société hellénique ; il a popularisé, pour ainsi dire, les leçons qu'un Anaxagore, un Socrate et d'autres génies supérieurs ne purent communiquer qu'à un petit nombre de disciples, et, en ce sens, il a contribué plus directement à l'affranchissement et à l'éducation de l'esprit humain, que les sages, ses illustres contemporains.

Comme littérateur, Euripide mérite sans doute plus de reproches. En sacrifiant les exigences de l'art à ses préoccupations philosophiques, il a rempli la tragédie antique d'une foule d'éléments étrangers qui devaient précipiter sa décadence ; mais il l'a remplacée par un drame plus réellement humain qui, malgré ses défauts, sut charmer et émouvoir l'antiquité tout entière, de même que, dans les temps modernes, il a inspiré les productions les plus nobles et les plus touchantes de la scène tragique.

R. De Block.

OLLA PATELLA.

(Suite.)

Texte.

Olla, patella, tripes, coclear, lanx, fuscina, cratis,
Pelvis cum pathera, forceps calatusque, canistrum,
Folliculus, scitula, cacabus, sartago, verutum,
Causterium, pruna, clibanus fornaxque, caminus,
Maceriesque basis, tolus et pignacula, postis,
Sindola, doma, later, litrum, laquearia, tignus,
Pessulla et vectis, sera, cardo, repagula, limen.
Conclavis, camera, bostar, penus, aula, latrina,
Ansa, tenella, tedifera, teda, converticulum, lardum,
Ac repofocilium gauffera gauque fer[in]um.
Onoforum, crather, cultrum, candella, salinum.
Mensa, tripes, mapa, vastum, sedilia, cela,
Apoteca, batus cum sporta, scrinia, sista,
Fiscina multricis, sit fuscina prompta popine,
Cartalum, dolium, fundum, clepsedra, lagena,

B. *désigne le texte du ms. de Bruxelles.*

4 MS. *clausterium,* lapsus du scribe; le commentaire et B. ont *causterium.*

5 B. *Materies basis t. pinnacula postes.*

6 B. *Scindula.... tigna.*

7 MS. *Pessulla cum vectis.* — B. *Pessulum et v.*

9-10 Manquent dans B. Ces vers paraissent d'ailleurs déplacés, et sont de mauvaise facture. — *Converticulum* est évidemment un lapsus p. *coperculum.* Ici, comme dans d'autres cas, la finale *um* équivaut à *ŭ.* — *Ferum* est sans doute fautif p. *ferinum.*

11 B. *Honophorum crater.*

12 *Cela = sella* (B).

13 B. *et sporta scr. cista.* — *Apotĕca* pèche contre la prosodie.

14 B. *Fiscina multria popina fuscina promus* (il faut sans doute *multricis).*

15 B. *Quartallum.*

Sarcula, marra, ligo, traha, tribula, vangua, securis,
Vannus, acus, palea, tribulus, far, area, furca.
Compluvium, domicillum, testudo, stilicidia, zeta.
Missile, balista, catapulta, gesa, pharetra.
Assum, pulmentum, puls, pisa, coquina, calenum,
Succida, salsugo, petaso, simul illa, ferina.
Succu[s]or, sonipes, mangus, capsarius assit.
Archimancherus, popinus, pincerna, lanista,
Lipa, cliens a batis, coquus opilioque, bubulcus.
Pecten, lixivium, lotrix, lens, glabra, pedones.
Incaustum, pumex, artāvus, planula, codex,
Appendex, pluteus cum filtro, sedula, creta,
Scapellum, forica, celtes, martelus, amussis,
Calx, zabulum, plastrum, sementum, trula rudusque.
Est alabrum, panus, girgillus, stamina, trama,
Subula, galla, simūl atramentum, tergus, aluta,
Contarium, contus, amplustra, sagina, fazellus.
Astata, lucerna, pira, troclea, pera, laterna.
Est membrana, sit et albumen, testa, vitellus.

---

18 Vers mal fait dans les deux textes. — B. *testitudo*.

19 Mon texte porte le mot impossible *Militie :* je l'ai corrigé d'après B, ce ms. place notre vers après 24. — MS. *gesum*, B. *gesa*.

20 MS. *pultis* au lieu de *puls* (B) que réclame la mesure. — B. *culina caletrum*.

21 B. *Succrida;* puis *silla* p. *simul illa*.

22 Je donne la succession des mots d'après B., et d'après l'ordre suivi dans la glose; mon texte, contre la mesure, porte : *Succusor*, *mangus*, *c. assitque sonipes*. — B. *mannus*.

23 B. *promus* (leçon favorisée par la mesure). — MS. *pisterna*.

24 MS. et B. *cliens abbatis*. — B. *opilio bubulcus*.

25 B. *lixivia*.

27 B. *cedula* (bonne forme).

28 MS. *amissis*.

29 B. *cementum* (c'est le mot qu'il faut). — J'ai emprunté à B. *rudusque* au lieu de *rupes;* mieux vaudrait, toutefois, corriger par *trullaque rūdus*.

30 MS. *pannus girgilum stamen trama;* j'ai corrigé d'après B.

31 MS. *gala*. Notez les deux *a* brefs dans *atramentum*.

32 MS. *concularium* (mot impossible). — B. *sagena phaselus*.

34 B. *membrana simul albumen*.

Herodius, muscar, alietus, nisus et astur.
Juniperus, platanus, abies, ficulnea, cinus,
Coctanus et colurus, siler, ulmus, amigdalus, alnus,
Sambucus, cerasus, nux, pessicus, esculus, ornus.
Gobio, murena, turtur, capito morinusque,
Est megarus, turdus, alec et parca, serulum,
Balsama, thus, zucara, sinamomum cum zodoara
Gingiber et malum, liquiricia, nectar, aroma,
Eleborus, crocus, ānisum, galanga, ciminum,
Salvia, serpilum, piper, alia, sal, petrocilum,
Carex et nolium, saliunca filixque, carectum,
Sandix, nastŭcium, glis jusquianusque, ligustrum,
Feniculus cum serfolio pirĕtumque, sinapis.
Panicius, furfūr, ador arthocopusque, placenta,
Multra, serum, colum, mulsum, multrale, butīrum.
Fulgus et eruca, caulis, pastinaca, rapa,
Inula, solsequium, porrum, costus, tanesetum.
Mangō, viticola, burista, subulcus, agaso,
Janitor, arcubius, auriga pedissequa, scurra.
Bubalus et mulus, verres vervexque, nefrendus,

---

35 MS. *ălitus*.

36 B. *Juniparus* — MS. *plantanus*. — Ce vers se trouve placé dans B. après 38.

37 B. *corulus.... magdalus*.

38 MS. *Sambucus et cerasus* (leçon réprouvée par la prosodie). — B. *persicus*. — MS. *esculum*. — B. *ornix* (le scribe avait d'abord écrit *ornus*).

40 Le texte porte *megaris*, mais la glose donne *megarus*. — B. *silurus* (forme classique).

41 MS. *zeucara sinamomumque zodoara*. — B. *cynamomum cum zeduara*.

42 B. *liquirissia*.

44 B. *alia pĕtrosilinum (sal* étant omis).

45 B. *lolium*.

46 Le ms. porte nettement *visquianus* (erreur de lecture du scribe). — B. *jusquiamusque*. — Les deux mss. ont *nasturcium*, incompatible avec la mesure; la forme sans *r* se voit ailleurs.

47 MS. *sed serfolium;* B. *et sarfolium;* je corrige pour le besoin du mètre.

50 B. *Fungus eruca c. pastinaque r.* — MS. *pastinaca et rapa*.

51 B. *Hynula s. porrus c. tanacetum*. — Mon ms. donne par erreur *inuba*.

54 MS. *neffrendus*.

Hinnulus et capra, cirogalus, dama, melotus.
Est ydrus, colubēr, anguis, basilicus et aspis,
Espriolus vulpesque, lepus cum castore, luter.
Axis, themo, rota, pilentum, biga, jugalis.
Merges cum gelima, congeria, spica, maniplus.
Azymus et pinsa cum zimate, pasta, sacellus.
Cos, litargium, libripens, bilanx, lima, periclum.
Es, auricalcon, cuprum calibsque, bacillum.
Scobs, ara, cenoveha, praesepes, fimus, ovile.
Torcular, prelum, accinium, vinacia, callum.
Orceus, orca, cŭpa, cofinus, resina, corallus.
Fistula, quadriga, pedum, corropacta, reticulum, grex,
Carcer, ypogeus, turris, ergastula, vallum,
Porticus et specular, postica, coclea, valva.
Ceruleus, glaucus, fulvus, pullus, rubicondus.
Pampinus, uva, botrus, palmes cipusque, falanga,
Dentalē, buris cum stiva, vomer, aratrum.
Antenne, malus, transtrum simul, anchora, naulus.
Gurgilio, tinea, testudo, tarmus, erudo,

---

55 B. *cyrogrillus.*

56 B. *basiliscus* (bonne forme).

57 MS. et B. *Esperiolus.* — MS. *vulpes lepus.*

58 B. *jugales.*

59 B. *congorea.*

60 MS. *et* omis. — B. *saccellus.*

61 B. *litargirum.* Dans les deux textes le vers cloche; je corrigerais : *Cos libripensque bilanx litargira lima periclum.*

62 B. *calipsque batillum.*

63 B. *Scobs area scenovea praesepeque fimus ovile.* — MS. *praesepe fimus et ovile.*

64 B. *Prelum torcular acinum.* — MS. contre la quantité : *Torcular et pr.* — B. *qualum.*

65 B. *Urceus, cophinus.*

66 MS. *quadriga.* — Pour le mot obscur *corropacta,* B. donne *tauropeta,* que recommande la mesure.

67 B. *ypogeum.* — MS. *ergastulum.*

68 B. *specula.*

69 Ce vers se trouve, dans le ms. de Bruxelles, après notre 57. — MS. *Cerulus.*

70 MS. *cipus et falanga.*

72 B. *Antempne..., naulum.*

73 MS. *Gurgilo.* — B. fait suivre *erudo* du mot surnuméraire *cadaver.*

Cambro, culex, cinifex, sinomia, brucus, oëstrum,
Papilio, fucus, bibilo, salamandra, cicada,
Labio, noctiluca, jaculus vel succreo, bombix,
Buffo, lacerta, nepa, cocadrila, rubeta, cerastes.
Glabra, puriga, lepra, lipitudo, ciragra.
Ulcus, apostema, ptisis, intercus, scotomia.
Psitacus et morales, turtur, philomena, coturnix,
Ancer, anas, mergus, olor, grus, ardea, pavo,
Murilegus, mus, hericius, vespertilio, glis.
Gargates, saphirus, dyamas, ametiste, smaragdus.
Eurus cum zefiro, subsolanus, nothus, auster.
Versutus, strabo, temelentus, olimpetus, effrons,
Pusio, strumosus, herencus, morvo, petulcus,
Efrenicus, atrox, nanus, spurius, notus, exlex.
Culcitra, cervical, pulvinar, sponda, thoreuma
Amphitapumque, toral, lodex, anabastra, grabatum,
Suparus et ciclas, toga, palla, subucula, birus,
Pileus et tena, peplum, crinale, tiara,
Cingulus et strophium, ligule perizomaque, limbus.

---

74 B. *Scrabo... cynomia.*

75 B. *bibio.* — Le commentaire de mon ms. donne *bibilio.*

76 B. *Bumbio* (p. *labio*). — MS. *noculuca jac. suc. bombix.*

77 B. *cocodrille,* MS. *cocadrilus.*

78 B. *prurigo.* — MS. *lippidaque;* B. *lippitudo;* j'ai mis forcément ce dernier en retranchant un *p*; malgré cela, le vers reste trop court.

79 MS. *Ulcus ptisis apostema.* — B. *thysis* (p. *ptisis*).

80 B. *Psitacus et merops.*

81 B. *Anser.*

82 MS. *yrcus* (p. *hericius*). — Mon texte a *grus* p. *glis;* mais dans le commentaire, on lit clairement *glis.*

83 MS. *ametistus;* je corrige d'après B.

84 MS. *et zephirus.*

85 B. *themulentus bolipetus effrons.* Dans mon ms. *effrons olimpetus.*

86 Pour *herencus* B. porte *eunucus.* — MS. *petulans.* Dans B. le scribe avait également mis en premier lieu *petulans,* qui contrarie la mesure.

87 B. *Infrunitus atrox.*

88 MS. *cervicale.*

89 MS. *anabastrum.*

90 MS. *pella.* — B. *subuncula.*

91 B. *Pilleus.*

92 B. *stropheum.* — MS. *perizoma,* sans *que.*

Pluscula vel spinter, nola, phimbria, fibula, bula.
Perpidum, solea, suctor, caligaque coturnus,
Calceus, impedium, crepita, simul ocrea, pera.
Umbo, lŏrica, cŏnus dicas cum casside, parma,
Vexillum, framea, sextus sit mucroque, lima.
Seca, strepa, phalera sambucaque, camus, habena,
Involucrum, capsa clitellaque, mantica, scella,
Antella vel postella genualia, calcar.
Cenobates, liricen, magus, histrio, simea, larva,
Tympana vel sistrum, tèsis, arculus, oda, viella,
Cantilena, lepos, cuneus coreaque, coraules.
Vertiginus, cirrus, sincinus cesariesque,
Cinciput, occiput, os, intercilium, cilium, frons,
Lanugo, tempūs, acies, vola arterieque,
Stiria cum pirula, pupila palbebraque, mala.
Guttur, epiglotum, labra, frumen, bucca, molaris,
Intestina, lien, alima, porus, dyafragma,
Bilis, epar, fibra, matrix, alvus, stomacus, splen,
Ren et natis, vulva quoque, spatula, cutis,

---

93 B. *Buccula vel.*

94 B. *Perpedium solea sutar.* — MS. *succar.*

95 MS. *impendium.* — B. *crepite.*

96 B. *perma.*

97 B. *cestus mucro limusque.*

98 B. *Stiga* (leçon préférable). — MS. *sambuca* sans *que.*

99 B. *Involutrum.* — MS. *matica.*

100 B. *antela* répété par erreur après *vel.*

101 B. *Scenobates.*

102 MS. *Tympanum sistra thesis et a. o. v.*

103 B. *Cant. lep. amenusque chorea coraules,* mais la même main a placé au-dessus de *amenusque,* qui ne convient en aucun cas, le mot *cinera (cinara ?).* — MS. *corrales.*

104 B. *Vertumnus cirrus cincinnus.* — Mon ms. porte *circus,* faute reproduite dans les notes.

105 B. *occiput interciput os cilium frons.*

106 MS. *Lango.* — B. *arteriaque.* Vers vicieux.

107 B. *Stiria cum p. sit pupilla palpebra mala.* — MS. *cum* omis.

109 B. *lyen arvina pori.*

110 MS. *stomacus et splen.*

111 B. *Ren et ascella nates vulva scapule quoque cutis.* Dans les deux textes le vers est mal fait.

Testiculus, pubes, ramex tentigoque, podex,
Inguen, coxa, femur, crus et vertebra, geniclus.
Allux, articulus, calx, talus, tibia, polex.

Explicit Olla patella
De utensilibus domi.

Revue des mots latins et de leurs gloses françaises.

Abies 36, *sappin* vel *erable* (érable). On explique généralement le mot *érable* par « acer arbor »; ne serait-il pas tout aussi bien « acer albula »?

Accinium 64, *pepin*. La quantité favorise l'arrangement des mots de ce vers dans B., et par conséquent aussi la forme *ăcĭnum*. — GL. 41 *acium* (forme insolite).

Acies 106, *plan*. Le sens qui doit être prêté à acies est prunelle; le commentaire ne laisse pas de doute à cet égard, et il se confirme par le Cth. « prenelle d'oel ou taillant de coutel ». — La glose *plan* est peu lisible, et je ne m'en rends pas compte.

Acus 17, *aguille*. Glose fautive; il s'agit ici du neutre *acus, aceris*, traduit ailleurs par *mestilon* ou *veneüre* (quod dejicitur de vanno). — Cth. et GL. 36 *hoton* (mot inconnu) [1].

Ador 48, *fleur de farine*. — Cth. flour de fourment.

Agaso 52, ductor asinorum. — Cth. gardien d'asnes.

*Alabrum 30, *desvuidoir*. — GL. 23 troul (treuil); le sens dévidoir y est donné à *girgillum*.

Albumen 34, *glaire* (blanc d'œuf).

Alec (halec) 40, *herene*.

Alia (plur. d'allium) 44, *aux*.

Alietus (= haliaeetus, ἁλιαίετος, aigle de mer) 35, *oysel à lonc pied*. — Cth. *esmerullon*; Lex. 91 *facon* (faucon).

*Alima (ἄλειμμα) 109, pinguedo coquine. — Trad. généralement dans les glossaires allemands (voy. Diefenbach), par « speckfleisch ». Notre mot est remplacé dans B par *arvina* (graisse de porc).

---

112 B. *Testiculi*.

113 B. *femur cia vertebra simul anca*. — MS. *crus vertebra genibus*.

114 B. *poplex*.

[1] Serait-ce un dérivé de *hostre* (espèce de tamis, placé sous les meules, qui par son mouvement continuel sépare le grain de la balle), mot mentionné par Grandgagnage (Dict. étym. de la langue wallonne) v° *hosin*, et qui me paraît tenir, par transposition, du flamand *hutsen*, secouer? Si *hoton* était du wallon de Liége, on serait autorisé à poser l'étymologie *schotc*, mot all. signifiant cosse (cp. *hoûter* = *escouter*).

Alnus 37, *plane.* — GL. et Cth. aune; *plane* est la francisation régulière et la traduction de platănus).

Allux (= allex) 114 *gros orteil;* glose flam. dans B, *groeten teen.* Ebrard de Béthune : Est manuum pollex, sed dicatur pedum allux.

Aluta 31, *cordouan* (cuir de Cordoue, d'où *cordouanier* et *cordonnier*).

Alvus 110, *ventre de femme.* — GL. ventre tout court.

Ametiste (amethystus) 83, s. gl.

Amigdalus (ἀμύγδαλος) 37, s. gl. — B. a la forme tronquée *magdalus,* dont je n'ai pas d'autre exemple bas-latin.

**Amphitapum 89, *entonnoir.* Il s'agit ici d'*amphitapa* (ἀμφιτάπης), couverture velue des deux côtés ; cp. Lex. *amphitaphium,* grant tapis. Je ne me rends pas compte de la gl. entonnoir.

*Amplustra 32, *naviron.* — DC amplustre : navis gubernaculum. C'est une forme nasalisée de *aplustre,* poupe. — Pour *naviron,* voy. mon Dict. sous *aviron.*

Amussis 28, *plommet* (fil à plomb).

*Anabastra 89, *courtine.* Forme variée de *anabata, - batra* (voy. Dief.), qui au moyen-âge signifiait courtine, rideau. Le primitif est sans doute ἀναβαίνειν, monter, s'élever. Dans Juvénal *anabathra* signifie tribune, estrade.

Anas 81, *anette.* Voy. GL. 31, note 9. — Cth. cane ou anette.

Ancer (anser) 81, *gart* (jars). — Cth. awe (oie) ou cras oysons.

Anchora 72, s. gl. (ancre).

Anguis 56, s. gl. — GL. 29 serpent d'yawe (d'eau).

Anisum (ἄνισον) 43, s. gl.

Ansa 8, *anse.*

*Antella 100, *poitrailh.* — Cth. poitrail ou genoulliere de queval; Isidore: « equi pectorale », Jean de Gênes : « cingulum illud quod ante pectus equi tenditur ». Lex. 130 « sellarum antellas et postellas », glosé par « arçuns devant et derere ». L'explication étymologique par *ante-sella* est insoutenable. Le *tella* me paraît tenir de la racine *ted, tend* (tendere).

Antenna 72, s. gl.

Apostema 79, *apostume* [1]; le même *u* qu'on rencontre dans *fumelle, jusier, pontuseau.*

Apoteca 13, *eschoperie.* — Cth. espesserie (épicerie).

Appendex 27, *planchon* ou *plonc.* Il s'agit d'un objet nécessaire à l'écrivain; mais je ne saurais le préciser. Dief. ne donne que des significations variées d'appendice, dépendance, et les gloses *planchon*

---

[1] L'*u* pour *e* latin tonique est irrégulier; en syllabe atone, on le voit souvent : *alumelle* p. alemelle, *fumelle* p. femelle, *frumer* p. fremer, fermer, *pontuseau* p. ponteseau = ponticellus (?), etc.

(planchette ?) [1] ou *plonc* (plomb) n'éclaircissent pas trop la question. N'était l'embarras des gloses, j'interpréterais *appendex* par les bandelettes de papier ou de parchemin qui servent à relier les cahiers d'un volume; Neckham (Lex. 112) dit : Cidula vel *appendice* tam in superiori quam inferiori parte folia habeat conjuncta. Voy. pl. b· l'art. *sedula*.

Ara (hara) 63, vas porcorum. Lex. 98 porcherie, Dief. swin-trog (auge à porcs). Nos dictionnaires latins donnent à *hara* le sens général d'écurie. La note dit : Est ăra porcorum, sed dicitur āra deorum.

Aratrum 71, *carue* (charrue) ou *arelle*. — Cth. querue, GL. queruee. — La forme *arelle* m'était inconnue; c'est le parallèle féminin du berrichon *areau;* on disait plus souvent *araire*, wall. *erere*.

*Archimancherus 23, princeps equorum (lisez *coquorum*). — Corruption de *archimagirus* (ἀρχιμάγειρος), maître-queux.

Arcubius 53, *escarguette* (forme primitive de *échauguette*, sur lequel voy. mon Dict.). — Cth. garde de nuit. Festus explique le mot latin par « qui cubat in arce », il serait donc p. *arcicubius ;* cp. *excubiae* de *excubare*.

Arculus 102, s. gl. (ici = archet de violon).

Ardea 81, *haron* (héron).

Area (8), *aire*.

*Artavus 26, *canivet* (petit canif). Lex. 45 quenivet, ib. 113 artavum habeat quo pennam formet; ailleurs, Neckham (éd. Wright), p. 97; artavi quibus pisces possunt exenterari. D'où vient ce mot?

Arteria 106, *gorgeron*. Le mot fr. est une forme diminutive de *gorge ;* arteria est ici = trachée-artère. — GL. 13 vaine de corps.

Arthocopus (l'*h* est de trop) 47, *seminel*. Cth. pain délicieulx; GL. 55 *escaudich* (échaudé). Le gr. ἀρτοκόπος (qui est p. ἀρτοπόπος) signifiait boulanger, mais au moyen-âge, le mot s'est appliqué, avec de nombreuses déformations, au produit du boulanger, particulièrement aux petits gâteaux ou pâtés. — *Seminel* = bas-lat. seminellus, dér. de simina = simila, fleur de farine; notre mot se reproduit dans l'all. *semmel*, petit pain blanc. Dans Lex. 52 *simenel* est la trad. de placenta; Wright Vocabul. 198 : artocopus anglice *symnelle*.

Articulus 114, *orteil*. Voy. ma note GL., p. 15. — La glose flam. donne *lct* (= *led*), qui est le sens général d'articulus.

Aspis 56, s. gl. (aspic).

Assum 20, *ros* (= rost, rôt).

***Astăta 33, *candelier de bos* (bois) [2]. Le mot latin est introuvable;

---

[1] *Planchon* pourrait aussi être un dérivé de *plana* (voy. le mot *planula*) par l'intermédiaire *planica*.

[2] Le commentaire dit : « De asta, quia fit ex astis » (hastis), étymologie démentie par la quantité du deuxième.

serait-ce un dérivé de ἄστατος, non-fixe, donc un chandelier mobile?

Astur 35, *ottoir* (aill. *ostoir*). Voy. mon Dict. sous *autour*.

Atramentum 31, *entrait*. GL. 37 atrement. Il s'agit ici du noir de soulier ou cirage; *entrait* signifiait dans l'ancienne langue toute substance molle ou liquide plaquée *(intracta)* sur un objet: couleur, emplâtre, onguent; cp. Chrétien de Troies, Chevalier au lion, 6489:

Car à lor plaies resener
Ont mestier de mire et d'entret.

La vraie reproduction française de *atramentum* est *arement*, *airement*; Froissart, Poésies I, 274, v. 1881 (éd. Scheler):

Nothus si affubla sa cape,
Qui est plus noire qu'*aremens*.

Atrox 87, *cruel*.

Aula 9, *salle*. Cette valeur donnée à aula au moyen-âge est connue; on appelle encore ainsi, dans les universités d'Allemagne, la grande salle académique.

Auricalcon (aurichalcum) 62, fex (faex) auri. — Cth. escume d'or. Le mot latin repose sur une fausse étymologie; la bonne forme est *orichalcum* = ὀρείχαλκος, airain de montagne; de là fr. *archal* p. *orchal*). Dans Lex. 44 j'ai recueilli les gloses *orpetre*, *fils d'arcs*, *latyn* (angl., auj. latten, fr. laiton). Voy. aussi ma note GL. 35.

Auriga 54, custos equorum (plus exactement « vector currus »).

Auster 84, s. gl. (vent du sud).

Axis 58, *achil*. — Cth. *aissil*. Le type de ces mots fr. est *axiculus*; de *aissil* vient *aissiu*, *aissieu*, d'où *essieu*, cp. *épieu* de *spiculus*, *spic'lus* (étymologie contestée).

Azymus (ἄζυμος) 60, s. gl. (sans levain).

*Bacillum (ou *batillum*) 62, *leton* (laiton). Le mot latin est inconnu au sens qu'il faut y prêter ici, aussi le ms. B offre-t-il la variante *latillum*, dont je ne connais, toutefois, pas d'autre exemple. *Bacillum*, d'ailleurs, se trahit comme une erreur du scribe par l'indication de la note: « derivatur a *lateo*. »

Balista 19, *arbaleste*. — GL. arc balestre, Lex. 64 arblast.

Balsamum 41, s. gl. (baume).

Basilicus (basiliscus) 56, *cocqbasile*. La dénomination française m'est inconnue; elle est aussi dans GL. Voy. aussi *cocadrilus*.

Basis 5, s. gl. — GL. fundement.

*Batus 13, *boitel* (= boistel, boissel, boisseau). Lex. 71. Batus » vas quo avenam ad equorum pabulum dimetiri solebant; hinc qui avenam equis distribuebat, *a batis* dictus. » Cette dernière expression se rencontre dans notre v. 24: cliens a batis, sergent qui « dat equos (l. equis) praebendam »; les gloses allemandes donnent « futtermeister, stallknecht ». On faisait de *a batis* un subst. *abbātis* que le commentaire oppose à abbătis dans ce vers: « Abbatis ad cenam dat

equis abbatis avenam. » Malgré cela notre *batus* a un *a* bref tant au v. 13, qu'au v. 24. — *Batus*, vase, est le primitif de *batellus*, vaisseau, bâteau.

***Bibilo 75, *biberon*. — Le ms. de Brux., ainsi que GL., portent *bibio*, forme plus commune et consignée par Isidore. Le fr. *biberon* n'est plus appliqué de nos jours qu'au « culex nascens in vino ».

Biga 58, *carette*. GL. 21 « carette à deux quevaux c'on dit tomberole ».

Bilanx 61, *balanche*.

Bilis 110, *amer* (subst.)

Birrus 90, *quemise* (chemise) ou *roquet* (rochet). — Ailleurs le mot est traduit par *geron* (giron, basque d'habit), ainsi Lex. 88; ou par manteau de grosse laine. Voy. mon Dict. s. *bure*.

Bombix 76, s. gl. (ver à soie).

*Bostar 10, *bouvier* (lisez *bouverïe*). Voy. DC. et Dief.

Botrus 70, *fleur de vigne*. — GL. bourgon de vigne, Cth. grain ou crappe de raisin.

Brucus (bruchus) 74, *hourlon*. — GL. 30 haneton; Cth. bricus : haneton; Lex. bricus : hanette. Le mot *hourlon* se dit encore pour hanneton en Picardie, rouchi *hurion, hurlion*.

Bubalus 54, *boeuf sauvaige*. — GL. 25 bougle, Lex. 92 bugle. Le mot latin, bas-lat. *bufalus*, a donné *buffle*, tandis que *bougle* vient de *buculus*, bouvillon.

Bubulcus 24, *vaquier* (vacher). GL. bouvier.

Buca 108, *bouque* (bouche).

Buffo (bufo) 77, *crapaut*. — Glose flam. du ms. B. *padde*.

Bula (bulla) 93, *boulon*. — Lex. 135 butun. Les gloss. all. traduisent par « gurtel-spange » (agraffe de ceinture).

Bumbio, voy. *labio*.

Buris 71, s. gl. — Cth. manche (GL. 21 manchon) de querue (charrue). De là :

*Burista 52, *labourier*. — Gloss. all. Ackermann.

Butirum (butyrum) 48, *bure* (beurre).

Cacabus 3, s. gl. — Gl. 40 et Lex. 97 caudrun.

Calathus 2, *panier*. — Lex. 88 corbelon; ib. 103 bascat (angl. basket).

Calcar 100, *espouron*. — GL. espron.

Calceus 95, *cauche* (chausse).

***Calenum 20, *gausse*. Le mot latin m'est inconnu; il paraît signifier un légume ou un comestible quelconque; le ms. B le remplace par *caletrum*, tout aussi inconnu. La glose *gausse*, forme picarde p. *gousse*, fait penser, pour *caletrum*, au gr. *κάλυπτρα*, couverture, enveloppe. Voici ce que dit le commentaire : Dicitur ab hoc verbo caleo, quod hoc calet comedendo [1].

---

[1] Dans le Pictorial Vocabulary (Wright, p. 266), je trouve, placé

Calibs (chalybs) 62, *achier.*

Caliga 94, *cauche* (chausse).

Callum (qualum) 64, *cauche à couler vin.* — Cth. panier à couler vin. Il s'agit du panier par où l'on tamise le vin sortant du pressoir; reste à savoir si *cauche* est = chausse, pris dans une acception spéciale, ou s'il provient d'un type adjectif *qualicum.*

Calx 29, 3 gl. (GL. *caulx,* chaux).

Calx 114, *talon.*

***Cambro 74, *escabote.* Le ms. de B porte *scrabo.* La forme classique est *crabro* (frélon), appliquée au moyen-âge particulièrement aux mouches qui tourmentent les chevaux. — *Escabote* est sans doute le fém. d'*escarbot;* voy. Dief. sous *crabro*, où l'on trouve aussi la forme *cabro*, mais non pas *cambro* [1].

Camera 10, *cambre.*

Caminus 4, s. gl. (cheminée).

Camus (κημός) 98, *caignon* (chaînon, chaînette). Cth. kevestre ou frain, GL. chavestre, Lex. 90 et 98 barnac (angl. barnacle).

Candella 11, *candelle.*

Canistrum 2, *corbeille.*

Cantilena 103, *canchonette.*

Capito 39, *bame?* (ou *bonne?*). — Cth. poisson casset (quid?), GL. cabot (chabot), Lex. 87 caboche. — Je ne sais que faire de la glose, qui est du reste difficile à lire.

Capra 55, *quievre* (chèvre).

Capsa 99, *coffre.* — Cth. caisse, malle ou bouge.

Capsarius 22, *somier.* Cheval qui porte les *capsas,* cheval de somme.

Carcer 67, *cartre* (charte).

(A continuer).

A. Scheler.

---

après *gafra*, le mot *calenum* traduit par *fyrmele* (que M. Wright suppose être la pâtisserie appelée populairement par les Anglais *furmity*); cela éclaircit la question : notre *gausse* doit être une mauvaise lecture p. *gauffe* (gauffre).

[1] Pictorial Vocabulary, p. 255 : « *stabo* (lisez *scabo*), anglice *scarbude* ». On voit que le mot français a passé en Angleterre; il ne s'y dit plus, cependant. Le commentaire de L. ajoute à escarbote : « vel *scurbo* et grossa musca turbans bonas apes, gallice *bourdon* ». *Scurbo* (ou *sturbo*?) est inconnu. — *Crabro* s'est italianisé par *calabrone*,

THÈMES D'IMITATION.

(Suite).

Liv. 1 à 26.

Thème 14.

Gr. 151, 152, 139, 140.

Le roi de France ne songea nullement à porter remède à des maux si nombreux et si graves, soit qu'il ignorât la situation des choses dans la Flandre, soit que, préoccupé d'autres soins, il regardât ces évènements comme trop peu importants pour y prêter grande attention. Châtillon restait donc libre d'agir à sa volonté et personne ne pouvait l'empêcher d'accabler les Flamands d'impôts onéreux. Il continua de tyranniser une nation qui certes ne se serait pas donnée si facilement au roi, si elle avait pu prévoir qu'on la traiterait en ennemie. Dès lors, la haine s'étant ranimée contre Châtillon, la résistance s'organisait et devenait de jour en jour plus formidable. On sait que surtout à cette époque les Gantois n'étaient nullement novices dans l'art des siéges, ni indolents pour les travaux que réclame la guerre. Aussi dès le commencement du printemps ils attaquent la ville de Lessines, défendue par une assez forte garnison française. Celle-ci croyait que les Flamands ne concevraient même pas l'idée de tenter un coup de main sur la ville. Ils s'en emparent de vive force, y mettent le feu et la détruisent de fond en comble. Frappées de terreur, d'autres cités plus importantes, regardant toute lutte comme impossible, se soumirent, pour ne pas s'attirer de terribles châtiments, si leur foi paraissait douteuse ou chancelante ou s'ils hésitaient à sympathiser avec les Flamands.

Cependant Bruges était toujours au pouvoir de Pierre Konynk et du peuple. Un évènement imprévu y produisit une vive agitation et alluma un vaste incendie. Un certain Gobert, chevalier français, en récompense de services rendus lors de la guerre avec l'Angleterre, avait reçu en présent du roi Philippe le château de Maele, domaine des Comtes de Flandre, situé non loin de Bruges, et y faisait, par ses serviteurs, vendre du vin aux Flamands. Le 1er mai quelques Brugeois s'y trouvaient,

entre autres Jean Breydel, homme de noble condition et doyen des bouchers. Une querelle s'éleva entre les buveurs, et à ce sujet un des valets de Gobert injuria Breydel. Depuis longtemps celui-ci portait de la haine aux Français. Exaspéré par ce nouvel affront et peu endurant de sa nature, il se jette sur l'insolent valet et lui donne un coup de poignard qui le renverse sans vie. Aux cris qui s'élèvent, on accourt de toutes parts. Breydel, avec son arme sanglante, allait s'ouvrir un passage à travers la foule effrayée, lorsque les soldats de Gobert s'élancent au devant de lui pour l'arrêter et le ramener; mais, soutenu par ses braves compagnons qui se groupent autour de lui, il oppose une vigoureuse résistance et étonne l'ennemi par sa prodigieuse audace. Le danger qu'il courait, connu à Bruges, y jette l'alarme; sur le champ sept cents Brugeois, sous la conduite d'un preux chevalier flamand, se précipitent vers Maele, dégagent leurs concitoyens, tuent dans la bagarre Gobert et plusieurs de ses gens et ramènent Breydel avec les siens en triomphe à Bruges. Dès ce jour Breydel, vouant une haine à mort aux Français, déclare, en présence d'une foule de ses concitoyens rassemblés autour de lui au pied des autels, vouloir accepter la mission de défendre la liberté flamande et de réprimer l'arrogance française, et la main sur l'autel, il jure d'être à jamais l'ennemi d'une nation qui avait si outrageusement foulé aux pieds les droits du peuple flamand.

Qui pourrait s'étonner après cela que cet homme infatigable et certainement digne de tout éloge ait tant imposé à ses concitoyens! En effet, il était remarquable non-seulement par la vigueur et l'énergie de son caractère, mais aussi par sa force physique et sa taille colossale. Il possédait en outre une éloquence fougueuse et s'était rendu sympathique à la foule par l'ardente haine de l'étranger dont son âme était remplie. Il eût été difficile de trouver dans n'importe quel homme un tel air de résolution, un tel feu dans le regard.

Liv. 1 à 26.

Thème 14.

Gr. 151, 152, 139, 140.

Rex Gallorum nullum tot tantisque malis remedium circumspectabat ou nullam in tot tantaque mala sananda curam intendebat ou nihil de tantis tamque multis malis curandis cogitabat

ou minime tot tantisque malis sanandis animum adjiciebat, seu ignorabat ou ignarus erat quo statu ou loco in Flandria res essent ou quae in Flandria agerentur, seu aliis anxius curis ea leviora (eas leviores) ducebat quam quibus inspiciendis (6, 3) ou inquirendis animum adjiceret ou quam quarum curam aliquam haberet. Itaque Castilloni liberum arbitrium permittebatur omnia sua sponte agendi nec per quemquam stabat quominus ou quin Flandros gravibus tributis oneraret. Nec desiit oppressam tenere gentem et vexare, quae profecto non defecisset tam facile ad regem, is credere potuisset se fore hostium loco ou pro hoste. Jam inde, redintegrata in Castillonem invidia, certamen majore in dies mole parabatur. Constat Gandenses id maxime temporis ou aetatis haudquaquam rudes fuisse ad oppugnandarum urbium artes nec pigros ad militaria opera. Itaque vere primo (5, 5) ou principio veris, urbem Lessinas adorti, satis valido praesidio Gallorum firmatam ou satis firmo p. G. defensam, credentium Flandris ad eam tentandam (25, 10) ne spem quidem fore, vi capiunt captamque incendunt diruuntque. Quo metu perculsae (5, 4) aliae majores civitates, cum nulla vi resisti posse videretur, imperium accepere (5, 4), ne, si dubiae fidei aut labantis apparerent aut si Flandricos gerere animos cunctarentur, graves inconstantiae poenas darent ou luerent.

Interim Brugis, quae etiamtum in potestate erant Petri Regis et populi, res necopinata, sollicita civitate ou concitatis animis ou concitata multitudine ou quietae civitatis statu turbato ou sollicitato (10, 12), ingens incendinm exsuscitavit (3, 6). Gobertus quidam, Gallicus eques, ob singularem bello Anglico navatam operam, a rege Philippo dono acceperat castellum Maelense, haud procul (a) Brugis in ditione Comitum Flandriae situm, Flandrisque ibi per servos vinum venditabat ou divendendum curabat. Kalendis Majis, quum ibi ou eo adessent et alii aliquot Brugenses et Joannes Breyla, vir genere clarus, dux ou decanus praeterea laniorum, et, rixa inter potantes orta, unus servorum Goberti Breylam probris ou contumeliis lacesseret, vir Flandricus, et vetere Gallorum odio et recenti ira incensus ou exacerbatus ou efferatus ou stimulatus, ad hoc ou praeterea natura parum patiens injuriarum, impetu in Gallum facto, arrogantem servum pugione percutit exanimemque humi prosternit. Jam Breyla, concursu ad clamorem facto, mucrone cruento

viam (sibi) facturus erat per trepidam turbam, cum milites Goberti (vadenti) occurrunt ut comprehensum retraherent ou (eum) comprehensuri et retracturi ; sed, a fortissimis sociis circa (se) conglobatis ou undique collectis adjutus, summa vi resistit hostemque prodigio audaciae obstupefacit, donec, periculo ejus Brugis cognito et concitata civium multitudine, septingenti milites, duce acerrimo equite Flandrico ou acerrimi equitis ductu (2,1), Maelum citato agmine advolassent, qui, liberatis ou expeditis civibus caesoque Goberto nonnullisque ejus militum, Breylam cum amicis gaudio ovantes Brugas reducunt.

Jam inde ex illo die Breyla, inexpiabili odio in Gallos coortus, coram multitudine civium circa eum altaribus admota (1,4), libertatem Flandricam tuendam reprimendamque Gallicam arrogantiam se suscepturum affirmans ou prae se ferens, tactis sacris jurat se in perpetuum fore hostem populo (1,4) qui jura Flandrorum tam contumeliose obtrivisset (5,15) ou sustulisset.

Quis miretur virum illum impigrum et haud dubie omni laude dignum tantam civibus verecundiam fecisse! Eminebat ou excellebat enim non solum animi vigore ac virtute, sed etiam corporis viribus et ingenti statura. Ad hoc facundia vehemens ou ferox inerat gratusque et acceptus erat civibus, quod odia externa (II. 45, 5) animo imbiberat. Haud facile invenires (4,3) in quolibet viro talem vigorem in vultu vimque in oculis (4,2).

Var : Vir nobilis ou nobilitate insignis ou summo ou illustri ou haud tenui loco ortus. — Coram civibus circum eum ad altaria collectis ou coram civibus ad altaria ei circumfusis deposcit sibi ministerium ac munus defendendae libertatis et coercendae ou comprimendae gallicae superbiae tactisque sacris jurat.

Liv. 1 à 26.

Thème 15.

Gr. 151, 152, 139, 140.

Dans ces graves circonstances, Guillaume de Juliers, né d'une fille de Gui de Dampierre, arriva à Bruges, appelé par ses concitoyens, C'était un jeune homme d'un grand cœur et qui devait bientôt se signaler par de brillants faits d'armes. Depuis qu'il avait eu connaissance des persécutions prodiguées par le roi Philippe à sa famille, persuadé qu'il fallait se décider pour une guerre ouverte et prévoyant une lutte à outrance, de prêtre

qu'il avait été jusqu'alors, il s'était fait soldat. Dès lors, ne songeant qu'à la vengeance, il s'était concerté avec ses oncles Gui et Jean, afin de réussir plus promptement et plus sûrement dans son entreprise.

Ensuite, s'étant rendu à Bruges, où les esprits étaient disposés d'avance à tout oser et où il fut reçu comme un libérateur envoyé du ciel au secours de ses concitoyens, il associa à ses projets belliqueux Breydel et Konynk et tous ceux qui avaient à cœur de sauver la patrie, et d'un consentement unanime il fut élu chef suprême des mécontents. La sympathie ne tarda pas à unir plus étroitement ces trois hommes illustres et vraiment flamands et à exciter dans leur âme cette noble émulation qui devait contribuer d'une manière étonnante à reconquérir la liberté. Forts de cette alliance patriotique, ils vont saccager et brûler la demeure d'un puissant voisin, qui avait toujours éprouvé autant de haine pour les comtes de Flandre qu'il leur inspirait lui-même et qui n'avait négligé aucune occasion d'être agréable aux étrangers. De là ils se portent sur le château de Maele, fortifié et défendu par les Français. Après bien des travaux et beaucoup de pertes, ils s'en rendent maîtres et massacrent indistinctement tous les assiégés. Ces succès accrurent l'ardeur belliqueuse des Gantois, lorsqu'ils en eurent connaisnaissance, et ils envoyèrent proposer aux gens de Bruges de conclure une alliance offensive et défensive. On accepta l'offre avec empressement; par malheur, elle ne put avoir d'effet; car pendant les pourparlers les dispositions changèrent à Gand et, lorsque les députés y revinrent, on ne parla plus que de paix et de tranquillité. Il était clair qu'il fallait renoncer pour le moment à une tentative inutile; on pouvait espérer que plus tard les Gantois se laisseraient fléchir plus facilement par les prières et les arguments, lorsque l'attrait de la liberté agirait plus puissamment sur eux. Les principaux citoyens de Gand, et généralement les premiers par la fortune et le rang, appartenaient au parti du roi; ils craignaient d'ailleurs la puissance royale et tremblaient pour leurs biens. Ils firent tant par leurs dons et leurs belles promesses que le peuple fut bien plus porté pour la paix que pour la révolte. Le gouverneur favorisait ces dispositions en ménageant les Gantois, les flattant et se montrant tout autre envers eux qu'il n'avait été auparavant; il prévoyait bien que, si les deux grandes cités de la Flandre

réunissaient leurs efforts, il ne viendrait pas facilement à bout d'une telle insurrection. Toutefois il y en eut parmi les Gantois dont le patriotisme ne fléchit point et qui osèrent, même au péril de leur vie, se joindre à ceux de Bruges.

Liv. 1 à 26.

Thème 15.

Gr. 151, 152, 139, 140.

In tanto discrimine rerum (9,3) ou in tam asperis ou dubiis rebus Guilelmus Juliacensis, filia Guidonis Dampetrae natus ou ortus, Brugas venit ou supervenit, a civibus accitus ou arcessitus : juvenis altae indolis (2,4) ou excelsi animi, cujus virtus postmodum in bello praeclare ou egregie factis eniteret ou quem fortia facta in posterum clarum ou insignem facerent. Cognitis quae plurima a rege Philippo in suos impie ac nefarie facta erant, cum, bellum aperte moliendum ratus, rem ad ultimum dimicationis venturam provideret ou mente praeciperet, e sacerdote miles factus, jam nullius nisi irae memor, consilia consociaverat ou communicaverat cum avunculis Guidone et Joanne, quo tutius ac maturius conata perficeret ou inceptum ad effectum perduceret: deinde Brugas profectus, ubi, animis ad omnia ou ad ultima audenda ou experienda praeparatis ut ou velut liberator (de) coelo civibus auxilio missus exceptus est, socios assumpsit consiliorum et armorum Petrum Regem et Breylam, ceterosque qui salvam patriam volebant ou cupiebant, atque omnium consensu ou assensu ou de omnium sententia lectus est summus dux ou imperator rebellantium ou novas volentium res. Nec ulla mora facta quin similitudo arctius contraheret ou conjungeret tres viros illos claros ac vere flandricos accenderetque in eorum animis honestum illud certamen mirum quantum ad libertatem recipiendam ou recuperandam postea profuturum. Qua societate freti reipublicae salubri dirutum incensumque eunt domum praepotentis cujusdam vicini qui, Flandricis Comitibus semper invisus infestusque, nullam praetermiserat ou omiserat occasionem inserviendi ou gratificandi (9,4) peregrinis. Inde ad castellum Maelense (ire) pergunt; et, cum magno labore multaque caede suorum (25,9) eo potiti, omnes sine ullo discrimine ou nullo discrimine facto obsessos interficiunt (14,3). Quae tam prospere

(iis) cessisse ubi Gandavum allatum ou nuntiatum est, Gandenses, animis ad bellum irritatis ou excitatis, misere (legatos) qui societatem belli offerrent Brugensibus ad periculum seu inferendum seu propulsandum ou ad vim vel inferendam vel arcendam. Quae conditio haud cunctanter (24, 5) accepta, non tamen ad effectum (7,6) ou ad exitum duci potuit; nam inter disceptationem (18, 7) ou inter disceptandum Gandavi adeo mutaverant animi ut, cum legati eo rediissent, nulla jam ultra nisi ou praeterquam pacis ac quietis mentio fieret ou facta sit (13,3). Apparebat (9,4) in praesentia rem irritam omittendam esse, sed sperari poterat in posterum Gandenses, ubi dulcedo libertatis acrius ou vehementius subiret eorum animos, facilius se moveri ou flecti passuros precibus et argumentis.

Principes civitatis Gandensium ac ferme primus quisque ou honoratissimus quisque opibus et dignitate, qui, praeterquam quod fere omnes regis essent, etiam regiam potestatem horrerent suisque rebus diffiderent ou metuerent, auro et spe praemiorum ou donis promissisque pervicere ou perpulere ou tantum obtinuere, ut populus ad quiescendum potius quam ad rebellandum inclinaret. Quem statum ou habitum animorum Praefectus indulgendo et blandiendo ou blanditiis fovebat, non eosdem quos antea in Gandenses spiritus ou animos gerens; providebat enim, si duae maximae civitates Flandriae concordibus animis coaluissent, haud facile se tantam seditionem expugnaturum. Fuere tamen inter Gandenses, quorum animus amore patriae incensus ou flagrans minime labaret, sed (qui) vel cum periculo vitae ou capitis se jungere Brugensibus auderent.

Var : Ubi dulcedo l. altius descenderet in animos. — Fere omnes regiam fidem colerent ou regis fidem sequerentur ou cum ou ab rege starent. — Ut populus quiescere quam rebellare mallet ou omnia quam seditionem mallet ou nullius magis quam quietis et otii curam haberet. —In praesens ou in praesenti. — Si duae civitates animos viresque consociarent ou communi animo consilioque bellum gererent ou ad rem gerendam consentirent ou in medium consulerent, haud sine magna mole tantam seditionem se compressurum. — Fuere qui, cum invicto ad patriam deserendam ou prodendam animo, vel morti se offerre parati Brugensibus socios se addere ou socii accedere auderent.

J. Grafé.

COMPTES RENDUS.

I.

Éléments de la théorie des Déterminants avec application à l'algèbre, la trigonométrie et la géométrie analytique dans le plan et dans l'espace, à l'usage des classes de mathématiques spéciales, *par* G. Dostor, *Docteur ès Sciences, Professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des Sciences de l'Université catholique de Paris, membre de la société mathématique de France.* Paris, Gauthier-Villars, etc., 1877, XXXI-352 p. in-8°. Prix : 8 francs.

Lehrbuch der Determinanten-Theorie für Studierende, *von* Dr Siegmund Günther, *k. bayr. Gymnasialprofessor, Mitglied d. Leop.-Karol. Akademie d. Naturforscher u. (c.) d. k. böhm. Gesellsch. d. Wissenschaften. Zweite durchaus umgearbeitete vermehrte und durch eine Aufgaben-Sammlung bereicherte Auflage.* Erlangen, 1877. Verlag von Eduard Besold, XII-209 pages, grand in-8°. Prix : 5 Mark = fr. 6-25 [1].

1. La préface du livre de M. Dostor contient quelques indications sur l'importance méthodologique de la théorie des déterminants et sur son histoire jusqu'à 1856 à peu près ; il aurait fallu évidemment ne pas s'arrêter là et dire quelques mots, au moins de Brioschi, de Clebsch et de Kronecker. L'ouvrage s'adresse aux élèves de mathématiques spéciales, ce qui correspond à la fois à la première scientifique des colléges et athénées belges, et à la première année de la candidature en sciences physiques et mathématiques ou des écoles du génie et des mines. Il est divisé en quatre

---

[1] Il a paru récemment quelques autres manuels de la théorie des déterminants, en italien, en allemand, en suédois et en danois, qui mériteraient une analyse spéciale, mais la place nous manque pour la donner ici. M. S. Günther a publié dans le Journal de Schlömilch un compte-rendu soigné de l'ouvrage de M. Dostor ; M. Nägelsbach a consacré un article bibliographique assez étendu à celui de M. S. Günther, dans la *Revue de l'enseignement en Bavière.* Nous utilisons ces deux notices dans la nôtre. De plus, M. Günther nous a signalé plusieurs des fautes d'impressions indiquées plus bas.

livres d'une importance très-inégale. I. Théorie des déterminants (p. 1-79). II. Application des déterminants à l'algèbre et à la trigonométrie (p. 81-156). III. Application des déterminants à la géométrie analytique (p. 157-315). IV. Les discriminants et les invariants (p. 317-352). Reprenons rapidement chacune de ces grandes divisions pour en faire l'analyse.

Livre I. *Théorie des déterminants.* Le premier chapitre contient la définition des déterminants et les propriétés qui s'en déduisent immédiatement. L'auteur prend avec raison son point de départ dans la théorie des permutations. Dès ce premier chapitre, il se révèle avec ses qualités et ses défauts : en général, il est trop prolixe et les théorèmes principaux ne sont pas assez distingués des autres ; mais toujours, en revanche, son exposition est extrêmement claire et les difficultés ne sont abordées que progressivement, de manière à ne jamais rebuter un élève de force moyenne. Voici pourtant quelques petites négligences à faire disparaître dans une prochaine édition : au nº 8, l'auteur admet, sans démonstration, que les premiers et les seconds indices jouent le même rôle dans un déterminant, ce qui n'est prouvé qu'au nº 17; nº 18 : il est inexact que Jacobi ait toujours employé la notation des déterminants en carré, due à Cauchy; le corollaire du nº 23 est un cas particulier d'un théorème général plus facile à retenir que ce corollaire même et aussi facile à démontrer (voir nos *Éléments,* nº 10); nº 55, théorème de Laplace : il aurait fallu ajouter quelques mots sur la détermination du signe des divers produits.

Le chapitre II est consacré au calcul des déterminants : il renferme d'innombrables exemples où les calculs sont effectués tout au long : peut-être l'élève est-il même trop peu abandonné à lui-même dans ce chapitre.

Le suivant s'occupe de la multiplication des déterminants, sujet qui est traité avec plus de sobriété, sans que l'exposition perde rien de sa clarté habituelle.

Livre II. *Application des déterminants à l'algèbre et à la trigonométrie.* C. 1. Résolution des équations algébriques exprimées en déterminants : nouveaux exemples de transformation des déterminants, dont la place logique est liv. I, c. 2. C. 2. Résolution des équations linéaires : chapitre excellent, que l'on pourrait améliorer encore en y introduisant la belle discussion des valeurs des inconnues, due à M. Rouché (C. R., t. 71, p. 1050-1052). [A la page 91 ligne 11, il y a une faute d'impression : 1639 pour 1693; de même p. 103, ligne 19, *genua* pour *genuina*]. C. 3. Les résultants : excellent chapitre encore, plus complet que dans la plupart des manuels; il aurait fallu néanmoins un peu plus de détails sur le produit des différences de n quantités; la belle démonstration de Janni, du théorème de Bezout sur le degré de la résultante de deux équations, aurait dû être insérée ici. C. 4. Application des déterminants à la trigonométrie : ce titre n'est pas tout à fait exact; l'auteur donne dans ce chapitre, en partie d'après Salmon, de nouveaux exercices sur la transformation des déterminants. Le difficile exemple du nº 187, peut-être traité d'une ma-

nière plus naturelle, en le faisant dépendre de la belle identité suivante :

$$\begin{vmatrix} a'b' + ab & b'c' + bc & c'a' + ca \\ a'b' - ab & b'c' - bc & c'a' - ca \\ ab' + a'b & bc' + b'c & ca' + c'a \end{vmatrix} = (ab' - a'b)(bc' - b'c)(ca' - a'c)$$

Livre III. *Application des déterminants à la géométrie analytique.* Nous partageons, sur cette partie de l'ouvrage, l'opinion de M. Günther : on y trouve, sous la forme la plus élégante et la plus claire, toutes les questions d'un cours de géométrie analytique *élémentaire* qui comportent l'application des déterminants; plusieurs problèmes sont traités d'une manière originale. Malheureusement tous ces développements ne sont pas à leur place : ils ne forment pas un cours complet de géométre analytique, car tels qu'ils sont exposés ici, comme application de la théorie des déterminants, ils ne sont pas disposés dans l'ordre logique et peut-être à cause de leur étendue rebuteront-ils les meilleurs élèves. Salmon, dans ses admirables cours, est bien plus sobre dans l'emploi de ce puissant instrument algébrique dont M. Dostor use et abuse ici avec tant de dextérité. Voici au reste les titres des sujets abordés par l'habile calculateur. 1. Droite, cercle, conique dans le plan. 2. Surface du triangle, du quadrilatère, du polygone. 3. La droite et le plan dans l'espace. 4. Le tétraèdre. 5. Les surfaces du second degré.

Livre IV. *Les discriminants et les invariants.* Les questions abordées par l'auteur sont très-élémentaires, et après tant d'autres applications auraient pu être traitées plus brièvement. Il calcule le discriminant des fonctions du second degré à 2, 3, 4 variables, et celui des fonctions du 3e et du 4e degré à deux variables, prouve l'invariance des deux premiers seulement, et donne quelques applications géométriques élémentaires bien choisies. Il est difficile de savoir pourquoi M. Dostor n'a pas dit un mot des covariants, pourquoi aussi il n'a pas démontré que les discriminants de toutes les fonctions homogènes à deux variables sont des invariants, lorsque la chose était si facile après tous les développements du livre II.

En résumé, l'ouvrage de M. Dostor est le plus prolixe, mais aussi le plus facile à lire de tous les manuels relatifs à la théorie des déterminants. On peut reprocher à l'auteur, comme l'a fait M. S. Günther, de citer trop souvent ses propres mémoires. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de justifier le plan général du livre, au point de vue soit logique, soit pédagogique. Mais une fois ce plan admis, il faut reconnaître que toutes les questions traitées, sont exposées avec une clarté extrême, de manière à conduire sans aucun effort le lecteur à l'intelligence complète de la matière.

2. On peut dire du manuel de M. Günther qu'il a précisément les qualités et les défauts contraires de ceux de l'ouvrage de M. Dostor. Le plan général est irréprochable, les détails ne le sont pas toujours; loin d'être trop prolixe, on pourrait peut-être le trouver çà et là un peu trop bref. La

première édition de l'ouvrage a paru en 1875; dès 1877, l'auteur a dû en publier une seconde, qui a été revue avec soin. Ce précieux manuel s'adresse aux élèves qui commencent leurs études académiques ; néanmoins, les chapitres fondamentaux sont rédigés avec assez de simplicité pour être accessibles aux jeunes gens qui fréquentent les derniers cours de mathématiques dans les établissements d'instruction moyenne. D'autre part, une foule d'applications répandues dans tout l'ouvrage tendent à initier le lecteur à des questions d'une nature plus élevée. Le livre du Dr. Günther tient donc un juste milieu entre le traité de Baltzer, trop abstrait pour des étudiants, et ceux de Diekmann ou de Reidt, qui ne s'adressent qu'aux élèves des gymnases.

CHAPITRE I. *Esquisse de l'histoire de la théorie des déterminants* (p. 1-31). Depuis Baltzer, dont la préface et les notes historiques ont été très-bien résumées dans l'ouvrage de Salmon, personne ne s'était occupé sérieusement de cette matière. M. Günther l'a reprise et y donné de nouvelles preuves de son érudition : grâce à ce premier chapitre de son livre, MM. Studnička et Mellberg ont pu facilement traiter ex professo de l'histoire des déterminants. Néanmoins, leurs monographies (celle de Studnička, de propos délibéré s'arrête à Cauchy) ne sont pas aussi complètes que l'esquisse de M. Günther. Seul, pensons-nous, il y a mis en lumière les points suivants : 1° Euler décompose les quantités appelées *continuants* par les Anglais, d'après une règle analogue au théorème de Laplace et qui en est, au fond, un cas particulier. 2° Les combinateurs, Hindenbourg, Rothe, Hauber, travaillent, peut-être sans s'en douter, à la théorie des déterminants ; Rothe même, est le premier qui démontre bien la légitimité du changement des colonnes en lignes et réciproquement. 3° Entre les recherches de Cauchy et celles de Jacobi, il faut citer les travaux originaux de M. Reiss : cet ingénieux algébriste a démontré plusieurs des théorèmes fondamentaux sur les déterminants en les exprimant au moyen de déterminants à deux lignes, idée féconde, qui a été utilisée récemment par Janni, dans son manuel. On peut aussi mentionner les résultats auxquels Grassmann est arrivé peu après la publication du grand mémoire de Jacobi.

Le lecteur, déjà familiarisé avec la théorie des déterminants, ne peut manquer de lire avec le plus grand plaisir ce premier chapitre de l'ouvrage de M. Günther. Quant aux commencants, comme le remarque l'auteur avec raison, les difficultés qu'ils rencontreront dans cette introduction historique, seront un aiguillon salutaire, qui les excitera à l'étude. En même temps, ils se familiariseront avec les grands noms de la science et s'initieront à la connaissance des sources. [Signalons, en passant, page 5, ligne 15, une erreur de plume : *siebzehnten* pour *achtzehnten*].

Le CHAPITRE II (p. 32-65) contient toutes les *propriétés fondamentales des déterminants*, dans un ordre excellent, plusieurs belles applications importantes, mais peut-être trop peu d'exemples faciles. Nous signalerons spécialement pour les louer ou les critiquer, les § suivants : 7-8, très-bonne démonstration directe de la règle de la multiplication par une

constante et de la décomposition d'un déterminant en plusieurs autres, quand les éléments d'une ligne sont des polynomes, sans recourir aux mineurs; 9, jolie application du principe de l'addition des lignes à un théorème de Studnička; 10 : la question du signe des termes des mineurs est très-bien traitée, quant au fond; mais nous pensons qu'au point de vue pédagogique, il vaut mieux recourir, comme nous l'avons fait, aux permutations des *deux* indices, pour déterminer le signe du terme principal, ce qui fait évanouir toute difficulté. 11 : problème des reines, au jeu d'échecs. 14 : excellent paragraphe sur les mineurs d'ordre quelconque. 16. Développement du déterminant dont les lignes sont toutes de la forme $| a+\alpha, b+\beta, c+\gamma |$: pas assez intuitif, faute d'une notation analogue à celle de Cauchy, employée dans nos *Éléments*.

CHAPITRE III. *Déterminants spéciaux* (66-93). 1-2. Produit des différences de n quantités (plus complet qu'ailleurs). 3-5. Déterminants adjoints et leurs mineurs : à propos d'une démonstration de Studnicka, l'auteur, dans une note, p. 73, énonce une remarque de logique générale qui est inexacte, comme l'a remarqué Nägelsbach. Pour la rendre inattaquable, il faudrait y ajouter un mot, de la manière suivante, en la particularisant : Si en parlant d'une égalité hypothétique, on arrive, par des opérations légitimes et *réversibles*, à une conclusion vraie, l'égalité est exacte. 6-7. Déterminants symétriques. Il faut supprimer, page 77, les mots *en valeur absolue* de l'énoncé suivant : Si la somme des éléments d'une ligne quelconque d'un déterminant symétrique est égale à zéro, tous ses premiers mineurs sont égaux en valeur absolue. 8-11. Déterminants orthosymétriques simples ou doubles; exemples remarquables. 12-14. Déterminant gauche et symétrique gauche. Il y a ici une petite erreur sur la synonymie française : Déterminant gauche symétrique = déterminant symmétral à diagonale *vide;* déterminant gauche = déterminant symmétral à diagonale *pleine*. Le n° 12 contient une démonstration nouvelle et très-naturelle du théorème : un déterminant symétrique gauche de degré pair est un carré ; le n° 13 est consacré aux déterminants symétriques gauches, symétriques par rapport à la seconde diagonale et de degré pair : l'auteur indique comment on peut les mettre sous forme de carré d'un autre déterminant (p. 91, lignes 29 et 38, lire $2n-q+1$ au lieu de $n-q+1$).

CHAPITRE IV. *Résolution des équations linéaires et élimination* (94-122). 1-3. Résolution des équations linéaires. Selon nous, il aurait fallu prouver que les valeurs des inconnues trouvées satisfont aux équations données, d'après le principe de logique signalé au ch. III (p. 95, ligne 18, lire *kap. I,* au lieu de *kap. II*). La discussion de Rouché nous semble aussi supérieure à celle qui est exposée ici. 4-6. Magnifique application, empruntée à Hankel : pourquoi les imaginaires sont-ils de la forme $a+b\sqrt{-1}$; théorème de Nägelsbach sur les nombres de Bernoulli; théorème de Mansion sur les équations linéaires; méthode de Fürstenau pour résoudre les équations de tous les degrés (il y a ici quelques erreurs, d'après Nägelsbach). 7-9. Théorie des séries récurrentes; relations de

Girard entre les coefficients d'une équation et les fonctions symétriques des racines; discriminant d'une équation.

10-14. Méthode diverses pour l'élimination d'une inconnue entre deux équations à deux inconnues. Belle application empruntée à Versluys : élimination de n inconnues entre une équation homogène du second degré et (n-1) équations linéaires.

Ces deux chapitres, comme on le voit, contiennent à côté de questions élémentaires, une foule de problèmes qui touchent aux mathématiques supérieures. Ils sont éminemment propres à donner une idée de la manière dont le Dr. Günther envisage la composition d'un manuel pour les élèves des universités : outre le strict nécessaire, outre les théories indispensables, son livre contient le superflu, les sujets intéressants les plus propres à exciter chez les jeunes gens l'amour de la science et le goût du travail.

Après les détails qui précèdent, nous croyons pouvoir être plus brefs sur les cinq derniers chapitres de l'ouvrage. Le 5e (p. 123-144) est consacré tout entier aux fractions continues et aux déterminants si remarquables que l'on rencontre dans leur théorie : M. Günther est ici sur un terrain qu'il affectionne spécialement et peut-être s'est-il étendu trop longuement sur ce sujet de prédilection. Le 6e (p. 145-154) contient quelques applications géométriques, l'aire du triangle, le volume du tétraèdre, diverses questions sur les coniques [page 153, ligne 17, à partir d'en bas, lire $= 0$, au lieu $= N$]. Le 7e (p. 155-171) traite des déterminants fonctionnels, de leur application à la transformation des intégrales définies, puis enfin du hessien d'une fonction. Le théorème fondamental sur les fonctions dont le déterminant fonctionnel s'évanouit n'est pas démontré, mais affirmé seulement. Si nos souvenirs sont exacts, il y a déjà, en substance, une démonstration de ce théorème dans Lagrange, très-élémentaire, identique, pensons-nous, à celle de Falk [page 163, ligne 10, au lieu de $(p^2 + q^2 + 1)^{\frac{3}{2}}$ lire $(p^2 + q^2 + 1)^2$]. Le 8e chapitre (p. 172-184) contient les notions les plus indispensables sur les transformations linéaires, les invariants, les covariants et les formes bilinéaires. Enfin le 9e (p. 185-194) traite des propriétés immédiates des déterminants dont les éléments ont *trois* indices, ou déterminants cubiques.

Deux appendices complètent l'ouvrage. Le premier (p. 195-207) est une collection de 66 questions assez difficiles, en général, relatives à toutes les parties de la théorie des déterminants, avec l'indication des sources originales où l'on peut en trouver la solution. Voici quelques remarques touchant ces problèmes : 3, 5 (qui nous sont attribués), 10 (qui est donné d'après Mellberg) ont déjà figuré dans Salmon, 2e édition anglaise [1]; 7 est de

---

[1] On trouve aussi dans celle-ci, no 26, la belle démonstration de la réalité des racines de l'équation en *s*, due à Sylvester, que M. S. Günther

M. Catalan (Bulletins de l'Académie de Belgique, t. XIII, p. 534 sqq.) 5, 17, 21, 22, 25 sont au fond identiques [1]; 34 se trouve dans les *Proceedings* de la Société mathématique de Londres, t. VII, p. 108 [φ (i) est le nombre des nombres premiers à i et non supérieur à i, non celui des diviseurs premiers de i].

Le second appendice (p. 208-209) contient la liste de presque tous les manuels de la théorie des déterminants qui ont été publiés jusqu'en juin 1877. Il importe de noter ici, à ce propos, que chacun des neuf chapitres dont se compose l'ouvrage de M. Günther est suivi de notes bibliographiques extrêmement nombreuses. Sous le rapport historique, son manuel surpasse tous les autres, même celui de Baltzer, et il n'est inférieur à aucun au point de vue de la bonne disposition des matières.

On peut donc prédire hardiment que ce livre du savant professeur n'en restera pas à sa seconde édition. C'est pourquoi nous croyons devoir signaler ici quelques desiderata, au point de vue de l'exécution matérielle du livre. 1° L'auteur, à l'imitation de Salmon, devrait employer plus souvent la notation $\Sigma \pm a_1 b_2 c_3 \ldots l_n$ ou $(a_1 b_2 c_3 \ldots l_n)$, au lieu de $\Sigma \pm a_{11} a_{22} \ldots a_{nn}$: les doubles indices sont d'un usage moins facile que les autres désignations; les Allemands devraient, sur ce point, s'en rapporter à l'esprit pratique des auteurs anglais ou au sens pédagogique des auteurs français. 2° Les lettres qui désignent des grandeurs devraient, d'un bout à l'autre du livre, être imprimées en italiques. 3° Après chaque paragraphe, dans la table des matières, il faudrait indiquer la page du livre où il se trouve développé. L'ouvrage sera, en effet, consulté, comme recueil bibliographique, même par les géomètres de profession. Il importe d'en rendre l'usage le plus facile possible.

En attendant que nous puissions annoncer une troisième édition de cet excellent livre, plus correcte et plus soignée encore à tous égards, nous recommandons chaleureusement celle-ci à tous les professeurs qui s'intéressent à la féconde doctrine des déterminants.

P. Mansion.

---

nous attribue à tort, p. 152; remarque analogue sur un calcul de la surface du triangle, p. 148.

[1] Nous reconnaissons toutefois qu'on peut aussi les traiter chacun par une méthode différente.

II.

Geometrische Anschauungslehre. Eine Vorschule und Ergänzung der reinen Geometrie mit 600 Fragen und Aufgaben, *von* Dr. E. Kretschmer. Posen, J. Jolowicz, 1877. (IV-64 p. in-12 et une planche). Prix : 1 mark.

Dans ce petit ouvrage, destiné aux élèves qui ne peuvent encore étudier la géométrie sous sa forme scientifique, on les initie à peu peu aux notions et aux propositions fondamentales des Éléments par une méthode purement intuitive et toute expérimentale. Voici l'ordre des matières traitées. 1. Généralités sur les corps, les surfaces et les lignes. 2. Le cube et les figures planes que l'on trouve dans ce solide. 3-4. Le prisme : mesure des volumes et des aires. 5. Arpentage. 6. Rotation des figures ; cercle. 7. Angles. 3. Égalité et similitude des triangles. 9. Quelques mots sur le cylindre droit, le cône et la sphère. Comme on le voit, l'auteur part des notions les plus concrètes et les plus complexes, telles qu'elles sont données immédiatement par l'intuition, pour arriver progressivement, par une analyse détaillée, aux plus abstraites et aux plus simples.

A chaque occasion, l'auteur a soin de faire remarquer que, dans l'étude des figures, on doit supposer telles ou telles longueurs égales, tandis que d'autres lignes le sont par suite de l'égalité des premières. De cette manière, l'élève peut saisir peu à peu l'utilité d'un enseignement ultérieur de la géométrie, où l'on prouve par le raisonnement, l'existence de ces relations nécessaires entre les diverses parties des figures.

Au reste, le petit écrit du Dr. Kretschmer n'est pas seulement une introduction aux Éléments ; il en est aussi un complément, par les nombreuses applications pratiques qu'il contient.

La méthode d'enseignement qui s'y trouve réalisée est basée sur le développement graduel des facultés mathématiques. Dès l'âge le plus tendre, les enfants lisent dans l'espace, comprennent l'agencement des diverses parties d'un dessin où l'on a observé les lois de la perspective et de la théorie des ombres. L'esprit de déduction logique, au contraire, n'apparaît que sensiblement plus tard, vers l'âge de 15 ans. Dans les classes inférieures des colléges, on peut donc utiliser la première faculté, celle de l'intuition géométrique, avant que l'on puisse sérieusement recourir à la seconde, en exerçant les enfants au dessin et en leur donnant un cours de géométrie expérimentale, pour ainsi dire. Le livre du Dr. Kretschmer peut servir de guide dans un enseignement de ce genre, et il n'est pas douteux que les élèves qui auront suivi un cours de cette espèce, ne soient admirablement préparés à l'étude des Éléments.

P. M.

III.

Traité de Trigonométrie analytique, *par* W. MANTEL, *membre de la Société mathématique d'Amsterdam,* Arnhem, J. Brander, éditeur, 1877. VIII-125 pages in-8°. Prix : 2-50 florins (5-30 francs).

« Le développement des formules trigonométriques, considéré dans toute sa généralité, forme une branche importante de l'analyse, sur laquelle on peut consulter l'excellent ouvrage d'Euler, intitulé : *Introduction à l'analyse des infinis,* traduit et enrichi de notes, par Jean Labey. » (LEGENDRE, Trigonométrie, n° XXXII). Malheureusement, les démonstrations de l'illustre analyste de Bâle sont souvent incomplètes ou inexactes, et Legendre, qui lui en emprunte plusieurs, n'a pas vu qu'elles péchaient sous le rapport de la rigueur. Les auteurs de traités de trigonométrie de notre temps, venus après Cauchy, ont eu soin de remplacer, dans leurs écrits, les démonstrations par trop sommaires d'Euler par des preuves rigoureuses, un peu longues peut-être, mais irréprochables au point de vue logique. C'est ainsi qu'a procédé M. J. A. Serret dans le livre V de son *Traité de trigonométrie.* On peut trouver encore à redire néanmoins à la marche suivie par cet auteur et par plusieurs autres : presque tous, à l'exemple d'Euler, recourent à la théorie des quantités imaginaires et emploient, au fond des dérivations déguisées, pour établir les principaux développements trigonométriques. M. W. Mantel a voulu faire mieux dans son *Traité de trigonométrie analytique.* Comme il l'annonce dans sa courte préface, il a eu pour but de démontrer rigoureusemant, *de la manière la plus naturelle,* et sans recourir au calcul différentiel, l'ensemble des propriétés les plus importantes des fonctions circulaires, et il y est parvenu, comme nous allons le montrer par une analyse de son livre.

Disons d'abord, pour éviter toute méprise, que ce livre ne contient pas les premiers éléments de la théorie des fonctions trigonométriques, c'est-à-dire, la démonstration des formules qui donnent $\sin(a+b)$, $\cos(a+b)$ ni leurs conséquences immédiates; encore moins ce qui se rapporte à la résolution des triangles. Les matières traitées sont essentiellement celles qui composent le livre V du Traité de M. J. A. Serret.

Chapitre I. Prolégomènes (p. 1-7). Les premières pages de l'ouvrage sont consacrées à l'exposé critique des principaux procédés de démonstration usités en trigonométrie analytique. Étant donnée une suite finie

$$A_n = P_1 + P_2 + \cdots\cdots + P_n,$$

dont chaque terme P_k dépend de n, et a, pour $n=\infty$, une limite Q_k, la série indéfinie

$$Q_1 + Q_2 + Q_3 + \cdots$$

peut avoir pour somme S la limite de A_n pour n infini, ou non; être infinie quand lim A_n est finie et inversement. Le premier cas se présente toujours en trigonométrie et c'est sans doute ce qui a fait croire que les autres cas n'existaient pas. Ils existent cependant. Si

$$P_k = \frac{x^n}{n\,(x-1)} - x^{k-1},$$

$A_n = [1 : (x - 1)]$, et, pour $x > 1$, $Q_k = \infty$, $S = \infty$, tandis que lim A_n est finie. Si

$$P_k = x^{k-1} + \frac{k}{n}$$

$x < 1$, on trouve lim $A_n = \infty$, $S = [1 : (1-x)]$. Dans la théorie des fonctions circulaires, on doit donc démontrer rigoureusement, ponr chaque cas particulier, la légitimité de la relation lim $A^n = S$. M. Mantel énumère les diverses méthodes que l'on peut employer pour cela, en en excluant une indiquée par DUHAMEL (*Des méthodes dans les sciences de raisonnement*, 3me partie, p. 368). Sans prétendre que le raisonnement de Duhamel soit concluant, ni surtout qu'il soit clair, nous trouvons que celui de M. Mantel est vague aussi et n'est pas probant. Dans l'exemple qu'il cite, il dit que la quantité $[(n^2-m^2) : n^2]$ peut devenir aussi petite que l'on veut, pour une valeur finie de m. Cela est vrai, mais à condition que n ne soit pas indéfiniment croissant, comme c'est le cas. Au fond, pensons-nous, la méthode du Duhamel, critiquée avec raison par M. Mantel comme peu claire, revient à celle des restes, que le géomètre hollandais fait connaître au n° suivant.

Chapitre II. Formules élémentaires (p. 8-28). Ce chapitre est vraiment fondamental, dans le Traité que nous analysons. 1. Démonstration *directe* des formules qui donnent cos nx, sin nx, au moyen des puissances de cos x, sin x, sans recourir aux imaginaires. 2. Démonstration indirecte de Schlömilch, sans recourir aux imaginaires non plus (ils ne sont employés que dans le chapitre VIII, quand ils deviennent indispensables), par la considération des fonctions $P_n = [\cos nu : \cos^n u]$, $Q_n = [\sin nu : \cos^n u]$, et passage de n à $(n + 1)$. 3. Critique de cette démonstration, au point de vue méthodologique. 4. Démonstration semi-directe, en cherchant cos $(nx + a)$, pour $n = 1, 2, 3, \ldots$ 5-10. Formules donnant sin nx, cos nx ou (cos nx : cos x) en sin x seul, ou cos x (trois démonsirations dont une reposant sur la théorie des fractions continues).

11-12. Démonstration directe des formules qui donnent $\cos^n x$, $\sin^n x$, en fonction des cosinus et sinus des arcs multiples de x.

13. Formules d'Archimède pour trouver la somme d'une suite de sinus ou de cosinus d'arcs en progression arithmétique. Peut-être ici, l'auteur aurait-il dû indiquer plus au long comment on est conduit naturellement

au procédé de sommation, par induction, d'après ce que l'on fait pour les progressions arithmétiques et géométriques.

Quoiqu'il en soit, le chapitre que nous venons d'analyser est très-intéressant à cause des démonstrations directes qu'il contient; maintes formules sont trouvées sans le secours des imaginaires, et certainement les démonstrations de M. Mantel sont plus courtes que celles qui sont fondées sur l'emploi de ces expressions singulières. Mais, n'est-ce pas en cet endroit qu'il aurait fallu introduire celles-ci, non pour abréger, mais pour faire connaître aux élèves la vraie source de tant de relations curieuses, pour lui donner l'envie de pénétrer dans ce mystérieux domaine des quantités complexes, où une seule équation, celle de Moivre, contient en germe toute une série de formules. Quelques simples que soient les déductions de M. Mantel, il ne peut prétendre que, pour lui, comme pour tous les géomètres, l'âme de toute la trigonométrie analytique ne soit la théorie des exponentielles imaginaires. Rien de plus juste de partir, comme il le fait, de formules élémentaires et d'arriver par une voie toute naturelle, aux formules fondamentales, sur $\cos nx$, $\sin nx$, $\cos^n x$, $\sin^n x$; mais pourquoi ne pas profiter précisément de ces résultats, pour faire ressortir l'importance des imaginaires et condenser les résultats obtenus. Les auteurs qui n'emploient que la formule de Moivre comme point de départ, ne peuvent guère faire ressortir cette importance des quantités complexes; car, pour comparer deux méthodes, il faut les avoir exposées toutes les deux; mais M. Mantel pouvait mieux que personne signaler les avantages de l'emploi des imaginaires, non en traitant *ex professo* la théorie de ces quantités, comme au chapitre VIII, mais en indiquant sommairement la connexion des formules trouvées avec celle de Moivre, dans le cas plus simple. Rien n'empêchait de renvoyer à ce chapitre VIII pour la démonstration rigoureuse de la légitimité du calcul des imaginaires; on pouvait d'ailleurs familiariser le lecteur avec ce calcul, en montrant, à propos des formules d'Archimède, qu'au fond elles donnent la somme d'une certaine progression géométrique: du même coup, on aurait fait connaître l'origine de l'artifice apparent de calcul employé dans le n° 13.

Chapitre III. Produits finis. (p. 29-38). La décompositiou de $\sin nx$, $\cos nx$ en un produit d'un nombre fini de facteurs s'obtient sans peine au moyen des formules du chapitre précédent; produit des sinus de n arcs en progression arithmétique, de raison égale à $(\pi : n)$.

Chapitre IV. Décomposition en fractions simples (p. 39-53). Au moyen de calculs très-simples, l'auteur arrive ici encore aux résultats connus sans recourir aux imaginaires. Il aurait fallu démontrer le théorème fondamental sur la décomposition des fractions rationnelles qui sert de base à tout le chapitre. Cela aurait pris tout au plus une demi-page.

Chapitre V. Séries pour $\sin x$ et $\cos x$ (p. 54-65). Le procédé employé est celui qui est donné dans les anciens auteurs, mais exposé avec rigueur

par la méthode des restes. Le nombre π est déterminé approximativement au moyen du développement en série de *sin 30°*.

Chapitre VI. Produits pour sin x et cos x (p. 66-77). Ces produits infinis sont déduits de ceux du chapitre III, en enfermant chacun de ces produits, entre deux autres qui convergent vers une limite commune. Le même procédé rigoureux se trouve dans le Traité de M. J. A. Serret.

Chapitre VII. Séries pour tang x, etc. (p. 78-91). Procédés de démonstration analogues à ceux du chapitre V, mais la matière est plus difficile. Notions sur les nombres de Bernoulli. Calcul de π par la formule de Leibniz transformée.

Chapitre VIII. Introduction des imaginaires (p. 92-103). Comme nous l'avons dit, quelques parties de ce chapitre, qui est très-bien fait, auraient dû être introduites dans les chapitres précédents (non-seulemeut dans le chapitre II, mais aussi dans les suivants), sauf à revenir d'une manière systématique sur tous les points traités d'une manière trop peu rigoureuse.

1-4. Calcul des imaginaires et formule de Moivre. 5-6. Démonstration des théorèmes ($z = x + - y \sqrt{-1}$):

$$\lim \left[\left(1 + \frac{z}{m}\right)^m\right] = e^z \;(\cos y + \sqrt{-1} \sin y) =$$

$$1 + \frac{z}{1} + \frac{z^2}{1.2} + \text{etc.}$$

7-9. Démonstrations nouvelles et généralisations (en supposant n quelconque) de quelques formules du chapitre II.

Chapitre IX. Les fonctions circulaires inverses (p. 104-125). Inversion de la plupart des résultats du chapitre précédent et de quelques-unes des propositions des autres chapitres de l'ouvrage. Ici, comme ailleurs, M. W. Mantel s'astreint toujours à la plus grande rigueur dans l'emploi de la méthode des limites. Il aurait fallu donner explicitement à la fin de ce chapitre la curieuse formule de Machin, qui a permis de calculer π avec plus de 700 décimales.

En somme, le *Traîté de Trigonométrie analytique* de M. Mantel est rigoureux d'un bout à l'autre, à part le n° 2 du ch. I; presque toujours clair, ce qui est d'autant plus remarquable qu'il est écrit en français par un auteur hollandais. L'ordre des matières est excellent, sauf qu'il aurait fallu introduire çà et là dans les premiers chapitres, quelques extraits du huitième. C'est donc un très-bon livre, le complément naturel de tous les manuels de trigonométrie élémentaire. Il suffira d'y faire quelques additions et modifications dans une seconde édition, pour en faire un ouvrage presque irréprochable.

P. Mansion,
Prof. à l'université de Gand.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Classe des Sciences.

Programme de concours pour 1879.

SCIENCES MATHÉMATHIQUES ET PHYSIQUES.

Première question. — Exposer l'état actuel de nos connaissances, tant théoriques qu'expérimentales, sur la torsion; et perfectionner, en quelque point, ces connaissances, soit au point de vue théorique, soit au point de vue expérimental.

Deuxième question. — Exposer, d'une manière complète, les conséquences qui ont été déduites des théorèmes de Pascal et de Brianchon, particulièrement les théories des points et des droites de Steiner, Kirkman, Cayley, Salmon, Hesse, Bauer.

Étendre, autant que possible, ces théories aux propriétés qui sont, pour les courbes supérieures, pour les surfaces et pour les courbes gauches, les analogues de celles de Pascal et de Brianchon. (Voir les travaux de MM. Chasles, Cremona, P. Serret et Folie.)

Troisième question. — On demande de nouvelles recherches pour établir la composition et les rapports mutuels des substances albuminoïdes. (Les concurrents connaîtront les vues de l'Académie en consultant le Bulletin de décembre 1877, p. 667.)

SCIENCES NATURELLES.

Quatrième question. — Établir, par des observations et des expériences directes, les fonctions des divers éléments anatomiques des tiges dicotylédons, spécialement en ce qui concerne la circulation des substances nutritives et l'usage des fibres du liber.

Cinquième question. — La vésicule germinative se comporte-t-elle dans les œufs qui se développent sans fécondation préalable (par parthénogenèse) comme dans les œufs fécondés ?

Sixième question. — On demande l'étude du cycle d'évolution d'un groupe de la classe des algues.

Le prix pour la PREMIÈRE, la DEUXIÈME et la SIXIÈME QUESTION sera une médaille d'or de la valeur de *six cents francs;* ce prix est porté à *huit cents francs* pour la QUATRIÈME et pour la CINQUIÈME QUESTION, et à *mille francs* pour la TROISIÈME QUESTION.

Les mémoires devront être écrits lisiblement et pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés, francs de port, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, avant le 1er août 1879.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; les auteurs auront soin, par conséquent, d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages cités. On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage; ils y inscriront seulement une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute par eux de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé. Les mémoires remis après le terme prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont et restent déposés dans ses archives. Toutefois, les auteurs peuvent en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue.*

Revue critique *d'histoire et de littérature,* recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. M. Bréal, G. Monod, G. Paris.

Sommaire du 23 février : **Gomperz**, Les fragments des tragiques grecs et la nouvelle manière de Cobet, par H. W. — Du 9 mars : Lucrèce, traduit en vers français par **Larombière**, par Max Bonnet. — **Budinszky**, L'Université de Paris et les étudiants étrangers au moyen âge, par A. M. — Du 16 : **Vanicek**, Dictionnaire étymologique grec-latin, par M. B. — **Tsviètaief**, Recueil des inscriptions osques avec un précis de phonétique et de morphologie et un glossaire, par L. Havet. — Du 23 : **Chabas**, Recherches sur les poids, mesures et monnaies des anciens Égyptiens, par G. Maspero. — La Germanie de Tacite, traduction de **Dubois Guchan**,

par J. Gantrelle. — Du 30 : **Wattenbach**, Tables pour l'histoire de l'écriture grecque et pour l'étude de la paléographie grecque, par Charles Graux. — Du 6 avril : **Chavée**, Idéologie lexiologique des langues indo-européennes. — **Baehrens**, poésies latines inédites, par Gaston Boissier.

Philologischer Anzeiger, herausgegeben von Ernst von Leutsch. Göttingen 1877.

Achter Band. *Zwölftes Heft.* Aeschylos Prometheus, von Wecklein : von K. Zacher (bon, commentaire développé ; quelques critiques). — Rathier, les idylles de Théocrite traduites du grec. Paris, Hachette, 1871 : von Hartung (n'a pas de valeur). — Rud. Paukstadt, de Martiale Catulli imitatore. Halis Saxonum, 1876 : von Jungclaussen (favorable).

Neunter Band. *Erstes Heft.* Corpus inscriptionum atticarum consilio et auctoritate Academiae literarum regiae Borussicae editum. Vol. 1. Inscriptiones Euclidis anno vetustiores, ed. Adolphus Kirchhoff. Addita est tabula geographica conspectum civitatum societatis Deliae exhibens. Ber. G. Reimer 1873. — Inscriptiones atticae aetatis quae est inter Euclidis annum et Augusti tempora, ed. Ulricus Koehler. Pars prior, decreta continens. Ber. G. Reimer 1877 : von Ernst von Leutsch (favorable). — Studien zur griechischen und lateinischen Grammatik herausgegeben von Georg. Curtius. Achter Band, Leipzig, Hirzel 1875; prix : 8 m. — Das verbum der griechischen Sprache seinem Bau noch dargestellt von Georg Curtius. Zweiter Band. Leipzig, Hirzel; prix : 7 m. 80 pf: von Ad. Kaegi (favorable). — Vergil's Gedichte erklaert von F. Ladevig. II. Bdchn. Aen. I-VI. 8 auflage von Schaper. Berlin, Weidmann, 1877 (favorable, quelques critiques, lacunes dans l'explication). — Die Sammlungen der Spruchverse des Publilius Syrus, von Wilh. Meyer aus Speyer. Leipz. Teubner, 1877. — Zur Kritik und Erklaerung von Caesars gallischem Kriege. Von Bernhard Müller. Progr. der Studienanstalt Kaiserslantern, 1877 (défavorable).

Blätter für das Bayerische Gymnasial- und Real-Schulwesen. — München, Lindauer'sche Buchhandlung.

Vierzehnter Band. *1 Heft.* Kelten, Griechen, Germanen, eine Sprachstudie von Dr. Sparschuh. München und London 1876 (das Recht der Uebersetzung in fremde Sprachen wird vorbehalten) : von Zehetmayr (étymologies tont à fait malheureuses; il n'est pas à craindre qu'on traduise cet ouvrage). — Arnold Gaedeke : die Politik Oesterreichs in der Spanischen Erbfolgefrage. Mit Benutzung des K. K. Haus-, Hof- und Staatsarchivs und des Graeflichen Harrach'schen Familienarchivs. Nebst Akten und Urkunden. 2 Bände. Leipzig, Doncker und Humblot 1877 : von Rottmanner (utile). — *2 Heft.* Zur Kritik und Erklârung des Demosthenes von G. Gebhardt (utile). — Einiges über den französischen Subjonctif von Nissl (peu de valeur).

Jenaer Literaturzeitung im Auftrag der Universität Jena herausgegeben von Anton Klette. — 1878.

23 Februar : Josef Chavanne, Physikalische Wandkarte von Afrika. Maassstab 1 : 8,000,000. 4 Blatt in Farbendruck nebst einem Texthefte. Wien, Ed. Hölzel, 1878. Prix : 12 m. : von Kirchhoff (favorable; on y tient compte des nouvelles découvertes dans l'intérieur de l'Afrique). — Heinrich Witte, Forschungen zur Geschichte des Wormser Concordats. Theil I : die Bischofswahlen unter Konrad III nebst einem Excurs über die Wahlkapitulation Lothars III von Sachsen. Göttingen. Prix : m. 2,80 : von Wilhelm Bernhardi (favorable). — *2 märz.* Die Chroniken der deutschen Städte vom 14. bis ins 16. Jahrhundert. Herausgegeben durch die historische commission bei der Königl. Academie der Wissenschaften (in München). Band XIV : die Chroniken der niederrheinischen Staedte. Cöln. Band 3. Leipzig, Hirzel, 1877. (La partie la plus importante est l'étude de C. Hegel sur l'histoire et la constitution de Cologne au moyen-âge). — Jacob Caro, Geschichte Polens. Theil 4 : 1430-1455. Gotha, Perthes : von Perlbach (favorable). — *9 märz.* Jean Fleury, Rabelais et son œuvre I. II. Paris, Didier. Prix : 14 fr. : von E. Stengel (favorable). — Georg Curtius, Griechische Schulgrammatik. Zwölfte, unter Mitwirkung von Bernhard Gerth verbesserte Auflage. Berlin, Hertz, 1878. Prix: m. 2,80 : von Gustav Meyer (On déplore qu'on n'enseigne pas partout le grec d'après cette excellente grammaire, et que les grammaires du vieux *style* soient encore trop en usage). — *16 märz.* Alois Vanicek, grieschisch-lateinisches etymologisches Wörterbuch. Band 1-2. Leipzig, Teubner, 1877. Prix : 24 m. : von H. Schweizer-Sidler. (L'auteur, qui avait déjà publié un dictionnaire étymologique du latin, n'a pas profité pour ce second ouvrage de tous les travaux importants qui se rapportent au même sujet. Son livre est très-utile, mais laisse encore bien à désirer). — Ausgewählte Komödien des T. Maccius Plautus. Erklärt von Aug. O. Fr. Lorenz. Band 4 : *Pseudolus.* Berlin, Weidmann. Prix : m. 2,40 : von Dziatzko (favorable; des critiques de détail). A Darmsteter, de Floovante vetustiore gallico poemate et de Merovingo cyclo. Scripsit et adjecit nunc primum edita Olavianam Floventis sagae versionem et excerpta e Parisiensi codice « Il libro de Fioravante ». Lut. Paris., Vieweg. Prix : m. 5. A. Darmesteter, de la création actuelle des mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent. Même librairie. Prix : m. 10 : von E. Stengel (favorable). — *23 märz :* C. de Harlez, études avestiques : von F. Spiegel (favorable). — Schiller's sämmtliche Schriften, historisch kritische Ausgabe von K. Goedeke : von L. Urlichs (ne satisfait pas à toutes les exigences d'une édition *critique*).

Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik, herausgegeben von Dr. Alfred Fleckeisen und Dr. Hermann Masius. Leipzig, Teubner.

1877. *Zwölftes Heft.* (Ce cahier a paru après le premier de 1878, dont il a été question dans la livraison précédente). Gorgias und die attische

Prosa, von Susemihl. Greifswald. — Conjecturen zu Catallus, von K. Rossberg in Stade. — Zur chronologie der Teuteburger Schlacht, von C. Schrader. — Zu welcher litterarischen Gattung gehört der Agricola des Tacitus? von A. Eussner (quelques lignes de réclamations non fondées contre l'article de M. Gantrelle dans le cahier précédent). — J. Gantrelle : Taciti Germania, nouvelle édition etc.: von A. W. (M. W. propose de conserver au ch. 16 *colorum* au lieu de le changer en *corporum*, et de changer au ch. 17 *partemque vestitus superioris* en *partemque vestitus superiorem*).

1878. *Zweites Heft.* Die chorische Technik des Sophokles von Th. Muff. Angez. von O. Hense. — Zu Horatius Oden II, 6, von Th. Plüss in Pforta (essai d'explication). — Bemerkungen zur lateinischen Grammatik von Ellendt-Seyffert (Schluss), von Venediger (cette grammaire très-répandue en Prusse doit être améliorée en beaucoup d'endroits).

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthums-Wissenschaft, herausg. von Conrad Bursian. Berlin, Calvary.

Fünfter Jahrgang 1877. *Zweites Heft.* Erste Abtheilung. Bericht über die 1874-1877 veröffentlichten auf Xenophon bezüglichen Arbeiten. Von Dr. W. Nitsche in Berlin (Schluss folgt). — Bericht über die Homer betreffenden Schriften, die in den Jahren 1876 und 1877 erschienen sind. Von Professor Dr. Kammer in Koenigsberg.

Dritten Abtheilung. Bericht über die Erscheinungen auf dem Gebiete der griechischen und lateinischen Metrik während der Jahre 1873-1877. Von Dr. Hermann Buchholtz in Berlin (Schluss). — Bericht über die Litteratur des Jahres 1877 zur Encyclopaedie und Geschichte der classischen Alterthumswissenschaft. Von Prof. Dr. Bursian in München (Schluss folgt).

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. ROULEZ.

Le 16 mars de cette année la mort nous a enlevé un de nos collaborateurs les plus distingués, M. Joseph-Emmanuel-Ghislain Roulez. Né à Nivelles le 6 février 1806, Roulez fit ses études humanitaires au collège de sa ville natale. Il se rendit ensuite à l'Université de Louvain, où Becker, élève de Fr. Creuzer, exerçait à cette époque une si heureuse influence sur le développement des études philologiques, notamment pour ce qui concerne le grec. De bonne heure Roulez se fit remarquer par son aptitude aux recherches savantes. Les deux mémoires qu'il envoya coup sur coup en réponse à des questions mises au concours par les Universités de Gand et de Louvain, obtinrent l'un et l'autre la médaille, et sont encore aujourd'hui cités comme des travaux sérieux[1]. Roulez n'avait pas vingt ans quand on l'attacha comme professeur de sixième au collège de Mons. Il n'y reste pas longtemps (1825-1826) et, comprenant que pour se mettre au courant du grand mouvement philologique qui venait de se produire en Allemange, il fallait aller l'étudier sur place, il se rendit successivement à Heidelberg et à Berlin, où Creuzer et Böckh exercèrent sur la suite de ses études une influence décisive. C'est notamment à l'école de Creuzer qu'il puisa le goût de ces études mythologiques et archéologiques où il devait bientôt s'illustrer. A son retour d'Allemagne il fut nommé professeur de grec pour les classes supérieures, d'histoire et de géographie grecques à l'athénée de Gand (1832-1833). Vers la même époque nous le trouvons attaché à la Faculté libre de philosophie et lettres qui fut fondée à Gand, en 1831, par un certain nombre de jeunes savants, pleins d'initiative et d'ardeur, en remplacement de celle que, par un patriotisme mal entendu, le gouvernement provisoire venait de supprimer à l'Université de Gand. L'enseignement méthodique, solide et

[1] Commentatio de Carneade Cyrenaeo. Gandavi, 1825. Comment. de vita et scriptis Heraclidis Pontici. Lovanii, 1828.

clair de Roulez contribua en grande partie au succès de la jeune Faculté. Lorsqu'en 1835 l'enseignement supérieur fut réorganisé, Roulez fut nommé professeur à l'Université de Gand, où il donna successivement, jusqu'en 1863, les cours d'antiquités romaines, de logique, de littérature grecque, de littérature latine, d'archéologie, d'encyclopédie du droit, d'histoire du droit romain, d'histoire politique moderne et d'histoire de la littérature ancienne.

Nous n'avons pas suivi les leçons de Roulez, mais d'après ce que nous ont dit ses élèves, il parvenait, malgré les imperfections de son langage, à captiver sans peine l'attention de ses auditeurs, parce qu'ils avaient confiance dans la solidité de son érudition. Le plus travaillé de ses cours paraît avoir été celui d'antiquités romaines. C'était incontestablement le meilleur qui pendant de longues années fut donné en Belgique. Lorsque Roulez commença à le professer, on ne possédait pas encore cet admirable manuel de Becker, continué et renouvelé par Marquardt et Mommsen, qui rend aujourd'hui l'enseignement des antiquités romaines relativement facile. Le jeune professeur fut obligé, pour se tenir au courant de la science, de dépouiller patiemment les innombrables brochures qui suivirent en Allemagne la publication des ouvrages de Niebuhr et de Göttling. Il ne recula pas devant cette tâche laborieuse et c'est ainsi que son enseignement du droit public et administratif de Rome acquit en Belgique une autorité légitime et incontestée. Les cahiers de ses bons élèves étaient très-recherchés, et si Roulez avait publié son cours, il est probable qu'il eût fait sensation. Il négligea de le faire en temps opportun, ce qu'il regretta beaucoup dans la suite.

Roulez fut deux fois Recteur; d'abord de 1846-1847, ensuite d'une manière presque ininterrompue de 1857-1864. Il s'acquitta d'une manière fort distinguée de ces difficiles fonctions et l'on peut dire que nul Recteur n'a laissé à Gand des souvenirs aussi vifs. Cela tient à ce que Roulez aimait passionnement l'Université dont il était le chef; l'affection qu'il lui avait vouée remplaçait en quelque sorte chez lui les affections de famille.

Les discours et les rapports qu'il a faits comme Recteur peuvent être considérés comme des modèles du genre. Dans les cérémonies académiques son langage, d'ordinaire négligé, s'élevait jusqu'à l'éloquence, et alors sa parole, généralement hési-

tante et embarrassée, s'échauffait, devenait vibrante et allait au cœur. C'est dans les solennités universitaires que Roulez se sentait sur son véritable terrain. Il ne négligeait rien pour leur donner tout l'éclat, tout le retentissement possible. Il y officiait, pour ainsi dire, comme un pontife de la science, dont il avait le culte et dont il s'efforçait d'inspirer le respect à la jeunesse studieuse. Roulez était le type du savant; c'était un savant distingué, mais il n'était que savant et c'est peut-être pour cette raison qu'en dehors des régions universitaires et académiques, son nom n'était guère connu en Belgique. Et pourtant, on peut le dire sans exagération, Roulez faisait honneur à son pays. Il était très-estimé en France, en Allemagne et en Italie. Il eut l'honneur, si convoité et si rare, d'être associé à l'académie des inscriptions et belles-lettres de l'institut de France, et je puis attester que l'illustre Welcker le tenait en très-haute estime. Ce savant archéologue me disait, à son sujet, en 1851, qu'il attendait avec impatience la publication de son Choix de vases peints du musée de Leide, et il exprimait en même temps le regret qu'un homme de la valeur de Roulez eût consacré son temps à la publication d'un auteur aussi médiocre que Ptolémée Héphestion. Qu'il me soit permis d'ajouter que, lors de son récent voyage en Italie, M. Gevaert put constater à Rome la haute considération dont y jouit le nom de Roulez.

Le nombre des publications de Roulez est très-considérable : nous en avons compté près de deux-cents, dont la plupart ont paru dans les mémoires ou dans les bulletins de l'Académie royale de Belgique. Élu correspondant de la classe des lettres en 1835, membre en 1837 et directeur en 1867, il y représenta, avec une véritable supériorité, les études épigraphiques et archéologiques. Il prit une part active aux discussions, parfois passionnées, qui eurent lieu au sein de l'Académie au sujet des premiers habitants de la Belgique. Il fit des recherches nombreuses et fécondes sur les routes dont elle était sillonnée, sur les antiquités de tout genre qu'on y déterrait, sur les magistrats romains qui l'avaient administrée. Son travail sur ce dernier point fut dès son apparition considéré comme classique. Il est vrai que des recherches ultérieures et de nouvelles découvertes épigraphiques ont prouvé qu'il y avait dans la dissertation de Roulez des erreurs et des lacunes, que lui-même a plus tard corrigées ou comblées dans son mémoire de 1875. Les quel-

ques erreurs qu'il a commises dans ses nombreux écrits lui ont été très-durement et très-injustement reprochées; nous disons très-injustement, car elles datent d'une époque où l'épigraphie était loin d'avoir fait les progrès qu'elle a réalisés depuis, et où parfois les savants les plus destingués ignoraient ce qui fait aujourd'hui partie du domaine commun. Du reste plusieurs des opinions de Roulez qu'on a pompeusement dénoncées comme erronées, sont aujourd'hui reconnues comme parfaitement exactes. Quoiqu'il en soit, Roulez était un travailleur consciencieux, préparé de longue main par d'excellentes études, généralement très au courant de tout ce qui avait été publié sur les matières qu'il traitait et appliquant la véritable méthode philologique à la solution de tous les problèmes qu'il examinait.

L'espace nous fait défaut pour apprécier, comme il le méritent, les travaux épigraphiques et archéologiques de Roulez. M. le baron de Witte, son confrère à l'Académie et son ami depuis de longues années, s'est chargé de faire sa biographie et s'acquittera sans doute de cette tâche avec toute l'autorité de son talent et de ses vastes connaissances. Nous nous bornerons à ajouter quelques mots sur les services que Roulez a rendus à la cause de l'enseignement.

Lorsqu'en 1863, à la mort de Ph. Derote, Roulez fut appelé à lui succéder comme Administrateur-inspecteur, tous ses collègues applaudirent au choix du Gouvernement. Il conserva ses fonctions jusqu'en 1873, époque à laquelle il demanda et obtint l'éméritat. Roulez fut comme Administrateur ce qu'il avait été comme Recteur. Il ne réussit pas sans doute à contenter tout le monde, tâche assurément impossible lorsqu'on a à résoudre de nombreuses questions de personnes. Mais il s'efforça toujours d'être juste et si l'on a pu lui reprocher quelquefois, avec une apparence de raison, d'être pessimiste et d'avoir des accès d'humeur noire, tout le monde devra reconnaître qu'il examinait avec le soin le plus scrupuleux et l'impartialité la plus rigoureuse toutes les questions que lui étaient soumises.

Roulez fit partie du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen depuis l'origine de cette institution. Comme il avait été lui-même attaché à un Athénée, et que d'autre part ses connaissances philologiques étaient incontestables, il exerça

au sein de ce conseil une grande et salutaire influence. Partisan convaincu de la nécessité du maintien des études classiques, il s'opposa toujours avec énergie et non sans succès à ceux qui voulaient les réduire au profit des mathématiques et des langues modernes, sauf à les supprimer plus tard d'une manière complète. Sans doute Roulez comprenait parfaitement bien que l'enseignement général qu'on donne de nos jours à la jeunesse pour la préparer aux études universitaires, doit être différent de celui qu'on donnait au moyen-âge et à l'époque de la renaissance et qu'il faut y faire entrer certaines branches nouvelles. Mais comment le faire sans nuire aux études classiques? Il n'y a qu'un moyen, et Roulez l'a indiqué dans un discours resté célèbre: prolonger la durée de l'enseignement moyen.

Roulez fut jusqu'à la fin de sa vie membre du bureau administratif de l'Athénée et de l'École moyenne de Gand, et là aussi nous l'avons vu, comme toujours, fidèle au poste et remplissant consciencieusement sa mission.

De nombreuses distinctions honorifiques échurent en partage à Roulez. Indépendamment de celles que nous avons déjà mentionnées, nous signalerons qu'il fut membre correspondant ou étranger des Académies royales des sciences de Munich, de Göttingue, de Turin, de l'Académie royale d'Herculanum de Naples, de l'Académie pontificale d'archéologie de Rome, etc. Il fut en outre commandeur de l'ordre de Léopold, chevalier de la légion d'honneur et de la couronne de Chêne, dignitaire de la Rose du Brésil, etc.

Si Roulez avait été un homme politique, sa mort aurait été probablement l'objet d'éclatantes manifestations. Mais, hélas, il n'était que philologue, et qui donc en Belgique s'intéresse à la philologie?

Nous du moins, qui sommes philogues, honorons la mémoire de Roulez, qui sans se préoccuper de la triste indifférence avec laquelle le *profanum vulgus* accueillait ses travaux, continua à marcher résolument dans la voie qu'il s'était tracée. Que l'exemple de sa constante activité nous soutienne dans nos moments de découragement!

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 21. 3e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

Séance du samedi 27 avril 1878, tenue au Conservatoire royal de musique à Bruxelles.

La séance est ouverte à 1 $^{1}/_{2}$ heure, sous la présidence de M. Faider, procureur général près la Cour de Cassation.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal, M. le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs.

Me voici de nouveau en présence des savants organes de la bonne philologie, en présence des hommes dévoués qui se sont donné la mission d'en répandre le goût, d'en enseigner l'usage à la jeunesse, d'en fixer les règles et les limites. Ils se sont aussi donné la mission de perfectionner les méthodes d'enseignement. Dans tous les temps, sous tous les régimes, au milieu des conflits d'opinions, la recherche d'une bonne organisation de l'instruction publique, surtout de l'enseignement moyen, a occupé les bons esprits. Toujours on a vu la lutte des anciens et des modernes, la lutte du grec et du latin, la lutte des procédés d'enseignement ou des méthodes. Les plus grands génies ont eu le culte des lettres. Écoutez Buffon, au sein de l'Académie française : « Les lettres, disait-il, chers et dignes objets de ma » passion la plus constante, que j'ai de plaisir à vous voir hono- » rées! que je me féliciterais si ma voix pouvait y contribuer!

» Mais c'est à vous, Messieurs, qui maintenez leur gloire à en » augmenter les honneurs[1]. » Le culte des lettres, vous le pratiquez, Messieurs, avec conviction et avec zèle; vous connaissez le prix de l'instruction : il n'est pas nécessaire de vous répéter cette élégante réflexion de Condorcet, disant « que sans une » éducation soignée le génie n'atteint jamais la hauteur où il » aurait pu s'élever; » et ajoutant cette juste pensée : « Si on » parcourt l'histoire moderne, on verra que tous les hommes du » premier ordre, tous ceux dont les ouvrages ont approché de » la perfection, n'avaient pas eu à réparer le défaut d'une pre- » mière éducation[2]. »

Aussi, partout se montrent les efforts du législateur pour organiser une bonne instruction publique. Bornons-nous à rappeler les diverses organisations qui se sont succédé depuis 1790. A ces organisations, à ces lois trop souvent renouvelées se rattachent des noms d'une grande notoriété : Talleyrand, Lepelletier, Condorcet, Daunou, Fourcroy rédigèrent les rapports sur les divers régimes d'instruction publique. Tous ces rapports sont curieux à lire; on y reconnaît l'influence des époques; des paradoxes, des erreurs s'y produisent, mais au fond vous retrouverez toujours l'amour des bonnes lettres, le désir de les répandre et le respect de l'antiquité. L'un de ces hommes éminents, Fourcroy, dans son rapport du 6 mai 1806, disait : « Ce sont les » Romains qui nous ont donné nos usages, nos lois, notre » langue. Notre littérature est formée sur la leur et sur celle » des Grecs, dont nous avons aussi emprunté une foule de » mots, et surtout les termes de science et d'art. On ne peut » donc révoquer en doute que l'étude des langues anciennes ne » soit chez les modernes, et spécialement chez les Français, la » clef des autres connaissances[3]. » Ces réflexions ne sont pas neuves, j'en conviens; elles ne sont pas neuves précisément parce qu'elles sont vraies, vraies de nos jours et dans notre Belgique libre et progressive.

---

[1] Réponse au discours du maréchal, duc de Duras.

[2] CONDORCET, *Vie de Voltaire.*

[3] Ces rapports sont reproduits dans le recueil, *Choix de rapports, discours*, etc., vol. V, 134, 337 — VIII, 315 — XIII, 261 — XV, 403 — XVIII, 107.

On s'efforce d'entretenir, disons plutôt de réveiller le goût des lettres anciennes; le latin, le grec sont en définitive inséparables, et si l'on reconnaît l'utilité du premier, je ne comprendrais pas qu'on favorisât l'abandon du second. Permettez-moi de vous citer encore ici une observation judicieuse du sage abbé Fleury; je la trouve dans un livre qui a peu de rapport avec la philologie, mais les esprits fins savent placer partout la raison et la vérité : je lis dans son excellente petite *Histoire du droit français* les lignes suivantes : « Les Romains faisaient grande » différence entre les Grecs et tous les autres peuples qu'ils » nommaient barbares. Comme ils étaient redevables aux Grecs » de toute leur politesse et tenaient d'eux les sciences et les » beaux-arts, ils eurent toujours pour eux un certain respect, et » contents de leur commander, ils les laissèrent vivre selon » leurs anciennes lois. Ils apprenaient le grec plutôt que de les » obliger à parler latin : ils imitaient leurs manières; et hors » ce qui regardait le commandement et la police générale de » l'empire, les Grecs changèrent plus les Romains que les Ro» mains ne changèrent les Grecs [1]. » Cette solidarité des deux langues est bien dans la pensée des anciens : Quintilien en donne plusieurs fois la preuve. Sénèque ne séparait pas les deux langues; il les rapprochait ainsi : « Quamdiu steterit aut latinæ linguæ potentia aut græcæ gratia [2]. » Aussi, je me sens disposé, dans la mesure du possible, à favoriser de nouveaux efforts tentés en ce moment même pour fortifier l'étude de ces langues fondamentales.

Il appartient aux représentants de l'État et à ses divers organes officiels, il appartient à toutes les réunions savantes libres comme la nôtre, de constater les besoins, de rechercher les moyens, d'indiquer les mesures. Et aujourd'hui, la discussion qui se prépare et qu'annonce votre ordre du jour, offrira son utilité et fera jaillir des lumières.

On reproche parfois à ceux qui s'occupent de régler l'enseignement, de modifier sans cesse, du moins dans les détails, l'organisation, les règles, les programmes, les instructions. Mais cela n'est-il pas inévitable? Et, si l'on est juste, niera-t-on les

---

[1] Abbé FLEURY. *Histoire du droit français.*

[2] SEN., *Consol. ad Polyb.*, XI.

améliorations faites et les résultats acquis? Au moins, n'a-t-on pas obtenu ce résultat principal de répandre l'instruction et de la mettre à la portée du grand nombre? Certes, l'ignorance n'est plus préconisée de nos jours et personne n'oserait ouvertement en réclamer le retour. Pourrait-on entendre encore à la tribune législative les étonnantes paroles que l'illustre Royer-Collard prononçait en 1822 : « J'ai lu et entendu des gens dire » que l'ignorance est bonne, qu'elle dispose les classes inférieures au respect et à la soumission, qu'elle les rend plus » faciles à gouverner, en un mot qu'elle est un principe d'ordre... » Quand j'entends ces choses ou que je les lis, j'avoue que je » serais tenté de demander s'il y a deux espèces humaines... Mais » je traduis autrement la question. Tout se tient dans la composition et l'état des sociétés. Veuillez y réfléchir. L'aisance » amène l'instruction, l'ignorance est compagne de la misère. » Pour qu'un peuple soit ignorant, il faut qu'il soit misérable, » et pour l'abrutir il faut d'abord l'appauvrir[1]. » Ce noble langage exprime une haute vérité : s'il y a encore des amateurs de l'ignorance des humbles, ils doivent chercher leur idéal ailleurs qu'en Belgique : le travail, la liberté, l'aisance s'accordent dans notre heureux pays pour chasser le monstre, surpris sans doute de rencontrer, pour l'adorer, de rares demeurants d'un autre siècle.

Les progrès de l'instruction publique à tous les dégrés, dans notre pays, ont fait le sujet d'un vaste travail que, après un labeur aussi intelligent que persévérant, MM. Sauveur et Greyson viennent de terminer pour l'Exposition universelle qui va s'ouvrir à Paris. Vous apprendrez avec quelque intérêt que ces messieurs ont dressé une série d'élégants tableaux graphiques qui seront placés dans la galerie belge, sous les yeux du public, et qui indiquent avec clarté et méthode tous les faits statistiques qui se rapportent à l'enseignement officiel : ces faits reposent sur des relevés dont les chiffres offrent une certitude absolue. Dépenses, développements, nombre des établissements, personnel enseignant, population des écoles de toutes les catégories, programmes, examens, progrès et variations, législation et organisation, tout est représenté, clair, saisissant, d'une exécution

---

[1] V. DUVERGIER DE HAURANNE, *Hist. du gouv. parlem.*, VII, 65, ch. 27.

irréprochable. Au moment où je vous parle, les auteurs distingués de ce travail original, qui est un vrai monument national, président à Paris à toutes les dispositions à prendre pour faciliter à tous l'examen et l'étude de cette statistique représentée en tableaux clairs, en diagrammes ingénieux, qui constituent une statistique intuitive que, d'un coup-d'œil, on peut embrasser et comprendre. J'ai lieu de croire que le beau contingent que fournit à l'exposition l'administration de l'instruction publique, fera honneur au pays et vaudra de justes éloges à ceux qui l'ont ingénieusement préparé.

Cette communication ne vous trouvera pas indifférents. La statistique, traitée suivant cette méthode nouvelle, qui se propage rapidement, est mise à la portée de tous, sous l'œil du public, qui peut relever et retenir les chiffres sans autre étude qu'un regard attentif porté sur une feuille de papier. Et puisque j'ai parlé statistique, permettez-moi de vous signaler la publication récente de l'annuaire de 1877, dans lequel vous rencontrerez les chiffres comparés relatifs des dépenses ou subsides de l'État pour l'instruction primaire, moyenne et supérieure. Ces chiffres, dont la progression a été constante et notable, indiquent assez les progrès comme l'utilité de l'instruction de l'État. On conteste souvent de nos jours la nécessité de l'instruction donnée aux frais de l'État, comme si la Constitution ne l'avait pas établie, comme si la raison, d'accord avec la tradition universelle, n'en démontrait pas les avantages. Ces avantages je les ai signalés maintes fois dans d'autres enceintes, au point de vue du progrès soutenu de l'enseignement, comme au point de vue juridique. Je voudrais répéter ici ce que j'ai dit en 1876 devant la Cour de Cassation, à propos de l'étrange interprétation de l'article 17 de la Constitution, qui consiste à soutenir que l'État ne doit l'instruction à la nation qu'à défaut d'établissements libres.

« Lorsqu'il s'est agi de l'enseignement supérieur, organisé par
» la loi du 27 septembre 1835, une commission composée de som-
» mités des deux opinions[1] consigna dans son rapport les obser-
» vations suivantes qui sont, dès 1834, un commentaire en
» quelque sorte authentique donné par les auteurs mêmes de

---

[1] MM. de Gerlache, de Theux, Devaux, De Behr, Warnkœnig, d'Hane et Ernst.

» article 17 : « La liberté d'enseignement est écrite dans la » Constitution ; nous en avons franchement consacré les consé- » quences. L'instruction publique donnée aux frais de l'État » devait être réglée par la loi... Il y a des points de contact » entre la liberté d'enseignement et l'instruction donnée aux » frais de l'État ; il importait de rendre à l'un et à l'autre ce » qui lui appartient. » L'objectif de la commission était de » répandre partout l'instruction primaire, d'organiser trois » établissements modèles d'instruction moyenne aux frais de » l'État et sous tous les rapports soumis aux soins du gouver- » nement, d'ériger enfin les Universités de l'État [1].

» La mémorable discussion qui s'ouvrit sur l'enseignement » supérieur, au mois d'août 1835, avait été précédée du rap- » port de M. Dechamps : c'est là que fut proposée, mais non » résolue, et jamais résolue depuis cette époque, la question de » l'intervention de l'État. On y signale les trois systèmes exa- » minés par la section centrale : l'État peut-il donner l'instruc- » tion ? doit-il la donner ? ne la doit-il qu'en cas d'insuffisance » des établissements libres ? Faut-il exclure l'État des bénéfices » de la liberté, et lui défendre de régler, par ses institutions » mêmes, une liberté laissée sans limites, sans surveillance et » sans contrôle ?

» Dans la discussion, quelques orateurs touchèrent ces ques- » tions : M. De Smedt ne voulait pas de l'enseignement de l'État ; » M. Demonceau le croyait nécessaire ; M. de Behr, membre de » la commission, tranchait la question en déclarant nettement, » dans la séance du 13 août : « Le gouvernement, la justice et » l'enseignement public sont établis dans l'intérêt général du » pays ; il est donc naturel d'en faire supporter les dépenses » par l'État. » Voilà la vraie solution : la Constitution promet » au pays l'instruction comme la justice, comme la garantie » gouvernementale ; il ne se conçoit pas que l'une puisse être » supprimée plutôt que l'autre. Et il est intéressant de remar- » quer que, dans son rapport du 10 septembre 1791, sur l'in- » struction publique, Talleyrand considérait cette instruction » comme un pouvoir. Il disait : « L'instruction publique, que

---

[1] 31 juillet 1834, *Doc.*, n° 170*bis*.

» sans doute on aurait le droit d'appeler *un pouvoir,* puis-
» qu'elle embrasse un ordre de fonctions distinctes qui doivent
» agir sans relâche sur le perfectionnement du corps politique
» et sur la prospérité générale [1]. »

Et n'omettons pas de remarquer ceci : plus il est vrai que l'enseignement privé est libre absolument et ne répond que de ses délits, plus il doit être vrai que l'enseignement public est dû par l'État : il entre en lutte nécessaire comme pouvoir chargé de la conservation sociale ou politique.

J'ai cru qu'il n'était pas mauvais de vous communiquer, au sujet d'une question aujourd'hui vivement discutée, ce que je crois être la vérité sur les intentions du Congrès lorsqu'il a ouvert toutes les portes à l'instruction du peuple dans toutes les spécialités et à tous les degrés : l'État garde sa part d'influence et les législatures, depuis près d'un demi-siècle, lui ont ouvert le trésor public avec une généreuse constance.

Je ne veux pas vous retenir trop longtemps, Messieurs; nous allons aborder notre ordre du jour. Les questions que le Bureau vous propose de mettre au concours ramènent les esprits d'élite à l'étude des grandes époques littéraires de l'antiquité, prose et poésie. L'ouvrage que nous vous proposons d'honorer d'une médaille mérite tous vos éloges [2]; il atteste la profonde érudition de son auteur, M. le professeur Willems. Je suis heureux d'applaudir à ses succès. J'ai vu débuter, jeune et déjà fort, notre honorable confrère; ses progrès ont été rapides en plusieurs directions, et je ressens une véritable joie à vous servir d'organe pour honorer son talent.

Ce discours est vivement applaudi.

M. Gilles, trésorier, présente le compte pour l'exercice 1876-1877. Ce compte, se soldant par un boni de fr. 335-67, est approuvé.

M. Vanderstraeten, professeur d'anglais à l'Athénée de Mons, est admis à l'unanimité comme membre effectif de la Société.

M. Wagener communique à l'assemblée les conclusions du

---

[1] Voy. mon discours sur les quatre grandes libertés constitutionnelles, 16 octobre 1876, Belg. Jud., du 19 octobre.

[2] Il s'agit du savant ouvrage dont il est parlé ci-dessous.

rapport de M. Moeller sur le livre de M. P. Willems, intitulé *le Sénat de la République romaine. Tome I, la composition du Sénat.*

Voici le résumé de ce travail :

« Le rapporteur, se conformant aux articles 2 et 3 du *règlement des concours*, croit devoir attirer l'attention du jury dont il fait partie sur un ouvrage de philologie qui vient d'être publié, et qui lui paraît mériter de prendre place à côté des travaux considérables de MM. Gevaert et Thonissen, couronnés précédemment. Il s'agit du *Sénat romain* qui, après avoir été négligé trop longtemps des savants de profession, est venu à l'ordre du jour tout d'un coup et presqu'à la même heure, en France, en Allemagne, en Belgique. En ce moment, en effet, un concours est engagé devant l'Institut de France sur cette question. En Allemagne, l'illustre auteur du *Droit public romain*, M. Mommsen, après avoir consacré trois volumes aux magistratures de Rome, va enfin aborder, dans le volume qui doit paraître, l'étude du sénat. M. le professeur Willems a pris les devants, en publiant un ouvrage spécial qui compte plus de 600 pages, et qui traite exclusivement de la *composition du Sénat romain.* Il annonce en même temps un second volume qui sera consacré aux *attributions de ce corps politique.* Ce sera la part de la Belgique dans cette sorte de compétition internationale. Et dès maintenant nous osons prévoir que notre pays y occupera un rang honorable.

» Le livre de notre confrère est un recueil complet de tous les matériaux que la littérature ancienne, l'épigraphie et les scoliastes des bas siècles ont pu fournir à une longue et patiente recherche. Nous signalerons, à titre de spécimen, une prosopographie complète du sénat romain à deux époques séparées par un siècle d'intervalle, et dont l'une coïncide avec l'apogée de cette institution, tandis que l'autre nous la présente à la veille de sa chute : c'est le sénat de l'an 178 av. J.-C. et celui de l'an 55. La masse d'informations que l'auteur a recueillies sur ces deux années lui a permis de nous présenter, dans le cadre du sénat, l'histoire de chaque sénateur, son *cursus honorum*, et, si l'on y joint d'autres renseignements de ce genre fournis à propos des *principes senatus*, des *lectiones senatus*, etc., on arrivera à un total d'un millier de petites biographies sénatoriales, dont plus de la moitié ont été esquissées pour la première fois.

» Telles sont les bases du livre ; elles sont en grande partie

neuves et l'on ne saurait en trouver de plus larges. C'est ce qui a permis à l'auteur d'être neuf aussi dans ses conclusions, et là même où il se rallie à une opinion déjà émise, il le fait souvent avec une telle supériorité de preuves et d'argumentation que cela vaut une découverte. C'est ainsi qu'il est arrivé à la même conclusion que M. Mommsen sur la date du *plébiscite Ovinien,* mais par des motifs que M. Mommsen n'a pas aperçus ou qu'il a à peine indiqués.

» Je n'insisterai pas davantage sur l'*Étude du plébiscite Ovinien,* que l'auteur lui-même nous a lue dans notre dernière séance (voir au tome XX de la *Revue*, p. 395 et suiv.). Cet échantillon a pu faire apprécier la méthode de l'auteur, l'emploi judicieux de ses sources, l'habileté de sa critique, enfin le fini avec lequel sont travaillés les moindres détails. Nous avons à signaler bien d'autres parties du livre également neuves, et qui touchent aux problèmes les plus intéressants des antiquités et du droit public romain. Remontant au-delà de l'époque consulaire, l'auteur expose, comme point de départ, des vues nouvelles sur l'ancienne *gens* romaine, sur les rapports du patriciat et de la plèbe, et sur l'influence que ces rapports ont eue dans la composition du sénat avant les Tarquins. Arrivé à la république, l'auteur commence par déblayer la voie, en faisant justice de l'opinion si ancienne que le sénat ouvrit ses portes à la plèbe dès le début de cette ère; il s'élève avec force contre l'interprétation reçue de la formule *patres conscripti.* Sa thèse à lui, et toute la première partie du livre est consacrée à l'établir, c'est que la plèbe n'entra au sénat que tardivement, lentement, graduellement.

» Durant tout le premier siècle, le sénat est exclusivement patricien; les magistratures qui en ouvraient l'entrée étaient encore toutes patriciennes. M. Willems n'admet même pas la *plébité* admise par Niebuhr et Mommsen de trois au moins des décemvirs de la seconde année. Il la rejette à la suite de recherches très-minutieuses sur ces personnages et toute leur *gens.*

» D'après lui, c'est au second siècle seulement, et à la faveur du tribunat consulaire, que les premiers plébéiens ont pu arriver au sénat romain. Au troisième siècle appartient la *lex Ovinia,* comme l'établit l'auteur, et c'est elle qui abaisse les dernières barrières qui s'opposaient à l'envahissement du sénat par le flot plébéien.

» Mais, en ce moment même, il se produisit, dans les hautes régions du pouvoir, un revirement subit qui eut pour effet d'arrêter brusquement le sénat sur cette pente démocratique : les plébéiens de l'ordre curule se séparent du reste du peuple, font cause commune avec le patriciat, et constituent avec son concours l'aristocratie nouvelle de la *nobilitas*. Désormais, l'élévation au sénat de familles plébéiennes *nouvelles* deviendra presque aussi difficile qu'au plus beau temps du règne de la coterie patricienne.

» Au quatrième siècle de la république, c'est un fait accompli; la prépondérance du patriciat au sénat a fait place à celle de la *nobilitas*. M. Willems, qui a reconstitué le sénat de l'an 179, prouve, chiffres en main, que la *nobilitas* y disposait dès lors d'une majorité incontestée.

» Dans les chapitres suivants, l'auteur poursuit l'histoire du sénat, en passant en revue les *lectiones* qui l'ont complété et renouvelé d'une façon assez régulière jusqu'aux guerres civiles. Avec celles-ci commence l'époque la plus tourmentée de l'histoire romaine, pendant laquelle le sénat est balloté entre les factions rivales, et ressent tous les contre-coups de la lutte. L'auteur étudie, avec un soin particulier, la *lectio senatus* du dictateur Sylla, qui suit la première guerre civile; il groupe les renseignements épars dans les sources sur cette reconstitution du sénat et tranche avec l'autorité de sa critique les controverses dont ce point est l'objet concernant l'augmentation du chiffre des sénateurs, le mode de recrutement, le maintien ou la suppression de la censure, etc.

» Enfin, après nous avoir fait connaître la composition du sénat en l'an 55, la veille de sa chute, il retrace les dernières vicissitudes de ce corps politique à la suite des dernières guerres civiles. L'altération du sénat sous la dictature de Jules César, sous le gouvernement des triumvirs, donne lieu à bon nombre de remarques nouvelles et intéressantes.

» Ce résumé suffit pour montrer la haute valeur de l'ouvrage de notre confrère; l'on pourrait invoquer aussi les témoignages flatteurs que l'étranger lui a déjà donnés, l'appréciation qu'en a faite M. Giraud au sein de l'Institut de France. C'est certes le travail le plus important qui ait paru dans le cercle des études philologiques depuis notre dernière assemblée; à ce titre le rapporteur a l'honneur de proposer de lui décerner la médaille cette année. »

Les autres membres du jury s'étant unanimement ralliés à l'avis favorable émis par M. Moeller, M. le Président déclare qu'une médaille en vermeil sera remise à M. Willems dans la prochaine séance de la Société. Il ajoute qu'il serait désirable que ce livre se trouvât dans la bibliothèque de nos dix athénées.

M. Delbœuf fait une lecture sur Lafontaine et l'enseignement de la langue maternelle. Le présent numéro de la *Revue* reproduit ce travail, dans lequel, ainsi qu'on le verra, M. Delbœuf, avant d'aborder à fond son sujet, passe en revue les idées émises précédemment par MM. Vanderkindere et Gantrelle sur l'état de l'enseignement moyen en Belgique et les critiques formulées récemment par M. Dubois-Reymond contre l'enseignement moyen en Allemagne.

M. Gantrelle est heureux d'avoir entendu M. Delbœuf traiter, avec sa compétence ordinaire, des questions de grammaire et de style, dont l'importance n'est peut-être pas assez appréciée par tout le monde. L'application à l'étude du français des procédés employés pour l'enseignement du latin et les comparaisons, faites à l'occasion, entre les tournures des deux langues seraient réellement fécondes en bons résultats. En inscrivant sur son drapeau *grammaire et philologie*, M. Delbœuf indique le seul moyen d'arrêter la décadence des humanités, qui a commencé chez nous depuis six ou sept ans. A propos de l'article publié par M. Dubois-Reymond dans la *Deutsche Rundschau*, M. Gantrelle pense que, dans les observations présentées par le savant professeur de Berlin, il est question, non pas de « thèmes grecs, » mais de « Griechische Extemporalia, » exercices qu'on fait dans les classes supérieures des gymnases. En Belgique, on n'a jamais eu ces exercices; on y fait, uniquement dans les classes inférieures, de petits thèmes grecs d'imitation, destinés à faire mieux retenir les formes.

M. le Président remercie M. Delbœuf de son intéressante lecture.

M. Thil-Lorrain soumet à l'assemblée une carte du *pagus* de Franchimont et fait une lecture sur le *districtus Tectis*. Il discute à ce sujet les opinions de MM. Detrooz, Desroches, Grandgagnage et Piot, contraires à celles des anciens historiens de la principauté de Liége, tels que Bouille, Foulon, Fisen et autres. Il conclut en établissant que les savants modernes, depuis Detrooz jusqu'à M. Piot, se sont trompés.

Plusieurs membres expriment l'avis que les raisons invoquées par M. Thil-Lorrain, dont la notice sera ultérieurement publiée par la *Revue*, démontrent clairement le bien-fondé de sa thèse.

M. Vanderkindere signale à l'attention de M. Lorrain un article sur l'ouvrage de M. Piot, publié récemment par Menke dans la *Historische Zeitschrift* de von Sybel.

M. Fredericq fait une communication sur l'Université calviniste de Gand au XVI[e] siècle (1578-1584), d'après de nouvelles recherches faites aux archives de la ville de Gand. La *Revue* publiera ce travail.

L'art. 10 des statuts de la Société porte qu'elle pourra mettre des questions au concours. Le Bureau avait proposé une des deux questions suivantes :

a) Comparer les idylles de Théocrite avec celles de Virgile et apprécier le mérite relatif de ces deux poètes;

b) Faire une étude sur le style périodique de Tite-Live.

A la suite d'une discussion animée, à laquelle prennent part un grand nombre de membres, la Société donne la préférence à la première question, après en avoir retranché, sur la proposition de M. Delbœuf, le mot *relatif*.

Toutefois, comme les conditions du concours n'ont pas été suffisamment définies par les statuts, la Société charge une commission, composée du Bureau et de MM. Delbœuf et Alph. Willems, de préparer pour la prochaine séance un projet de règlement pour l'organisation des concours.

L'assemblée aborde ensuite la continuation de la discussion des critiques formulées dans la dernière séance par M. Vanderkindere contre l'enseignement moyen.

M. Vanderkindere dit qu'en vue de faciliter la discussion, il a résumé ses vues en vingt-huit propositions, divisées en trois sections et embrassant le régime de l'école, le programme et les méthodes. Il donne lecture de ces propositions, dont les cinq premières sont mises en discussion.

I. Régime de l'école.

I. « Les installations matérielles des athénées et collèges sont généralement défectueuses, et doivent être améliorées d'après les prescriptions de l'hygiène et de la pédagogie. »

M. Vanderkindere dit à l'appui de sa proposition, qu'il n'y a

pas de comparaison à établir entre l'installation matérielle de nos athénées et celle de certains gymnases allemands ou de l'École Monge à Paris.

M. Faider abonde dans le sens de la proposition de M. Vanderkindere et dit qu'il a trouvé dans de petites villes, au fond de la Hongrie, des gymnases admirablement installés.

M. Heremans ajoute qu'il a été également frappé en visitant récemment les magnifiques locaux du gymnase d'Upsal, qui n'est pourtant qu'une petite ville, ne comptant guère plus de 12000 habitants.

M. Hurdebise croit qu'aussi longtemps que les administrations locales seront chargées de fournir et d'entretenir les locaux des athénées, ceux-ci resteront dans un état d'infériorité marquée.

La première proposition de M. Vanderkindere est adoptée.

II. « Une classe ne comprendra pas plus de trente élèves. »

III. « La durée actuelle des leçons est trop longue, surtout pour les classes inférieures; après chaque heure, dix minutes de récréation sont nécessaires. »

Après une courte discussion à laquelle prennent part MM. Delbœuf, Hurdebise, Peltier et Gantrelle, ces deux propositions sont adoptées.

IV. « Le matériel scolaire (cartes, objets d'histoire naturelle, bibliothèque, etc.), aujourd'hui insuffisant, doit être complété. »

M. Thomas insiste sur la nécessité de créer dans chaque athénée une bibliothèque à l'usage des élèves.

M. Fredericq dit qu'une telle bibliothèque existe à l'athénée de Gand.

M. A. Block fait la même observation relativement à l'athénée de Mons.

La quatrième proposition est adoptée.

V. « La discipline doit être sévère, mais il ne faut pas recourir à des moyens de correction inintelligents et inefficaces. On doit augmenter l'autorité du professeur et renoncer, autant que possible, au système des pensums et des retenues. »

M. Vanderkindere dit que dans certains athénées on fait un grand abus de pensums et de retenues. Cela tient à ce que la discipline exercée par les préfets et les bureaux administratifs n'est pas assez sévère. Les élèves mauvais sont trop rarement renvoyés; les élèves trop faibles passent trop facilement d'une classe à l'autre. Ne pouvant suivre, ils font du bruit, et le pro-

fesseur punit souvent sans discernement. Pendant la récréation on défend aux élèves de crier, de jouer, de courir. On comprime les enfants, qui, rentrés en classe, sont presque nécessairement remuants. Il y a des élèves qui sont régulièrement mis en retenue pendant l'année tout entière. Les pensums sont en général des copies de leçons non sues. Le mouvement de la main est ainsi substitué au travail intellectuel. L'exemple de l'école-modèle à Bruxelles prouve qu'on peut se passer de pensums et de retenues.

M. Gantrelle fait remarquer que les critiques dirigées par M. Vanderkindere contre les retenues et les pensums ne visent que les abus commis par certains professeurs. On ne peut pas équitablement s'armer de ces cas individuels pour critiquer l'ensemble de la situation.

M. Delbœuf dit qu'à l'athénée de Liége il y avait de son temps trois professeurs qui punissaient très-sévèrement et trois autres qui ne punissaient pas. Or, chez ces derniers il y avait au moins autant d'ordre que chez les premiers, ce qui prouve que les pensums et les retenues ne sont pas nécessaires. Tout dépend du tact du professeur, qui doit pouvoir maintenir la discipline sans l'emploi de ces moyens coërcitifs. M. Delbœuf s'appuie également sur l'exemple fourni par l'école-modèle de Bruxelles.

M. Gantrelle constate que jusqu'à présent l'école-modèle n'est qu'une école primaire, et que cet exemple ne prouve absolument rien quant aux athénées. Autre chose est de régenter des enfants, autre chose de conduire des jeunes gens. Il est parfois nécessaire de donner des pensums, mais on ne doit pas imposer à l'élève une tâche qui ne soit pas *utile*. Cela est formellement défendu par les règlements.

M. Peltier est d'avis que les pensums et les retenues ne pourraient être abolis que si l'on commençait par renforcer considérablement la discipline générale, exercée par les préfets des études et les bureaux administratifs.

M. Hurdebise croit que la discipline générale restera ce qu'elle est aussi longtemps que les bureaux administratifs auront à prononcer l'exclusion des élèves.

M. Wagener pense que les retenues sont parfaitement légitimes. Quand un élève ne mérite pas la peine la plus grave, c'est-à-dire l'exclusion, il doit néanmoins pouvoir être puni sérieusement. Or, la privation temporaire de la liberté est une peine contre laquelle on n'a jamais réclamé. Si l'élève sait qu'il

n'est exposé qu'à la peine extrême du renvoi de l'établissement, il commettra impunément une foule de petites infractions.

M. Vanderkindere prétend que l'élève qui a été mis en retenue a perdu une partie du temps dont il a besoin pour faire ses devoirs. D'ailleurs, quoi qu'on en dise, l'exemple de l'école-modèle est concluant; il est vrai qu'on y donne à chaque professeur un grand pouvoir sur ses élèves.

M. Wagener, tout en maintenant la légitimité de la retenue, reconnaît avec M. Vanderkindere qu'il ne faut pas abuser de ce moyen de coërcition, et il croit qu'avec du tact on peut très-souvent s'en passer. Il cite, à cet effet, les moyens disciplinaires sagement gradués qui sont en usage à l'École moyenne de Gand.

M. Vanderkindere, faisant allusion à ce qui avait été dit par M. Hurdebise, prétend qu'on fait un calcul complétement faux en croyant garder les élèves par un excès de condescendance. Le jour où la discipline s'exercerait dans les athénées d'une manière sensiblement plus sévère, la population de ces établissements augmenterait dans de fortes proportions.

La proposition de M. Vanderkindere n'aboutit pas à une conclusion formelle, et l'Assemblée décide que la discussion sur ce point sera continuée dans la prochaine séance. Elle décide également que les vingt-huit propositions de M. Vanderkindere seront imprimées et envoyées à tous les membres, plusieurs semaines avant la prochaine réunion.

M. Fredericq développe sa proposition ainsi conçue : « Il serait bon que le Gouvernement envoyât régulièrement ses publications historiques aux professeurs d'histoire et de géographie. »

Cette proposition est adoptée et M. le Président promet de l'appuyer tout spécialement auprès du Gouvernement.

L'assemblée fixe sa prochaine réunion à la Toussaint.

La séance est levée à six heures et demie.

LA FONTAINE
ET L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE MATERNELLE.

Lecture faite à la Société pour le progrès des Études philologiques et historiques, le 27 avril 1878.

I.

Dans notre dernière séance un esprit original et réfléchi, M. VANDERKINDERE, a dressé un acte d'accusation en due forme contre les méthodes d'enseignement suivies dans nos écoles et il n'a pas craint de les qualifier de *détestables* et de *barbares*. Dans cette *Revue* même M. GANTRELLE a répondu à ces vigoureuses attaques, et, tout en convenant que plusieurs des critiques du jeune et aventureux professeur ne manquaient pas d'un certain fondement, il a trouvé en somme que l'état actuel des choses méritait plus d'éloge que de blâme [1]. Tous deux paraissent d'ailleurs d'accord pour reconnaître que nos collégiens, sortant de la rhétorique, ne savent presque pas le latin et n'ont aucune connaissance du grec. Je n'ai garde de les contredire sur ce point. Les examens de la candidature en philosophie et lettres établissent à l'évidence que les jeunes gens en état de traduire quelque peu César ou Justin sont infiniment rares, et une expérience personnelle plus directe encore me permet d'affirmer qu'à la fin de leurs études moyennes, les plus forts en grec, les premiers prix, comme on dit, ignorant jusqu'aux déclinaisons et jusqu'aux conjugaisons régulières, sont incapables de traduire, autrement que par intuition, la plus simple des phrases écrites dans la langue d'Homère. Je n'hésite pas à le dire, il vaudrait mieux pour ces jeunes gens qu'ils eussent passé au grand air à se promener le temps qu'ils ont perdu à étudier les langues mortes.

C'est là, sans doute, un résultat déplorable. Quelle en est la cause? Il n'est pas difficile de la deviner : sans contredit, nos

---

[1] Voir *Revue de l'Instruction publique*, tome XX, 6e livraison.

méthodes sont vicieuses. Mais quels sont ces vices, et quels remèdes faut-il y apporter? Ici commencent les divergences d'opinions. Ma tournure d'esprit me fait incliner vers les théories révolutionnaires de mon collègue de Bruxelles, mais, d'autre part, la prudence m'invite à tenir compte des sages observations d'un des représentants les plus considérables et les plus estimés de l'enseignement des humanités. Je ne prends point parti dans la discussion. Entre l'arbre et l'écorce.... Vous savez le reste. Je me contenterai, laissant de côté les points contestés, de relever ici les deux moyens proposés, paraît-il, de commun accord, pour améliorer les études: la prolongation du temps qui leur est consacré et le sacrifice d'une partie des mathématiques.

Il est de toute évidence que, plus on met d'heures et d'années à apprendre une chose, mieux on la saura; et il est tout aussi peu douteux qu'en restreignant les matières on se rend plus facilement maître de ce qu'on étudie - moins on embrasse, plus on étreint. Je n'élève donc aucune objection contre l'efficacité de ce programme. Il y a seulement à se demander à quel degré de développement intellectuel les jeunes gens seront parvenus après un certain nombre d'années de ce régime, et à faire la balance du gain et de la perte. Car l'enseignement du latin et du grec n'a pas précisément pour but la possession de ces deux idiomes, pas plus que la gymnastique n'a pour objet direct d'enseigner à nos enfants comment ils doivent grimper aux échelles avec leurs mains ou faire le grand écart. D'un côté comme de l'autre, par les exercices du corps comme par ceux de l'esprit, on veut les assouplir et les fortifier moralement ou physiquement. Je suis partisan des innovations — et pourtant, avant de les proposer et de les mettre en pratique, je pense qu'il faut regarder autour de soi et s'assurer si l'application n'en a pas déjà été faite quelque part et si elles ont porté tous les fruits qu'on en espère aujourd'hui.

II.

L'Allemagne, que nous autres Belges, nous sommes toujours tentés — avec raison d'ailleurs — de prendre pour modèle et pour guide quand il s'agit d'instruction, a dans ses gymnases, comparativement plus encore que nous ne l'avons fait, relégué au

second rang les mathématiques et donné le pas aux langues anciennes qu'elle considère comme extrêmement importantes. Or a-t-elle lieu d'être satisfaite de cet état de choses ? Il ne le paraît pas. Et c'est ici surtout que les avis diffèrent.

Dernièrement l'un des hommes les mieux posés dans le haut enseignement, un savant illustre et l'un des plus profonds penseurs de notre siècle, a cru devoir adresser aux études et aux méthodes suivies dans les écoles de son pays des reproches assez durs, jetant un cri d'alarme qui ne peut manquer d'avoir un long retentissement [1].

Celui d'entre nous qui lirait ces pages éloquentes sans en connaître l'origine, s'imaginerait facilement qu'elles ont en vue les élèves de nos athénées et de nos universités, et que M. Trasenster ou M. De Laveleye les a dictées. Écoutez plutôt.

« Je regrette d'avoir à témoigner ici d'une impression qui devient en moi de plus en plus vive avec le cours des temps; c'est qu'en moyenne l'instruction classique des étudiants en médecine laisse beaucoup à désirer. Beaucoup d'entre eux savent mal la grammaire latine; leur vocabulaire latin et leur vocabulaire grec sont très-bornés; ils sont incapables de donner l'étymologie des termes techniques dérivés du grec, si fréquents en médecine, et cela très-peu d'années après avoir passé leur examen d'humanités; il en résulte clairement qu'au moment de l'examen, l'insuffisance de leur instruction avait été dissimulée par une sorte d'entraînement mécanique. J'ai eu peu d'occasions d'apprécier jusqu'à quel point ces jeunes gens s'étaient rendus familiers avec le monde antique, avec les personnes, les idées et les formes, et jusqu'à quel point ils avaient le sentiment de notre dépendance et de notre descendance intellectuelle à l'égard des anciens, sentiment qui est le propre de l'humanisme. Mais en voyant leur indifférence à l'égard des idées générales et de l'enchaînement historique des faits, j'ai peine à croire qu'ils se soient abreuvés aux sources antiques. »

M. Dubois-Reymond — car c'est lui qui écrit ces lignes — se plaint ensuite que la plupart de ces jeunes gens négligent l'étude

---

[1] Voir dans la *Revue scientifique* du 19 janvier 1878, p. 682 et suiv. la conférence faite à Cologne sur l'*Histoire de la civilisation et la science de la nature*, par Dubois-Reymond, professeur à l'Université de Berlin.

de la langue maternelle, qu'ils la parlent et l'écrivent incorrectement; il signale leur indifférence étonnante à l'égard des classiques allemands, au point qu'aujourd'hui, dit-il, on peut déjà prévoir le temps où l'on n'osera faire une citation tirée de la première partie de Faust, parce qu'elle ne sera pas comprise. Enfin l'éminent professeur, n'ayant plus cette fois en vue les seuls étudiants en médecine, termine son réquisitoire en ces termes :

« Mais quand même on considérerait l'ensemble des jeunes gens élevés dans les gymnases, sans tenir compte des diverses directions qu'ils suivent, on ne trouverait pas chez eux un intérêt suffisamment vif pour ce qui fait l'objet des études classiques, et c'est pourtant cela qu'il faudrait pour avoir droit d'espérer une réaction dans le sens idéaliste. Abstraction faite des philologues qui, bien entendu, ne sont pas ici en cause, le nombre est bien petit de ceux qu'on verra plus tard ouvrir un écrivain ancien. Loin d'aimer passionnément les classiques, la plupart y pensent avec indifférence et un certain nombre avec aversion. Ils s'en souviennent comme de l'outil au moyen duquel on leur a inculqué les règles grammaticales; l'idée qu'il leur reste de l'histoire universelle est celle de dates insignifiantes apprises par cœur. Et c'est pour en arriver là que ces jeunes gens, jusqu'à leur dix-huitième ou leur vingtième année se sont assis trente heures par semaine sur les bancs de l'école! C'est en vue de cela qu'ils ont étudié surtout le latin, le grec et l'histoire! C'est pour ce résultat que le gymnase peint sans pitié en sombre camaïeu la vie de l'enfant allemand! »

Ne vous semble-t-il pas entendre comme un écho des plaintes de M. Vanderkindere ?

Après avoir signalé le mal, le savant écrivain indique aussi le remède. Au fond, dit-il, ses demandes sont bien modestes. Je les résume.

Tout d'abord il voudrait plus de mathématiques et irait jusqu'à leur accorder huit leçons par semaine au lieu de quatre. Il ferait figurer au programme la géométrie analytique, parce que c'est au moment où l'on quitte les éléments pour les applications de l'algèbre à la géométrie que l'étude des mathématiques exerce une action vraiment fortifiante.

Il mettrait dans les classes inférieures seulement un peu d'histoire naturelle pour familiariser les enfants avec la méthode

de classification, et surtout, ajoute-t-il, pas de darwinisme! Pas de chimie non plus ni de physique avec ou sans expériences, mais de la mécanique, les éléments de l'astronomie, ceux de la géographie physique et de la géographie mathématique. Il avoue timidement qu'il désirerait voir donner moins de temps à l'étude des formes grecques « travail ardu et la plupart du temps stérile.... Pour exercer l'intelligence, pour éveiller et former le sentiment des qualités les plus nécessaires au style, de la justesse, de la rigueur et de la brièveté, le latin, avec sa clarté transparente, son exacte précision et sa sûreté d'expression, serait incontestablement un meilleur sujet d'étude que le grec, avec sa multitude de formes et de particules, dont le sens doit être deviné par le sentiment artistique plutôt que disséqué par la logique. Depuis l'époque où l'enseignement des gymnases a reçu sa forme actuelle, notre connaissance de l'antiquité s'est beaucoup étendue : la sèche philologie a fait place à la science vivante de ce monde disparu et, chaque jour, d'heureuses fouilles enrichissent notre trésor d'images de la vie antique. Il semble aux profanes en pédagogie qu'ici, comme dans l'enseignement des sciences naturelles, on ferait merveille en parlant directement aux yeux, et que les élèves, en considérant quelques figures, acquerraient en peu d'heures plus de pur hellénisme que par de longues dissertations sur l'aoriste, le subjonctif, l'optatif et la particule ἄν. »

Pour l'histoire, l'orateur n'est pas moins radical. Il voudrait « qu'au lieu de se noyer dans les détails de l'histoire politique — par exemple, dans les luttes de partis à Rome, ou dans les querelles des papes et des empereurs au moyen âge, – on fît une plus grande place à des tableaux d'ensemble de la civilisation, où l'on aurait soin de bien détacher les figures des héros de la science, des lettres et des arts. »

Après avoir dit que le temps ne lui permet pas d'aborder la question de l'enseignement des langues vivantes, il conclut en en ces termes :

« En inscrivant sur notre drapeau :

Des sections coniques! plus de thèmes grecs!

je suis convaincu que nous pourrions réunir pour la réforme des gymnases un meeting formidable par le total des intelligences qui s'y rencontreraient.... Le gymnase rajeuni, remis en

harmonie avec les exigences du temps, serait pour la première fois un véritable adversaire pour le réalisme. Au lieu de saturer ses élèves d'études classiques jusqu'à les en dégoûter, de les rendre insensibles aux charmes de l'hellénisme, de leur inspirer l'aversion des humanités à force de les tourmenter pédantesquement avec les formes grammaticales, de leur imprimer de vive force une direction qui les met en contradiction avec le monde qui les entoure, il leur assurera une éducation harmonique qui, tout en reposant sur des fondements historiques, admettra cependant, par une sage mesure, des éléments empruntés à la civilisation moderne. Le gymnase, en faisant dans son propre sein une place restreinte au réalisme, n'en est que mieux armé pour le combattre dans ses excès. En sacrifiant une part de lui-même, il fortifie le tout; et il parviendra peut-être ainsi à sauver, s'il est encore temps de le sauver, le bien précieux que lui a confié la nation : l'idéalisme allemand. »

Il n'est pas inutile de savoir que ce discours est un manifeste autant qu'un simple morceau d'éloquence; et il a été fait en vue des discussions « qui s'engageront à propos de la loi de l'enseignement qui va, dit-on, être à bref délai présentée au parlement. »

III.

Voilà donc qu'au milieu de la lutte engagée sur le terrain de la pédagogie entre le radicalisme de M. Vanderkindere et le conservatisme de M. Gantrelle, un nouveau champion entre en scène, armé d'un nouveau programme, et dirige, sans se douter de ce qu'il fait, à droite et à gauche des coups assénés d'une main ferme et puissante. J'aurais voulu me tenir à l'écart de la mêlée, et contempler de loin la bataille sans faire connaître mes secrètes préférences. J'ai depuis longtemps exprimé mon opinion sur les thèmes [1], et, quand on vise à passer pour un homme sérieux, il faut aussi peu que possible changer d'avis. Quant aux mathématiques, j'en fais moi-même un trop grand usage pour me permettre de les déprécier. Mais ce qui me fait sortir de ma réserve, c'est la manière irrévérencieuse dont M. Dubois-Reymond

---

[1] Dans les *Annales de l'Enseignement public* (Verviers, 1857), et dans la *Belgique contemporaine* (1861, t. I, p. 331).

a parlé des théories sur l'aoriste et la particule ἄν [1]. Passe encore pour le subjonctif, puisque je n'avais pas fait de travail sur ce sujet. Et puis s'imagine-t-il donc que le latin est à l'abri des investigations des grammairiens? Ignorerait-il, par hasard, les curieuses recherches de notre infatigable collaborateur, M. Paul Thomas, sur la *syntaxe* du *futur passé* dans Térence [2] ?

J'ajouterai d'ailleurs en toute franchise que mon sentiment de linguiste est intimement blessé par une autre assertion plus générale du savant orateur. J'avais jusqu'ici vécu dans l'opinion que le grec était une langue éminemment claire et limpide, peut-être supérieure même sous ce rapport au français, et que le latin, au contraire, était un idiome grossier et barbare — j'exagère l'expression pour faire mieux comprendre ma pensée — dont quelques génies, autant grecs que latins, Cicéron, Virgile, Horace, avaient su tirer, à force de labeur et d'étude, un tout petit nombre de chefs-d'œuvre; je me flattais de comprendre presque toujours le grec, même celui de Thucydide, m'impatientant souvent contre Cicéron et Tite-Live que je ne suis jamais sûr de bien saisir — bien entendu, je laisse ici de côté la langue juridique et administrative. J'essayais encore de me rendre compte à moi-même et d'expliquer à mes élèves les causes multiples de cette différence essentielle — et voilà que l'on vient tout bouleverser et avancer que les particules, y compris l'article, sans doute, sont une cause d'obscurité! A la lecture de cette assertion tout au moins paradoxale, un voile est tombé de mes yeux, l'adversaire qui me paraissait inattaquable, a laissé voir des côtés faibles dans son armure et dans sa position, et j'ai tout de suite pensé à élever drapeau contre drapeau et à inscrire sur le mien :

Grammaire et philologie !

Pour bien marquer l'antithèse, j'aurais dû à la rigueur ajouter à la devise :

Pas de mathématiques !

mais vraiment je n'ai pas osé aller jusque là.

Ce n'est pas que j'attache aux théorèmes de l'algèbre et de la

---

[1] J'ai commis dans la *Revue de l'Instruction publique* des articles sur l'aoriste (XVI, 6e livr.) et sur la particule ἄν (XVII, 2e livr.).

[2] Voir *Revue*, tom. XIX, XX et XXI.

géométrie une trop haute importance pédagogique. C'est peut-être, de toutes les sciences, celles qui réclament davantage certaines aptitudes innées, certaine constitution intellectuelle : l'on y mord ou l'on n'y mord pas. Il n'y a, en général, pas de milieu. Peut-être après tout, est-ce encore là une question de méthode. Mais, si elles sont un instrument puissant et indispensable aux hautes études, et s'il est bon de savoir s'en servir, il ne faut pas, d'un autre côté, perdre de vue que le genre de raisonnement dont elles font usage n'est d'aucune application dans la vie réelle. Aussi tout homme qui serait exclusivement mathématicien serait nécessairement un esprit faux en politique, en littérature, en beaux-arts. Or, le collége a pour but principal, sinon unique, de préparer d'une manière générale les jeunes gens à remplir honorablement dans la société la carrière qu'ils auront choisie. Il doit donc exercer en eux toutes les facultés intellectuelles et non pas seulement les habituer à la logique sèche, impérieuse, inflexible des chiffres et des lignes droites. Il doit fortifier la mémoire et exciter l'imagination — l'histoire, la géographie et l'astronomie semblent tout particulièrement propres à produire ce résultat. Il a pour mission aussi de développer l'esprit d'observation – et les sciences naturelles, qui sont surtout fondées sur des rapprochements et des comparaisons, sont, à ce point de vue, d'un grand secours.

Mais il est une dernière faculté sans laquelle toutes les autres sont stériles, source du progrès scientifique, politique et social — une faculté qui règle tous nos pas, tous nos gestes, toutes nos paroles, en un mot toute notre vie – une faculté sur laquelle repose l'avenir de l'individu, des nations, de l'humanité tout entière — c'est la faculté d'induction. Qu'est-ce au fond qu'induire? c'est deviner la vérité d'après quelques indices, c'est reconstituer un tout au moyen de quelques fragments, c'est atteindre le réel sous les apparences.

Voilà la grande tâche qui est dévolue à notre espèce; et l'astronome aussi bien que le philosophe, le chimiste comme l'historien, le physiologiste au même titre que le jurisconsulte l'accomplissent chaque jour et sans relâche. Les uns déroulent les annales du passé pour y découvrir les lois qui président aux destinées des peuples; les autres, prenant à partie la nature physique, s'efforcent de lui arracher ses secrets. L'humble jardinier qui essaie de faire produire à sa chétive parcelle de terre

le plus de légumes possible, à ses quelques arbres le plus de fruits imaginables, attaque en somme des problèmes du même genre que ceux qui ont tenté le vaste génie de Newton; et l'obscur travailleur qui se demande vers quelle profession il doit diriger son fils, se pose une question pour lui tout aussi compliquée que les théories abordées par le puissant cerveau de Montesquieu.

Évidemment on ne peut pas tout d'abord inviter l'enfant, ni même l'adolescent, à déchiffrer les archives qui renferment les mœurs et les lois des royaumes et des empires; on ne peut pas davantage le mettre sans préparation devant le grand livre de la nature si merveilleusement fermé, et lui dire d'essayer de l'ouvrir et d'en tourner les pages. Ce sont là des documents dont l'écriture est trop embrouillée et la langue trop mystérieuse pour de jeunes intelligences. Ce n'est point par là qu'il faut commencer.

J'ai l'air peut-être d'énoncer des vérités banales. Cependant dans une espèce d'institut modèle on a durant un mois appris à de petites filles de huit ans tout le squelette humain, les os du carpe et du métacarpe, du tarse et du métatarse; et n'ai-je pas vu moi-même avec un certain effroi, dans une autre école primaire — fondée d'ailleurs sur d'excellentes bases — des tableaux expliquant la circulation du sang chez les lézards et les poissons, la physiologie des plantes, l'anatomie des insectes et les phénomènes intimes de l'ébullition!

Sans doute le jeune homme doit un jour être à même de pénétrer dans ces arcanes; mais avant cela il y a des problèmes mieux à sa portée, proportionnés à ses forces, et qui l'intéresseront d'une manière plus utile : quand il les aura résolus, en effet, il ne se croira pas un savant, et sera, en réalité, plus apte à le devenir. Et quels sont ces problèmes? Ce sont d'abord ceux que lui offre toute phrase énoncée dans sa langue maternelle. Il s'agit pour lui, en tout premier lieu, d'apprendre à écouter et à lire, c'est-à-dire à comprendre ce qu'un autre a dit ou a écrit.

M. Dubois-Reymond — un maître en l'art d'écrire — qui exprime avec raison de si amers regrets sur l'ignorance et le dédain de la langue maternelle, ne me paraît pas, dans son plan de réformes, avoir assez insisté sur ce point. Or, d'après moi, c'est par là qu'il faut renouveler l'enseignement; c'est là une des plus grandes causes du mal que nous signalons, sinon la seule. Au-

jourd'hui on quitte l'école primaire et l'on vient s'asseoir sur les bancs du collège sans connaître ni la grammaire, ni l'orthographe, ni les particularités de la langue; et bien des rhétoriciens, et bon nombre d'élèves ingénieurs, de candidats en philosophie et en sciences sont incapables d'écrire deux pages de français, je ne dirai pas avec élégance, mais avec correction [1]. Et s'ils ne savent pas le français, comment veut-on qu'ils apprennent le latin et le grec, l'allemand et l'anglais? C'est tout bonnement absurde.

C'est donc, selon moi, seulement quand il a une connaissance suffisamment raisonnée de sa langue maternelle, que l'enfant pourra aborder méthodiquement l'étude [2] des langues modernes. Toutefois si l'on m'a bien compris, on voit que, dans ma pensée,

---

[1] Une preuve entre mille. Il est venu à ma possession, je ne sais comment, le premier feuillet (format de papier à lettre) du premier numéro d'un journal manuscrit, intitulé *le Figaro II,* publié, il y a quelques années, par des élèves de rhétorique. De mon temps déjà florissait la manie des journaux. Quand j'étais en quatrième latine notre collège n'en comptait ni plus ni moins que cinq. J'étais alors un des rédacteurs du *Flambeau,* journal illustré, qui avait la prétention de faire concurrence au *Phare,* organe de la classe de poésie. Le *Flambeau* et le *Phare* ne jetèrent, hélas! qu'une lueur éphémère. Les ennemis de la presse — juvénile — mirent les publicistes aux arrêts et confisquèrent les numéros qu'ils purent saisir. Pour en revenir au *Figaro II,* il était destiné à « *comblé* (sic), le vide fait par la disparition subite du *Dromon* et du *Loustic* ». Les rédacteurs espèrent *mérité* (sic) les sympathies.... et des abonnements. Ceci est tiré de l'*avis au lecteur.* Si je tourne le feuillet, j'y vois aux *Nouvelles étrangères* (*France*) que « les étudiants français *commançent* (sic) à se rappeler qu'ils sont des hommes ». Sous la rubrique *États-Unis désunis,* je lis textuellement : « Les Américains du Nord et du Sud *continue* à jouer au soldat et *a* se faire des *pieds nez* l'arme au bras. Louis-*Napoleon, dapres* des bruits qui circulent à New-York, aurait l'intention de *forcé* le blocus des ports du Sud. » Plus loin — toujours sur la même seconde page — sous le titre : *Politique intérieure,* on écrit : « Depuis quelques jours les discussions de la chambre deviennent de plus en plus *interessante....* on discute depuis trois jours sur la question des *équoles* subsidiées ou adoptées. Qu'on vienne encore dire maintenant que c'est trop de payer 20 fr. par *têtes* à nos *répresentants.* » Voilà ma démonstration faite.

[2] Remarquer que je dis *étude;* il va de soi qu'il n'y a nul inconvénient, qu'il y a plutôt avantage, de donner aux enfants, quand on le peut, la connaissance *pratique* de plusieurs langues.

ces langues ne sont pas le but, mais le moyen. Sans doute la possession des idiomes étrangers est une chose hautement désirable. Ce sont autant de nouveaux outils mis à notre disposition, mais il faut savoir les manier et s'en servir dans des vues utiles. Il faut, en un mot, pour en revenir à mon point de départ, qu'ils contribuent à l'exercice de la faculté d'induction qui doit au préalable être éveillée, exercée, fortifiée pour qu'elle puisse un jour s'appliquer avec fruit aux questions multiples qui se présentent à nous à chaque instant de notre existence.

IV.

Voilà l'enfant en état de comprendre les choses à la portée de son intelligence, qu'on lui débite dans sa langue maternelle ou dans d'autres langues qui s'en rapprochent pour le mécanisme. Il est temps maintenant de lui faire franchir un degré de plus et de le mettre en face de difficultés plus considérables. Eh bien! je ne connais rien qui, pour atteindre ce résultat, vaille mieux ou autant que l'étude rationnelle et raisonnable du latin.

Les ouvrages latins, en effet, forment, à mon sens, la transition entre les livres modernes et ces grands livres de la nature écrits avec des étoiles et des couches géologiques, et ces livres encore plus difficiles à lire peut-être où sont inscrites, sous forme d'émigrations, de batailles et de révolutions, les destinées de l'homme ici bas. Les œuvres de Cicéron, de Tite-Live, de Sénèque, de Tacite, les poésies de Lucrèce, de Virgile, d'Horace et de Juvénal nous arrêtent à chaque ligne par des difficultés d'interprétation telles qu'il faut se livrer à l'étude patiente et du texte et de l'auteur et de l'époque et être doué d'une grande perspicacité pour les résoudre. Le sens des mots est mal défini, la construction est libre et savante, les rapports grammaticaux sont peu marqués; les idées, quand elles ne sont pas indécises, s'éloignent maintefois de notre manière de voir habituelle; et il s'agit avec ces éléments imparfaits, lâchement agencés, informes parfois, souvent obscurs, de reconstituer la pensée des hommes qui se sont acquis la plus grande renommée dans le monde des lettres! Certes c'est là une tâche ardue, qui à chaque pas vient se buter à des obstacles, moindres sans doute,

mais du même ordre que ceux que recélaient les hiéroglyphes ou les inscriptions cunéiformes [1].

Ainsi donc c'est l'imperfection même de la langue latine, c'est le vague des termes de son lexique, l'absence des particules et de l'article, les incertitudes de sa syntaxe, les amphibologies de sens et de rapports sans cesse renaissantes qui en constituent le haut mérite au point de vue de la pédagogie et qui font de son étude une véritable gymnastique intellectuelle. C'est assez dire que je ne voudrais pas voir enseigner les formes et les règles grammaticales pour elles-mêmes, mais dans le seul but d'arriver à faire comprendre plus sûrement ce que les Latins ont écrit et pensé.

C'est là sans doute qu'il faut chercher la cause de l'éclosion des grammaires et des dictionnaires spéciaux donnant les lois de la langue de tel siècle ou de tel auteur, et facilitant dans une notable mesure l'interprétation des ouvrages tout en provoquant des comparaisons fécondes et tout en stimulant l'esprit d'analyse.

Voilà en grande partie le secret de l'influence bienfaisante des études classiques sur le développement intellectuel de la jeunesse. Et c'est pourquoi il ne faudrait pas croire qu'on puisse remplacer par des traductions ou des résumés, si bien qu'on les fasse, la lecture attentive — fût elle-même incomplète et gauche — des textes eux-mêmes. Car, s'il ne s'agit que du fond, les ouvrages modernes sont, en général, supérieurs aux anciens, et quant à la forme, outre que nous pouvons leur opposer des chefs-d'œuvre qui les valent, on saisit, en général, beaucoup mieux les beautés littéraires exprimées dans la langue maternelle, que celles des littératures étrangères.

C'est donc par cette dernière, comme je l'ai dit, que je voudrais commencer; c'est elle que je voudrais voir étudier soigneusement graduellement, méthodiquement d'après les sains principes de la philologie, ce mot étant pris dans son sens le plus compréhensif.

---

[1] Un seul exemple : je lis dans Tacite *colonia veteranorum*. Dois-je traduire, *une colonie de vétérans*, ou *la colonie de vétérans*, ou bien *une colonie des vétérans* ou enfin *la colonie des vétérans ?* Que de choses i me faut savoir pour faire un choix rationnel entre ces quatre interprétations !

Ce qui déroute la jeunesse des écoles quand elle aborde le latin c'est que, l'enseignement fût-il d'ailleurs parfait, on a recours à des méthodes nouvelles dont elle n'a pas d'idée· Sans doute, il faudra du tact pour proportionner aux forces de l'élève la pâture qui lui est destinée. Cependant je suis certain que cette exigence n'est pas au dessus des capacités de notre corps enseignant, en supposant, bien entendu, que les écoles normales primaires d'abord, moyennes ensuite sachent imprimer une direction favorable à leur enseignement pédagogique.

Entendue de cette façon, l'étude du français serait la préparation naturelle à celle des langues vivantes et des langues mortes, et elle donnerait comme un avant-goût de la grammaire générale.

Qui de nous, au début de ses humanités ne s'est pas figuré que le latin et le grec étaient comme des idiomes à part dont la syntaxe n'avait d'autre règle que l'arbitraire et la fantaisie des écrivains? Or c'est là un point de vue déplorable; et le moindre inconvénient de cette manière de voir est de faire croire à l'élève qu'il est en présence de nouveautés plus ou moins extraordinaires, lorsque le plus souvent ces prétendues étrangetés se rencontrent dans le langage usuel – comme je vais essayer de le prouver. Malheureusement on n'a jamais appelé son attention sur ce point.

V.

Ce n'est pas ici que j'ai à faire l'éloge de la *Grammaire de Tacite*, œuvre de ce vétéran infatigable de la philologie dont les savantes recherches ont porté au-delà des frontières le renom des lettres belges. Or, quittant les hauteurs de la théorie, il ne me serait pas difficile de montrer que l'on pourrait déjà dans les fables de La Fontaine, trouver l'occasion de faire; sinon toutes, du moins la plupart des remarques consignées dans cet excellent ouvrage. Quelques citations tirées d'un petit nombre de fables suffiront, je pense, pour justifier ma thèse.

Commençons par la règle de l'accord : « L'adjectif, dit M. Gantrelle, prend quelquefois le genre non du substantif auquel il se rapporte, mais des personnes qu'on se figure sous ce

substantif. » (§ 14). Je lis dans La Fontaine (*La cour du Lion*, VII, 7) :

> *Sa majesté lionne* un jour voulut connoître
> De quelles nations le ciel l'avoit fait maître.
> *Il* manda donc par députés
> Ses vassaux de toute nature......

Tacite se permet de forger des mots, surtout des mots en *or* (§ 8). La Fontaine prend les mêmes libertés, et, pour me borner à un exemple, le Renard qui eut la queue coupée (V, 5) était, nous apprend-il, « grand *croqueur* de poulets, grand preneur de lapins. » Ce joli mot *croqueur* n'est pas dans l'Académie, et il semblerait, d'après le dictionnaire de Littré, que notre poète seul l'ait employé.

Allons plus loin. On sait que les Grecs ont la faculté de transformer en substantifs toutes les espèces de mots, et même des phrases entières. Le Financier (VIII, 2) de La Fontaine voudrait pouvoir acheter au marché « le dormir comme le manger et le boire. » La Discorde (VI, 20) a pour père *Tien-et-mien*, et pour frère *Que-si-que-non.*

Je préparerais l'élève à la permutation des cas (§ 16 et suiv.), en insistant légèrement sur ce vers de l'*Ours et les deux Compagnons* (V, 20) : [1]

> Le marchand *à sa peau* devoit faire fortune.

La fable du *Lièvre et de la Tortue* (VI, 10) me fournirait des observations sur l'emploi de l'infinitif (§ 45 et 50), sur l'ellipse d'un mot essentiel (§ 158 et 160), sans compter une interversion et une *oratio variata,* genre de figure, fréquent dans Tacite (§ 184). En parlant des enjeux, le fabuliste ajoute :

> Savoir *quoi,* ce n'est point l'affaire
> Ni *de quel juge* l'on convint.

On sait du reste que le Lièvre renvoie les chiens *aux calendes,* et non *aux calendes grecques.*

---

[1] Madame de Sévigné écrit de même (23 décembre 1671) : « Je m'amuse à votre fille, » et (20 mai 1672) : « Je m'y amuse des heures entières, » et encore (2 juin 1672) : « Je m'en jouerai (de votre fille) jusqu'à ce que je parte. »

Enfin, que répond la Tortue aux réflexions narquoises du Lièvre?

Sage ou non, je parie encore.

et, quand elle est arrivée la première:

Eh bien! lui cria-t-elle, avois-je *pas* raison?
De quoi vous sert votre vitesse?
Moi l'emporter! et que seroit-ce
Si vous portiez une maison?

Je ne relèverai point les beautés littéraires de cette fable, et je ne ferai pas remarquer la coupe savante et les enjambements si pittoresques des vers, les développements gracieux de la pensée, les gradations si bien observées dans le cours du récit :

Lui cependant méprise une telle victoire,
Tient la gageure à peu de gloire,
Croit qu'il y va de son honneur
De partir tard. Il broute, il se repose;
Il s'amuse à toute autre chose
Qu'à la gageure. A la fin, quand il vit
Que l'autre touchoit presque au bout de la carrière,
Il partit comme un trait; mais les élans qu'il fit
Furent vains : la tortue arriva la première.

Ce n'est pas ici le lieu; c'est sous le rapport grammatical que je crois utile aujourd'hui d'étudier le charmant poète.

S'agit-il des ablatifs absolus (§ 58-63), j'en trouve dans mon auteur toutes les variétés possibles. Je les prendrai dans une seule fable *l'Alouette et ses Petits, avec le Maître d'un champ* (IV, 22). J'en compte quatre dont les deux derniers sont particulièrement hardis.

Les blés d'alentour mûrs avant que la nitée
Se trouvât assez forte encor
Pour voler et prendre l'essor,
De mille soins divers l'alouette agitée,
S'en va chercher pâture.

Notre alouette de retour
Trouve en alarme sa couvée.
L'un commence : Il a dit que, *l'aurore levée*,
L'on fit venir demain ses amis pour l'aider.

Eux repus, tout s'endort, les petits et la mère. (§ 63).

L'alouette à l'essor, le maître s'en vient faire
Sa ronde, ainsi qu'à l'ordinaire.

Et que d'autres choses aussi à commenter dans cette fable, par exemple, les ellipses :

L'aube du jour arrive, et d'amis point du tout.

Nos amis ont grand tort, et tort qui se repose
Sur de tels paresseux, à servir ainsi lents.

La force toute particulière ici de la conjonction *et* n'est-elle pas remarquable : *et il a tort* aussi *celui qui se repose ?*

J'y trouve encore un adverbe employé comme préposition :

Les alouettes font leur nid
Dans les blés quand ils sont en herbe,
C'est-à-dire *environ* le temps
Que tout aime et que tout pullule dans le monde.

J'y signalerai encore une conjonction surcomposée :

Dès-lors que ce dessein fut su de l'alouette.

et un accord antique :

Et les petits en même temps,
Voletants, se *culebutants*
Délogèrent tous sans trompette.

Je ne puis cependant m'empêcher de mettre en relief des traits ravissants tels que ceux-ci :

Elle bâtit un nid, pond, couve, et fait éclore
A la hâte : le tout alla le mieux qu'il pût.

Je fais encore ressortir un emploi de *comme* ou lieu de *car* en tête d'une parenthèse :

Si le possesseur de ces champs
Vient avecque son fils, *comme* il viendra, dit-elle,
Écoutez bien : selon ce qu'il dira,
Chacun de nous décampera.

Veut-on une construction aussi concise que le *post Cremonam* (après la destruction de Crémone) signalée dans Tacite (§ 153)? [1]. Je lis dans la fable de *Philomèle et Progné* (III, 15) ce discours de Progné à sa sœur :

Voici tantôt mille ans que l'on ne vous a vue :
Je ne me souviens pas que vous soyez venue,
Depuis le temps de Thrace, habiter parmi nous.

---

[1] Nous disons d'ailleurs nous-mêmes : Après Sadowa ; Brouillés depuis Wagram ; le soleil d'Austerlitz.

Comment trouvez-vous cette expression *depuis le temps de Thrace,* pour dire depuis le temps où nous habitions la Thrace? N'est-ce pas étincelant de grâce et piquant de brièveté ?

Dans Tacite la conjonction *et* se trouve, dit-on, souvent mise à la place d'une autre (§ 110 et suiv.). Dans La Fontaine les exemples pullulent ; j'en citerai deux : Je plie *et* ne romps pas (I. 22). — Point froid *et* point jaloux (VII, 5). Je rattacherai à ces exemples celui-ci tiré du *Conseil tenu par les Rats* (II, 2) :

> Dès l'abord, leur doyen, personne fort prudente,
> Opina *qu*'il falloit, *et* plus tôt que plus tard,
> Attacher un grelot au cou de Rodilard;
> *Qu*'ainsi, quand il iroit en guerre,
> De sa marche avertis, ils s'enfuïroient sous terre;
> *Qu*'il n'y savoit que ce moyen.

Mais dans ces quelques vers j'ai à noter de plus un zeugma (§ 176). En effet, le verbe *opina* commande trois *que*, et devant chacun des deux derniers il faut sous entendre un verbe différent : Le doyen opina qu'il fallait attacher un grelot au cou de Rodilard, *ajoutant* qu'ainsi, quand il irait en guerre, de sa marche avertis, ils s'enfuiraient sous terre; et *déclarant,* pour terminer, qu'il n'y savait que ce moyen.

Je ferai ressortir encore l'ellipse d'une terme de comparaison dans l'expression : *et plus tôt que plus tard* ; pour *et mieux plus tôt que plus tard,* ou encore, si on le préfère : *plutôt tout de suite que plus tard* (§ 163).

VI.

J'ai hâte de passer à des observations d'un caractère plus complexe. Voici une phrase elliptique (comparer § 171) tirée de l'*Ours et l'Amateur des jardins* (VIII, 10) :

> L'ours, très-mauvais complimenteur,
> Lui dit : Viens-t'en me voir. L'autre reprit : Seigneur,
> Vous voyez mon logis ; *si* vous me vouliez faire
> Tant d'honneur que d'y prendre un champêtre repas,
> J'ai des fruits, j'ai du lait ; ce n'est peut-être pas
> De nosseigneurs les ours le manger ordinaire ;
> *Mais* j'offre ce que j'ai. L'ours accepte, *et d'aller.*
> Les voilà bons amis avant que d'arriver.

Ce *si* et ce *mais* offrent deux petits problèmes abordables

déjà à l'école primaire, mais intéressants surtout pour un élève de rhétorique. Quant à l'infinitif si lestement mis à la fin, je note que le sujet même est sous-entendu (§ 159).

L'ellipse est encore plus forte dans ces vers du *Savetier et le Financier* (VIII, 2) :

Tout le jour il avoit l'œil au guet, et la nuit,
    Si quelque chat faisoit du bruit,
Le chat prenoit l'argent.

Veut-on un *car* elliptique comme on en rencontre dans Tacite (§ 122), la fable de l'*Hirondelle et les petits Oiseaux* (I, 8) et celle du *Renard et le Bouc* (III, 5), nous en fourniront chacune un curieux spécimen :

Ceci ne me plait pas, dit-elle aux oisillons :
Je vous plains; *car*, pour moi, dans ce péril extrême,
Je saurai m'éloigner, ou vivre en quelque coin.

Tâche de t'en tirer, et fais tous tes efforts;
    Car, pour moi, j'ai certaine affaire
Qui ne me permet pas d'arrêter en chemin.

Si l'on demande des ellipses plus hardies même que celles du latin, des ellipses où l'on a sous-entendu le sujet et le verbe (§ 160), je me bornerai à citer trois fragments de fables : *La Cigale et la Fourmi* (I, 1); *Le Renard et la Cigogne* (I, 18) *Phébus et Borée* (VI, 3) :

La cigale, ayant chanté
    Tout l'été
Se trouva fort dépourvue
Quand la bise fut venue :
Pas un seul petit morceau
De mouche ou de vermisseau.

A l'heure dite, il courut au logis
    De la cigogne son hôtesse;
    Loua très-fort sa politesse;
    Trouva le diner cuit à point.
Bon appétit surtout; renards n'en manquent point.

Notre homme s'étoit donc à la pluie attendu :
Bon manteau bien doublé, bonne étoffe bien forte.

Pour la suppression du verbe déclaratif (§ 161) je n'ai que

l'embarras du choix. Voyez ce passage de la fable du *Curé et le Mort* (VII, 11):

> Le pasteur étoit à côté,
> Et récitoit, à l'ordinaire,
> Maintes dévotes oraisons,
> Et des psaumes et des leçons,
> Et des versets et des répons :
> Monsieur le mort, laissez nous faire :
> On vous en donnera de toutes les façons;
> Il ne s'agit que du salaire.

Et cet autre de la fable déjà citée de l'*Alouette et ses Petits* (IV, 22):

> L'épouvante est au nid plus forte que jamais.
> — Il a dit ses parents, mère! c'est à cette heure...
> — Non, mes enfants; dormez en paix :
> Ne bougeons de notre demeure.

Autre particularité : notre fabuliste abonde en phrases où l'on passe du style direct au style indirect. Revenons à la fable du *Curé et le Mort* :

> Messire Jean Chouart couvoit des yeux son mort,
> Comme si l'on eût dû lui ravir ce trésor,
> Et des regards sembloit lui dire :
> Monsieur le mort, j'aurai de vous
> Tant en argent, et tant en cire,
> Et tant en autres menus coûts.
> Il fondoit là-dessus l'achat d'une feuillette
> Du meilleur vin des environs :
> Certaine nièce assez propette [1]
> Et sa chambrière Pâquette
> Devoient avoir des cotillons.

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer dans cette charmante narration la délicieuse répétition de *Monsieur le mort.* On sait que l'histoire est authentique, et que le mort en question était un grand seigneur, M. de Boufflers (voir Lettres de Madame de Sévigné, 26 février et 9 mars 1672). On conçoit sans peine tout ce que cette allusion à un fait qui était connu de tous ajoutait de sel au récit.

---

[1] C'est ainsi que La Fontaine a écrit, et non *proprette*, de *propet* alors seul en usage.

La Fontaine a une variété inimaginable de tournures de phrase. Souvent il se substitue à ses personnages (*Le Coche et la Mouche*, VII, 9) :

La mouche, en ce commun besoin,
Se plaint qu'elle agit seule, et qu'elle a tout le soin;
Qu'aucun n'aide aux chevaux à se tirer d'affaire.
Le moine disoit son bréviaire :
Il prenoit bien son temps! une femme chantoit :
C'étoit bien de chansons qu'alors il s'agissoit!

Et dans ce chef-d'œuvre intitulé : *La Mort et le Bucheron* (I, 16) :

Enfin, n'en pouvant plus d'effort et de douleur,
Il met bas son fagot, il songe à son malheur.
Quel plaisir a-t-il eu depuis qu'il est au monde?
En est-il un plus pauvre en la machine ronde?
Point de pain quelquefois, et jamais de repos [1] :
Sa femme, ses enfants, les soldats, les impôts,
Le créancier, et la corvée
Lui font d'un malheureux la peinture achevée.

Parfois aussi, comme le dit M. Taine [2], « ses personnages retenus un instant derrière le théâtre, accourent tout de suite sur la scène. Ils interrompent le poète et lui coupent la parole (*Le Charlatan*, VI, 19) :

Un des derniers se vantoit d'être
En éloquence si grand maître,
Qu'il rendroit disert un badaud,
Un manant, un rustre, un lourdaud;
Oui, messieurs, un lourdaud, un animal, un âne :
Que l'on m'amène un âne, un âne renforcé,
Je le rendrai maître passé,
Et veux qu'il porte la soutane.
Le prince sut la chose, il manda le rhéteur.

VII.

Je m'arrête ici, parce que je crois ma démonstration suffisante. Qu'on songe aux commentaires volumineux dont on accompagne

---

[1] Encore une ellipse.
[2] *La Fontaine et ses fables*. Paris, Hachette, 1875, p. 240.

les textes latins et qui ne laissent passer aucun terme inusité, aucune tournure insolite, sans tout relever, tout éplucher, tout expliquer par le menu, et l'on reconnaîtra sans peine que ce travail, très-utile d'ailleurs, serait notablement allégé, s'il avait été commencé plus tôt et appliqué aux écrivains français. En outre, on aurait par là obtenu cet avantage, qui n'est pas mince, de ne pas inspirer à l'élève l'idée absolument fausse que les langues anciennes abondent en étrangetés embarrassantes, en irrégularités bizarres, en difficultés toutes particulières. Si j'en avais le temps, je vous montrerais dans le français admirable de l'incomparable auteur des fables, de prétendus idiotismes grecs ou latins, des anacoluthes, des asyndetons, des prolepses, des accords implicites, des appositions libres — je demande pardon à l'assemblée de cette énumération un peu barbare — toutes figures qui peuvent être plus fréquentes dans telle ou telle langue, je n'en disconviens pas, mais qui n'en appartiennent pas moins à la nature, qu'on trouve partout, et dont la langue maternelle nous fournit les exemples les plus saisissants.

Reprenons la fable de *Phébus et Borée* (VI, 3) :

Borée et le Soleil virent un voyageur
Qui s'étoit muni par bonheur
Contre le mauvais temps. On entroit dans l'automne,
Quand la précaution aux voyageurs est bonne :
Il pleut, le soleil luit, et l'écharpe d'Iris
Rend ceux qui sortent avertis
Qu'en ces mois le manteau leur est fort nécessaire.

Tout le monde remarquera cette apposition du mot *automne :*

Quand la précaution aux voyageurs est bonne.

Puis cette manière de définir par opposition brusque, sans liaison aucune : *Il pleut, le soleil luit*, pour : *Il pleut, puis un instant après le soleil luit.* Enfin l'auteur dit :

Qu'*en ces mois* le manteau leur est fort nécessaire ;

les mots *ces mois* sont implicitement renfermés dans le mot *automne.* Cette tournure ne rappelle-t-elle pas le grec : *Ils se mirent à* murer *l'isthme et quand il* (le mur) *fut achevé*, etc. [1] ?

---

[1] Dans le cinquième volume des *Œuvres d'André Van Hasselt* (prose), p. 181, je vois citées plusieurs phrases d'un auteur belge, où se trouve

Chacun connaît ces vers (XI, 8) qui renferment un accord si clair et pourtant si peu grammatical :

Et pleurés du vieillard, il grava sur leur marbre
Ce que je viens de raconter.

Voici une prolepse (VIII, 10) :

Roide mort étendu sur la place il le couche.

Voici un anacoluthe (*Les deux Mulets*, I, 4) :

Quand l'ennemi se présentant,
Comme il en vouloit à l'argent,
Sur le mulet du fisc une troupe se jette.

Voici maintenant un exemple de ce tour de phrase avec le superlatif si commun en grec et qui se rencontre parfois en latin (*Hi ceterorum Britannorum fugacissimi*, Tac. Agr. 34) : En parlant de la guerre du Péloponnèse, Thucydide dit qu'elle *fut la plus remarquable de toutes celles qui eurent lieu auparavant* (I, 1), et La Fontaine, en annonçant (I, 22) l'arrivée de l'ouragan qui va déraciner le Chêne, ne s'est-il pas exprimé de même :

Comme il disoit ces mots,
Du bout de l'horizon accourt avec furie,
Le plus terrible des enfants
Que le nord eût portés jusque-là dans ses flancs?

La tournure propre aux langues anciennes avec les verbes de nécessité comme *oportet, debeo, necesse est*, etc. (Gantr. Gramm. § 143), se retrouve aussi dans notre fabuliste. Ainsi Jupiter répond aux *Grenouilles demandant un roi* (III, 4) :

Vous *avez dû* premièrement
Garder votre gouvernement ;
Mais, ne l'ayant pas fait, il vous *devoit* suffire
Que votre premier roi fût débonnaire et doux.

Et ne s'y rencontre-t-il pas des phrases tout particulièrement difficiles à analyser? Je me contente, pour exemple, d'indiquer les deux derniers vers du passage suivant tiré de *la Vieille et les deux Servantes* (V, 6) :

---

cette figure de grammaire. En voici une : Henri Van Cleef fut un des premiers paysagistes de l'école flamande, et acquit, *dans ce genre,* une réputation méritée (*Biogr. nation.*, IV, col. 138).

La vieille n'avoit point de plus pressant souci
Que de distribuer aux servantes leur tâche.
Dès que Téthys chassoit Phébus aux crins dorés,
Tourets entroient en jeu, fuseaux étoient tirés;
Deçà, delà, vous en aurez :
Point de cesse, point de relâche.

Le bonhomme pourrait servir même à faire comprendre ce que c'est qu'une discussion de texte. J'ai souvent demandé à mes classes de l'École normale comment il fallait entendre les deux vers suivants qui forment la moralité de l'*Hirondelle et les petits Oiseaux* (I, 8) :

Nous n'écoutons d'instincts que ceux qui sont les nôtres,
Et ne croyons le mal que quand il est venu.

et généralement tous interprétaient les mots *d'instincts* comme si c'était une expression proverbiale signifiant *instinctivement.*

VIII.

Bien mieux. Chacun de nous sait combien souvent les commentateurs se livrent à des discussions subtiles sur des passages en somme peu obscurs. Je suis loin de blâmer cette espèce de gymnastique, à condition toutefois qu'on n'en abuse pas.

L'autre jour j'ai été amené — par suite d'un contre-sens fait, à mon avis, par un de mes élèves — à commenter longuement un passage pourtant suffisamment clair de Tacite (*Ann.*, I, 73). Il s'agit de l'accusation intentée à Rubrius, chevalier romain, pour avoir profané par une parjure le nom d'Auguste (*violatum perjurio numen Augusti*). A cette époque Tibère avait encore quelques sentiments libéraux, et il ne vit pas dans ce fait matière à condamnation : *jusjurandum perinde æstimandum quam si Jovem fefellisset : Deorum injurias Dis curæ.* L'élève avait traduit à peu près comme Dureau de Lamalle : « Qu'à l'égard du parjure, il était aussi criminel que si l'on eût trompé Jupiter, mais que c'était aux Dieux à venger leurs injures. » En paraphrasant cette traduction pour expliquer la conjonction *mais* qui y a été ajoutée, il me semble que l'interprète a voulu dire à peu près ceci : « L'offense de Rubrius envers la divinité d'Auguste a la même gravité que si elle avait été adressée à Jupiter ; elle est *donc* par-

faitement répréhensible et, par conséquent, punissable; *mais* il n'appartient pas aux hommes d'appliquer la peine; c'est l'affaire des dieux. » A ce compte, Tibère regardait Rubrius comme criminel, mais estimait que le crime échappait à sa compétence.

Burnouf traduit : « A l'égard du parjure, il fallait le considérer comme si l'offense était faite à Jupiter, et laisser aux dieux le soin de venger les dieux. » D'après cette version, beaucoup plus exacte, Tibère fait un syllogisme; la conjonction *et* qui n'est pas dans le latin introduit la mineure, et la conséquence n'est pas exprimée : « Auguste est dieu au même titre que Jupiter; or, les dieux seuls doivent venger les dieux; donc c'est à Auguste et non à moi de punir Rubrius. »

Voilà qui est clair. J'admets volontiers, comme je l'ai dit, j'approuve même, dans une certaine mesure, ce genre de discussion : il constitue un exercice utile et salutaire; il dit quelque chose à l'intelligence. Pourquoi seulement ne s'y livrer qu'à l'occasion des langues mortes, et même en abordant les hautes études? Croit-on que les textes français les plus connus ne pourraient pas faire l'objet de controverses d'une portée plus ou moins haute? Et, s'il en est ainsi, est-il bon d'insinuer par son attitude cette fausse opinion que le latin et le grec sont les seules langues qui s'y prêtent? N'est-ce pas en donner une idée inexacte et en déprécier le mérite? Montrons donc que des phrases françaises, simples d'ailleurs, peuvent récéler une mine de commentaires tout aussi ingénieux.

Tout le monde se flatte de comprendre le célèbre hémistiche : *Je plie et ne romps pas.* Voyons toutefois s'il n'y aurait pas moyen de l'interpréter en deux sens différents, et pour cela demandons-nous ce que cette conjonction *et* signifie au juste. Elle peut, en effet, se remplacer par *mais* ou par *donc;* et vous saisissez tout de suite la différence. Voici, dans le premier cas, ce que voudrait dire le Roseau : Je plie, sans doute, bien malgré moi, il est vrai; je vous suis à cet égard inférieur; *mais* je ne romps pas; et c'est une compensation, un avantage qui en vaut bien un autre. Telle est la force de *mais :* Je plie *mais* ne romps pas. Si la conjonction *et* peut se remplacer par *donc,* le sens est tout autre : Moi, je n'ai pas votre orgueil ni votre raideur; je ne cherche pas, moi, à lutter contre les puissants; je sais plier, je sais m'applatir même, et, en conséquence, je ne suis pas exposé à jamais être brisé : Je plie, *donc* je ne romps pas.

Mais fait du Roseau un être modeste dont la condition présente des inconvénients, mais n'est pas sans offrir un côté sûr. *Donc* en fait un être vil et rampant, qui prête sa joue à tous les soufflets, subit toutes les injures, s'accommode de tous les régimes, mais vit, grandit et prospère, grâce à ses bassesses. *Mais* donne-t-il le vrai sens de la moralité, il vaut mieux être le Roseau que le Chêne; si, au contraire, *donc* exprime la pensée réelle du Roseau, il vaut mieux, somme toute, choisir, si on le peut, le rôle de

> Celui de qui la tête au ciel étoit voisine
> Et dont les pieds touchoient à l'empire des morts.

Tous les martyrs de la foi, de la science et de la liberté ont été des chênes; et, sans eux, que serait aujourd'hui l'humanité ?

Ce dernier sens est possible à la rigueur. On me dira que le Chêne ne doit inspirer aucune compassion, que son orgueil, sa suffisance, son ton de protection insolente méritaient une leçon. « Qu'il est doux pour le Chêne, dit M. Taine [1] d'offrir « l'abri de son feuillage » à qui ne peut en profiter! L'orgueil savoure son plaisir à bon compte, et l'on se trouve ainsi généreux sans frais. » Mais, si le Chêne est renversé, ce n'est pas parce qu'il est orgueilleux, c'est parce qu'il ne plie pas; et y eût-il orgueil, je ne sais si cet orgueil n'est pas légitime et ne sied pas à celui qui a le sentiment de sa force et de son courage, et s'il lui est interdit de dire aux faibles: Marchez derrière moi, je vous protégerai, je m'offrirai seul aux coups [2]. Je vois, ce me semble, autour de moi tel de ces chênes puissants et intrépides, qui affronte les orages sans sourciller, dont l'attitude fière et résolue inspire aux timides une certaine confiance en eux-mêmes, et qui leur prête son ombre protectrice pour les abriter, les

---

[1] Oper. cit., p. 114.

[2] « Il y a dans la morale de la fable de La Fontaine, dit Saint-Marc Girardin (*La Fontaine et les fabulistes*, Paris, Lévy, 1867, I, p. 264), quelque chose qui me déplait. « Qu'avez vous fait pendant la *Terreur?* demandait-on à Sieyès. — J'ai vécu, répondit-il; je plie et ne romps pas. » Le mot du roseau est l'original du mot de Sieyès. Je ne dis point que, pendant la *Terreur*, il ne fût pas difficile de vivre; mais il y a des morts que la conscience publique préfère à ces vies-là. L'habileté qui fait vivre porte avec soi sa récompense; le courage et la fierté qui font qu'on meure n'ont

raffermir et leur donner du cœur. Tous les efforts de la tempête envieuse visent à abattre ces géants de la pensée, ils seront peut-être un jour renversés, mais malheur au reste de la forêt! Tout ce qui en faisait l'ornement disparaîtra bientôt à son tour. Ne levez pas tant la tête, disait saint-Just à Camille Desmoulins. — Vous pourrez la faire tomber, répondit celui-ci, mais me la faire baisser, non! »

Ce genre de morale ou plutôt cette peinture abrégée de la société humaine [1] se retrouve, à mon avis, dans la fable du *Loup et le Chien* (I, 5). On peut le soutenir non sans raison, elle tend à établir que la liberté est le plus précieux de tous les biens. Mais voici le conseil qu'elle pourrait aussi donner : Voulez-vous faire le chien, flatter ceux du logis, complaire à votre maître, vous serez bien traité, replet, brillant de force et de santé :

Votre salaire
Sera force reliefs de toutes les façons,
Os de poulets, os de pigeons;
Sans parler de mainte caresse.

Préférez-vous au contraire, l'indépendance, l'air et les grands bois, voulez-vous être le loup, résignez-vous à n'avoir que la peau sur les os et à mourir un beau jour de faim. C'est la loi du monde. La fable de *La Chauve-souris et les deux Belettes* (II, 5) veut bien vous avertir :

Le sage dit, selon les gens :
Vive le roi! vive la ligue!

---

pour consolation que l'estime de la postérité. Il ne faut pas leur ôter cette consolation. Il vaut mieux souvent se faire briser par la tempête, comme fait le chêne, que de s'incliner comme le roseau. Ne louons pas la souplesse du roseau. Elle a son mérite, puisqu'elle lui sert à la fois à plier pendant l'orage et à se redresser après. Le roseau est du nombre des gens qui se retrouvent toujours sur leurs pieds, parce qu'ils n'ont pas la prétention de rester toujours debout. »

[1] Pour M. Taine (ouvr. cité, p. 110), le Chien est un gentilhomme; aussi il répond au Loup avec un air de protection courtoise et de condescendance noble... « Mais sous ces dehors aimables on voit percer le grand seigneur dédaigneux, qui du haut de son luxe regarde en pitié ces cancres, ces hères, ces pauvres diables, dont la condition est de mourir de faim. .... Il est premier gentilhomme de la chambre, huissier des entrées, chevalier de l'étiquette.. . Son office veut du tact, de la douceur, de la grâce, de la hauteur, tous les instincts et tous les talents de la noblesse de cour. »

Il est vrai qu'on peut opposer à cette dernière interprétation les vers du moraliste dans la fable du *Cheval qui s'est voulu venger du Cerf* (IV, 13) :

Hélas ! que sert la bonne chère
Quand on n'a pas la liberté ?
. . . .
Quel que soit le plaisir que cause la vengeance,
C'est l'acheter trop cher que l'acheter d'un bien
Sans qui les autres ne sont rien.

Mais a-t-on jamais exigé d'un poète une logique rigoureuse, une fermeté de principes inébranlable ?

Veut-on un apologue sur les inconvénients de la grandeur, je citerais plutôt celui du *Combat des Rats et des Belettes* (IV, 6) qui nous fait voir que

Les petits, en toute affaire,
Esquivent fort aisément :
Les grands ne le peuvent faire.

(La suite au prochain numéro).

J. Delbœuf.

LA PAIX DE CIMON [1].

IV.

DES CONDITIONS DE LA PAIX.

Les auteurs anciens n'ont pas rapporté d'une façon précise, ni même concordante, les stipulations du traité de paix. Isocrate prétend que les armées persanes ne pouvaient franchir l'Halys et que les flottes du grand roi devaient se tenir au-delà de Phaselis, ville de la Pamphylie. Ailleurs, il ne parle que de Phaselis [2] et, dans le passage où il fait allusion à la stèle sur laquelle le traité était gravé, il se borne à dire que les Athéniens « ont fixé des limites à l'empire du roi et réglé quelques-uns de ses tributs et qu'ils lui ont interdit l'usage de la mer (Egée) » [3].

Lycurgue, Démosthène, Aristide, Plutarque et Diodore donnent comme limites : au N., les îles Cyanéennes, au S., Phaselis [4] ou les îles Chélidoniennes [5]. Quant à la distance à laquelle les armées du roi devaient se tenir de la côte, Aristide indique 500 stades et, ailleurs, la course d'un cheval. Démosthène et Plutarque confirment ce dernier renseignement, tandis que Diodore parle de trois jours de marche d'infanterie. Lycurgue et Diodore ajoutent que toutes les villes

---

[1] Voir *Revue de l'instruction publique,* tome XVIII, p. 1 à 23 et tome XIX, pages 246 à 258 et 303 à 311.

[2] Isocrate, Panath. 157 n. 59, édit. Didot. Areopag. p. 100, n° 80. Panégyr., p. 40, n° 118.

[3] C'est ainsi que, d'après Emile Müller, on doit traduire le passage d'Isocrate panegyr., p. 41, n° 120. On trouvera plus loin, avec le texte, la discussion de cette interprétation.

[4] Lycurgue, contre Leocrat. dans les *Oratores attici,* tome II, p. 13, n° 73, éd. Didot.

[5] Démosthène, *πέρι τῆς παραπρεσβείας* 424, n° 273, m. édit. Aristide, Panath. ed. Canterus, tome I, p. 126, 3, id., 294 et encomion Romae, p. 349. Plutarque, Cimon, XIII. Diodore, XII, 4.

grecques de l'Asie mineure recouvrèrent leur autonomie et « de leur côté, dit ce dernier écrivain, les Athéniens s'engagèrent à ne plus faire la guerre dans les pays sur lesquels régnait le roi Artaxerxès [1]. »

A ces différents auteurs, il faut joindre Aristodème dont un fragment assez étendu a été publié pour la première fois en 1867 par Wescher et ensuite, en 1870, par Charles Müller [2].

Le récit retrouvé commence par l'exposé de la ruse employée par Thémistocle pour forcer les Grecs à attendre l'attaque des Perses dans le golfe de Salamine et s'arrête au milieu de l'énumération des causes de la guerre du Péloponèse. C'est un abrégé aride et maladroit d'un grand ouvrage historique perdu aujourd'hui; mais il se distingue par l'observation la plus stricte de l'ordre chronologique [3].

---

[1] LYCURGUE et DIODORE, *l. c.*

[2] WESCHER, *Poliorcétique des Grecs.* — MÜLLER, fragt. hist. græc. Tome V, pars. I, p. 1 à 23.

[3] SCHMIDT, *Das Perikleische Zeitalter.* Iena, 1877, tome I, pagg. 77 et 284. — C'est Schmidt qui a introduit dans le débat ce nouveau et important témoignage en faveur de la réalité historique de la paix de Cimon. Dans le premier volume de l'ouvrage que nous venons de citer, il nous annonce une discussion approfondie des objections de Dahlmann, de Krüger et de leurs partisans. Elle paraîtra dans le second volume. En attendant, il consacre quelques pages du 1r tome à l'exposé des résultats auxquels il est arrivé (pages 73 à 77). Il considère la paix de Cimon, qu'il place en 465, et celle de Callias (en 449) comme deux choses distinctes. La première est une fable, la seconde un fait historique, dont la réalité n'est pas contestable ; seulement, ce n'est pas une paix définitive et perpétuelle, mais un simple traité de démarcation militaire, un *modus vivendi* pour un temps indéterminé (p. 74). — L'auteur explique la tradition relative à la conclusion d'un traité après la bataille de l'Eurymédon par l'hypothèse suivante : lors de la conquête de la Chersonnèse de Thrace, à la vue des complications menaçantes d'une guerre avec les Thasiens, les Macédoniens et les Thraces, Cimon a très-bien pu déclarer aux Perses qu'il était prêt à déposer les armes dans le cas où ils s'engageraient à tenir leurs vaisseaux de guerre au-delà des roches Cyanéennes au N. et des îles Chélidoniennes au S., et si leurs armées de terre restaient éloignées de la côte d'une distance de 400 stades (10 milles allemands), ou d'un jour de marche de cavalerie. L'idée que c'était à ces conditions seulement que l'on pouvait faire une paix durable avec la Perse, devait s'imposer aux hommes d'état athéniens d'une

En ce qui concerne la question qui nous occupe, Aristodème est en général d'accord avec Diodore; comme lui, il place la paix après la bataille de Salamis en Chypre et désigne Callias comme en ayant dirigé les négociations. D'après lui, le traité stipulait: « que les vaisseaux de guerre persans ne pourraient naviguer entre les îles Cyanéennes et le fleuve Nessos au N.,

---

façon si naturelle et si pressante que l'on ne peut douter qu'elle n'ait été, du temps de Cimon, l'objet de fréquentes discussions. — De là la tradition d'une paix, réellement dictée par Cimon, a pu naître très facilement par la suite, d'autant plus qu'en fait, comme nous le voyons en l'année 460/1, les vaisseaux persans n'osaient plus s'aventurer jusqu'aux îles Chélidoniennes, et que, 16 ans après la bataille de l'Eurymèdon, un traité de ce genre a réellement été conclu. » (p. 73 et suiv.)

Dans l'appendice II (p. 279 à 289), après avoir exposé les points principaux qu'il se propose de démontrer par la suite, Schmidt produit deux témoignages nouveaux en faveur de la paix. C'est d'abord un passage de la vie de Périclès par Plutarque (c. 12), sur lequel nous reviendrons plus loin, et ensuite le passage d'Aristodème cité plus haut. Schmidt promet de démontrer que le récit en question a été puisé dans Théopompe: ainsi s'écrouleraient tous les arguments si péniblement échafaudés par nos adversaires sur la prétendue dénégation de la paix par cet auteur.

Le plan seul de Schmidt étant tracé dans les pages que nous venons d'analyser ici, on comprend que nous usions de la plus grande réserve dans nos appréciations. Pourtant il est un point sur lequel, dès à présent, il nous est impossible de nous rallier à l'opinion du savant allemand. Celui-ci croit que la paix de 465 (ou 469) et celle de 449 sont deux choses distinctes, dont l'une est fictive et l'autre réelle. Rien, d'après nous, n'autorise cette distinction. Il suffit, en effet, de jeter un coup d'œil sur les conditions de la paix, telles que nous les rapportent entr'autres Lycurgue et Plutarque d'une part, Diodore et Aristodème de l'autre, pour se convaincre que ces auteurs ont tous en vue le même traité, bien que les deux premiers le placent après la bataille de l'Enrymèdon, les deux derniers après celle de Salamis en Chypre.

Cette divergence de date ne peut-être que le résultat d'une erreur commise par Lycurgue et Plutarque, et l'explication qu'en donne Wiegand, nous paraît encore aujourd'hui la plus simple et la plus plausible. (Voir à ce sujet la *Revue*, tome XVIII, pages 7, 12 et suivantes.) Nous ne pouvons pas non plus admettre l'opinion qui ferait de la paix une simple suspension d'armes, laissant subsister le paiement du tribut à la Perse. On trouvera nos raisons plus loin.

Phaselis et les îles Chélidoniennes au S. et que les armées du roi ne pourraient approcher de la mer à la distance qu'un cheval pourchassé pourrait parcourir en trois jours [1].

Telles sont les indications fournies par les sources. Nos adversaires se sont donné la tâche facile de faire ressortir les divergences de ces récits et ils en ont conclu à la non existence de la paix. Cette conclusion est inexacte. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les passages cités plus haut, pour se convaincre que les divergences portent seulement sur des points de détail. Au fond, tous les auteurs sont d'accord, c'est-à-dire que tous rapportent que le traité délimita nettement les eaux des puissances belligérantes et que la sécurité de la mer hellénique et des alliés d'Athènes habitant le littoral de cette mer a été garantie par l'établissement sur la côte d'une zône que les armées persanes ne pouvaient franchir.

Parmi les renseignements relatifs à l'étendue de cette zône, ceux qui mentionnent la course d'un cheval ne peuvent nous fournir aucun éclaircissement. Il serait, en effet, difficile de savoir ce que les auteurs entendaient par l'espace qu'un cheval lancé au galop peut parcourir en un ou en trois jours. Restent donc l'indication donnée par Diodore et une de celles que contient Aristide : le premier assigne comme limite extrême trois journées de marche, l'autre 500 stades. C'est approximativement la même distance. En effet, en parcourant l'Anabase [2], on voit que l'étape moyenne était de cinq parasanges ou cent cinquante stades, en comptant avec Hérodote [3] trente stades par parasange, soit donc pour les trois journées de marche quinze parasanges ou quatre cent cinquante stades, en nombre rond cinq cents.

Cette distance paraît suffisante pour mettre les villes des

---

[1] ARISTODÈME, *l. c.*, XIII. Cette mention du fleuve Nessos est incompréhensible. Schmidt suppose que c'est une glose marginale (νήσων pour expliquer Κυανέων) qui se sera glissée dans le texte, dont, par la suite, on aura fait Nessos, fleuve de la Thrace et à laquelle on aura ajouté l'explitif ποτάμου. — Pour notre part, nous considérons ce dernier mot seul comme interpolé et nous ne voyons dans Νεσσου que la corruption de Νήσων, mot qui dans tous les autres auteurs suit habituellement le mot Κυανέων.

[2] XÉNOPHON, ANABASIS, voir notamment livre I, 2 à 7.

[3] HERODOTE, VI, 42.

côtes à l'abri d'un coup de main. Nous sommes donc tout disposé à admettre comme exacte l'indication fournie par Diodore, d'autant plus qu'elle émane d'Ephore.

Au reste, la délimitation de la zône n'a qu'une importance secondaire; elle n'a pour ainsi dire qu'un intérêt de pure curiosité. Car, pour le but que nous poursuivons, il suffit de constater que depuis la conclusion de la paix jusqu'au désastre des Athéniens en Sicile, les satrapes persans de l'Asie mineure ne disposaient plus de vaisseaux de guerre, ni d'armées considérables, mais seulement d'une espèce de garde du corps, formant une troupe peu nombreuse, nécessaire à leur sécurité personnelle et au maintien de leur autorité.

Cela résulte clairement de différents événements du temps et notamment de la conduite de Pissuthnès envers les Samiens, en 441.

Ce satrape prenait l'intérêt le plus vif au maintien du gouvernement aristocratique de Samos. Il en donna des preuves non équivoques dès le début des démêlés de cette ville avec Athènes. En effet, lorsque les Samiens eurent refusé de soumettre leurs différends avec les Milésiens aux tribunaux athéniens, Périclès fit voile vers cette île avec une flotte de 40 vaisseaux pour enlever le pouvoir aux aristocrates. « Ceux, dit Plutarque, qui ne voulaient pas du gouvernement populaire lui promirent beaucoup d'argent. Le Perse Pissuthnès aussi, ayant pour les Samiens quelque bienveillance, intercéda pour la ville et envoya à Périclès dix mille pièces d'or » [1]. Mais celui-ci refusa tous ces dons, établit à Samos un gouvernement démocratique, puis s'éloigna en emmenant des ôtages et en laissant dans la ville une garnison athénienne.

---

[1] PLUTARQUE, Périclès XXV, Grote, (VIII, p. 32 et 33 en note, traduct. Sadoux), ne croit pas à cette intervention pécuniaire du satrape; mais, il admet comme probable la tentative de corruption faite par les aristocrates samiens. Il ne fait pas connaître ses motifs pour rejeter une partie du récit et pour admettre l'autre. Quant à nous, en présence de la conduite de Pissuthnès dans toute cette affaire, nous ne voyons rien d'improbable dans le fait qu'il offrit de l'argent à Périclès, d'autant plus que Sauppe attribue, probablement avec raison, ce renseignement à Ephore. (SAUPPE, Die Quellen Plutarchs für das Leben des Perikles. Göttingen, 1867, page 9.)

L'amitié du satrape pour les aristocrates samiens se manifesta, on le sait, d'une façon plus évidente encore que par cet envoi d'argent. Après le départ de Périclès, des troubles éclatèrent à Samos et les oligarques furent expulsés. Ils se réfugièrent à la cour de Sardes où ils reçurent un accueil empressé. Pissuthnès leur fournit 700 hommes, à l'aide desquels ils parvinrent à rentrer dans leur patrie, à s'y emparer du pouvoir et à soulever l'île contre Athènes. La garnison, laissée par Périclès, fut faite prisonnière et le satrape s'empressa d'en accepter la garde. En outre, il s'empara des ôtages samiens laissés par Périclès à Lemnos et il promit à ses alliés l'appui d'une flotte phénicienne. Là se borne son intervention. Quand Périclès revint pour réprimer le mouvement, Pissuthnès ne fournit aux révoltés aucun secours ; car la flotte phénicienne ne se montra même pas en vue de Caunos [1].

En présence des marques répétées d'intérêt données par le satrape aux Samiens, il est bien permis de conclure que s'il ne leur fournit qu'un secours de 700 hommes et s'il les laissa ensuite se défendre seuls contre Périclès, c'est qu'il ne put faire autrement, c'est-à-dire qu'il n'avait à sa disposition ni soldats, ni vaisseaux.

Les agissements de Tissapherne pendant la guerre du Péloponèse conduisent à la même conclusion. Pendant les vingt premières années de cette guerre atroce, les Perses ne prirent aucune part aux hostilités, malgré les appels réitérés des Spartiates. Ce n'est qu'après le désastre des Athéniens en Sicile que le grand roi se décida à sortir de son inaction. Le moment lui parut favorable pour faire revivre d'anciennes prétentions, auxquelles des circonstances malheureuses l'avaient contraint de renoncer en 449.

Il résolut donc d'essayer de rétablir sa domination sur les Grecs asiatiques et, pour stimuler le zèle de ses satrapes et les intéresser personnellement à sa querelle, il leur réclama les tributs des villes grecques de l'Ionie qui n'avaient plus été levés depuis la révolte des Ioniens après la bataille de Mycale, comme on le verra plus loin.

---

[1] Voir *Revue de l'instruction publique,* tome XVIII, p. 19 et 20.

Pharnabase et Tissapherne estimèrent que le meilleur moyen de faire rentrer ce tribut était d'aider les Spartiates à détruire l'empire athénien. Ils envoyèrent donc, chacun de son côté, une ambassade à Sparte; mais, au lieu de s'entendre, ils voulurent tous les deux obtenir le concours immédiat des Lacédémoniens. Tissapherne l'emporta sur son collègue, et Sparte signa avec lui en quelques mois deux traités des plus honteux.

Il fut stipulé, entre autres choses, que Tissapherne et le roi aideraient les Lacédémoniens à faire la guerre aux Athéniens [1]. Or, le satrape n'intervint qu'en payant les marins de Sparte, mais il n'amena à ses alliés ni hommes ni vaisseaux. Cependant, dans les commencements de cette alliance, Tissapherne agit loyalement et seconda de tout son pouvoir les Lacédémoniens. Ce n'est que plus tard et sur les conseils d'Alcibiade qu'il inaugura cette politique perfide consistant à laisser les Grecs s'entr'égorger, afin de pouvoir établir sa domination sur les deux partis épuisés par une lutte fratricide. On peut donc conclure en toute certitude que, lors de son intervention dans la guerre du Péloponnèse, Tissapherne, abandonné par le roi à ses propres forces, n'avait à sa disposition ni soldats, ni flotte. Et, comme on voit dans la suite, notamment lors de l'expédition des 10,000, ce même satrape disposer d'une armée considérable et s'approcher avec elle des côtes de l'Asie mineure [2], on arrive à la conclusion que le manque de troupes constaté encore en 411 est l'effet de la clause du traité de Callias qui établissait sur la côte asiatique une zône dont l'accès était interdit aux armées persanes.

Il reste maintenant à déterminer les limites imposées aux évolutions des forces maritimes des deux états.

Les recherches à ce sujet sont des plus faciles, tant les renseignements dont on dispose sont concordants et confirmés par les faits.

Les sources indiquent comme limite au Nord, les îles Cyanéennes, situées dans le Pont Euxin presque à l'entrée du

---

[1] Thucydide, VIII, 18 et 37.
[2] Voir à ce sujet Grote, trad. Sadoux, tome XIII, p. 251.

Bosphore de Thrace [1], et, au Sud, Phaselis en Pamphylie, ou les îles Chélidoniennes, vis-à-vis du *promontorium sacrum* [2].

En ce qui concerne les limites du Nord, la plupart des auteurs modernes, adversaires ou partisans de la paix de Cimon, rejettent le témoignage des anciens. Ils prétendent que l'on n'a stipulé aucune limite au Nord et que, parconséquent, la mention des îles Cyanéennes en cette qualité est inexacte [3].

Les Perses, disent-ils, n'exerçaient qu'une domination purement nominale sur le littoral du Pont Euxin. Les peuples qui habitaient cette contrée se bornaient à fournir des dons volontaires et des esclaves au grand roi et ne se préoccupaient pas autrement de son autorité. Bien plus, ils se donnaient comme indépendants et comme ennemis de la Perse. Celle-ci n'entretenait d'ailleurs pas de vaisseaux de guerre dans la mer noire et elle n'y possédait même aucune rade en état d'abriter une flotte.

Les Athéniens, au contraire, comptaient de nombreux alliés le long de la côte asiatique du Pont Euxin; ils en avaient même jusque dans la Chersonèse Taurique [4]. Après la conclusion de la paix, ils continuèrent à faire évoluer leur marine militaire dans cette mer; ainsi Périclès y conduisit une flotte nombreuse et magnifiquement équipée, afin de donner aux populations du littoral une haute idée de la puissance athénienne et il laissa au habitants de Sinope 13 galères et des troupes sous les ordres de Lamachus, pour les aider à chasser le tyran Timésiléon [5]. Plus tard, dans la huitième année de la guerre du Péloponnèse, Lamachus se rendit à Héraclée du Pont avec 10 vaisseaux qui

---

[1] Lycurgue, Demosthène, Aristide, plutarque, Diodore, Aristodème, l. c.

[2] *Phaselis*, Isocrate, panath, p. 157. panegyr, page 40, Areopag., p. 100, édit. Didot. Lycurgue, Diodore, Aristodème, l. c. Les *îles Chélidoniennes*, Aristide, Demosthène et Plutarque, l. c.

[3] Dahlmann, p. 52 à 55. — Dikema, 56. Hiecke, 38. Bemmann, 11. Oncken, 143. Wiegand, 61. Krüger et Müller ne parlent pas de cette limite du Nord. Schmidt, p. 76, rapporte les conditions telles que les indiquent les auteurs anciens sans les discuter et sans faire connaître son opinion.

[4] Böckh, II, 371 et 658. Curtius, II, 235, IV[e] édition.

[5] Plutarque, Périclès XX.

furent détruits par une tempête [1]. Or, bien que cela ne soit dit nulle part, le traité liait les deux parties. Les Athéniens ne pouvaient donc pas plus que les Perses franchir les limites convenues et dès lors, si les îles Cyanéennes avaient formé cette frontière, l'expédition de Périclès et celle de Lamachus eussent constitué une double violation du traité, dont la dernière eût été d'autant plus inopportune que, à cette époque, Athènes faisait tous ses efforts pour obtenir l'alliance de la Perse et son intervention active dans la guerre du Péloponnèse. Enfin, les Athéniens ne pouvaient pas prendre l'engagement de ne plus introduire leurs flottes dans la mer noire; c'eût été s'interdire l'accès de villes à l'alliance desquelles ils n'entendaient nullement renoncer.

Ces arguments ne nous paraissent pas assez convaincants pour faire rejeter le témoignage quasi unanime des auteurs anciens, historiens ou orateurs, qui se sont occupés de la question.

Sans doute, les Perses n'exerçaient qu'une domination nominale sur les peuplades habitant le littoral du Pont Euxin; sans doute,ils ne possédaient dans cette mer ni vaisseaux de guerre, ni rade militaire. Mais cela n'a pas empêché Xerxès de rassembler dans le Pont et d'introduire par là dans les eaux grecques cent vaisseaux de guerre équipés et fournis par les colons doriens et ioniens habitant le littoral asiatique de cette mer [2]. Les Athéniens devaient donc se prémunir contre le retour de pareil fait. De là la nécessité d'établir une délimitation des eaux persanes et des eaux grecques du côté du Pont Euxin et, dès lors, il n'y a aucune raison pour ne pas considérer comme limites les îles Cyanéennes, qui sont tout indiquées par leur position.

Quant à la promenade militaire que Périclès entreprit dans le Pont, Plutarque, le seul auteur qui la mentionne, ne nous en fait pas connaître l'époque. Elle peut avoir précédé aussi bien que suivi la paix et cette incertitude sur le moment où elle a eu lieu ne nous permet pas d'y trouver le moindre argument contre l'existence de la clause que nous discutons.

Reste l'expédition de Lamachus. Est-elle inconciliable avec

---

[1] Thucydide, IV, 75.

[2] Hérodote, VII, 95.

le traité? Nous ne le pensons pas. Les Athéniens, en effet, ont conservé des alliés ou, pour parler d'une façon plus exacte, des tributaires sur la côte asiatique du Pont; c'est là un fait incontesté. Or, ils ont dû pouvoir arriver chez ces alliés avec les forces nécessaires pour s'assurer la levée du tribut. Aussi, tout en s'engageant à ne pas dépasser les îles Cyanéennes avec des flottes nombreuses, ils doivent avoir stipulé le droit d'envoyer dans la mer noire des collecteurs (ἀργυρολόγοι) avec quelques vaisseaux. Il est vrai qu'aucun auteur ne mentionne rien de pareil, mais cela découle logiquement de la situation. Sans doute, une stipulation de ce genre aurait pu difficilement être admise par la Perse s'il s'était agi de la mer méditerranée, parce que les états du grand roi touchaient à cette mer et que, sous prétexte de lever le tribut, les Athéniens auraient pu tenter des coups de main contre les ports persans. Mais du côté du Pont, ce danger n'existait pas. En effet, les provinces sur lesquelles le roi exerçait réellement son empire ne confinaient pas à la mer. Il ne pouvait donc voir aucun inconvénient à accorder aux Athéniens le droit d'y envoyer leurs collecteurs avec une escadre. C'est en qualité de chef des receveurs (στρατηγὸς τῶν ἀργυρολόγων) que Lamachus s'est rendu à Héraclée; dès lors son expédition ne constitue pas une infraction au traité et elle n'implique nullement que l'on n'aurait pas stipulé de frontières du côté de la mer noire [1].

Quant à la limite du Sud, nos sources ne sont pas d'accord. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les unes indiquent Phaselis, les autres les îles Chélidoniennes. Ce dernier renseignement est inexact; peut être est-ce là un de ces parallèles pour

---

[1] Thucydide (IV, 75) le dit d'un façon formelle. Justin (XVI, 3) confirme ce témoignage; mais il entre dans des détails au moins invraisemblables. Il raconte que lors de la constitution de la ligue de Délos, les Héracléotes seuls refusèrent de fournir leur quote-part, à cause de leur amitié pour les rois de Perse, et que Lamachus fut envoyé pour leur extorquer le tribut qu'ils refusaient de payer, que ce général ravagea leur territoire et que sa flotte ayant été détruite par une tempête, les Héracléotes, au lieu de se venger de lui, lui fournirent des vivres et des auxiliaires pour lui permettre de s'en retourner à travers le pays de peuplades cruelles : « estimant, dit l'auteur, que la dévastation de leurs champs serait amplement compensée s'ils pouvaient se faire des amis de ceux qu'ils avaient eus pour ennemis. »

lesquels les anciens avaient un goût si prononcé ; on avait indiqué au Nord des îles, on en voulait au S. et l'on prit les îles Chélidoniennes à cause de leurs proximité de Phaselis.

Cette ville, au contraire, se présente comme étant la véritable limite de l'empire athénien. D'abord, de toutes les cités inscrites sur le catalogue des alliés, c'est la plus éloignée ; c'est en même temps le dernier établissement grec sur les côtes de l'Asie mineure [1]. Plus loin, on ne rencontre plus que des barbares et des ennemis d'Athènes. Ensuite, elle était tout indiquée par sa position géographique ; car c'était la clef des contrées où s'équipaient les flottes du roi et de là il était facile de surveiller tout mouvement de l'ennemi [2]. Enfin, comme elle est désignée par nos meilleures sources, notamment par Diodore et par Aristodème, nous n'hésitons pas à la considérer comme la frontière stipulée par le traité.

Quant à l'existence même de cette clause, elle est démontrée par les événements. Tout d'abord, après l'année 449, les Athéniens renoncent à leurs expéditions contre l'Egypte et contre Chypre, et laissent au pouvoir du roi ces deux provinces qu'ils avaient essayé de lui enlever avec une persistance à l'épreuve des revers et des sacrifices de tout genre. D'un autre côté, les flottes persanes n'entrent plus dans la mer Egée. Il faut descendre jusqu'en 394 av. J.-C. pour en rencontrer une dans ces parages ; c'est celle qui, cette année là, battit les Lacédémoniens en vue de Cnide [3].

Lors de la révolte de Samos, en 441, on annonça, il est vrai, l'arrivée d'une flotte phénicienne ; mais, nous avons déjà vu ailleurs qu'elle ne se montra pas dans les eaux grecques et que, de son côté, Périclès, se portant à sa rencontre, ne dépassa pas la limite fixée par le traité. Nous avons établi à cette occasion que la conduite du stratège athénien n'est explicable que par l'existence de cette stipulation [4].

Certains faits, qui se passèrent après le désastre des Athéniens en Sicile, viennent encore à l'appui de notre opinion. C'était en 411 ; Alcibiade, brouillé avec les Spartiates, s'efforçait

---

[1] Dahlmann, p. 48.

[2] Oncken, p. 142 et 143.

[3] Emile Mueller, II, page 18, note 24.

[4] Voir *Revue de l'instruction publique*, XVIII, p. 20 et 21.

d'obtenir son rappel à Athènes. Il se mit donc en rapport avec les oligarques athéniens et fit luire à leurs yeux l'espoir d'obtenir par son entremise l'alliance de la Perse. Les Athéniens s'empressèrent d'envoyer Pisandre et d'autres ambassadeurs pour négocier avec Tissapherne. Mais, dans l'entretemps, Alcibiade avait reconnu que, malgré son ascendant considérable sur le satrape, il ne parviendrait jamais à l'amener à s'allier avec Athènes. Avouer son impuissance aux ambassadeurs, c'eût été se fermer tout espoir de pouvoir rentrer dans sa patrie; il résolut donc de faire échouer les négociations en produisant au nom de la Perse des exigences inadmissibles. Ce stratagème lui réussit. Dans les conférences qui eurent lieu à Magnésie, portant la parole pour Tissapherne, il exigea d'abord l'abandon de toute l'Ionie, des îles voisines et de plusieurs autres localités [1].

C'était demander aux Athéniens de renoncer à tous les avantages obtenus par les glorieuses expéditions de Cimon et de rétablir l'état de choses existant en 496, avant la révolte des Ioniens. Néanmoins, quelque pénible que fût cette concession, Pisandre et ses compagnons y consentirent. Ils ne pouvaient du reste pas faire autrement; car les Lacédémoniens avaient souscrit à des conditions analogues et les Athéniens ne pouvaient exiger de Tissapherne qu'il traitât avec eux sur des bases moins avantageuses pour lui que ne l'étaient celles de l'alliance spartiate [2].

Cette première concession alarma Alcibiade; il craignit que son impuissance ne fût dévoilée et il émit alors une prétention plus exorbitante encore. Il demanda, dit Thucydide, qu'il fût permis au roi de construire des vaisseaux et de naviguer le long des côtes de son empire partout et avec autant de navires qu'il le voudrait [3]. Les Athéniens, jugeant que cela était impossible

---

[1] Thucydide, VIII, 56. — Par Ionie, il faut entendre ici toute l'Hellade asiatique.

[2] Henry Houssaye, *Histoire d'Alcibiade*, Paris, 1873, II, 212 en note.

[3] Il est évident qu'il ne s'agit ici que de vaisseaux de guerre. Car dès la conclusion de la paix, les relations commerciales ont été rétablies et les navires de commerce persans ont pu aller jusqu'à Athènes même. (Voir à ce sujet Hiecke, p. 40.)

C'est seulement de construire des vaisseaux dans les ports de l'Ionie qu'il peut être question ici, comme le fait observer Oncken (p. 146 en

et qu'ils étaient trompés par Alcibiade, quittèrent irrités et retournèrent à Samos [1].

---

note), et nullement d'autoriser en général le roi à construire des vaisseaux, comme le prétend Krüger. Les Athéniens, en effet, n'avaient aucune permission à accorder au roi pour cela. Il était complètement maître de construire autant de navires qu'il le voulait en Phénicie ou ailleurs, mais pas dans les eaux grecques.

[1] THUCYDIDE, l. c. —Voici le texte de ce passage : « ναῦς ἠξίου ἐᾶν βασιλέα ποιεῖσθαι καὶ παραπλεῖν τὴν ἑαυτοῦ γῆν ὅπῃ καὶ ὅσαις ἂν βούληται κ. τ. λ. »

Les meilleurs manuscrits portent ἑαυτοῦ, les autres ἑαυτῶν. Krüger (p. 86 et s.) et Wiegand (57) ont défendu cette dernière leçon. Par ἑαυτοῦ, disent-ils, Alcibiade ne réclame pour le roi que le droit d'aller avec des navires dans les îles qui lui sont cédées ; cette demande n'a rien d'exorbitant et ne justifie ni la colère des ambassadeurs ni la brusque rupture des négociations ; ἑαυτῶν, au contraire, explique l'un et l'autre ; car il s'agirait alors d'accorder au roi le droit de faire voile avec autant de vaisseaux qu'il le voudrait vers n'importe quel point du territoire athénien. Il eût pu ainsi s'approcher d'Athènes et s'en emparer par un coup de main.

Ces déductions sont exactes et elles prouvent combien Bemmann a raison de prétendre que Krüger fait demander par Alcibiade une chose plus absurde encore qu'excessive (p. 7, note 40). Autant, en effet, eût valu exiger tout d'un coup qu'Athènes renonçât à son indépendance et reconnût la domination persane ; elle aurait même eu en moins les inquiétudes continuelles que lui eût causées la possibilité de l'arrivée subite d'une flotte persane. Non, quelque exorbitantes qu'on puisse supposer les exigences d'Alcibiade, elles n'ont pu aller jusque là et ἑαυτῶν, déjà abandonné par Poppo et Bekker entr'autres, ne peut se justifier par les faits, comme le prétendent Krüger et Wiegand. Nous préférons donc la leçon ἑαυτοῦ, qui a pour elle l'autorité des meilleurs manuscrits et celle des principaux commentateurs modernes de Thucydide.

Au reste, si l'on adopte ἑαύτοῦ, l'exigence produite par Alcibiade n'en paraît pas moins inadmissible. A la rigueur, les Athéniens auraient pu reconnaître au roi le droit d'introduire dans la mer Egée *quelques vaisseaux en petit nombre,* pour faire la police de la mer et maintenir son autorité sur les îles qu'ils venaient de céder. Mais c'eût été là tout ce qu'il leur était possible d'accorder et il ne pouvait être question de lui permettre de naviguer le long de ses nouvelles possessions *partout et avec autant de navires qu'il le voudrait.* Cette concession eût été par trop humiliante ; car elle impliquait la ruine de l'empire maritime d'Athènes. En outre, elle était pleine de dangers. En effet, par les concessions précédentes, Lesbos, Chios, Samos et d'autres îles encore retombaient au pouvoir des Perses ; or, si le grand roi avait eu le droit d'y amener des vais-

De ce récit de Thucydide, il ressort clairement 1° qu'avant 411, l'Ionie ou tout au moins une grande partie de cette contrée et les îles de la mer Egée étaient au pouvoir des Athéniens, sinon le grand roi n'aurait pu en réclamer, ni Pisandre en accorder la cession; 2° que le roi ne pouvait construire des vaisseaux de guerre dans les ports de l'Ionie, ni en faire naviguer dans la mer Egée.

Oncken le constate également; mais il prétend que la situation à laquelle Tissapherne voulait mettre fin ne résultait pas d'un traité et était un simple fait. « La base, dit-il, des rapports extérieurs existant entre Athènes et la Perse n'a pu être un traité de paix formel, sans cela la stipulation que ce traité serait aboli dans toutes ses parties devait précéder les négociations rapportées par Thucydide [1]. »

A notre avis, cette allégation est tout à fait inexacte. Nous ne voyons pas pourquoi on aurait dû mentionner un traité que, depuis deux ans déjà, Tissapherne avait déchiré en partie, en contractant alliance avec les Lacédémoniens. En outre, nous ne savons pas jusqu'à quel point il était d'usage de rappeler, dans un acte diplomatique, les traités antérieurs abolis par la convention nouvelle; nous ne connaissons pour notre part aucun exemple d'une clause de ce genre.

Krüger a émis une opinion analogue à celle d'Oncken. D'après lui, la peur seule et non un traité, a retenu les Perses en delà de Phaselis. « Cela ressort, dit-il, de ce que, à cette même époque, Tissapherne voulait amener la flotte phénicienne aux Lacédémoniens et que Thucydide, quoique donnant diverses

---

seaux de guerre *en aussi grand nombre qu'il le voulait*, il aurait pu sans être inquiété concentrer en plein cœur de l'empire athénien une flotte imposante qu'il eût pu mettre au service de Sparte, ou à l'aide de laquelle il eût été en état de tenter avec succès un coup de main contre les îles encore au pouvoir des Athéniens, voire contre Athènes même. De là la colère et le brusque départ des ambassadeurs.

En examinant ce même passage de Thucydide, Krüger prétend que *ποιεῖσθαι καὶ παραπλεῖν* sont deux infinitifs employés pour exprimer une seule idée : *ποιησάμενον παραπλεῖν*. Beinmann et Wiegand (l. c.) ont objecté avec raison que Thucydide n'a pas l'habitude de parler d'une façon si abondante et que l'explication de Krüger est d'autant plus choquante que l'auteur expose les autres conditions aussi brièvement que possible.

[1] ONCKEN, p. 146.

raisons pour lesquelles cela n'eut pas lieu, ne mentionne même pas comme prétexte le respect (Berücksichtigung) d'un traité d'Athènes avec la Perse [1]. »

La raison alléguée par Krüger ne vaut rien. Thucydide ne pouvait expliquer la non arrivée de la flotte phénicienne par le respect d'un traité déjà violé depuis deux ans; en outre, comme le fait observer avec raison Hiecke, en prétextant les clauses de cette convention, Tissapherne eût dévoilé sa mauvaise foi envers les Lacédémoniens [2]; il leur avait promis des troupes, il avait fait même avancer la flotte jusqu'à Aspendos et il aurait refusé de la leur livrer sous prétexte qu'il se croyait lié par un traité antérieur avec Athènes ! On voit donc qu'il ne pouvait ici être fait allusion à la paix de Callias.

Tels sont les arguments invoqués contre l'établissement d'une zône sur la côte et contre la délimitation des eaux grecques et des eaux persanes. Après la discussion à laquelle nous venons de les soumettre, et en nous appuyant sur le témoignage des sources et sur leur remarquable concordance avec les événements, nous croyons pouvoir considérer comme acquis les points suivants :

1° La paix de Cimon défendait aux armées persanes de s'approcher des côtes de l'Asie mineure à une distance moindre de trois jours de marche ou de cinq cents stades.

2° Elle stipulait que la marine militaire des deux états ne pouvait dépasser les îles Cyanéennes au N. et Phaselis, en Pamphylie, au S. Ce qui impliquait que les Athéniens abandonneraient l'Egypte et l'île de Chypre, et, d'autre part, que le grand roi renoncerait au droit de construire des vaisseaux de guerre dans les ports de l'Ionie. Les Athéniens conservaient le droit d'introduire dans le Pont-Euxin quelques navires destinés à escorter les collecteurs du tribut.

Une autre clause du traité réglait les rapports futurs des Ioniens avec la Perse, comme nous espérons l'établir dans un prochain article.

Adh. Motte.

(A continuer.)

---

[1] Krueger, 83 et 84.

[2] Hiecke, 40.

COMPTES RENDUS.

Précis d'arithmétique théorique à l'usage des écoles moyennes, *par* F. Schoonjans, *professeur agrégé, régent à l'école moyenne communale de Bruxelles*. Mons, Manceaux ; Bruxelles, J. Rosez, 1877. in-12. VI-94 pages. Prix : 1 franc.

Recueil d'exercices et de problèmes d'arithmétique à l'usage de l'enseignement primaire et de l'enseignement moyen du second degré, par F. Schoonjans. Bruxelles, J. Rosez, 1878. VI-130 pages. Prix : fr. 1.25.

Dans l'avertissement qui précède son opuscule théorique, M. S. expose avec beauconp de netteté le but qu'il a voulu atteindre en le publiant. « Nous avons pensé qu'il serait avantageux pour nos élèves d'avoir entre leurs mains, non pas la copie du cours donné par le professeur, avec accompagnement d'exercices et de problèmes, mais un cours précis, succinct, dont chaque paragraphe fût la synthèse d'une ou de plusieurs leçons, et que les élèves pussent, en quelque sorte apprendre par cœur. Il est bien entendu que l'enseignement oral doit préparer, voire compléter les théories exposées dans ce petit manuel. C'est cette considération qui nous a déterminé à ne pas développer la théorie des nombres complexes, ni les procédés d'extraction des racines carrée et cubique. Le calcul des nombres complexes ne présente en définitive aucune difficulté nouvelle ; et quant à l'extraction des racines, nos élèves ne doivent la connaître qu'au seul point de vue pratique. »

Nous avons lu attentivement le livre de M. Schoonjans et nous trouvons qu'il justifie tout à fait son titre. C'est vraiment un *Précis,* remarquable par la concision et par la clarté de l'exposition, et, en général, par la bonne disposition des matières. Aussi nous croyons qu'il arrivera rapidement à une seconde édition.

Il n'est pas irréprochable cependant, et dans l'intérêt de l'auteur même et de ses lecteurs, nous signalons ici quelques imperfections qu'il faudrait faire disparaître. Presque toutes, d'ailleurs, se retrouvent dans la plupart des manuels approuvés par le gouvernement, avec d'autres inexactitudes que l'on ne rencontre pas ici.

1-7. *Introduction.* Il est bien difficile, et à peu près sans utilité, de définir les termes grandeur, nombre, unité, compter, mesurer dont tout le monde a une idée, sinon précise, au moins suffisante. Nous réduirions donc cette introduction à peu près à ce qui suit :

« L'arithmétique est la science des nombres ; l'arithmétique élémentaire a pour objet, etc. » (comme au n° 7).

31. « La multiplication est une opération qui a pour but, étant donnés deux nombres, d'en former un troisième, en opérant sur le premier, comme on a opéré sur l'unité pour avoir le second. » (Définition C).

Cette définition, au point de vue pédagogique, a plusieurs défauts : 1° *Elle est obscure :* pour multiplier 8, par $\sqrt{2}$, d'après cette définition, on croirait qu'il faut prendre 8 deux fois, puis extraire la racine carrée du résultat. 2° *Elle est compliquée :* en l'employant, au lieu d'aller du simple au composé, on fait l'inverse. En effet, les définitions naturelles de la multiplication sont à peu près celles-ci : (A) multiplier un nombre ou une fraction *a,* par un nombre entier, 7 par exemple, c'est prendre *a,* 7 fois. (B) Multiplier un nombre ou une fraction *a,* par une fraction, $\frac{5}{7}$ par exemple, c'est prendre 5 fois le septième de *a.* C'est au moyen des définitions (A) et (B), que l'on démontre, dans tous les manuels, les règles de la multiplication, par un nombre entier, ou par une fraction. Si l'on prend pour point de départ la définition (C) que nous critiquons, on est forcé d'en déduire préalablement les définitions (A) et (B) (voir le *Précis* de M. S., n° 32, 130 . Cette déduction est un travail supplémentrire, imposé sans nécessité à l'élève, car il ne peut comprendre encore les raisons scientifiques par lesquelles on a été amené à la définition (C). Au point de vue pédagogique, il est évident, d'ailleurs que l'ordre inverse est meilleur, si l'on veut donner les trois définitions, afin d'aller du simple au composé. Il vaut mieux définir d'abord la multiplication par un nombre entier (A); puis par une fraction (B); enfin montrer qu'on peut réunir les deux définitions en une autre (C) plus générale; placée après (A) et (B), cette définition (C) ne présenterait pas d'obscurité.

42. « La division est l'opération qui a pour but, connaissant un produit de deux facteurs et l'un de ces facteurs de trouver l'autre facteur. » Cette définition est trop générale pour être placée ici. Elle ne peut être bien entendue par les élèves, qu'après qu'ils ont vu la théorie de la multiplication des fractions. Quand M. S. écrit $31 = 7 . q$, ou $31 = q . 7$, le lecteur ne peut avoir une idée nette de ce quotient écrit en abrégé au moyen de la lettre q. De plus, *quotient* est employé dans deux sens différents, au n° 44. Il vaut beaucoup mieux prendre l'une ou l'autre des définitions suivantes (D) : Diviser 31 par 7, c'est chercher combien de fois 31 contient 7. Ou (E) : diviser 31 par 7, c'est partager 31 en 7 parties égales. On prouve très-facilement l'équivalence de ces deux définitions, soit en partant de (D) et regardant (E) comme un théorème, soit en partant de (E) et regardant (D) comme un théorème. La théorie de la division ne s'enseigne qu'à des élèves qui ont déjà la connaissance pratique des fractions : il n'y a donc aucun inconvénient à commencer même par la définition (E). Au point de vue scientifique, il n'y en a guère non plus, car c'est bien à propos de la division que l'idée de fraction s'introduit naturellement. En tout cas, procédant de la manière indiquée ici, on évite tous les raisonnements abstraits du n° 44.

43. Les notations 24 : 8 et $\frac{24}{8}$ représentent le quotient de 24 par 8, et

c'est abusivement que, dans nos écoles, on dit que : et — s'énoncent *divisé par*.

49. « Pour diviser un produit par un nombre, il suffit de diviser l'un de ses facteurs par ce nombre. » Ajouter ici « en supposant que ce facteur soit divisible par ce nombre. »

50. *Corollaire* 2. « Pour diviser un nombre par un produit, il suffit de diviser successivement par chacun des facteurs de ce produit. » M. S. suppose implicitement que chaque division se fasse exactement. Le théorème est vrai, même si l'on ne considère que la partie entière de chaque quotient. Ainsi, pour diviser 62 par 21, on divise 62 par 7, ce qui donne le quotient 8; puis 8 par 3, ce qui donne le quotient 2. Nous avouons qu'il est bien difficile de trouver la place naturelle de tous ces théorèmes des nos 49 à 54.

55. *Cas particulier où le dividende et le diviseur sont terminés par des zéros*. M. S. ne donne pas la démonstration naturelle de la règle relative à ce cas. La voici : soit à diviser 204500 par 3400. Divisons 2045 par 34 : le quotient est 60, le reste 5. Si 2045 contient 60 fois 34 plus 5, il est clair que 2045 centaines contiennent 60 fois 34 centaines, plus 5 centaines. D'où la règle. Le raisonnement de M. S., que l'on rencontre chez presque tous les auteurs, ne serait irréprochable que si l'on avait exposé préalablement la théorie des fractions. Sans cela, comment prouver qu'en supprimant les zéros, on rend le quotient, d'abord 100 fois plus petit, puis cent fois plus grand, puisque l'on n'a pas une idée nette de ce qu'est un quotient fractionnaire.

67. *Multiplication des nombres décimaux*. La démonstration serait moins artificielle, en partant de la définition B, donnée plus haut.

71. *Division des nombres décimaux*. Mêmes remarques qu'au no 55.

103,106. *Plus grand commun diviseur, moindre multiple*. Ces deux nos sont manqués, au point de vue théorique. L'auteur s'y appuie implicitement sur un théorème qu'il a eu grandement raison de bannir de son précis : on ne peut décomposer un nombre en facteurs premiers que d'une seule manière.

138-139. *Recherche de la fraction génératrice d'une fraction périodique donnée*. Les démonstrations de M. S., comme celles de tous nos manuels approuvés sont insuffisantes et artificielles. Voici, pour le premier cas, la démonstration naturelle qui est beaucoup plus simple. Pour qu'une fraction $\frac{N}{D}$ donne naissance à la fraction périodique 0,45 45..., il faut et il suffit que l'on ait :

$$100\ N = 45\ D + N$$

d'où

$$99\ N = 45\ D, \qquad \frac{N}{D} = \tfrac{45}{99}$$

170. *Éloge du système métrique*. Le système métrique « repose sur une base fixe, invariable, prise dans la nature, laquelle peut être vérifiée

dans tous les temps et dans tous les pays » ... « le mètre lui-même est lié, à la grandeur du globe terrestre ». Toutes ces assertions sont inexactes. 1° La définition du mètre : *dix-millionième d'un quart de méridien terrestre,* repose sur une hypothèse fausse, savoir que tous les méridiens sont égaux ou que le niveau idéal des mers est un ellipsoïde de révolution; ce niveau idéal est un ellipsoïde à trois axes inégaux, ou peut-être une surface plus compliquée. 2° Le méridien d'où l'on a déduit la longueur du mètre a en réalité plus de 10000750 mètres (5131180 toises) : le mètre n'est donc pas plus lié à la grandeur du globe terrestre que la toise. En réalité, la seule définition vraie du mètre est celle-ci : *le mètre est égal* à 513074 *millionièmes de toise.* 3° Rien n'est si difficile que de vérifier la grandeur du mètre par des mesures directes, n'importe en quel temps ou quel pays.

Les avantages du système métrique proviennent uniquement de la subdivision décimale. Sous tous les autres rapports, il aurait mieux valu choisir pour unité la dix millionième partie du rayon polaire de la terre, environ 636 millimètres.

Le second ouvrage de M. S. est un complément très-utile de son Précis. Les exercices qu'il propose sont très-variés et bien choisis, et pour le plus grand nombre, ont rapport à des questions qui se présentent dans la vie usuelle. Nous signalons d'une manière spéciale, les dernières parties de l'ouvrage. Une quinzaine de pages contiennent des notions sur le calcul analytique, c'est-à-dire la résolution des équations numériques du premier degré : ces exercices sont d'une utilité incontestable, comme préparation *la plus naturelle* à l'étude de l'algèbre. Les 50 dernières pages sont consacrées à des questions spéciales rangés sous les titres suivants : grandeurs proportionnelles, intérêt, escompte, société et partage (pas de mélanges, ni d'alliage); puis à des problèmes divers posés dans les concours des écoles primaires et des écoles moyennes, ou à divers examens.

Comme on le voit, les deux petits livres de M. S. forment un traité élémentaire très-bien fait d'arithmétique théorique et pratique. Nous les recommandons donc avec confiance aux professeurs des écoles moyennes et des classes inférieures des colléges et athénées.

P. M.

Johannis Frederici Gronovii ad Albertum Rubenium epistolae X.
Edidit. J. C. G. Boot. Roma, 1877, 1 vol. in-4. de 24 pp.

Cette publication extraite des mémoires de l'Académie royale *dei Lincei,* à Rome, contient, comme le titre l'indique, dix lettres inédites de J. Fr. Gronovius à Albert Rubens. Après la mort du destinataire, elles avaient passé dans les mains de Graevius, qui les transmit à Laurent Théodore, le plus jeune des fils de Gronovius. M. Boot les a retrouvées à Leyde, dans un des recueils manuscrits du célèbre philologue, et les a jugées

dignes d'être publiées. Elles le méritaient, en effet, non-seulement par leur valeur intrinsèque, mais surtout parce qu'elles nous font mieux connaître Albert Rubens si intéressant déjà par son nom et bien plus encore par ses talents, et sa nature sympathique. M. Boot ne s'est cependant pas contenté de donner le texte des lettres; il les a accompagnées de notes savantes et les a fait précéder d'une remarquable préface, renfermant tout ce qu'on sait d'A. Rubens d'après ses écrits, les lettres de son père publiées par Em. Gachet et principalement par la correspondance de Nic. Heinsius contenue dans les t. II et III du Sylloge de Burmann. On nous saura gré d'en faire connaître quelques extraits.

Albert Rubens naquit à Anvers en 1614 du grand peintre P. P. Rubens et de sa première épouse Isabelle Brant. L'archiduc Albert fut son parrain et lui donna son prénom. M. Boot nous montre, par de nombreux exemples, comment le culte des lettres anciennes était héréditaire dans la famille des Rubens et avec quelle sollicitude Pierre Paul surveilla l'éducation littéraire de son fils, dont il avait confié en partie le soin à Casp. Gevartius. Reçu licencié en droit à Louvain, Albert devint, à partir du 15 juin 1630, secrétaire du conseil intime de Philippe IV, à Bruxelles; il ne voulut jamais remplir d'autre fonction, refusant tous les honneurs dont désirait le combler l'archiduc Léopold, gouverneur de Belgique. Ses loisirs étaient occupés par l'étude de l'archéologie et des anciens auteurs. En 1657 il perdit son fils âgé de 8 ans, à la suite d'une atteinte d'hydrophobie; la douleur emporta le père un an après et son épouse Clara del Monte le suivit en moins d'un mois dans la tombe. Ils reposent dans une chapelle de l'église de St. Jacques, à Anvers, où on lit cette épitaphe: D. O. M. Albertus Rubenius Pet. Paul. fil. Regi cathol. in sanctiore consilio a secretis hic situs est, qui politioris omnis litteraturae historiae Graecae et Romanae reique antiquariae cognitione nemini cedens honoris medio in cursu decessit An. sal. MDCLVII, Kal. octob. aet. XLIII. D. Clara del Monte mariti carissimi desiderio aegra vixque elapso mense ipsum secuta sacro perpetuo in hoc sacello pie fundato, obiit aetat. XXXIX. R. I. P.

N. Heinsius, Gronovius, Graevius et d'autres philologues contemporains sont unanimes à louer la science ainsi que l'aménité des mœurs et la douceur du caractère de Rubens. Tout ce qu'on sait de lui, nous le montre comme un homme judicieux et savant, modeste, simple, essentiellement bon. N. Heinsius déplora sa perte prématurée dans une élégie, plusieurs fois publiée, dont M. Boot nous donne une révision corrigée en plusieurs endroits par son auteur, qui aimait à retoucher ses vers. Graevius édita en 1665 les principaux écrits d'Albert Rubens: un traité sur les vêtements des anciens, dans lequel il établit le premier la vraie signification du laticlave et de l'angusticlave, et décrit les caractères distinctifs du *calceus senatorius* avec ou sans *lunula,* selon que le sénateur était patricien ou plébéien; la description détaillée de deux gemmes du cabinet de l'empereur Rodolphe, se rapportant l'une à Tibère, l'au-

tre à Auguste; des recherches sur les villes qui reçurent le titre de νεωκόρος, une dissertation sur le jour de la naissance d'Auguste et une autre sur une monnaie de cet empereur. Plus tard en 1694, parut, par l'entremise de Bentley, une dissertation sur la vie de Flavius Mallius Theodorus. Enfin, on trouve de nombreuses observations critiques d'Albert Rubens dans le Claudien de N. Heinsius, le Sénèque et le Tite-Live de Gronovius; ses lettres à Heinsius sont remplies de conjectures sur Claudien et Ovide. Tous ces écrits prouvent que les éloges dont Rubens était l'objet, n'avaient rien d'exagéré; il est perspicace et ingénieux dans ses notes critiques, érudit, clair et élégant dans ses mémoires archéologiques.

Les lettres que M. Boot vient d'arracher à l'oubli, ont trait aux travaux de Gronovius sur Sénèque et Tite-Live et à la part qu'y prenait notre compatriote. La première date de juillet 1650. Gronovius ayant adressé à Rubens un exemplaire de son Sénèque qui avait paru deux années auparavant, reçut en retour six pages de notes critiques sur cet auteur. Il répond avec effusion et admet la plupart des leçons proposées; il engage beaucoup Rubens à publier le commentaire qu'il a écrit sur le livre *de Tranquillitate animi*. Nous ne voyons pas trop pour quelle raison M. Boot suppose que cette lettre continue une correspondance commencée déjà depuis un certain temps; rien n'empêche d'admettre qu'elle fut la première, et le fait suivant semble même le prouver : Gronovius s'informe des titres de Rubens pour qu'il puisse bien écrire l'adresse. La deuxième lettre datant de novembre de la même année répond à de nouvelles observations critiques sur Sénèque, surtout sur les deux livres *de ira*. Gronovius apprend aussi à son correspondant, qu'il avait rétabli de la même façon que lui un passage de Tertullien *de pallio*, lui annonce qu'il va publier une nouvelle édition de Tite-Live et le prie de lui communiquer les remarques qu'il pourrait avoir sur cet auteur. Par les lettres suivantes écrites de Deventer en janvier, février, mars et juillet 1651, nous apprenons que Rubens non-seulement satisfit largement à cette demande, mais encore collationna pour Gronovius le manuscrit de Busleiden; il avait de plus envoyé à son ami une quantité de remarques sur ses *Observationes novae*. Les lettres deviennent ensuite plus rares : février 1652, juillet 1654, décembre 1655, juin 1656. Gronovius se plaint des nombreux cours dont il est chargé et annonce une nouvelle édition de son livre sur le sesterce. Rubens avait continué l'envoi de notes sur Tite-Live, ainsi que de leçons extraites du codex Petavianus.

M. Boot a fait suivre la correspondance de Gronovius d'une lettre inédite de N. Heinsius à Rubens écrite de La Haye, le 14 janvier 1656. Elle est d'autant plus intéressante que la réponse de Rubens a été publiée par Burmann dans le second volume du Sylloge, p. 760.

Tels sont les documents nouveaux dont nous devons la connaissance aux investigations de M. Boot; ils ne sont pas sans importance pour la critique du texte de Sénèque et de Tite-Live; ils sont plus précieux encore pour l'histoire de la philologie en notre pays et pour l'apprécia-

tion du talent d'Albert Rubens ; ils nous font mieux connaître cet homme de mérite qui, au milieu de tous les dons de la fortune, s'empressait de rendre service aux lettres et à ceux qui les cultivaient.

L. R.

ACTES OFFICIELS.

ATHÉNÉES ROYAUX. — Nominations :

M. Buchet (Léopold), porteur de certificats constatant qu'il a fait des études complètes d'humanités, est nommé surveillant à l'athénée royal de Namur.

M. Daras (Paul), surveillant à l'athénée royal de Namur, est nommé maître de calligraphie au même établissement.

M. Neuberg (J.-J-.B.), actuellement professeur chargé du cours de mathématiques supérieures à l'athénée royal de Bruges, est désigné pour passer à l'athénée royal de Liége ; il est chargé du cours de mathématiques supérieures.

M. Dusausoy (B.-J.-R.), actuellement professeur chargé du cours de mathématiques à la section professionnelle de l'athénée royal de Bruges, est chargé du cours de mathématiques supérieures au même établissement.

M. Straetmans (Gérard), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, actuellement professeur de mathématiques au collége communal d'Ypres, est nommé professeur à l'athénée royal de Bruges. Il sera chargé de la chaire de mathématiques à la section professionnelle.

M. Piré (Louis), professeur à l'athénée royal de Bruxelles, conseiller de la Société royale de botanique de Belgique et de la Société royale Linnéenne, membre-secrétaire de la commission de surveillance du Jardin Botanique de l'État, est nommé chevalier de l'ordre de Léopold.

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue*.

Bulletin de la Société belge de Géographie. Bruxelles, 1877.

N° 1. Mort de MM. Crespel et Maes. — A. L. Wauters. Le Zambèse. — L. Genonceaux. Les explorations de Stanley. — Causerie scientifique. — Chronique géographique.

N° 2. Dr. J. Van Raemdonck. Histoire du cours de l'Escaut. — A. J. Wauters. Le Zambèse (2e article). — E. Adan. Détermination des lieux d'étape. — Note sur la détermination des longitudes en voyage. — E. Adan. Les cartes en relief. — Chronique géographique.

Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik, herausgegeben von Dr. Alfred Fleckeisen und Dr. Hermann Masius. Leipzig.

1878. Drittes Heft. Die chorische Technik des Sophokles von Chr. Muff. Halle 1877 : von O. Hense (fin d'un compte rendu très étendu; jugement favorable, malgré beaucoup de critiques). — Zur lateinischen Syntax (opus est, usus est — refert, interest), art. approfondi de Hoffmann de Vienne. — Formenlehre der lateinischen Sprache, von Fr. Neue. Zweiter Theil. Zweite umgearbeitete und erweiterte Auflage. Berlin, Calvary, 1875: von Ernst Ludwig (ouvrage de statistique, sans explications suffisantes; la statistique est inégalement exécutée).

Philologischer Anzeiger, herausgegeben von Ernst von Leutsch. Göttingen.

Zweites Heft 1878. Studien zu der griechischen und lateinischen Grammatik, herausgegeben von G. Curtius und K. Brugmann. Neunter Band, Leipz. Hirzel. Prix : 9 m., von Ad. Kaegi (favorable). — Heinrich Welzhofer, Thukydides und sein Geschichtswerk. Ein Beitrag zur Geschichte der Historiographie. München, 1878, von Otto Gilbert (bon livre de vulgarisation, utile aux lettrés). — Animadversiones in oratores Atticos scr. O. Fuhr. Bonnae 1877, von A. Weidner (remarques nombreuses et en partie très-bonnes sur Antiphon, Andocide, Lysias, Isocrate et Isée,

écrites en mauvais latin). — De Julii Pollucis in publicis Atheniensium antiquitatibus enarrandis auctoritate scripsit Fedor von Stajentin. Vratislaviae 1875, von K. Boysen (utile).

Drittes Heft. Historische Syntax der lateinischen Sprache von Dr. A. Draeger. II. Die subordination. Leipzig, 1878. Prix : 6 marcs, 80 pf. (favorable, avec quelques indications bienveillantes sur ce qui manque encore). — P. Vergilius Maro's Bucolica erklärt und herausgegeben von E. Glaser. Halle, 1876. Prix : 1 marc, 50 pf. (a trop copié Ladewig). — Stati Achilleidos lib. 1, v. 1 — 396. Specimen novae Achilleidos Statii editionis. Vom Oberlehrer Dr. Kohlmann. Emden, 1877, von H. Köstlin (très-favorable). — Lexicon Taciteum, edid. A. Gerber et A. Greef. Fascic. II. Lips. Teubner 1878. Prix : 3 marcs, 60 pf. (favorable).

Jenaer Literaturzeitung im Auftrag der Universität Jena herausgegeben von Anton Klette. — 1878.

6 April. Wilhelm Adolph Becker, Charikles. Bilder altgriechischer Sitte, zur genaueren kentniss des griechischen Privatlebens entworfen. Neu bearbeitet von Hermann Göll. Band 1. 2. Berlin, Calvary. Prix : 12 m.: von Gustav Becker (favorable). — Catulli Veronensis liber. Recensuit et interpretatus est Aemilius Baehrens. Volumen I. Lipsiae, Teubner. Prix : 4 m. : von Bernhard Schmidt (surtout utile à cause de la collation exacte du Codex Oxoniensis; beaucoup de critiques). — Fritz Schmidt, Untersuchungen über den Miles Gloriosus des Plautus. Leipzig, Teubner. Prix : 2 m.: von Dziatzko (assez favorable).— *13 April.* Adolf Klügmann, die Amazonen in der attischen Literatur und Kunst. Eine archæologische Abhandlung. Stuttgart. Prix : 5 m. : von Schlie (favorable). — *20 April.* H. J. Bidermann, die Romanen und ihreVerbreitung in Oesterreich. Ein Beitrag zur Nationalitäten-Statistik mit einleitenden Bemerkungen über deren Verhältniss zu den Rechts-und Staatswissenschaften. Gräz. Prix : 6 m. : von Julius Jung (utile, mais trop d'hypothèses). — *27 April.* Darmesteter et Hatzfeld, le seizième siècle en France. Tableau de la littérature et de la langue, suivi de morceaux en prose et en vers, choisis dans les principaux écrivains de cette époque. Paris, Delagrave 1878. Prix : 6 fr. (von E. Laur, favorable). — *11 Mai.* James Darmesteter, Ormazd et Ahriman, leurs origines et leur histoire. Paris, Vieweg, librairie Franck, 1877. Prix : 12 fr. (von F. Spiegel, favorable). — Ludovicus Kaelberlah, Curarum in Commodiani Instructiones specimen (von E. Ludwig : favorable). — *18 Mai.* Heinrich Schmidt, Synonymik der griechischen Sprache. Band. 2. Leipzig, Teubner. Prix : 12 m. (von Gustav Meyer: favorable). — Otto Schubert, symbolae ad Terentium emendandum (von Dziatzko, bon travail, mais dont les conclusions sont loin de pouvoir être toutes acceptées). — *25 Mai.* Ritschelii opuscula philologica, volumen III, ad litteras latinas spectantia. Leipzig, Teubner, 1877. Dans ce volume l'auteur s'occupe encore de Plaute, puis de Varron et d'autres auteurs latins; puis de la constitution de l'empire sous Auguste, de la carte d'A-

grippa et de la Cosmographie du soi-disant Aethicus (von Ribbeck : favorable. — Gustav Lücking, die ältesten französischen Mundarten. Eine sprachgeschichtliche Untersuchung. Berlin, Weidmann, 1877 (von Hermann Suchier, favorable).

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthums-Wissenschaft. — Vierter Jahrgang 1876. Zwölftes Heft. Berlin, 1878. Calvary.

Erste Abtheilung. Jahresbericht über die Erscheinungen auf dem Gebiete der späteren griechischen Prosa sowie der mittel-und neugriechischen Prosa und Poesie. Von Professor Dr. A. Eberhard in Duisburg (Schluss).

Bericht über Aristoteles und Theophrastos für das Jahr 1876. Von Pr. Dr. Franz Susemihl in Greifswald.

Zweite Abtheilung. Bericht über Catull und die auf Catull, Tibull, Properz gemeinsam bezüglichen Schriften) für die Jahre 1874, 1875 und 1876. Von Pr. Dr. Richard Richter in Dresden (Schluss).

Dritte Abtheilung. Bericht über die auf die griechische und römische Mythologie bezügliche Literatur der Jahre 1873-1875. Von Pr. Dr. Preuner in Greifswald (Schluss).

Jahresbericht über lateinische Lexikographie für 1876. Von Pr. Dr. K. E. Georges in Gotha (Schluss).

Fünfter Jahrgang 1877. Drittes Heft. Erste Abtheilung. Bericht über die 1874-1877 veröffentlichten auf Xenophon bezüglichen Arbeiten. Von Dr. W. Nitsche in Berlin (Schluss folgt im nächsten Heft). — Bericht über die Homer betreffenden Schriften, die in den Jahren 1876 und 1877 erschienen sind. Von Pr. Dr. Ed. Kammer in Koenigsberg (Schluss). — Bericht über die im Jahre 1876 über Plato erschienenen Arbeiten. Von Pr. Dr. M. Schanz in Würzburg. — Bericht über die die griechischen Tragiker betreffende Literatur des Jahres 1877. Von Pr. N. Wecklein in Bamberg (Schluss folgt).

Zweite Abtheilung Jahresbericht über die Literatur zu Horatius. Von Hofrath Pr. Dr. H. Fritsche in Leipzig (Schluss). — Bericht über die Literatur zu Ovid vom Jahre 1877. Von Pr. Dr. A. Riese in Frankfurt a/M. — Jahresbericht über die Literatur zur Anthologia Latina aus dem Jahre 1867. Von demselben (Schluss folgt).

Dritte Abtheilung. Bericht über die Litteratur des Jahres 1877 zur Encyclopädie und Geschichte der klassischen Alterthumswissenchaft. Von Prof. Dr. C. Bursian in München (Schluss folgt).

Fünfter Jahrgang 1877. — Viertes und fünftes Heft. Erste Abtheilung. Bericht über die die griechischen Tragiker betreffende Litteratur des Jahres 1877. Von Pr. Dr. Nicolaus Wecklein in Bamberg Schluss). — Bericht über die auf die attischen Redner und die griechischen Rhetoren bezüglichen, von der Mitte des Jahres 1875 bis zum Herbst 1877 erschienenen Schriften. Von Pr. Dr. F. Blass in Kiel (Schluss folgt).

Zweite Abtheilung. Jahresbericht über die Literatur zur Anthologia Latina aus dem Jahre 1877. Von Pr. Dr. A. Riese in Frankfurt a/M. (Schluss). — Jahresbericht über Plinius den Aelteren. Von Pr. Dr. Urlichs in Würzburg.

Dritte Abtheilung. Bericht über die Literatur des Jahres 1877 zur Encyclopädie und Geschichte der klassischen Alterthumswissenschaft. Von Pr. Dr. C. Bursian in München (Schluss). — Jahresbericht über die lateinische Grammatik, 1876 und 1877. Von Conrector Dr. W. Deecke in Strassburg. — Jahresbericht über die italischen Sprachen für die Jahre 1876 und 1877. Von demselben. — Jahresbericht über das Kyprische, bis Ende 1877. Von demselben (Schluss folgt).

Hermes, Zeitschrift für classische Philologie, herausgegeben von Emil Hübner. — B. XI. — Berlin 1877.

13r Band. 1s *Heft*. — H. Diels, Atacta. — F. K. Hertlein, zur Kritik der attischen Redner (Lysius, Isaeus, Dinarchus, Aeschines, Demosthenes). — F. Blass, das ägyptische Fragment des Alkman (M. Blass, après avoir collationné lui-même le papyrus du Louvre, dont un fac-simile photographié est joint à son travail, essaie une nouvelle reconstruction du célèbre *Partheneion*. Il arrive à la conclusion que l'ensemble du poème comprenait dix strophes, de quatorze vers chacune, soit pour l'ensemble 140 vers, donc 101 ont été conservés, en entier ou en partie. Le chœur se composait probablement de dix jeunes filles, dont chacune chantait une strophe). — Niese, Beiträge zur Biographie Strabos. — R. Hirzel, die Thukydideslegende (cette dissertation se rattache à celle de Wilamowitz, que nous avons signalée en analysant la 3e livr. du t. XII. Hirzel prétend que l'ouvrage de Praxiphane περὶ ἱστορίας, mentionné dans la biographie de Marcellin, n'était autre chose qu'un Dialogue, n'ayant aucune valeur historique). — K. P. Schulze, zum Codex Oxoniensis des Catull. — H. Tiedke, Quaestionum Nonnianarum specimen alterum. — Dittenberger, die Familie des Herodes Atticus (d'après des inscriptions partiellement inédites d'Athènes et d'Olympie). — Th. Mommsen, der letzte Kampf der Römischen Republik (Ein. Bruckstück). Ce fragment fait probablement partie de cette « Histoire de l'Empire romain » que Mommsen prépare de longue main et dont le présent spécimen nous fait souhaiter plus vivement encore la prompte publication. Il s'agit dans ce fragment de la révolte de Julius Vindex. C'est une magnifique introduction aux Histoires de Tacite. — Th. Mommsen, Trimalchios Heimath und Grabschrift. (La patrie de Trimalcion est Cumes. Son épitaphe est un chef-d'œuvre de *snobisme*) — H. Droysen, Nachträge zu der Epitome des Nepotianus. — C. Robert, zur Geschichte der Euripides-Handschriften. — A. Kirchhoff, zur Aristotelischen Oekonomik. — H. Zurborg, nochmals der letzte Ostrakismos. — Catalogue général de philologie (ancienne et moderne), de janvier à juin 1877, par Muldener.

13r Band, 2s *Heft*. — E. Hübner das Epicedion Drusi (dans cet article

de cent pages l'auteur s'efforce de montrer que l'élégie en l'honneur de Drusus, tout en ne méritant nullement les éloges que lui ont décernés Scaliger, N. Heinsius et Valckenaer, n'est pas cependant une composition du quinzième siècle, comme a tâché de le prouver M. Haupt, dont l'opinion a été adoptée par Lachmann et L. Müller). — Th. Mommsen, die Familie des Germanicus (dans cet article très-intéressant, qui aboutit à des conclusions fort précises, Mommsen montre que, dans le cas spécial dont il s'agit, les indications de Suétone sont plus exactes que celles de Tacite, auquel il reproche une certaine légèreté). — H. Tiedke, quaestionum Nonnianarum specimen alterum. — Wilamowitz-Möllendorff, zur Ὀαριστύς (Théocr. id. 27). — H. Zurborg, Kritische Bemerkungen zu Demosthènes. — A. Kirchhoff, zu Aristophanes (les vers 1288-1315 Dind. sont-ils d'Eupolis, comme le prétendent quelques scoliastes?). — Th. Mommsen, Zu den scriptores hist. Augustae (dans le florilège qui fait partie du ms. de Nicolas de Cues, dont J. Klein a fait connaître le contenu en 1866, se trouvent des extraits des *scriptores hist. Aug.*, littéralement reproduits par Sedulius, dans son traité de *rectoribus christianis*. Or, ces extraits différent assez notablement du texte traditionnel. D'un autre côté, comme Sedulius enseignait à Liége au neuvième siècle, le florilège en question date au plus tard de la même époque, ce qui rend ses leçons particulièrement dignes d'attention). — Chr. Belger, Arist. de anima, A 1, 402^{b}16. — R. H., zu Plutarchs Themistokles.

Rheinisches Museum für Philologie, Franckfurt a/m, 1877.

XXXII, 4. O. Hense, Ueber die Vortragsweise Sophokleischer Stasima (intéressant mais très-conjectural). — R. Peiper, Vermischte Bemerkungen zu römischen Dichtern. — H. Flach, Studien zu den Hymnen des Synesios. — E. Jungmann, Zur zeit des Fulgentius. — M. Bonnet, Die pariser Handschriften des Laertios Diogenes. — H. Blümner, Ueber die Geschichte des Erzgusses bei Plinius. — A. Vollmer, Die römisch-karthagischen Verträge. — O. Ribbeek, zu Aristophanes, Wespen. — A. Hug, Aeneas Tacticus und die Einnahme des Hafens von Megara durch Pisistratus. — W. Crecelius, ein Düsseldorfer Statiusfragment. — A. Kiessling, Pompeianisches. — E. Rohde, zu Ampelius. — F. Bücheler, Altitalische Inschrift.

XXXIII, 1. F. Bücheler, Oskische Bleitafel (mit einem Fac-simile). — H. Müller-Strübing, Die Strategie des Demosthenes 418 v. Chr. — C. Dziatzko, zur Kritik des Lucilius. — N. Wecklein, zu Aeschylus und Euripides. — G. Keller, Ueber die Handschriftenklassen in den Carmina des Horaz. — J. Klein, Epigraphisch-antiquarische Analekten (le personnage qui fut tour à tour légat de l'Aquitaine sous Néron [Pline h. n. 34, 7, 47] et légat de la Germanie inférieure en 58 ap. J.-C. [Tac. Ann. 13, 54 et 56], s'appelait non pas Vibius Habitus, comme le prétendent Borghesi et R. Mowat [Revue de philol. I, 275], mais L. Duvius Avitus, comme le prouvent les tablettes découvertes en 1875 à Pompéi, V. Her-

mes, XII, 132. Les autres observations de Klein sont moins intéressantes). — J. B(ernays), Eine Vorhersagung Niebuhr's (le grand historien prédisait, en 1829, la découverte des ruines de Ninive, qu'il appelait le Pompéi de l'Asie centrale, et le déchiffrement des inscriptions cunéiformes de l'Assyrie). — F. Leo, Ein Sieg des Magnes (d'après une inscription inédite, qui nous montre le poète comique Magnès vainqueur en la même année qu'Eschyle, auquel Périclès avait fourni le chœur, — entre 469-459 av. J.-C.). — G. Goetz, zu den Deliaelegien des Tibull. — M. Voigt, zu Varro, l. l. VI, 9, 86. — L. Urlichs, zur Kritik Cicero's. — F. Gloeckner, zur Kritik der Fragmente des Seneca. — H. Hagen, Tironiana.

XXXIII, 2. E. Rohde, Γέγονε in den Biographica des Suidas (sur 129 exemples, il y en a 88 où γέγονε désigne certainement, et 17 où ce mot indique probablement la période culminante, ἀκμή, des personnages auquel on l'applique). — F. Schultess, Ad Senecae libros de Clementia. — J. Bernays, Aristoteles' Elegie an Eudemos (dans le 7e vers du fragment de cette élégie qui est parvenu jusqu'à nous, il faut lire μουνὰξ au lieu de οὐ νῦν. Le personnage auquel s'adressent ces vers est Socrate et non Platon, comme on l'a cru jusqu'ici). — W. Meyer, Des Lucas Fruterius Verbesserungen zu den Fragmenta poetarum veterum latinorum a. 1564. — J. Steup, Bemerkungen zu Thukydides (livre III, V). — Bücheler, Altitalisches Weihgedicht. — Foerster, Bestimmung der Lateinischen Quantität aus dem Romanischen. — Varia, von W. Ribbeck. — Sitzler, zu Tyrtaios. — M. Schanz, Ueber den Platocodex N. 1807 der Nationalbibliothek in Paris (Parisinus A). — N. Wecklein, zu Plato Apolog., p. 30 C. — J. Rieckher, zu Plato Symp., p. 175 B. — K. Fuhr, zu Hypereides. — F. B(ücheler), Poeta latinus ignobilis. — G. Teichmüller, der Begriff des Raumes bei Lucrez. — E. Baehrens, Neue Verse des Dracontius. — Wecklein, zu Sallust. — Gloeckner, zu Seneca. — W. Clemm, zu Tacitus (Ann., II, 33. Au lieu de *antistent, talis,* il faut lire *antistent, ita* iis [sc. *antistare*] *quae e. q. s).* — Schmitz, zu den Tironischen Noten. — K. Zangemeister, zur Weltchronik des sogenannten Severus Sulpicius.

Litterarisches Centralblatt für Deutschland, herausgegeben von Prof. Dr. Fr. Zarncke. — 1877. — Leipzig.

12 janvier. Zacher, de nominibus graecis en αιος, αια, αιον. Halle, 1877, VIII et 280 pp. 8°, par ? (favorable, critiques de détail). — Prestel, der Tempel der Athena Nike, 1876, VI et 65 pp. gr. 8° et 2 pl. 4°. Prix : 2 M., par Bu(rsian) (peu favorable).

19 janvier. Holzweissig, Wahrheit und Irrthum der localistischen Casustheorie. Leipz., 1877, Teubner, 88, pp. 8°. Prix :.1-80 M., par Bg. (nombreuses critiques). — Van Herwerden, Plutarchea et Luciania cum nova Marciani codicis collatione. Utrecht, 1877, 90 pp. par B. (plusieurs bonnes conjectures, mais pas toutes neuves).

26 janvier. Sadowski, die Handelsstrassen der Griechen und Römer durch das Flussgebiet der Oder, Weichsel, des Dniepr und Niemen an

das Gestade des Baltischen Meers, übers. v. Cohn. Mit 2 Karten u. 3 Taff. Jena, 1877, LIII et 210 pp. gr. 8. Prix : 7-20 M., p. K.-L. (ouvrage scientifique, parfois un peu trop hardi. La traduction est détestable). — R. Loebell, Quaestiones de perfecti Homerici forma et usu. Leipz., 1877, 73 pp. gr. 8° (il y a du bon dans cette dissertation assez mal écrite).

2 février. Hartmann, Studia critica in Lucianum. Diss. inaug. de Leyde, 1877, IX et 99 pp. gr. 8°, par B. (on trouve dans ce travail de bonnes conjectures, mais on y constate aussi le défaut propre à l'école hollandaise, d'ignorer les travaux des devanciers). — Zechmeister, Scholia Vindobonensia ad Horatii artem poeticam. Vienne, 1877, XXII et 54 pp. gr. 8°, par A. E. (bon, utile pour connaître les études classiques au moyen-âge).

9 février. H. Schmîdt, Kritischer commentar zu Plato's Theätet. Leipz. 1877, Teubner, Prix : 4 M. p. W. hlr. b. (complément de l'éd. de ce dialogue publiée par H. Schm. en 1869. Très-bon). — Fabretti, Palaeographische Studien, Leipz. 1877, Teubner, 165 pp. lex. 8°. Prix : 5 M., par W. W. (excellent, la traduction laisse à désirer).

16 février. Bernardakis, symbolae criticae in Strabonem. Leipz. 1877, Teubner, 58 pp. lex. 8°, p. B. (critique impartiale et judicieuse des conjectures sur Strabon publiées par Cobet dans ses *Miscellanea critica*). — Iwan Müller, De Seminarii philologici Erlangensis ortu et fatis. Erlangen, 1878, 20 pp. 4. (ce discours, très-bien écrit, contient l'histoire du séminaire d'Erlangen, dont on célébrait le 1er centenaire ce 1877. On y remarque, indépendamment des excellents portraits de Döderlein et de Nägelsbach, la preuve qu'il n'est pas exact qui Wolf le premier se fit inscrire comme étudiant *en philologie*). — E. Hübner, Grundriss zu Vorlesungen über Geschichte und Encykcopädie der classischen Philologie. Berlin, 1876. Weidmann, IV et 162 pp. gr. lex. 8°. Prix : 4 M., p. Bu(rsian). Ouvrage utile.

23 février. Acta seminarii philologici Erlangensis. Ed. Müller et Wölfflin, 1877, IV et 476 pp. gr. lex 8. Prix : 8 M., dissertations sur Catulle, Cicéron, Salluste, les auteurs du *bellum Africanum* et du *b. Hispaniense,* Galien, Eschyle, Callinus, Tyrtée (elles témoignent hautement en faveur de l'école qui les a provoquées).

2 mars. Cauer, Delectus inscriptionum graecarum propter dialectum memorabilium, Leipz., 1877, XXIV et 176 pp. gr. 8. Prix : 4 M., p. M. (favorable, critiques de détail). — Francke, Terenz und die lateinische Schulkomödie in Deutschland. Weimar, 1877, 187 pp. lex. 8. Prix : 3 M. (très-favorable, quelques critiques).

9 mars. Exempla codicum graec. litteris minusculis script. edid. Wattenbach et Van Velsen. Heidelberg, 1878, 50 feuilles imp. fol. Prix : 25 M. (ouvrage qui devrait se trouver dans tous les dépôts publics).

23 mars. Baerwald, Josephus in Galilaea. Breslau, 1877, 63 pp. lex. 8. (sujet intéressant, erreurs graves). — Gladstone, Homer und sein

Zeitalter, übers v. Dr. Bendan. Jena, 1877, X et 315 pp. Prix : 6 M. (ouvrage bizarre, fort mal traduit). — C. Taciti dialogus de oratoribus, schulausgabe v. C. Peter. Jena, 1877, XII et 151 pp. gr. 8., p. A. E. (édition surtout recommendable au point de vue de l'explication. Quant à la critique du texte, elle est conservatrice). — Madvig, Emendationes Livianae, iterum auctiores editae. Kopenh., 1877, IV et 770 pp. Prix : 16-50 M., par A. E. (excellent).

30 mars. C. Taciti de situ ac populis Germaniae liber, ed. Kritz. Quartam ed. cur. Hirschfelder. Berlin, 1878, XVIII et 94 pp. 8., p. A. E., (bien). — Adam, die älteste Odyssee, p. S. (mauvais).

CONGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT

A PARIS.

(Septembre 1878).

Un *Congrès libre de l'Enseignement* aura lieu à Paris, en septembre 1878.

Ce Congrès a pour but d'étudier : les réformes à introduire dans l'instruction et dans l'éducation physique, intellectuelle et morale de l'enfance et de la jeunesse, les progrès à réaliser dans les méthodes et dans les écoles de tous les degrés, les améliorations à apporter dans la situation des instituteurs et des professeurs, et dans l'organisation de l'enseignement élémentaire, professionnel, secondaire et supérieur, etc., etc.

Un programme détaillé des questions qui seront mises à l'ordre du jour du Congrès, et sur lesquelles les adhérents pourront envoyer des communications, a été préparé par la Commission d'initiative, et il sera adressé, ainsi que le règlement du Congrès, à tous ceux qui en feront la demande au Secrétariat, 15, faubourg Montmartre.

La cotisation est fixée à **3** fr. pour les membres de l'enseignement, et à **12** fr. pour les autres adhérents.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Tome 21. 4e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

A QUEL GENRE LITTÉRAIRE APPARTIENT L'AGRICOLA DE TACITE?

On a beaucoup écrit, dans les douze dernières années, sur la nature de cet ouvrage. M. E. Hubner, professeur à l'université de Berlin, y a distingué, avec grande raison, deux parties, l'une oratoire, l'autre historique [1]. M. C. L. Urlichs, de l'université de Würzbourg, est d'avis qu'il appartient au genre historique plutôt qu'au genre oratoire [2], mais il avoue que l'épilogue ressemble à la péroraison d'un discours [3], et que les premiers et les derniers chapitres ont la brièveté d'une *laudatio* [4]. Ces deux savants n'ont pas examiné l'unité du livre. Je m'en suis occupé dans un article où j'ai cherché à prouver [5] que l'*Agricola* est ce que les modernes appellent *éloge historique* (historische Lobschrift), et qu'il ne renferme rien qui ne convienne à ce genre littéraire; que l'unité de la composition consiste dans l'unité du but, qui n'est autre que la glorification d'Agricola et surtout sa justification comme homme politique; enfin, que

---

[1] *Zu Tacitus Agricola,* dans le Hermès, 1866.

[2] *Pluribus argumentis ad historicum potius quam ad oratorium genus refertur* (Commentatio de vita et honoribus Agricolae, 1868, page 4).

[3] *Orationis præ se ferre speciem* (ib., p. 3).

[4] *A laudationis brevitate non aliena* (ib., p. 4).

[5] *Revue de l'instruction publique* (*supérieure et moyenne*) *en Belgique,* du 1 mai 1870. Cet article a été reproduit, avec quelques changements de rédaction, dans mes *Contributions à la critique et à l'explication de Tacite.* Paris, Garnier; Gand, Hoste.

le caractère politique de l'écrit ne peut guère être contesté, et que Tacite, en louant son beau-père, défend les principes politiques qui ont sa préférence. Peu après, M. Em. Hoffmann, professeur à l'université de Vienne, publia une dissertation [1] dans laquelle il résumait sa manière de voir en disant que le livre de Tacite « est essentiellement une apologie d'Agricola, en forme de biographie ». Puis, en 1871, M. Hirzel, recteur du gymnase de Tübingue, émit une opinion tout à fait nouvelle : à l'en croire, l'*Agricola* ne serait qu'une *œuvre hybride et informe* [2]. Tout récemment, la thèse de M. Urlichs a été reprise, mais non pas avec les sages réserves dont l'éminent professeur l'avait accompagnée [3]. En effet, M. Adam Eussner cherche à prouver que l'*Agricola* est une œuvre d'histoire, et comme il pense qu'il n'y a pas jusqu'à une péroraison pathétique qui ne puisse trouver une place convenable dans une histoire, on doit en conclure qu'il revendique pour tout le livre un caractère purement historique [4].

Nous nous proposons, dans les pages qui suivent, d'examiner en particulier la thèse soutenue par M. Eussner, et de rencontrer les objections qu'il a faites contre la dénomination d'éloge historique.

---

[1] *Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien,* du 30 juin 1870.

[2] *Ueber die Tendenz des Agricola von Tacitus* (Programme du gymnase de Tübingue, 1870-1871).

[3] *Ausführungen zu Tacitus Agricola,* par ADAM EUSSNER, dans les *Blätter für das Bayerische Gymnasial-und Real-Schulwesen,* XIII B., 4tes Heft.

[4] La thèse que défend l'auteur se trouve dans la conclusion : Der Agricola ist sohin ein historisches Werk : keine Lobrede, sondern eine Biographie. Il avait dit au début de la discussion : Die Hauptfrage ist : *Gehört der Agricola zu der historischen oder rhetorischen Kunstgattung?* Je ne sais pourquoi il entre en matière en se posant cette question, que je regarde au moins comme oiseuse, car aucun des savants dont il parle ne s'est prononcé exclusivement pour l'un ou pour l'autre genre. Quant à moi, j'avais dit que l'*Agricola* est un éloge historique, genre mixte (*Contr.*, p. 21). Peut-être que l'auteur, en lisant le mot éloge, a de suite pensé à un discours, genre purement oratoire. Alors la confusion, dont nous parlerons plus loin, a déjà commencé ici.

I.

1. La principale raison qu'on allègue pour attribuer au livre de Tacite le caractère d'une œuvre d'histoire, c'est qu'on y trouve beaucoup d'histoire et de géographie. Pour l'un, c'est en première ligne la description de la Bretagne, pour l'autre, le résumé des expéditions qui ont précédé celles d'Agricola. Assurément, ces deux morceaux ne conviendraient pas à un discours, mais ils sont à leur place dans un *éloge historique,* d'autant plus qu'ils concourent à faire atteindre le but de tout le livre [1]. C'est Agricola qui avait complété les connaissances des Romains sur la Bretagne; c'est à lui qu'on pouvait rapporter le mérite d'avoir enrichi la science géographique (*hanc oram novissimi maris* TUNC PRIMUM *Romana classis circumvecta insulam esse Britanniam affirmavit*, ch. 10). Tacite décrit l'île, *parce que* son beau-père a eu la gloire d'avoir *le premier* tout à fait dompté les Bretons (*quia tum primum perdomita est,* ch. 10). Ne devait-il pas, en profitant des renseignements qu'il avait obtenus d'Agricola, nous donner une idée exacte du théâtre des exploits de son héros?

Quant au résumé des expéditions antérieures, il était nécessaire comme introduction à l'histoire des conquêtes d'Agricola, parce qu'il fait ressortir ce qui restait à faire et toutes les difficultés qu'il y avait à vaincre, comme nous l'avons déjà expliqué ailleurs [2].

Du reste, il n'est pas permis de juger *du caractère* de l'ensemble d'un ouvrage par une de ses parties qui ne contient que huit chapitres sur quarante-six (X-XVIII). Est-ce que Thomas n'a pas inséré dans son éloge de d'Aguesseau l'histoire de la législation française, et cet ouvrage cesse-t-il pour cela d'être un éloge historique, pour devenir une pure œuvre d'histoire?

Quant à l'histoire de la conquête de la Bretagne, qui est citée par l'un comme preuve du caractère historique de l'ouvrage, par l'autre comme en détruisant l'unité, nous avons prouvé, et nous verrons encore plus loin, qu'elle est la partie essentielle de l'*éloge historique,* et qu'elle ne pourrait y manquer sans rendre l'éloge impossible.

---

[1] *Contributions,* p. 19.
[2] *Contributions,* p. 19.

Faisons ici une observation sur laquelle la discussion devra s'appuyer plus d'une fois. On a confondu l'éloge historique avec une œuvre purement oratoire (discours, éloge, oraison funèbre), qu'on suppose ne pouvoir être adressée qu'à un *cercle imaginaire d'auditeurs* [1]. Si l'auteur des *Ausführungen* n'avait pas fait cette confusion, il n'aurait pas dit avec dédain : « *On a même voulu trouver la description de la Bretagne convenable dans un éloge* [2] ». Ce n'est pas dans un éloge, genre purement oratoire, mais bien dans un éloge historique que je l'ai trouvée convenable. Comment est-il possible que l'auteur qui cherche à me réfuter ait perdu de vue la distinction que j'avais faite entre les deux genres? « L'éloge historique, avais-je dit, qui tient à la fois du discours et de l'histoire, admet le style oratoire et la forme de composition que nous voyons ici; il comporte de longs développements historiques, pourvu qu'ils concourent à produire l'effet voulu et qu'ils ne nuisent pas à l'unité de la composition. » En réfléchissant à cette explication, il ne se serait pas non plus, dès le début, posé la question : l'Agricola appartient-il au genre oratoire ou au genre historique [3]? Car il aurait aussitôt compris qu'il n'appartient exclusivement ni à l'un ni à l'autre, comme c'est du reste l'opinion de M. Urlichs lui-même [4].

---

[1] An einen fingierten Zuhörerkreis (*Ausführungen*, etc., p. 21).

[2] Obschon man sogar die Beschreibung Britanniens für eine Lobrede geeignet finden wollte (*Ausführungen*, etc., p. 22).

[3] Die Hauptfrage ist : Gehört der Agricola zur historischen oder rhetorischen Kunstgattung?

[4] Cette confusion de deux genres qui se touchent, mais dont les différences sont connues de tous les littérateurs, domine pour ainsi dire dans toute la dissertation. En voici des exemples : Lorsque M. E. dit que la morale (Nutzanwendung) de l'ouvrage ne s'adresse pas à un *cercle supposé d'auditeurs*, mais à Tacite lui-même et aux siens, et que par conséquent ce n'est pas une *œuvre oratoire* *, il fait croire que je prends l'*Agricola*, non pas pour un éloge historique, mais pour un discours (rednerisches

* Übrigens liegt gerade darin ein Beweis gegen die Richtigkeit der Annahme, welche Agricola als ein rednerisches Werk bezeichnet, dass die Nutzanwendung, zu welcher die Bewunderung der Tugenden des Helden führt, sich nicht an *einen fingierten Zuhörerkreis*, sondern nur an den Autor selbst und die Seinigen richtet (p. 21).

2. M. Eussner dit que Tacite désigne, *de la manière la plus précise*, son ouvrage comme une œuvre d'histoire, car « il le nomme le récit de la vie d'un homme qui n'est plus, et s'adresse, non pas à des auditeurs ni à son temps, mais à la postérité [1] » (Preuves : ch. 1, *facta moresque posteris tradere; ad prodendam virtutis memoriam; suam ipsi vitam narrare;* ch. 2, *narraturo mihi vitam defuncti hominis;* ch. 44, *quod si habitum quoque ejus posteri noscere velint*; ch. 46, *posteritati narratus et traditus)*. Nous pourrions nous contenter de demander si l'on ne peut pas s'adresser à la postérité dans un éloge aussi bien que dans une œuvre d'histoire, et si un éloge historique doit nécessairement être composé en vue d'un *auditoire* devant lequel on le récite. La réponse à ces questions ne saurait être douteuse, et ne laisse aucune valeur au second argument. Ajoutons cependant qu'il est tout à fait inexact de dire que Tacite n'a en vue que la postérité [2]. Il est sûr que, dans les trois premiers chapitres, il réclame l'indulgence des lecteurs, non pas des âges futurs, mais de son propre temps. Il la réclame pour son talent peu exercé et pour le sujet qu'il traite. Agri-

---

Werk). Il suppose, en outre, ce qui est plus étonnant, qu'un discours ne peut s'adresser qu'à un *cercle d'auditeurs* réel ou supposé. Lorsqu'il affirme que je vois dans le livre de Tacite un ouvrage du genre oratoire (der rhetorischen Gattung) *, il m'attribue une opinion que je n'ai pas exprimée, en confondant encore l'éloge (discours) avec l'*éloge historique* (genre mixte). Enfin, lorsqu'il dit que Tacite *ne s'adresse pas à* UN AUDITOIRE **, mais *à la postérité*, et qu'il veut prouver par là que l'*Agricola* n'est pas une œuvre oratoire, il met encore sur la même ligne un éloge historique et un discours destiné à être prononcé dans une assemblée.

Nous reviendrons sur ces assertions pour en montrer l'inexactitude sous d'autres rapports.

[1] Ueberhaupt bezeichnet Tacitus den Agricola *auf das bestimmteste als ein historisches Werk*. Er nennt es die Erzählung etc. (v. *Ausf.*, p. 23.

[2] M. G. ANDRESEN est du même avis en disant qu'Agricola est présenté comme un modèle pour *tous ses contemporains*. *(Die Entstehung und Tendenz des Taciteischen Agricola,* von GEORG ANDRESEN. Berlin Weidmannsche Buchh.)

* Während Hubner, La Berge, Gantrelle ein Werk der rhetorischen Gattung darin erblicken (*Ausführungen,* etc., p. 20).

** Wendet sich nicht an Zuhörer sondern an die Nachwelt (*Ib.*, p. 23).

cola était mal vu d'un grand nombre d'hommes politiques. Pendant les huit dernières années, il avait vécu sous leurs yeux à Rome, ne se distinguant en rien des courtisans les plus humbles et les plus soumis de Domitien. Le tyran mort, et la liberté rétablie sous Nerva, la haine se déchaîna contre tous ceux qui avaient servi le régime déchu. Les *morts* (Pline) n'étaient pas plus épargnés que les vivants, et l'on ne pouvait manquer d'attaquer la mémoire d'Agricola, qui avait été un des serviteurs les plus obséquieux d'un règne tyrannique. Tacite, publiant l'éloge de son beau-père dans le moment où l'on était en pleine réaction contre tout ce qui avait eu des accointances avec le despotisme, ne pensait certainement pas à invoquer l'indulgence de la postérité, mais bien celle de ses contemporains, auxquels il craignait de déplaire, et par le sujet de son livre, et par la manière de le traiter. Aussi dit-il au ch. 2 : Aujourd'hui où je me propose d'écrire la vie d'un homme qui n'est plus, j'aurai besoin d'une indulgence que je ne demanderais pas si je prenais le rôle d'accusateur [1].

Reste la preuve qu'on tire de *narrare vitam.* C'est là une expression générale qui, assurément, ne désigne pas *de la manière la plus précise* l'*Agricola* comme une œuvre d'histoire. Ou bien ne peut-on pas *raconter la vie* d'un grand personnage de plusieurs manières et avec un but différent? Objet d'une simple biographie pour l'un, elle sera exposée par l'autre dans un véritable discours; un stoïcien républicain, qui aurait raconté la vie d'Agricola, n'aurait fait qu'un pamphlet contre le courtisan de Domitien, tandis que Tacite l'a justifié et exclusivement loué. Au reste, il y a, dans les ch. 2 et 3, d'autres expressions bien précises qui détruisent complétement la preuve qu'on voudrait tirer de *narrare vitam* pour démontrer le caractère purement historique de l'ouvrage. Nous y reviendrons plus loin.

---

[1] Cf. *Contributions,* etc. p. 26 et 36. — L'idée de mettre un point après *incusaturus* est d'abord venue à Wex. J'ai cherché à démontrer, dans mes « Contributions », qu'il est nécessaire. Draeger, Adam Eussner et Nipperdey l'adoptent, mais PRAMMER (*Zeitsch. für die österreich. Gymnas.,* 20 avril 1878) objecte : dann möchte man statt *tam* lieber *adeo* erwarten. Haase avait dit, au congrès des philologues allemands à Vienne, que *tam,* ainsi employé, n'était pas latin, mais les exemples de Pline et de Juvénal que j'ai cités établissent nettement le contraire.

Il suit de ce qui précède que la citation *suam ipsi vitam narrare* ne prouve rien non plus. Il s'agit de Rutilius et de Scaurus. Y a-t-il quelque part la moindre indication qu'ils ont composé une simple autobiographie? Vu les circonstances dans lesquelles ils ont écrit, on ne peut pas le supposer [1]. On sait que Rutilius, victime de la haine des chevaliers, écrivit son livre dans l'exil, auquel il avait été injustement condamné; quant à Scaurus, il fut plusieurs fois accusé par les démocrates, et nous le voyons bien maltraité dans le *Jugurtha* de Salluste, son adversaire politique [2]. Nous concluons de là que leurs ouvrages étaient probablement des apologies politiques.

3. Une autre preuve, dit-on, que Tacite *désigne positivement son livre comme une œuvre d'histoire*, « c'est qu'il le compare à d'autres écrits biographiques (ch. 1) [3] ». Est-ce bien avec de simples biographies qu'il fait la comparaison? On a oublié de le démontrer. Voyons donc nous-même quel pouvait être le caractère de ces écrits. On lit au premier ch. : Transmettre à la postérité les actions et les mœurs des hommes illustres, est un usage ancien qu'on n'a pas même négligé de nos jours. Quels sont les contemporains auxquels l'auteur fait allusion? Il les nomme au chapitre suivant; ce sont Arulénus Rusticus et Sénécion, qui, quatre ans auparavant, avaient été mis à mort, pour avoir publié, l'un *l'éloge* de Thraséa, l'autre celui d'Helvidius (*cum Aruleno Rustico Pætus Thrasea, Herennio Senecioni Priscus Helvidius laudati essent, capitale fuit*, ch. 2) On voit que c'est à des éloges contemporains que l'auteur compare son livre [4]. Quant aux ouvrages anciens, Tacite cite au ch. 1 les écrits de Rutilius et de Scaurus, que nous venons de caractériser. Si on n'admettait pas notre opinion, on ne pourrait, en tout cas, citer ces ouvrages pour conclure de leur nature à celle de l'*Agricola*. Car l'expression *suam vitam narrare*, le seul argument sur lequel on puisse s'appuyer, n'a pas néces-

---

[1] V. Contributions etc., p. 15.

[2] *Factiosus, avidus potentiæ, honoris, divitiarum, ceterum vitia sua callide occultans.* Ch. 15.

[3] *Er vergleicht sein Buch mit anderen biographischen Schriften* (p. 23).

[4] Hubner nomme ces écrits *laudationes* (*Hermès*, 1866, p. 444), et pour C. de La Berge ce sont également des éloges.

sairement, comme nous venons de le voir, la signification qu'on veut lui donner.

L'ouvrage de l'antiquité qui devait avoir le plus de ressemblance avec l'*Agricola* est l'éloge de Caton par Cicéron, comme nous l'avons montré ailleurs [1]; mais Tacite se serait bien gardé d'en parler, ne fût-ce que pour ne pas fournir des armes aux ennemis politiques de son beau-père. Aulu-Gelle cite cet éloge de la manière suivante : De cujus (Catonis) vita liber est M. Ciceronis, qui inscribitur *laus M. Catonis* (XIII, 19). Prétendra-t-on ici également que l'expression générale *de vita alicujus liber est* doit absolument désigner une simple biographie.

Nous trouvons une expression identique dans Pline le jeune. L'orateur Régulus, que Sénécion caractérisait en disant *orator est vir malus dicendi imperitus*, ayant perdu son fils encore enfant, fit un grand étalage de sa douleur (*placuit ei lugere filium*, ep. IV, 7). Non seulement il fit faire de son enfant un grand nombre de statues et de portraits, mais il composa un écrit sur sa vie (*librum de vita ejus*, ib.), le récita dans une nombreuse assemblée et le fit lire dans plusieurs villes de l'Italie par les meilleurs déclamateurs. Tout indique ici, malgré l'expression dont se sert Pline, que Régulus, voulant pleurer (*lugere*) son enfant, avait composé une espèce de *laudatio funebris*.

4. Ce qui prouve encore, dit-on, que Tacite *désigne positivement son livre comme une œuvre d'histoire*, c'est qu'il « le présente comme le précurseur d'un plus grand ouvrage historique (ch. 3) [2]. » Mais Tacite a-t-il employé le comparatif *plus grand?* A-t-il fait une comparaison entre deux ouvrages? Nullement. Après avoir exposé les effets désastreux de la servitude endurée sous Domitien, il dit que, malgré son talent peu exercé, il ne lui déplaira pas d'écrire l'histoire de Nerva et de Trajan et celle de la servitude passée; qu'en attendant, il publiera un livre destiné à honorer son beau-père. Y a-t-il dans ce passage la moindre indication sur la similitude ou le caractère identique d'un grand et d'un petit ouvrage

---

[1] *Contributions*, etc., p. 15, note.

[2] Führt es als Vorläufer eines grösseren historischen Werkes ein (*Ausführ*, p. 23).

historique? Pas plus, sans doute, que s'il avait dit : en attendant, je publierai quelques odes à l'honneur d'Agricola.

5. On tire un cinquième argument du passage suivant du ch. 10 : *quæ priores nondum comperta eloquentia percoluere, rerum fide tradentur*, en disant que Tacite oppose ici le *caractère historique* de ce qu'il dit de la Bretagne aux descriptions oratoires d'autres écrivains [1]. Tacite dit qu'il sera plus exact que ses devanciers dans la description de l'île, et l'on voudrait en conclure qu'il *désigne très-positivement son livre comme une œuvre d'histoire!* Nous avons du reste déjà fait observer qu'on ne peut conclure de la partie au tout, et qu'en outre cette description est tout à fait à sa place dans un éloge historique.

Nous avons cité et transcrit textuellement tous les arguments par lesquels on veut prouver que Tacite désigne lui-même son livre comme une œuvre d'histoire. Ils ne convaincront sans doute personne, quoique l'auteur des *Ausführungen* dise que ce sont « des témoignages non *équivoques* de Tacite lui-même » [2].

6. Tacite offre nombre d'expressions qui se rencontrent aussi dans Salluste, et même des réminiscences de Tite-Live. Il y en a qui font valoir ces imitations comme une preuve que l'*Agricola* est une œuvre d'histoire, et M. E. dit : Historiker sind auch die Vorbilder, denen Tacitus im Agricola nachgeeifert hat, namentlich Sallust und in zweiter Linie Livius, wie oben ausgeführt wurde (p. 24). Mais il ne suffit pas qu'on rencontre des expressions semblables ou identiques dans deux ouvrages pour décider qu'ils appartiennent au même genre littéraire. A-t-on du moins prouvé que ces expressions ne peuvent pas être employées dans un éloge historique? On ne l'a pas essayé et on l'essayerait en vain. Quand Tacite fait en détail l'histoire des conquêtes et de l'administration d'Agricola, quoi d'étonnant que son style se rapproche de celui de l'histoire et ne soit pas purement oratoire? Nous avons démontré ailleurs [3] que toute l'his-

---

[1] Und setzt an einer Stelle geradezu den historischen Charakter seines Berichtes den rhetorischen Darstellungen anderer entgegen (*Ausf.* p. 23).

[2] Zahlreichen und unzweideutigen Zeugnissen des Schriftstellers selbst (*Ausf.*, p. 24).

[3] *Contributions*, etc.

toire de la soumission de la Bretagne a une place tout à fait *nécessaire* dans l'éloge historique d'Agricola; que nous font donc un certain nombre d'expressions empruntées à un historien?

Du reste, Tacite n'imite pas seulement Salluste et Tite-Live il a aussi des expressions tirées des poètes et même deux véritables imitations de Cicéron[1]. Quelle conséquence peut-on tirer de tout cela? Une seule qui soit hors de doute : c'est que notre auteur, ayant fait de ces écrivains sa lecture habituelle, ne pouvait ou ne voulait pas éviter, en écrivant, que plusieurs de leurs locutions se présentassent sous sa plume. Si les expressions de Salluste se rencontrent en plus grand nombre, c'est que le caractère plus ou moins oratoire du style de cet historien convenait mieux à l'éloge historique[2].

7. On ajoute que, puisque Tacite commence son livre par les mots *clarorum virorum facta moresque posteris tradere*, *les lecteurs romains ne pouvaient douter qu'ils eussent entre les mains un écrit historique*[3]. Nous ne savons absolument rien de ce que pensaient les lecteurs romains; quant aux mots cités, ils peuvent aussi bien désigner un éloge historique qu'une simple biographie, comme nous l'avons déjà dit au sujet des expressions *narrare vitam* et *liber de vita alicujus*. On compare ensuite les termes dont se sert Tacite aux expressions suivantes d'Aulu-Gelle : *In libris eorum qui vitas resque gestas clarorum hominum memoriæ mandaverunt* (I, 3); *in libro de vita rebusque illustrium virorum* (I, 14). Ces termes prouvent, dit-on, que

---

[1] *De Or.*, III, 3 : *Ego vero te, Crasse, cum vitæ flore, tum mortis opportunitate, divino consilio et ortum et exstinctum arbitror;* dans le *Brutus*, § 1, il dit : *Nostro incommodo detrimentoque, si ita necesse est, doleamus, illius vero mortis opportunitatem benevolentia potius quam misericordia prosequamur.*

[2] M. C. De La Berge a aussi appelé l'attention sur le caractère oratoire du style de Salluste (l. l.). Voici ce qu'en dit Macaulay : Il a un ton déclamatoire qui conviendrait à un professeur de rhétorique, plutôt qu'à un homme d'état qui veut exposer de grands événements.

[3] Ja schon die Anfangsworte konnten den römischen Leser nicht im Ungewissen darüber lassen, dass er eine historische Schrift vor sich habe (p. 24).

Tacite, par les mots du commencement, *se désigne lui-même comme historien ou biographe*[1]! Ayant déjà montré la nullité de pareilles preuves, nous ne perdrons pas notre temps à réfuter celles-ci. Nous ne nous arrêterons pas non plus à la citation de la fin : *huic generi historia finituma est, in qua et narratur ornate et regio sæpe aut pugna describitur, interponuntur etiam contiones et hortationes* (Cic., *Or.*, 20, 66.). Cela n'est d'aucune valeur dans le débat soulevé.

II.

Nous avons peut-être trop insisté sur l'argumentation qu révendique pour l'*Agricola* le caractère d'un écrit historique. Elle est fondée, en partie, sur l'étrange confusion d'un éloge historique et d'un discours, œuvre purement oratoire, en partie, sur un certain nombre d'expressions auxquelles on a cherché à donner une signification exclusive, qu'elles ne comportent pas. Si l'on s'était attaché à considérer l'ouvrage dans son esprit et dans son ensemble; si l'on avait tenu compte de la partie purement oratoire, à laquelle M. Urlichs lui-même reconnaît ce caractère; si l'on s'était enquis du but et de l'unité de l'ouvrage[2], on aurait sans doute trouvé qu'il a tous les caractères d'un éloge historique, et qu'il ne contient généralement rien qui ne convienne à ce genre littéraire. Nous avons cherché à démontrer cette thèse dans nos *Contributions à la critique et à l'explication de Tacite;* nous nous bornerons donc ici à réfuter les objections qui nous ont été faites.

1. Le principal argument de notre thèse est tiré du caractère *exclusivement apologétique* de tout l'ouvrage. M. Eussner, ne

---

[1] Dass Tacitus sich mit jenen Anfangsworten als Historiker, beziehungsweise Biographen einführt (p. 24).

[2] Nous avons été assez heureux pour entendre, au Congrès philologique de Wiesbaden (sept. 1877), M. Steinthal, professeur de l'Université de Berlin, insister, avec l'autorité qu'on lui reconnaît, sur l'*interprétation* qu'il appelle *stilistisch* et qui a pour objet, disait-il, la composition, la pensée fondamentale, la tendance et l'unité d'une œuvre littéraire. C'est là l'*analyse littéraire* que j'ai donnée dans les deux premiers numéros de mes *Contributions,* analyse dont l'exactitude n'a pas été contestée.

pouvant méconnaître ce caractère, fait des efforts pour échapper à la conséquence que j'en tire. « Toute biographie, dit-il, est naturellement apologétique, lorsque le héros n'a pas encore vaincu l'envie; car le biographe qui veut faire prévaloir la vérité historique, doit la garantir, avec un soin particulier, contre les attaques qu'on pourrait faire ou qu'on a déjà faites... Et s'il n'y a pas d'ombre dans le tableau que Tacite présente des mérites de son beau-père, s'il a loué plutôt qu'il n'a jugé, c'est que c'était là *la véritable expression de sa manière de voir*, et il ne s'en suit pas que cette biographie ne soit pas une biographie » (biographie est pour l'auteur de l'objection la même chose qu'une œuvre d'histoire) [1].

La première proposition est assurément très-contestable dans sa généralité, mais il est inutile de s'y arrêter. Nous nous bornerons à répondre : S'il est vrai de dire que Tacite *a donné la véritable expression de sa manière de voir*, cela ne prouve absolument rien pour le caractère qu'on veut donner à son livre. Est-ce qu'il n'exprime pas sa *manière de voir*, l'avocat convaincu qui défend l'honorabilité d'un client, en expliquant toutes ses ac tions à son honneur, en passant sous silence les faits indifférents, et en faisant ressortir, par des expressions recherchées et des phrases à effet, ceux qui lui servent à atteindre son but. N'est-ce pas là ce que Tacite a fait pour Agricola? Il ne nous a donc pas donné, ni pour le fond, ni pour la forme, une simple biographie [2]. Il dépeint Agricola comme le plus parfait des hommes, dans ses relations de famille, dans sa carrière politique, dans ses rapports avec le tyran Domitien; c'est un de ces hommes rares, qui, même sous de mauvais princes, par-

---

[1] Apologetisch aber ist natürlich jede Biographie, deren Held die missgünstige Verkennung der Welt noch nicht überwunden hat. Denn indem der Biograph die historische Wahrheit zur Geltung bringen will, muss er dieselbe nach eben jener Richtung mit besonderer Sorgfalt sichern, von welcher her Angriffe drohen oder schon unternommen worden sind. Und wenn Tacitus ein Bild seines Schwiegervaters ohne Schatten gezeichnet, wenn er mehr gelobt als beurtheilt hat, so ist dies nur der wahre Ausdruck seiner Auffassung und es folgt daraus nicht dass diese Biographie... keine Biographie sei (p. 22).

[2] Emm. Hofmann admet aussi que Tacite n'a pas écrit une histoire véritable de la vie d'Agricola (l. l. p. 250).

viennent à mériter le nom de *grands*. Tout, dans cette prétendue biographie, est calculé pour nous donner d'Agricola l'idée la plus avantageuse; les faits qui ne tendent pas à ce but sont supprimés (c'est M. Urlichs qui a signalé le premier cette suppression), et ce qui ne peut être passé sous silence, à cause des témoins qui vivent encore, est atténué [1]. N'avions-nous pas raison de dire que c'est là un panégyrique plutôt qu'une biographie vraie [2]?

2. Le style convient parfaitement à un éloge historique; il a une couleur oratoire plus prononcée que tout autre ouvrage du même auteur. Nous ne sommes pas seul de cet avis. En lisant de suite, dit C. de La Berge, les chapitres I-IX, XVIII-XLVI, on ne pourra méconnaître le caractère très-oratoire de cette production [3]. Hubner avait déjà émis la même opinion (page 446), et Em. Hofmann lui-même avoue *que plusieurs parties sont plus mêlées de rhétorique qu'il ne convient dans un écrit historique.* L'auteur qui me combat cite cependant M. Hoffmann pour dire, comme lui, que le style oratoire ne prouve rien [4]. Voici comment s'explique à cet égard ce dernier : (Es) würde in den Studien des Tacitus.., es würde auch wohl in der *Pietät* des Verfassers, die den einfach erzählenden Ton vielleicht zu kühl befinden und darum lieber theils des pathetischen, theils des pointierten, antithesenreichen Ausdruks sich bedienen mochte, schon eine hinlängliche Erklärung für den Stil des *Agricola* liegen. En citant M. Hoffmann, pour s'en appuyer, n'admet-on pas son explication? Cela n'est pas probable. En tout cas, nous nous empressons de prendre acte de cet aveu précieux : *Le ton simple de la narration a paru trop froid à la piété filiale de Tacite, et c'est pour cela qu'il s'est servi d'antithèses et d'expressions pathétiques.* Nous sommes au fond d'accord avec M. Hoffmann, mais nous faisons un pas de plus en disant que Tacite a choisi le *ton* et le style qui conviennent parfaitement à un éloge historique, mais nullement à une pure œuvre d'histoire?

---

[1] V. *Contrib.*, p. 16.

[2] *Contrib.*, p. 16.

[3] *Revue critique*, 1869, p. 52.

[4] Beweisen jedoch, wie schon von Hoffmann angedeutet ist keineswegs, was sie beweisen wollen, (p. 21, *l. l.*).

On objecte encore que tous les ouvrages de Tacite ont une couleur oratoire, et que les pléonasmes, les antithèses et les lieux communs se trouvent en aussi grand nombre dans sa *Germanie*. On nous accorde cependant que, dans l'*Agricola*, la couleur oratoire est plus prononcée [1], et cette concession ne laisse pas que d'affaiblir un peu l'objection. Mais il y a mieux à répliquer : Le style oratoire ne consiste pas uniquement dans l'emploi des pléonasmes, des antithèses, des lieux communs qu'on cite. Il ne faut pas surtout oublier la manière de présenter les faits, différente dans un éloge et dans une histoire, et l'emploi d'expressions recherchées, exagérées, d'autant plus abondantes que les faits parlent moins par eux-mêmes. Si Tacite, comme nous l'avons déjà dit, cache quelquefois le vide du fond sous l'éclat de l'expression, est-il plus rapproché de l'historien ou d'un habile orateur? En général, une lecture même superficielle, aussi bien qu'une étude approfondie, peut montrer à des esprits non prévenus que la manière de Tacite de traiter son sujet n'est pas celle d'un simple biographe, et lorsque l'auteur des *Ausführungen* dit que la *biographie manque d'objectivité, dans sa conception et dans son exécution* [2], il semble lui-même abonder dans cette manière de voir.

Il serait facile de citer une foule d'exemples de ce que nous venons de dire du style, en les prenant seulement dans les neuf premiers chapitres, dont M. Urlichs dit avec raison qu'ils ont la *brièveté d'un éloge*. Contentons-nous d'en transcrire un du ch. 42, où, après avoir parlé de la modération et de la retenue d'Agricola, l'auteur ajoute : Qu'ils le sachent, ceux qui ont coutume d'admirer ce qui est illicite (l'opposition au pouvoir établi); même sous de mauvais princes il peut y avoir de grands hommes, et la soumission et la modération, si l'activité et l'énergie les accompagnent, peuvent surpasser la gloire de ceux qui, à travers les précipices, mais sans aucune utilité pour la république, se sont illustrés par une mort ambitieuse. » Voilà une apostrophe aussi énergique par la pensée que par la forme; elle va jusqu'à flétrir l'ambition des hommes à principes qui suivaient une politique

---

[1] Naturlich dasjenige historische Buch *am meisten*, dessen Abfassung der Zeit des rednerischen Berufs des Tacitus am nächsten liegt (p. 22).

[2] Weil die Biographie der Objectivität in der Auffassung und Darstellung entbehrt (*Ausf.*, p. 22).

différente de celle d'Agricola. Cette apostrophe est-elle d'un historien ou plutôt d'un avocat indigné qui défend l'honneur de son client?

3. Tacite dit que son livre est destiné à honorer son beau-père (*liber honori Agricolæ, soceri mei, destinatus*, ch. 3). Il en indique donc lui-même le *but*, et, comme nous l'avons vu, il cherche à l'atteindre, en ne rapportant de la vie d'Agricola que ce qui peut servir à montrer son héros sous le jour le plus avantageux. Nous pensions que l'indication du but et la manière dont l'auteur y tend déterminaient le caractère de tout l'ouvrage.

On objecte cependant que les mots cités *peuvent* aussi être employés pour désigner un ouvrage du genre historique [1], et, pour le prouver, on fait plusieurs citations d'auteurs anciens, entre autres, de Cicéron et de Quintilien, qui disent que l'histoire appartient au genre épidictique ou démonstratif. Je ne sais ce que Cicéron et Quintilien et le genre épidictique viennent faire ici; le simple bon sens suffit pour nous faire admettre que l'expression *liber honori alicujus destinatus* peut, en certains cas, s'appliquer à une simple biographie. Mais ce que le bon sens nous dit également, c'est qu'elle a généralement une signification différente; il fallait donc démontrer que ces mots doivent avoir ici la signification qu'on leur donne. Or, cette démonstration est impossible, et on ne l'a pas tentée. Pris dans leur sens *le plus naturel*, et mis en rapport avec le caractère apologétique de tout l'ouvrage, caractère qu'on ne nie pas, ainsi qu'avec sa couleur presque entièrement oratoire, qui saute aux yeux, et avec sa péroraison pathétique, qui serait déplacée dans une œuvre d'histoire, les mots cités ne peuvent désigner ici qu'un ouvrage dans lequel on se propose pour but principal de faire un *éloge*, et non pas une simple biographie.

4. On avoue que Tacite compare son livre à d'autres écrits semblables [2]. Or, quatre ans auparavant, Sénécion et Rusticus avaient payé de leur vie les *éloges* qu'ils avaient faits, l'un

---

[1] Dass jene Worte... von einem Werke der historischen Gattung gebraucht worden *konnten*, (p. 23, l. l.).

[2] Er vergleicht es mit anderen biographischen Schriften (p. 23). Il est impossible de prouver qu'il le compare avec de simples biographies, comme nous l'avons déjà dit.

d'Helvidius Priscus, l'autre de Pætus Thraséa, éloges qui furent brûlés sur le forum par la main des triumvirs. Comme Tacite rapporte lui-même ce fait au chapitre 2, les lecteurs non prévenus penseront sans doute qu'il comprend ces deux éloges dans sa comparaison, d'autant plus qu'au début du premier chapitre il parle d'ouvrages *contemporains*, et qu'il ne nomme que les deux dont nous venons de parler. M. Hubner est tout à fait de cet avis lorsqu'il dit que l'auteur s'appuie de ces exemples pour excuser sa propre publication [1]. Il paraît cependant que nous sommes tombés, M. Hubner et moi, dans une erreur complète. « Il est impossible, dit le critique, de prouver que Tacite *a mis sur la même ligne* son ouvrage et les écrits de Rusticus et de Sénécion; car il cite ceux-ci uniquement comme exemples de la compression exercée par Domitien sur les auteurs de son règne [2]. » M. Eussner ne voit pas que Tacite n'avait qu'à mentionner ces auteurs comme exemples de la compression exercée sous Domitien, pour nous faire penser que s'il avait osé publier, sous le tyran, un *ouvrage semblable*, c'est-à-dire l'éloge historique d'Agricola, il aurait subi le même sort que Sénécion et Rusticus. Cette comparaison se fait d'elle-même dans l'esprit de tout lecteur attentif, et Tacite pouvait se dispenser de l'exprimer grammaticalement. Chose singulière! On avoue qu'il y a comparaison avec des écrits de l'antiquité et de l'époque de Tacite; on l'admet, quoiqu'elle ne soit pas non plus énoncée avec une précision mathémathique, pour les écrits anciens de Rutilius et de Scaurus, mais on la rejette pour les *laudationes* contemporaines de Sénécion et de Rusticus, les seuls ouvrages semblables qu'on ait à citer du temps de Domitien. Mais cette manière de faire peut s'expliquer: quand on affirme, page 23, qu'il y a comparaison, on veut prouver

---

[1] Der Verfasser sellbst beruft sich im Procemium als auf ihn entschuldigende Vorbilder... auf die *laudationes* des Pætus Thrasea durch Arulenus Rusticus und des Helvidius Priscus durch Herennius Senecio, cap. 2 (l. l., p. 439).

[2] Es ist gar nicht erweislich, ob Tacitus sein Werk mit den Schriften des Rusticus und Senecio auf eine Linie stellt, denn er führt diese lediglich an als Beispiele des Druckes, den die Tyrannei des Domitian auf freimüthige Autoren und ihre Werke ausgeübt hat. (*Ausf.*, p. 22.)

que Tacite a écrit une biographie; quand on dit, p. 22, que la comparaison ne peut être démontrée, c'est pour ne pas avouer qu'il a fait une *laudatio.*

Au reste, le critique sent lui-même la faiblesse de son objection, puisqu'il prend la précaution d'ajouter: « Si même on admet une comparaison intentionnelle de Tacite [1], elle ne parle pas *contre,* mais *pour* le caractère historique de l'Agricola, car l'ouvrage de Sénécion est désigné formellement comme une biographie par Pline, ep. VII, 19 : *nam cum Senecio reus esset quod de vita Helvidii libros composuisset* (p. 23). » Encore une expression générale, qui, comme toutes celles que nous avons déjà rencontrées, ne prouve absolument rien. Les mots *de vita alicujus librum componere* peuvent désigner un éloge historique ou un pamphlet aussi bien qu'une simple biographie; ce qui le prouverait de reste, c'est que, comme nous l'avons déjà vu, Aulu-Gelle (XIII, 19) désigne *l'éloge* de Caton par Cicéron par les mots *de cujus* (Catonis) *vita liber.*

Faisons encore remarquer, qu'on a oublié de nous dire ce qu'on fait de l'expression de Tacite *cum Aruleno Rustico Pœtus Thrasea, Herennio Senecioni Priscus Helvidius laudati essent.* Est-ce que le mot *laudare* n'a donc pas un sens bien clair, et comment peut-on, pour le détourner de sa véritable signification, lui opposer l'expression élastique de Pline [2] ?

5. La péroraison pathétique convient parfaitement à un éloge historique, et même à un véritable discours, comme l'avoue M. Urlichs, mais nullement à une œuvre d'histoire. Quant à l'introduction (ch. 1, 2, 3), nous avons démontré, en l'analysant d'un bout à l'autre [3], son vrai caractère, son unité, son but, et nous avons ainsi prouvé qu'elle fait honneur à un habile orateur.

On nous objecte : « L'introduction ressemble au fond aux introductions des monographies historiques de Salluste, et

---

[1] Allein wenn auch eine von Tacitus beabsichtigte Vergleichung angenommen wird, etc. (*Ausführungen*, p. 23.)

[2] M. Hubner conserve aussi à ce mot sa valeur propre, et nomme *laudationes* les écrits sur Thraséa et sur Helvidius (Hermès, 1866, p. 439); C. de La Berge fait de même (*Revue critique,* 1869, p. 52).

[3] *Contributions,* n° II.

présente, dans sa composition, *la plus grande ressemblance* avec le commencement des Histoires de Tacite [1]. »

Les introductions de ces quatre ouvrages ne se ressemblent pas du tout au fond. Le *proœmium* de l'*Agricola* a un caractère tout particulier qu'on peut comparer à l'exorde insinuant d'un discours [2] et non pas aux introductions qu'on cite. En effet, Tacite y cherche à disposer ses *contemporains* à l'indulgence, non seulement pour le sujet qu'il traite, mais encore pour son talent peu exercé, que le despotisme avait tenu comprimé pendant quinze ans. Si Agricola et lui-même n'ont pu se montrer sous un jour plus favorable, la cause en est au régime tyrannique sous lequel ils ont vécu. De là contre Domitien cette longue et énergique accusation, qui resterait inexplicable si elle ne servait pas à disposer les lecteurs de son époque à l'indulgence. Tacite cherche à plaire à la politique libérale qui avait pris le dessus. Cette longue introduction est donc vraiment à tout l'ouvrage *ce qu'un exorde insinuant est à un discours*. Elle est tout à fait nécessaire au but que poursuit l'auteur. Elle a, en outre, ce caractère spécial qui fait qu'elle ne convient qu'à l'ouvrage en tête duquel elle est placée.

Peut-on dire la même chose des introductions de Salluste? Voyons ce qu'elles contiennent. Dans les quatre premiers chapitres du *Catilina*, il y a des considérations, soit philosophiques, soit relatives à la personne de l'auteur, qui sont si peu en rapport avec l'ouvrage qu'elles pourraient y manquer sans grand inconvénient; l'auteur aurait pu se contenter de ce qu'on lit à la fin du ch. 4 : « Je me propose de raconter brièvement et le plus fidèlement possible la conjuration de Catilina; car je regarde cet événement comme un des plus mémorables par la nouveauté du crime et du danger. Mais avant de commencer mon récit, il me faut dire quelques mots des mœurs de cet homme. » On peut dire à peu près la même chose de l'introduction du *Jugurtha*. Salluste

---

[1] Denn der Eingang des Agricola gleicht im Wesentlichen den Einleitungen zu den historischen Monographien des Sallust, und bietet in der Composition die grösste Aehnlichkeit mit dem Anfange der Historien des Tacitus.

[2] Nous avons développé cette idée dans le n° II de nos *Contributions*, etc., p. 21, et prouvé en même temps *l'unité* de ce *proœmium*.

y dit lui-même que, dans les quatre premiers chapitres, il s'est laissé emporter trop loin : *Verum ego liberius altiusque processi, dum me civitatis morum piget tædetque : nunc ad inceptum redeo,* et avoue par là que les considérations précédentes n'appartiennent pas essentiellement à son sujet. Les deux préfaces sont critiquées de la manière suivante par Quintilien (III, 8) : *Crispus Sallustius in bello Jugurthino et Catilinario nihil ad historiam pertinentibus principiis orsus est.* D'après Burnouf, ce savant qui était en même temps homme de goût, les considérations qui précèdent les deux ouvrages pourraient être placées en tête de toute autre histoire [1]. Il n'en est pas de même du *proœmium* de Tacite ; il est tout à fait nécessaire et ne peut convenir qu'à l'*Agricola.*

Nous ne voyons pas non plus *la plus grande ressemblance* entre notre introduction et le commencement des *Histoires.* Il est vrai que des deux côtés l'auteur annonce la composition d'autres ouvrages, mais ce n'est pas là la partie principale, le but des deux préfaces. Dans les *Histoires,* après avoir dit l'année où elles commencent, il oppose son impartialité à l'esprit d'adulation ou à la haine du pouvoir qu'on trouve chez d'autres auteurs. Comme on le voit tout d'abord, le caractère de cette préface n'est pas le même que celui du *proœmium* de l'*Agricola.*

Quant à la péroraison, on nous concède qu'elle est réellement pathétique. Mais on objecte que « l'apostrophe de la fin est semblable à ce qui se trouve dans Velléius Paterculus », et l'on en conclut qu'elle « ne peut pas passer comme marque distinctive du genre oratoire » [2]. Autant vaudrait affirmer que les péroraisons les plus pathétiques de Cicéron n'appartiennent pas plus au genre oratoire qu'au genre historique. Comment peut-on ainsi confondre deux genres différents, et s'appuyer sur un auteur médiocre [3] pour justifier cette confusion ? Qui ne

---

[1] Note 1 de son édition du *Catilina* et de celle du *Jugurtha.*

[2] Allein die Schlussapostrophe findet sich, woran Hoffmann erinnert hat, ebenso bei Vellejus Paterculus, kann demnach nicht als Kennzeichen der oratorischen Gattung gelten.

[3] Macaulay dit de Paterculus : style boursoufflé, et beaucoup trop d'exclamations pour une œuvre oratoire, à plus forte raison pour une œuvre d'histoire.

voit que Velléius Paterculus a eu tort de sortir du genre historique, pour empiéter sur le genre oratoire ? Mettons le contenu de son *epilogus* sous les yeux du lecteur. Dans le dernier chapitre, il adresse une froide prière aux dieux pour la conservation des jours de Tibère; dans les deux précédents il l'avait comblé d'éloges dans une série interminable de phrases exclamatives, où ses moindres actions sont élevées à la hauteur des faits les plus mémorables et les plus dignes d'être transmis à la postérité. A mon avis, ces phrases ne feraient peut-être pas mal dans un panégyrique ou dans un *éloge funèbre*, mais elles sont déplacées dans un ouvrage purement historique. Paterculus remplace par un pathos absurde la majesté de l'histoire, et l'on en conclut que la péroraison pathétique de l'*Agricola*, qui ne ressemble pas du reste à l'épilogue de ce mauvais historien, peut naturellement faire partie d'une œuvre d'histoire [1] !

6. On dit encore : « une preuve que l'*Agricola* ne peut pas être une œuvre oratoire, c'est que l'auteur, en donnant les vertus de son héros à imiter, ne s'adresse pas à un groupe imaginaire d'auditeurs, mais à soi-même et aux siens [2]. » Ainsi une œuvre oratoire, pour ne pas perdre son caractère, doit absolument s'adresser à un *groupe imaginaire d'auditeurs !* Cela est vraiment trop étrange pour nous y arrêter un seul instant.

7. Pour finir, disons quelques mots de deux objections faites depuis longtemps. Dans un programme du gymnase de Tübingue [3], M. Hirzel prétend que tout le récit de la conquête de la Bretagne est déplacé dans l'ouvrage de Tacite, qu'il appelle, pour ce motif, une production *hybride qui a quelque chose d'informe* [4]. Comment n'a-t-il pas vu qu'il se réfute lui-même, lorsqu'il dit, page 23, en adoptant ma propre opinion : Je n'hésite pas à admettre que l'étendue de ce morceau doit servir à mettre dûment en lumière la partie la plus brillante de la vie

---

[1] Je constate avec plaisir que M. Urlichs n'est pas de cet avis.

[2] Voir le texte cité I, 1.

[3] Ueber die Tendenz des Agricola des Tacitus (1871).

[4] Eine litterarische Zwittererscheinung, welche etwas Formloses an sich hat (p. 37).

d'Agricola ,[1] et, à la page 37, « la monographie historique se rattache d'une manière naturelle au but principal du livre[2]. » Il est sûr qu'un récit qui a sa place naturelle dans un livre et qui contribue le plus à atteindre le but de ce livre n'y est pas déplacé et ne peut pas lui donner quelque chose d'informe et d'hybride. Nous avions dit en outre, et avec raison sans doute, que l'histoire des conquêtes d'Agricola est la partie la plus importante de l'éloge historique, et même la seule qui rendît cet éloge possible, au milieu des circonstances politiques où il fut publié. Sans cette histoire, Agricola n'aurait pas été plus intéressant que d'autres serviteurs de Domitien, et n'aurait pas même mérité une simple biographie.

La seconde objection concerne la tendance politique que nous avons attribuée à l'*Agricola*. Notre opinion s'appuie avant tout sur l'important passage déjà cité (II, 2) du 42e chapitre, où Tacite apostrophe avec une grande énergie les républicains de l'opposition, les adversaires des hommes publics modérés et prudents, comme l'étaient Agricola, Pline le jeune et Tacite lui-même. Ce passage nous a donné la première idée de la tendance politique de l'ouvrage, idée que nous avons ensuite cherché à justifier par d'autres considérations. Nous avons dit en résumé : Tacite, en louant la conduite politique de son beau-père, n'a fait que défendre ses propres principes politiques. La phrase citée contient la règle de conduite suivie par l'auteur, comme par Agricola lui-même, règle qui guide aussi l'historien dans les jugements qu'il porte sur les hommes les plus distingués de l'empire; cette phrase, en un mot, est comme le résumé d'une profession de foi politique. L'ouvrage de Tacite n'est donc pas uniquement un monument érigé par la tendresse : il est surtout un acte politique, provoqué par les circonstances.

Que répond à cela M. Hirzel? Il s'étend longuement sur les partis politiques, et conclut qu'on n'a pas le droit de parler de

---

[1] Es wird keinem Anstand unterliegen zuzugeben, dass die Ausführlichkeit dieses Abschnittes dazu dienen soll, die glänzenste Seite in dem Leben des Agricola gehörig ins Licht zu stellen.

[2] Womit der Verfasser eine historische Monographie verbunden hat, die sich in ungezwungener Weise dem Hauptzweck des Buches anschloss.

partis politiques dans le sens propre du mot (sens moderne). L'Agricola, dit-il, n'est par conséquent pas adressé à un parti politique, et n'est pas le programme d'un parti politique [1].

Je puis à bon droit être étonné que M. Hirzel réfute ce que je n'ai pas dit; mon étonnement augmente quand j'en vois d'autres affirmer qu'il m'a réfuté. En effet, je n'ai pas parlé de partis politiques, ni dans le sens moderne du mot, ni dans un autre sens, mais d'hommes politiques, et j'en ai cité quelques-uns dont Tacite parle lui-même; je n'ai pas même songé à un programme de parti adressé à un parti politique, et les mots de programme et de parti ne sont jamais sortis de ma plume. Comme rien de ce que j'ai dit n'a été réfuté ni même attaqué, quoi qu'on en ait dit, je puis croire que mon opinion reste debout. Cette opinion (celle que j'ai exprimée, et non celle que M. Hirzel m'a prêtée) a eu du reste la bonne chance de trouver un appui en M. G. Andresen, qui n'est en dissidence avec moi sur aucun point [2].

---

[1] Quoique je n'aie pas prononcé le mot de *partis*, ni dans le sens ancien, ni dans le sens moderne, je dois dire que, pour moi, l'existence de partis à Rome ne fait pas de doute. Elle peut être démontrée par le témoignage de Tacite lui-même. Du reste, de bons auteurs modernes en parlent comme d'un fait acquis à l'histoire. « Le principal parti à Rome, dit SCHMIDT *(Geschichte der Denk- und Glaubensfreiheit,* etc. Berlin, 1847, page 93) était le parti aristocratique sénatorial. V. aussi BOISSIER, L'opposition sous les Césars, passim.

[2] V. pages 17, 19, 20, 21 de sa dissertation.

Un ami de Paris m'a signalé un article de M. Boissier dans la *Revue des deux mondes,* où il est dit : il avait un dessein tout politique, et la mémoire d'Agricola fut surtout une occasion pour lui d'exposer ses sentiments. Je suis heureux de m'être rencontré ici avec le savant professeur au Collège de France.

M. Adam Eussner dit dans les *Neue Jahrb. für Philologie*, 1875, p. 346, où il attaque les idées de M. Andresen sur l'*origine de l'Agricola :* G. Andresen wendet sich zu dem Aufsatze von J. Gantrelle, welcher in dem Agricola eine politische Tendenzschrift zur Vertheidigung des von Tacitus und seinem schwiegervater eingenommenen Standpunctes erkennen wollte. Wie diese Ansicht so bekämpft Andresen auch jene von Emanuel Hoffmann, nach welcher Tacitus im Agricola eine Ehrenrettung seines Schwiegervaters und seiner eignen Person gegen den Vorwurf von Servilismus versucht hätte. La vérité est que M. G. Andresen combat les imagi-

Résumons en deux mots la partie principale de cette discussion. Les objections contre le caractère d'un éloge historique proviennent d'une double erreur : d'abord, on confond l'éloge historique avec un véritable discours, qu'on suppose devoir être prononcé devant un auditoire ; ensuite, on croit qu'un tel éloge ne comporte pas des récits biographiques ou historiques. On aurait pu éviter ces erreurs, en réfléchissant sur l'explication que j'avais donnée de *l'éloge historique*. On aurait pu se rappeler aussi que M. Urlichs, homme de goût et de science, s'est montré disposé à accepter cette dénomination en disant : Die Bezeichnung « éloge historique » kann man sich gefallen lassen, wenn man das Attribut stark betont [1]. L'éminent professeur pouvait d'autant mieux se prononcer dans ce sens qu'il avait lui-même, en caractérisant l'ouvrage en général, fait des réserves au sujet de la péroraison pathétique, et des chapitres du commencement et de la fin.

M. Eussner conclut en disant : « l'*Agricola* est par conséquent une œuvre d'histoire : non pas un éloge, mais une biographie.

Notre conclusion est : l'*Agricola* n'est pas une pure œuvre d'histoire, ni une simple biographie, ni un discours proprement dit, ni surtout une composition hybride et informe : c'est un véritable éloge historique.

---

nations de M. Hirzel ; quant à la tendance politique, il n'est pas en désaccord avec moi.

[1] *Philologischer Anzeiger,* publié par E. VON LEUTSCH, professeur à l'université de Göttingue, 1875, p. 155.

RÉPLIQUE DE M. EUSSNER.

L'article qui précède est, pour le fond, le même que celui que j'ai publié dans la 11me livraison des *Neue Jahrbücher für Philologie*, etc., 1877, pour réfuter les objections de M. Adam Eussner, professeur à Würzbourg, contre la dénomination d'*éloge historique*. Dans la 12me livraison, M. Eussner m'a fait une réponse qui ne brille pas précisément par la politesse, mais qui, en revanche, laisse debout mon argumentation. Ce sont de simples assertions, bien raides, bien hardies, parfois assez vagues, et destinées à faire de l'effet, non pas à être démontrées. Comme je n'ai pu lui répliquer que par quelques lignes dans les *Jahrbücher*, je donnerai ici une réponse complète.

Les assertions non démontrées de M. Eussner sont au nombre de sept. Toutes, à l'exception d'une seule, sont inexactes. Je vais les transcrire, en les accompagnant de courtes observations.

Je commence par la plus étonnante.

Hr. Gantrelle, dit-il, verdächtigt einen meiner Gründe als nicht ernst gemeint, indem er die Methode meiner Argumentation nicht versteht.

Je n'ai pas dit ce que M. Eussner affirme.

Je le défie de citer le passage où je *suspecte un de ses arguments comme peu sérieux dans sa propre pensée*. Il n'y a absolument rien de pareil dans ma dissertation.

Mais puisque M. E. m'amène sur ce terrain, voici ce que j'aurais pu dire :

Il n'y a pas un, mais plusieurs arguments qui, à mes yeux, n'ont rien de sérieux, par exemple, les quatre ou cinq arguments par lesquels il veut prouver que Tacite *désigne de la manière la plus précise l'Agricola comme une œuvre d'histoire*. Peut-on prendre au sérieux l'argument qui consiste à dire que Tacite *ne s'adresse pas à des auditeurs, ni au temps présent, mais à la postérité*, ou celui qui suppose qu'il *présente son*

livre comme le précurseur d'un plus grand ouvrage historique? [1].

Cette *méthode d'argumentation*, si on peut appeler cela méthode, je ne la comprends réellement pas, et il m'est impossible d'en admirer la logique. Elle m'étonne de la part d'un philologue dont je me plais à reconnaître le savoir et l'intelligence. Mais l'esprit de système, ou le parti pris, ou toute autre raison joue quelquefois de mauvais tours aux hommes du plus beau talent, et lorsqu'on leur signale la mauvaise voie dans laquelle ils se sont engagés, ils se cabrent et imaginent un grief, pour pouvoir dire qu'on n'a pas compris leur *méthode d'argumentation*.

Autre assertion. Er schiebt mir eine Thesis unter die ich nicht aufstellte. La thèse que j'ai combattue se trouve à la page 25 des *Ausführungen;* elle est formulée comme suit: l'*Agricola* est une œuvre d'histoire (der Agricola ist ein historisches Werk). Puisque l'auteur n'en excepte aucune partie, comme le fait sagement un homme de goût, M. Urlichs, et qu'il pense que même une péroraison pathétique peut avoir une place convenable dans une œuvre d'histoire, il est permis d'affirmer qu'il a pris l'*Agricola* pour une pure œuvre d'histoire.

3e assertion. Er wirft mir eine Verwechselung vor, die ich nicht begieng. La citation que j'ai faite de ses propres paroles prouve évidemment qu'il a commis la confusion que je lui ai reprochée. Cette confusion, du reste, saute aux yeux dans d'autres passages et nous en avons ajouté quelques exemples dans une note I, 1.

4e assertion. Schreibt mir Schlüsse zu, die ich nicht zog. Cette assertion n'est pas plus exacte que les précédentes, et comme j'ai cité ses propres paroles, chacun a pu en juger.

5e assertion. Spricht mehreren Gründen die Beweiskraft ab, die, wie der Zusammenhung zeigt, gar nicht das von ihm supponierte beweisen sollten. Je n'ai rien supposé du tout, et mes citations textuelles le prouvent.

6e assertion. Endlich verschweigt er mehrere *Puncte* auf welche ich Gewicht legte. Je le défie de citer un seul de ses

---

[1] V. la réfutation de ces arguments et des autres aux numéros I, 2, 3, 4, 5 de l'article qui précède.

arguments que je n'aie pas compris dans ma réfutation. Nous reviendrons sur cela à la fin.

L'assurance avec laquelle ces assertions sont présentées excite mon étonnement. Ce qui ne m'étonne pas, c'est qu'elles sont énoncées avec une certaine habileté. On fait jouer un rôle important à l'article indéfini : *une* thèse, *des* conclusions. Il n'y a là rien de précis, comme non plus dans les mots *plusieurs arguments, plusieurs points.* Pourquoi M. Eussner n'a-t-il pas précisé, et prouvé la vérité d'un grief déterminé? C'est qu'il trouvait un grand avantage à rester dans le vague.

Septième assertion : Und leugnet geradezu, dass ich den Agricola als Ganzes betrachtet hätte, während ich dies von mehreren Gesichtspunkten aus gethan habe. Cela se rapporte à la phrase : Wenn *man* das Werk als Ganzes hätte betrachten wollen. J'avais d'abord écrit : Wenn *man* das Werk in seinem Geiste und in seinem Ganzen hätte betrachten wollen (si *on* avait voulu considérer l'ouvrage dans son esprit et dans son ensemble), les trois derniers mots devant s'appliquer à M. Hirzel, les trois précédents à M. Eussner. Un petit changement de rédaction, fait à la hâte avant de laisser mon article entre les mains de M. Fleckeisen, changement qui consistait à mettre *als Ganzes* à la place de *in seinem Ganzen*, a fait disparaître, par mégarde, *in seinem Geiste*. Il est évident que les mots *als Ganzes* ne peuvent concerner M. Eussner, puisque je le blâme précisément pour la raison qu'en considérant l'*Agricola* dans *son ensemble* ou *comme un tout*, il n'y découvre qu'une œuvre d'histoire. C'est là, en effet, la thèse fausse qu'il a soutenue.

C'est avec plaisir que je donne acte à M. Eussner du bien fondé de sa réclamation, et je prends de mon côté acte de son aveu.

On a vu que M. Eussner me reproche de m'être tu sur plusieurs *points* auxquels il attachait de l'importance. Plusieurs *points!* mais quels sont ces points? Il n'a garde de préciser. J'affirme qu'il n'y a pas, pour la question débattue, un seul *point important* auquel je n'aie touché. J'affirme que je n'ai passé sous silence aucun des *arguments* de sa thèse, pas même le plus insignifiant. Il est vrai que j'ai cru inutile de relever certaines assertions, soit évidemment inexactes, soit de nulle

valeur pour le débat en question. Veut-on en avoir quelques échantillons? Les voici :

Während es Hübner, dit-il, La Berge, Gantrelle zu wenig historisch finden, und ein Werk der rhetorischen Gattung darin erblicken... (*Ausführ.*, p. 20). Jamais je n'ai dit que *je trouve l'ouvrage trop peu historique;* et puis, comment l'auteur a-t-il pu mettre Hübner et Gantrelle sur la même ligne, à moins qu'il n'ait également mis sur la même ligne une *laudatio funebris* et un *éloge historique?* Ce serait alors une nouvelle preuve de confusion.

« Freilich hat man postuliert, dass das Buch des Tacitus vollkommen sein müsse. » Il est faux que j'aie *érigé en axiôme que le livre de Tacite doit être un ouvrage parfait;* j'ai au contraire affirmé que « quelques parties ne sont pas à l'abri de la critique. » (*Contr.*, p. 18.) Mais comme Baehr, Bernhardy, Louandre voient dans l'*Agricola* un *chef-d'œuvre,* j'ai dit que je ne puis être de leur avis qu'en le considérant comme éloge historique. Pour moi, en effet, cet éloge historique est un chef-d'œuvre, mais non pas un chef-d'œuvre sans défaut, tadelloses Meisterwerk, comme dit M. Eussner.

On dit encore : Man hat nach Hübners Vorgang den Agricola einer anderen Gattung angewiesen, die mit dem *éloge historique* der Franzosen verglichen wird. Comme cette phrase ne peut être claire pour tout le monde, je répète encore une fois que l'éminent professeur de Berlin a vu dans l'Agricola un *éloge funèbre*, augmenté d'une partie historique, tandis que je me suis efforcé de démontrer que c'est un véritable *éloge historique,* qui ne contient rien d'hétérogène et dont l'unité ne peut être contestée.

M. Eussner, en parlant de l'éloge historique, dit : « mais c'est là un genre dont il ne nous est resté malheureusement ni un exemple ni une théorie de l'antiquité » [1]. S'il regardait cela comme une objection, je lui demanderais pourquoi il appelle l'*Agricola* une biographie, puisque parmi toutes les biographies qui nous sont restées de l'antiquité il n'y a pas une seule qui

---

[1] Gattung, von welcher uns aber leider weder ein Beispiel noch eine Theorie aus dem Alterthum zur Vergleichung erhalten ist, (Ausführ, p. 22.)

ressemble à l'écrit de Tacite. Pourquoi n'a-t-il pas tenu compte de ce qui a été dit à cet égard par un savant dont l'autorité est des plus grandes? Man genügt sich meist damit, dit M. Hubner, den Agricola mit dem sehr allgemeinen Ausdruck «einer Lebensbeschreibung» zu bezeichnen, während doch einleuchtend ist, dass derselbe mit den sämmtlichen auf griechischem Vorbild zurückgehenden biographischen Arbeiten der römischen Litteratur, von denen wir wissen,... *weder nach Inhalt und Absicht, noch in der Form das geringste gemein hat...* [1]

Voilà *plusieurs points* sur lesquels je me suis tu. A-t-on eu raison d'y attacher de l'*importance?* Tout le monde sera convaincu du contraire. Y a-t-il d'autres points plus importants? Non. Si l'on prétend le contraire, qu'on les précise; je suis prêt à les discuter.

Je dois, en finissant, exprimer mes regrets de ce qu'un philologue de la valeur de M. Eussner m'a forcé, par une attaque impolie, pour ne pas dire plus, à m'occuper encore de lui pour le mettre dans son tort. S'il veut me répondre et discuter, sérieusement et poliment, la question littéraire, au lieu de se permettre des assertions audacieuses, j'offre à son article une hospitalité empressée dans la *Revue*, j'en ferai faire la traduction et je la lui soumettrai avant de la publier.

J. GANTRELLE.

---

[1] M. G. Andresen n'accepte pas plus que M. Hubner que ce soit une biographie (l. l. page 8 et passim).

L'UNIVERSITÉ CALVINISTE DE GAND [1].

(1578-1584).

J'avoue que l'existence même de l'Université calviniste, qui fleurit à Gand de 1578 à 1584, m'était complètement inconnue jusque dans ces derniers temps. Tout récemment, M. Ferd. Vanderhaeghen, le savant bibliothécaire de l'Université de Gand, appela mon attention sur une curieuse monographie de l'historien hollandais Willem te Water, parue à Utrecht en 1756 et intitulée : *Kort verhael van het gereformeerd Athenaeum of Doorluchtige School te Gent zedert het jaer 1578 tot 1584.* Elle se trouve, avec d'autres monographies, imprimée à la suite de l'excellente *Historie der hervormde kerke te Gent*, du même auteur. W. te Water, en se fondant sur quelques annotations qu'il avait trouvées dans les *Gendtsche geschiedenissen* du P. Bernard de Jonghe (dont deux éditions venaient de paraître coup sur coup en 1746 et 1752), et y ajoutant ce que sa vaste érudition lui fournissait de renseignements sur les différents professeurs de l'école supérieure gantoise, a tracé un tableau fort intéressant de l'existence éphémère de cette Université calviniste.

Après avoir lu sa monographie, j'ai consulté le *Diarium* ou *Dagregister* du contemporain Philippe de Kempenare (ou plutôt van Campene) et le *Memorieboek* gantois, qui n'apprennent guère plus que la dissertation de W. te Water. Mais, convaincu que les archives de la ville de Gand ne pouvaient manquer de fournir d'abondants renseignements sur cet établissement d'instruction essentiellement communal, j'ai entrepris des recherches dans les comptes annuels de 1578-1585 et dans deux précieux registres du même dépôt, qui n'ont pas encore été suffisamment

---

[1] Communication faite à la dernière assemblée de la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques.*

appréciés par nos historiens : les *Keure-resolutien, 1576 ad 1584*, et les *Verbaelen en Resolutien van d'Edele ende Leden van de poorterie van Gend, 1577 ad 1584.* Les notes qui suivent, contiennent le résumé des résultats auxquels mes recherches ont abouti jusqu'ici.

I.

Les articles IV et X de la Pacification de Gand avaient permis aux bannis de rentrer dans leurs foyers, ce qu'ils se hâtèrent de faire. Ils affluèrent en grand nombre à Gand, aigris par les persécutions, par les privations de l'exil, par la confiscation de leurs biens, par la perte de beaucoup de leurs proches et amis, tombés autour d'eux sur le champ de bataille ou brûlés, pendus, décapités pour cause d'hérésie. Ils acquirent bientôt une influence prépondérante, grâce à l'appui que leur prêtèrent François de la Kethulle, seigneur de Ryhove, et messire Jean van Hembyze, les deux personnages les plus marquants de cette époque si troublée.

Au mois de septembre 1577, la ville de Gand obtint de rentrer en jouissance de tous ses anciens privilèges que lui avait enlevés Charles-Quint après la révolte de 1539. Aussitôt les calvinistes gantois se saisissent de la personne du duc d'Aerschot, gouverneur de la Flandre, des évêques de Bruges et d'Ypres et de plusieurs notabilités catholiques, et un comité révolutionnaire de dix-huit personnes partage le pouvoir exécutif avec le magistrat, qui ne résista pas. D'ailleurs, dès le mois de janvier suivant, le prince d'Orange se rendit dans la ville et y procéda au renouvellement du magistrat. Hembyze devint premier échevin (*voorscepen*) et Ryhove fut nommé grand-bailli.

On se mit à fortifier la ville, qui avait été démantelée par Charles-Quint, et à démolir la citadelle que cet empereur avait fait construire aux portes de Gand. Les religieux des deux sexes furent obligés de prendre part à ces travaux comme les autres habitants. Les cloches, les chandeliers et tous les objets en cuivre furent enlevés des églises et des couvents pour les transformer en canons; les trésors des églises et des monastères furent saisis; bientôt après les couvents d'hommes furent envahis et pillés et les moines en furent chassés; en même temps les offices catholiques étaient sans cesse troublés dans les églises, dont le plus grand nombre fut ensuite accaparé par les calvinistes, qui y

installèrent leur culte. C'est à cette époque que les protestants gantois songèrent à réorganiser l'enseignement public conformément à leurs doctrines.

Le 1 juillet 1578, le magistrat supprima le séminaire catholique qu'avait fondé le premier évêque de Gand, et le remplaça par un séminaire protestant confié à des ministres calvinistes [1]. Ce fut le point de départ de l'Université gantoise. Le 6 octobre suivant s'ouvrit un cours de théologie, confié au ministre Jacques Kimedonck. Le professeur fit sa première leçon à 8 heures du matin, dans le petit réfectoire du couvent des Carmes, qui avait été déclaré confisqué par le magistrat au profit de la ville. Kimedonck attaqua naturellement la papauté et traita les théologiens catholiques de sophistes, de pédants et d'éplucheurs de vétilles. Il annonça qu'il ferait son cours tous les jours, sauf le jeudi, qu'il expliquerait l'épître de Paul aux Ephésiens, et qu'un autre professeur enseignerait la grammaire grecque. En même temps le magistrat organisait une école latine calviniste [2]. Le lendemain et les jours suivants, Kimedonck continua ses explications, parlant assez lentement pour que ses auditeurs pussent écrire sous la dictée. A la fin de chaque leçon il rendait grâces à Dieu [3]. Dans la suite il expliqua aussi les épîtres de Paul aux Colossiens et aux Galates et les épîtres de Pierre [4]. Le 13 octobre 1578, Kimedonck expliqua les *Dialectica Valerii* [5]. C'est Philippe van Campene qui nous donne ces détails et tous ceux qui suivront, relativement à l'objet des différents cours professés et à la manière dont les professeurs s'acquittaient de leurs fonctions. Il semble que ce chroniqueur ait été fort assidu aux leçons d'ouverture et aux autres solennités académiques.

Je n'ai trouvé aucun renseignement sur l'histoire de l'Université pendant l'année 1579, si ce n'est que le registre des résolutions des échevins de la Keure nous apprend que le

---

[1] Ph. de Kempenare (van Campene), *Vlaemsche kronijk of dagregister*, etc., p. 201. — *Memorieboek der stad Ghent van 't jaer 1301 tot 1793*, t. III, p. 47. — P. de Jonghe, *Ghendtsche geschiedenissen* (édition de 1746), p. 111.

[2] De Kempenare, p. 211.

[3] Ibid., p. 212.

[4] Ibid., p. 261.

[5] Ibid., p. 212.

8 octobre 1579 ordre fut donné au trésorier Maere, de payer les arriérés des traitements des ministres, des sacristains, des professeurs de théologie et d'hébreu et des maîtres de l'école latine (*ministers, professeren in theologie eñ hebreussche sprake, scoolm*ers *eñ costers*). La somme globale s'élevait à 627 livres 18 escalins 3 gros [1]. A côté du cours de théologie et de grammaire grecque, que nous connaissons déjà, il y avait donc aussi un cours de langue hébraïque. L'étude de ces deux langues mortes, indispensables pour la lecture de l'Ancien et du Nouveau Testament, marchait d'ailleurs toujours de pair avec la théologie dans l'enseignement protestant.

En 1580 l'Université et l'école latine furent transférées au couvent des Dominicains, rue de la Vallée, et le couvent des Carmes fut vendu et démoli [2]. Le 26 juin maître Adrien Damman ouvrit son cours par une allocution latine, dans laquelle il célébra les louanges du magistrat. Les échevins, le grand-bailli et une nombreuse assistance étaient présents [3]. Le 9 juin le même professeur aborda l'explication du discours de Cicéron *pro Marcello*. A cette occasion il engagea ses élèves à lire la vie de Cicéron par Plutarque, et à consulter la *Rhétorique* de Melanchthon et les écrits de Petrus Mosellanus. L'après-midi Damman commença l'explication des *Olynthiennes* de Démosthène. Le 29 juin maître Lucas Claeyssone, qui était aveugle, prononça aussi un discours d'ouverture en l'honneur du magistrat. Il le loua d'avoir si largement doté l'enseignement, alors que l'ennemi était aux portes; en effet, les Malcontents poussaient leurs incursions jusque sous les remparts de la ville. Il félicita aussi les échevins d'avoir fondé des bourses d'études pour les élèves pauvres. Il termina son allocution par l'éloge de la langue grecque [4]. Le 1er juillet, maître Chrétien De Rycke, auquel van Campene donne le titre de recteur de l'École latine, prononça un discours à peu près identique, qui nous apprend en outre, que le magistrat accordait 16 livres gros par an à chacun des douze boursiers [5]. D'un autre côté, maître Jacques Kimedonck

---

[1] *Keure-resolutien*, fol. 309 verso.
[2] De Kempenare, p. 261.
[3] Ibid., p. 260.
[4] Ibid., p. 260.
[5] Ibid., p. 260.

continua son cours de théologie dans le nouveau local; tous les deux jours il expliquait la seconde épître de Paul à Timothée [1].

Le magistrat s'intéressait vivement aux établissements d'instruction publique qu'il avait créés. Il en avait confié l'inspection à messire Gilles Borluut et à messire Louis Huereblock, qui, le 8 octobre 1580, furent remplacés par messire Charles Uutenhove, seigneur de Hooghewalle, et par maître Adrien Saravia [2].

II.

Dans l'intervalle la situation était devenue de plus en plus tendue. Dès l'année 1578 on avait détruit ou enlevé les croix des cimetières et toutes les images de la Vierge et des saints qui se trouvaient çà et là dans les rues de Gand; puis on procéda de même à l'intérieur des couvents et des églises, et les mêmes violences furent commises dans les villages des environs. Cette seconde *beeldstormerij*, renouvelée des excès de 1566, exaspéra les catholiques wallons du Hainaut et de l'Artois, qui se liguèrent et s'armèrent contre les Calvinistes de Gand. La guerre civile ensanglanta de nouveau toute la Flandre. Les États-Généraux rappelèrent en vain les Gantois et leurs adhérents à l'observation de la Pacification de Gand. Ces sages représentations furent repoussées, et les biens du clergé furent confisqués et en partie aliénés au profit de la ville. Les ministres, Dathenus en tête, se mirent à prêcher dans la plupart des églises, et le comte palatin Jean-Casimir vint d'Allemagne prendre la direction du mouvement calviniste de Gand. Le clergé catholique fut expulsé de la ville.

Afin de rétablir la concorde et l'ordre, le prince d'Orange avait fait proclamer à Anvers la *paix de religion*, admirable charte de la tolérance religieuse (12 juillet 1578). Deux partis se formèrent alors à Gand : Hembyze et les ministres calvinistes repoussaient la liberté des cultes, Ryhove et ses adhérents inclinaient vers la modération. Après des troubles assez graves, Ryhove l'emporta et le prince d'Orange vint en personne à Gand, y fit publier solennellement la paix de religion et par-

---

[1] De Kempenare, p. 261.

[2] *Keure-resolutien,* fol. 347.

tagea les églises entre les deux cultes rivaux. Mais dès le mois de mars 1580 le parti radical reprit le dessus, et les églises catholiques furent fermées. Au mois de juillet on exigea des soldats et des fonctionnaires un serment d'abjuration de la foi catholique et Hembyze, violant tous les privilèges, cassa le magistrat en fonctions et se nomma premier échevin. Cependant avant la fin du mois le prince d'Orange accourut à Gand, y rétablit l'ordre et Hembyze s'enfuit en Allemagne avec Dathenus. Au demeurant, dès que le Taciturne eut quitté Gand, les Calvinistes se remirent à vexer les catholiques et à interdire l'exercice de leur culte. Un nouveau serment de soumission à la religion calviniste fut imposé, et en juin 1580 une commission de quinze personnes fut chargée de surveiller sévèrement la conduite des catholiques. C'est à cette époque que l'Université calviniste fut renforcée et installée dans le couvert des Dominicains.

L'année 1581 ne fut pas moins agitée. La peste se déclara à Gand et les Malcontents battirent sans cesse les soldats protestants. Les campagnes flamandes furent ravagées en tout sens et la situation des populations rurales devint affreuse.

En 1581 le magistrat s'occupa activement de l'organistion définitive de l'École latine et de l'Université. Le 6 avril les échevins, sur la proposition des inspecteurs délégués, déclarent que l'enseignement sera gratuit et fixent le traitement des professeurs de l'École latine comme suit : le recteur (Adrien Damman?), chargé de la première classe, touchera 400 florins par an; maître Lucas Claeyssone, chargé de la 2me classe, aura 300 florins, plus 50 florins pour l'entretien de l'enfant qui lui sert de guide à cause de sa cécité; maître Gislebert Volcaert, chargé de la 3me classe, touchera 300 florins; maître Chrétien De Rycke, chargé de la 4me classe, aura 250 florins; et maître Daniël Otto, chargé de la 5me classe, aura 200 florins par an. Ces traitements prendront cours à partir du 25 décembre 1580[1].

Le 12 août les échevins s'occupèrent de doter le culte calviniste et l'enseignement public, de façon à en assurer l'avenir. Les anciens des églises paroissiales calvinistes s'étaient adressés au magistrat et l'avaient prié verbalement et par requête écrite

---

[1] *Keure-resolutien*, fol. 374 verso.

de garantir les traitements des ministres, docteurs, recteurs, professeurs, maîtres, sacristains et autres serviteurs ecclésiastiques au moyen des biens du clergé qui avaient été confisqués. Les suppliants déclarent dans cette requête que chaque église a deux ministres, un sacristain, un chantre et un visiteur des malades; que l'École latine compte un professeur, cinq maîtres et douze boursiers (*alumpni*); qu'il faut encore deux professeurs pour constituer un gymnase journalier (*dagelick gimpnasium*); qu'il manque trois visiteurs des malades et deux ministres, qui auraient pour mission d'alléger la tâche de ceux qui sont surchargés; qu'il serait bon de créer vingt-quatre nouvelles bourses d'études de six livres gros chacune en faveur de jeunes Gantois pauvres; qu'il conviendrait de venir en aide aux ministres, aux étudiants et aux proponants, qui sont chassés d'ailleurs et qui viennent se réfugier à Gand; et qu'il faudrait pourvoir à l'entretien des veuves des ministres, qui se trouvent dans la misère, jusqu'au jour où elles se remarient, afin de leur permettre d'élever convenablement leurs enfants. Les anciens, se fondant sur ces considérations, demandent aux échevins de leur garantir le revenu annuel de 16000 livres tournois de 40 gros flamands la livre, lequel revenu serait fourni par les biens du clergé, terres, dîmes et constructions, sises à Gand ou dans le district de Gand.

Faisant droit à cette requête, les échevins des deux bancs et les deux grands doyens, par leur acte du 12 août 1581, décidèrent d'affecter au culte et aux écoles les revenus des abbayes de St-Pierre et de St-Bavon, des églises de St-Jean (St-Bavon d'aujourd'hui), Notre-Dame (St-Pierre d'aujourd'hui), St-Sauveur et d'Akkerghem (St-Martin), ainsi que des églises des villages de Wondelghem et de Gendbrugge, du couvent des Frères-Mineurs, du monastère de Baudeloo et de la prévôté des chanoines de St-Bavon, sauf certaines réserves faites en faveur de la ville de Gand.

Afin d'administrer convenablement ces vastes domaines, les échevins des deux bancs et les grands doyens nommeront dans chacun des trois membres de la ville deux personnes de qualité et d'une piété reconnue. Ces administrateurs seront renouvelés chaque année par moitié et ils prêteront serment de gérer loyalement les revenus en question, de payer régulièrement les traitements tous les trois mois et d'accorder des secours extraor-

dinaires avec discrétion. Un receveur général leur sera adjoint. Tous les ans ou même tous les six mois, s'ils en sont requis, ils soumettront leurs comptes à l'approbation du magistrat et des délégués du consistoire. En outre, ce collège de six membres aura dans ces attributions la surveillance des ministres, professeurs et maîtres et l'entretien des églises et des locaux scolaires [1].

Le 16 novembre les échevins désignèrent les six personnes suivantes, conformément à la précédente résolution : dans le membre de la bourgeoisie (*poorterie*), messire Gautier Alart et Nicolas Baudry; dans le membre des métiers (*neeryngken*), Jean vander Cruusen et maître Laurent de Muellenaere; et dans le membre des tisserands (*weverye*), Antoine van Huffel et Jean Burt [2].

La fin de l'année 1581 fut marquée par un incident caractéristique qui se rattache indirectement à l'histoire de l'Université gantoise et prouve à quel point d'intolérance religieuse on en était venu. Alors vivait à Gand un théologien protestant nommé Pierre de Zuttere dit Overd'haghe ou Doverdaghe [3]. Il était gantois, *ingheboren poorter der stadt van Ghent*, comme il se qualifie lui-même dans le titre d'un sermon qu'il prononça à Embden en 1573 et qui fut imprimé à Gand. C'était un homme animé d'un esprit vraiment chrétien et prêchant courageusement la tolérance religieuse [4]. Aussi ses collègues lui rendirent-ils la vie dure.

Il avait porté à l'imprimeur Corneille de Rekenaere le manuscrit d'un sermon; mais celui-ci, qui imprimait d'ordinaire les pièces émanant des échevins, n'avait pas osé publier cet écrit et l'avait transmis au magistrat. Les échevins l'envoyèrent au consistoire avec prière de prompt rapport. Le 22 septembre 1581, les ministres calvinistes émirent un avis de tout point défavorable [5]. Le 26 octobre ils remirent au magistrat un rapport écrit,

---

[1] *Keure-resolutien*, fol. 449 verso — 456.

[2] *Ibid.*, fol. 482.

[3] Voir Ferd. Vanderhaeghen, *Bibliographie gantoise*, t. V, p. 325, 328.

[4] Un spécialiste hollandais des plus autorisés, le Dr Christiaan Sepp, de Leyde, prépare une monographie sur cet homme trop peu connu.

[5] *Keure-resolutien*, fol. 457 verso.

signé par le ministre Regius. On y voit que les ministres avaient cité devant eux Pierre (de Zuttere dit) Doverdaghe, qui comparut accompagné de deux amis, Jean et Jacques Uutenhove. On discuta longuement et Doverdaghe ne reconnut pas ses erreurs. Les ministres terminènt leur rapport en demandant que l'impression du sermon soit défendue, afin que les personnes ignorantes ne soient pas en danger d'être troublées dans la pure doctrine de la vérité [1].

Le magistrat considéra l'affaire comme assez importante pour s'en occuper par lui-même [2]. Le 5 décembre 1581, les échevins des deux bancs et les grands doyens firent comparaître devant eux les ministres Kimedonck, Regius et Bollius, ainsi que Doverdaghe, et les invitèrent à s'expliquer. La discussion roula surtout sur un écrit de Doverdaghe, imprimé à Anvers et offert par lui, en mai 1581, au prince d'Orange, qui partageait ses opinions modérées [3]. Lorsqu'on eut bien disputé de part et d'autre, le magistrat fit sortir de la salle Doverdaghe et ses accusateurs et entra en délibération; puis, à la majorité des voix (*by pluraliteyt van voysen*), il décida que Doverdaghe avait tort et méritait d'être puni sévèrement. On lui retira le traitement et le logement gratuit que la ville lui avait accordés, bien qu'il ne fût ni ministre ni professeur; et pour le frapper plus cruellement encore, on retira à son fils la bourse de 100 florins dont il jouissait en qualité d'*alumnus* de la ville. Le même jour cette sentence fut communiquée verbalement à Pierre Doverdaghe; il lui fut enjoint en outre de ne semer contre personne des billets injurieux ou diffamatoires et de ne rien faire imprimer sans examen préalable et autorisation du magistrat.

III.

Sur ces entrefaites, le prince de Parme, qui avait succédé à don Juan d'Autriche et s'était allié aux catholiques wallons,

---

[1] *Keure-resolutien*, fol. 477 verso et 478.

[2] *Ibid.*, fol. 491.

[3] Probablement *Een saechtmoedige tsamensprekinge van Cephas ende Arnolbius*, etc. (Voir Ferd. Vanderhaeghen, *Bibliographie gantoise*, t. V, pp. 328 et 329).

marchait de succès en succès, tandis que les Pays-Bas protestants se donnaient à l'infâme duc d'Anjou, qui, déjà proclamé duc de Brabant, fut inauguré à Gand comme comte de Flandre le 23 août 1582. Quatre jours après les Malcontents défirent l'armée gantoise aux portes même de la ville, et du haut des remparts Anjou et le prince d'Orange assistèrent impuissants à cette sanglante déroute. Un trompette fut atteint d'une balle ennemie aux côtés du duc d'Anjou. La guerre civile étendit de plus en plus ses ravages tout autour de Gand et à l'intérieur de la ville règnait la plus grande intolérance.

En 1582, l'Université calviniste s'adjoignit un nouveau professeur de théologie, qui jouissait d'une grande réputation. C'était le docteur Lambert Daneau ou Danæus, de Beaugency, près d'Orléans [1]. Il quitta l'Université de Leyde pour celle de Gand, et les échevins de cette dernière ville lui remboursèrent ses frais de voyage (5 livres gros) [2]. Le 30 mai il ouvrit son cours à 3 heures de l'après-midi, dans l'église des Dominicains, en présence du président du Conseil de Flandre, Adolphe van Meetkerke, de quelques conseillers et du magistrat de Gand [3]. Daneau s'exprima en latin. Il commença par invoquer l'assistance du Saint-Esprit; puis il loua les autorités présentes d'avoir fondé à Gand une école des sciences divines, à l'exemple de l'Église d'Alexandrie (comme le rapporte Origène), de celle de Rome et de l'empereur Charlemagne, qui, d'après Daneau, avait fondé l'Université de Paris. Il déclara ensuite qu'il avait quitté Leyde à cause des dissensions théologiques qui y régnaient et qu'il se proposait de retourner en France, sa patrie, lorsqu'il avait reçu des nobles seigneurs du magistrat gantois l'invitation de venir faire un cours à l'Université calviniste. Il se mit à discuter quelques points de controverse relatifs à l'Église et annonça que ses leçons auraient lieu les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine l'après-midi. Il ajouta qu'il avait sucé la moëlle des sciences divines de la bouche de son vénérable maître Théodore de Bèze, et qu'il avait composé une

---

[1] M. Paul de Félice, pasteur protestant à Mer (Loir et Cher, France), prépare une monographie sur Lambert Daneau.

[2] Archives de Gand, compte de 1581-1582, fol. 381.

[3] De Kempenaere, p. 297.

dissertation sur le *Pater*, qu'il dédiait au magistrat de Gand [1].

Tel est le résumé de cette leçon d'ouverture que nous donne Philippe van Campene, qui probablement se trouvait dans l'auditoire. Du reste, le chroniqueur contemporain ne fut pas enthousiaste de Daneau. Voici comment il s'exprime à son égard : « On peut dire de lui avec vérité : *Parturiunt montes, nascitur ridiculus mus.* Kimedonck était, à mon sens, beaucoup plus savant et plus intelligent que ce Danæus, qui lisait ses leçons dans un cahier [2]. » Le résumé que van Campene nous donne d'une autre leçon de Daneau n'est pas de nature à nous représenter le nouveau professeur comme bien fort en logique. « Le 1er (juin 1582), dit notre auteur, il expliqua le mot *Ecclesia*, disant qu'il vient du grec et signifie une assemblée, une réunion, à savoir de chrétiens; l'assemblée des Juifs s'appelle *Synagoga*. Il poursuivit en se demandant si une telle église existe sur terre et il répondit *oui*. En effet, de même qu'il y a un soleil, un air et une mer, ce que nous enseigne l'Écriture Sainte, de même celle-ci nous prouve plus clairement encore qu'il y a une église [3]. » Quoiqu'il en soit, le magistrat de Gand témoigna à Daneau sa reconnaissance pour la dédicace promise en lui faisant offrir une demi-ayme de vin, d'une valeur de 4 livres 3 escalins 4 deniers gros [4].

Vers la fin de la même année, un autre professeur nouveau ouvrit son cours. C'était Ratallen, comme l'appelle van Campene, ou plutôt Alexandre Ratloo, comme W. te Water a rétabli son nom [5]. De même que Daneau, il avait quitté l'Université de Leyde pour celle de Gand. Le 14 novembre, à trois heures de l'après-

---

[1] Niceron (*Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres,* t. XXVII, p. 25) dresse la liste des œuvres de Daneau. J'y trouve une *Orationis Dominicæ explicatio.* Genevæ, 1583, in-8°. Niceron ajoute qu'elle est datée de Leyde, le 1er janvier 1582. Ces dates et le sujet de l'ouvrage semblent prouver que c'est à cet écrit que Daneau a fait allusion dans sa leçon d'ouverture. Jusqu'ici je n'ai pu mettre la main sur ce livre, qui contient probablement une dédicace au magistrat de Gand.

[2] De Kempenare, p. 297.

[3] Ibid., p. 298.

[4] Compte de 1581-1582, fol. 330.

[5] *Kort verhael,* etc., p. 140.

midi, il fit l'éloge de la philosophie que le magistrat l'avait chargé d'enseigner. Il ne manqua pas non plus de louer le magistrat et il engagea ses élèves à suivre ses leçons avec zèle [1].

L'année 1582, qui vit nommer deux professeurs nouveaux, fut aussi une époque de grande activité scientifique pour l'Université gantoise. Le 14 juillet, à deux heures de l'après-midi, quarante propositions furent affichées dans l'église des Dominicains. Le même jour elles furent soutenues, sous la présidence de Daneau, par un jeune homme de Lille, nommé Dominique Baude, qui plus tard fut professeur à Leyde. Trois contradicteurs se présentèrent. L'une de ces thèses portait que l'observation des commandements de Dieu est impossible, puisque personne, en dehors de Jésus-Christ, ne les a accomplis complètement. En effet, David déclare qu'aucune créature ne les a observés pleinement, disant (Psaume 50) : *Ecce iniquitatibus conceptus sum et in peccatis concepit me mater mea;* et ailleurs (Psaume 13) : *Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt; non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.* De même Paul dit aux Romains (chap. 7) : *Velle adjacet mihi; perficere autem bonum non invenio; quod volo bonum, hoc non facio, sed quod nolo manum, hoc ago.* C'est ce que Médée, dans Ovide, ajoute van Campene, semble avoir su aussi, disant : *Video meliora proboque, deteriora sequor.* Cette dispute théologique finit vers les cinq heures; beaucoup de ministres, de personnes de qualité et de bourgeois y assistèrent [2]. Le 15 septembre, dans l'après-midi, Kimedonck présida une discussion du même genre. Un jeune homme de vingt ans environ, Gaspar Florus, soutint plusieurs propositions tirées de l'épître de Paul aux Corinthiens. Cette controverse ne dura pas moins de trois heures [3]. Enfin, le 3 novembre on vit le jeune comte palatin Jean défendre 40 thèses sous la présidence de Daneau. Van Campene nous apprend qu'un petit nombre seulement de ces thèses fut abordé; elles se rapportaient à la quatrième partie du catéchisme calviniste néerlandais. Cette discussion commença à deux heures de l'après-midi et se prolongea jusqu'à cinq heures, après quoi Daneau remercia Dieu, qui par

---

[1] De Kempenare, p. 308.
[2] Ibid., p. 300.
[3] Ibid., p. 307.

sa miséricorde et sa faveur avait permis que la vraie doctrine chrétienne fût établie, et il remercia de même le magistrat, dont la générosité en avait fourni les moyens [1].

IV.

Pendant la même année 1582, le magistrat s'occupa de nouveau de créer des ressources assurées pour l'entretien de ses établissements d'instruction publique. Au mois d'août il saisit la Collace, composée des trois membres de la ville, d'une proposition relative à la levée de 30,000 florins par an, destinés à couvrir les frais de la défense de la ville, de l'entretien des ministres et des autres serviteurs ecclésiastiques des six paroisses calvinistes, des deux ministres français, de l'entretien des églises, des logements gratuits des ministres et enfin des écoles publiques. Le magistrat avait fait imprimer un rapport (*openinghe*) à deux cents exemplaires chez Corneille de Rekenaere [2], et l'avait fait distribuer le 4 août aux députés des trois membres, réunis dans la salle de la Collace à l'hôtel-de-ville (*ten zoldere*). Les échevins y disent que leurs prédécesseurs ont établi des écoles publiques pour la jeunesse (*open vrye scholen*) et un établissement consacré aux arts libéraux, à la théologie et aux langues latine et grecque. Eu égard au nombre des élèves, il faut un recteur, trois professeurs et au moins quatre maîtres. En outre, il a été décidé précédemment que la ville entretiendrait douze pensionnaires (*alumni*) et fournirait des bourses d'études à vingt-quatre élèves nécessiteux. Enfin, les échevins pensent qu'il est utile

---

[1] De Kempenare, p. 308.

[2] Compte de 1581-1582, fol. 405 verso. Chaque exemplaire fut payé à raison de 2 gros. Cet imprimé se trouve à la Bibliothèque de l'Université de Gand, la plus riche de la Belgique et de la Hollande pour les pièces relatives au XVI[e] siècle. En voici le titre complet : *Openinghe ghedaē ten Zoldere aen de drye Leden deser Stede van Ghendt, den vierden Augusti L V.[c] LXXXII, van weghen myne Heeren Hoogh-Bailliu, Schepenen van beede de Bancken eñ beede de Dekenen der zelver Stede. Te Ghendt by Cornelis de Rekenaere, wonende te Putte in de Duyve, met Jan vanden Steene, wonende op Sinte Pharahildenplaetse. Anno 1582.* Cet imprimé est transcrit mot pour mot dans le registre *Verbaelen*, fol. 397 verso — 400.

et même nécessaire qu'un certain nombre d'enfants pauvres des deux sexes (*zo knechtkens als dochterkens*) reçoivent un enseignement professionnel (*eenighe handtieringhe van handtbachten ofte neeringhen*), comme on y a déjà songé dans d'autres villes. C'est afin de pourvoir à tous ces besoins que la somme de 30,000 florins est réclamée.

Conformément aux usages du temps, les députés des trois membres se retirèrent après avoir entendu la communication du magistrat et après avoir reçu les exemplaires imprimés de l'*Openinghe*. Puis les trois membres se réunirent chacun de son côté pour discuter la demande du magistrat et arrêter une réponse séparée. Le membre des 52 métiers se réunit le 6 août dans la salle de la Collace à l'hôtel-de-ville (*ten Collatiezoldere*) et émit un avis favorable sans aucune restriction [1]. Le même jour le membre des tisserands s'assembla aussi à l'hôtel-de-ville, probablement dans la salle blanche (*in de witte camere*), qui était son lieu de réunion habituel [2], et le membre de la bourgeoisie, probablement dans la salle neuve (*in de nieucamere*), également à l'hôtel-de-ville [3]. L'avis du membre des tisserands fut tout aussi favorable que celui des 52 métiers [4]. Au contraire, le membre de la bourgeoisie, qui représentait l'élément conservateur et catholique, proposa timidement d'ajourner les mesures relatives au culte protestant et à l'extension à donner aux écoles, jusqu'à ce que la situation du pays fût meilleure, et il appela l'attention des échevins sur l'urgence des réparations à exécuter aux églises, surtout à celles de Saint-Jacques et de Saint-Nicolas, qui avaient été fermées et complètement négligées depuis la suspension du culte catholique [5].

Le magistrat passa outre sur l'avis défavorable du membre de la bourgeoisie et porta le même jour un décret (*slot vander collatie*), statuant que les 30,000 florins seraient pris tous les ans sur les biens ayant appartenu au clergé et situés à Gand ou

---

[1] *Verbaelen*, fol. 402.
[2] *Ibid.*, fol. 259.
[3] *Ibid.*, fol. 281.
[4] *Ibid.*, fol. 402.
[5] *Ibid.*, fol. 400 verso et 401.

dans le quartier de Gand, et en général sur tous les biens ecclésiastiques qui seraient vendus dans la suite [1]. Peu de jours après, le 24 août 1582, le mandat annuel du magistrat expira; mais avant de se démettre de leurs fonctions, les échevins présentèrent à leurs successeurs un rapport, dans lequel ils leur recommandaient spécialement l'exécution de la décision de la Collace, relative à l'organisation de l'enseignement professionnel des jeunes garçons et des jeunes filles pauvres [2].

L'année 1583 débuta par le coup d'état manqué du duc d'Anjou, qui échoua surtout à Anvers (*la furie française*), ce qui augmenta encore l'extrême confusion et la détresse universelle. L'hiver fut très-rigoureux et la famine exerça de grands ravages en Flandre. Au printemps, le prince de Parme reprit le cours de ses succès et de ses conquêtes, et Guillaume d'Orange se retira dans le Nord avec les États-Généraux. Dans ces circonstances si critiques, messire Jean van Hembyze reparut à Gand, accompagné de Dathenus, et se fit nommer premier échevin, tandis que Ryhove se retirait à Termonde et menaçait les Gantois d'une rupture ouverte.

L'Université calviniste semble ne pas avoir souffert notablement du malheur des temps. Les cours se poursuivirent et deux nouvelles discussions publiques eurent lieu. Le 12 février 1583, Abraham vander Myle défendit, sous la présidence du professeur Jacques Kimedonck, neuf thèses tirées de l'épître de Paul aux Hébreux et relatives à la mission sacerdotale du Christ qui, à ce qui fut soutenu, avait par son sacrifice supprimé tous les autres, de telle sorte que la messe des papistes n'est qu'une singerie déraisonnable [3]. Le 2 avril suivant, Herman Faukelius, de Bruges, soutint, sous la présidence de Daneau, dix-huit propositions tirées du catéchisme calviniste néerlandais [4]. Peu de temps après, Lambert Daneau quitta définitivement l'Université de Gand pour retourner en France, et le magistrat lui donna

---

[1] *Ibid.*, fol. 403 et 403 verso.

[2] *Keure-resolutien,* fol. 583 verso (Rapport van myn Heeren Scepenen van Kuer. afghegaen den xxiiij[en] augusti 1582).

[3] De Kempenare, p. 313.

[4] Voir W. te Water, *Kort verhael*, p. 145.

16 livres 13 escalins 4 deniers gros, somme considérable pour l'époque, à titre de présent de gratitude, à cause des services éminents qu'il avait rendus à la ville [1]. Notons encore en passant que le professeur Kimedonck se maria en 1583 et reçut du magistrat le présent d'usage, consistant en une demi-ayme de vin, valant 4 livres 3 escalins 4 deniers gros [2].

L'année 1584 fut la dernière de l'Université calviniste de Gand. Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur la marche de l'enseignement, qui continua probablement comme par le passé. Le 24 juillet furent présentés aux échevins les comptes de l'administration des biens ecclésiastiques qui servaient à l'entretien du culte calviniste et des écoles publiques. Le rendement de ces biens avait été si faible, à cause de la crise que l'on traversait, que les recettes furent inférieures aux dépenses de 1473 livres 11 escalins gros. Ce déficit fut comblé par la ville [3]. D'un autre côté, une somme de 8 livres gros fut payée à Kimedonck, qui l'avait avancée pour pourvoir à l'entretien de deux des *alumni* [4].

Sous l'administration d'Hembyze, les persécutions contre les catholiques gantois devinrent plus ardentes encore, pendant que la misère grandissait de jour en jour. Le prince de Parme s'approcha de Gand avec une partie de son armée et entama des négociations avec la ville rebelle. Bientôt Hembyze fut accusé de trahison et décapité (4 août 1584). Kimedonck l'accompagna jusqu'à l'échafaud. Environ un mois auparavant l'illustre prince d'Orange était tombé à Delft sous les coups d'un assassin fanatique. La famine devenant affreuse dans la ville, Gand se rendit le 12 septembre 1584.

Cette capitulation fut naturellement l'arrêt de mort de l'Université calviniste. Le même jour, Kimedonck fit afficher à la porte de l'église des Dominicains un avis, dans lequel il déclarait qu'il cessait ses leçons vu le malheur des temps. Il y remerciait ses élèves de leur assiduité et les conjurait de rester fidèles à l'enseignement qu'il leur avait donné, car l'apôtre Paul dit :

---

[1] Compte de 1582-1583, fol. 381 verso.
[2] Ibid., fol. 303.
[3] Compte de 1584-1585, fol. 380 verso.
[4] Ibid., fol. 406 verso.

Corde creditur ad justitiam, ore autem fit confessio ad salutem [1]. Le receveur Olivier Alaert paya aux ministres et aux professeurs le dernier semestre de leur traitement (en tout 770 livres gros) [2], et le 26 septembre les ministres quittèrent la ville avec la garnison protestante et se retirèrent à l'Écluse [3]. Aussitôt les ordres religieux firent leur rentrée à Gand, accompagnés des jésuites, et le nouveau magistrat les combla de présents et de subsides [4].

PAUL FREDERICQ.

---

[1] DE KEMPENARE, p. 342.
[2] Compte de 1584-1585, fol. 406.
[3] DE KEMPENARE, p. 342.
[4] Compte de 1584-1585, fol. 403, 405 et suivants.

DISTRICTUS TECTIS.

Le *District de Theux* n'est autre chose que le *Franchimont primitif,* comprenant la plus grande partie du *pagus Leuchia* dont les Othons formèrent plus tard la principauté ecclésiastique de Liége.

Lorsqu'on ouvre l'histoire du *Marquisat de Franchimont* par Remacle Detrooz pour y rechercher l'étendue que devait avoir ce district vers la fin de la période carlovingienne, on est tout surpris de la légèreté avec laquelle cet auteur manie les chartes et des étranges interprétations qu'il en donne. Mais ce qui nous étonne davantage encore, c'est de voir de vrais savants comme M. Grandgagnage et M. Piot, archiviste du royaume, verser dans des erreurs non moins graves, alors qu'un seul instant d'attention aurait suffi pour les leur faire éviter. Comme le magnifique ouvrage de M. Piot sur les *pagi* carlovingiens est de nature à propager indéfiniment ces erreurs, nous avons cru qu'il était peut être opportun de les rectifier. Si, dans chacune de nos provinces, un professeur pouvait s'occuper ainsi des localités qui donnent encore matière à controverse, on pourrait espérer avoir bientôt sur ce sujet un travail qui ne laisserait plus rien à désirer.

Une charte de 779 mentionne, pour la première fois, le *pays des Leuks,* en nous apprenant qu'*Angelgiaga* (José sous Battice) est situé *in pagello Leuchia.* C'est aussi l'unique fois que la contrée est qualifiée de *pagellus.* Dans tous les actes postérieurs, elle porte le nom de *pagus,* et, comme celui-ci se trouvait enclavé dans le *grand pagus de Hesbaie,* il ne constituait évidemment qu'un *pagus moyen.*

Un diplôme de Louis-le-Débonnaire et de son fils Lothaire, délivré à Theux, en 827, constate que, dès cette année, la *villa* de Theux est devenue un *palais royal (actum in Tectis palatio regio).*

Dans la charte de Lothaire de 862, nous trouvons une transformation de nom très-remarquable : *actum novo castro in pago Leochensi.* Le *Leuk* germanique se transforme en *Leo* roman,



Ce District devait comprendre en plus toute la partie de la Forêt laissée à l'écart par Mr Piot.

d'où viendront *Leodensis* et *Leudensis* (Liége). C'est cette dernière forme que nous trouvons déjà dans l'acte de partage de 870 qui concède à Charles-le-Chauve le monastère *Sancti Laurentii Leudensi.* C'est donc bien à tort que la plupart des historiens ont cru retrouver le nom de Liége dans le *Liugas* de cette charte. Le sens même des phrases s'y opposait absolument. En effet, le cartulaire, après avoir nommé les pays et localités cédés à Louis, à l'orient de la Meuse, ajoute : Et *Liugas quod de ista parte Mosæ est et pertinet ad Vesatum.* « Et le territoire des Leuks qui se trouve de ce côté de la Meuse et s'étend jusqu'à Visé. » Charles obtient de son côté les pays et localités qui se trouvent sur la rive occidentale du fleuve. Et *Liugas quod de ista parte Mosæ est et pertinet ad Vesatum.* « Et le territoire des Leuks qui se trouve de ce côté de la Meuse et s'étend jusqu'à Visé. » Ce n'est donc pas Liége seulement que traversait la Meuse, c'est l'extrémité occidentale du *pagus des Leuks.*

C'est aussi dans cet acte de 870 que nous voyons mentionner pour la première fois le *districtus tectis* seu *tetis* qui formera plus tard le pays connu sous le nom de *Franchimont.*

Depuis cette époque, le *pays des Leuks* ne cessera plus de faire partie de l'empire germanique qu'à de très-rares intervalles. En 882, il est complètement saccagé, dans tous les sens, par la grande invasion des Normands. L'empereur Arnold les bat sur la Gueule, les détruit à Louvain, et donne la Lorraine à gouverner à son fils Zuentibold (874).

A la guerre étrangère succède la guerre civile. L'aristocratie veut profiter des désastres publics pour asseoir définitivement sa domination sur les hommes libres écrasés par tant d'horribles luttes et pour s'emparer du territoire afin de régner en maîtresse souveraine, en secouant toute espèce d'autorité supérieure à la sienne. Zuentibold entreprend contre les comtes rebelles une lutte semblable à celle de son père contre les Normands. *Francon,* évêque de Tongres, se rallie au fils de l'empereur contre l'aristocratie qui a pour chef *Regnier-au-Long-Col.* Les grands sont défaits et dépouillés d'une partie des fiefs qu'ils tenaient de l'empire. Pour récompenser Francon, au contraire, Zuentibold donne à l'église de Liége, la *villa royale de Theux avec toutes ses dépendances,* sauf la *forêt de Theux* qu'il se réserve pour ses plaisirs. Voici la partie du diplôme de 878 qui consacre cette donation :

« Nous donnons (largimur) à l'église du glorieux martyr
» Lambert, fondée à Liége *(in Leodio)* et que dirige le véné-
» rable évêque Francon, notre villa royale, sise au *pagus Leuga*,
» sur la rivière de Polleur, et nommée Theux, avec toutes ses
» dépendances légales et justes, ses serfs des deux sexes, ses
» champs, forêts, prés, eaux, étangs, rivières, moulins, droits
» d'entrée et de sortie, ses cultures et ses jachères, ses biens
» mobiliers et immobiliers, de manière à ce que l'évêque et
» ses successeurs en jouissent à perpétuité [1]. »

Il est clair qu'il ne s'agit nullement ici du *district* entier de Theux, mais uniquement de la villa royale et de ses dépendances sises dans ce district. Cette observation est de la dernière importance pour se faire une idée de la vraie portée du diplôme de Charles-le-Simple que nous allons examiner.

Après la mort de Zuentibold, la lutte de l'empire contre les grands dont il fallait refréner l'insolence et les déprédations, s'était continuée, ardente, inexorable. Etienne, successeur de Francon, ayant embrassé le parti de Charles contre les brigands féodaux, celui-ci l'en récompensa en confirmant la donation faite par Zuentibold, à l'église de Liége, de la villa de Theux et de ses dépendances et en lui donnant, en outre, toute la forêt que ce prince avait détachée des domaines de la villa pour se la réserver. Voici les limites exactes que cette charte assigne à la forêt de Theux, dont l'apport fut d'une importance capitale dans la constitution de l'ancienne principauté ecclésiastique de Liége.

« Almi martyris Lamberti in proprium... traderemus forestrem,
» quae olim pertinuerat ad Tectis villam, quam, dato fisco,
» Zuentiboldus retinuerat ad manum regiam quamque constat

---

[1] Largimur ecclesiae sanctae in honore praeclari martyris Christi Lamberti in Leodio constitutae, cui praesidet Franco, venerabilis episcopus villam notri dominatûs sitam in pago Leuga, super fluvium Poledam, vocabulo Theux, cum omnibus justè et legaliter ad eam pertinentibus, videlicet: mancipiis utriusque sexus, campis, sylvis, pratis, aquis, aquarūmque, décursibus, molendis, cambis, parvis exitibus et redditibus, cultis et incultis, mobilibus et immobilibus, eo tempore et pacto, ut ex hoc, et in antea, praescriptae ecclesiae, nec non predicto episcopo successoribusque ejus, sine contradictione aliqua immobiliter perpetué subsistant.

» in pago *Luviensis*, atque in *comitatu Sicardi* sitam, atque
» istis finibus circum quâque conclusam : Terminatur à Vul-
» fingi fago et a Varica, usque ad fluviolum Amblevam, unde
» ad monasterium Stabulaus, sic vadit ad faga et Merigis
» Frauplum et inde ad Salceias usque ad Nordrees fontes et
» ad Haverniam usque ad Veseren et ad rivam Solmaniae,
» usque ad Solerzeias et Hukelebach, usque ad Veseren et
» Geslampiam, usque ad Hospitale et sic revertitur ad Vulfingi
» fagum. Datum octavo calendis septembris 915. »

Pour Detrooz, *Wulfingi* c'est la Porallée; *Nordrees Fontes*, c'est la fontaine des Nordriens au plutôt la fontaine du Nord dans le territoire de Spa; les *Havernii*, c'est le bois de Lesbiole ; le *Veser*, c'est la rivière de Spa; *Hukelebac*, c'est Chincou; la *Solmanie* c'est l'eau de Fraipont et *Geslampia* c'est une borne de ces territoires.

Quel rapport me direz-vous peut-il exister entre de pareils noms et les vocables de la charte? Je l'ignore. Certaines des localités citées n'ont jamais existées. Detrooz n'arrive pas même à voir que *Veseren*, c'est la *Vèze* ou la Vesdre. C'est ainsi qu'on interprêtait les chartes, au siècle dernier, dans notre pays. Et comme pour mettre le comble à tant d'insanités, écoutez avec quelle superbe arrogance, cet historien traite ses devanciers, de vrais savants cependant ceux-là, si jamais il en fut : « Je n'ai fait ces observations que parce que les historiens du pays de Liége, Bouille, Foulon, et autres, *très-mal instruits* à cet égard, ont supposé que les donations faites par Zuentibold et Charles-le-Simple avaient compris toute la terre de Franchimont et qu'il n'avait jamais existé de marquis qui en eût été propriétaire. » Nous allons voir qui du critique ou des deux illustres historiens eut raison.

Sans verser dans de semblables erreurs, Monsieur Grangagnage a montré la même impuissance à interprêter cette charte qu'il prétend compléter et qu'il ne paraît cependant pas avoir connue d'une manière satisfaisante.

Ce qui est plus grave, c'est de voir M. Piot, le savant archiviste du royaume, combattre Desroches lorsqu'il assure que le *pagus Leugas* s'étendait sur les deux rives de la Meuse; confondre le *Districtus Tectis* avec la *Forêt de Theux* et ne donner à ce district qu'environ le tiers de l'étendue de la forêt

qui ne devait cependant en former qu'une faible partie, comme la carte ci-jointe vous en convainc.

Voici la traduction interprétative que nous donnons de cette charte mémorable pour la province. Vous pouvez suivre les noms mentionnés sur notre carte au fur et à mesure que nous les rencontrerons.

« Nous Charles, par la miséricorde divine, roi des Francs.... » nous cédons au vénérable Étienne, évêque de Tongres, et au » bienheureux martyr Lambert, *une forêt* qui jadis avait » appartenu à la villa de Theux et que le roi Zuéntibold, tout » en cédant ce *fisc*, s'était réservée comme domaine royal. » Située au pays de Liége, dépendant de la juridiction du » *comte Sicard*, elle se trouve circonscrite dans les limites » suivantes: Des marais de *Vulfinge* (Vulfingi faga) et de la » *Warge* (Varica), sa ligne de démarcation s'étend à la rivière » d'*Amblève* (fluviolum Amblevam) qu'elle cotoie jusqu'au » monastère de *Stavelot* (Stabulaus). Elle se dirige ensuite vers » les *Fanges* (Faga) jusqu'à *Fraignage* (Frauplum Merigis), » passe à *Sacé* (Salceias), aux *Fontaines de Noidré* (Nordrees » fontes), à *Haveignée* (Havernii) et aboutit à la *Vesdre* (Vese- » ren). Côtoyant ensuite le ruisseau de *Soumagne* (Solmania), » elle passe à *Serezée* (Soler-Zeias), se dirige sur *Hokelback* » (Hukeleback) puis sur la *Vesdre* (Veseren). Elle suit enfin » la *Gileppe* (Geslampiam), jusqu'à l'*Hopital* (Hospitale) reve- » nant ainsi à la *fange de Vulfinge* (Vulfingi fagum). »

Cette forêt qui n'était qu'une partie du *Destrictus Tectis*, contenait donc plus des deux tiers du territoire total du pays de Liége (pagus Luvensis) que nous rencontrons pour la première fois dans cette charte sous cette nouvelle forme. Comme l'avaient pressenti les pères Bouille, Foulon et Chastelain, ce district occupait donc la plus grande partie du *pagus Leukia*, et ils eurent raison de dire: « Le Marquisat de Franchimont n'a jamais existé, car après les donations royales faites à l'église de Liége, il ne restait plus rien pour le constituer. »

« Il restait les vingt-huit villages du *comte de Sichard* que je pourrais nommer par leur nom, » répond l'historien de Detrooz et il mentionne Spa, Sart, Jalhay, Polleur, Jehanster, sans se douter qu'ils sont tous renfermés dans les donations royales faites à l'église de Liége. Nous sommes, du reste, édifiés sur la valeur des noms interprétatifs de M. Detrooz.

De ce moment, date l'antipathie profonde qui commence à s'établir entre les populations qui parlent le *roman-wallon* et celles qui parlent le *roman-tudesque* ou *thyois*. Les deux langues deviennent de plus en plus tranchées. Tout ce qui est au delà du *Ram* ou grande barre des Ardennes orientales, parlera *thyois* (flamand ou bas-allemand); tout ce qui est en deçà, parlera le *Gallo-romain* ou le *wallon* (wallia, gallia). Le pagus des Leuks se romanise ou se germanise alternativement, selon que la France ou l'Allemagne prédomine. Il devient tantôt le pagus *Luihgowe* ou *Luigowe*, dans lequel le *gauwen* ou canton germanique refait en plein son apparition; tantôt le *pagus Luivensis*, *Liuva*, *Luvensis*, *Leuva*, *Leodio*, *Leodiensis*, mots qui laissent prédominer le romanisme. De 915 à 1047, il franchit ses limites et acquiert Fouron, Eupen, Fauquemont, Waals et Gemminich. Mais alors apparaît le *Wal du Ram* qui bâtit son château-fort à Limbourg et s'élançant delà sur le pagus ecclésiatique érigé par les Othons en principauté, le dépèce au nord et au midi, à l'orient comme à l'occident, faisant ample curée de tant de membres arrachés par la violence au territoire primitif.

Il résulte de cette étude que les anciens historiens liégeois, Chastelain, Bouille, Foulon, Desroches se faisaient une idée vraie du *Destrictus Tectis* dont les donations royales constituèrent la plus grande partie de la principauté de Liége; tandis que les historiens actuels, depuis Detrooz jusqu'à MM. Grangagnage et Piot, se sont tous manifestement trompés.

THIL.-LORRAIN.

OLLA PATELLA.

(Suite.)

Cardo 7, s. gl. (gond). — GL. 53 pivot.

Carectum 45, locus in quo *carex* crescit. — Cth. lieu où croît le glai ou rosel ou canne de marès.

Carex 45, *rosel* ou *glay*.

Cartalum (κάρταλλος, cartallus) 15, s. gl. — Cth. quartallum, ung coffin. — J. de Garl. Syn. : Vas cum quo botri vinearum portantur ad torcular.

Cassis 96, s. gl. (casque).

Castor 51, *bievre*.

Catapulta 19, *saiette barbue* (sagitta barbata). Dans la basse latinité le mot s'appliquait le plus souvent au projectile.

Caulis 49, *colet* (dimin. de *col* = chou).

**Causterium 4, *attre* (âtre). Le mot ordinaire est *epicausterium* (Cth. et GL. tuyau de queminée; Lex. 66 epicausteria, atres, estres). Dief. a rencontré la forme écourtée dans deux glossaires lat.-all. avec la valeur de « schornstein ».

Cela 12, voy. *sella*.

*Celtes 28, *cisiel* (ciseau). — Cth. cisiel machon.

Cenobates (p. schoenobates = σχοινοβάτης), s. gl. (danseur de corde).

*Cenoveha 63, *civiere*. On trouve plus souvent *cenovectorium* (Lex. 98 civière, Cth. civière à porter fiens). *Cenoveha* (= coenum vehens) est-il réellement le primitif du fr. *civière* (voy. Littré)? Il y a toujours lieu d'en douter.

Cerastes 77, *genus ranarum*. Cette interprétation ne s'accorde pas avec le sens usuel du mot : serpent ou ver à cornes (Dief. hornwurm).

Cerasus 38, s. gl. (cerisier).

Ceruleus 69, *glay* ou *canne*. Cette glose ne convient pas, à moins de prendre *glay* au sens de « couleur de glay ».

Cervical 88, *orilier*. — Cth. orelle coussin (combinaison curieuse), Lex. 67 oriler, traversain. On trouve aussi *auricular* (GL. 52).

Cesaries 104, *cavelure*. Le gloss. de Lille distingue entre cesaries « chavelure d'omme » et crinis « ch. de femme ».

Cia, voy. *crus*.

Cicada 75, *crinon*. — Cth. gresillon, GL. 29 crinchon (mot usité encore en rouchi), cp. le wall. crikion, holl. crick, all. krekel, angl. cricket. Notre forme *crinon* est quelque peu suspecte; est-ce une mauvaise

lecture p. *cricion*, ou une forme modifiée de *crilon*, contraction de *criquelon*?

Cilium 105, *sourchil* (trad. peu exacte).

Ciminum (cuminum) 43, *cumin*. — Cth. commin.

Cinciput (sinciput), *fontenelle*. — Cth. la partie de la teste devantraine· Quant au mot fr., cp. Lex. 41 : « *Fontinella* est concavitas colli inter tumores duos qui dicuntur cornua ». Ni cette définition d'un commentateur du Dictionarius de Jean de Garlande, ni la valeur du mot moderne *fontanelle* ne répond au sens bien connu de *sinciput :* le devant de la tête.

Cingulus 92, *chain* (p. *chaint*, = lat. cinctus).

*Cinifex 74, s. gl. — Cth. mousque estincerelle ou (*escuicerelle?*), Lex. musches de chen, GL. 20 mouche as quiens (voy. ma note). Pictorial vocabulary (Wright, 255) : *siniflex,* anglice *red flye*.

*Cinus 36, *obe espine*. Ce mot, mutilé de *coccinus* (rouge, couleur de cochenille), s'appliquait au moyen-âge tantôt, comme ici, à l'aubépine, tantôt au houx, tantôt au cerisier ou cornouiller; GL. 39 houx vel cornelier, Lex. 77 corner, corniler. Le fruit s'appelait *cinum,* d'où le dimin. fr. *cenelle*.

Cipus (cippus) 70, *cep* (de vigne).

Ciragra (chiragra) 78, *pouette*. Le mot fr. m'est inconnu; est-il connexe avec *pouacre* (= podagra), ou avec *poe,* patte (popul. p. main)? Le ms. B traduit par *cramp*.

***Cirogalus 55, *escureur*. — Cth. cirogillus, escureuil. La bonne forme est *cyrogrillus*, qui est aussi la leçon du ms. B et de Jean de Garlande (Lex. 25, § 26), où il est également glosé par *esquireul*. Le mot correspond au gr. χοιρόγρυλλος (porc-épic); au moyen-âge il a été employé dans des acceptions variées: porc-épic, écureuil, chat sauvage; voy. Dief. et DC.

Cirrus 104, *couplet*. Le mot latin signifie déjà chez les anciens toupet [1]; c'est à cette signification que se rapporte la glose; *couplet*, dans les patois du Nord, signifie encore faîte, cîme; c'est le diminutif de *copel,* qui nous est resté sous la forme *coupeau* (voy. mon Dict.).

Clepsedra (clepsydra, κλεψύδρα) 15, *broque* (broche) *à vin*. Cth. broque de tonel, GL. 56 broque à tonel, à vin. Les définitions données par Jean de Gênes (voy DC.). ainsi que les gloses allemandes chez Diefenbach, établissent que dans le bas-latin, la *clepsydre* désignait à la fois un robinet et un tube à piper le vin. Lex. 88, *dusillis* (dérivé du bas-latin duciculus, docillus, vfr. *dosil*, petit conduit).

Clibanus 4, *four*. — GL. fournaise, Lex. 66 furnel de fer.

Cliens 24, *sergant*.

---

[1] Jean de Garl. Syn. : « Cirrus proprie dicitur densa et spissa conglomeratio in anteriori parte capitis. »

CLITELLA 99, *bas de selle.* — *Bas*, nom. sing. de *bast*, bât.

*COCADRILA (fém. de cocadrilus, qui est une corruption de crocodilus) 77, *cocqbasile* [1]. Le mot français est un composé de *basile* = basilĭcus (= basiliscus, fr. basilic), pour la formation duquel cp. *ruste, hérite puble*, de rusticus, haereticus publicus. Notez aussi l'anc. mot *cocatris*, crocodile.

COCLEA 68, s. gl. (escalier en colimaçon).

COCLEAR 1, *louche* (cuiller à pot).

*COCTANUS 37, *arbre de pepin, nois de St. Gratien.* — GL. 38 coactanus, arbre de pepin et fructus ejus est nois de St. Grascien, Lex. 76 coiner. Il s'agit du *cognassier;* il y a dans le mot latin une confusion de forme entre *cotoneus* (altération de *cydonius*) et les *cottana* (κόττανα), petites figues mentionnées par Martial. Le Cth. porte: cotannum, pomme cuite, fruit; le mot *cuite* n'est pas ici = *cocta*, mais = l'all. *quitte*, coing. L'expression « noix de Saint-Gratien » est-elle connue? Mes encyclopédies ne la mentionnent pas.

CODEX 26, *coiel.* — Cth. livre de lois ou *quoyer*. Le sens de *codex* est ici livre ou plutôt assemblage de feuilles à écrire, cahier. *Coiel, coier* sont évidemment des dérivés de *codex*, ou plutôt de son radical *cod*, tandis que *caier* ou *cahier*, malgré l'identité de sens, se rapporte à *quaternus*, cp. Neckham (Lex. 112): « Assit etiam *quaternus* » (glose *quaer*).

COFINUS (cophinus), 65, s. gl. (corbeille). Primitif du fr. *coffre*, (cp. *pampre* de *pampinus*).

COLUBER 56, *culeuvre.*

COLUM 49, *couloir à moussier.* — *Couloir* équivaut à tamis; quant à *moussier*, il me semble mal lu p. *moustier* = mustarius, faiseur de *moût.*

***COLURUS 37, *caure, gerens noisette.* Le mot *colurus* [2] *colyrus* est une forme transposée de *corylus* (κόρυλος), coudrier; *colirus* par *col'rus* a régulièrement produit *coure, coudre*, picard *caure.* — GL. corulus, caure. Le rouchi dit encore *caurier* p. coudrier.

COMPLUVIUM 18, *ruissel de goutiere.*

CONCLAVIS 10, s. gl. — Cth. cambre secrete (appartement privé).

CONGERIA (congeries), 59, s. gl. (amas, tas).

***CONTARIUM (κοντάριον) 32 « baculus naute ». — Dim. de κόντος, contus.

CONTUS 32, s. gl. (perche, aviron). Lex. 86 *movur* (qui meut la barque). — La glose latine du ms. dit: instrumentum quo pisces agitantur.

CONUS 96 « cresta galee ». — GL. le creste de heame.

***CONVERTICULUM 8, *couverchel.* Le mot latin est une retraduction maladroite du fr. *couverchel;* il s'agit de *cooperculum*, couvercle. Le

---

[1] Nous avons trouvé la même glose au mot *basiliscus.*

[2] La glose latine a en effet *corulus.*

vers, d'ailleurs, où le mot se trouve, est mal fait et est d'autant plus suspect qu'il manque dans le ms. B. *Couverchel,* à la lettre, répond à un type *copercellum.*

Coquina 20, *cuisine.*

Coquus 24, *cuisinier.*

Corallus 65, *corail,* lapis rubens.

Coraules (choraules), 103, s. gl. (celui qui conduit le branle au son de la flûte).

Corea (chorea) 103, *danse.*

***Corropacta 66, *caup de pied* (cou-de-pied), pars superior pedis. Le mot latin, aussi bien que son interprétation, est de pure fantaisie [1]. D'ailleurs le passage ne traite pas des parties du corps, mais d'objets relatifs au métier de berger. *Corropacta,* qui n'existe nulle part et qui répugne à la mesure, est sans doute l'effet d'une mauvaise lecture pour *tauropeta,* qui est la leçon de B. (on connaît la confusion graphique de *c* et *t*), et sous lequel il faut entendre un bâton à stimuler les bœufs (taurum petere). Le mot *tauropeta,* à la vérité, n'est pas autrement connu, mais Dief. produit *tauripaca,* interprété par « clava cum qua tauri verberantur ». Il se peut aussi que le mot cherché soit le *cornupeta* de la Vulgate, trad. dans le Voc. Evr. par *hurteres* (heurteur).

Cos 61, *queuch* (queux = pierre à aiguiser).

Costus (κόστος) 51, *canelle.*

Coturnix 80, *cornaille.* — Le GL. 31 traduit mieux par *quaille.*

Coturnus 94, s. gl. (cothurne).

Coxa 113, *cuisse;* gl. flam. de B. *die* (Kiliaen : dije, dieghe = femur).

Crather (crater) 11, *hanap.* — Sic GL. 51.

Cratis 9, *gril.* — On sait que *gril* vient régulièrement, par *greïl,* du diminutif *craticulus.* — Dans le premier vers de notre poëme, cité par Hauréau (p. 80), je trouve la forme *cratrix.*

Crepita (crepida) 95, *forme* (espèce) *de bottine.* — GL. bote, Lex. 43 botes à creperon, botines.

Creta 27, *croie* (forme première et régulière de *craie*).

Crinale 91, *capel* (couronne) *de fleurs.* Glose flam. du ms. B. *haersnoer.* — Lex. gerlande, capel, fremiaux (aiguilles pour maintenir les cheveux), bende. Les dictionnaires latins interprètent d'ordinaire le *crinale* par peigne pour retenir les cheveux.

Crocus 43, *saffran.*

Crus 113, s. gl. (GL. cuisse). Au lieu de *crus,* le ms. B. donne *cia* = scia = ἰσχία (voy. ma note 7, GL. 15, où *cia* est rendu par *hance*).

---

[1] C'est peut-être trop dire; il a pu exister quelque mot barbare approchant et signifiant ce que le glossateur lui fait dire : j'ai imaginé un type χοριοπηκτόν (cuir appliqué à la semelle).

Culcitra 88, *queute* (voy. mon Dict. s. v. *couette*). — Cth. et GL. 52 queute de lit.

Culex 74, *mouqueron* (moucheron). — GL. *coucelle* (forme curieuse, répondant au type *culicella* [1]); c'est le type *culicinus* qui a produit le terme *cousin*.

Cultrum 11, *coutre*.

Cuneus 103, *cugnet* (petit coin). Le mot est à prendre ici au sens particulier de bancs de théâtre (disposés en forme du coin).

Cupa 65, *cuve*.

Cuprum 62, *coeuvre* (cuivre).

Cutis 111, *cuir*.

Cyclas 90, « nodus vel laqueus clamidis ». Cette définition s'écarte du sens usuel, qui était, au moyen-âge, soit une étoffe précieuse, soit un vêtement d'homme ou de femme fait de cette étoffe « habens diversos colores » (J. de Garl.). Notre glose lui fait, à tort, signifier ici un nœud ou une corde de ceinture.

Dama 55, *dain*. — La glose flam. *das* du ms. de Brux. est fautive; le mot veut dire blaireau.

Dentale 71, *herche* (herse, fer de charrue). Lex. 59 dentail, angl. chip.; ib. 107, chef, dental, angl. hefd.

Dolium 15, *tonel*.

Doma 6, s. gl. — GL. 49 *feste* (faîte) de maison.

***Domicilium 18, *severonde*. En note : exterior pars domus. Notre mot manque dans DC. Le fr. *severonde* ou *seuronde,* toit proéminent, représente lat. *subgrunda* (ital. *grunda*). « *Domicilium* dicitur illa pars domus quae est infra tectum ubi passeres vel yrundines nidificant. Et dicitur a nomine *domus* et *cilium* quod est tegmen oculorum » (Jean de Garl. Syn.). D'autres glossaires définissent également par « fastigium, altitudo domus, habitatio avium ». Je crois que ce mot est fondé sur une confusion avec *domicilium,* habitatio, et que sa forme véritable a dû être *domicillum*, dimin. de *doma*, toit.

Dyafragma (διάφραγμα) 109, s. gl. — Lex. 43 toie, midref (angl. midriff = flam. middelrift), fressure. Gl. flam. de B *lijse*.

Dyamas (diamant) 83, s. gl. (d'ord. aïmant).

***Efrenicus 87, *queval sans bride*. — Dérivation, non consignée dans les gloss., de *effrenus*.

Effrons 85, s. gl. Doit exprimer ici un défaut dans la conformation du front; une glose d'un Vocabularius ex quo porte : « eyn de eyn luttich vorhovet heft » (qui a le front petit).

Eleborus 43, s. gl. — GL cifonie; Lex. 57 cyfoigne, ebil, masaire (deux mots difficiles à expliquer).

---

[1] Le Gloss. d'Evreux donne *cuicerelle*.

Epar (hepar, ἧπαρ) 110, *foie.*

Epiglotum 108, *moiel d'oef.* La glose est fautive; il s'agit de la luette (ἐπιγλωττίς); Lex. 41 coopertorium tracheae, arteriae, siflet.

Ergastula (lieu de travail, atelier, aussi cachot) 67, s. gl.

Eruca 50, *cate plue, aussi genestre.* La seconde glose seule est valable ici, où il est question de végétaux, et encore n'est-elle pas exacte; le vrai mot fr. est *roquette* (dér. de *eruca*). — Le mot *cate plue,* chatte pelue, dont les anglais ont fait *caterpillar,* se rapporte à *eruca* au sens de chenille.

Erudo (hirudo) 73, *cate plue* (glose mauvaise résultant d'une confusion avec *eruca*). — GL. *sansue.*

Es (aes) 62, *arain ou argent* (monnaie).

Esculus (pr. chêne rouvre, au moyen âge = mespilus) 38, *mellier.* Le mot fr. vient de *melle,* lequel s'est produit correctement, et concurremment avec *nèfle,* de *mesp'lum;* une forme variée est *merle* (Lex. 77), cp. lat. *masculus* devenu a. fr. *masle, malle, marle.* — GL. nefflier.

*Esperiolus (la mesure exige *espriolus*) 57, *noir escureur.* — Le mot latin est une des nombreuses altérations qu'a subies *sciuriolus* (sciurus), voy. Dief. sous *aspriolus;* il se retrouve dans le wallon *spirou.* Cp. Lex. 50. — *Escureur,* modification populaire de *escureul.*

Eurus 84, *vent de bise.*

Exlex 87, *bani.*

Falanga (phal.) 70, *perche.* — GL. *moisine,* mot inconnu, qui tient peut-être de *moison* (mensio) par l'idée « perche à mesurer » ; cp. Lex. 77.

Far 17, *un forment* (froment).

Fazellus (phaselus) 32, parva navis.

Femur 113, s. gl. — GL. cuisse.

Feniculus (foen.) 47, *feneule* (fenouil).

Ferina 21, *sauvechine* (= sauvagine, venaison).

Fibra 110, *vaine* (signification courante au moyen-âge).

Fibula 93, *un affiquet, agrape* (agraffe).

Ficulnea (s. e. arbor) 36, *figuier.*

Filix 45, *feuquière* (= feuchère, GL. 41 fauchière, auj. fougère), d'un type lat. *filicaria fil'caria.*

*Filtrum 27, *feutre.*

Fimus 63, *fien* (auj. fiente). Lex. 71 compot, fens.

Fiscina (petit panier) 14, s. gl. — Cth. *fissielle* à fromage; Lex. 103, fessel, chefat, chesbat = angl. cheese-vat; fr. mod. *faisselle,* aussi *féchelle,* de la forme lat. *fiscella.*

Fistula 66, *fleustre.* Le mot fr. est intéressant à étudier; il reproduit exactement le mot latin. Pour le son *eu,* cp. *neule* de *nebula* (l'*u* du suffixe refluant sur la syllabe radicale est un fait commun); le *tre* final est analogue à celui de *titre, chapitre;* et enfin, pour le transfert de l'*l* vers l'initiale, cp. *esclandre* de *scandalum.* — Le Cth,

traduit par *flahute*, d'où fr. *flûte*, mot étymologiquement tout à fait distinct de *fleustre*. — On trouve aussi *festre, flestre, freste* (d'où *frestel*).

FOLLICULUS 3, *petit soufflet.*

FORCEPS 2, *estenelles* (tenailles). — *Etenelles* se dit encore à Lille; on dit de même *épincettes* p. *pincettes*. Cp. l'art. *tenella*.

***FORICA 28, s. gl. Il ne s'agit pas ici du *forica* employé par Juvénal au sens de latrines publiques [1], mais d'un homonyme = **foretum*, tarière, foret (voy. Dief.).

FORNAX 4, *fournaise.*

FRAMEA 97, *espée taillarde.*

FRONS 106, *front.*

FRUMEN 108, s. gl. — Cth. l'entrée de la gueule.

FUCUS 75, *wepe* (guêpe).

FULGUS (fungus) 50, *sauvechon, alio nomine buletus, champenoble* (champignon). — L'*l* de *fulgus* rappelle celui de l'esp. *comulgar* = *communicare*. Je n'ai encore rencontré *sauvechon* (champignon) qu'une seule fois : Guillaume de Palerne, 3207 :

Par la foelle qeut la meschine
Les nois, le glant et la farine;
Les sauvechons, les boutonciax.

FULVUS 68 *bleu;* cette glose appartient à *glaucus* qui précède dans le texte, et celle de ce dernier, *fauve*, à notre *fulvus*.

FUNDUM 15, *font de mer;* mieux eût valu « *font de tonel.* »

FURCA 17, *fourche.*

FURFUR 48, *tercheul.* On appelle encore le son *tercheu* dans les patois du Nord. L'étymologie m'échappe, mais assurément ce n'est pas, comme pense l'abbé Corblet, *ter* + *cheu* (tombé trois fois); plutôt *trescheu*, tombé à travers.

FUSCINA 1 et 14 (s. gl.), *gravet à char* (crochet à viande). Le mot latin vient de *fusca* = *furca;* le fr. *gravet* est le dim. de *grau* (crochet, griffe, etc.), mot germanique; all. *kraue*, dim. *kräuel* (même sign.). Le Cth. donne havet, crochet; les gloses d'Alex. Neckham (Lex. 103), au mot fuscina = crochet à prendre le poisson, portent : *alges*, *fusine*, puis *sunie*, anglice *belgar* (tous mots difficiles à constater ou à expliquer). — Notre *fuscina* dit la même chose que *creagra* (GL. 51).

*GALANGA 43, *gallente.* Les glossaires du moyen-âge donnent le même mot sous la forme *galganum*, qui paraît être altéré sous l'influence de *galbanum;* d'après Diez[4] I, 152, *galanga* vient de l'arabe *chalan'* (d'origine persane). — Le fr. *gallente* ne se trouve nulle part; Kiliaen

---

[1] Bien que le commentateur l'ait entendu ainsi en disant : parvus puteus in quo sordities ville fluunt.

donne *galigaen* (qui correspond au v. fr. *galingal*, *garingal),* les Allemands disent *galgan*, *galgant.*

*Galla 31, *fourme* (il s'agit d'objets relatifs au métier de cordonnier). Cette interprétation paraît fautive; les glossaires attribuent à *galla* le sens d'instrument à gratter le cuir (DC. instrumentum cerdonum); son origine paraît ainsi se confondre avec celle de *gale,* maladie autrement dite gratelle (cp. se *galer,* se gratter). Le Cth. a le dérivé *gallanus,* traduit par « pareur de cuir, corroieur. »

***Gargates 83, s. gl. Ce mot est altéré de *gagates*, primitif du fr. *jayet.*

***Gau 9. s. gl. Ce mot, placé parmi des objets relatifs à la cuisine, m'échappe complètement; le vers, d'ailleurs, où il se trouve, est suspect.

***Gauffera 9, *wauffre* (gaufre). Le mot latin est fabriqué sur le français; Dief. ne connaît que *gafrum* (all. *waffel*). — Le rouchi dit *waufe.*

*Gelima 59, *garbe* (gerbe). Sur *gelima,* mot courant de la latinité du moyen-âge, voy. Diez II, c. et mon Dict. v° *glaner.*

Geniculus 113, s. gl. (genou).

Genuale 100, *genoullière.*

Gesum (gaesum) 19, *hache.* Traduction inexacte, les glossaires portent d'habitude: glave, guisarme, espiet (Cth., GL., Lex. 63).

*Gingiber (zingiberi) 42, *gingembre.* Le mot latin paraît déjà dans Coelius Aurelianus (3e siècle).

*Girgillum 30 *garlouvendier.* — Cth. desvuidoir ou ploye (polie?) à tirer yawe (manivelle pour tirer de l'eau); GL. 23, deswidoir; Lex. 130 vindas. — Pour le mot français, cp. le rouchi *garlouïne* (dévidoir), dans lequel on est autorisé à voir une déformation de l'équivalent allemand *garn-winde.*

*Glabra 25, s. gl. Ce mot signifie le plus souvent « partie chauve de la tête, raie des cheveux »; ici, comme GL. 9, il signifie « teigne ». On trouve aussi le dim. *glabella.* — Notre mot revient au v. 78 avec la glose *roie* (raie) *de teste;* là encore la traduction par calvitie conviendrait davantage.

Glaucus 68, *fauve* (glose erronée, il faut celle du mot *fulvus* suivant, voy. pl. h. *fulvus*).

Glis (gén. *gliris*) 82, s. gl. (loir); gl. flam. de B. *ratte.*

*Glis 46 « terra tenax »; glose fautive, aussi le ms. de Br. traduit-il exactement par le flamand *lappe*, qui est la *lappa* (bardane) des Latins. Je trouve dans les synonymes de Jean de Garlande, sur le mot *glis*, les deux vers suivants :

Glis animal, *glis* terra tenax, *glis* lappa vocatur,
Ris primum, *glissis* tenet altera, tertia *glitis.*

Ces vers se lisent aussi dans Jean de Gênes (reproduit par Du Cange), mais les génitifs *glissis* et *glitis* y sont intervertis; le premier s'appliquerait à glis = lappa, le second à glis = terra tenax. Lequel des deux a raison? j'opine en faveur de Jean de Garlande à

cause du dérivé *gleton*, par lequel GL. 42 traduit lappa (aussi *gleteron*, auj. *glouteron*); le *t* est donc radical et d'ailleurs conforme au primitif d'où le mot paraît issu, savoir le v. flam. *klit*, all. *klette*. D'autre part, j'admettrai volontiers, puisque les gloses d'Isidore le constatent, que *glis* = humus tenax ait fait au gén. *glitis*, dont on trouve les dérivés latins *gliteus*, *gliceus* [1]. Néanmoins le génitif *glissis*, établi par Jean de Garlande (cp. le Catholicon de Lille « glis, glisis, terre glaise ») pourrait être confirmé par la forme *glisse* (terre glaise), citée par Littré dans l'historique de *glaise*. Puisque nous en sommes aux divers *glis* qui étaient en cours au moyen-âge, citons encore un quatrième, savoir *glis*, *glidis* interprété par « muffa (moisissure) panis vel vini » (Jean de Gênes).

Gobio 39, *gouvion* (goujon).

Grabatum 89, s. gl. (grabat).

Grex 66, *fouc* (gl. flam. de B *cudde*). — GL. tropel de brebis. Le mot *fouc*, qui est identique avec l'all. *volk*, angl. *flock*, était fort usité dans l'ancienne langue.

Grus 81, *grue*.

**Gurgilio 73, *gorguellon*. — *Gurgilio* est p. *gurgulio*, qui est une forme adoucie de *curculio*, charençon, calendre; Cth. « ver qui mange le grain, calende. » — Je n'ai jamais rencontré *gorguellon*.

Guttur 108, *gosier*. — GL. gorge, Lex. 41 goitron.

Habena 98, *regne* (rêne) *de bride*.

*** Herencus 56, *hongre*. — Je tiens le mot *herencus* pour corrompu; s'il ne faut pas le remplacer par *eunucus*, que donne le ms. de Br., je proposerais *hernicus*; on trouve dans le Cth. de Lille *hernia* traduit par « routure, enflure ou entaillure de coullons ». — Je remarque encore que Littré ne donne pas d'exemple du fr. *hongre* antérieur au XVI[e] siècle.

Herodius (ἐρωδιός) 35, *esprevier* vel *faucon*. — GL. gerfaut, Lex. 75 girfaut, girfaucon.

Hinnulus 55, *quaedam herba*. Cette définition, bien que la latinité du moyen-âge se serve de ce masculin au sens du fém. *inula*, ne convient pas en cet endroit, où il signifie « vitulus cervi (glose flam. de B : *hynde*; Lex. 74 faün à cerf). Le *hinnulus* de Suétone est interprété pour muleton (interprétation confirmée par Pline 8,44), mais le même mot signifiait aussi *faon* (voy. les Dict.) et je pense bien que *hinnus* (ἴννος), mulet, est congénère avec l'all. *hind* (anc. *hinn*), qui veut dire biche.

Histrio 101, *conteur en planche*. — GL. 46 jongleur d'*abusquins* (quid?)

Illa (hilla) 21, *andoulle*.

---

[1] Pour l'étymologie de *glaise*, je renvoie à mon Dict.; j'aurais bien fait d'y signaler aussi le mot all. *kleit*, argile, terre glaise.

INCAUSTUM (ἔγκαυστον, encaustum) 26, *encre.*

***IMPEDIUM 95, *empiengne* (empeigne). — GL. 17 *impedia*, empiengne; notre mot manque à Du Cange et aux glossaires latino-germaniques compulsés par Dief. — Malgré l'apparence, le mot latin n'est pas le type immédiat du français (voy. mon Dict.); sous ce rapport, la forme *impendium*, que porte en effet mon ms. et que j'ai dû abandonner par respect pour la mesure, conviendrait davantage.

INGUEN 113, *aisne.* Glose flam. de B *ghemecht.*

INTERCILIUM 105 *entre deus sourchieux* (l'entre-deux des sourcils). On disait aussi *entroeil;* cp. gr. μεσόφρυον.

INTERCUS 79, *goutte* (maladie).

INTESTINA 109, *entraille.*

INULA 51, s. gl. (aunée). Lex. 75 (§ 74) escalone (échalotte).

INVOLUCRUM 99, *torsel* (= fr. mod. trousseau). — Il s'agit ici du rouleau que le voyageur porte derrière la selle. Dans Lex. 90 on lit: « vestes sub involucro (gl. *em plet* = sous pli) posite bene in mantica *(estruse, trusse)* disponantur. »

JACULUS 76, s. gl. (serpens volatilis, all. schiessschlange).

JANITOR 53, *portier.*

JUGALIS 58, *limonnier.*

JUNIPERUS 36, *genoivre* (bonne forme anc. p. *genièvre*).

JUSQUIANUS (hyoscyamus) 46, s. gl. (jusquiame).

***LABIO 76, s. gl. Je ne trouve pas *labio* comme nom d'animal autrement que sous la forme *labeo* = *labrus,* qui désigne une espèce de poisson; mais il ne s'agit pas ici de poissons. Le ms. de Br. porte *bumbio,* qui est également inconnu [1] et qui ne peut être = bombix, ce dernier étant nommé dans le même vers; c'est prob. un mot forgé pour désigner le bourdon. Au commentaire on lit: quidam vermis lucens de nocte; donc ver luisant.

LABRA 138, *levre.*

LACERTA 77, *laisarde* (lézard); glose flam. de B *afdisse* (je ne connais que *haeghdisse,* qui correspond au tudesque *egedehse,* all. mod. *eidechse*). — GL. lazarde.

LAGENA 15, *bouteille.* — GL. 51 bouteille vel quarte.

*LANISTA 23, *boucher.* En latin classique, *lanius.*

LANUGO 106, *sote barbe* (poil follet). — GL. 12 poil folaige ou de première barbe.

(A continuer).

A. SCHELER.

---

[1] Il figure cependant dans un vocabulaire latin-anglais du XVe siècle (Wright, Voc. p. 223) avec la traduction « hund-flye » (mouche à chiens).

COMPTES RENDUS.

De l'emploi de la négation dans la langue française, *par* D. Gilles, *professeur à l'athénée royal de Bruxelles.* Bruxelles, J. Sannes, 1877. 1 vol. in-12. de 132 pp.

Un des chapitres les plus difficiles de la grammaire française est sans doute celui qui traite de la négation. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner, dans les traités les plus renommés, la solution donnée à des questions comme celles-ci : quand faut-il employer *ne*, quand faut-il dire *non*, dans quels cas emploie-t-on *ne* seul, quand peut-on mettre *ne* ou *ne pas*, quelle est la nature des expressions *ne pas*, *ne point*, *nul*, *ne jamais*, *ne guère*, etc., quand emploie-t-on *ne*, *ne pas*, *ne point* dans les propositions subordonnées ? On se convaincra aisément que les avis sur plusieurs de ces questions sont partagés et qu'un grand nombre de difficultés sont loin d'être résolues. M. Gilles n'a donc pas fait une œuvre inutile en soumettant à une nouvelle étude tout ce qui concerne l'usage de la négation en français, et on ne peut que le féliciter du résultat de ses recherches. Il est parvenu en effet à formuler sur tous ces points des règles claires, précises, accompagnées d'un nombre suffisant d'exemples : ces règles embrassent tous les cas qui peuvent se présenter et ne laissent plus de doute sur l'emploi si multiple et si varié des particules négatives. Aucune grammaire ni aucun traité spécial ne donne sur ce sujet des notions plus complètes ni plus exactes. Mais avant de présenter ses règles, M. Gilles a tenu à discuter de nouveau l'origine des adverbes de lieu et la raison de leurs emplois divers ; il a rencontré ainsi les opinions de ceux qui s'étaient déjà livrés à un semblable examen, surtout celles de Beauzée, d'Ampère, de Genin, de De Chevallet, de Burguy, de Littré et d'Alfred Schweighaeuser, auteur d'un travail détaillé sur la négation, inséré dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. 2 et 3 de la 3e série. Plus d'une fois M. Gilles a eu occasion de rectifier ou de compléter l'opinion de ces savants.

L'auteur fait remarquer avec raison que, pour se rendre compte des particularités de la langue française, il faut remonter aux origines de la langue, c'est-à-dire, au latin, et que l'on risque fort de s'égarer, si l'on prétend trouver, comme le voulait Beauzée, la solution des problèmes grammaticaux par le simple raisonnement. Il nous montre donc d'abord comment *ne* dérive du *non* latin par l'intermédiaire de *nen;* il fait même une digression sur l'origine de ce *non*. M. Gilles hésite un peu à admettre que *non* soit abrégé de *noenum*, contracté de *ne oenum*, *ne unum*, pas un.

« Les voyelles *a, e, o*, dit-il, permutent facilement; que *ne* soit devenu *no*, rien de plus naturel; de *no* à *non*, la transition est facile. » Mais a-t-on des exemples de la transformation de *e* latin en *o* et voit-on dans cette langue un *n* final s'ajouter sans raison? Nous n'approuvons pas non plus cette phrase : « *Ne* était identique à *ni*. Ce *ni* est devenu *in* par métathèse. » Cette métathèse, si elle a jamais existé, a dû s'accomplir déjà avant la séparation des langues indogermaniques, car nous trouvons dans la plupart d'elles, à côté de la négation *na*, le préfixe négatif *an* ou *a*. Mais ce n'est plus là de la grammaire française, et l'opinion qu'on peut avoir sur ces points n'est d'aucune importance pour la théorie de la négation en français; revenons donc au sujet du livre.

Quoique *non* ait produit *ne*, il s'est cependant maintenu dans certains cas, que M. Gilles distingue très-finement. Mais le plus souvent, *ne* a paru insuffisant pour représenter le *non* latin; on a cru devoir corroborer la négation et l'on s'est habitué peu à peu à y ajouter certains mots, comme *fève, nois, boton, mot, goutte, brin, mie (mica), pas* et *point*. M. Gilles nous montre comment *pas* et *point*, dépouillés peu à peu de leur signification, doivent être considérés de nos jours comme de véritables adverbes ou comme formant avec *ne* une locution adverbiale, et que *ne* est sous-entendu là où *pas* et *point* sont employés seuls. — La négation avec *aucun, personne*, etc., a une autre origine. Le latin, dit M. Gilles, unissait fréquemment dans un même mot la négation et le terme nié, par exemple, dans *nolo, nescio, nequeo, nemo, neuter, nihil, nunquam; nolo* est pour *ne volo, nihil* pour *ne-hilum*, etc. Le français, au contraire, sépare les deux éléments et dit *ne...aucun, ne...personne, ne... rien, ne...jamais, ne...guère. Aucun, personne, guère* ne sont donc pas négatifs; là où ils semblent être employés comme négation, il y a ellipse de *ne*, comme dans *Moi me moquer de vous? en aucune façon*, pour *je ne me moque en aucune façon. Rien* fait seul exception. *Nul*, quoiqu'étant originellement négatif, a été par analogie avec *aucun*, considéré comme positif et ne reprend la valeur négative que par *ne*.

Passons ensuite à l'usage de *ne* dans les propositions subordonnées. M. Gilles expose d'abord l'emploi de la négation avec les verbes de crainte. Il prouve qu'en disant : *je crains qu'il ne vienne*, le français n'a pas fait, comme le prétend M. Schweighaeuser, un calque servile et maladroit de la phrase *timeo ne veniat*, mais que *ne* conserve sa force négative, car je dis qu'il est dans mes désirs que la chose indiquée par la proposition dépendante ne se réalise pas; dans *je crains que ne pas, pas* est mis pour *ne pas* et nous avons ainsi deux négations *ne* et *ne pas* qui se détruisent. L'auteur explique de même *ne* avec *garder, prendre garde, empêcher*, et au XVIIe siècle avec *défendre*, qui supposent aussi le désir qu'on éprouve qu'une chose arrive ou n'arrive pas. Il soutient encore avec grande raison, que la conjonction *avant que* est accompagnée de *ne*, quand on exprime le désir qu'une chose n'ait pas lieu et qu'on supprime *ne* quand on marque un simple rapport de temps. — *Ne* conserve-t-il

aussi son sens négatif dans les propositions subordonnées dépendant d'un comparatif d'inégalité, ou des mots *autre, autrement?* M. Gilles l'affirme en montrant que *vous pensez autrement que vous ne dites*, équivaut à *vous ne dites pas de la même manière que vous pensez.* D'après M. Littré, au contraire, *ne* dans ces phrases est purement explétif; la preuve en est, selon lui, que *ne* n'est pas exprimé en latin : *ditior est quam erat.* Nous croyons que M. Gilles a vu plus juste, car le latin aussi fait souvent sentir l'idée négative, en employant après le comparatif *quisquam* au lieu de *aliquis.* — Dans un seul cas notre auteur admet l'explication de *ne* comme explétif. Dans *je ne doute pas que cela ne soit vrai, ne* ne remplit aucune fonction, car la phrase revient à dire : cela est vrai, je n'en doute pas. *Que-ne* n'est ici que l'imitation de la locution latine *non dubito quin*, où la négation est déjà surabondante. Si *ne* avait en effet sa valeur négative dans *je ne doute pas que cela ne soit vrai*, il faudrait dire, *je ne doute pas que cela ne soit pas vrai*, comme on dit en grec ἀρνοῦμαι ταῦτα μὴ δεδρακέναι et οὐκ ἀρνοῦμαι ταῦτα μὴ οὐ δεδρακέναι, le résultat de la négation étant négatif dans le premier cas, positif dans le second. Cependant, il faut bien trouver une raison de *ne* dans *non dubito quin.* La négation s'explique, croyons-nous, si l'on remonte à la période de la langue où la proposition introduite par *quin*, au lieu d'être subordonnée, était encore indépendante; *non dubito quin id feceris*, signifiait je ne doute nullement : comment ne *(quī ne)* l'aurais-tu pas fait?

Tels sont les principaux points qui sont discutés dans le savant traité de M. Gilles. Il a été écrit pour le *Progrès*, revue destinée aux instituteurs, qui généralement ignorent le latin, mais l'analyse que nous venons d'en faire, aura convaincu nos lecteurs que tout le monde y trouvera beaucoup à apprendre. L. R.

Grammaire pratique de la langue sanscrite, *par* C. DE HARLEZ. Louvain, Peeters, 1878, 1 vol. in-8° de 150 pp.

La haute utilité de l'étude du sanscrit pour la connaissance scientifique des autres langues indogermaniques et pour la linguistique en général, fait augmenter constamment le nombre des personnes qui désirent s'initier aux éléments de la grammaire sanscrite. Mais la richesse des formes de la langue et ses nombreuses lois euphoniques en rendent l'étude assez difficile et rebutent trop souvent les commençants. Afin de leur faciliter la tâche, MM. Em. Burnouf et Leupol publièrent en 1859 une *méthode* composée sur le plan des grammaires bien connues de J. L. Burnouf, ouvrage dont M. Felix Nève a entretenu les lecteurs de cette *Revue* (T. III, 1860, p. 15 ss.). Ce livre a rendu d'incontestables services et pourra encore être consulté avec fruit, mais il a le grave inconvénient de ne présenter les mots sanscrits qu'en transcription et de laisser, par un excès de simplification, trop de difficultés non éclaircies; en quelques points aussi

il n'est plus à la hauteur de la science. M. Ad. Stenzler a de même obtenu un grand succès en Allemagne, par son *Elementarbuch der Sanskrita Sprache,* qui, paru d'abord en 1868, est arrivé à sa troisième édition; mais la grammaire de cet ouvrage a le tort d'être trop réduite. M. de Harlez a donc fait chose utile en composant une nouvelle grammaire, aussi facile mais plus étendue que celle de Stenzler, où puissent se retrouver sans peine ceux qui n'étudient le sanscrit qu'en vue de la grammaire comparée, mais qui satisfasse aussi l'étudiant désireux de lire et de comprendre quelque monument de la riche littérature hindoue.

On sait que les grammairiens hindous sont particulièrement remarquables par leur analyse profonde et minutieuse des divers éléments dont les mots sont composés. Ils ont distingué exactement la racine, le thème et le mot; ils ont cherché les racines de la langue, noté tous les suffixes qui d'ordinaire viennent s'y ajouter pour former les thèmes, et séparé les désinences grammaticales qui élèvent le thème au rang de mots. On comprend la grande importance d'une semblable dissection pour faire retrouver l'origine et le sens premier des mots; appliquée aux autres langues, elle a transformé complètement l'étude de l'étymologie et de la lexigraphie. Mais si la méthode hindoue nous donne la clef de la formation des mots, elle est bien inférieure à celle qui nous vient des Grecs pour l'analyse de la proposition, la connaissance du rôle que chaque mot est appelé à y jouer, et des rapports dans lesquels il peut se trouver avec les autres mots; c'est à peine si la grammaire hindoue distingue les temps et les modes. M. de Harlez a donc eu raison de ne pas suivre en tout point ce système, comme l'avait fait Bopp, mais de l'admettre là où il constitue un progrès réel dans la science grammaticale et de l'abandonner partout où l'ancienne méthode lui est supérieure. « Une grammaire, dit-il, avec beaucoup de sens, doit être une œuvre de logique et non un simple traité de dérivation. »

Les mots sanscrits sont donnés, pendant les 23 premières pages, à la fois en caractère dêvanâgari et en transcription, d'après le système généralement suivi de nos jours. A partir de la p. 23, on ne trouve plus qu'un seul genre d'écriture, tantôt le dêvanâgari, tantôt la transcription; l'élève s'habituera ainsi le mieux à chaque genre.

On ne peut que louer l'auteur pour la disposition des matières, et la façon dont les règles sont formulées; elles sont brèves et concises, parfois même trop concises, par exemple, p. 38, « *sakhi,* a en outre les cas forts en ây » pour « forme en outre les cas forts d'un thème en ây »; par-ci par-là un peu plus de développement ajouterait à la clarté. L'impression est correcte, qualité difficile à obtenir dans un ouvrage de ce genre; quelques fautes sont mentionnées dans l'errata; on peut ajouter, p. 15, § 149, *e* pour *d*, p. 40 a. f. çirâns pour *çirânsi,* p. 69, ligne 14, *t* pour *tr,* p. 81, *côrayâmâsusa* pour côrayâ mâsus, p. 108, *it* pour *iti,* p. 112, *samprâsarana* pour *samprasârana.*

L'auteur a souvent indiqué en notes les formes grecques et latines

correspondant aux formes sanscrites ; ces rapprochements pourraient être plus nombreux ; la similitude, par exemple, de la désinence du futur grec σω, σιω avec *syâmi* n'est pas indiquée. Nous ignorons quelle désinence latine *sio* est analogue à la terminaison du génitif *sya* et ne comprenons pas comment le *i* du locatif a pour correspondant en latin *i* dans *rosae* p. *rosaï* et *domini*, alors que le *i* du datif latin n'est pas cité comme identique à la désinence *ai* de ce cas. Nous nous demandons aussi si à la terminaison de la 3e pers. plur. actif *anti* correspond en grec οντι. *O* n'appartient-il pas au thème, et la désinence n'est-elle pas ντι avec perte de l'α? Quelquefois l'α est conservé, comme dans ἔασι = as-anti, ἴασι = yanti. L'aoriste redoublé sanscrit (2e catégorie, 3e forme) correspond moins au plusqueparfait grec qu'à l'aoriste redoublé de cette langue, tel que ἐπέφραδον. V. G. Curtius. *Verbum der gr. Spr.*, t. II, p. 22.

M. de Harlez a exposé avec beaucoup de méthode et de clarté les lois euphoniques ; il a bien traité aussi le chapitre de la division des lettres, auquel on ne peut reprocher que certaine hésitation dans l'emploi des termes ; les consonnes, par exemple, désignées p. 7 comme *buccales*, portent, p. 20, le nom de *muettes*. Peut-on donner comme synonymes d'un côté les mots *dures et molles* (= fortes et douces ou *tenues* et *mediae*), d'un autre les mots *explosives et contenues?* Les molles *g, d, b* sont des explosives aussi bien que les dures *k, t, p,* car elles supposent l'établissement d'un obstacle total au libre passage de l'air et sont formées par l'explosion produite au moment où l'obstacle est levé; elles sont aussi *momentanées* et non *continues*. L'opposé d'*explosive* est *fricative*, à *continue* correspond *momentanée*.

On saura gré à l'auteur d'avoir fait suivre sa grammaire d'un double appendice contenant l'un les particularités de la grammaire védique, l'autre les règles générales de l'accentuation. Nous le prions d'y ajouter aussi un *index* des règles et des formes expliquées, de donner le sens de tous les mots cités comme exemples et, si ce n'est pas trop demander, de compléter l'œuvre si bien entreprise par une courte syntaxe. Tel qu'il est, le livre de M. de Harlez répondant à un besoin réel, ne peut manquer d'avoir du succès et nous espérons qu'il contribuera beaucoup à répandre aussi dans notre pays l'étude si utile du sanscrit.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous recevons le t. III et dernier de la traduction de l'Avesta. M. de Harlez a ainsi heureusement achevé cette publication savante, d'une exécution si difficile; nous lui adressons nos félicitations les plus chaleureuses. Plusieurs points d'érudition et de critique ayant rapport à l'histoire et à l'interprétation des textes zends ont été traités, avec un grand talent, dans les *Études avestiques*, que M. de Harlez a fait paraître dans le Journal asiatique, avril-juin 1877.

L. R.

Monumenta Germaniae historica. I. *Salviani presbyteri Massiliensis libri qui supersunt.* Recensuit CAROLUS HALM, (VII, 176 pages, in-4°). — II. *Eugippii vita Sancti Severini.* Recensuit et adnotavit HERMANNUS SAUPPE, (XVII, 36 pages, in-4°). Berolini, apud Weidmannos, 1877.

La célèbre collection des *Monumenta Germaniae historica,* à laquelle M. Pertz a consacré cinquante années d'un labeur que rien ne décourageait, se continue sans interruption depuis 1876, époque de la mort de l'érudit infatigable qui y a attaché son nom. L'année passée, deux philologues allemands des plus connus, MM. Carl Halm et Hermann Sauppe, ont publié les œuvres de Salvianus et la vie de St. Séverin d'Eugippius.

L'édition de Salvianus a été publiée par M. Halm après une comparaison attentive du *codex Parisinus,* n° 13385, du *codex Parisinus,* n° 3791, du *codex Parisinus,* n° 2785, du *codex Parisinus,* n° 2172 et du *codex Bruxellensis,* n° 10628. A propos de ce dernier manuscrit, l'éditeur déclare que pour certains passages il fournit seul la véritable leçon. Notons encore pour les spécialistes un renseignement important, qui intéresse aussi la bibliothèque royale de Bruxelles. « Cum adhuc — dit le savant éditeur dans sa préface, — in tam paucis libris epistolae Salviani inventae sint, operae pretium esse videter monere, falsum esse quod in catalogo codd. mss. Bruxellensium, I, p. 214, legitur n° 10680 : Salviani epistola, Salvianus Siagrio suo s.; nomina enim Salviani et Sidonii commutata sunt. » Les œuvres de Salvianus se composent des huit livres *De gubernatione Dei,* de neuf *Epistolae* et du traité *Timothei ad Ecclesiam libri IV,* qui parfois est intitulé aussi *Adversus avaritiam.* Un *Index scriptorum* mentionne des renvois nombreux à l'Ancien et au Nouveau Testament et aux œuvres de quelques auteurs latins, tels que Cicéron, (*De natura deorum* et Tusculanes), Tite-Live, Pline, Publius Syrus, Térence *(Andrienne)* et Virgile *(Géorgiques).* Un grand *Index nominum et rerum* complète dignement cette édition.

La vie de St. Séverin par Eugippius est un document des plus importants. Ce témoin oculaire donne un tableau saisissant de la confusion qui régnait en Norique, et dans toute la vallée du Danube pendant la seconde moitié du Ve siècle. C'est l'époque des invasions des Rugiens, des Alamans, des Thuringiens, des Hérules, des Goths et d'autres peuples germains, qui se ruèrent sur l'Empire Romain après la mort d'Attila (452). Le moine Séverin vint alors dans le Norique et y resta jusqu'à sa mort, en 482. Il y acquit bientôt une grande influence sur les Romains et même sur les Germains, quoique ceux-ci fussent ariens. Dans son excellente préface, M. Sauppe fait observer qu'Eugippius a bien pu, çà et là, exagérer un peu les vertus et les mérites de son héros, mais qu'au fond l'éloge qu'il en fait, est confirmé par tous les contemporains. C'est ce qu'admettent aujourd'hui les savants les plus compétents, tels que MM. Fr. Rettberg, W. Wattenbach, Büdinger, A. Ebert et Jul. Jung, pour ne citer que ces noms bien connus.

Six ans après la mort de Séverin (488), les moines qui avaient partagé ses travaux, vinrent, sur l'invitation expresse d'Odoacre, s'établir en Italie, dans un monastère situé près de Naples. Ils emportèrent le corps de Séverin ; et Eugippius, qui pendant de longues années avait vécu dans l'intimité de son héros, fut l'un des premiers abbés du nouveau monastère et y écrivit sa *Vita S. Severini* d'après ses souvenirs personnels et d'après les renseignements que lui fournirent les moines les plus âgés. L'œuvre d'Eugippius est d'ailleurs spécialement précieuse pour l'histoire d'Odoacre et de ses barbares, qui venaient de mettre fin à l'Empire Romain d'Occident.

La *Vita S. Severini* eut un grand succès et fut souvent copiée, surtout en Italie et en Norique, de telle sorte que le nombre des manuscrits qu'on en possède est fort grand. Aujourd'hui encore la plupart des couvents des deux rives du Danube, entre Passau et Vienne, possèdent un *codex* d'Eugippius. Aux bibliothèques de Vienne et de Munich, on en trouve aussi plusieurs, provenant de monastères voisins. M. Sauppe les a soigneusement collationnés. Il déclare que pas un de ces manuscrits n'est assez bon pour pouvoir se passer des leçons des autres, ce qui s'explique parfaitement, quand on considère qu'ils sont tous postérieurs d'au moins quatre cents ans à l'époque où l'auteur écrivait. Les manuscrits d'Italie sont en général plus dignes de foi et le savant éditeur les a utilisés avec le plus grand soin. Il expose d'ailleurs son opinion sur la filiation la plus probable des meilleurs manuscrits d'Eugippius, qui sont venus jusqu'à nous.

Un *Hymnus Sancti Severini abbatis*, qui fut composé au IXe siècle et publié pour la première fois par Ozanam en 1850, d'après un manuscrit du Vatican (no 7172), a été placé par l'éditeur en tête de la chronique d'Eugippius. Un *Index nominum* et un *Index rerum, verborum grammaticus* terminent naturellement cette édition, qui, autant que celle de Salvianus par M. Halm, fait honneur à la collection des *Monumenta Germaniae historica*.

PAUL FREDERICQ.

ACTES OFFICIELS.

ATHÉNÉE ROYAL DE TOURNAI.

M. Delville (E.), actuellement professeur chargé du cours de mathématiques à la section professionnelle de l'athénée royal de Tournai, est chargé du cours de sciences naturelles au même établissement.

M. De Rousseau (Jules), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, actuellement professeur de mathématiques au collège communal de Thuin, est nommé professeur au même athénée royal. Il sera chargé du cours de mathématiques à la section professionnelle.

ENSEIGNEMENT MOYEN. — DISPENSES DE DIPLÔME.

Par arrêté royal du 2 mai 1878, sont dispensés de la condition du diplôme, savoir.

A. *De professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités :*

1. M. Grandjean, Ch., gradué en lettres, professeur au collège communal de Charleroi, pour lui permettre de donner les cours de 5e et 6e professionnelles audit établissement.

2. M. Leroy, Léopold, professeur au collège communal de Charleroi, pour lui permettre de donner les cours de français, d'histoire et de géographie en 1re et de 2e professionnelles, en rhétorique et en poésie latine au même établissement.

B. *De professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences :*

M. Demeuse, Adolphe, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, chargé, à titre provisoire, du cours de sciences commerciales à l'athénée royal de Hasselt, pour lui permettre d'être nommé définitivement à ces fonctions.

C. *Du diplôme de gradué en lettres ou du certificat d'études complètes d'humanités :*

1. M. Pfinder, actuellement surveillant, à titre provisoire, à l'athénée royal d'Anvers ;

2. M. Léonard, actuellement surveillant, à titre provisoire, à l'athénée royal de Bruxelles ;

3. M. Duvivier, surveillant, à titre provisoire, au collège communal de Charleroi ;

4. M. Witvrouwen, surveillant, à titre provisoire, au collège communal de Louvain,

Pour permettre, à ces quatre derniers, de remplir à titre définitif leurs fonctions respectives.

Ces dispenses, sauf pour M. Demeuse, précité, sont limitées aux établissements et aux fonctions pour lesquelles elles sont accordées.

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue.*

Revue critique *d'histoire et de littérature,* recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. M. Bréal, G. Monod, G. Paris.

Sommaire du 13 avril : Notice sur M. de La Berge, directeur de la *Revue Critique.* — Du 11 Mai : **Paparrigopoulo,** Histoire de la civilisation hellénique, par Georges Cogordan. — Du 18 : **De Rougé,** Inscriptions héroglyphiques copiées en Égypte, par G. Maspero. — Du 25 : **Arnoldt,** Technique des chœurs d'Euripide; **Vitelli,** Observations sur quelques passages de l'Iphigénie à Aulis d'Euripide; **Rœmheld,** De l'emploi et de la formation des épithètes composées chez Euripide, par Henri Weil. — Du 15 juin : **Collignon,** Ce qu'il faut penser, d'après les textes épigraphiques, des collèges éphébiques chez le Grecs, l'Attique exceptée, par A. Dumont. — Du 22 : **Hercher,** La plaine de Troie dans Homère et Quatre fleuves homériques, par H. D. — Du 5 juillet : **Rossignol,** Des services que peut rendre l'archéologie aux études classiques, par H. d'Arbois de Jubainville.

Journal des savants, Paris.

Janvier 1878. Barthélemy Saint-Hilaire, Le Zend-Avesta de Zoroastre. — Miller, Histoire de la civilisation hellénique ,compte-rendu de l'ouvrage publié sous ce titre par M. C. Paparrigopoulo, professeur d'histoire à l'Université d'Athènes).

Février. Le Zend-Avesta (suite). Miller, Dictionnaire français-grec, (compte-rendu très-favorable de l'ouvrage de J. J. Courtaud-Diverneresse).

Mars. Le Zend-Avesta (suite). — A. Maury, Note Japygo-Messapiche, (compte-rendu de l'ouvrage de L. G. de Simone, Turin , 1877).

Avril. Le Zend-Avesta (suite). — Miller, Nouvelles études sur la litté-

rature grecque moderne (compte-rendu de l'ouvrage publié sous ce titre par M. Ch. Gidel. Paris, 1878, in-8, VIII et 616 pp). — E. Egger, Démosthène. Plaidoyers politiques, compte-rendu de l'édition de M. Weil, dont M. E. fait un éloge mérité, tout en regrettant que M. W. n'ait pas quelquefois placé au-dessous du texte, en guise de commentaire, la phrase correspondante d'un bon traducteur français).

Mai. E. Miller, Reliques de Constantinople (compte-rendu de la publication de M. le comte Riant, intitulée : *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*, etc. Genève, 1877-78, deux vol., in-8. de CCXIV et 196, et de XX et 399 pp). — A. Maury, Note Japygo-Messapiche (suite et fin).

Juin. Barthélemy Saint-Hilaire, De la religion de Zoroastre. — Nouvelles études sur la littérature grecque moderne, (suite et fin). — Edmond le Blant, Roma Sotterranea Cristiana (compte-rendu de l'ouvrage publié sous ce titre par le Command. G. B. de Rossi. T. III. XXIV et 751 pp., petit in-folio).

Revue archéologique, Paris.

Janvier 1878. Le monument de Sarba (Djonni de Phénicie) et le site de Palæbyblos, par M. Georges Colonna Ceccaldi. — Le basilique de Fanum (construite par Vitruve), par M. J. Quicherat.

Février. La basilique de Fanum (suite et fin). — Découverte d'une inscription gauloise à Paris (Etymologie du nom de Lutèce), par M. R. Mowat. — Mélanges d'épigraphie, par M. J. Mordtmann fils. — Décret du Conseil des cinq cents, par M. P. Foucart.

Mars. Mélanges d'épigraphie, par M. J. Mordtmann fils (suite et fin). — Remarques sur quelques textes Gallo-romains des Alpes maritimes, qui portent des noms géographiques, par M. Edmond le Blant. — Mémoire sur le temple hypèthre, par M. Chipiez (l'auteur croit avoir résolu cet important et difficile problème). — L'inscription gauloise du Musée de Cluny, par M. Robert Mowat (cette inscription, dont il a été parlé dans la livraison de février, a été découverte, non pas à Paris, mais à Néris-les-Bains). — Les fouilles de la Piazza di Pietra à Rome, par M. Albert, (elles ont mis au jour des parties de l'ornementation du temple de Neptune construit par Agrippa en 728).

Avril. Mémoire sur le temple hypèthre (suite et fin). — Décret sur l'envoi de clérouques athéniens à Potidée, par P. Foucart (362 av. J. C.). — Les dernières fouilles de Préneste, par M. E. Ternique. — Les Ligures, par M. H. d'Arbois de Jubainville.

Société belge de Géographie. Bulletin. Deuxième année 1878. N° 3.

Mai-Juin. Lieutenant Cambier. Excursion sur la route de Mpwapwa. — Capitaine Hannot. La photographie dans ses rapports avec la géographie. — L. Cruls. Travaux astronomiques en voie d'exécution au Brésil. — Voyage du colonel Prjévalsky de Kouldja an Lob-Noor. — La Nouvelle-Galles du Sud. — E. Adan. Causerie scientifique. — Chronique géo-

graphique. — H. Stanley en Belgique. — Congrès de démographie. — Études archéologiques en Russie. — Lettre de Mongolie. — Explorations russes en Asie. — Expédition internationale africaine. — Explorations diverses. — Commerce hollandais en Afrique. — Expédition italienne au Choa. — Canal du Darien. — Population, commerce et agriculture de l'Australie. — *Variétés :* Une peuplade de nègres. — Merzbach et Falk. Bibliographie. — *Cartes :* Planche pour l'article « Photographie. » — Planche pour la Causerie scientifique. — *Compte-rendu des actes de la société.* — Renouvellement du Bureau. — Réception de H. Stanley. — Membres admis. — Sociétés correspondantes. — Ouvrages reçus.

Jenaer Literaturzeitung im Auftrag der Universität Jena herausgegeben von Anton Klette. — 1878.

8 Juni. Eduard Mätzner, altenglische sprachproben, nebst einem Wörterbuche. Band II : Wörterbuch. Abtheilung I : A—D. Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1878. Prix : 20 marcs (von Julius Zupitza : favorable). — Ferdinand Heerdegen, über den systematischen Zusammenhang der homerischen Frage. Erlangen, A. Deichert. Prix : m. 0,80 (von Volkmann : peu de valeur). — W. Kopp, Geschichte der griechischen Literatur, für höhere Lehranstalten und für das Selbststudium bearbeitet. Zweite Auflage. Berlin, Springer, 1878 : Prix 2 marcs (von Volkmann : très-défavorable). — Cornelii Taciti Dialogus de oratoribus. Erklärende und kritische Schulausgabe von Carl Peter, Jena, Dufft, 1877. Prix : marcs 2,80 (von O. Heine : assez favorable). — *15 Juni.* Stanislas Guyard, un grand maître des assassins au temps de Saladin. Paris, imprimerie nationale, 1877. Prix : 5 fr. (von A. Sprenger : favorable). — Wilhelm Hartel, Demosthenische Studien. I, II. Wien, Karl Girold's Sohn. Prix : 3 marcs (von F. Blass : études historiques qui ont une grande valeur). — *29 Juni.* Otto Drefke, de orationibus quæ in priore parte Historiae Thucydideae insunt et directis et indirectis. Berolini, apud Mayerum et Müllerum, 1877. Prix : m. 1,20 (von H. Zurborg : peu favorable). — Carolus Schultess, de Epimenide Crete. Bonnae. Prix : m. 1 (von H. Zurborg : favorable). — *6 Juli.* August Schmidt, T. Maccius Plautus. Lesestücke aus seinen Komödien, für den Gebrauch in oberen Gymnasialclassen ausgewählt und erklärt. Heidelberg, Carl Winter, 1877. Prix : m. 1,60 (von Karl Dziatzko : édition expurgée, que la manière de procéder de l'éditeur et la constitution du texte ne peuvent recommander). — *13 juli.* L. Annæi Senecæ tragœdiæ, recensuit et emendavit Fredericus Leo. Volumen 1 : observationes criticas continens. Berolini, apud Weidmannos, 1878. Prix : m. 3 (von Habrucker : favorable). — W. Ignatius, de verborum cum præpositionibus compositorum apud Cornelium Nepotem, T. Livium, Curtium Rufum cum dativo structura commentatio. Berolini. Prix : 2,50 c. (von Buchholtz : favorable).

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 21. 5e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

LA FONTAINE ET L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE MATERNELLE.

Lecture faite à la Société pour le progrès des Études philologiques et historiques, le 27 avril 1878.

Suite [1].

IX.

Après ce commentaire, tant soit peu héroïque, oserai-je m'occuper de la Fourmi qui n'est pas prêteuse, chacun le sait, — *c'est là son moindre défaut* — et demander quel est ce moindre défaut : est-ce d'être prêteuse, ou de ne l'être pas? Veut-on dire qu'elle a beaucoup de défauts, dont plusieurs ne sont pas minces, le moindre de tous étant son avarice; ou qu'elle n'a d'autre défaut que d'être parcimonieuse; ou bien encore que la générosité n'est certes pas le défaut qu'on s'avisera de lui reprocher? Je penche pour cette dernière interprétation; mais comment ressort-elle de l'analyse de la phrase? Il y a ici, je pense, une *litote.* Je demande de nouveau pardon à mes auditeurs pour ce terme de rhétorique. On dit : *c'est le moindre de mes soucis*, pour exprimer qu'on n'a pas d'inquiétude, et, sans doute, La Fontaine qui se sert avec tant d'art de toutes les locutions familières, a eu recours à une semblable tournure pour dire que le défaut signalé n'existait pas chez la Fourmi.

Saint-Marc Girardin est pourtant d'un autre avis. D'après

[1] Voir la 3e livraison, année 1878.

lui, le sujet de la phrase c'est l'économie « le moindre des défauts, presque une vertu : mais une vertu de la classe des vertus désagréables, de celles qui ne profitent qu'à ceux qui les ont, tandis que la beauté et l'honneur de la vertu, c'est de profiter aux autres. Il y a toujours du dévouement dans la vertu, il n'y en a pas dans l'économie [1]. »

Paulo majora canamus, — Mon ami Vanderkindere [2] voudra bien me pardonner cette citation.

Dans la fable du *Vieillard et les trois jeunes Hommes* (XI, 8) on se rappelle le charmant dialogue qui s'engage entre l'octogénaire et les trois étourdis :

A quoi bon charger votre vie
Des soins d'un avenir qui n'est pas fait pour vous?
Ne songez désormais qu'à vos erreurs passées :
Quittez le long espoir et les vastes pensées;
Tout cela ne convient qu'à nous.
Il ne convient pas à vous-mêmes,
Repartit le vieillard. Tout établissement
Vient tard et dure peu. La main des Parques blêmes
De vos jours et des miens se joue également.
Nos termes sont pareils par leur courte durée.
Qui de nous des clartés de la voûte azurée
Doit jouir le dernier? Est-il aucun moment
Qui vous puisse assurer d'un second seulement?

Il y a, l'avouerai-je, dans ce magnifique passage deux choses qui m'embarrassent quelque peu. Je comprends l'une à moitié :

Nos termes sont pareils par leur courte durée.

Terme, dit Littré, *fin dans le temps ou dans l'espace;* et il cite cet exemple à l'appui. Mais qu'est-ce au juste que la durée d'une fin? Le mot *terme* ne signifie-t-il pas plutôt ici *le temps qui nous reste à vivre;* et les mots *courte durée* ne sont-ils pas mis poétiquement à la place de ceux-ci plus exacts, « durée incertaine et fragile, sur laquelle on ne peut compter, qui peut

---

[1] Ouvr. cité, I, p. 401.

[2] Dans son discours l'audacieux novateur attaque la manie des citations et la qualifie de *ridicule!*

être courte, et qui, par conséquent, ne doit être évaluée comme longue ni par vous ni par moi? » C'est du reste ce qui ressort des vers qui précèdent et qui suivent.

Quant à la maxime « tout établissement vient tard et dure peu, » je dirai qu'elle m'a longtemps paru inexplicable. Le vieillard, sans contredit, veut faire observer aux jouvenceaux qu'ils n'ont pas plus que lui le droit de planter, que la mort peut les atteindre avant que les arbres soient assez forts pour les ombrager. Admettons qu'une allée touffue soit une sorte d'établissement qui vient tard. Mais tel n'est pas le cas d'une maison, et les jeunes gens concèdent au vieillard qu'il peut bâtir. Restent les mots *dure peu.* Une maison qui se construit en peu de temps, et un arbre qui met un plus grand nombre d'années à croître durent, en général, longtemps et, en tout cas, plus que nous. Ce n'est donc pas cela que l'octogénaire a en vue. Il pense à la brièveté possible de toute vie, et jetant un regard philosophique sur le néant des choses humaines, il se dit que jeunes et vieux se donnent *bien du mal* pour fonder des établissements, et que, tout compte fait, le faiseur de projets en *jouit peu.* Ces deux hémistiches pourraient donc se compléter ainsi : Tout établissement *nous* vient tard et *nous* dure peu.

Nous avons déjà parlé de la fable de *la Vieille et les deux Servantes.* Nous ne l'ignorez pas :

> Dès que l'Aurore.... en son char remontoit,
> Un misérable coq à point nommé chantoit;
> Aussitôt notre vieille, encore plus misérable,
> S'affubloit d'un jupon crasseux et détestable, etc.

Que de choses à dire sur ce misérable coq et cette plus misérable vieille! Sont-ils tous les deux misérables au même titre? Pourrait-on substituer *malheureux* à cette épithète qui fait image? Je n'insiste pas. Je crains de fatiguer le lecteur en épiloguant sur des beautés qu'il faut se contenter de sentir. Elles s'évanouiraient sous la froide et sèche analyse.

X.

Je pourrais tirer ma conclusion. Mais auparavant je désirerais essayer pour une fable tout entière un de ces commentaires

qui, jusqu'à cette heure, semblent réservés exclusivement aux œuvres latines et grecques. Prenons la fable septième du cinquième livre, intitulée *la Fille*.

> Certaine fille, un peu trop fière,
> Prétendoit trouver un mari
> Jeune, bien fait et beau, d'agréable manière,
> Point froid et point jaloux : notez ces deux points-ci.

Je m'arrêterai d'abord sur l'emploi de la conjonction *et*. On voit qu'elle réunit la seconde et la troisième épithète, puis la cinquième et la sixième. Cependant elle n'a pas, de part et d'autre, la même valeur. Pour achever l'énumération de trois avantages physiques, La Fontaine ajoute *et beau*. Puis vient un genre de mérite se rattachant à l'éducation : *d'agréable manière;* et enfin une qualité de caractère : *point froid et point jaloux*. Je dis *une*, non *deux*. Seulement cette qualité est indiquée, faute d'un mot propre, par la négation en quelque sorte des deux extrêmes. C'est ainsi que l'on dit *ni pauvre ni riche, ni bien ni mal. Et* indique ici un lien indissoluble, qui pourrait se marquer par *et pourtant, et malgré cela, et tout à la fois*. Dans la phrase : *deux et trois font cinq*, *et* a un sens analogue. L'Allemand, plus logique, dit en pareil cas : *fait cinq*. La Fontaine — mieux encore que Tacite — excelle à disposer ses conjonctions de manière à unir intimement certains éléments d'une énumération ou certains moments d'une action, certains traits d'une description. Les *deux Compagnons pressés d'argent* (V, 20) nous en fournissent (ou fournit?) un exemple :

> S'offrant de la livrer au plus tard dans deux jours,
> Il conviennent de prix *et* se mettent en quête,
> Trouvent l'ours qui s'avance *et* vient vers eux au trot.

Que cette absence de liaison, cet *asyndéton* (§ 178-181) — encore un mot de grammaire! — est vive et pittoresque! Vous souvenez-vous des observations de Jean-Jacques Rousseau à propos du vers :

> Il ouvre un large bec, laisse tomber sa proie.

« Ce vers est admirable; l'harmonie seule en fait image. Je vois un grand vilain bec ouvert; j'entends tomber le fromage à travers les branches. » (*Émile*, II, vers le milieu.)

Le même effet se trouve dans la fable du *Rat et l'Huître* (VIII, 9) :

Là-dessus, maître rat, plein de belle espérance,
Approche de l'écaille, alonge un peu le cou,
Se sent pris comme aux lacs; car l'huître tout d'un coup
Se referme. Et voilà ce que fait l'ignorance.

Dans *Phébus et Borée* (VI, 3) on lit :

Le soleil dissipe la nue,
Récrée *et* puis pénètre enfin le cavalier,
Sous son balandras fait qu'il sue,
Le contraint de s'en dépouiller.

Voici une coupe extrêmement variée tirée du *Coche et la Mouche* (VII, 9) :

Une mouche survient, *et* des chevaux s'approche,
Prétend les animer par son bourdonnement;
Pique l'un, pique l'autre, *et* pense à tout moment
Qu'elle fait aller la machine,
S'assied sur le timon, sur le nez du cocher.
. . . .
La mouche, en ce commun besoin,
Se plaint qu'elle agit seule, *et* qu'elle a tout le soin;
Qu'aucun n'aide aux chevaux à se tirer d'affaire.

Je reprends mon commentaire.

Je pourrais certes m'arrêter sur *l'agréable manière*, rechercher la signification de ce singulier; examiner si *manière* signifie ici *complexion*, comme dans la phrase citée par Littré : *Lambert.... était d'assez amoureuse manière.* Mais je veux indiquer un sujet de discussion plus subtil, un sujet sur lequel les philologues de l'avenir pourront à plaisir s'escrimer, quand la langue française sera passée à l'état de langue morte. *Notez ces deux points-ci*, ajoute notre poète. Quels points? A première vue, sans doute, on est tenté de prendre *point*, dans le sens de *difficulté spéciale, exigence;* mais, en somme, il n'y a qu'une exigence, à savoir la réunion de deux vertus quelque peu inconciliables. Il y a dès lors à se demander si *ces deux points* ne sont pas les deux adverbes *point* placés devant *froid* et *jaloux*[1]. De sorte que si l'auteur avait dit *nullement froid et nul-*

[1] C'est ce que ne s'est point demandé M. Gilles *(De l'emploi de la néga-*

lement jaloux, il eût ensuite mis en relief *ces deux nullement.* Seulement, s'il en est ainsi, l'auteur eût-il pu mettre *point* au pluriel? Grave question que je ne me permettrai pas de décider, mais que je signale dès aujourd'hui aux amateurs de *nugæ difficiles.* Surtout qu'ils n'oublient pas le pluriel cité plus haut de: *voletants, se culebutants*, et celui de *portants bâtons* (I, 5) auxquels je pourrais ajouter comme contre-partie (§ 13) le singulier du vers suivant tiré du *Lion malade* (VIII, 3):

De tous côtés *lui vient* des donneurs de recettes.

Continuons.

Cette fille vouloit aussi
Qu'il eût du bien, de la naissance,
De l'esprit, enfin tout. Mais qui peut tout avoir?
Le Destin se montra soigneux de la pourvoir.
Il vint des partis d'importance.

Je signale l'ellipse de deux conjonctions: le Destin se montra *cependant* soigneux de la pourvoir, *car* il vint des partis d'importance.

La belle les trouva trop chétifs de moitié :
Quoi! moi! quoi! ces gens-là! L'on radote, je pense.
A moi les proposer! hélas! ils font pitié :
Voyez un peu la belle espèce!
L'un n'avoit en l'esprit nulle délicatesse,
L'autre avoit le nez fait de cette façon-là :
C'étoit ceci, c'étoit cela;
C'étoit tout, car les précieuses
Font dessus tout les dédaigneuses.

Je note l'ellipse du *verbe déclaratif* (§ 161), et vraiment: quand je veux l'ajouter, je ne parviens qu'à tout gâter; puis le passage brusque du style direct au style indirect: La Fontaine parle au lieu et place de la fille : « L'un n'avoit en l'esprit, etc. C'étoit ceci, c'étoit cela »; puis tout d'un coup il reprend en son nom: « C'étoit tout, car les précieuses, etc. » Comment analyser ces tournures de phrase familières: c'étoit ceci, c'étoit cela, c'étoit tout? Et que dirai-je de ces exclamations elliptiques

---

tion dans la langue française. Brux., 1877, p. 44), qui dit même: « Qu'est-ce qui fait la beauté de ce vers, sinon la syllepse oratoire, en vertu de laquelle *point* est pris en même temps comme substantif et comme adverbe? »

Quoi! moi! quoi! ces gens-là! l'on radote, je pense. A moi les proposer! Elles valent sans doute le fameux vers de Virgile (Aen. IX, 427):

Me, me, adsum qui feci, in me convertite ferrum,
O Rutuli!

Remarquons toutefois que *moi* est mis pour *à moi*, et que dans ces sortes d'ellipses le latin, grâce à la flexion, permet de deviner plus sûrement quelles sont les idées sous-entendues. Et cette apostrophe: *Voyez un peu la belle espèce!* Quel désordre! Je crains pour les commentateurs futurs qui voudront expliquer par le menu toutes ces tournures entortillées: ils se sentiront arrêtés à chaque pas. Déjà maintenant n'a-t-on pas vu des « fautes de langue inexcusables [1] » dans le merveilleux discours de Perrette (VII, 10)?

Le porc à s'engraisser coûtera peu de son;
Il étoit, *quand je l'eus*, de grosseur raisonnable;
J'aurai, le revendant, de l'argent bel et bon.
Et qui m'empêchera de mettre en notre étable,
Vu le prix *dont il est*, une vache et son veau
Que je verrai sauter au milieu du troupeau?

Poursuivons et abrégeons.

Après les bons partis, les médiocres gens
Vinrent se mettre sur les rangs.
Elle de se moquer. Ah! vraiment je suis bonne
De leur ouvrir la porte! Ils pensent que je suis
Fort en peine de ma personne:
Grâce à Dieu, je passe les nuits
Sans chagrin, quoique en solitude.

Voilà un passage où, sans parler de la coupe ingénieuse des vers, l'on peut s'occuper à rétablir les verbes déclaratifs et les conjonctions.

La belle se sut gré de tous ces sentiments.
L'âge la fit déchoir: adieu tous les amants.

Ironie, ellipse, asyndéton.

Un an se passe, et deux, avec inquiétude:
Le chagrin vient ensuite; elle sent chaque jour
Déloger quelques Ris, quelques Jeux, puis l'Amour;
Puis ses traits choquer et déplaire;
Puis cent sortes de fards.

---

[1] Voir le commentaire de Walckenaer.

Dans le premier vers, je remarque que le verbe sépare les deux sujets (cf. § 157). C'est une tournure familière à La Fontaine. Nous avons déjà vu :

> Savoir quoi, ce n'est point l'affaire
> Ni de quel juge l'on convint.

La fable du *Pot au lait* (VII, 10) nous en fournit encore un exemple :

> Tout le bien du monde est à nous,
> Tous les honneurs, toutes les femmes.

Le vers *Puis ses traits choquer et déplaire* dépend probablement du verbe *sentir*. Cependant on pourrait à cet égard élever quelque doute. Si le sens est : *Puis elle sent chaque jour ses traits choquer et déplaire*, il faut évidemment sous-entendre le mot *davantage*, ou bien prendre l'expression *chaque jour* comme équivalant à *de jour en jour*. Peut-être y a-t-il là un infinitif historique : *Puis ses traits se mettent à choquer et à déplaire.* Certes d'habitude cet infinitif est accompagné de la préposition *de*; mais cette omission s'expliquerait fort bien par l'attraction des infinitifs qui précèdent. Qu'y aurait-il d'ailleurs d'étonnant dans une pareille ellipse, lorsque le dernier hémistiche en présente une autre beaucoup plus forte : *Puis cent sortes de fard?* Je n'essaie pas, en présence de tant de rapidité et de vigueur, de rétablir les mots sous-entendus, je ferai seulement remarquer que cette figure est fréquente dans le style familier. Je continue.

> Ses soins ne purent faire
> Qu'elle échappât au Temps, cet insigne larron.
> Les ruines d'une maison
> Se peuvent réparer. Que n'est cet avantage
> Pour les ruines du visage!
> Sa préciosité changea lors de langage.

Je passe sans m'y arrêter — je ne tarirais pas — sur le démonstratif de l'apposition, *cet* insigne larron; et sur la parenthèse mélancolique qui suit, où les conjonctions ne sont pas exprimées. J'ai hâte d'arriver à *sa préciosité*, et à montrer une fois de plus que, du moment qu'on veut éplucher les termes, on peut se heurter à des difficultés ou trouver de nouvelles interprétations.

« Ce mot est excellent, dit Walckenaer, et si clair qu'il n'a pas besoin d'explication; cependant il n'a jamais été admis dans

le Dictionnaire de l'Académie françoise: mais, avant notre poète, Ménage l'avoit déjà employé plusieurs fois dans la seconde partie des *Observations sur la langue françoise,* 1676, in-12, p. 210 et 448. »

Littré définit ce mot: « Affectation dans les manières et dans le langage. Sa préciosité changea lors de langage. LA FONT. J'en ai beaucoup appris depuis trois ans (sur l'art d'élever les petits enfants); mais j'avoue qu'auparavant cela, l'honnêteté et la préciosité d'un long veuvage m'avaient laissée dans une profonde ignorance. SÉV., 21 oct. 1671. »

Le mot n'a pourtant pas le même sens chez l'un et l'autre écrivain. Pour le prouver citons en entier le passage de la lettre de Mad. de Sévigné, résumé inexactement par Littré:

« Que votre ventre me pèse, ma chère petite! Songez que vous n'êtes pas seule à étouffer, et que le grand intérêt que je prends à votre santé me feroit devenir habile, si j'étois auprès de vous. Les avis que je donne à la Deville feroient croire à Madame *Moreau* que j'aurois eu des enfants: en vérité, j'en ai beaucoup appris depuis trois ans. J'avoue que d'abord l'honnêteté et la *préciosité* (souligné dans le texte) d'un long veuvage m'avoient laissée dans une profonde ignorance; mais je deviens *matrone* (souligné dans le texte) à vue d'œil. »

La pensée est claire. Madame de Sévigné ne fait que se préoccuper des grossesses de sa fille (depuis trois ans que celle-ci est mariée, c'était la seconde, et dans l'intervalle Madame de Grignan avait eu une fausse couche), elle en fait le sujet éternel de ses conversations, tandis qu'auparavant, depuis son veuvage, ces sortes de détails l'intéressaient peu ou peut-être même lui inspiraient un certain éloignement. *Préciosité* signifie donc ici *pruderie, réserve.* Tel n'est certes pas le sens qu'il a dans le passage de notre fabuliste. Il marque quelque chose comme *fierté*, *dédain.* Cependant, peut-on dire qu'une *certaine manière d'être* change de langage? Cette métaphore serait-elle juste? *Sa préciosité* étant mis, somme toute, au lieu de: *Elle, naguère si précieuse*, ne serait-ce peut-être pas une façon de dire empruntée au langage de la cour? Dans la fable *du Chat*, *la Belette et le petit Lapin* (VII, 16), nous lisons:

> Les voilà tous deux arrivés,
> Devant sa majesté fourrée.

Et dans *la Ligue des rats* (XII, 23):

C'étoit un maître rat
Dont la rateuse seigneurie
S'étoit logée en bonne hôtellerie.

On dit *son Excellence*, *son Éminence*, *sa Grandeur*, *son Altesse*, *sa Sérénité*, *sa Seigneurie*, *son Honneur*, *sa Hautesse*, *sa Sainteté*. Pourquoi La Fontaine n'aurait-il pas risqué le mot *sa Préciosité*, pour parler de la noble Précieuse? Je livre naturellement la conjecture pour ce qu'elle vaut. Il me suffit d'avoir établi qu'il était possible de la faire.

Je n'ai rien ou presque rien à dire de la fin de la fable :

Son miroir lui disoit : Prenez vite un mari.
Je ne sais quel désir le lui disoit aussi :
Le désir peut loger chez une précieuse.
Celle-ci fit un choix qu'on n'auroit jamais cru,
Se trouvant à la fin tout aise et tout heureuse
De rencontrer un malotru.

Remarquons toutefois la brusquerie du dénouement; et ce pléonasme par synonymie (§§ 172 et 173) *tout aise et tout heureuse*, que nous rencontrons encore dans la fable du *Héron* (VII, 4) :

La faim le prit : il fut tout heureux et tout aise
De rencontrer un limaçon.

On sait aussi que le *Corbeau* fut *honteux et confus*, que l'un des deux compagnons, vendeurs de la peau de l'ours, s'étonne que son camarade *n'ait eu seulement que la peur pour tout mal*, et le riche ignorant (VIII, 19) reproche aux savants qui sont dans l'indigence, d'avoir « pour tout laquais leur ombre seulement. »

Mais n'approfondissons pas.

XI.

C'est avec raison que tout commentaire bien fait des chefs-d'œuvre de l'antiquité insiste sur les beautés littéraires qu'ils contiennent, sur le choix et la place des mots, sur la coupe de la phrase ou du vers, sur le nombre et l'harmonie des périodes, sur l'ampleur des développements, la grâce des détails, la vivacité des couleurs. Mais est-il jamais trop tôt de faire sentir à l'élève les charmes d'un récit pittoresque?

Il y a dans le discours de M. Vanderkindere un grand nombre de remarques neuves et piquantes, mais j'ai été tout particulière-

ment frappé de ses idées originales — et que je crois très pratiques — sur l'enseignement de l'histoire. La méthode proposée pourrait, d'après M. Gantrelle, porter la dénomination de concentrique [1]. Eh bien! ce que je préconise est en quelque sorte de la philologie concentrique. Je voudrais, pour ainsi dire, qu'un même morceau, appris par cœur à l'école primaire, expliqué, analysé, commenté chaque fois à un nouveau point de vue dans les années d'études moyennes, fût encore repris à l'université et fouillé dans toute sa profondeur. Qu'y a-t-il de plus doux que les jouissances littéraires? Que de fois, en composant cet article et en feuilletant mon La Fontaine pour collationner exactement un passage, j'ai laissé une phrase, un mot inachevé, pour m'abîmer dans la lecture de fables que je sais depuis mon enfance! Vous avez pu lire dans la dernière livraison de la *Revue* le compte rendu de la dernière édition d'Homère par Ameis-Hentze [2], et quels éloges M. Benicken adresse aux éditeurs pour le soin qu'ils ont mis à faire ressortir toutes les grâces de ces vers immortels. Pourquoi donc n'en ferait-on pas autant avec ces chefs-d'œuvre incomparables de la plus belle littérature du monde?

Aussi c'est avec le plus grand étonnement et le plus vif regret que je constate aujourd'hui une tendance marquée à ne plus faire apprendre aux enfants les fables du plus varié des poètes. Celles de M. Louis de Ratisbonne, malgré leurs mérites, peuvent-elles donc les remplacer? et surtout doit-on meubler la mémoire des enfants de pièces dans le genre de celles-ci, que je trouve dans un livre de lecture assez répandu?

L'OREILLER D'UNE PETITE FILLE.

Cher petit oreiller, doux et chaud sous ma tête,
Plein de plume choisie, et blanc, et fait pour moi,
Quand on a peur des loups, du vent, de la tempête, (!)
Cher petit oreiller, que je dors bien sur toi!

Beaucoup, beaucoup d'enfants, pauvres, nus et sans mère,
Sans maison, n'ont jamais d'oreiller pour dormir;
Ils ont toujours sommeil (?), ô destinée amère!
Maman, douce maman, cela me fait gémir.

---

[1] Voir *Revue de l'Instruction publique,* t. XX, 6e livraison, p. 379 et 387.
[2] Tome XXI, 1re livraison, p. 39 et suiv.

Et quand j'ai prié Dieu pour tous ces petits anges
Qui n'ont pas d'oreiller, moi j'embrasse le mien;
Seule dans mon doux nid, qu'à tes pieds tu m'arranges,
Je te bénis (?), ma mère, et je touche le tien (!)

Je ne m'éveillerai qu'à la lueur première
De l'aube au rideau bleu (?); c'est si gai de la voir!
Je vais dire tout bas ma plus tendre prière;
Donne encore un baiser, bonne maman : bonsoir!

PRIÈRE.

Dieu des enfants, le cœur d'une petite fille
Plein de prière, écoute, est ici sous mes mains;
On me parle toujours d'orphelins sans famille;
Dans l'avenir, mon Dieu, ne fais plus d'orphelins!
Laisse descendre au soir un ange qui pardonne,
Pour répondre à des voix que l'on entend gémir;
Mets sous l'enfant perdu que sa mère abandonne,
Un petit oreiller qui le fasse dormir.

C'est là du sentimentalisme à outrance et d'un genre maladif. Je suis moins choqué d'un renard ou d'un chêne qui parlent, que d'une petite fille qui s'adresse à son oreiller et l'embrasse. Et puis que signifient les vers suivants :

Laisse descendre au soir un ange qui pardonne,
Pour répondre à des voix que l'on entend gémir?

Que de questions soulève le vœu :

Dans l'avenir, mon Dieu, ne fais plus d'orphelins!

Dans tous les cas, croit-on qu'un enfant puisse les comprendre? Et alors pourquoi en charger sa mémoire?

Enfin, et ce n'est pas le moindre inconvénient, ces pièces se récitent d'habitude sur un ton faux, larmoyant et déclamatoire, qui étouffe chez ces jeunes imaginations le sens du naturel qu'elles possèdent à un si haut degré [1]. Comment donner une intonation juste à cette pensée, presque incompréhensible, exprimée dans deux vers où ne manquent ni les chevilles ni les remplissages :

---

[1] Dans ce livre de lecture il n'y a qu'une seule fable de La Fontaine : *la Grenouille qui se veut faire aussi grosse que le Bœuf.*

Dieu des enfants, le cœur d'une petite fille
Plein de prière, écoute, est ici sous mes mains?

Avec La Fontaine ce danger n'existe pas. Il donne à chacun de ses personnages un langage juste et vrai; on trouve facilement le ton à peu près convenable; et l'enfant, qui l'a entendu une fois, le répète et l'imite sans effort.

J'en parle ici en connaissance de cause. Je suis lié avec une famille dont le chef avait commencé lui-même l'éducation de sa fille aînée. Entre autres exercices, il lui avait fait apprendre, quand elle avait huit ans, une trentaine de fables de La Fontaine. Elle saisissait, je vous assure, parfaitement le caractère de ces petits drames, savait se mettre à la place des acteurs et comprenait jusqu'à un certain point les passions qui les font agir. Elle est allée depuis à l'école, et il doit la redresser sans cesse pour que ses récitations ne perdent pas complètement le ton naturel qui entre pour beaucoup dans l'intelligence du texte. Quant à sa sœur cadette, dont il s'est moins occupé, il lui est difficile d'obtenir d'elle un débit tout simple, sans prétention, sans afféterie. Les fades lieux communs qu'on lui a fait apprendre, ont déjà — et peut-être pour longtemps — faussé son goût et sa diction.

J'ouvre ici une parenthèse. On me dira que beaucoup de fables de La Fontaine sont, à cause de leur moralité, hors de la portée des enfants. Mais il en existe un grand nombre d'autres, et, commentées avec soin, elles sont parmi les choses les plus dignes de figurer dans leur mémoire. Je donne ci-dessous la liste de celles qui avaient fixé le choix de mon ami [1].

---

[1] Livre I. 1. La Cigale et la Fourmi. 2. Le Corbeau et le Renard (on prend facilement les gens vaniteux). 3. La Grenouille qui se veut faire aussi grosse que le Bœuf. 4. Les deux Mulets. 5. Le Loup et le Chien. 8. L'Hirondelle et les petits Oiseaux. 9. Le Rat de ville et le Rat des champs. (Il faut écarter la fable 10, le Loup et l'Agneau, qui révolte les enfants.) 18. Le Renard et la Cigogne. 22. Le Chêne et le Roseau. — Livre II. 2. Conseil tenu par les Rats (en vue de la fable où figure Rodilard II). 11. Le Lion et le Rat. Cette fable n'est pas des meilleures (voir Saint-Marc Girardin, ouvr. cité, p. 251), mais elle peut par cela même être utilisée pour des comparaisons et des rapprochements littéraires; elle servira de repoussoir. — Livre III. 3. Le Loup devenu berger (on finit toujours par découvrir les tromperies et les mensonges). 4. Les

On pouvait en ajouter d'autres — et l'on remarquera que les exemples qui ont servi de texte aux observations qui précèdent, ont presque tous été puisés dans ce fonds. Pour celles qui vont suivre, j'ai continué à m'astreindre à la même condition. C'est par là que je donnerai à la thèse que je défends le plus grand caractère d'évidence.

On connaît la moralité du *Curé et le Mort* (VII, 11) :

Proprement toute notre vie
Est le curé Chouart, qui sur son mort comptoit,
Et la fable du Pot au lait.

Je m'attendais à ce que cette phrase, si concise, si elliptique, ne fût pas du tout comprise par la cadette des deux petites filles en question (qui a huit ans et demi); et je ne fus pas peu étonné d'entendre sa réponse que je rapporte *textuellement :* « Cela prouve qu'il ne faut pas toujours compter sur l'avenir; qu'il ne faut compter que sur ce que l'on a à présent, parce qu'un accident peut arriver et il vient détruire tout [1]. »

Grenouilles qui demandent un roi. 5. Le Renard et le Bouc (leçon de prévoyance). 18. Le Chat et le vieux Rat. — Livre IV. 15. Le Loup, le Chèvre et le Chevreau. 22. L'Alouette et ses Petits, avec le Maître d'un champ. — Livre V. 2. Le Pot de terre et le Pot de fer. 6. La Vieille et les deux Servantes (il est prudent de se contenter de la position qu'on a). 20. L'Ours et les deux Compagnons. — Livre VI. 3. Phébus et Borée. 5. Le Cochet, le Chat et le Souriceau (délicieuse fable à cause de la description si vraie objectivement, si sincère quand on se met à la place du Souriceau; bien dite, elle intéresse vivement l'enfant). 10. Le Lièvre et la Tortue. — Livre VII. 4. Le Héron. 5. La Fille. 9. Le Coche et la Mouche. 10. La Laitière et le Pot au lait. 11. Le Curé et la Mort. — Livre VIII. 9. Le Rat et l'Huître. 10. L'Ours et l'Amateur des jardins.

Certes la liste n'est pas épuisée, ce n'est d'ailleurs pas nécessaire. Il y a aussi un certain ordre à observer dans l'arrangement pédagogique de la série. Enfin la morale doit être exposée du côté que l'enfant, suivant son développement, est le plus apte à saisir. Il y a bien des choses dans toutes ces narrations que l'auteur n'a pas fait ressortir explicitement. Enfin les rapprochements ne sont pas à interdire, au contraire. Le Loup et le Chien, le Chêne et le Roseau, les deux Mulets, la Grenouille et le Bœuf, — les deux Servantes, les Grenouilles qui demandent un roi, le Rat de ville et le Rat des champs, — l'Ours et les deux Compagnons, le Renard et le Bouc, etc.)

[1] Remarquer cet hellénisme : *et il vient* pour *qui vient.*

Je demandai à l'aînée (dix ans et demi), à propos de la moralité du *Chêne et du Roseau*, si elle n'avait pas appris une autre fable ayant une signification semblable; elle me cita tout de suite et sans hésiter: *le Loup et le Chien.* J'ai de même provoqué dans son esprit un rapprochement entre la Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le Bœuf et le Pot de terre se mettant en voyage avec le Pot de fer. Elle fait souvent les applications les plus heureuses et les plus justes des vers du fabuliste, et j'ai ainsi à chaque instant la preuve vivante et palpable de la profonde vérité des peintures de ce délicat écrivain, qui en ont fait le poète de tous les âges et de toutes les conditions, le poète populaire par excellence. Que d'occasions on a avec lui de scruter des problèmes, au fond, assez graves, mais pourtant à la portée de ces jeunes intelligences!

XII.

J'ai hâte d'abandonner la morale et d'en revenir à la littérature. Ces narrations inimitables me paraissent éminemment propres à développer le raisonnement. Elles se prêtent à des questions de nature à faire sentir la logique de la composition, et servent comme de préparation à des analyses plus profondes et plus détaillées. Donnons-en quelques exemples.

Pourquoi le fabuliste dit-il (IV, 15, *le Loup*, *la Chèvre et le Chevreau*):

La bique, comme on peut croire,
N'avait pas vu le glouton?

— C'est parce que, si elle l'avait vu, elle eût parlé plus bas et même ne fût pas sortie. — Mais pourquoi sortait-elle? — Parce qu'elle devait aller remplir sa mamelle traînante, pour donner à boire à son petit. — Comment le loup se trouvait-il là? — Par hasard:

Le loup, de fortune, passe;
Il les recueille à propos,
Et les garde en sa mémoire.

---

[1] « C'est La Fontaine qui est notre Homère, » dit M. Taine, ouvr. cité, p. 46.

— Pourquoi les garde-t-il en sa mémoire? — Parce qu'il doit attendre quelque temps jusqu'à ce que la mère soit éloignée.

La Fontaine est l'égal d'Homère [1]. Il a comme lui cette science des détails qui satisfait à toutes les questions que l'esprit peut s'adresser. Si le Loup rencontre le Chien au cou pelé, c'est que celui-ci s'est fourvoyé par mégarde. Si l'Amateur des jardins tombe nez à nez avec l'Ours, le cas est *surprenant*, l'auteur l'avoue, et puis le chemin présentait justement à un certain endroit un *tournant*, de sorte que le vieillard ne vit pas l'Ours venir et ne put s'esquiver. La Belette qui entre dans le grenier sortait de maladie. Les Compagnons qui vendent la peau de l'Ours à *leur voisin fourreur*, étaient *pressés d'argent*. Le Rat qui se fait pincer par l'Huître était un rat de peu de cervelle. Celui qui sort de terre entre les pattes d'un lion commet une étourderie. Quant au service qu'il rend au roi des forêts, La Fontaine vous en prévient : on n'aurait jamais cru « qu'un lion d'un rat eût affaire. » Le Héron rebutait les carpes et les brochets, parce que « il vivoit de régime et mangeoit à ses heures. » Si le camarade du Renard est dans certaine fable un Bouc « *des plus haut encornés*, » c'est que par là s'explique comment le Renard peut sortir du puits pendant que l'autre reste au fond bien empêtré. Le malin Renard avait mesuré les ornements cornus de son compagnon de route si fier de sa barbe. La Cigale en détresse va trouver la Fourmi en sa qualité de voisine; et si elle essuie un refus, quel espoir a-t-elle que des inconnus voudront lui prêter assistance? En outre, on comprend de cette façon que la Fourmi a l'air d'être au courant de la vie passée de la mendiante.

Quand La Fontaine ignore quelque circonstance il en fait ingénument l'aveu. Il ne sait pas où allait le Héron; il ne sait pas davantage en quoi consistaient les enjeux dans la lutte entre le Lièvre et la Tortue, ni quel fut le juge; c'est le sort qui avait confiné l'Ours dans un bois solitaire.

Lamotte taxait la fable du *Lion amoureux* (IV, 1) d'invraisemblance. Un lion être amoureux d'une jeune fille et la demander en mariage! Est-ce naturel? « La Fontaine, comme le fait remarquer Saint-Marc Girardin [1], semble avoir prévu la

---

[1] Ouvr. cité, II, p. 263.

critique de Lamotte, car il dit en commençant sa fable:

Du temps que les bêtes parloient,
Les lions entre autres vouloient
Être admis dans notre alliance.
Pourquoi non, puisque leur engeance
Valoit la nôtre en ce temps-là ? »

XIII.

On est par là tout naturellement amené à s'occuper des sentiments intimes des personnages, de leurs faits et gestes, de leurs petits discours. Voyez, par exemple, le Loup en face du Chien : comme son langage est plein de politesse et de déférence; son interlocuteur, lui, prend un air d'importance et de familiarité, qui sent à la fois le parvenu et le bonhomme. Il se met à la place de la bête décharnée qui l'accoste, et se représente avec force ses luttes et ses misères :

Il ne tiendra qu'à vous, beau sire,
D'être aussi gras que moi, lui repartit le chien.
Quittez les bois, vous ferez bien :
Vos pareils y sont misérables,
Cancres, hères et pauvres diables,
Dont la condition est de mourir de faim.
Car, quoi! rien d'assuré! point de franche lippée!
Tout à la pointe de l'épée!
Suivez-moi, vous aurez un bien meilleur destin.

Que me faudra-t-il faire? répond le Loup; et, en prononçant ces mots, il s'imagine qu'il faut des talents tout particuliers, des capacités supérieures et inaccessibles à sa médiocrité pour parvenir à la position si enviable que le Chien s'est créée. C'est là ce que l'enfant comprend sans peine, et il n'est pas embarrassé pour donner à cette petite phrase l'intonation qui convient.

La réponse du dogue à cette question se compose de deux parties. Il passe rapidement et avec indifférence sur la première qui énumère les charges; la seconde où il parle du salaire, il la débite avec emphase, avec lenteur, avec complaisance.

Presque rien, dit le Chien : donner la chasse aux gens
Portants bâtons, et mendiants;
Flatter ceux du logis, à son maître complaire;
Moyennant quoi votre salaire

Sera force reliefs de toutes les façons,
Os de poulets, os de pigeons;
Sans parler de mainte caresse.

C'est une opposition très-facile à saisir. Le Loup, qui avait commencé par se défier de ses moyens et de ses aptitudes, se livre à l'espérance; il est émerveillé; les perspectives les plus riantes s'ouvrent à ses yeux; il est subjugué et se laisse entraîner. On est en plein drame; arrive le dénouement.

Chemin faisant, il vit le cou du chien pelé.

Il s'étonne, et demande tout simplement: Qu'est-ce là? — Rien. Cette réplique évasive éveille en lui un soupçon: Quoi! rien? — Peu de chose. Il est de plus en plus évident que le Chien esquive une réponse catégorique. L'autre insiste: Mais encor? Mis au pied du mur, messire le dogue lâche enfin, en appuyant sur un délicieux *peut être* le mot qui l'embarrasse. Mais le Loup veut en avoir le cœur net, il réclame des détails, il lui plaît d'être complètement édifié:

Attaché!..... Vous ne courez donc pas
Où vous voulez? — Pas toujours; mais qu'importe?

Cette facilité de résignation, cette habitude de l'esclavage révoltent le sentiment d'indépendance du fier et sauvage animal; ses narines se dilatent, et, reprenant le dernier mot de l'obséquieux valet:

— Il importe si bien que de tous vos repas
Je ne veux en aucune sorte —

il le quitte avec mépris et regagne ses bois.

Je le répète, voilà un genre d'analyse accessible aux jeunes esprits, susceptible de les intéresser et propre à former leur goût.

L'examen attentif de notre auteur nous conduit à un autre ordre de questions, par exemple, celles qui ont rapport aux épithètes employées. Bornons-nous à un seul genre d'exemples. Le Renard qui escamote un fromage au Corbeau, s'appelle *Maître* Renard. Le jour où il se met en frais « et retient à dîner commère la Cigogne, » il devient *Compère* le Renard. Il ne faut pas le confondre avec *Capitaine* Renard qui conduit par sa merveilleuse tactique son ami Bouc dans un puits; ni

avec le Renard *Gascon* ou *Normand*, qui trouvait les raisins trop verts (III, 11). Celui qui perd sa queue était un gaillard téméraire, « grand coqueur de poulets, grand preneur de lapins; » et celui qui plaide contre le Loup (II, 3), que pouvait-il être sinon un *voisin?*

Et que l'on ne croie pas que ces demandes ont une portée exclusivement élémentaire. Ce serait là une erreur profonde. Je suis par tempérament un homme d'expérience. Aussi je n'ai jamais manqué, quand l'occasion s'en est présentée, d'interroger, sur les divers points que je viens de toucher, soit mes élèves de l'école normale, soit ceux du doctorat et de la candidature en philosophie. Que de solutions diverses et hasardées! Si le dogue se fourvoie par *mégarde*, c'est, me disait-on, pour la rime. C'est aussi la rime qui était cause que la Fourmi est la voisine de la Cigale. N'est-ce pas la rime, alors c'est parce que ces animaux sont de la même espèce, ou parce qu'ils vivent tous les deux à terre, etc.[1]

Veut-on même une preuve plus éclatante de la possibilité de pareils contre-sens? Nous croyons tous savoir pourquoi la Cigale s'est trouvée si dépourvue quand la bise fut venue. Au temps chaud, au lieu de faire ses provisions, comme la Fourmi, d'amasser un petit pécule, elle a chanté à tout venant, matin et soir. C'est une jolie fille qui finit par mourir à l'hôpital. Eh bien! vous semble-t-il que Gustave Doré ait compris — ou tout au moins ait rendu le sens de cette fable? Tout le monde connaît la charmante illustration[2] de cet artiste, et a pu remarquer sur la porte de sa ferme la riche et dure paysanne repoussant la pauvre chanteuse des rues, à la figure si intéressante et si distinguée. Pourquoi cette chanteuse a-t-elle une guitare? C'est son gagne-pain, me dira-t-on. Mais le chant de la Cigale n'était pas pour

---

[1] Granville, dont les dessins sont peut-être trop spirituels, a eu le tort dans son ingénieuse composition de prendre, par une erreur trop commune, l'harmonieuse cigale qui est un gros hémiptère, dont la figure rappelle celle de la mouche, pour la sauterelle verte de nos champs.

[2] Où il y a quelques taches cependant. L'un des enfants est bien légèrement vêtu et il n'a pas froid! La Cigale non plus n'a pas froid, bien que son dos soit à moitié nu. Il gèle à pierre fendre; ce qu'il est facile de voir par les femmes qui sont dans le lointain, et l'on a laissé un pot de fleurs sur la fenêtre!

elle un moyen de vivre; c'était l'explosion de sa gaîté et de sa jeunesse. Aussi la Fourmi ne lui dit pas de continuer à chanter; car elle sait que la pauvre bestiole ne peut presque plus émettre de son; elle lui dit de danser — exercice qui tout au moins la réchauffera. Et puis elle est bien jolie la mendiante. Ah! certes la Cigale, quand elle en est réduite à la mendicité, outre qu'elle a la voix rauque et chevrotante, est bien maigre, bien flétrie, bien crasseuse et misérable. Je crains bien que Gustave Doré n'ait mal commenté La Fontaine.

On m'objectera que Gustave Doré est un artiste, et que sa profession n'est pas de soumettre un texte à une étude profonde et attentive. Mais que dirons-nous si nous voyons certains littérateurs[1], comparant la manière dont Phèdre et La Fontaine traitent le même sujet, trouver, à tort, l'imitateur inférieur à son modèle?

Il s'agit de la fable du *Loup et la Cigogne.*

On connaît le texte de Phèdre (I, 8):

Os devoratum fauce cum hæreret Lupi,
Magno dolore victus, cœpit singulos
Inlicere pretio, ut illud extraherent malum.
Tandem persuasa est jurejurando Gruis
Gulæque credens colli longitudinem,
Periculosam fecit medicinam Lupo.

Comme on le voit, sous l'empire d'une grande douleur, le loup invite tour à tour les passants, par l'appât d'une récompense, à extraire la cause de son mal. Enfin ses serments parvinrent à persuader une grue qui lui fit la dangereuse opération.

La Fontaine a supprimé tous ces détails. En revanche, il en a ajouté d'autres (III, 9):

Les loups mangent gloutonnement.
Un loup donc étant de frairie,
Se pressa, dit-on, tellement,
Qu'il en pensa perdre la vie.

---

[1] Si j'en crois toutefois M. Gilles, qui a publié dans le journal *Le Progrès* du 12 décembre 1875 une analyse pleine d'excellentes remarques sur cette même fable. Mais pourquoi M. Gilles fait-il figurer le bon Rollin au nombre de ces littérateurs et lui fait-il dire que « La Fontaine est resté à une grande distance de son modèle »? Je n'ai rien trouvé de semblable dans le *Traité des études*.

Un os lui demeura bien avant au gosier [1].
De bonheur pour ce loup, qui ne pouvoit crier,
Près de là passe une cigogne,
Il lui fait signe, elle accourt,
Voilà l'opératrice aussitôt en besogne.

Je n'insisterai pas sur la beauté du début qui donne à la fable ce caractère de vraisemblance que notre poète recherche avant tout comme pour sa propre satisfaction. Je me bornerai à examiner pourquoi La Fontaine a substitué un seul vers :

Par bonheur pour ce loup qui ne pouvoit crier

aux deux vers de Phèdre :

Magno dolore victus, cœpit singulos
Inlicere pretio, ut illud extraherent malum.

Pour ma part, je suis convaincu que c'est après réflexion qu'il a ici abrégé son modèle.

Le loup de Phèdre s'adresse tour à tour à chacun des passants. Or, quels peuvent être ces passants ? Le renard, le sanglier, le chevreuil, le lièvre ? Mais aucun d'eux ne possède l'instrument nécessaire pour le soulager. Il ne peut évidemment songer qu'à une grue, une cigogne, ou tout autre oiseau du même genre. Et puis le loup se trouve dans un lieu bien fréquenté. Ses pareils cependant fuient la société, recherchent la solitude. Et parmi ces passants ne rencontre-t-il donc aucun ennemi ? pas de berger, pas de chien ? Même, si on se le rappelle, il a eu autrefois maille à partir avec le cheval, avec la chèvre, avec tout le monde.

Ah ! combien j'aime mieux le loup de La Fontaine, qui tombe un jour sur d'abondantes victuailles et qui, victime de la gloutonnerie innée dans sa race, attend du hasard seul une délivrance qu'il ose à peine espérer !

Dans Phèdre, le loup — quoique vaincu par la souffrance — tient des discours, fait des offres, probablement de plus en plus tentantes, mais sans succès; il a même recours au serment. Pour moi, je ne serais pas éloigné de croire que le bonhomme, en faisant observer que son loup à lui ne pouvait crier, lance un trait malicieux au fabuliste latin. C'est ainsi qu'il critique cer-

---

[1] Remarquons ici l'emploi de la préposition *à* pour *dans* (cf. 38.)

tain de ses devanciers qui, dans la fable du Lièvre et de la Tortue, avait cru devoir parler de la nature des enjeux et de la qualité du juge.

On mit près du but les enjeux :
Savoir quoi, ce n'est point l'affaire,
Ni de quel juge l'on convint.

Le loup de La Fontaine ne peut parler que par signe. Mais par bonheur un célèbre praticien[1] très-connu et très-occupé, faisant la tournée de ses malades, passe non loin de l'endroit où il gisait souffrant. Le malade lui fait un signe de détresse. Il accourt incontinent et se met en besogne. Pas de prix débattu et convenu, pas de serment. Le chirurgien ne se demande pas si le patient est un loup ou un mouton, il ne voit qu'un malheureux qui requiert le secours de son art : cela lui suffit. Il retire l'os, et c'est après l'opération faite qu'il réclame son salaire. Comme tout cela est vrai ! C'est réellement ainsi que les choses se sont passées. La Fontaine n'en a pas été témoin ; on lui a raconté l'aventure, mais il s'est rendu un compte exact des détails ; il n'a pas lieu de la révoquer en doute et il nous fait partager sa conviction.

XIV.

J'ai lieu de m'indigner aussi parfois contre les exégètes latins. On sait jusqu'à quel point Horace est charmant conteur. Il n'a de rival que notre fabuliste. On connaît cette petite perle d'anecdote où figure ce soldat à qui on avait dérobé pendant la nuit son petit pécule ; pris de male rage, il fait une action d'éclat qui lui vaut une magnifique récompense et aussi une réputation d'audace et de courage peu méritée et assez gênante. (Ép. II, 2, 26, sq.)

Luculli miles collecta viatica multis
Aerumnis, lassus dum noctu stertit, ad assem
Perdiderat.

Tout aussi est prévu dans cette courte introduction. Mais Porphyrion a la bonté de nous apprendre que ce soldat s'appelait *Valerianus Servilianus* et qu'il était *præfectus exercitus*. Le nom n'est pas latin. Grand embarras ; faut-il lire *Valerius ?* ou bien

[1] Voir sur cette fable la charmante illustration de Granville.

ne doit-on pas intercaler le mot *vel* entre ces deux noms incompatibles? *adhuc sub judice lis est*. Et puis qu'est-ce que *præfectus exercitus?* C'est sans doute *præfectus castrorum* qu'il faut lire. Admettons-le, mon Dieu, et passons[1].

Post hoc vehemens lupus et sibi et hosti
Iratus pariter, jejunis dentibus acer,
Præsidium regale loco dejecit, ut aiunt,
Summe munito et multarum divite rerum.

Le même Porphyrion nous informe que là se trouvaient les trésors de Mithridate. Vous êtes sans doute charmé de le savoir. Mais je voudrais bien savoir aussi pourquoi Horace, s'il était au fait de cette circonstance, n'a pas daigné nous en instruire, lui qui se donne la peine de nous parler de la position du château fort, et notamment de son contenu. Telle est la question que je posais à mes élèves du doctorat. Aucun n'a saisi le rapport qu'il doit y avoir entre les richesses de la place, la perte qu'avait faite le soldat et les vingt mille sesterces qu'il obtint pour sa récompense. Peut-être même le malheureux, quand il fit cette action d'éclat, ignorait-il ce que la redoute renfermait de précieux, et agissait-il uniquement sous l'empire de la rage qu'il éprouvait contre lui-même et qu'il faisait rejaillir sur l'ennemi. C'est ce que je pense; mais, à coup sûr, le don en argent dont on le gratifia vient de ce que le butin fut considérable. C'est pourquoi, comme sa fureur contre lui-même est passée, les paroles les plus flatteuses et les plus encourageantes ne peuvent, lorsqu'une occasion semblable se représente, le faire bouger d'une semelle :

Forte sub hoc tempus castellum evertere prætor
Nescio quod cupiens hortari coepit eundem
Verbis, quæ timido quoque possent addere mentem :
I, bone, quo virtus tua te vocat, i pede fausto
Grandia laturus meritorum prœmia. Quid stas?
Post hæc ille catus quantumvis rusticus : Ibit,
Ibit eo, quo vis, qui zonam perdidit, inquit.

---

[1] Je suis ici bien sévère pour le pauvre Porphyrion, moi qui suis tombé dans le même travers et ai rappelé que le mort qui tua messire Jean Chouart s'appelait de son vivant M. de Boufflers. Toujours la parabole de la paille et de la poutre.

Et que l'on n'aille pas croire que je veuille taxer ces jeunes gens d'inintelligence. D'abord ils n'ont jamais été soumis à ce genre d'exercices. Je me rappelle que c'est en quatrième latine seulement que mon excellent professeur, M. Leclercq, sachant dire les fables avec finesse, trop de finesse peut-être, me fit comprendre un vers qui était resté jusqu'alors une énigme pour moi :

Dindenaut prisoit moins ses moutons qu'eux leur ours :
Leur, à leur compte, et non à celui de la bête.

Et pourquoi ne comprenais-je pas ce vers si clair et si simple? Uniquement parce qu'on me l'avait mal lu une première fois.

Ensuite, et cette cause est plus générale et plus profonde, le poète, lui, ne déduit pas ce qu'il écrit; il est, comme dit M. Taine, « la raison ignorante[1]; » il sent avec vivacité, et il se borne à rendre ce qu'il sent. De là — et c'est ce que toutes les œuvres d'art nous font éprouver — les productions des grands écrivains sont un champ inépuisable de réflexions, parce qu'elles sont la nature même. Je reviens de cette façon à la thèse de mon début : il faut savoir feuilleter leurs livres, lire entre les lignes et pénétrer dans leur âme, en saisir les manifestations partielles, spontanées et inconscientes. Il faut la faire parler pour qu'elle réponde, et l'on n'est pas même sûr qu'elle ne reste pas muette. C'est donc chose difficile que d'analyser une œuvre d'imagination et de sentiment; et latine, grecque ou française, elle offre à notre sagacité une quantité de problèmes délicats, plus ou moins ardus, plus ou moins compliqués.

Tout ceux qui ont lu Horace savent par cœur l'histoire de ce fou dont l'unique folie était de se croire toujours au théâtre, et d'entendre des tragédies superbes jouées par des acteurs hors ligne. Ses proches parvinrent à le guérir, et revenu à lui-même, il s'écrie :

Pol me occidistis, amici,
Non servastis !

Voici comment Horace débute :

Fuit haud ignobilis Argis,
Qui se credebat miros audire tragœdos,
In vacuo lætus sessor plausorque theatro;

---

[1] Ouvr. cité, p. 248.

Cætera qui vitæ servaret munia recto
More, bonus sane vicinus, amabilis hospes,
Comis in uxorem, posset qui ignoscere servis
Et signo læso non insanire lagenæ,
Posset qui rupem et puteum vitare patentem.

Pourquoi *haud ignobilis?* demandais-je à mes élèves. — Parce qu'il était noble — parce qu'on s'explique par là que son aventure ait fait du bruit — etc. — Non, Messieurs, je ne le pense pas. Nous nous rendons compte de cette qualité à raison du souci que sa famille prend à le guérir. C'était un homme de bonne famille, il errait partout dans les lieux publics, et ses hallucinations continuelles amusaient la foule et faisaient rougir ses parents. On comprend aussi par là comment on a pu consacrer tant d'argent et de soins à obtenir sa guérison; si c'eût été un pauvre diable on ne s'en fût pas tant occupé. C'est ce qui va ressortir de la suite.

D'après le poète, il était bon voisin, hôte aimable, époux complaisant — pourquoi ces vertus sont-elles rangées dans cet ordre ? Y a-t-il une gradation? Et cette gradation est-elle descendante ou ascendante? Silence sur tous les bancs ou bien réponses incohérentes et contradictoires. Sa folie ne tombait que sur un seul point; pour le reste il avait toutes les vertus. Pour peu qu'il eût incommodé ses voisins, ceux-ci n'eussent pas hésité à demander son incarcération. Ses familiers n'avaient pas à se plaindre de lui, et pourtant on se gêne moins devant ses amis qu'entre voisins. Bien mieux, son épouse même n'avait nullement à souffrir de ses lubies, et Dieu sait combien de fois la pauvre femme paie dans l'intimité pour la contrainte que le mari s'est imposée au dehors. Bref, dans sa maison, sa conduite était parfaitement raisonnable; ses esclaves même, fussent-ils en faute, trouvaient en lui un maître indulgent, plein de mansuétude, pétri de bonnes qualités. En outre il n'essayait pas de traverser les rocs, ni de se promener sur l'ouverture béante des puits. Pour ceci, mes élèves ont fini par en trouver la raison. Il n'était donc pas bien nécessaire de le guérir et l'on pouvait sans inconvénient lui laisser sa douce illusion. Mais non; une fausse compassion l'emporta, et l'honneur de la famille, qui était des plus considérables et des plus en vue, *haud ignobilis*, exigeait qu'on lui rendît son bon sens.

XV.

Ce genre d'analyse, on le voit, laisse complètement de côté la question de la langue. Or on trouve dans La Fontaine, dont M. Taine[1] dit que « de tous les Français, c'est lui qui le plus véritablement a été poète, » tout aussi bien que chez l'aimable auteur des Satires et des Épitres, une foule de ces sujets littéraires propres à fournir une ample matière aux spéculations et aux recherches sur la composition, la distribution, et le style. Il soulève maintes questions, il justifie des interprétations diverses; il donne un aliment à notre esprit d'investigation, et ce n'est pas chose facile de se faire une idée exacte de la manière dont il a conçu ses ravissants petits tableaux.

Un soir j'assistais à une séance de déclamation où se faisaient entendre des artistes d'un certain renom. On y récita, entre autres pièces, *le Héron*. Je fus entièrement dérouté; et aujourd'hui encore je me demande si c'est l'orateur qui ne comprenait pas la fable, ou si ce n'est pas moi qui plutôt n'entendais rien à ce que disait l'orateur. On conçoit qu'il me soit bien difficile dans un écrit de faire ressortir ce qu'a été le débit[2] et ce qu'il aurait dû être selon moi. Je vais l'essayer pourtant.

Un jour, sur ses longs pieds, alloit je ne sais où
Le héron au long bec emmanché d'un long cou.
Il côtoyoit une rivière.

Voilà le héros de l'aventure parfaitement décrit: (*bonus vicinus, amabilis hospes, comis in uxorem).* Mais pourquoi l'auteur a-t-il choisi un héron pour son personnage, et pourquoi nous dépeint-il son extérieur? Le conférencier m'a semblé n'avoir trouvé là qu'un texte à description pittoresque, et il s'efforça par son geste de me rendre visibles les longs pieds, le long bec et le long cou de l'animal. Pourtant je ne puis m'empêcher de croire que La Fontaine s'est représenté sous cette figure la vanité sotte et dédaigneuse. Il me semble voir un jeune

---

[1] Ouvr. cité, p. 36.

[2] Le phonographe va remédier à cet inconvénient et nous conserver le débit des grands artistes et des grands orateurs.

hobereau promenant son ennui et sa suffisance sur les boulevards de nos grandes villes. Il se dandine sur ses longues jambes qui le portent comme à regret; il allonge et projette son cou hors de son col empesé pour toiser les promeneurs; il incline sa tête tantôt sur une épaule et tantôt sur l'autre, les ailes de son nez (*nasus aduncus*) et sa lèvre supérieure se relèvent, et il laisse tomber sur les manants qu'il coudoie un regard de souverain mépris [1]. Voilà tout ce qui peut avoir passé devant l'imagination du poète au moment où il a mis en scène cet étrange oiseau. Chaque trait de sa personne lui a révélé son caractère. Il ne pouvait songer ni au cygne trop majestueux, ni à l'oie trop pesante. Il excelle d'ailleurs à tirer des traits de ses animaux des effets de sentiment. Voyez la fable du *Chat*, *la Belette et le petit Lapin* (VII, 16) :

> La dame au nez pointu répondit que la terre
> Étoit au premier occupant.

Que vous semble de ce nez pointu qui cadre si bien avec la physionomie impudente, la mauvaise foi insigne et les dispositions chicanières de la Belette? Les Latins qui trouvaient que le nez avait beaucoup de physionomie, s'extasieraient certes devant celui de l'ennemie de Jeannot Lapin.

Puis quand il décrit Grippeminaud, *le bon apôtre :*

> C'étoit un chat, vivant comme un dévôt ermite,
> Un chat faisant la chattemite,
> Un saint homme de chat [2], bien fourré, gros et gras,
> Arbitre expert sur tous les cas.

Comme il a bien saisi le *minois hypocrite* du dévôt personnage, son *modeste regard,* malgré *son œil luisant* (VI, 5).

Quant au petit lapin, il est honnête, simple et naïf, mais avant tout insouciant. Les mulets et les ânes jouent les personnages des sots vaniteux; le loup a quelque instruction, mais

---

[1] Je ne vois pas trop pourquoi M. Taine fait du Héron « un grand seigneur *valétudinaire*, la tête « emmanchée d'un long cou, » qui près de la rivière promène sur ses longues jambes son corps *étique*. Distrait, ennuyé, mélancolique, on dirait qu'il prend l'air par *ordonnance* du médecin. » Ouvr. cité, p. 112.

[2] Remarquons en passant la liaison hardie des mots *homme* et *chat*.

c'est un effronté coquin, un mauvais drôle, un être processif, à qui tous les moyens sont bons et qui se fait souvent prendre. Le renard est assez connu. Ne parlons pas du lion, « de l'ours, ni du tigre, ni des autres puissances. » C'est le caractère constant de chacun d'eux qui fait des fables de La Fontaine « une comédie à cent actes divers. »

Pour en revenir au Héron, son long bec a une physionomie autre que celle du long bec de la Cigogne, qui ne *peut attraper miette* du brouet que lui sert le Renard (I, 18); ici on ne voit que l'instrument incommode et impropre à un certain usage, là le signe extérieur du caractère.

Comme ce *je ne sais où* est aussi caractéristique. Monsieur de Trois Étoiles n'avait pas l'air de se rendre quelque part, c'est au-dessous de sa dignité. Il n'a rien à faire, lui, et même quand il a un but, il ne veut pas en avoir l'air et le dissimule. Il est flaneur de profession et il a la contenance et le physique de l'emploi.

> L'onde étoit transparente ainsi qu'aux plus beaux jours ;
> Ma commère la carpe y faisoit mille tours
> Avec le brochet son compère.
> Le héron en eût fait aisément son profit :
> Tous approchoient du bord ; l'oiseau n'avoit qu'à prendre.
> Mais il crut mieux faire d'attendre
> Qu'il eût un peu plus d'appétit :
> Il vivoit de régime et mangeoit à ses heures.

Le Héron pour sa promenade avait choisi, comme on le voit, une bien belle journée; l'eau était claire et limpide, les poissons, attirés par le soleil, venaient s'ébattre sur les bords de la rivière. Mais est-ce là une description poétique, comme semblait le croire l'orateur auquel je fais allusion? Est-ce le sentiment de la nature que le poète veut éveiller dans mon esprit? Pas le moins du monde. Il y a ici une gradation calculée destinée à faire ressortir l'imbécillité dédaigneuse de l'oiseau. — L'eau était claire, on en voyait le fond; les poissons les plus délicats s'y étaient donné rendez-vous, et à ce moment-là ils ne songeaient qu'à jouir de la vie et des heures les plus agréables d'une journée splendide; le brochet a oublié sa férocité, la carpe sa défiance, et ils se livrent ensemble à mille jeux, font mille tours de passe-passe; le Héron eût donc pu profiter de leur insouciance momentanée et s'emparer d'eux à son aise; ils

approchaient du bord, il lui suffisait d'ouvrir et de fermer le bec....; mais non, le nigaud préféra attendre, car, sachez-le :

Il vivoit de régime et mangeoit à ses heures.

XVI.

Je suis bien loin d'avoir tout dit; mais je m'arrête; car j'ai, je pense, suffisamment exposé ma pensée. Si, dans le cours de la vie humaine, il est nécessaire de bien savoir ce qu'on sent, ce qu'on voit, ce qu'on entend, ce qu'on lit, et si l'exercice de la réflexion — car ce n'est pas autre chose — est susceptible d'être enseigné, pourquoi ne commencerait-on pas cet enseignement dès le jeune âge, en appropriant, cela va de soi, l'objet à la force du sujet? Pourquoi n'essaierait-on pas de développer harmoniquement, concentriquement, toutes les dispositions innées de l'enfant? Pourquoi, au lieu de lui faire parcourir les connaissances humaines en les lui déposant sur une même ligne, de sorte qu'elles apparaissent à son esprit comme les changements de décors dans une féerie, pourquoi, dis-je, ne pas le faire regarder autour de lui, observer tout ce qui s'y passe, puis l'élever peu à peu, de manière à lui montrer des horizons de plus en plus vastes, mais toujours complets?

Chacun a un peu sa manière d'entendre l'éducation première; beaucoup ont des vues propres sur la direction à imprimer aux études générales, sur l'ordre, la méthode et la fin de l'enseignement; il est dévolu au petit nombre d'avoir sur ce sujet des idées justes et pratiques. Pour ma part, je n'ai pas des prétentions si hautes. Je voudrais seulement donner à l'instruction une base suffisamment large et suffisamment solide pour édifier successivement sur elle de nombreux étages. A cette condition je ne redouterais pas les mécomptes, je ne craindrais pas de me voir arrêter au milieu de mon entreprise, et je ne désespérerais pas de mettre un jour le faîte qui doit, pour me servir d'un mot historique, être le digne couronnement de l'édifice.

J. Delbœuf.

LES POUVOIRS ET LE ROLE DU SÉNAT ROMAIN

PENDANT LA DERNIÈRE PÉRIODE DE LA RÉPUBLIQUE 49-29 AVANT J.-C.

§ 1. La dictature de César 49-44 (a).

Vers la fin de 49, dans la première année de la guerre civile, César fut nommé *dictator comit. hab. causa* [1], et contrairement aux usages de la République [2], ce fut un préteur, M. Aemilius Lepidus, autorisé par une loi qu'il avait proposée lui-même [3], qui procéda à cette nomination. César présida les comices où furent élus les magistrats pour l'an 48, il s'y fit désigner consul [4], et partit à la poursuite de Pompée. En 48, après la bataille de Pharsale, le vainqueur fut nommé *dictator reipublicae constituendae* [5]; mais il ne revint à Rome que vers la fin de 47 [6].

Pendant cette absence du Dictateur, le Sénat dont le nombre de membres était, il est vrai, fort diminué et qui ne se composait plus que des sénateurs qui étaient restés à Rome, soit qu'ils eussent embrassé la cause de César, soit qu'ils eussent gardé la neutralité, exerça encore une influence réelle et veilla à la tranquillité de la capitale et de l'Italie.

En 48 le préteur M. Coelius Rufus [7] proposa des projets de loi révolutionnaires et socialistes sur l'amortissement des dettes et la concession d'habitations gratuites [8]. Consulté par le consul P. Servilius Isauricus, le Sénat ordonna au préteur de retirer son projet [9], et, sur le refus de celui-ci, il vota le *senatus*

(a) Lange, III, 410-476.

[1] Voyez le t. I de mon *Sénat de la République romaine*, p. 584.

[2] Dio Cass., XLI, 36 : « *παρὰ τὰ πάτρια*, cf. Cic., ad Att., IX, 15 § 2.

[3] App., B. C., II, 48, nie le S. C. préalable « *οὔτε τι τῆς βουλῆς ψηφιζομένης* » Plut., Caes., 37, l'admet : « *αἱρεθεὶς δικτάτωρ ὑπὸ τῆς βουλῆς.* »

[4] Voyez t. I, p. 584.

[5] Voyez plus loin.

[6] Dio Cass., XLII, 50.

[7] Voyez t. I, p. 522, nº 328, et p. 589.

[8] Dio Cass., XLII, 22 : « *προῖκα πᾶσιν οἰκεῖν διδοὺς καὶ τὰ χρεὰ ἀποκόπτων.* » Vell. Pat., II, 68 § 2 : « *novarum tabularum auctor* ».

[9] Dio Cass., XLII, 23.

consultum ultimum [1], et déclara Coelius déchu de sa dignité [2]. Coelius s'enfuit; il fut poursuivi, et tué peu après [3].

En 47 le tribun P. Cornelius Dolabella [4] renouvela les projets de loi de Coelius. Mais le Sénat interdit jusqu'au retour de César la proposition de tout projet de loi, et il chargea Marc-Antoine de veiller, de concert avec les tribuns de la plèbe, au maintien de la tranquillité publique. Antoine était *magister equitum* du Dictateur [5], et en l'absence de César et le consulat étant momentanément vacant [6], il exerçait à Rome les pouvoirs consulaires. Il occupa la ville militairement. Néanmoins les dissensions intérieures continuèrent jusqu'au retour de César, qui eut lieu en septembre 47 [7].

Le retour de César marque la fin des pouvoirs effectifs du Sénat.

En 48 César avait été nommé *dictator reipublicae constituendae causa* pour un temps indéterminé [8]. En 46, après la bataille de Thapsus, sa dictature fut prorogée pour dix ans [9]; et en 44, peu de temps avant le meurtre de César, elle avait été déclarée viagère *(dictator in perpetuum)* [10].

La dictatura reipublicae constituendae investissait César de pouvoirs quasi-absolus.

---

[1] Dio Cass., l. l.

[2] Caes., B. C., III, 21 : « *De quibus rebus Servilius consul ad senatum retulit senatusque Caelium ab republica removendum censuit. Hoc decreto eum consul senatu prohibuit et contionari conantem de rostris deduxit.* Cf. Liv., Epit. CXI : « *Abrogato magistratu, pulsus urbe.* » Vell. Pat., II, 68, § 2 : « *Consularibus armis auctore senatu oppressus est.* »

[3] Dio Cass., XLII, 25. Vell. Pat., l. l.

[4] Voyez t. I, p. 590.

[5] Voyez t. I, p. 567, n° 15.

[6] Voyez t. I, p. 585.

[7] Dio Cass., XLII, 29-33, cf. Plut., Ant., 9, Liv., Epit. CXIII.

[8] MOMMSEN, *De Caesaris dictaturis* dans le *Corp. Insc. lat.*, I, 451, 453. Dion Cassius (XLII, 20) parle erronément d'une dictature *annuelle*.

[9] Dio Cass., XLIII, 14 : « Δικτάτωρα ἐς δέκα (ἔτη). »

[10] Dio Cass., XLIV, 8, Liv., Epit. CXVI, App., B. C., II, 106, Plut., Caes., 57, Suét., Caes., 75, Flor., IV, 2, § 91. Auct. de vir. ill., 78. — Voyez aussi sur les dictatures, les consulats et la *tribunicia potestas* de César, A. W. ZUMPT, *De dictatoris Caesaris honoribus,* dans les *Studia romana*, p. 199-266. Berlin, 1859.

D'ailleurs, le Sénat qu'il avait en majeure partie composé lui-même [1], et le peuple qui était entièrement dévoué à sa personne, lui accordèrent à l'envi toute attribution qui pouvait lui manquer encore. C'est à juste titre que son gouvernement est qualifié par les anciens de μοναρχία [2], *dominatus unius* [3].

Sous la dictature de César, le Sénat descendit au rang de simple Conseil, que le Dictateur consultait quand bon lui semblait. Il perdit entièrement la haute influence qu'il avait exercée sur l'administration de la République et sur la politique générale [4].

I. La *patrum auctoritas* devint illusoire ou sans objet. Tandis que sous la République les élections consulaires et prétoriennes se faisaient sur une liste de candidats révisée et arrêtée par le Sénat, le dictateur César obtint le droit de désigner officiellement les candidats au consulat; quant à la préture, bien que la liberté partielle laissée par César pour les élections prétoriennes suppose le maintien de la *patrum auctoritas*, de fait c'est lui, et non le Sénat, qui arrêtait la liste des candidats [5].

C'est encore lui qui accorde aux candidats les dispenses légales [6], exerçant ainsi une prérogative importante qui avait appartenu antérieurement au Sénat et au peuple.

Parmi les lois portées par le dictateur César, il y en a quelques-unes qui furent votées par les comices centuriates [7], entre autres, ce semble, la loi de *provinciis* et celle de *judiciis* [8]. Il n'y a aucun motif pour supposer que César, dérogeant à

---

[1] Voyez t. I, p. 588.

[2] App., Praef., c. 6, cf. B. C., II, 138, IV, 91. Dio Cass., XLIII, 45, XLIV, 48, § 3.

[3] Cic., de off., II, 1, § 2, ad fam., IX, 16, § 2. « *De illo autem, quem penes est omnis potestas nihil video quod timeam : nisi quod omnia sunt incerta quum a jure discessum est, nec praestari quidquam potest, quale futurum sit, quod positum est in alterius voluntate, ne dicam, libidine,* » cf. ib. 17, § 3. Suet., Caes., 77, « *nihil esse rempublicam, appellationem modo sine corpore et specie,* » cf. Fronton., Epist. ad Ver. Imp., II, 1, (p. 123 Nab) « *Postquam resp. a magistratibus annuis ad C. Caesarem...... tralata est.* »

[4] Cf. Cic., de off., III, 1, § 2.

[5] Voyez t. I, p. 584-587.

[6] Voyez t. I, p. 589-591.

[7] Cic., Phil., I, 8, § 19 : « *Quod ad populum centuriatis comitiis tulit.* »

[8] Cf. Cic., Phil., I, 10, § 24.

la pratique constante de la République, n'ait pas soumis d'abord ces projets au Sénat [1].

Cependant la plupart des lois juliennes [2] furent, ce semble, des lois tributes, partant affranchies de la *patrum auctoritas*. Aussi est-il fait rarement mention de l'influence exercée par le Sénat sur la législation julienne.

II. Avant la dictature de César le Sénat fut le Conseil des magistrats suprêmes qui étaient obligés par la tradition, et dans certains cas par des lois spéciales, de demander et de suivre son avis, principalement dans les affaires étrangères, l'administration de l'Italie et des provinces, les finances, les travaux publics et le culte.

César obtient en 48 le droit de décider souverainement de la paix et de la guerre, sans devoir consulter ni le peuple, ni le Sénat [3]; et il enlève ainsi au peuple et au Sénat une de leurs attributions les plus importantes. Ce droit souverain assure à César la haute direction de toute l'administration de l'Empire hors de Rome.

Il enlève ou donne des royaumes [4]; il accorde ou enlève la liberté [5] ou l'immunité [6] à des cités provinciales; il change le système d'impôts des provinces [7]; il crée de nouvelles pro-

---

[1] Dio Cass., XLIII, 27, après avoir énuméré une série de lois juliennes, ajoute : « ἀλλὰ πάντα δὴ πάντως τοῖς πρώτοις τῆς βουλῆς, ἔστι δ'ὅτε καὶ πάσῃ αὐτῇ, ἐπεκοίνου ». Brutus dans le discours que lui attribue Appien (B. C., II, 138), exagère évidemment quand il dit : « οὐδὲ προεβούλευεν ἡ βουλὴ ἐπὶ οὐδενός. »

[2] Dio Cass., XLIII, 25, suiv. Corp. Inscr., I, 119. Suet., Caes., 81. Tac., Ann., VI, 22.

[3] Dio Cass., XLII, 20. « Καὶ πολέμων καὶ εἰρήνης κύριον.... πρὸς πάντας ἀνθρώπους ἀπέδειξαν αὐτὸν, κἂν μηδὲν μήτε τῷ δήμῳ μήτε τῇ βουλῇ περὶ αὐτῶν κοινωσηται. »

[4] Cic., Philipp., II, 37, § 94, ad Att., XIII, 2, § 2. Dio Cass., XLI, 63, XLII, 44, 48, § 3, App., B. C., II, 90, cf. 97.

[5] Strab., XII, 3, § 14, XIII, 1, § 27. App., B. C., II, 88. Plut., Caes., 48, etc., cf. Macrob., Saturn., II, 3, § 12.

[6] Cf. Strab., XIII, 1, § 27. Dio. Cass., XLIII, 39. Tac., Ann., III, 64 : *Decretum Caesaris* en faveur d'Aphrodisias, cf. Corp. Inscr. gr., II, n° 2737.

[7] Dio Cass., XLII, 6, § 3 : « (en Asie) ἐς φόρου συντέλειαν τὸ συμβαῖνον ἐκ τῶν τελῶν κατεστήσατο ». Cf. App., B. C., II, 92, V, 4. Plut., Caes., 48.

vinces ou modifie leurs limites [1] ; il fonde des colonies [2], transforme des cités provinciales en municipes ou colonies [3], et surveille l'*administration de l'Italie et des provinces.*

Le Sénat avait décidé, il est vrai, en 48, que les provinces consulaires seraient tirées au sort parmi les consuls, tandisque les provinces prétoriennes seraient assignées aux préteurs par César, sans l'intervention du sort [4]. Le Sénat avait donc aboli la *lex Pompeia* sur l'intervalle entre les magistratures et les pro-magistratures, et rétabli leur continuité [5].

Ce sénatus-consulte prouve que le Sénat avait espéré maintenir en son pouvoir le droit important de la répartition des provinces en consulaires et en prétoriennes. César ne l'entendit pas ainsi.

Nulle part, sous la dictature de César, il n'est question d'un S. C. concernant la répartition des provinces, nulle part il n'est fait mention d'un tirage au sort [6]. C'est le dictateur lui-même et lui seul qui distribue les provinces, comme il l'entend [7], de préférence à des consuls et à des préteurs sortant de charge; mais de même qu'il passe des ayants-droit [8], de même il

---

[1] Dio Cass., XLIII, 9. Bell. Afric., 97. App., B. C., II, 100, Illyr., 13.

[2] Procès de Dejotarus qui se plaide, non au Sénat, mais dans la maison de César. Cic., pro Dejotaro.

[3] Voyez Lange, III, 451.

[4] Dio Cass., XLII, 20 : « Τὰς τέ ἡγεμονίας τὰς ἐν τῷ ὑπηκόῳ τοῖς μὲν ὑπάτοις αὐτοι δῆθεν ἐκλήρωσαν, τοῖς δὲ δὴ στρατηγοῖς τὸν Καῖσαρα ἀκληρωτὶ δοῦναι ἐψηφίσαντο. »

[5] Dio Cass., l. l. « Ες τὲ γὰρ τοὺς ὑπάτους καὶ ἐς τοὺς στρατηγοὺς αὖθις παρὰ τὰ δεδογμένα σφισιν ἐπανῆλθον » ce qui ne veut pas dire, ce semble, que les consuls et les préteurs se soient rendus en province pendant leur charge, ce dont on ne trouve aucun exemple sous César, mais immédiatement au sortir de leur charge.

[6] Il est dit expressément de P. Vatinius, cos. de 47, qui devint ensuite gouverneur de l'Illyrie (T. I, p. 479, nº 147), et de C. Trebonius, cos. suff. de 45, et destiné ensuite au gouvernement de l'Asie (T. I, p. 496, nº 207), qu'ils tenaient leurs provinces de César (App., Ill., 13, B. C., III, 2).

[7] Cf. App., B. C., II, 48, 138, III, 2, IV, 93. Plut., Brut., 6. Dio Cass., XLIII, 9, 47, § 5. Flor., IV, 7, § 4.

[8] Q. Fufius Calenus, cos. de 47 (T. I, p. 470, nº 115), et C. Caninius Rebilus, cos. suff. de 45 (T. I, p. 521, nº 351), ne semblent pas avoir gouverné de provinces consulaires. Dion Cassius (XLIII, 47, § 5) cite parmi

accorde des gouvernements à des sénateurs qui ont géré le consulat ou la préture depuis plusieurs années [1], ou à d'autres qui n'ont pas encore atteint le rang prétorien [2]. Il décide de la durée des fonctions des gouverneurs, envoyant des successeurs tantôt après une année, tantôt après un gouvernement de plusieurs années [3], transférant les gouverneurs d'une province dans une autre, etc. [4].

Cependant, en 46, il détermina par voie législative la durée du gouvernement provincial. Les fonctions des gouverneurs des provinces consulaires seraient au *maximum* de deux ans; celles des gouverneurs des provinces prétoriennes, d'un an [5].

D'ailleurs, comme le Dictateur avait obtenu en 46 la disposition exclusive de toute la force armée et de toutes les finances

---

les préteurs de 45 L. Minucius Basilus (t. I, p. 531, nº 356), auquel, dit-il, César donna, au lieu d'un gouvernement, une forte somme d'argent. D'ailleurs, il suffit de parcourir les noms des gouverneurs de province sous César (voyez Lange, III, 414, 420, 425, 433, 448, 455), pour se convaincre que chaque année plusieurs préteurs furent passés dans la distribution des provinces.

[1] M. Calidius et Q. Valerius Orca, préteurs en 57, deviennent en 49 gouverneurs, le 1er de la Gaule Cisalpine, (t. I, p. 475, nº 131) le 2e de la Sardaigne (t. I, 476, nº 137). Cn. Domitius Calvinus, consul de 53, fut gouverneur d'Asie en 48-47, (t. I, p. 477, nº 141). Ser. Sulpicius Rufus, consul de 51, obtint l'Achaïe (t. I, p. 462, nº 90), etc.

[2] D. Junius Brutus, questorien, légat de la Gaule Transalpine (t. I, p. 575, nº 35), Q. Cassius Longinus, tribun, légat de l'Espagne ultérieure (t. I, p. 535, nº 368) Sex. Julius Caesar, questorien, gouverneur de Syrie (t. I, p. 516, ad n. 311) Q. Servilius Caepio Brutus, questorien, gouverneur de la Gaule Cisalpine (t. I, p. 533, nº 365).

[3] D. Junius Brutus resta en fonctions dans la Gaule Transalpine de 48 à 45 (t. I, p. 575, nº 35); plusieurs autres conservèrent leur gouvernement de deux à trois ans. Voyez les passages de Lange, cités plus haut.

[4] C. Vibius Pansa fut successivement gouverneur de la Bithynie et de la Gaule Cisalpine (Hölzl, Fast. praet, p. 77 suiv.), M. Acilius Glabrio, de Sicile et d'Achaïe (t. I, p. 524, nº 334), Q. Cornificius, gouverneur d'Afrique en 44 (t. I, p. 590, nº 13), était destiné, au moment du meurtre de César, à la province de Syrie (Cic., ad fam., XII, 19, § 1).

[5] Dio Cass., XLIII, 25 : « κατέκλεισε νόμῳ τοὺς μὲν ἐστρατηγηκότας ἐπ' ἐνιαυτὸν, τοὺς δὲ ὑπατευκότας ἐπὶ δυὸ ἔτη κατὰ τὸ ἑξῆς ἄρχειν » cf. Cic., Phil., I, 8, § 19 : « *ne praetoriae provinciae plus quam annum neve plus quam biennium consulares obtinerentur.* »

de l'Empire [1], il hérita de l'influence que le Sénat avait exercée antérieurement sur les gouverneurs par le vote du budget et du contingent d'armée. Tous les gouverneurs dépendaient directement de César, et bien qu'ils portassent généralement le titre de proconsul, et que plusieurs entre eux aient obtenu l'honneur du triomphe [2], ils étaient de fait des légats de César en province.

Déjà en 49, dès le début de la guerre civile, César, maître de Rome, s'était emparé de force du trésor public, et il n'avait pas seulement vidé les fonds de la caisse ordinaire *(aerarium Saturni),* mais encore les fonds de réserve *(aerarium sanctius)* [3].

Dans la suite il disposa comme il l'entendait du domaine public, pour fonder des colonies, et pour assigner des terres à ses vétérans [4].

D'ailleurs, en 46, il obtint per une délégation formelle la haute administration et la disposition absolue du trésor public, sans être soumis à aucun contrôle du Sénat [5].

Les questeurs administraient donc le trésor sous le contrôle du Dictateur, et en 45, comme on n'avait pas encore élu de questeurs pour cette année, César délégua cette administration à deux des six ou huit *praefecti pro praetore* qu'il avait nommés pour diriger, de concert avec son *magister equitum* Lepidus, le gouvernement pendant son absence [6].

---

[1] Dio Cass., XLIII, 45 : « Στρατιώτας τε μόνον ἔχειν καὶ τὰ δημόσια χρήματα μόνον διοικεῖν ἐκέλευσαν, ὥστε μηδενὶ ἄλλῳ μηδετέρῳ αὐτῶν, ὅτῳ μηδὲ ἐκεῖνος ἐπιτρέψειεν, ἐξεῖναι χρῆσθαι. »

[2] Ainsi Q. Pedius et Q. Fabius Maximus, qualifiés par l'auteur du Bell. Hisp., 2, et par Dion Cassius, XLIII, 42, de *legati Caesaris, ὑποστρατηγήσαντες*, triomphent tous les deux en 45, le premier avec le titre de *proconsul,* le second étant consul (C. I., I, Act. triump.), cf. Dion. Cass., l. l. MOMMSEN, Staatsr., I, 127, (2e éd.).

[3] Dio Cass., XLI, 17, cf. 39, App., B. C., II, 41, Plut., Pomp., 62, Caes., 35, Flor., IV, 2, § 21, Plin., H. N., XIX, 3, (15), § 40, XXXIII, 3, (17), § 56, Lucan., Phars., III, 117 suiv., 115-118, Oros., VI, 15.

[4] Dio Cass., XLII, 54, Plut., Caes., 51.

[5] Dio Cass., XLIII, 45 : « καὶ τὰ δημόσια χρήματα μόνον διοικεῖν ἐκέλευσαν, ὥστε μηδεν ἰἄλλῳ ὅτῳ μηδὲ ἐκεῖνος ἐπιτρέψειεν, ἐξεῖναι χρῆσθαι, » Cf. ib. 21, 24, « ποῦ δε οἱ φόροι τῆς ἡγεμονίας καὶ λογισμοὶ συνεφέροντο. » Suet., Caes., 41, Plut., Caes., 55, App., B. C., II, 48, 102, 138, LV, 91.

[6] Dio Cass., XLIII, 48, cf. 28, Suet., Caes., 76. De là aussi que la *lex*

César établit de nouveaux impôts [1]; il met en location les *vectigalia* des provinces [2], vend des parcelles du domaine public [3], et, selon le témoignage de Suétone, prépose ses propres esclaves à la perception des impôts et au monnayage [4].

Le premier, il fit frapper, à Rome même, des monnaies d'or, tandis que les pièces d'or n'avaient été fabriquées antérieurement que par les généraux hors de Rome [5]. Les pièces d'argent [6] (le cuivre avait disparu depuis l'époque de Sulla) continuent à être frappées par les *III viri* monétaires dont César porta le nombre à 4 en 44 [7].

Ces officiers monétaires étaient-ils encore, comme antérieurement, soumis au contrôle du Sénat? Il est permis d'en douter. Tandis que les triumvirs monétaires n'avaient jamais mis les sigles S. C. sur leurs monnaies, précisément parce que *toutes* leurs émissions reposaient sur une autorisation du Sénat, nous rencontrons ces sigles sur quelques monnaies de certains triumvirs [8] de cette période.

N'est-il pas permis de conclure que même les monnaies d'argent, émises par les officiers monétaires ordinaires, le furent, en règle générale, sur l'ordre du Dictateur, exceptionnellement, à la suite d'un S. C.?

Une innovation importante qui démontre le progrès continu des idées monarchiques, c'est qu'en 44, peu de temps avant le meurtre du Dictateur, un S. C. ordonna de graver l'effigie de César sur le côté droit des monnaies [9].

Julia municipalis de 45, v. 37, 39, 48, etc., porte: « *Q(uaestor) urb(anus) queive aerario praeerit,* » (C. I., I, 120, 121).

[1] Suet., Caes., 43, « *Peregrinarum mercium portoria instituit.* »

[2] Cf. Dig., XXXIX, 4, 15: « *Caesar quum insulae Cretae cotorias locaret,* etc. » Les éditeurs des Digestes, suivant une conjecture, remplacent d'ordinaire *Caesar* par *Censor*.

[3] Dio Cass., XLIII, 47, § 4.

[4] Suet., Caes., 76: « *Monetae et publicis vectigalibus peculiares servos praeposuit.* »

[5] Mommsen, *Hist. de la Monn. rom.,* III, 3, cf. II, 541, note.

[6] Cf. Mommsen, l. l., III, 2, nᵉ 1.

[7] Mommsen, l. l., II, 52.

[8] Certaines monnaies de T. Carisius et de M' Cordius Rufus, Mommsen, *Hist. de la Monn. rom.,* II, 53, nᵉ 1, 513, et de Palikanus, Cohen, Monnaies de la Rép., p. 191.

[9] Mommsen, *Hist. de la Monn. rom.,* III, 3, nᵒ 1, cf. II, 545, nᵉ 1.

De même que César cumulait la haute administration de l'Italie et celle des provinces, de même il exerçait la haute surveillance sur l'administration de la capitale.

Il avait réglé par voie législative l'organisation municipale de Rome. La *lex Julia municipalis* [1], précisant la compétence des édiles, des questeurs et des commissions mineures, avait arrêté la sphère d'action des différents collèges qui étaient chargés de l'administration municipale, et elle avait soustrait leurs attributions aux réglements administratifs du Sénat.

D'ailleurs, les magistrats mineurs, de fait, n'étaient plus subordonnés aux consuls, mais au Dictateur.

Le consulat perd sous César la réalité de ses pouvoirs [2]. Présent à Rome, César administre la ville lui-même; absent, il l'administre par son *magister equitum,* comme en 47 [3], ou par des préfets de la ville, comme en 45 [4].

César réunissait à ses fonctions politiques la dignité de *pontifex maximus* [5].

Le cumul des pouvoirs politiques et religieux dans les mêmes mains avait pour résultat d'offrir au Sénat moins d'occasions d'intervenir en matière religieuse, dont l'importance politique avait d'ailleurs singulièrement diminué.

En résumé, le dictateur César exerçait aussi bien les pouvoirs essentiels qui avaient appartenu auparavant au peuple que ceux qui avaient été de la compétence du Sénat [6].

Est-ce à dire que César agissait toujours seul, sans avoir délibéré en Conseil les mesures qu'il décrétait? Non. Toujours, il se faisait assister d'un Conseil composé des principaux sénateurs [7].

Cependant, parmi les conseillers de César, nous rencontrons aussi des membres de l'ordre équestre qui exercèrent une

---

[1] Corp. Inscr., I, p. 120 suiv.

[2] Lucan., Phars., V, 396-399.

[3] Dio Cass., XLII, 27.

[4] T. I, p. 585.

[5] T. I, p. 441, nº 27.

[6] Cf. App., B. C., II, 138, IV, 91 suiv.

[7] Dio Cass., XLIII, 27 « *οὔτε ἰδιογνωμονῶν οὔτ' ἰδιοβουλῶν ἔπραττεν, ἀλλὰ πάντα δὴ πάντως τοῖς πρώτοις τῆς βουλῆς... ἐπεκοίνου* ».

influence puissante sur sa politique [1]. D'ailleurs, ce n'est pas seulement à son Conseil que par une innovation hardie il admet des chevaliers. Il confia le commandement de trois légions en Egypte au fils d'un de ses affranchis [2], qui n'était pas sénateur.

Ces événements sont l'avant-coureur d'une révolution importante dans l'administration romaine. Ils marquent que l'ordre sénatorial a cessé d'être le seul ordre politique et administratif de l'Empire; ils préparent la participation de l'ordre équestre à la carrière administrative et militaire.

Cependant il arrivait assez fréquemment que le Dictateur demandait, avant d'agir, l'avis du Sénat [3]. Il donna connaissance officielle au Sénat [4] de la réforme du calendrier qu'il avait entreprise comme *pontifex maximus*. Il consulta le Sénat dans la collation de l'honneur du patriciat [5], à laquelle il avait été autorisé par une loi *Cassia* [6]. D'autres sénatus-consultes de l'époque se rapportent aux affaires étrangères et provinciales. Tels sont le S. C. du 9 février 44 sur Hyrcan et les privilèges accordés aux Juifs [7], les nombreux S. C. qui accordaient le

---

[1] Tac., Ann., XII, 60 : « *C. Oppius et Cornelius Balbus primi* [parmi l'ordre équestre] *Caesaris opibus potuere condiciones pacis et arbitria belli tractare.* » Cf. Cic., ad fam., VI, 8, § 1, 12, § 2, IX, 17, § 1-3, Suet., Caes., 52. Sur ce Cornelius Balbus, voyez t. I, p. 607, nº 8.

[2] Suet., Caes., 76 : « *Trium legionum, quas Alexandreae relinquebat, curam et imperium Rufini liberti sui filio, exsoleto suo, demandavit.* »

[3] Dio Cass., XLIII, 27 « Ἔστι δ'ὅτε καὶ πάσῃ αὐτῇ (τῇ βουλῇ) ἐπεκοίνου. »

[4] Bern. Comm. ad Lucan., X, 187 : « *Est autem liber fastorum divi Julii Caesaris qui ordinationem continet anni secundum auctoritatem compositus chaldaeorum, quem in senatu recitavit.* »

[5] Nic. Damasc., vit. Caes., 15 (Dind., I, 102) : « Octavien ὑπὸ τῆς βουλῆς ἀποδείκνυται εἶναι τῶν πατρικίων ».

[6] T. I, p. 617, nº 3.

[7] Flav. Jos., Ant. jud., XIV, 10, § 10. « περὶ ὧν δόγματι συγκλήτου Γάιος Καῖσαρ ὑπερ Ἰουδαίων ἔκρινε.... ἐγένετο πρὸ πέντε εἰδῶν Φεβρουαρίων » cf. ib., § 6 et 7. En dehors du S. C. Joseph mentionne (ib., § 2 suiv.) plusieurs décrets de César sur le même sujet, qui ont une force égale à celle du S. C., et que le Dictateur a pris μετὰ συμβουλίου γνώμης (ib. § 2). Voyez au sujet de ces documents Mendelssohn, Senati consulta romana dans les Acta Soc. phil. Lips. T. V, p. 192 suiv. et Zu den Urkunden bei Jos., dans le Rhein. Mus., XXXII, 253-258. Niese, Bemerkungen ueber die Urkunden bei Josephus dans le Hermes, XI, 486 suiv.

titre de rois à des dynastes des provinces orientales [1], le S. C. de 47 ou 46 relatif à la succession de C. Vennonius, chevalier romain, qui semble avoir eu à ferme des impôts dans des provinces orientales [2], et enfin le S. C. qui ordonna d'entreprendre l'arpentage de l'Empire romain [3]. Dion Cassius mentionne en 45 un S. C. qui, pendant la vacance de l'édilité curule, chargea les édiles de la plèbe de l'organisation des *ludi Megalenses* [4].

D'autres sénatus-consultes enfin décrétaient des jours de supplications en l'honneur des généraux ou des gouverneurs de province [5].

Parfois l'intervention du Sénat servait au Dictateur à faire montre de clémence ou aussi à faire partager par le Sénat la responsabilité des punitions dont il poursuivait ses ennemis politiques.

S'il accorda aux instances du Sénat le pardon de Marcellus [6], il traîna aussi en 44 devant la barre du Sénat, qui n'était pas une cour de justice, deux tribuns de la plèbe, C. Epidius Marullus et L. Caesetius Flavus, auxquels il reprochait des actes tendant à le rendre odieux au peuple [7].

Le Sénat les déclara coupables et les condamna à l'exil [8]. Les deux tribuns, destitués de leurs fonctions par un plébiscite porté par Helvius Cinna [9], quittèrent Rome [10]; mais peu après, sur les instances du préteur Cornelius Cinna, un S. C., autorisé

---

[1] Cic., ad fam., IX, 15, § 4.

[2] Cic., ad fam, XIII, 72, 2 : « *S. C. quod in heredes C. Vennonii factum est* », cf. ad Att., VI, 1, § 25, 3, § 5.

[3] Aethic. cosmogr., (dans l'éd. de Pomp. Mela par Gronovius, Leiden, 1722, p. 705).

[4] Dio Cass., XLIII, 48 : « *κατὰ δόγμα.* »

[5] Cic., ad fam, V, 10, § 4, XIII, 77, § 1, cf. V, 10, § 3.

[6] Liv., Ep. CXV. Cic., *pro Marcello*, discours d'actions de grâces prononcé au Sénat.

[7] Nicol. Dam., vit. Caes., 20, (Dind., I, 113), Dio Cass., XLIV, 9, 10, App., B. C., II, 108, cf. Suet., Caes., 79, Plut., Caes., 61, Vell. Pat., II, 68, § 5.

[8] Nic. Dam., l. l. : « *συνδόξαν τῇ συγκλήτῳ, ἤλασεν αὐτοὺς φυγάδας.* »

[9] Dio Cass., XLIV, 10 : « *Προαλλάξας ἐκ τῆς δημαρχίας διὰ Ἑλουίου Κίννας συνάρχοντος αὐτῶν* » cf. XLVI, 49. Cf. Liv., Epit. CXVI.

[10] Nic. Damasc., l. l. « *καὶ οἱ μὲν ᾤχοντο φεύγοντες, ἕτεροι δ'ἀντ'αὐτῶν δήμαρχοι ἐγένοντο.* »

par César, leur concéda le retour, sans les réintégrer ni dans leur magistrature [1], ni dans la dignité sénatoriale [2].

Cependant, si César prenait assez souvent conseil du Sénat, les pleins pouvoirs dont il était investi lui donnaient le droit de gouverner sans le Sénat. Il n'était pas *obligé* de le consulter, ni de suivre ses décisions.

D'ailleurs l'influence morale et légale qu'il exerçait au Sénat était telle qu'il était impossible de faire un sénatus-consulte contraire à sa volonté. *Dictator reipublicae constituendae causa,* il avait le droit de présider le Sénat et de lui soumettre des *relationes* [3]. A sa dictature il réunissait en règle générale le consulat [4]. Les autres magistrats, nommés tous par sa haute protection [5], lui étaient entièrement soumis; aucun magistrat n'eût osé intercéder contre ses propositions; les tribuns de la plèbe qui montraient quelque velléité d'indépendance, il les faisait casser [6]. Investi lui-même à vie des droits de la puissance tribunicienne [7], il avait le droit d'intercéder contre tout sénatus-consulte qui lui déplaisait.

Ce qui prouve la situation exceptionnelle, anti-républicaine, qui était faite à César au Sénat, c'est ce sénatus-consulte de 46, qui lui permet de siéger toujours entre les deux consuls-présidents, assis sur la chaise curule [8], plus tard sur un siège d'or [9], et de dire toujours le premier son avis [10].

Ajoutez à cela que César avait recruté lui-même la grande

---

[1] Nic. Dam., 22 (Dind., I, 115) : « Κίννας δὲ μετ' οὐ πολὺ στρατηγῶν Καίσαρα παραιτησάμενος δόγμα ἐκύρωσε. κατιέναι τοὺς ἀπελαθέντας δημαρχοὺς καί, ὥσπερ βούλεται ὁ δῆμος, πεπαυμένους τῆς ἀρχῆς ἰδιώτας εἶναι τῶν κοινῶν μὴ εἰργομένους. Καῖσαρ δὲ οὐ διεκώλυε τὴν κάθοδον. καὶ οἱ μὲν κατῄεσαν. »

[2] Voyez t. I, p. 592, nº 2.

[3] Ce droit faisait partie intégrante du pouvoir dictatorial.

[4] Voyez t. I, p. 589.

[5] T. I, p. 584, 587.

[6] Voyez plus haut.

[7] Dio Cass., XLII, 20.

[8] Dio Cass., XLIII, 14 : « ἐπὶ ἀρχικοῦ δίφφου μετὰ τῶν ἀεῖ ὑπάτων ἐν τῷ συνεδρίῳ καθίζειν » cf. Flor., IV, 2 § 91. « *suggestus in curia* ».

[9] Dio Cass., XLIV, 6 : « δίφρος ἐπίχρυσος ». Suet., Caes, 76 : « *Sedem auream in curia* ». Plin., H. N., XI, 37 (71), § 186 : « *in sella aurea* ». App., B. C., II, 106, Val. Max., I, 6, § 13.

[10] Dio Cass., XLIII, 14 : « καὶ γνώμην ἀεὶ πρῶτον ἀποφαίνεσθαι ».

majorité des sénateurs parmi ses partisans qui lui étaient dévoués de corps et d'âme [1], et auxquels il lui suffisait d'exprimer ses désirs pour être obéi. Aussi l'histoire du Sénat romain, sous la dictature de César, se résume-t-elle dans l'histoire des sénatus-consultes qui réunirent successivement dans les mains de César toutes les attributions importantes du gouvernement et qui lui décrétèrent une série d'honneurs, allant jusqu'à l'apothéose.

Ces sénatus-consultes, ratifiés quand il y avait lieu par des lois ou des plébiscites [2], sont les suivants :

A la fin de 49, après avoir abdiqué la *dictatura comit. causa,* et avant de partir pour la Grèce à la rencontre de Pompée, il obtient du Sénat une liberté absolue d'action [3].

En octobre 48, après la victoire de Pharsale et le meurtre de Pompée, des sénatus-consultes [4] accordèrent à César la dictature pour un terme indéterminé [5], le droit de briguer le consulat pendant cinq années consécutives, le droit viager de siéger sur la *sella tribunicia* et d'exercer les pouvoirs tribuniciens [6], et enfin la décision absolue de la paix et de la guerre. La présidence des comices pour les élections des magistratures patriciennes fut réservée à lui seul [7] : il déciderait, sans tirage au sort, de la répartition des provinces prétoriennes [8]. Le sort des partisans de Pompée était livré à sa discrétion ; et il célébrerait par anticipation un triomphe sur le roi Juba.

---

[1] Voyez t. I, p. 588, n[e] 2.

[2] Dio Cass., XLII, 21 : « ταῦτ' οὖν οὕτω ἐψηφίσθη (au sénat) καὶ ἐκυρώθη » (par le peuple). Cf. XLVI, 13 : « καὶ ἤρεσε καὶ ἡμῖν (sénat) καὶ τῷ δήμῳ » Suet., Caes., 45. « *Ex omnibus decretis sibi a senatu populoque honoribus.* » Il est impossible de préciser la part du Sénat et celle du peuple ; ce qui est certain, c'est que l'initiative partant du sénat, la ratification par le peuple n'était plus qu'une formalité. Macrob., Saturn., I, 12, § 34, « *lex Antonia* » Cic., Phil., II, 43, § 110.

[3] Dio Cass., XLI, 36 : « πάντα γὰρ μετ'ἀδείας ὅσα ἂν βουληθῇ πράττειν οἱ ἐπετράπη. »

[4] Dio Cass., XLII, 20.

[5] Voyez plus haut.

[6] Cf. Zumpt, Stud. rom., p. 248 suiv.

[7] T. I, p. 585, n[o] 2.

[8] Voyez plus haut.

En 46, après la victoire de César sur les Pompéiens en Afrique, le Sénat [1] le nomma Dictateur pour dix ans et *praefectus moribus* pour trois ans [2], et il lui conféra le droit de désigner les candidats à toutes les fonctions dont les titulaires étaient nommés antérieurement par les *comitia* [3].

Le Dictateur siégerait désormais au Sénat sur la chaise curule entre les deux consuls-présidents, et serait toujours interrogé en premier lieu [4]. On combla le Dictateur de distinctions honorifiques : quarante jours de supplications, des coursiers blancs et un cortège de 72 licteurs au triomphe qui avait été décrété antérieurement; un char de cérémonie au Capitole, vis-à-vis de la statue de Jupiter, une statue d'airain ayant pour piédestal le globe terrestre, avec l'inscription : ἡμίθεος [5], et enfin au frontispice du temple de Jupiter capitolin le nom du Dictateur remplaçant celui de Lutatius Catulus.

Voilà les décrets que César agréa; il refusa d'accepter les autres honneurs qui avaient été votés en même temps.

En 45, après la victoire définitive de César sur les Pompéiens, dont la nouvelle arriva à Rome la veille des *Parilia,* le 20 avril [6], une série de sénatus-consultes [7] récompensa de nouveau la fortune du vainqueur [8].

La disposition absolue et exclusive des armées et des finances, outre le droit de désigner les candidats même aux magistra-

---

[1] Dio Cass., XLIII, 14.

[2] Dio Cass., l. l. : « τῶν τε τρόπων τῶν ἑκάστου ἐπιστάτην.... ἐς τρία ἔτη. » Cf. Suet., Caes., 76 : « *praefecturam morum* » Cic., ad fam., IX, 15 § 5 « *noster hic praefectus moribus.* » Ces témoignages nous semblent trop positifs et trop concordants pour douter avec Mommsen (Staatsr., II, 685, nº 2, 2e éd.) de la vérité de cette délégation.

[3] Dio Cass., l. l., « καὶ τὰς ἀρχὰς τά τε ἄλλα ὅσα ὁ δῆμος πρῶτον ἔνεμεν ἀποδεικνύναι ἐψηφίσαντο. » Il s'agit ici uniquement des magistratures, nommées par le δῆμος, c'est-à-dire par les *comitia,* non pas des magistratures plébéiennes, nommés par le πλῆθος ou les *concilia plebis.* Le droit de César ne fut étendu aux magistratures plébéiennes qu'en 45. Voyez plus loin.

[4] Voyez plus haut.

[5] Cf. Dion. Cass., XLIII, 21.

[6] Dio Cass., XLIII, 42, cf. Lange, III, 451.

[7] Cf. Dion. Cass., XLIII, 46, § 1.

[8] Dio Cass., XLIII, 42-45.

tures plébéiennes, vint compléter les pouvoirs du Dictateur et lui assurer une puissance vraiment monarchique [1].

Le consulat décennal lui fut offert, mais refusé [2].

Il reçut le prénom héréditaire d'*Imperator* [3], et le surnom de *Liberator,* même dans les actes officiels. Un temple de la Liberté serait érigé en son honneur aux frais du trésor [4].

Il obtint le droit de porter toujours la couronne de laurier, et de se revêtir de la toge triomphale à tous les jeux publics [5].

Sa dernière victoire fut honorée de cinquante jours de supplications; et des jeux du cirque, célébrés le 21 avril, rappelleraient aux générations futures l'anniversaire du jour où l'heureuse nouvelle de la victoire était arrivée à Rome [6]; les anniversaires des jours qui avaient été marqués par des victoires de César, furent déclarés des jours fériés [7].

La statue d'ivoire de César figurerait sur une table à brancards *(ferculum)* dans les cortèges du cirque [8].

Ajoutez à cela un palais bâti aux frais de l'État, et orné d'un portique et d'un fronton *(fastigium),* comme les temples des dieux [9], une statue dans le temple de Quirinus avec l'inscription *Deo invicto,* et une autre parmi celles des rois au Capitole [10].

Tant de preuves de flatterie et de servilisme ne suffisaient pas. Les sénateurs rivalisaient à l'envi dans l'invention de

---

[1] Dio Cass., XLIII, 45, § 2.

[2] Dio Cass., l. l. Suet., Caes., 76, App., B. C., II, 106, 107.

[3] Dio Cass., XLIII, 44, § 2, Suet., Caes., 76.

[4] Dio Cass., XLIII, 44, § 1, cf. App., B. C., II, 106, « νεὼς ἐψηφίσαντο. » Suet., Caes., 76, « *templa.* »

[5] Dio Cass., XLIII, 43, § 1, cf. Suet., Caes., 45 : « *jus laureae coronae perpetuo gestandae.* »

[6] Dio Cass., XLIII, 42, § 2-3.

[7] « αἷς αὐτὸς ἡμέραις ἐν παρατάξεσιν ἐνίκα » cf. Dion. Cass., XLIII, 44, § 6, Lange, III, 452, n[e] 8.

[8] Dio Cass., XLIII, 45, § 2, Cic., ad Att., XIII, 28, § 3, 44, § 1, cf. Suet., Caes., 76 : « *tensam et ferculum circensi pompa.* » La *tensa* fut accordée seulement plus tard. Voyez plus loin.

[9] Dio Cass., XLIII, 44, § 6, cf. Cic., ad Att., XII, 45, § 3. Phil., II, 43 110 : « *fastigium* » Plut., Caes., 63 : « τῇ Καίσαρος οἰκίᾳ προςκείμενον..... τῆς βουλῆς ψηφισαμένης ἀκρωτήριον » Flor., IV, 2, § 91 : « *fastigium in domo.* »

[10] Dio Cass., XLIII, 45, § 3, cf. Cic., ad Att., XIII, 28, § 3 : « *Quirini contubernalem* » p. Dejot, 12, § 33 : « *statua inter reges posita.* »

nouveaux honneurs qui furent aussitôt décrétés. Les ennemis mêmes de César favorisaient secrètement cette tendance. Ils espéraient que cet excès d'honneurs finirait par rendre César odieux au peuple [1].

Une première série de décrets [2] suivit de près, ce semble [3], son retour d'Espagne.

Le vainqueur est honoré du surnom de *pater patriœ* [4], qui fera partie des titres officiels par lesquels il est désigné sur les monnaies. Un temple élevé à la Concorde et une fête annuelle en l'honneur de cette déesse rappelleraient le souvenir de la pacification de l'Empire.

César obtient les privilèges de porter toujours, même en ville, le vêtement triomphal [5], et de siéger sur la chaise curule; aux jeux publics, il s'assiérait sur le banc tribunicien au milieu des tribuns en fonctions.

Ses licteurs porteraient toujours les faisceaux ornés de lauriers; des dépouilles opimes seraient consacrées à Jupiter Feretrius au nom de César, comme s'il avait tué en combat singulier un général ennemi. Au retour des fêtes latines, il rentrerait en ville à cheval. Son jour de naissance, le 12 juillet, fut déclaré jour férié [6]; enfin, des statues lui seraient élevées dans les villes de l'Empire, dans tous les temples de Rome, et deux statues de César orneraient la tribune aux harangues. Elle porteraient l'une la couronne civique, l'autre la couronne obsidionale [7].

Peu après une nouvelle série de sénatus-consultes [8] déclara

---

[1] Nic. Damasc., vit. Caes., 20, (Dind., I, p. 112), cf. Dion. Cass., XLIV, 3, § 1, 7, § 2 suiv., Plut., Caes., 57.

[2] Dio Cass., XLIV, 4.

[3] Lange, III, 457.

[4] Cf. Liv., Epit. CXVI, Suet., Caes., 76, Flor., IV, 2, § 91, App., B. C., II, 106.

[5] Cf. App., B. C., II, 106 « ἀεὶ θριαμβικῶς ἠμφιεσμένον. »

[6] Cf. Corp. Inscr., I, p. 324 et 328.

[7] Cf. App., B. C., II, 106, Suet., Caes., 76, « *simulacra juxta deos.* » Flor., IV, 2, § 91 : « *circa templa imagines.* » Nic. Dam., vit. Caes., 20, (Dind., I, 113) : « χρυσοῦς ἀνδριάς, ὥσπερ ἐψήφιστο, ἐπὶ τῶν ἐμβόλων », cf. Cic., p. Dej., 12 § 34.

[8] Dio Cass., XLIV, 5.

la personne de César sacrosainte [1], et accorda au Dictateur la censure à vie et sans collègue. On le chargea de l'exécution d'immenses travaux publics, la construction d'un nouveau local du Sénat qui serait nommé *Curia Julia*, le dessèchement des marais pomptins, et le percement de l'isthme de Corinthe. Le mois *Quintilis* serait appelé *Julius* [2], et une tribu, tirée au sort, *tribus Julia*. Enfin le pontificat suprême était déclaré quasi héréditaire dans la famille de César, même en faveur d'un fils adoptif [3].

Il était presque impossible d'étendre encore les pouvoirs réels de César; mais la flatterie des uns, la perfidie des autres surent imaginer des honneurs nouveaux qui dépassaient de loin tous les décrets antérieurs.

Le Sénat [4] décida donc de valider par anticipation tous les actes futurs du Dictateur, et imposa aux magistrats de prêter, à leur entrée en charge, serment *in acta Caesaris* [5].

Il lui accorda le droit de siéger sur une chaise d'or au Sénat et sur le tribunal [6], et de porter la tenue royale. Des vœux seraient formés annuellement [7] au nom du peuple pour son salut; sa personne serait entourée d'une garde de chevaliers

---

[1] Cf. Liv., Epit. CXVI: « *sacrosanctus* » App., B. C., II, 106 : « καὶ τὸ σῶμα ἱερὸς καὶ ἄσυλος εἶναι » ib. 144. Nic. Damasc., vit. Caes. 22 (Dind., I, 116) : « ἱερὸν πρὸς πάντων ».

[2] Cf. App., B. C., II, 106, Flor., IV, 2, § 91, Suet., Caes., 76, Censorin., de die nat., 22, § 16. Macrob., Saturn., I, 12, § 34 : « *Lex Antonia de mense Quintili Julio appellando.* »

[3] Cf. Dion. Cass., l. l. § 3. « τὸν δὲ δὴ υἱὸν, ἄν τινα γεννήσῃ ἢ καὶ ἐσποιήσηται, ἀρχιερέα ἀποδειχθῆναι ἐψηφίσαντο. » Voyez A. Bouché-Leclercq, *les Pontifes de l'ancienne Rome,* 337. Paris, 1871.

[4] Dio Cass., XLIV, 6, § 1-2.

[5] Cf. App., B. C. II, 106 « τὰς ἀρχὰς εὐθὺς καθισταμένας ὀμνύναι, μηδενὶ τῶν ὑπὸ Καίσαρος ὁριζομένων ἀντιπράξειν ».

[6] Cf. Suet., Caes., 76 : « *Sedem auream in curia et pro tribunali.* » App., B. C., II, 106, Flor., IV, 2, § 91. « *Suggestus in curia* » Cic., de div., I, 52, § 119, cf. Plin., H. N., XI, 37, (71), § 186. « *Illo die quo primum in sella aurea sedit et cum purpurea veste processit* ». Val. Max., I, 6, § 13. Dion. Cass., XLIV, 11, § 2, Cic., Phil., II, 34, § 85, Plut., Caes., 61.

[7] Dio Cass., l. l. « κατ' ἔτος ἕκαστον ». App., B. C., II, 106, a confondu les vœux annuels avec les fêtes quinquennales.

et de sénateurs [1]; et tous se lient par serment de veiller tous et chacun à son salut [2].

On invoquerait dans les serments officiels la fortune de César. Honoré comme héros, il aurait des fêtes quinquennales, un collège de Luperci Juliani [3]; et dans tous les jeux de l'amphithéâtre à Rome et en Italie un jour serait consacré à César.

Ces résolutions furent suivies peu après de décrets nouveaux [4].

Aux jeux du théâtre on placerait en l'honneur de César une chaise d'or et une couronne d'or, ornée de pierreries, comme on le faisait en l'honneur des dieux [5]; de même, comme les dieux, il aurait à la pompe du cirque son char de cérémonie (*tensa*) [6]. Enfin, il fut divinisé sous le nom de *Jupiter Julius*, desservi par un *flamen* spécial [7], et honoré d'un temple, consacré à *Jupiter Julius* et à la déesse *Clementia* [8]. Cependant, tout en le proclamant dieu, on lui décréta un tombeau en deçà du *pomoerium*.

Ces derniers sénatus-consultes qui attribuaient à César tous les honneurs divins et humains [9], furent votés en son absence. De la sorte on y verrait la libre expression de la volonté du Sénat [10]. Le Sénat, conduit par le consul Antoine, les préteurs et tous les autres magistrats, se rendit solennellement au *forum* pour y présenter ses décrets à César [11]. Les sénatus-consultes

---

[1] César n'accepta pas cette garde. Dio Cass., XLIV, 7, § 4, Plut., Caes., 57.

[2] Suet., Caes., 84 : « *jus jurandum quo se cuncti pro salute unius astrinxerant,* » cf. ib., 86, App., B. C., II, 124, etc.

[3] Cf. Suet., Caes., 76 : « *lupercos.* »

[4] Dio Cass., XLIV, 6, § 3-4, 7, § 1.

[5] Cf. Suet., Caes., 76 : « *suggestum in orchestra* » Flor., IV, 2, § 91 : « *in theatro distincta radiis corona* ».

[6] Cf. Suet., Caes. « 76 *tensam et ferculum circensi pompa* ». Dio Cass., XLIV, 6, § 3 « κἀν ταῖς ἱπποδρομίαις ὀχὸν ἐπάγεσθαι ». Jusque là la statue de César était transportée dans ce cortège sur un *ferculum*. Cf. Dion. Cass., XLIII, 44, § 2 : « καὶ τότε μὲν ἀνδριάντα αὐτοῦ ἐλεφάντινον, ὕστερον δὲ καὶ ἅρμα ὅλον..... πέμπεσθαι ».

[7] Cf. Suet., Caes., 76 : « *pulvinar, flaminem,* » Cic., Phil., II, 43, § 100.

[8] Cf. App., B. C., II, 106, Plut., Caes., 57.

[9] Suet., Caes., 84 : « *sc. quo omnia simul ei divina atque humana decreverat.*

[10] Dio Cass., XLIV, 8.

[11] Nicol. Dam., vit. Caes., 22 (Dind., I, 115, 116), Suet., Caes., 78, Plut., Caes., 60, cf. Liv., Epit. CXVI.

furent gravés en lettres d'or sur une table d'argent, et déposés aux pieds de Jupiter Capitolin [1].

Bientôt après César fut nommé par le Sénat *Dictateur à vie* [2], et il allait être proclamé roi [3], titre qui d'après les livres sibyllins lui était nécessaire pour triompher dans la guerre contre les Parthes, dont la conduite lui avait été déléguée par le Sénat [4]. Mais le meurtre de César, perpétré par les conjurés au Sénat même, le 15 mars 44, prévint le vote du rétablissement de la royauté [5].

P. WILLEMS.

A continuer.

---

[1] Dio Cass., XLIV, 7.

[2] Voyez plus haut.

[3] Dio Cass., XLIV, 15, Plut., Caes., 60, 65, Suet., Caes., 80, App., B. C., II, 110, Nic. Dam., vit. Caes., 21 (Dind., I, 113, 115).

[4] Dio Cass., XLIII, 51.

[5] Dio Cass., XLIV, 16 suiv., App., B. C., II, 115 suiv., Plut., Caes., 63 suiv., Brut., 14 suiv., Nic. Damasc., vit. Caes., 24 (Dind., I, 119).

LA GRAMMAIRE ANGLAISE.

Les langues modernes sont généralement en faveur aujourd'hui. Tout le monde reconnaît et vante leur utilité; tout le monde recommande leur enseignement, même aux dépens des langues anciennes.

Mais, il faut l'avouer, si les langues modernes ont des amis nombreux, si leur enseignement trouve des défenseurs zélés, il y a, dans le nombre, des amis bien indiscrets, des défenseurs bien compromettants. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à voir les motifs de leur préférence.

C'est d'abord et surtout l'utilité pratique. On voyage, on a des rapports avec l'étranger: il faut bien savoir l'allemand, l'anglais, un peu l'italien, si cela est possible, pour pouvoir causer en chemin de fer, donner ses ordres et s'expliquer à l'hôtel, etc. — du moins, c'est si agréable, et quand on ne le sait pas, on est souvent gêné et embarrassé. Par contre, où est l'utilité du grec ou du latin? En a-t-on bien besoin? Jamais dans la vie pratique. — On raisonne à peu près comme le Recteur magnifique de l'université de Louvain dans le *Vicar of Wakefield:* « Je n'ai jamais appris le grec, et je n'ai jamais trouvé qu'il me manquât. J'ai eu mon grade sans savoir le grec; je jouis de 10,000 florins par an, sans grec; je mange bien, je bois bien et je digère bien, sans grec. Bref, ne sachant pas le grec moi-même, je n'en vois pas l'utilité. »

Une autre raison, souvent alléguée en faveur des langues modernes, c'est que celles-ci sont plus faciles à apprendre. De grammaire, peu ou point; enseignement *pratique*, sans ennuyer les élèves avec toutes ces déclinaisons et conjugaisons, ces règles et ces analyses, et tout ce fatras de théories stériles. On leur apprend l'allemand ou l'anglais en causant, en les amusant, tout au plus en lisant avec eux des anecdotes et, plus tard, quelque joli roman. Aussi l'idéal du professeur de langues modernes, c'est la *bonne* étrangère. Un de nos hommes d'état les plus distingués n'a-t-il pas, dans un discours parlementaire en faveur de l'enseignement des langues, fait

valoir ce puissant argument que « tout le monde n'est pas assez riche pour donner à ses enfants une bonne allemande et une bonne anglaise »? Le professeur d'anglais sera un *succédané*, comme disent les médecins, pour l'*english dry nurse*, peut-être pas tout à fait aussi efficace, moins agréable à prendre, mais moins cher, accessible à toutes les bourses. — Merci du compliment!

Ce n'est pas aux lecteurs de la *Revue* qu'il faudra dire ou démontrer combien cette manière de voir est erronée, combien elle serait funeste à l'enseignement des langues modernes et à l'éducation intellectuelle de la jeunesse en général. Mais le public, dont l'intérêt pour les questions d'enseignement est un bien, devrait être mis en garde contre des idées aussi fausses et qui, si elles prévalaient, finiraient par égarer, dans son organisation et dans ses méthodes, l'instruction publique, comme elles ont déjà, en grande partie, égaré l'enseignement privé et libre.

J'ai eu un jour, à ce sujet, une explication avec un gentilhomme anglais qui m'avait confié l'éducation et l'instruction de son fils, jeune homme de 16 ans. Celui-ci venait d'Eton, mais il n'avait que peu profité de ses études classiques, qu'il devait du reste continuer tout en apprenant le français et l'allemand. Il paraît que mon élève s'était plaint à son père de ce que je le tourmentais avec la grammaire, l'analyse, les comparaisons entre les différentes langues, « and all that sort of stuff. » Du moins, le père me dit un jour : « Comme mon fils ne se prépare pas pour une profession, mais qu'il sera « an independant gentleman », il n'aura pas besoin d'une connaissance approfondie et théorique des langues; il suffit qu'il les comprenne et qu'il sache s'exprimer au besoin, ce qui lui sera utile et agréable dans le monde, et surtout dans ses voyages ». — Je lui répondis à peu près ceci : J'ai toujours cru qu'un esprit cultivé, formé par une éducation et par des études vraiment libérales, était un ingrédient essentiel du « gentleman ». C'est à cette éducation, à la culture de son esprit que j'ai voulu faire servir les leçons de français que je donne à votre fils. Mais enfin, vous êtes le maître; seulement si vous trouvez qu'il n'a pas besoin de cela, je vous conseillerais de lui donner, au lieu d'un professeur, un valet de chambre français, avec lequel il pourra apprendre à causer tout aussi bien, et qui, en outre, lui rendra encore différents autres services ».

Ce qu'il y a de curieux, c'est que l'éducation classique du père était certainement beaucoup plus solide et plus complète que celle du fils; du moins, il savait encore par cœur, à l'âge de 70 ans, son Horace et son Virgile, émaillant sa conversation de citations latines. Mais il était en même temps épris des progrès modernes, et la « méthode Ollendorf » lui paraissait comme une des plus belles inventions de notre siècle. Ce sont peut-être ces mêmes progrès qu'on nous vante tant depuis quelque temps; ce sont ces « méthodes pratiques et faciles » pour apprendre une langue sans grammaire et sans ennui, en six mois, ou en un nombre déterminé de leçons, qui constituent la « grande révolution » dans le domaine de l'enseignement dont on parle. S'il en est ainsi, gardons-nous de suivre le mouvement révolutionnaire, dussions-nous passer pour des arriérés et pour des routiniers; contentons-nous de réformer et de perfectionner nos méthodes; mais ces réformes et ce progrès devront se faire dans une direction tout opposée à la prétendue révolution.

De la grammaire, vous n'en voulez pas ou le moins possible; — nous cherchons dans l'étude des langues surtout l'occasion de faire de la grammaire, et moins une langue offrirait cette occasion, moins elle serait propre pour servir à un enseignement pédagogique, à l'éducation intellectuelle, qui est notre véritable tâche.

Vous voulez apprendre à vos élèves l'allemand ou l'anglais qu'il leur faudra pour causer en chemin de fer ou pour discuter à l'hôtel le menu du souper ou le prix de la chambre; — nous voulons les mettre à même de lire Shakspeare et Goethe, Burke et Fichte, Macaulay et Ranke; car nous sommes d'avis qu'un entretien avec les plus grands génies d'un peuple, avec les poètes, les philosophes, les historiens, les hommes d'état immortels, vaut mieux encore qu'une conversation avec un maître d'hôtel ou un commis voyageur. Au reste, l'un n'empêche pas l'autre, et il se trouvera, en fin de compte, qu'un enseignement vraiment pédagogique est le meilleur même au point de vue de l'utilité pratique.

Ce ne serait donc pas, à nos yeux, une recommandation pour les langues modernes, s'il était vrai, ce qu'on dit, que la grammaire y a peu à voir ou à faire, qu'on peut les *apprendre* sans les *étudier*, rien qu'en causant, par une pratique qui ne demande ni observation, ni réflexion, ni raisonnement,

Mais cela n'est pas.

En effet, est-il admissible, même *à priori,* qu'une langue dans laquelle s'est incarné le génie particulier et le travail intellectuel d'une grande nation, dans laquelle les idées les plus sublimes, les pensées les plus profondes, les nuances les plus délicates de la logique ont trouvé leur expression, — est-il admissible qu'une telle langue puisse être *sans grammaire,* c'est à dire qu'elle ne possède pas les formes distinctes répondant à son contenu, les organes remplissant ces fonctions?

Pourtant, quant à l'anglais, c'est convenu et reconnu : il n'y a pas de grammaire anglaise, ou, du moins, c'est si peu de chose qu'on pourrait l'enseigner et l'apprendre en quelques heures, si cela valait la peine.

Si je m'inscris en faux contre cette opinion, je sais que j'ai affaire à très-forte partie, savoir à un préjugé très-répandu et profondément enraciné, appuyé en outre sur une apparente évidence. En consultant une « grammaire anglaise », c'est-à-dire un des livres d'enseignement ainsi nommés, qu'y trouve-t-on? Une déclinaison très-rudimentaire, une conjugaison presque effacée, le verbe n'ayant que quatre ou cinq formes distinctes, la loi de l'accord à peine perceptible et d'une application apparemment très-confuse; pour le reste, une collection de « règles » qu'il faut observer pour éviter certaines fautes. C'est peu, et ce peu ne vaut pas grand'chose. Quand vous connaîtrez tout cela, et que vous l'observerez et l'appliquerez strictement, encore commettrez-vous une foule de fautes, et vous ferez un anglais impossible. Là où votre grammaire vous abandonne, où elle n'a su vous donner la règle, la raison, on vous renverra à l'usage, à la pratique qu'il faut suivre. Mais si l'usage et la pratique ont à faire le plus difficile de la besogne, ce que la grammaire a trouvé au-dessus de ses forces, celle-ci aurait pu leur abandonner le reste également et s'effacer tout-à-fait.

Il me semble cependant que ces dédains et ces reproches, s'ils sont plus ou moins fondés, s'adressent *aux grammaires* anglaises plutôt qu'à *la grammaire* anglaise. Que celle-ci remplisse sa tâche, qu'elle explique les phénomènes du langage, qu'elle analyse ses formes en indiquant leur valeur logique exacte, qu'elle rende compte des différences dans l'expression en les ramenant à des distinctions et à des nuances dans la pensée exprimée, — et la grammaire anglaise méritera bien

qu'on l'étudie et deviendra un puissant moyen d'éducation intellectuelle. Cette tâche de la grammaire anglaise ne sera ni petite ni facile, mais aussi elle ne sera pas ingrate. Le génie anglais se distingue par une logique admirable de justesse, de lucidité et de bon sens. Les bons auteurs anglais sont les meilleurs maîtres qu'on puisse trouver pour l'art de penser juste. La langue anglaise a developpé et possède des formes grammaticales pour toutes les nuances de la pensée. Seulement ces formes grammaticales sont en très-grande partie d'une autre nature que celles dont la plupart des grammaires, calquées sur le modèle de la grammaire latine, s'occupent presque exclusivement.

Dans les langues anciennes, et surtout dans le latin, les rapports grammaticaux, les *formes* de la pensée, trouvent leur expression principalement dans la *flexion.*

Dans les langues modernes, et plus que dans aucune autre, dans l'anglais, ces mêmes fonctions sont remplies par une classe de *mots* pour laquelle notre terminologie grammaticale n'a pas de nom distinctif. Quelques grammairiens allemands (K. F. Becker et son école) les nomment *Formwörter,* mots de *forme* (grammaticale), pour les distinguer des *Begriffswörter,* mots exprimant des notions ou des idées. Un linguiste anglais, John Earle, propose de nommer ceux-ci « mots représentatifs », ceux-là « mots symboliques ».

Dans tous les cas, cette distinction, très-importante et bien fondée, ne coïncide nullement avec notre division des mots en variables et invariables. Les *Formwörter* ou *Symbolic words* ne sont pas seulement ce que nous appelons des « particules »; outre les prépositions, les conjonctions et beaucoup d'adverbes, ils comprennent l'article, les adjectifs déterminatifs, les pronoms, les verbes auxiliaires et le verbe être comme verbe syntaxique ou copule, c'est-à-dire quand il n'est pas attribut. La ligne qui les sépare des *Begriffswörter, Representative Words,* n'est pas toujours si bien tracée qu'un mot ne puisse quelquefois être classé dans l'un et dans l'autre groupe, selon l'emploi qu'on en fait. Mais la distinction est bien fondée et des plus importantes. Les idées d'être, d'action et de qualité forment le *contenu,* la matière ou substance de la pensée; les rapports de ces idées entre elles ou avec l'être pensant, en constituent la forme. Or, ces idées-là s'expriment par les *Begriffswörter,* — substantifs, verbes, adjectifs —; ces rapports sont exprimés ou par la

flexion des *Begriffswörter* eux-mêmes, ou par des mots distincts, *Formwörter*.

Je crois qu'en général les grammairiens ont une préférence pour la flexion, la considérant comme la forme grammaticale supérieure, plus parfaite, les *Formwörter* comme une sorte de pis-aller, un moyen de se tirer d'affaire tant bien que mal lorsque la flexion fait défaut. Cependant telle n'est pas l'opinion de tous, et J. Earle, par ex., ne tarit pas d'admiration pour la beauté, les nuances variées et délicates que l'emploi des *Symbolic Words* imprime à la pensée et à son expression dans les langues modernes et surtout en anglais. Il attribue à une raison analogue, en grande partie du moins, la supériorité qu'il reconnaît au grec sur le latin. L'ancien latin, en effet, semble être très-pauvre en *mots symboliques*, et ceux qu'on trouve dans le latin classique ont un air artificiel et factice; ils paraissent avoir été créés et introduits sous l'influence de l'étude du grec et par une imitation, peut-être inconsciente, de cet idiôme.

Quoiqu'il en soit, puisque, en anglais, les mots symboliques tiennent en grande partie la place et remplissent la fonction de la flexion d'autres langues, cela n'est évidemment pas une raison pour dire qu'il n'y a pas de grammaire anglaise, ou que celle-ci a moins d'importance. Sa tâche sera un peu différente, ayant à expliquer surtout la valeur et la signification syntaxique de ces mots symboliques; mais elle ne sera ni moins importante, ni moins instructive, et certainement pas plus facile.

La conjugaison anglaise, par exemple, en tant que flexion, ne comprend que quatre ou cinq formes, cinq ou six au plus, si l'on compte la 2e personne du sing., qui n'est presque plus usitée :

write, writing, wrote, written, writes, writest,
rēad, rēading, rĕad, rēads, rēadest.

Mais voyons maintenant les formes composées de la conjugaison anglaise, obtenues au moyen de « mots symboliques », — verbes auxiliaires, combinés avec ces formes simples.

1. Passé composé (infinitif, impératif, participe, parfait et plus-que-parf.) : have written, having written, I have written, I had written.

2. Présent et imparf. composés avec *do :* I do write, I did write, etc.

3. Conjugaison complète composée de *be* avec le part. prés. : I am writing, I was writing, I have been writing, etc.

4. Formes modales composées (Potential) : I will write, He shall write, I must wr., I can wr., You may wr., I dare wr., I need not wr., etc.

5. Futur et futur antérieur : I shall wr., He will wr., I shall have written, He will have written, etc.

6. Conditionnel présent et passé : I should wr., He would wr., I should have written, He would have written, etc.

7. *a*. Futur périphrastique : I am to write, etc.

b. Idem, futur imminent : I am going to write, etc.

c. Idem, futur obligé : I have to write, etc.

Ces trois formes périphrastiques rendent possible un *futur dans le passé :* I was to write, I was going to write, I had to wr.

8. La voix passive : *be*, conjugué à toutes les formes précédentes, simples ou composées (excepté nº 2), avec le part. passé : The letter is written, was written, has been written, had been written, is being written, must be written, will be written, will have been written, would be written, is to be written, has to be written, etc.

Cela constitue-t-il une conjugaison pauvre ou peu complète? Et cela n'est pas même tout; il faudrait y ajouter l'infinitif avec la prép. *to,* le part. prés. comme gérondif, régi par toutes les prépositions, les adverbes de signification modale et ceux qui indiquent le temps par rapport à la personne qui parle, ou plutôt par rapport au moment de la parole.

Toutes ces formes, cependant, ont leur signification précise, tantôt répondant à celle de quelque forme infléchie des langues à flexion, tantôt peut-être ne trouvant pas d'expression distinctive et exactement équivalente dans les autres langues. Si, par exemple, le futur français : « Il écrira », peut se traduire en anglais :

1. He will write,
2. He shall write,
3. He is to write,
4. He is going to write,

chacune de ces quatre phrases a une signification parfaitement distincte des autres. De même, l'imparfait français : « J'écrivais », se traduira : I wrote, ou : I did write, ou bien : I was writing, non sans que chaque fois le sens de la phrase soit modifié par rapport au temps ou au mode d'affirmation.

J'ai pris pour exemple la conjugaison; j'aurai pu choisir tout autre chapitre de la grammaire pour démontrer que l'anglais n'est pas une langue grammaticalement pauvre, ni simple, ni facile. La grammaire aura à expliquer toutes ces formes variées, non seulement dans leur mécanisme, mais encore, et surtout, dans leur signification, en premier lieu pour que l'étudiant comprenne mieux l'anglais qu'il lira ou entendra, pour qu'il y saisisse ces nuances de la pensée qu'une traduction, même la meilleure, ne peut pas toujours rendre fidèlement; en second lieu pour que, en écrivant ou en parlant anglais lui-même, il se serve de ces formes correctement, avec discernement et en connaissance de cause.

On le voit, la grammaire anglaise sera presque toute de syntaxe. Et c'est une syntaxe riche, très-intéressante et instructive, quelquefois subtile et non sans difficulté. Elle vient donc en temps utile dans notre plan d'études en ne commençant qu'en quatrième pour être continuée en troisième et en seconde. Les élèves ayant fait de la grammaire depuis plusieurs années sur le latin, sur le grec, sur l'allemand, en comparant ces langues avec le français, on peut et on doit leur demander autre chose que d'apprendre les paradigmes des déclinaisons et des conjugaisons. Une syntaxe sérieuse, l'analyse de la parole, qui en même temps sera l'analyse de la pensée, dont celle-là n'est que le corps organique, formera un cours de logique naturelle, fait sur le vif et tout-à-fait adapté à l'intelligence de jeunes gens de 14 à 16 ans, préparés déjà par la comparaison de plusieurs idiômes. Ce n'est pas pour de tels élèves que peut convenir la méthode du « *English made easy* ». Un cours de grammaire anglaise tel qu'il doit être donné en troisième, fera de fréquents retours vers la grammaire déjà apprise des autres langues, donnera lieu à des comparaisons intéressantes et instructives et offrira l'occasion d'approfondir une foule de questions, de les éclaircir en les présentant sous un nouveau jour.

Mais une telle grammaire anglaise se trouve-t-elle faite? J'en doute; si elle existe, je ne la connais pas. Et ce ne sera pas justement la chose la plus facile du monde de la faire. Les grammaires ordinaires et qui sont le plus en usage, ne touchent pas même aux véritables difficultés, aux questions embarrassantes, ou essaient de les tourner au lieu de les attaquer de front et de les résoudre. Les prétendues règles qu'elles donnent

sont souvent d'un vague, d'une confusion, d'une incorrection même qui doivent choquer l'étudiant habitué déjà à traiter d'une manière plus sérieuse et plus précise les questions de ce genre.

Que dire, par exemple, des « règles » suivantes que je prends presque au hasard, dans la Grammaire anglaise de Plate?

« L'article indéfini s'emploie en anglais devant les noms de » poids, de mesure, de nombre ou des divisions du temps. »

D'après cette règle, il serait donc incorrect de dire: Sugar is sold by *the* pound, silk by *the* yard. *The* year, *the* month, *the* day, ne pourraient se rencontrer dans aucune phrase.

« L'art. ind. se met en anglais devant les noms qui désignent » la nation, la religion, le rang (état), la profession, le titre. »

Ne dites donc jamais: the king, the duke, the general, the protestant, ni, sans article, catholicism, etc., mais toujours: a king, a duke, etc.

« To do, comme verbe auxiliaire au présent et à l'imparfait, » s'emploie dans les phrases interrogatives et négatives. »

Il serait donc faux de dire: Who lives in that house? Who won the race? Whose horse came in first? What book lies there on the table? — The enemy gave no quarter. Cromwell never lost a battle.

« Le *positif* s'emploie pour exprimer un *comparatif* d'égalité » qui se rend affirmativement par *as-as* = aussi-que, et néga- » tivement par *not so-as* = pas aussi-que. »

Un *comparatif* exprimé par le *positif*, et ce comparatif, après avoir été *exprimé* par le positif, *se rend* encore affirmativement par *as-as*, et négativement par *not so-as*.

« Au lieu de l'infinitif du verbe actif français on emploie » souvent celui du verbe passif en anglais. »

Souvent! Quand vous voudrez, seulement pas toujours; il faut varier un peu.

Prenons maintenant quelques règles dans « Sadler, *Cours gradué de thèmes!* »

« Bien que l'article *an* ou *a* réponde à *un* et *une*, il ne faut » pas s'en servir pour indiquer un seul objet de l'espèce par » rapport au nombre; dans ce cas il faut employer l'adjectif » numérique *one*. »

Tout cela pour dire: *a, an* = un, une, art. indéf. *one* = un, une, adj. numéral, — et pour ne pas dire, ce qu'il fallait pour-

tant ajouter : *one* = un, une, adjectif déterminatif, opposé à *other* = autre.

« Il ne faut pas traduire l'art. français *le*, *la*, *les*. quand le » nom qui suit est employé dans le sens général. »

Comment traduiriez-vous donc cette phrase : « L'éléphant est le plus sage des animaux? » Ou n'est-ce pas là le « sens général? »

« Pour interroger sans le verbe *avoir* ni le verbe *être*, il faut » prendre l'auxiliaire *do* pour le présent et *did* pour le passé. » Mettez l'auxiliaire avant le pronom. »

Comme cela est clair et concis, et surtout complet! Il n'est pas question dans tout le chapitre « sur les interrogations, » ni de pronoms interrogatifs, ni d'adjectifs ou d'adverbes interrogatifs; il ne s'agit que de « l'auxiliaire » et du « pronom. » Cependant dans une note on ajoute : « Quand la phrase inter» rogative commence par un nom, il faut faire l'inversion, et » commencer par l'auxiliaire en anglais, après cela on met » immédiatement le nom. Le pronom personnel se supprime. »

Si la grammaire prétend enseigner l'art de bien parler, il faut avouer qu'elle ne prêche pas toujours d'exemple. Le cas où le mot interrogatif est le sujet ou un complément du sujet, n'est pas du tout prévu dans les règles données, et si vous y appliquez celles-ci, vous ferez des constructions non seulement incorrectes, mais monstrueuses.

« Pour le présent et le passé de l'*indicatif* des verbes *to be*, » être, et *to have*, avoir, la négation *not*, qui répond à *ne pas*, » se met après le verbe, mais dans les autres temps on la met » entre le signe verbal *shall*, *will*, *may*, etc., et le verbe.

» Avec les autres verbes, on emploie *do not* au présent et *did* » *not* au passé, en les mettant immédiatement après le nom ou » pronom qui sert de sujet.

» Pour les autres temps de tous les verbes, la négation se » met après le signe. »

Montrons-nous de bonne volonté en essayant de comprendre tout cela le mieux que nous pourrons, jusqu'à cette terminologie originale : « La négation se met après le signe. » Mais appliquez donc ces règles lorsque la négation est exprimée par no, nor, neither, never, none, nothing, nowhere, etc., et voyez quel anglais cela fera!

Remarquez encore la forme que Sadler donne à ses règles :

« Il faut, on fait, on met ceci ou cela. » Ce n'est pas l'analyse de la phrase anglaise, l'explication de sa forme grammaticale; c'est un procédé mécanique pour transformer le français en anglais. L'élève sera une machine à traduire.

Ce sont là quelques échantillons de ce que contiennent ces grammaires; et c'est à peine qu'on y trouvera une règle qui vaille mieux que celles que j'ai citées.

Ne parlons pas de ce qu'elles devraient contenir. Les questions les plus importantes, les problèmes les plus difficiles à résoudre n'y sont pas même effleurés. N'y cherchez rien sur la construction de l'accusatif avec l'infinitif, qui est pourtant si fréquente et en même temps si régulière en anglais, rien qui ressemble à un exposé complet de l'emploi qu'on y fait du participe présent comme forme substantive du verbe, etc., etc. C'est par « l'usage » qu'il faut apprendre ce que la grammaire n'a su expliquer. Je ne dis pas qu'on ne l'*apprenne* pas ainsi jusqu'à un certain point; mais on ne le *comprendra* pas grammaticalement.

La grammaire doit déterminer et expliquer aussi exactement que possible la valeur logique, la signification de chaque forme grammaticale. C'est là, selon mon opinion, sa véritable tâche; ce n'est qu'*indirectement* qu'elle enseignera ou du moins, qu'elle favorisera l'art de « parler et d'écrire correctement, » de bien parler.

Lorsque la forme grammaticale que présente la langue étrangère est exactement l'équivalent d'une forme correspondante de la langue maternelle ou d'une autre langue déjà apprise, celle-là se trouve expliquée par la simple traduction; on n'aura qu'à *rappeler* l'explication connue de celle-ci, puis à faire remarquer les moyens, peut-être différents, qu'emploient les diverses langues pour exprimer les mêmes rapports grammaticaux et logiques : une préposition au lieu d'une terminaison de cas, un verbe auxiliaire au lieu d'une modification radicale ou d'une terminaison de mode ou de temps, une construction avec l'infinitif ou avec le participe ou le gérondif au lieu d'une conjonction avec le verbe à une forme personnelle, etc.

Mais la langue nouvelle présentera aussi des formes grammaticales et syntaxiques auxquelles aucune forme distincte des langues déjà connues ne correspond exactement et complètement. Il est nécessaire alors de faire des distinctions logiques et grammaticales qui n'ont pas encore été faites; la grammaire

générale s'enrichit de nouvelles découvertes, la logique étend son domaine par la conquête de nouvelles formes de la pensée. Prenons un exemple des plus simples et des plus faciles : Si « *à Rome* » se traduit en latin, en allemand ou en anglais, différemment selon qu'il s'agit d'*aller* à Rome, ou d'*être* à Rome, l'élève aura à distinguer entre la *direction d'un mouvement* et le *séjour* du sujet ou le *lieu* de l'action, distinction très-importante dans la grammaire de ces trois langues, tandis que la grammaire française ne présente guère l'occasion de s'en occuper.

La grammaire, pas plus que tout autre science, ne peut se passer d'une terminologie spéciale. Celle-ci doit être précise, et aussi simple que possible, sans être incomplète ou équivoque. Il ne sera ni nécessaire ni convenable de donner de chaque terme grammatical une définition en règle ; l'usage qu'on en fait, l'application constante aux exemples, aux cas particuliers, expliqueront ces termes mieux qu'une définition ne pourrait le faire, pourvu que cette application, cet usage soit toujours conséquent et correct. Une telle terminologie ainsi employée permettra de formuler les lois et les règles grammaticales avec plus de concision et de précision qu'on n'en trouve, jusqu'à présent, dans les grammaires anglaises — et autres. Mieux vaut, dans tous les cas, de ne formuler aucune règle que d'en donner une qui soit vague ou incorrecte.

J'ai essayé de démontrer que la grammaire anglaise n'est ni aussi pauvre, ni aussi facile qu'on le croit ordinairement ; qu'elle a une valeur pédagogique incontestable ; qu'elle peut compléter heureusement l'enseignement grammatical donné à l'occasion des autres langues qui la précèdent dans notre plan d'études.

Il me resterait maintenant à dire *comment*, selon mes idées, la grammaire anglaise devrait être enseignée dans les conditions où nous nous trouvons ; il me resterait à développer la *méthode* et le *plan* d'un cours de grammaire anglaise, et ses rapports avec l'ensemble de l'enseignement anglais, et à indiquer les moyens auxiliaires de cet enseignement grammatical, les conditions que devraient remplir les livres classiques pour faciliter et favoriser la besogne du professeur.

C'est ce que je me propose de faire prochainement.

TH. HEGENER.

COMPTES RENDUS.

Leçons d'arithmétique élémentaire, *par* ÉDOUARD DELVILLE, *ancien élève de l'école normale des sciences.* Tournay, Vasseur-Delmée, 1879. IV-284 p. in-8. Prix : 3 francs.

I. L'ouvrage de M. E. Delville dont nous venons de transcrire le titre, a été rédigé conformément aux programmes adoptés par le gouvernement pour l'enseignement de l'Arithmétique dans les écoles moyennes et dans les athénées royaux. Il est divisé, comme les Éléments de Bourdon, en deux parties : la première comprend les matières indiquées aux programmes des écoles moyennes, de la section des humanités et des classes inférieures de la section professionnelle dans les athénées ; la seconde est destinée aux élèves qui suivent les cours de mathématiques de la section scientifique et se préparent aux examens d'entrée aux écoles spéciales.

C'est cette division générale du livre de M. Delville qui lui donne sa physionomie particulière et qui, sans doute, le fera employer dans maints établissements d'instruction moyenne, où, jusqu'à ce jour, l'on s'est servi exclusivement de Cirodde pour l'enseignement de l'arithmétique. Le livre de Cirodde, comme l'on sait, a l'inconvénient d'être écrit, ainsi que ceux de MM. Serret et Bertrand, à un point de vue purement logique. Les matières les plus difficiles se trouvent exposées avant d'autres qui sont très-simples : la théorie complète du moindre multiple, par exemple, avant celle des fractions ordinaires ou même des fractions décimales. M. Delville, s'inspirant des principes d'une saine méthodologie, a eu le bon esprit de rejeter dans la seconde partie de ses leçons toutes les théories trop difficiles pour des commençants.

Une autre particularité qui distingue avantageusement le livre de notre ancien condisciple, c'est le recueil de problèmes avec solutions raisonnées, qui termine la première partie. Des questions analogues se trouvent dans Cirodde, mais elles sont disséminées dans trois chapitres distincts et ne sont pas assez nombreuses, ni résolues d'une manière assez méthodique. Chez M. Delville elles forment un répertoire très-étendu (il occupe le quart de l'ouvrage), auquel l'élève peut avoir recours en toute circonstance, pour y trouver des modèles de solutions raisonnées, à propos de n'importe quelle application usuelle de l'arithmétique.

Au point de vue du style, le livre de M. Delville a toutes les qualités d'un précis. Tandis que l'Arithmétique de Falisse pêche par la prolixité des explications, on pourrait peut-être reprocher à celle que nous analysons d'être trop brève. Çà et là (nos 88, 91, théorie de la racine carrée,

par exemple), l'extrême concision des démonstrations cause quelque obscurité. Quoiqu'il en soit, les Leçons d'Arithmétique de M. Delville étant destinées à servir de manuel, non à des autodidactes, mais à des élèves qui reçoivent un enseignement oral, un peu de brièveté est moins nuisible que des explications sans fin : celles-ci, trop souvent, voilent les points essentiels d'une théorie sous le luxe des détails accessoires.

Au point de vue de la disposition des matières et du style, nous n'avons donc guère que des éloges à donner aux Leçons de M. Delville. Il en est de même, en général, au point de vue du fond. Cependant, nous l'avouons, nous avons été un peu déçu. Nous espérions que les questions traitées d'une manière défectueuse dans l'ouvrage de Cirodde seraient mieux exposées dans le nouveau manuel. Peut-être les exigences des programmes et la nécessité de ne pas trop s'écarter des traditions de l'enseignement officiel sont-elles pour quelque chose dans les petits défauts auxquels nous faisons allusion. En tout cas, nous croyons bien faire, dans l'intérêt d'un livre aussi consciencieusement écrit, de signaler à l'auteur les paragraphes de son ouvrage qui, à notre sens, devraient être améliorés dans une seconde édition. Nous indiquerons en même temps les passages qui nous semblent les mieux réussis. Plusieurs des remarques que nous allons faire ont déjà été publiées dans la *Revue*, à propos des ouvrages de M. Schoonjans et de Falisse, mais nous ne pouvons pas éviter ces répétitions sans être incomplet.

II. Première partie. 11. Il aurait peut-être fallu indiquer le sens du mot milliard.

13. M. Delville oublie de signaler *explicitement* le second principe fondamental de la numération parlée, le groupement des unités des divers ordres en classes ou ordres ternaires, dont il est fait mention pourtant, à propos de la numération écrite, au nº 19. Il est vrai qu'on n'en a besoin qu'à cet endroit.

19-20. N'aurait-il pas fallu dire un mot de la numération romaine, quoique le programme officiel n'en parle pas? Elle est employée par l'auteur lui-même, dans sa collection de problèmes.

55. 1º « On peut permuter les deux derniers facteurs d'un produit. » Il vaudrait mieux employer ici le même procédé intuitif de démonstration qu'au nº 54, pour le théorème principal : le produit de deux facteurs ne change pas, quand on intervertit l'ordre des facteurs.

36. Définition de la multiplication. 59. Définition de la division. L'auteur adopte les définitions générales, attribuées d'ordinaire à Cauchy. Ces définitions sont obscures et compliquées, à moins qu'on ne les décompose en définitions plus simples, spéciales aux nombres entiers, aux fractions, aux nombres incommensurables, aux expressions imaginaires. Dès lors, pourquoi ne pas commencer par exposer ces définitions spéciales pour s'élever peu à peu aux définitions générales? On éviterait bien des difficultés, particulièrement dans la théorie de la division. Quand on procède comme Cirodde et M. Delville, on ne fait aucune mention du

reste dans la définition de la division, et néanmoins il joue un grand rôle dans la théorie. (Voir, sur ce sujet, notre compte-rendu de l'ouvrage de M. Schoonjans).

67. *Cas général de la division*. A peu près comme dans Cirodde. Soit à diviser 448063 par 847. « Il serait absurde de supposer qu'en divisant 4480 centaines, c'est-à-dire *une partie* du dividende par le diviseur 847, je trouve un quotient plus grand qu'en divisant le dividende tout entier 448063 par le même diviseur 847, etc. » Ce raisonnement ne semble pas rigoureux, car il ne s'applique pas au cas où le dividende serait 448000.

71-72. Cas où le dividende et le diviseur sont terminés par des zéros. Le raisonnement s'applique seulement au cas où le quotient est entier. Faux démontre la règle connue par un raisonnement simple et rigoureux qui s'applique à tous les cas.

101. Règle pour la recherche du moindre multiple. M. Delville a eu le bon esprit de renvoyer la démonstration de cette règle à la seconde partie. Tout le chapitre consacré à la divisibilité des nombres est extrêmement clair, à part les nos 88, 91, qui sont trop brefs.

115. L'auteur évite une petite difficulté relative aux fractions irréductibles, en se servant de la définition suivante : Réduire une fraction à la plus simple expression, c'est transformer cette fraction en une autre équivalente dont les deux termes soient premiers entre eux.

133. Multiplication des nombres fractionnaires. Il aurait fallu dire, comme Faux, qu'on peut employer et qu'on emploiera souvent, en pratique, une méthode où il n'est pas nécessaire de mettre les nombres fractionnaires sous forme de fraction. Ainsi, on dira $1855\frac{1}{31} \times 10\frac{1}{2} = 18550\frac{10}{31} + 927\frac{16}{31} = 19477\frac{26}{31}$.

163. Division d'un nombre décimal par un nombre entier. Le raisonnement ne s'applique pas au cas où le quotient est périodique, ce qui arrive le plus souvent. Même remarque pour le no 164.

173-176. Conversion des fractions décimales en fractions ordinaires. La méthode ordinaire employée ici, non seulement n'est pas rigoureuse, mais aussi n'est pas la plus naturelle. Ce sujet est le plus mal traité par les auteurs des traités d'arithmétique. Aucun auteur que nous sachions, Faux excepté, n'a exposé convenablement la théorie des fractions périodiques. Au reste, il n'y a pas grand inconvénient à cela : elle ne sert pas à grand' chose. (Voir sur cette théorie, notre compte-rendu de l'ouvrage de M. Schoonjans)

178. « Le mètre est une longueur égale à la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre passant par Paris. » Inexact : il faut dire *égale* A PEU PRÈS. Nous pensons que la vraie définition du mètre est celle-ci : c'est une longueur égale à 513074 millioniêmes de la toise étalon de France, dite toise du Pérou.

184, 186, 187. Mètre carré, mètre cube, stère. N'aurait-il pas fallu ici intercaler quelques figures ?

185. Nous croyons que le *milliare* est usité, au moins dans les annonces de nos grands journaux périodiques.

194-200. Mesures anciennes. Pourquoi ne pas donner les mesures anciennes de la Belgique, outre celles de France? La connaissance de nos anciennes mesures et monnaies est très-utile encore aujourd'hui, pour l'intelligence d'actes notariés remontant à moins d'un siècle; sur plus d'un marché, on compte encore en monnaies anciennes. M. Delville aurait pu, pour trouver de la place, abréger un peu le n° suivant.

201. Mesures anglaises. Nous ne pouvons nous associer aux paroles empruntées par l'auteur à l'annuaire de l'observatoire de Bruxelles, dont ce paragraphe est tiré: « ce tableau montrera dans quel dédale, dans quelle confusion indigne d'un siècle éclairé la routine peut laisser une nation intelligente et d'ailleurs pratiqne et progressive. » Le système métrique est facultatif en Angleterre et la conservation des anciennes mesures tient à de vieux usages auxquels il vaut mieux ne pas toucher d'une manière violente, comme nous l'avons déjà remarqué. Si l'on eut été plus patient en France, à la fin du siècle dernier, le monde civilisé n'aurait pas pour principale unité de mesure une grandeur absolument arbitraire, savoir le mètre.

206. Outre les mesures allemandes et anglaises, il aurait fallu dire un mot du florin hollandais, encore extrêmement employé à Anvers. La valeur officielle du mark allemand est 1 franc 23 centimes, et non 1 fr. 25.

207-227. Bon chapitre sur les nombres complexes. Les auteurs français récents, MM. Bertrand et Serret, suppriment à tort ce chapitre de leurs traités.

240. Extraction de la racine carrée d'un nombre quelconque. Comme Cirodde. Le raisonnement ne nous semble pas probant, pas plus que celui du n° 67. Même remarque pour le n° 371.

263. Racine carrée d'un nombre à moins d'une unité fractionnaire près, On demande la racine de $5\frac{2}{3}$ à $\frac{1}{7}$ près. L'auteur indique le moyen de trouver la racine à $\frac{1}{21}$ près, en remarquant qu'à fortiori, le résultat trouvé est exact à $\frac{1}{7}$ près. Il nous semble que ce n'est pas répondre à la question. Elle a bien son intérêt pourtant. Si l'on a à extraire la racine carrée de 5.557 à $\frac{1}{3}$ près, évidemment, en pratique, on ne calculera pas cette racine à $\frac{1}{3000}$ près.

(*Pages* 146-214). Résolution de problèmes. Excellent recueil, où l'on rencontre tous les types de questions relatives aux applications usuelles de l'arithmétique, avec des solutions raisonnées, exposées avec beaucoup de méthode. Par une inadvertance singulière, les problèmes XL à XLIX portent des n^{os} d'ordre inexacts.

Seconde partie. Ch. X. *Remarques et théorèmes sur les opérations fondamentales.* M. Delville a eu grandement raison de placer ici les conséquences du principe de l'interversibilité des facteurs d'un produit, que les élèves des écoles moyennes trouvent toujours extrêmement difficiles Le théorème du n° 332: *pour diviser un nombre par un produit de plusieurs facteurs, il suffit de le diviser successivement par chacun des facteurs*

de ce produit, aurait pu être démontré dans le cas où le quotient n'est pas entier.

Chapitre XI. Ce chapitre est consacré aux propriétés des nombres. Il devrait contenir la théorie de la recherche du moindre multiple, par le procédé qui ne suppose pas la décomposition en facteurs premiers des nombres considérés.

Chapitre XIV. Des différents systèmes de numération. Excellent chapitre pour les élèves qui se destinent aux écoles spéciales et ne craignent pas de dépasser un peu les limites des programmes.

III. Le lecteur qui nous aura suivi jusqu'ici dans cette longue série de remarques critiques, ne doit pas perdre de vue que bon nombre des observations précédentes s'appliquent tout aussi bien au manuel de Cirodde et à d'autres encore qu'à celui de M. Delville. En somme, ce dernier ouvrage nous semble répondre assez bien aux exigences de notre enseignement moyen. Clair, précis, bien subdivisé, pratique, presque toujours rigoureux, on peut le recommander avec confiance aux professeurs belges à l'égal des manuels français employés depuis longtemps dans nos établissements d'instruction publique.

Disons, pour terminer, que l'exécution typographique du livre fait honneur aux presses de l'imprimeur.

7 Septembre 1878. P. MANSION.

ACTES OFFICIELS.

UNIVERSITÉ DE L'ÉTAT, A GAND.

M. De Kemmeter (F.-L.-E.), professeur ordinaire à la faculté de droit de l'université de Gand, est, sur sa demande, déclaré professeur émérite.

Il est déchargé de ses fonctions d'administrateur-inspecteur à ladite université.

M. Wagener (Auguste), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, est chargé des fonctions d'administrateur-inspecteur à cette université. Il conserve ses fonctions professorales.

ATHÉNÉES ROYAUX. — NOMINATIONS.

A l'athénée royal d'Anvers. — Professeur, chargé du cours de sciences commerciales, M. Sobry (Jules), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, dispensé, par arrêté royal du 12 décembre 1870, de la condition du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, actuellement professeur à l'athénée royal de Tournai.

A l'athénée royal de Bruxelles. — Professeur, chargé du cours de mathé-

matiques supérieures, M. Boset (Pierre Antoine), actuellement professeur à l'athénée royal de Namur.

A l'athénée royal de Hasselt. — Préfet des études, M. Hurdebise (Aug.-Constant), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, actuellement professeur à l'athénée royal de Tournai ;

Professeur, chargé de la sixième latine, M. Kleynen (Pierre-Louis-Hubert), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur à l'athénée royal de Tournai ;

Professeur, chargé du cours de sciences commerciales, M. Demeuse (Adolphe), dispensé de la condition du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, actuellement chargé du même cours, à titre provisoire.

A l'athénée royal de Liége. — Professeur, chargé de la quatrième latine, M. De Block (Raymond), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, actuellement professeur à l'athénée royal de Mons ;

Professeur, chargé du cours de mathématiques à la section des humanités, M. Willière (Paul), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, actuellement professeur à l'athénée royal de Mons ;

Professeur, chargé du cours de flamand, M. Vercoullie (Joseph), professeur agrégé pour les langues flamande et allemande et aspirant-professeur agrégé pour la langue anglaise.

M. Gilleman (Charles), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, est nommé surveillant à l'athénée royal de Liége.

A l'athénée royal de Gand. — Professeur, chargé de la seconde latine, M. Prinz (Edouard-Charles), actuellement professeur chargé de la troisième latine ;

Professeur, chargé de la troisième latine, M. Dupont (Henri-Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, actuellement professeur à l'athénée royal d'Arlon ;

Professeur, chargé du second cours d'histoire et de géographie, chaire nouvellement créée, M. Demoulin (Joseph), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur à l'athénée royal d'Arlon ;

Professeur, chargé du second cours de flamand, chaire nouvellement créée, M. Mathys (Alphonse-Gautier), docteur en philosophie et lettres, porteur du diplôme de capacité institué par l'arrêté royal du 27 janvier 1863, pour l'enseignement de la langue flamande, actuellement professeur à l'athénée royal de Liége.

A l'athénée royal de Namur. — Préfet des études, M. Keiffer (Dominique), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur à l'athénée royal de Gand ;

Professeur, chargé de la cinquième latine, M. Galand (Gustave), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur à l'athénée royal de Hasselt ;

Professeur, chargé du cours de mathématiques supérieures, M. Charlier (Omer), actuellement professeur chargé du cours de mathématiques à la section des humanités ;

Professeur, chargé du cours de mathématiques à la section des humanités, M. Loppens (Henri), actuellement professeur chargé du cours de mathématiques à la section professionnelle ;

Professeur, chargé du cours de mathématiques à la section professionnelle, M. Pallemaerts (Bernard), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, actuellement professeur à l'athénée royal d'Arlon ;

Professeur, chargé du cours d'histoire et de géographie, M. Struman (Léopold), docteur en philosophie et lettres, actuellement chargé du même cours, à titre provisoire.

A l'athénée royal de Mons. — Professeur, chargé du cours de mathématiques à la section professionnelle, M. Descamps (Léon), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, actuellement professeur à l'athénée royal d'Arlon.

Professeur chargé de la cinquième latine, M. Bertrand (C.-J.), actuellement professeur chargé de la sixième latine ;

Professeur chargé de la sixième latine, M. Spineto (E.), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de sixième latine à l'école moyenne communale d'Ixelles.

A l'athénée royal de Tournai. Professeur, chargé de la rhétorique latine, M. Demoor (Désiré), actuellement professeur chargé de la deuxième latine;

Professeurs, MM. Van Orshoven (Léon-Jean-Baptiste), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur à l'athénée royal de Namur, et Thomas (Alfred), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de troisième et quatrième latines au collège communal d'Ypres.

Les attributions de MM. Van Orshoven et Thomas seront réglées par disposition ultérieure.

A l'athénée royal d'Arlon. — Professeur, chargé de la troisième latine et de la seconde latine en partage, M. Magin (Joseph), actuellement professeur chargé de la cinquième latine ;

Professeur, chargé de la cinquième latine, M. Castin (Achille), actuellement professeur chargé de la sixième latine ;

Professeur, chargé de la sixième latine, M. Kuntziger (Jacques), actuellement professeur chargé de la classe préparatoire à la section des humanités ;

Professeur, chargé de la classe préparatoire à la section des humanités, M. Kiesel (Guillaume), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, actuellement surveillant à l'athénée royal de Tournai ;

Professeur, chargé du cours de mathématiques inférieures, M. Desmedt (Camille), docteur en sciences physiques et mathématiques, actuellement professeur de mathématiques supérieures, de physique et de chimie au collège d'Ath ;

Professeur de mathématiques à la section professionnelle, M. Demoor (Jean-Frédéric), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences physiques et mathématiques, actuellement professeur de mathématiques supérieures au collège communal de Nivelles.

Professeur chargé du cours d'histoire et de géographie, M. Gillet (Antoine), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, actuellement professeur de français, d'histoire et de géographie au collège communal de Verviers.

DÉMISSIONS.

M. Nossent (G.), préfet des études à l'athénée royal de Hasselt, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la pension.

Il est autorisé à conserver le titre honorifique de ses fonctions.

M. Tontor (L.), professeur chargé de la quatrième latine à l'athénée royal de Liége, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la pension.

La démission offerte par Grandgaignage (Edmond), de ses fonctions de professeur chargé du cours de sciences commerciales à l'athénée royal d'Anvers, est acceptée. Il est autorisé à porter le titre de professeur honoraire.

M. Hansotte (Auguste), préfet des études de l'athénée royal de Namur, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la pension.

Il est autorisé à conserver le titre honorifique de ses fonctions.

M. Annoot (J.-B.), professeur chargé du cours de mathématiques supérieures à l'athénée royal de Bruxelles, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la pension.

Il est autorisé à conserver le titre honorifique de ses fonctions.

M. De Housse (Pierre-Jacques-Joseph), professeur chargé du cours de mathématiques à la section des humanités de l'athénée royal de Liége, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la pension.

Il est autorisé à conserver le titre honorifique de ses fonctions.

VARIA.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

Classe des lettres et des sciences morales et politiques.

Programme de concours pour 1880.

Première question. — Esquisser à grands traits l'histoire littéraire de l'ancien comté de Hainaut.

Les concurrents s'attacheront spécialement aux écrivains de premier ordre; ils apprécieront leur influence sur le développement de la langue

française, et feront ressortir le caractère et le mérite de leurs travaux.

Deuxième question. — On demande une étude sur l'organisation des institutions charitables en Belgique, au moyen âge, jusqu'au commencement du XVI[e] siècle. On adoptera pour point de départ les modifications introduites dans la société à l'époque de l'abolition presque générale du servage, au XII[e] et au XIII[e] siècle.

Les auteurs des mémoires feront précéder leur travail d'une introduction traitant sommairement l'organisation de la charité dans les temps antérieurs.

Troisième question. — Faire connaître les règles de la poétique et de la versification suivies par les REDERYKERS au XV[e] et au XVI[e] siècle.

Quatrième question. — Écrire l'histoire de la réunion aux Pays-Bas des provinces de Gueldre, d'Utrecht, de Frise et de Groningue.

Cinquième question. — Faire l'histoire des classes rurales en Belgique jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

Étudier leur manière de vivre et déterminer quelle était, dans les campagnes, la constitution de la famille et de la propriété.

Le prix de la première et de la deuxième question sera une médaille d'or de la valeur de *six cents francs;* ce prix est porté à *mille francs* pour la troisième, la quatrième et la cinquième question.

Les mémoires devront être écrits lisiblement et pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin; ils devront être adressés, francs de port, avant le 1[er] février 1880, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations, et demande, à cet effet, que les auteurs indiquent les éditions et les pages des livres qu'ils citeront.

On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage; ils y inscriront seulement une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute par eux de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont et restent déposés dans ses archives. Toutefois, les auteurs pourront en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

« L'emploi, dans les athénées et collèges, du ***Précis de Géométrie élémentaire,*** de M. Folie, membre de l'Académie royale de Belgique, vient d'être autorisé par le Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. »

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue*.

Société belge de Géographie. Bulletin. Deuxième année 1878. N° 4.

Sommaire : I. Capitaine Verstraete. Nouvelle étude sur le cours primitif de l'Escaut en aval de Gand. — II. Capitaine Hannot. La photographie dans ses rapports avec la géographie (2e article). — III. Note sur l'héliogravure appliquée à la cartographie. — IV. Le voyage du colonel Prjévalsky de Kouldja au Lob-Noor (2e article). — V. La Nouvelle-Galles du Sud, son développement et ses ressources (2e article). — VI. A. J. Wauters. Le Zambèse (3e article). — VII. Chronique géographique : Modifications territoriales établies par le traité de Berlin. — Congrès de géographie commerciale. — Session annuelle de l'Association géodésique. — Explorations diverses en Afrique. — L'immigration au Brésil. — Exploration de M. d'Albertis dans la Nouvelle-Guinée. — VIII. Merzbach et Falk. Biblographie. — Carte : Traité de Berlin : Nouvelles frontières. — *Compte-rendù des actes de la Société.* — Membres admis. — Ouvrages reçus.

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthums-Wissenschaft, herausgegeben von Conrad Bursian. — Fünfter Jahrgang 1877. Sechtes und siebentes Heft. Berlin, 1878. Calvary.

Erste Abtheilung. Bericht über die auf die attischen Redner und die griechischen Rhetoren bezüglichen, von der Mitte des Jahres 1875 bis zum Herbst 1877 erschienenen Schriften. Von Prof. Dr. F. Blass in Kiel (Schluss). — Jahresbericht über Plutarch's Moralia für 1876 und 1877. Von Dr. H. Heinze in Marienburg (West-Preussen). — Zweite Abtheilung. Jahresbericht über Plinius den Aelteren. Von Prof. Dr. Urlichs in Würzburg (Schluss). — Jahresbericht über die römischen Epiker. Von Prof. Dr. E. Baehrens in Groningen. — Bericht über die Literatur zu Lucretius, das Jahr 1877 umfassend. Voran gehen Nachträge zu früheren Jahresberichten. Von Dr. A. Brieger in Halle. — Jahresbericht über die Römischen Bukoliker. Von Dr. Th. Fritzsche in Güstrow. — Jahresbericht über die auf Vulgärlatein bezugliche Literatur aus dem Jahre 1877. (Mit Nachträgen aus dem Jahre 1876). Von Dr. E. Ludwig in Eisenach.

— Bericht über die neueste Literatur zu den römischen Historikern (ausser Tacitus) bis zum Schlusse des Jahres 1877. Von Prof. Dr. A. Eussner in Würzburg. (Schluss folgt). — Dritte Abtheilung. Jahresbericht über das Kyprische, bis Ende 1877. Von Conrector Dr. W. Deecke in Strasburg (Schluss). — Jahresbericht über die Medicin bei den Griechen und Römern. Von Dr. R. Seligmann in Wien. — Jahresbericht über Mathematik, Astronomie und Mechanik im Alterthum für 1873 — 1877. Vom Gymnasiallehrer M. Curtze in Thorn. (Forts. folgt).

Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik, herausgegeben von Dr. Alfred Fleckeisen und Dr. Hermann Masius. Leipzig.

Viertes Heft. Euripidis fabulae. Edidit R. Prinz. V. 1, pars 1 : MEDEA. Lipsiae, Teubner, 1878 (von N. Wecklein : favorable). — Fünftes und sechstes Heft. J. Sörgel : die Reden bei Thukydides. — *Gerrae, gerro, congerro*. Eine etymologisch-lexikalische Untersuchung. Von Samuel in Heidelberg. — Stichische und lyrische Composition bei Terentius, von Carl Conradt. — Zur methode des lateinischen Elementarunterrichts auf dem Gymnasium, von W. Fries. — Uber Schillers Verhältniss zum classischen Alterthum, von Carl Schirlitz. — Siebentes Heft. De sermonis proprietatibus quae in prioribus Ciceronis orationibus inveniuntur scripsit HERMANUS HELMUTH. Erlangae apud Deichert.—De Ciceronis elocutione in orationibus pro P. Quinctio et pro Sex. Roscio Amerino conspicua scripsit Gustavus Landgraf, Dr. Phil. Virceburgi in aedibus Stüberi 1878 (von Ed. Wölfflin : Dissertations utiles pour la connaissance de l'élocution de Cicéron). — Die chorographie des Pomponius Mela von Reimer Hansen (les sources). — Zur Methode des lateinischen Elementur-Unterrichts auf dem Gymnasium von W. Fries (en grande partie bons conseils). — Achtes Heft. Des Apollonios Dyskolos vier Bücher über die Syntax, Ubersetzt und erläutert von Alexander Buttmann. Berlin, Dümmler, 1877 (von Egenolff : défavorable). — Die Bildung des jungen Philologen. — Des Horatius Flaccus Oden und Epoden. Text und Ubersetzung von Kayser. Tübingen 1877 (von Gebhardi : défavorable).

Jenaer Literaturzeitung im Auftrag der Universität Jena herausgegeben von Anton Klette. — 1878.

20 Juli : Des Viglius von Zwichem Tagebuch des Schmalkaldischen Donaukrieges. Nach dem Autograph des Brüsseler Staatsarchivs herausgegeben und erläatert von August von Druffel. Mit einer Skizze der Truppenaufstellung vor Ingolstadt entworfen von Ludwig von Langlois. München, Himmer, 1877. Prix : 10 M. (von Fr. Pressel : C'est notre savant archiviste M. Pinchart qui a engagé M. A. Von Druffel à éditer le *journal* très-curieux de Viglius van Zuichem sur la guerre de Schmalkald. Ce journal, rédigé en latin , partiellement en français et en allemand, est d'une lecture très-difficile. Les archives de Bruxelles contiennent un autre trésor de grande importance : la correspondance de l'empereur avec Buren.

Puisse-t-elle trouver un éditeur aussi compétent que celui du journal de Viglius). — Des Apollonios Dyskolos vier Bücher über die Syntax, übersetzt und erläutert von Alexander Butmann. Berlin 1877, Prix : 9 M (von G. Uhlig : défavorable). — *27 Juli.* G. Zippel, die Römische Herrschaft in Illyrien bis auf Augustus. Leipzig, Teubner, 1877. Prix : 8 M (von W. Velke : Il y a de bons détails, mais aussi des inexactitudes; en somme, l'auteur ne s'éloigne pas essentiellement des idées de Mommsen et de Marquardt. — *8 August.* Edouard Mätzner, franzosische Grammatik mit besonderer Berücksichtigung des Lateinischen. Zweite Auflage. Berlin, Weidmannsche Buchhandlung 1877. Prix : 8 M. (von Stengel : Cette seconde édition, qui paraît vingt ans après la première, aurait dû être mise au courant de la science). — *17 August.* Adam, die älteste Odyssee in ihrem Verhältnisse zur Redaction des Onomakritos und der Odyssee-Ausgabe Zenodots. Wiesbaden. Prix : 2 M. (von Volkmann : défavorable). — Aeschines Rede gegen Ktesiphon. Erklärt von A. Weidner. Berlin, Weidmann. Prix : M 1,80 (von Blass : il y a du bon, mais beaucoup de critiques). — *24 August.* Max Klatt, Forschungen zur Geschichte des Achäischen Bundes. Berlin, Haack 1877. Prix : M. 3 (von H. Zurborg : comparé aux travaux de Schömann, Droysen, Reuss, etc., ce livre marque un progrès décisif). — Georg Dum, Entshehung und Entwiekclung des Spartanischen Ephorats bis zur Beseitigung desselben durch Kœnig Kleomenes III. Innsprück, Wagner. 1878. Prix : M. 3. (von Zurborg : bon, autant que le permet la rareté des sources). — *31 August.* Hermannus Klammer, animadversiones Annaeanae grammaticae. Bonnae, typis C. Georgi 1878 (von Schultess : favorable). — T. Maccii Plauti comœdiae. Recensuit etarravit Joannes Ludovicus Ussing. Volumen II : Aulularium, Bacchides, Captivos, Curculionem continens. Lips. Weigel. Prix : M. 14 (Von Fritz Schöll : peu favorable; l'auteur ignore la métrique). — *14 September.* Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. Nach den Feldakten und anderen authentischen Quellen herausgegeben von der Abtheilung für Kriegsgeschichte des K. K. Kriegsarchivs. Wien. Prix : M. 70 (von Karl Dittrich : excellent). — Carolus Hachez, de Herodoti itineribus et scriptis. Goettingae 1878. Prix : M 1, 60 (von Zurborg : utile). Arnoldus Hug, commentatio de Xenophontis Anab. codice C i. e. Parisino 1640, cui additae sunt tabulae lithographae. Turici, 1878 (von Zurborg : bon).

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 21. 6e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

Séance du vendredi 1er novembre 1878, tenue au Conservatoire royal de musique à Bruxelles.

La séance est ouverte à 1 heure, sous la présidence de M. Faider, procureur général près la Cour de cassation [1].

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal, M. Fredericq demande s'il a été donné suite à une proposition adoptée à l'unanimité à la séance précédente et ainsi conçue : « Il serait bon que le gouvernement envoyât régulièrement ses publications historiques aux professeurs d'histoire et de géographie. »

M. le Président répond qu'aucune décision n'est intervenue jusqu'ici, mais qu'il a lieu d'espérer que le gouvernement réalisera le vœu exprimé par la Société. Il ajoute qu'il se proposait d'entretenir l'assemblée de la réforme de l'enseignement moyen, mais qu'un motif de délicatesse l'en empêche. Le ministère de l'Instruction publique prépare un projet qui sera soumis au Conseil de profectionnement. En sa qualité de président de ce Conseil, M. Faider croit devoir s'abstenir de développer ses

[1] Avant la séance, M. Gevaert, directeur du Conservatoire royal et membre de la Société, avait reçu ses confrères dans le remarquable musée d'instruments de musique récemment créé. Les instruments les plus curieux, entre autres les fac-simile des flûtes découvertes à Pompéi, furent l'objet de démonstrations et d'explications des plus intéressantes données par M. Gevaert et par M. Mailly, conservateur du musée.

idées en ce moment. C'est pour le même motif qu'il ne prendra pas part à la discussion des thèses présentées par M. Vanderkindere et qu'il cèdera le fauteuil de la présidence à M. Gantrelle, lorsqu'on sera arrivé à cet objet de l'ordre du jour.

M. le Président remet ensuite, aux applaudissements de l'assemblée, une médaille en vermeil à M. P. Willems, professeur à l'Université de Louvain. Cette distinction, votée à l'unanimité à la séance précédente, est un témoignage de sympathie et de vive approbation de tous les collègues de M. P. Willems à l'occasion de la publication du tome I de son savant ouvrage *Le Sénat de la république romaine.*

M. P. Willems remercie l'assemblée.

M. le Président insiste sur les grands succès et sur les distinctions flatteuses remportées par l'enseignement officiel de la Belgique à l'Exposition Universelle de Paris. M. Sauveur, directeur-général, a été nommé officier de la légion d'honneur, et M. Greyson, directeur, chevalier du même ordre. M. le Président saisit aussi cette occasion pour présenter les félicitations de la Société à M. Dufief, qui a obtenu une médaille à Paris pour son ouvrage de géographie, que la Société avait déjà couronné.

MM. Van Camp, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique, Sève, consul-général et chargé d'affaires de Belgique au Chili, Brants, docteur en philosophie, Hegener, professeur à l'athénée royal de Bruxelles, Lallemand, professeur à l'athénée royal de Bruges, B. Maas, docteur en philosophie, et Wagner, professeur à l'école normale des humanités de Liége (section des langues modernes) sont admis à l'unanimité membres effectifs de la Société.

M. le Président dit que la Société se félicite tout spécialement de la présence de MM. Van Camp et Sève.

M. Van Camp remercie le Président et dit qu'il serait heureux de pouvoir rendre quelques services à la cause des études philologiques et historiques dans notre pays.

M. Wagener, secrétaire général, rappelle que la Société a demandé autrefois au département de l'intérieur la création d'une bibliothèque philologique à l'usage des professeurs des athénées. Le nouveau ministre de l'Instruction publique, M. Van Humbeeck, a fait savoir à l'honorable membre que cette bibliothèque peut dès maintenant être considérée comme

créée. Elle se composera en partie des doubles de la bibliothèque de feu M. Roulez, administrateur-inspecteur honoraire de l'Université de Gand [1]. M. Wagener propose d'adresser à M. le Ministre l'expression de la reconnaissance de la Société. (Adopté.)

M. Rolin-Jaequemyns, ministre de l'Intérieur, qui est membre de la Société, a écrit au bureau pour le prier d'exprimer à la Société le regret qu'il éprouve de ne pouvoir assister à la séance. MM. Kugener et De Block ont écrit dans le même sens au bureau.

La discussion est ouverte sur le projet de règlement des concours, élaboré par le bureau, auquel MM. Delbœuf et Alph. Willems avaient été adjoints. Après un échange d'observations entre MM. Vanderkindere, Wagener, Roersch, P. Willems, Thomas, Troisfontaines, Gantrelle, Moeller, Dufief et le Président, l'assemblée décide que les concours seront ouverts à tous les savants, qu'ils soient ou non membres de la Société.

Les articles 2 à 10 du projet sont adoptés sans observations. Une discussion s'engage entre MM. Gilles, Dufief, Vanderkindere, Troisfontaines, Roersch, Gantrelle et Van Camp sur la question de savoir si les mémoires couronnés seront imprimés. L'assemblée décide que l'art. 9 recevra le complément suivant : « La Société se réserve le droit de publier les mémoires couronnés. » Il est entendu que les mémoires de peu d'étendue peuvent être publiés dans la *Revue de l'Instruction publique.*

Voici le texte complet du règlement, tel qu'il est sorti des délibérations de l'assemblée :

Règlement des concours institués par la Société pour le progrès des études philologiques et historiques.

ART. 1. — Tout membre qui désire voir une question mise au concours en adressera le texte au Secrétaire-général, six semaines au moins avant la prochaine réunion.

Les questions proposées seront portées à l'ordre du jour de la séance.

ART. 2. — Tout membre a le droit de formuler des amendements aux questions proposées.

---

[1] La riche collection d'ouvrages philologiques de feu M. Roulez a été acquise récemment par le gouvernement pour la bibliothèque de l'Université de Gand.

ART. 3. — Le temps assigné aux concurrents pour chaque question sera déterminé par l'assemblée.

ART. 4. — Les mémoires envoyés au concours peuvent être rédigés en latin, en français ou en flamand. Ils doivent être écrits lisiblement et adressés au Secrétaire-général.

ART. 5. — Les auteurs de ces mémoires n'y mettront pas leurs noms, mais seulement une devise, qu'ils répèteront dans un bulletin cacheté renfermant leur nom.

Ceux qui se feront connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires seront remis après le terme prescrit, seront absolument exclus du concours.

ART. 6. — L'assemblée nommera une commission de trois membres pour chaque question mise au concours et mentionnera le rang d'ordre des trois commissaires. Ceux des commissaires qui seraient empêchés de remplir leur mandat, seront remplacés par les soins du Bureau.

ART. 7. — Chaque commissaire fera connaître son avis par écrit. Toutefois le 2e et le 3e commissaire pourront se rallier simplement à l'avis du 1er.

ART. 8. — L'assemblée est appelée à voter sur les conclusions de ses commissaires.

ART. 9. — Les prix du concours consistent en médailles de vermeil. La Société se réserve le droit de publier les mémoires couronnés.

ART. 10. — Les manuscrits non imprimés seront restitués aux auteurs ou à leurs ayants-droit, qui en feront la demande.

ART. 11. — Tous les cas non prévus par le présent règlement seront résolus par le Bureau.

M. Thomas fait une lecture sur le style de Salluste. La *Revue* publiera cette étude, quand elle aura été complétée.

L'ordre du jour amène la discussion de la question suivante, posée par M. Dupont :

« Ne conviendrait-il pas que, dans l'intérêt des études philologiques et historiques, le gouvernement accordât aux professeurs et aux littérateurs belges qui habitent la province, la faculté de recevoir à domicile les ouvrages de la bibliothèque royale, qui actuellement ne sont prêtés qu'à ceux qui habitent Bruxelles ? »

M. Dupont estime que sa proposition n'a plus d'objet par suite de la création d'une bibliothèque philologique à l'usage des professeurs des athénées. Il se demande cependant s'il ne vaudrait pas mieux ajouter les doubles de la collection de feu M. Roulez au fonds philologique actuel de la bibliothèque royale en stipulant que les livres seront expédiés en province aux professeurs qui en feront la demande. Sans cela la nou-

velle bibliothèque professorale fera double emploi avec le fonds existant de la bibliothèque royale.

M. Gantrelle croit que M. Dupont se fait illusion sur la bibliothèque royale. Elle est loin d'être riche en ouvrages philologiques; un grand nombre des meilleures éditions y manquent. On dit aussi qu'on y est plutôt disposé à restreindre qu'à étendre le prêt au dehors. Il vaut mieux réunir aux ouvrages historiques et philologiques qui existent au ministère de l'Intérieur ceux dont on disposera sous peu par suite de la cession au gouvernement de la bibliothèque de M. Roulez.

M. Fredericq dit que de tout côté on se plaint de la bibliothèque royale, mais qu'on oublie que la bibliothèque de l'Université de Gand, dirigée par un homme éminent, M. Ferd. Vanderhaeghen, expédie partout les livres qu'on lui demande. M. Fredericq, lorsqu'il était professeur à Arlon, a puisé à pleines mains dans les trésors de la bibliothèque gantoise, ce qui lui a permis d'écrire dans une petite ville, dépourvue de ressources scientifiques, un livre qui exigeait des recherches dans toutes sortes d'ouvrages. Il invite ses confrères à suivre son exemple et à ne plus se plaindre de la bibliothèque royale, qui, sous certains rapports, est moins complète que celle de Gand.

M. Peltier lit une dissertation intitulée : Observations sur le verbe *loqui* suivi d'un complément direct. Cette lecture ne donne lieu à aucune discussion.

M. Fredericq examine la question du renouvellement en 1578 du traité d'alliance conclu à l'époque de Jacques van Artevelde entre la Flandre et le Brabant. Il s'appuie sur des documents inédits qui se trouvent aux archives de la ville de Gand, (registre I des *Ontvangen brieven*). Cette étude sera publiée dans la *Revue*.

M. Fredericq propose à l'assemblée de décider que des frais de route seront accordés aux membres de la Société qui viendront assister aux séances, comme cela se fait à l'Académie royale et dans d'autres corps savants. Il pense qu'on obtiendrait facilement un subside du gouvernement pour couvrir la dépense.

Après un échange d'observations entre MM. Dupont, Wagener, le Président, François, Gantrelle et Fredericq, l'assemblée décide que cette proposition sera examinée à une prochaine réunion.

La séance est suspendue pendant quelques minutes.

A la reprise des débats, M. Gantrelle, vice-président, prend possession du fauteuil de la présidence.

L'ordre du jour appelle l'examen des réformes de l'enseignement moyen proposées par M. Vanderkindere sous forme de thèses.

M. François croit que l'heure est trop avancée pour aborder une discussion aussi importante. Il propose de se réunir à bref délai pour épuiser l'ordre du jour.

M. Vanderkindere ne s'y oppose pas, mais demande que la séance ait lieu très-prochainement.

M. Dupont propose de se réunir à Bruxelles un des dimanches de novembre et de tenir une séance du matin et une séance de l'après-midi. On pourrait demander au ministre des travaux publics une réduction sur le prix du voyage en chemin de fer.

M. Van Camp fait observer que, en dehors du grand intérêt théorique que présentent les thèses de M. Vanderkindere, il y a un intérêt spécial et actuel. Le ministère de l'Instruction publique est saisi de la même question. Si la Société ne se réunit que dans deux mois, les résolutions du gouvernement seront prises et la discussion restera sans effet sur elles. Il propose de fixer la séance à une date très-rapprochée.

L'assemblée décide que la Société se réunira au Conservatoire de Bruxelles, le *dimanche 24 novembre à 10 heures du matin.* S'il y a lieu, on tiendra une seconde séance l'après-midi. Le bureau adressera au ministre des travaux publics, par l'intermédiaire du ministre du l'Instruction publique, une demande de réduction des frais de voyage pour les membres de la société.

La séance est levée à 5 h. et 1/2.

Séance du dimanche 24 novembre 1878, tenue au Conservatoire royal de Bruxelles.

La séance est ouverte à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Gantrelle.

Étaient présents : MM. Angenot père, préfet des études au collége laïque de Malines et directeur de l'école moyenne de la même ville; Branquart, préfet des études de l'athénée de Bruxelles; Brants, docteur en philosophie; Collard, professeur à l'université de Louvain; Delbœuf, professeur à l'université de Liége; Dufief, professeur à l'athénée de Bruxelles; Dumont, inspecteur général de l'enseignement moyen; Dupont, pro-

fesseur à l'athénée de Gand; Feys, professeur à l'athénée de Bruges; Fredericq, professeur à l'athénée de Gand; Gantrelle, professeur à l'université de Gand; Gevaert, directeur du conservatoire royal de musique de Bruxelles; Gilles, inspecteur de l'enseignement moyen; Gouder de Beauregard, professeur à l'athénée de Gand; Hegener, professeur à l'athénée de Bruxelles; Hubert, professeur au collége communal de Louvain; Hurdebise, préfet des études de l'athénée de Hasselt; Lallemand, professeur à l'athénée de Bruges; Lannoy, professeur au collége communal de Nivelles; Maas, docteur en philosophie; Motte, professeur à l'université de Gand; Peltier, professeur à l'athénée de Namur; Roersch, professeur à l'université de Liége; Thomas, professeur à l'université de Gand; Troisfontaines, professeur à l'université de Liége; Vanderkindere, professeur à l'université libre de Bruxelles; Vanderstraeten, professeur à l'athénée de Mons; Wagener, administrateur-inspecteur de l'université de Gand; P. Willems, professeur à l'université de Louvain.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu par M. Fredericq, secrétaire-adjoint, et approuvé après quelques modifications de détail.

M. Wagener, secrétaire-général, donne communication d'une dépêche de M. le Ministre des travaux publics, par laquelle une réduction de 50 % est accordée aux membres de la Société sur les chemins de fer de l'État pour se rendre aux séances tenues à Bruxelles. M. Wagener propose de remercier M. le Ministre ainsi que son collègue de l'instruction publique, par l'entremise duquel cette réduction a été obtenue. (Adopté.)

Le bureau a reçu de M. Moeller, professeur à l'université de Louvain, une lettre où il regrette de ne pouvoir assister à la séance et déclare adhérer aux amendements de M. Gantrelle, spécialement à ceux qui se rapportent au grec et à l'histoire. Le bureau a reçu une lettre analogue de M. De Moor, professeur à l'athénée de Tournai, qui se rallie aussi aux amendements de M. Gantrelle.

MM. J. Demoulin, professeur d'histoire à l'athénée de Gand, Alfred De Hon, professeur au collège communal de Louvain, et Castelot, homme de lettres à Bruxelles, sont admis à l'unanimité membres de la Société.

M. le président déclare la discussion ouverte sur les thèses et les amendements suivants.

THÈSES DE M. VANDERKINDERE AVEC LES AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR M. GANTRELLE.

1. Le cours complet d'humanités préparatoire à la candidature en philosophie sera de huit années ; il ne comprendra pas l'étude *approfondie* du grec.

Amendement. Le nombre d'heures qu'on accorde aujourd'hui au grec sera considérablement augmenté.

2. Une neuvième année, pour les aspirants au doctorat en philosophie, sera consacrée à l'étude de la philologie et spécialement du grec.

Amendement. Retrancher cela comme ne rentrant pas dans le cadre d'une organisation régulière.

3. Les quatre premières classes seront organisées de manière à convenir à la fois aux élèves qui suivront la carrière des humanités et à ceux qui suivront la carrière professionnelle. Quelques heures seulement seront réservées pour les premiers à l'étude des éléments de la langue latine.

Amendement. Substituer à cette thèse ce qui suit : Dans les deux classes inférieures, on enseignera le flamand, le français, l'allemand, les sciences naturelles, les mathématiques, l'histoire, la géographie, la gymnastique, le dessin et le chant.

4. La gymnastique sera obligatoire dans toutes les classes.

5. Le dessin et le chant seront obligatoires dans les quatre classes inférieures.

6. Le français et le flamand seront enseignés pendant huit ans.

Amendement. L'enseignement de l'histoire aura aussi huit années, au lieu de sept, qu'il a dans le système de M. Vanderkindere.

L'allemand 6 ans — quatre heures par semaine.

L'anglais et le latin : 5 ans.

Les éléments du grec : 2 ans.

Amendements. Donner *sept* années à l'allemand au lieu de *six ; six* années au latin, comme aujourd'hui, au lieu de cinq ; au grec, au lieu de deux années avec trois heures par semaine, quatre années avec sept heures par semaine.

7. L'enseignement de l'histoire et de la géographie sera considérablement fortifié. On y fera une place à l'étude des institutions, des mœurs, des arts, des lettres, de la vie religieuse chez les peuples anciens et modernes.

8. L'enseignement des sciences naturelles sera également étendu. On y attribuera deux heures par semaine dans chacune des huit classes. La chimie et la physique (avec manipulations) formeront chacune un cours de deux ans.

Amendement. Attribuer aux sciences naturelles douze heures par semaine au lieu de seize.

9. L'importance des mathématiques sera amoindrie. Mais on commencera la géométrie dès la première classe.

10. Toutes les langues seront enseignées sur un plan uniforme, avec la même terminologie.

Amendement. Effacer les mots *sur un plan uniforme;* cela n'est pas clair, et, dans un certain sens, cela est impossible.

11. On ne fera pas apprendre la grammaire par cœur. On ne donnera dans les classes inférieures que les règles indispensables. Les définitions seront réservées pour les classes supérieures.

Amendement. Dans les classes inférieures on ne fera pas *uniquement* apprendre la grammaire par cœur. Les professeurs veilleront, comme toujours, à ce que les élèves comprennent bien et retiennent les règles dont ils ont besoin pour saisir nettement les idées exprimées par les auteurs.

12. Tous les élèves, à la sortie des études humanitaires, doivent être en état de lire couramment le latin, l'allemand et l'anglais.

13. Chaque cours de langue se terminera par une esquisse d'histoire littéraire. Le cours du français comprendra, dans l'une des dernières années, la grammaire historique.

Amendement. Retrancher la dernière proposition.

14. On réduira au strict nécessaire la récitation des leçons, qui fait perdre un temps précieux.

15. C'est en classe plus qu'à domicile que les élèves doivent travailler. On supprimera donc les devoirs inutiles; les dictées, les analyses, les cartes de géographie, etc. se feront sous les yeux du maître.

Amendement. Effacer les mots *on supprimera les devoirs inutiles;* cela va de soi-même.

16. On s'attachera à cultiver le jugement plus que la mémoire.

17. On habituera les élèves à écrire et à parler couramment le français et le flamand. On fera faire beaucoup de rédactions. Ces rédactions auront pour sujets, dans les classes inférieures, la matière même des leçons d'histoire, de géographie, d'histoire naturelle. On demandera aussi de petits récits qui donnent carrière à l'imagination. Mais on évitera les thèmes purement abstraits, la description de choses qui n'ont pas été vues, l'exposition de sentiments que les jeunes gens n'ont pu éprouver par eux-mêmes, en un mot, tout ce qui est artificiel.

Amendement. Remplacer la première phrase par : On excercera beaucoup les élèves à parler et à écrire correctement les langues modernes.

18. Les vers latins et la composition latine ne figurent pas au programme.

19. On fera lire et expliquer beaucoup de latin en classe.

20. Le cours de grec, pendant les deux dernières années, ne sera consacré qu'à l'étude de la lexigraphie.

Amendement. Retrancher cette proposition.

21. L'histoire universelle sera enseignée tout entière quatre fois; chaque cours reprendra et développera le cours précédent.

Amendement. Au lieu de la 1re proposition, dire : L'histoire universelle sera enseignée trois fois, et l'histoire de Belgique deux fois (en 4e et en rhétorique.

22. On s'attachera moins au détail des faits historiques qu'à leur enchaînement. On ne procédera pas par biographies.

Amendement. Dire ce qui suit : Dans les deux classes inférieures, on n'enseignera que les époques principales de l'histoire; on fera ressortir le rôle qu'y ont joué les hommes les plus célèbres.

23. La leçon de géographie ne sera pas une sèche énumération de noms. On insistera beaucoup sur la géographie physique. On fera un tableau complet de chacun des pays étudiés. Les élèves traceront sur les tableaux et sur leurs cahiers un grand nombre de cartes.

Amendement. Commencer par dire : La géographie sera enseignée trois fois, comme l'histoire.

(Voir ci-après une organisation complète de l'enseignement de la géographie et de l'histoire).

24. On n'inscrit pas au programme un cours de morale, mais toutes les leçons fourniront l'occasion de développer les sentiments élevés.

25. On n'enseignera pas l'économie politique; mais le cours d'histoire, dans les classes supérieures, permettra d'expliquer par des exemples quelques-uns des faits économiques les plus saillants.

26. Il n'y aura pas de cours spécial de droit constitutionnel: c'est encore au professeur d'histoire à exposer, dans la première classe, les principes de notre organisation politique.

Organisation de l'enseignement de l'histoire et de la géographie, proposée par J. Gantrelle.

L'histoire ne peut être bien sue que si, outre les répétitions qu'on fait dans la même classe, elle est répétée dans des classes différentes. Cette vérité ne fut pas méconnue lorsqu'en 1851 on organisa l'enseignement; mais le manque de temps nous força alors de nous contenter de deux cours d'histoire universelle et d'un cours d'histoire de Belgique. Avec huit années d'humanités, on peut apporter de grandes améliorations à cet enseignement. Nous proposons de le diviser en trois cours; chacun de ces cours, tout en répétant ce qui a déjà été étudié, développera et complétera, selon l'âge et l'intelligence des élèves, les connaissances acquises. Le premier ne présentera pas l'histoire dans son ensemble, qui ne pourrait être que difficilement saisi par des enfants; il ne donnera que les époques principales qui peuvent intéresser le plus l'enfance et laisser une impression durable. L'histoire de Belgique aura deux cours complets en eux-mêmes : il est absolument nécessaire que les annales de la patrie soient parfaitement sues

par les élèves qui font des humanités complètes; c'est là une des sources du patriotisme. D'un autre côté, le conseil de perfectionnement, considérant que la plupart des élèves de la section professionnelle cessent leurs études en 4e, est d'avis qu'il est utile de ne pas les laisser partir, sans qu'ils connaissent au moins les éléments de l'histoire de leur pays. Tout en donnant suite à cette excellente pensée, le gouvernement l'a rendue stérile, en faisant enseigner, pendant trois ans et avec un nombre d'heures insuffisant, différentes parties de l'histoire de Belgique, entremêlées de différentes parties de l'histoire ancienne. Il faut enseigner l'histoire de Belgique tout entière, en une année et placer ce cours en quatrième, non seulement pour les élèves professionnels mais encore pour les humanistes.

D'après ce qui précède, nous aurons donc

en huitième et en septième,

Cours préparatoire : époques principales de l'histoire; on fera ressortir le rôle qu'y ont joué les hommes les plus célèbres.

Pour inspirer à l'enfant le goût de l'histoire, il faut commencer par la lui rendre intéressante. Or, un écolier de 10 ou de 11 ans ne peut guère s'intéresser qu'aux grandes figures de l'histoire, dans lesquelles s'incarne pour ainsi dire toute une époque. Faire apprendre de prime abord l'histoire dans son enchaînement (comme nous l'avons vu faire), avec ses faits secondaires, la foule de ses noms propres et de ses dates, ne pourra que dégoûter d'une étude où l'on met uniquement en jeu la mémoire. D'un autre côté, il ne faut pas présenter à l'enfant, dans un résumé, des généralités que, sans la connaissance des faits, il est incapable de comprendre. Un résumé n'est possible ou ne peut être utile que si les événements qu'on y résume sont bien connus.

Ce cours pourra être donné, avec des abréviations, en 7e professionnelle.

En sixième et en cinquième,

Histoire universelle, où les faits seront présentés dans leur enchaînement.

En quatrième,

Histoire de Belgique.

En troisième et en seconde,

Histoire universelle plus approfondie; on y insistera sur les causes des événements et sur le développement de la civilisation (littérature, beaux-arts, croyances religieuses, institutions politiques, etc.).

En première,

Histoire approfondie de Belgique.

Il en est de la géographie comme de l'histoire : elle ne peut être sue que si on la répète. La géographie est une science assez importante pour

qu'on l'apprenne pour elle-même et dans toutes ses parties, mais il ne faut pas perdre de vue qu'une bonne partie de la géographie est nécessaire pour bien savoir l'histoire; dans les classes inférieures, on enseignera donc *surtout* la géographie politique. On ne touchera pas à la géographie historique, parce que c'est au professeur d'histoire à pourvoir à cet enseignement à mesure que les cours d'histoire le rendent nécessaire. En conséquence, nous diviserons le cours de géographie de la manière suivante :

En huitième et en septième,

Notions préliminaires. Géographie générale des parties de la terre.

En sixième et en cinquième,

Géographie plus détaillée.

Dans ce cours, on enseignera surtout la géographie politique, pour la raison exposée plus haut, mais il serait absurde d'en conclure qu'on ne doit pas toucher à la géographie physique. Certaines notions sur l'orographie et l'hydrographie de chaque pays sont indispensables.

Quatrième, troisième, seconde et rhétorique,

Géographie physique.

C'est le cours le plus important de l'enseignement de la géographie considérée comme science. « Die Erdkunde, dit O. Peschel, ist vor allem Naturbeschreibung, » et cette vérité est généralement reconnue en Allemagne. C'est pourquoi nous faisons durer ce cours trois ans et demi, avec une heure par semaine (en rhétorique, il est remplacé au second semestre par la géographie astronomique). Il servira d'ailleurs de répétition à la géographie politique et topographique; il est même impossible qu'il en soit autrement : en parlant, par exemple, des bassins, on est forcément amené à s'occuper des pays où ils sont situés; les fleuves et leurs principaux affluents fourniront l'occasion de reparler des principales villes.

En rhétorique,

Fin de la Géographie physique. Éléments d'astronomie.

Tableau des heures de classe dans la section des humanités d'un athénée de huit années d'études,

Présenté à la Société pour le progrès des études philologiques et historiques, dans sa séance du 24 nov. 1878, par J. Gantrelle.

	8e CL.	7e CL.	6e CL.	5e CL.	4e CL.	3e CL.	2e CL.	1re CL.	Nombre d'heures dans toutes les classes réunies		
									d'après Gantrelle.	d'apr. Van derkindere.	d'après le progr. offici.
Français . .	8	6	4	3	3	3	3	3	33	38	30
Flamand . .	6	4	3	2	1	1	1	1	19	19	16
Sciences natles.	2	2	1	1	1	1	2	2	12	16	6
Géographie .	4	3	2	2	1	1	1	1	15	17	7
Mathématiques	3	2	2	2	2	2	2	2	17	18	23
Allemand . .	—	6	4	3	3	3	2	2	23	24	15
Anglais . . .	—	—	—	4	2	2	2	2	12	14	12
Histoire . .	2	2	2	2	2	2	2	2	16	25	7
Latin . . .	—	—	11	11	10	10	11	11	64	41	64
Grec	—	—	—	—	7	7	7	7	28	6	16
Dessin . . .	2	2	1	1	—	—	—	—	6	8	3
Total . .	27	27	30	31	32	32	33	33			
Exercices de récréation.											
Gymnastique .	3	3	3	3	2	2	2	1	19	28	
Chant . . .	2	2	1	1	—	—	—	—	6	8	

Le tableau ci-dessus n'a été dressé que pour montrer que, sans sacrifier le latin et le grec, on peut accorder une place fort convenable aux autres branches de l'enseignement.

Les heures attribuées aux langues anciennes constituent le minimum de ce qui me semble nécessaire pour obtenir des résultats satisfaisants.

A quelques-unes des autres branches de l'enseignement j'ai donné un nombre de leçons qui, à mes yeux, est un maximum.

La 1re thèse de M. Vanderkindere est ainsi conçue : « Le cours complet d'humanités préparatoire à la candidature en philosophie sera de huit années; il ne comprendra pas l'étude *approfondie* du grec. »

M. Gantrelle a présenté l'amendement suivant : « Le nombre d'heures qu'on accorde aujourd'hui au grec sera considérablement augmenté. »

M. Roersch se demande ce qu'on entend par huit années d'humanités. Si on admet les élèves dès l'âge de 8 ans à l'athénée, on aura simplement transporté dans l'enseignement moyen deux années d'études primaires. Il conviendrait d'exiger des élèves, qui se présenteront pour la 8e les connaissances requises aujourd'hui pour entrer en 6e.

M. Wagener dit qu'aujourd'hui le minimum d'âge pour l'admission en 7e est 10 ans. Ce minimum devrait être appliqué à la 8e.

M. Dumont dit que, en général, les élèves de la 7e ont 11 ans. D'ailleurs, cette classe se dépeuple dans nos athénées, parce qu'il est plus favorable d'entrer directement en 6e.

M. Vanderkindere dit que dans son *Rapport* présenté à la ligue de l'enseignement il a dû tenir compte des idées émises par les autres membres de la commission et qu'il ne partageait pas toujours complètement. Ici, il pourra défendre ses opinions personnelles sans aucune restriction. Il déclare que les humanités, d'après lui, ne doivent pas comprendre deux années préparatoires. Ces deux classes doivent être rejetées à l'école primaire. Du jour où l'élève arrive à l'athénée doit commencer pour lui l'enseignement moyen. La question de l'âge est accessoire et dépend de la maturité de chaque élève. Quand on entre à l'université à 20 ans, ce n'est pas trop tard. En organisant un cours d'humanités comprenant huit années d'études, on peut faire une large place à l'allemand, aux sciences naturelles et à l'histoire.

C'est ce qui permettra à l'orateur de se rallier à une partie des amendements de M. Gantrelle.

M. Dupont demande ce que M. Vanderkindere entend par un cours complet d'humanités. Il supprime le grec ou tout au moins ne le fait plus enseigner sérieusement. Cela peut-il s'appeler un cours complet d'humanités ?

M. Delbœuf croit que la question du grec est connexe avec le nombre d'années qu'on fixera par un vote pour constituer

le cours complet d'humanités. Si l'on supprimait le grec, on pourrait réduire le nombre des années d'études.

M. Hegener dit qu'à ses yeux la question pratique est celle-ci : Quand commencera-t-on le latin ? La grammaire de la langue maternelle doit s'apprendre seulement par comparaison avec celle de la première langue étrangère qu'on aborde. L'étude du latin est excellente pour remplir cet office. On devrait commencer le latin très-tôt, l'apprendre lentement et le comparer sans cesse au français. En Allemagne, on commence le latin à 10 ou même à 9 ans. On trouverait ainsi huit ou neuf années d'humanités et personne ne songerait à s'en plaindre. Le français lui-même y gagnerait; mais on ne pourrait commencer l'étude d'une seconde langue étrangère que deux ans plus tard.

M. le Président , tout en remerciant M. Hegener des bonnes observations qu'il vient de faire, insiste pour que les orateurs se renferment dans la discussion de la première thèse et de son amendement.

M. Hegener conclut qu'il votera pour huit années d'humanités, à condition que l'on commence le latin plus tôt qu'aujourd'hui.

M. P. Willems croit aussi que les humanités doivent débuter par l'étude du latin. Il y a d'ailleurs en Belgique deux enseignements moyens : celui du second degré, comprenant les écoles moyennes, et celui du premier degré, comprenant les athénées. Si l'on passe deux ans à l'athénée avant d'apprendre le latin, ces deux années d'études feront double emploi avec l'école moyenne. M. P. Willems demande à M. Vanderkindere dans quel but il a employé la formule : « *cours complet d'humanités préparatoire à la candidature en philosophie.* »

M. Vanderkindere dit qu'il a voulu indiquer par là l'ensemble des études, qui, avec le latin, et au besoin avec un peu de grec, préparent à la *candidature* en philosophie, mais non au *doctorat*, pour lequel on exigera plus de grec. Il n'a pas voulu exclure des humanités ceux qui se préparent pour la faculté des sciences.

M. Dupont dit que cette définition lui semble toute pratique, mais non scientifique. Ce qui distingue la section des humanités de la section professionnelle, c'est l'étude des langues anciennes. Quand on supprime le grec, on ne peut plus parler de cours *complet* d'humanités.

M. Vanderkindere dit que l'enseignement des écoles moyennes forme un tout complet et que de même les humanités doivent en former un. Les deux premières classes des humanités serviront de préparation, même sans latin ni grec, et ne peuvent être rejetées à l'école moyenne, comme le soutient M. P. Willems.

M. Dumont appuie ces observations. Dans les écoles moyennes, ou, pour parler plus clairement, dans les sections moyennes, les élèves reçoivent un enseignement relativement complet sur chaque matière. Par exemple pour l'histoire, ils étudient des biographies de l'antiquité, du moyen-âge et des temps modernes; en outre ils ont un cours d'histoire nationale. Ce n'est qu'exceptionnellement que les élèves des sections moyennes passent à l'athénée. Encore n'est-ce que pour entrer dans la section professionnelle. D'un autre côté, les élèves sortant de la section préparatoire (ou primaire) de l'école moyenne entrent très-fréquemment à l'athénée en 6e latine.

M. Roersch croit qu'on ne peut voter sur la première thèse et sur son amendement qu'après avoir décidé si l'on commencera les humanités par le latin et si l'on y fera entrer le grec.

M. Wagener dit qu'il lui paraît inutile de définir l'enseignement moyen; quant aux humanités, elles ont pour mission de former des hommes complets. La question en litige est de savoir si l'on bannira des humanités les langues anciennes ou tout au moins le grec.

M. Feys dit que jusqu'à présent les humanités ont compris six années d'études. Il en propose sept et croit que ce nombre suffit, à condition que l'on aborde le latin dès la 7e et qu'on fasse passer un examen sérieux aux élèves qui se présentent pour entrer dans cette classe.

M. Delbœuf dit qu'il faut commencer par s'entendre sur ce qu'on exigera d'un élève à son entrée dans la section des humanités. D'après lui, cet élève devra connaître convenablement sa langue maternelle et les quatre règles de l'arithmétique. Cela doit suffire.

M. Dupont propose de régler d'abord les matières qui seront enseignées dans les humanités et de voter ensuite sur le nombre des années. Quand on assigne à un ouvrier une tâche en lui fixant un nombre d'heures pour la terminer, il commencera par demander en quoi consiste la tâche qu'on lui impose.

M. Hurdebise constate qu'il est admis par tous les orateurs

que six années d'humanités ne suffisent pas. Le gouvernement lui-même en est, paraît-il, convaincu. Mais si nous augmentons le nombre des années d'études, nous nuirons à la prospérité des athénées, car les parents enverront leur enfants aux établissements privés, où l'on terminera plus vite ses humanités. On pourrait peut-être remédier à ce danger en fixant par la loi un minimum d'âge pour l'obtention des grades universitaires.

M. le Président et plusieurs membres repoussent une pareille solution.

M. Wagener (motion d'ordre) propose de discuter d'abord la question du grec et de ne voter sur le nombre d'années qu'après avoir tranché le principe du grec. (Adopté.)

M. Dupont dit qu'en Allemagne, dans ce pays classique de la pédagogie, on s'est bien gardé de surcharger l'enseignement des humanités en y introduisant toutes sortes de branches accessoires. M. Dupont parle spécialement des gymnases prussiens. Le français est la seule langue étrangère obligatoire. Jamais on n'y aborde l'étude d'une nouvelle langue qu'après un intervalle d'un ou de deux ans. En 6e on commence le latin, en 5e le français, en 4e le grec; et en général il y a deux troisièmes, deux secondes et deux rhétoriques (Ober — et Unterprima). On consacre 36 heures par semaine au grec.

M. Vanderkindere dit qu'il croit nécessaire de sacrifier le grec. On ne sait le grec en Allemagne que parce qu'on lui sacrifie les branches modernes. Le grec est incontestablement plus difficile que le latin, et cependant on ne lui consacre que la moitié des heures de classe données au latin. Dans ces conditions il est impossible de savoir le grec. Il faudrait lui consacrer le double d'heures du latin et par conséquent introduire dans le programme des modifications plus profondes que celles que propose M. Gantrelle. Or, les hommes modernes doivent connaître non seulement l'antiquité, mais aussi le monde moderne. En outre, en Belgique, la connaissance des langues modernes s'impose. Il n'en est pas de même en Allemagne; les Allemands forment une grande nation qui, jusqu'à un certain point, se suffit à elle-même. Nous sommes un petit pays. Nous avons autour de nous trois grandes civilisations également fécondes. Nous devons pouvoir nous y alimenter. A aucun prix M. Vanderkindere ne veut sacrifier l'anglais ni

l'allemand, qui sont bien plus nécessaires que le latin et le grec. Mais il y a d'autres branches *modernes*. En premier lieu, on a les sciences naturelles; on ne peut plus se dispenser de nos jours d'en posséder les éléments. L'histoire aussi s'impose. Peut-on parvenir à donner aux jeunes gens toutes ces connaissances indispensables et y ajouter l'étude sérieuse du grec? Il est facile de dire : il faut augmenter les heures consacrées au grec, aux sciences, aux langues modernes et à l'histoire; mais la vie de l'homme est trop courte. M. Vanderkindere s'est arrêté à un parti héroïque et il déclare qu'il est désolé de sacrifier une langue aussi belle que le grec, mais il ne croit pas que l'intelligence de l'élève supporterait cette surcharge du programme. C'est là une question de physiologie. Il lit quelques extraits de l'ouvrage de Herbert Spencer sur *l'Éducation*. M. Vanderkindere conclut qu'on a tort de demander trop à l'intelligence des enfants. On arrive ainsi à des résultats déplorables. On forme des savants, peut-être, non des hommes.

M. Delbœuf croit que la première question que l'on doive se poser, est celle-ci : Quel but assigne-t-on à l'étude du grec? Et la seconde : Quelles connaissances en grec peut-on exiger de l'élève au sortir de la rhétorique? Si l'on exige la connaissance sérieuse du grec, 28 heures par semaine ne suffisent pas.

M. Roersch dit que le maintien du grec ne peut pas faire de doute dans une société pour le progrès des études philologiques comme la nôtre. En supprimant le grec, on décapiterait la philologie en Belgique. On ne pourrait proposer la suppression du flamand dans une société de flamingants. On ne peut proposer à une société de se suicider. Quant au grec, on semble vouloir exiger de l'élève sortant de rhétorique une connaissance approfondie de cette langue. Demander qu'il lise et comprenne à vue tous les auteurs, c'est demander l'impossible. Ce qu'on est en droit d'exiger du rhétoricien, c'est qu'il ait acquis une connaissance suffisante du grec pour pouvoir en poursuivre l'étude avec l'aide de la grammaire et du dictionnaire. Ce qui importe avant tout, c'est que les élèves se soient trouvés pendant quelques années en contact avec la civilisation grecque. On prétend que cela ne produit rien. Faire lire aux élèves quelques chefs-d'œuvre de la magnifique littérature hellénique, c'est leur rendre un immense service. Pour atteindre ce but le programme esquissé par M. Gantrelle suffit.

M. Feys dit aussi qu'on n'apprend le grec et le latin que pour goûter les chefs-d'œuvre. Or, on peut atteindre ce but avec 3 heures de grec et 9 heures de latin par semaine. M. Feys parle d'expérience. Jadis au collège St-Quirin de Huy ce système était suivi avec succès. Mais tous les matins on consacrait une demi-heure au grec, parfois trois quarts d'heure. Aujourd'hui on a le tort d'enseigner aux élèves la langue pour la langue et non pour le chef-d'œuvre. On les fatigue, en leur faisant apprendre toutes les difficultés de la lexigraphie. Il faudrait laisser plus de latitude au professeur et lui permettre de consacrer tous les matins deux heures au grec et au latin, en donnant tantôt un peu plus, tantôt un peu moins de temps à l'une ou à l'autre langue, selon les circonstances.

M. Wagener n'opposera pas à M. Vanderkindere une exception de procédure, comme l'a fait M. Roersch. Dans l'enseignement moyen il faut étudier le grec au point de vue esthétique. Il n'y a pas de modèles littéraires supérieurs à ceux de la Grèce pour former le goût. Au point de vue de la perfection de la forme, aucune littérature moderne ne peut être comparée à celle de la Grèce. On appelle Lafontaine l'Homère français; mais l'Homère grec lui est supérieur. Dans l'art oratoire, Cicéron est inférieur à Démosthène, qui est le plus grand orateur de tous les temps. Qui a jamais, parmi les modernes, approché des *Dialogues* de Platon? Dans la poésie tragique, Sophocle, Eschyle, Euripide n'ont pas été surpassés pour la forme. D'un autre côté, on ne peut lire les chefs-d'œuvre grecs dans une traduction. Sans doute, il vaut mieux lire une traduction que ne rien lire du tout; mais une traduction d'Homère ou de Platon est au texte ce qu'est une photographie à une toile de Rubens. Il est donc indispensable au point de vue esthétique de maintenir l'étude des modèles grecs au programme des humanités. M. Vanderkindere, d'ailleurs, ne nie pas la valeur transcendante de la littérature grecque; mais il fait comme Platon, il couronne Homère de fleurs et l'engage à quitter sa république. La seule question à examiner est celle-ci : N'est-il pas possible de conserver le grec et de former par là le goût de l'élève, tout en lui faisant apprendre les branches modernes? Or, c'est là une question de programme, et celui que propose M. Gantrelle, sans être un texte *ne varietur*, mérite en général notre approbation. Du reste, M. Wagener, comme M. Gantrelle, est très-

convaincu de la nécessité d'étudier les langues modernes, l'histoire et les sciences naturelles. Parmi les langues modernes, il y a surtout l'allemand qu'on ne peut se dispenser d'apprendre, si l'on veut se tenir au courant des progrès de la science contemporaine dans n'importe quel domaine. M. Dupont a invoqué en faveur des langues anciennes et contre les branches modernes l'exemple de l'Allemagne, où certains pédagogues voudraient tout sacrifier aux langues classiques. Les Allemands sont parfois singuliers. Une anecdote plaisante les caractérise bien. Dans une petite ville allemande on avait découvert un animal inconnu. Trois journalistes, l'un français, l'autre anglais, le troisième allemand, sont chargés de le décrire. Le journaliste français ne se donne pas la peine d'aller le voir, mais le décrit en donnant carrière à son imagination. L'Anglais l'examine attentivement et en fait une description claire, brève et très-exacte. L'Allemand le contemple scrupuleusement, le mesure, le pèse et prend des notes abondantes; rentré chez lui, il consulte tous les livres de sa bibliothèque, examine tous les problèmes scientifiques qui se rattachent à la découverte de l'animal mystérieux et meurt sans l'avoir décrit; mais on assure qu'on a trouvé dans ses papiers des dissertations très-importantes. Ainsi sont certains Allemands, scrupuleux, méticuleux, consciencieux à l'excès. On ne sait pas assez bien le grec, disent quelques pédagogues allemands; donc il faut doubler ou tripler les heures qu'on lui consacre. Mais pour savoir le grec à fond, il faut la vie d'un homme. Aucun professeur de grec n'oserait affirmer qu'il sait parfaitement cette langue, si riche et si complexe. Comme l'a dit M. Roersch, le but à atteindre est que l'élève sache suffisamment le grec pour lire assez couramment certains auteurs, Homère par exemple. Cet auteur est très-difficile à comprendre, si l'on veut aller jusqu'au bout en l'étudiant; mais il suffit de l'apprécier au point de vue esthétique. M. Wagener dit qu'au petit collège de Ruremonde, où il a fait ses études et où les professeurs n'étaient pas cependant des génies hors ligne, il a appris à aimer et admirer profondément Homère et les petits dialogues de Platon. Cela est donc possible. Au gymnase d'Amsterdam, que M. Wagener a visité, on étudiait le grec 7 heures par semaine pendant cinq ans. En seconde, on lisait couramment le *Plutus* d'Aristophane. Quant au chiffre de 28 heures par semaine pour toutes les clas-

ses, proposé par M. Gantrelle, ce n'est évidemment qu'un chiffre approximatif, comme le dit M. Gantrelle lui-même. M. Wagener est cependant convaincu que ce nombre d'heures suffit pour apprendre sérieusement le grec, de manière à goûter les chefs-d'œuvre de la littérature hellénique.

M. Vanderkindere s'excuse d'avoir osé proposer la suppression du grec dans une société pour le progrès des sciences philologiques et d'avoir ainsi scandalisé M. Roersch. D'ailleurs ce dernier a fait une confusion en disant que la philologie et l'étude du grec ne font qu'un. La philologie embrasse le sanscrit, les langues germaniques et romanes, etc. Le grec d'ailleurs a trouvé des défenseurs habiles. On se réfugie sur le terrain de l'esthétique. Dans ce cas il faudrait supprimer le latin et le remplacer par le grec, qui lui est bien supérieur; car, aux yeux de M. Vanderkindere, il est impossible de maintenir intacte l'étude des deux langues anciennes, si l'on veut étendre convenablement les branches modernes, qui s'imposent impérieusement. Mais la suppression du latin est impossible pour plusieurs raisons. Du reste, la connaissance du grec est-elle bien indispensable pour développer le goût de l'élève? M. Vanderkindere n'hésite pas à mettre Shakespeare et Goethe sur la même ligne qu'Homère. D'ailleurs, pour développer le goût littéraire, il ne suffit pas que l'élève ait une connaissance tout à fait superficielle de la langue grecque. La tête de la classe déchiffrera tant bien que mal les morceaux expliqués; mais en goûtera-t-elle les beautés littéraires? M. Vanderkindere en doute. Aujourd'hui les élèves ne sentent pas même les beautés des auteurs latins les plus faciles, de Tite-Live, par exemple. Et cependant on consacre au latin le double du temps qu'on consacre au grec, qui est plus difficile.

M. Delbœuf demande à M. Vanderkindere pourquoi il a maintenu trois heures de grec par semaine dans les deux dernières classes de la section des humanités.

M. Vanderkindere dit qu'il s'est expliqué à ce sujet dans le *Rapport* qu'il a présenté à la Ligue de l'enseignement. Il y a insisté sur l'utilité de l'étude de la lexigraphie grecque, qui permettra une comparaison utile avec la grammaire latine et germanique et ouvrira l'accès de la grammaire comparée; elle apprendra à distinguer les éléments des mots scientifiques qui sont employés en français; et elle formera l'introduction naturelle

au cours approfondi du grec, pour lequel une année spéciale est réservée, une neuvième année, qui sera facultative. Sans ce cours élémentaire obligatoire, complété par le cours approfondi, le doctorat en philosophie et lettres deviendrait impossible. Aujourd'hui la majorité perd beaucoup de temps à essayer en vain d'apprendre le grec, et ce n'est que l'infime minorité qui en poursuit l'étude jusqu'au doctorat en philosophie.

M. P. Willems proteste contre la comparaison établie entre les littératures classiques et modernes. On ne peut, dans les humanités, remplacer les langues anciennes par les langues modernes. Sous le rapport esthétique, il s'en réfère aux idées excellentes émises par M. Wagener. Au point de vue pédagogique, il constate que la grammaire grecque est plus difficile et partant plus utile. Pour les Wallons, l'étude du grec et du latin est plus nécessaire que celle de l'anglais et de l'allemand, s'il s'agit d'apprendre à approfondir leur langue maternelle, le français. La connaissance de l'anglais et de l'allemand est surtout utile aux touristes et aux commerçants. M. Wagener a parlé de l'intérêt scientifique pour prôner l'étude de l'allemand. Mais la majeure partie des médecins et des avocats s'en passent parfaitement. D'ailleurs tous les bons livres allemands sont aussitôt traduits.

M. Wagener fait observer qu'en général les traductions françaises ne paraissent que plusieurs années après l'ouvrage original et parfois lorsque le livre allemand est déjà à peu près démodé.

M. Branquart croit que l'on pourrait augmenter notablement le temps consacré au grec en retranchant quelques-unes des heures attribuées au latin et au français, dans le tableau dressé par M. Gantrelle. Il fait remarquer que l'heure retranchée au français dans les trois classes supérieures ne serait pas perdue, puisque l'exercice de la traduction grecque est en somme un exercice de français des plus utiles. Au lieu de 28 heures de grec par semaine, on en obtiendrait ainsi 32. Avec ce chiffre d'heures on pourrait obtenir un résultat sérieux.

La discussion est close. M. le Président met au voix son amendement à la première thèse de M. Vanderkindere. Cet amendement est ainsi conçu : « Le nombre d'heures qu'on accorde au grec sera considérablement augmenté. » Sur la proposition de M. Roersch, on supprime le mot *considérablement*, afin que la question de principe soit tranchée d'une façon plus générale.

Ont répondu *oui :* MM. Angenot père, Branquart, Brants, Collart, Dufief, Dupont, Feys, Fredericq, Gantrelle, Gilles, Gouder de Beauregard, Hegener, Hubert, Hurdebise, Lannoy, Maas, Motte, Peltier, Roersch, Thomas, Troisfontaines, Wagener, P. Willems.

Ont répondu *non :* MM. Delbœuf, Lallemand et Vanderkindere.

Se sont abstenus : MM. Dumont, Gevaert et Vanderstraeten.

M. Delbœuf déclare que tout en désirant qu'on n'augmente pas le nombre d'heures consacré aujourd'hui au grec, il ne se rallie pas au chiffre proposé par M. Vanderkindere.

M. le Président fait observer qu'on est en présence de plusieurs chiffres : M. Branquart propose 32 heures par semaine, M. Gantrelle 28, et M. Feys 18.

M. Feys dit que si le professeur juge que ses 18 heures de grec ne lui suffisent pas, il doit pouvoir écorner parfois un peu les heures réservées au latin. L'important c'est qu'il y ait par jour deux heures consacrées dans chaque classe aux langues anciennes.

M. le Président ne pense pas qu'on puisse laisser une pareille latitude aux professeurs.

M. Dumont dit que cela est contraire au règlement.

M. Vanderkindere y voit un véritable « virement. »

M. Troisfontaines se demande s'il est bien nécessaire de fixer un chiffre déterminé, alors que le principe a été admis à une majorité écrasante.

M. Delbœuf croit que le vote est absolument nécessaire. Ceux qui voteront pour 18 heures se rapprocheront beaucoup de sa manière de voir.

M. Hurdebise croit que si les élèves ne s'appliquent pas assez à l'étude du grec, cela tient surtout à deux causes. On répète partout et sur tous les tons que le grec ne sert à rien; d'un autre côté, les heures de leçons sont éparpillées sur un nombre d'années d'études trop grand. Il faudrait au contraire les grouper. En un an on devrait avoir appris toutes les formes et l'on aurait ainsi surmonté rapidement le côté rebutant de l'étude du grec.

Plusieurs membres demandent qu'on vote sur le minimum de 28 heures proposé par M. Gantrelle.

M. le Président met ce minimum aux voix.

Il est admis par 15 voix contre 10.

M. Delbœuf explique son vote négatif en disant qu'à ses yeux 10 à 12 heures par semaine suffiraient, si l'on groupait les heures, comme l'a proposé M. Hurdebise, et si l'on ne commençait le grec qu'en poésie. En sortant de rhétorique, les élèves liraient convenablement Xénophon et Homère.

M. le Président annonce qu'il va mettre aux voix la question de savoir si l'on répartira les 28 heures de grec sur les quatre dernières classes.

M. Delbœuf voudrait voir formuler la question ainsi : Est-il bon de ne commencer le grec, que quand on sait suffisamment le latin, ou est-il préférable de faire marcher de front les difficultés des deux langues?

M. le Président dit que, dans le tableau qu'il a présenté, il a rejeté le grec dans les quatre dernières années, parce qu'il faut deux années pour apprendre la lexigraphie latine et qu'il est dangereux de mêler les deux lexigraphies.

Après quelques observations de plusieurs membres, la proposition suivante est mise aux voix : « On ne commencera pas le grec avant la 4e latine. » Elle est adoptée à l'unanimité moins 4 voix (MM. Feys, Gouder de Beauregard, Roersch et Thomas).

La séance est interrompue à midi pour être continuée à 2 heures.

La séance est reprise à 2 heures, sous la présidence de M. Gantrelle, vice-président.

M. Vanderkindere, en présence du vote émis dans la séance du matin par 23 voix contre 3, retire sa 2e thèse, qui était ainsi conçue : « Une neuvième année, pour les aspirants au doctorat en philosophie, sera consacrée à l'étude de la philologie et spécialement du grec. »

On aborde la discussion de la 3e thèse de M. Vanderkindere : « Les quatre premières classes seront organisées de manière à convenir à la fois aux élèves qui suivront la carrière des humanités et à ceux qui suivront la carrière professionnelle. Quelques heures seulement seront réservées pour les premiers à l'étude des éléments de la langue latine. »

M. Gantrelle y a proposé l'amendement suivant : « Dans les deux classes inférieures, on enseignera le flamand, le français, l'allemand, les sciences naturelles, les mathématiques, l'histoire, la géographie, la gymnastique, le dessin et le chant. »

M. Dufief fait remarquer qu'on n'a pas encore voté sur le nombre d'années d'études que doit comprendre le cours complet d'humanités.

M. Dupont croit qu'il faut d'abord fixer les matières qui doivent être enseignées dans les humanités. En Allemagne on n'a ni l'anglais ni le flamand.

M. le Président fait observer à M. Dupont qu'en Belgique le flamand n'est pas une langue étrangère, mais une langue maternelle.

Après quelques observations de MM. Roersch, Delbœuf, Dufief, Wagener et Dupont sur la position de la question, M. le Président fait remarquer que M. Dupont voudrait voir supprimer une langue moderne, ce qui lui paraît impossible.

M. Vanderstraeten dit qu'on pourrait rendre l'une d'entre elles facultative.

M. P. Willems propose de rendre obligatoires les deux langues maternelles ainsi que l'allemand. L'anglais deviendrait facultatif. Il importe de renforcer l'étude du flamand à un point de vue national et à un point de vue pratique. Deux lois votées dans ces dernières années obligent les jeunes gens à connaître sérieusement le flamand pour remplir des fonctions dans la magistrature, dans l'administration et même au barreau.

La Société décide à l'unanimité que le français, le flamand, les sciences naturelles, les mathématiques, l'histoire et la géographie doivent faire partie du cours complet d'humanités. La discussion est rouverte sur les deux langues modernes étrangères.

M. Feys voudrait que l'une des deux fût obligatoire et l'autre facultative, au choix des parents.

M. Dupont se demande s'il est nécessaire que tous les avocats et tous les médecins connaissent l'anglais ou l'allemand. Ils n'en ont pas besoin pour leur pratique. Il vaudrait mieux rendre ces deux langues facultatives et approfondir la langue flamande, qui, d'ailleurs, est d'un grand secours pour l'étude ultérieure des deux autres langues germaniques.

M. Vanderkindere se réjouit de voir la question ramenée sur son véritable terrain : l'antagonisme des anciens et des modernes. Il déclare M. Dupont conservateur et réactionnaire : conservateur, en ce qu'il défend le latin et le grec, qui depuis des siècles constituent la base des humanités; réactionnaire, en ce qu'il veut même amputer le programme actuel au détriment des lan-

gues modernes. On dit que l'allemand et l'anglais n'offrent d'utilité pratique, ni pour les avocats, ni pour les médecins. Que dire alors du grec ? M. P. Willems croit que les langues modernes ne sont nécessaires qu'aux touristes et aux négociants ! La première nécessité qui s'impose au monde moderne, c'est de pouvoir s'initier à la pensée des peuples voisins. On peut savoir très-bien le latin et le grec sans y puiser de nouvelles idées. On aura beau ressasser les auteurs anciens, on n'y trouvera plus rien de neuf; tandis que par le contact incessant avec les nations modernes, notre trésor d'idées s'accroît continuellement. M. Vanderkindere déclare que ce sont les livres modernes qui ont formé son esprit. C'est pour cela qu'il veut rendre obligatoire l'étude de l'allemand et de l'anglais.

M. Branquart reconnaît la justesse des observations de M. Vanderkindere sur la nécessité des deux langues modernes; mais est-il possible de les mener de front toutes les deux ? Il croit que oui. A l'athénée de Bruxelles, où l'un des deux cours est facultatif, les élèves optaient jadis presque tous pour l'anglais, parce qu'on le commence après l'allemand. Aujourd'hui, depuis la guerre franco-allemande, presque tous choisissent l'allemand. M. Branquart demande que ces deux langues soient déclarées obligatoires.

M. P. Willems dit que s'il y a lutte entre les langues classiques et les langues modernes, c'est aux premières qu'il faut laisser l'avantage. En outre, s'il faut un sacrifice, faisons-le en faveur du flamand, qui doit surtout exciter notre sympathie. Assurément l'anglais et l'allemand sont nécessaires aux esprits d'élite, à ceux qui veulent jouer un rôle dans le pays. Mais tous les élèves n'en sont pas là, heureusement. S'il est indispensable d'être en contact constant avec les idées et les nations modernes, pourquoi ne pas imposer aussi l'étude du russe, de l'italien, de l'espagnol, du portugais, du magyar? Certes, il paraît dans toutes ces langues des écrits de la plus haute valeur scientifique et littéraire. Mais il n'y a pas moyen d'étudier tant de langues à la fois dans les humanités.

M. Vanderstraeten fait remarquer que, d'après les tableaux des heures d'études dressés par MM. Vanderkindere et Gantrelle, on ne commence l'anglais qu'en 5e avec 4 heures par semaine, et qu'on ne lui consacre plus que 3 heures par semaine dans les classes supérieures, tandis qu on commence l'allemand dans les

classes inférieures en y consacrant, dans toutes les classes réunies, un total d'heures énorme. L'étude de l'anglais offre-t-elle moins de difficultés? Est-elle moins intéressante au point de vue philologique? La littérature anglaise est-elle moins riche que la littérature allemande? La lexigraphie anglaise est très-simple, mais la syntaxe est beaucoup plus difficile, beaucoup plus compliquée que la syntaxe allemande. Il n'existe pas de langue qui ait autant d'idiotismes, il n'en existe pas de plus riche ni de plus nuancée, car elle est une fusion admirable des langues germaniques et romanes. M. Vanderstraeten propose de ne commencer l'allemand qu'en 6e. En 8e on commencera le flamand [1]; deux années de préparation, ce n'est pas trop, et cette préparation sera très-efficace pour l'étude de l'allemand, qui ressemble tant au flamand.

M. Roersch croit qu'il faut tendre dans l'enseignement moyen à mettre l'élève à même de lire les ouvrages importants écrits en allemand et en anglais. Pour arriver à ce résultat il ne faut pas un nombre considérable d'heures d'études. Même avec les heures du programme actuel on y arrivera, si les examens de passage d'une classe à une autre sont sérieux et si l'on exige de l'élève qu'il ait profité des cours de langues modernes, avant de le laisser avancer. L'idéal est que tous les élèves soient obligés de suivre le français, le flamand, l'allemand et l'anglais. Mais cela présente des difficultés dans les provinces wallonnes. Quand le flamand a été rendu obligatoire, un certain nombre de parents ont retiré leurs enfants de l'athénée de Liége. Laissons aux préfets des études la faculté de dispenser les élèves des cours obligatoires sur la demande expresse des parents.

M. le Président met aux voix la question de savoir si l'allemand et l'anglais figureront tous deux au programme des humanités. Elle est résolue affirmativement à l'unanimité.

M. Branquart dit que l'existence des cours obligatoires ne force pas à exclure de l'établissement un élève s'il ne suit pas l'un de ces cours. Le préfet doit pouvoir l'en exempter sur le désir formel exprimé par les parents. Son devoir en ce cas est de bien leur représenter les suites fâcheuses de l'erreur qu'ils commettent.

---

[1] C'est ce qui est proposé.

M. Thomas insiste sur la vérité de l'adage: *Non multa, sed multum.* Il croit dangereux de promener l'élève à travers deux langues anciennes et quatre langues modernes. En dehors des deux langues maternelles, il ne faudrait imposer qu'une langue moderne, mais exiger que les jeunes gens sachent sérieusement l'anglais ou l'allemand en quittant la rhétorique.

M. Dupont croit qu'il est très-dangereux de multiplier les facilités d'exemption. Le précédent ministre de l'intérieur, M. Delcour, a de fait rendu les humanités facultatives par une de ses circulaires. A l'athénée d'Arlon, un élève ne pouvant entrer en 3e à cause de sa faiblesse dans les langues anciennes, a exigé et obtenu l'exemption du latin et du grec! Cela ne peut plus s'appeler des humanités. M. Dupont insiste aussi sur l'importance de l'étude du flamand.

M. Dumont dit qu'un élève flamand, entrant dans un athénée flamand, possède déjà assez bien sa langue maternelle. Il ne reste plus qu'à développer chez lui le côté littéraire.

L'assemblée décide par main levée et à une forte majorité que l'étude de l'anglais et de l'allemand sera obligatoire.

La discussion est ouverte sur le chiffre de *huit* années d'études proposé par MM. Vanderkindere et Gantrelle.

M. Vanderkindere dit que puisqu'on a admis successivement toutes les branches anciennes et modernes, il propose *neuf* années d'études au lieu de huit.

M. Wagener dit qu'il faut avant tout être pratique. Sans doute on peut discuter un idéal et faire de la théorie pure. Dans le discours qu'il a eu l'honneur de prononcer récemment dans une autre enceinte, il a essayé d'esquisser un plan idéal de l'enseignement moyen, qui supposerait une réforme radicale non-seulement de l'enseignement moyen, mais aussi de l'enseignement primaire et supérieur. Mais il ne s'agit pas de cela dans la discussion actuelle. Il faut prendre des décisions acceptables d'emblée par le Conseil de perfectionnement et par les Chambres législatives. Restons sur le terrain de la réalité. En demandant neuf années, on court au-devant d'un échec certain. Le maximum de nos vœux ne me semble pas pour le moment devoir dépasser huit ans.

M. Vanderkindere dit que, tout en ne voulant pas aller au delà de son chiffre d'années, on augmente le nombre des matières. S'il demande huit ans, c'est pour pouvoir renforcer l'étude

du flamand, des langues modernes, des sciences naturelles, de l'histoire et de la géographie. On le lui accorde, mais on propose en outre d'augmenter dans une grande proportion le chiffre des heures consacrées au grec, et cependant on s'en tient à huit années d'études !

M. Wagener fait observer qu'actuellement on n'a que six années, plus une classe préparatoire. Nous demandons huit années, dont les deux premières classes ne seraient pas préparatoires. Cela fait donc deux années ajoutées aux six actuelles. C'est une augmentation très-sérieuse et suffisante pour renforcer à la fois l'étude du grec et celle de toutes les branches modernes, comme le prouve le tableau présenté par M. Gantrelle.

M. Van Camp, chef du cabinet du Ministre de l'instruction publique, qui n'assistait pas à la séance du matin, demande s'il a été décidé que les deux années inférieures ne seraient pas simplement préparatoires.

M. Wagener dit que le principe n'a pas été tranché par un vote, mais qu'il croit qu'on est d'accord sur ce point. (Marques d'assentiment.)

M. Delbœuf croit avec M. Wagener qu'il est impossible d'obtenir du législateur plus de huit années.

M. Feys dit qu'il propose seulement sept ans en rendant facultative l'une des deux langues modernes. Du reste, l'étude de l'anglais et de l'allemand donne actuellement de bons résultats. Ses collègues de l'athénée de Bruges l'ont autorisé à l'affirmer à la Société.

M. Dufief ne veut pas de huit années d'études. Il dit que ce n'est plus de notre temps de tant faire durer les études moyennes. Il propose sept années, comme M. Feys.

On passe au vote sur le chiffre de *huit* années. *Pour* : 16 voix ; *contre* : 11 voix. Deux membres s'abstiennent (MM. Dumont et Gilles).

M. Vanderkindere déclare qu'il abandonne sa 3e thèse et se rallie à l'amendement proposé par M. Gantrelle. Cet amendement est ainsi conçu : « Dans les deux classes inférieures, on enseignera le flamand, le français, l'allemand, les sciences naturelles, les mathématiques, l'histoire, la géographie, la gymnastique, le dessin et le chant. »

M. Dupont croit qu'il est impossible de faire commencer l'étude du flamand et de l'allemand en même temps (en 8e) pour les

élèves wallons [1]. Il demande que l'on commence par le flamand. Dans l'athénée de la partie allemande de la Belgique, à Arlon, les élèves de la classe inférieure confondent actuellement le flamand et l'allemand, quoique cette dernière langue soit leur langue maternelle. Que serait-ce donc dans un athénée wallon?

M. Delbœuf appuie ces observations.

M. le Président affirme que les élèves allemands d'Arlon, sortant de l'école primaire et entrant à l'athénée, savent déjà convenablement l'allemand, autant du moins qu'on peut savoir à 10 ans sa langue maternelle.

M. Dumont dit qu'on a signalé un vice du programme officiel en faisant ressortir l'impossibilité d'entamer dans la même classe l'étude de deux langues nouvelles. Aujourd'hui on commence l'allemand et l'anglais en 5e. Mais le Conseil de perfectionnement a fait en cela volontairement une faute de pédagogie. Il a demandé en même temps une année d'études de plus qu'on n'en a actuellement et cette réglementation est en quelque sorte une pierre d'attente.

M. Vanderkindere dit que certains orateurs ont conseillé de faire commencer le latin en 7e. Mais M. Wagener lui a dit avoir visité des gymnases hollandais, où l'on commence par une langue moderne et où l'on a constaté que l'étude subséquente du latin était facilitée par là.

M. Hegener déclare que, puisqu'on rouvre la question du latin, il insiste de nouveau pour que l'étude du latin précède. Les langues modernes ne sont pas aussi faciles qu'on le croit d'ordinaire. Pour apprendre les langues étrangères, il n'y a pas de meilleure préparation que l'étude de la grammaire latine, comparée sans cesse à la grammaire de la langue maternelle. Commencer par les langues étrangères apprises pêle-mêle, c'est appliquer le système de ces parents qui donnent à leurs enfants une bonne anglaise et une bonne allemande à la fois. Ce système est détestable et ne produit aucun résultat durable. D'ailleurs, l'allemand est plus difficile que le latin, surtout pour ce qui regarde la lexigraphie (déclinaisons des substantifs, des adjec-

---

[1] M. Dupont ne peut avoir en vue que l'athénée d'Arlon, où un certain nombre d'élèves sont wallons.

tifs, etc.). La grammaire latine est incontestablement plus simple et plus claire que celle de l'allemand. M. Hegener propose de ne commencer l'allemand que deux ans après le latin.

M. Roersch dit qu'il a été très-frappé des observations présentées par M. Hegener. Il croit qu'il faudrait commencer le flamand en 8e, le latin en 7e et l'allemand en 6e.

M. Wagener dit qu'il connaît passablement le latin et l'allemand et que, à ses yeux, le latin est sans aucun doute plus difficile à apprendre que l'allemand. Dans l'étude du latin, on ne rencontre pas seulement des *formes,* mais encore des *idées* toutes différentes des nôtres. M. Wagener dit que l'allemand, quand on en simplifie l'enseignement, peut s'apprendre très-vite. En un an il a appris à un élève wallon à lire couramment et à écrire passablement l'allemand.

M. Roersch dit que la première année il s'agit d'apprendre les éléments grammaticaux. Or, il croit que sous ce rapport le latin est plus facile que l'allemand, surtout dans les provinces wallonnes.

Après quelques observations de MM. Dupont et Delbœuf, M. le Président met aux voix la question suivante : « Commencera-t-on par l'une des langues modernes ou par le latin? » *Quinze* membres se prononcent en faveur d'une langue moderne, *dix* en faveur du latin.

Les 4e, 5e et 6e thèses de M. Vanderkindere sont ensuite votées à l'unanimité. Elles sont ainsi conçues :

« 4. La gymnastique sera obligatoire dans toutes les classes.

» 5. Le dessin et le chant seront obligatoires dans les quatre classes inférieures.

» 6. Le français et le flamand seront obligatoires pendant huit ans. »

M. P. Willems n'admet pas l'inégalité qu'on établit dans les programmes entre le français et le flamand en ce qui concerne le nombre des heures de classe qu'on leur attribue.

M. Vanderstraeten voudrait qu'on accordât le même nombre d'heures à l'anglais et à l'allemand.

Ces observations ne donnent pas lieu à un vote.

M. Vanderkindere se rallie à un amendement de M. Gantrelle ainsi formulé : « L'enseignement de l'histoire aura aussi huit années. »

M. Dufief croit que sept années suffisent; en entrant à

l'athénée, l'élève est trop jeune pour aborder l'histoire. Il se réserve de discuter plus tard les quatre cours d'histoire proposés par M. Vanderkindere, et les trois cours proposés par M. Gantrelle.

M. Fredericq dit que l'on peut très-bien enseigner l'histoire à des élèves de 10 ou 11 ans. Il faut pour cela de grands dessins de monuments, de costumes, etc. On leur montrera, par exemple, les Pyramides, le Sphinx, le Parthénon, un Grec de l'époque de Périclès, un Romain drapé dans sa toge, un chevalier du moyen-âge bardé de fer, une cathédrale romane, un hôtel de ville gothique, etc.

M. Delbœuf demande si M. Dufief maintient son opinion après les explications de M. Fredericq.

M. Dufief déclare que oui.

On passe au vote. *Quinze* membres se prononcent pour le chiffre de *huit* années, *six* pour le chiffre de *sept*. Les autres membres s'abstiennent.

L'assemblée décide qu'elle réservera toutes les questions de détail pour des débats ultérieurs et qu'elle ne votera que sur celles des autres thèses de M. Vanderkindere, qui impliquent des questions de principe.

Les deux thèses suivantes sont adoptées à l'unanimité et sans débat :

« 7. L'enseignement de l'histoire et de la géographie sera considérablement fortifié. On y fera une place à l'étude des institutions, des mœurs, des arts, des lettres, de la vie religieuse chez les peuples anciens et modernes.

» 8. L'enseignement des sciences naturelles sera également étendu. »

La discussion est ensuite ouverte sur la 9e thèse de M. Vanderkindere, ainsi conçue : « L'importance des mathématiques sera amoindrie; mais on commencera la géométrie dès la première classe. »

M. Branquart proteste contre l'amoindrissement proposé. Il est utile que ceux qui se destinent aux mines, au génie civil, à l'armée, etc. passent par les humanités. En réduisant les mathématiques dans la section latine, on en exclue ces différentes catégories d'élèves. Aujourd'hui, à partir de la 3e latine, on peut suivre le cours de mathématiques dans la section scientifique, tout en continuant ses humanités. On fait bien souvent

usage de cette latitude à l'athénée de Bruxelles. Le goût esthétique, les habitudes littéraires se répandent ainsi dans certaines classes sociales, d'où ils seraient bannis sans ce système. M. Vanderkindere se propose de gagner 6 heures par semaine sur les huit années d'études en réduisant le rôle des mathématiques. Pour atteindre un résultat aussi minime on ne peut expulser des humanités ceux qui plus tard seront des ingénieurs, des officiers, etc. M. Branquart propose de maintenir le *statu quo* jusqu'à la 3e. Là commencerait la bifurcation : la section scientifique conduirait aux écoles spéciales, et dans la section latine on pourrait réduire les mathématiques.

M. Delbœuf ne comprend pas que M. Vanderkindere, qui veut suivre le courant moderne, propose de diminuer les mathématiques. De nos jours on ne peut être ni philosophe, ni naturaliste, ni physicien, ni physiologiste sans bien connaître les mathématiques. Il faut donc enseigner la géométrie, l'algèbre et même un peu de géométrie descriptive.

M. Feys ne veut pas non plus réduire l'étude des mathématiques, qui sont la clef des sciences naturelles. Mais des professeurs de mathématiques lui ont affirmé qu'on pourrait les simplifier notablement, en enseignant un peu moins de théorie et un peu plus de pratique.

M. Hegener appuie les observations de M. Branquart.

M. Branquart dépose l'amendement suivant : « L'importance des mathématiques ne sera pas amoindrie. »

M. Wagener croit qu'il faut une bifurcation à un certain moment. Pour les humanistes qui n'aspirent pas à entrer au génie civil, aux mines ou à l'école militaire, le seul avantage qu'ils retirent de l'étude des mathématiques c'est l'habitude de raisonner d'une manière rigoureusement exacte. Or, cet avantage peut être parfaitement obtenu tout en simplifiant beaucoup l'étude des mathématiques.

M. Dumont propose d'ajouter à l'amendement de M. Branquart les mots : « Jusqu'à la bifurcation. »

M. Branquart modifie son amendement de la façon suivante : « L'étude des mathématiques ne sera pas amoindrie avant le moment où les élèves de la section des humanités peuvent passer dans les classes scientifiques. »

M. Delbœuf ne se rallie pas aux observations de M. Wagener.

Les mathématiques ne forment pas seulement l'esprit à raisonner avec logique; elles sont nécessaires à tous ceux qui s'occupent des sciences naturelles et même aux philosophes. Il croit qu'il convient d'enseigner l'algèbre, y compris le second degré, la géométrie à deux et à trois dimensions et la géométrie analytique à deux dimensions. Il se rallie d'ailleurs à l'amendement de M. Branquart, qui donne aux élèves humanistes la latitude d'approfondir les mathématiques.

L'amendement de M. Branquart est admis à une forte majorité.

La 10e thèse de M. Vanderkindere, ainsi conçue : « Toutes les langues seront enseignées sur un plan uniforme avec la même terminologie, » est adoptée, sauf que, sur un amendement de M. Gantrelle, l'assemblée décide que les mots « sur un plan uniforme » seront retranchés, parce que cela n'est pas clair ni, dans un certain sens, possible.

La discussion de la 11e thèse de M. Vanderkindere et de l'amendement de M. Gantrelle est renvoyée à la prochaine séance, après quelques observations de MM. Vanderstraeten, Wagener, Gantrelle et Hegener.

On aborde ensuite la discussion de la 12e thèse de M. Vanderkindere, ainsi conçue : « Les élèves, à la sortie des études humanitaires, doivent être en état de lire couramment le latin, l'allemand et l'anglais. »

M. le Président dit qu'on n'arrivera pas à faire lire *couramment* par les élèves ces trois langues.

M. Vanderkindere admet la justesse de cette observation et propose de dire : « Lire couramment les auteurs faciles. »

M. Vanderstraeten appuie cette rédaction. En anglais, par exemple, on ne peut songer à faire lire couramment Skakespeare, mais bien Macaulay et d'autres auteurs du même genre.

L'assemblée adopte à l'unanimité la thèse *modifiée* de M. Vanderkindere.

On passe à la 13e thèse de M. Vanderkindere : « Chaque cours de langue se terminera par une esquisse d'histoire littéraire. Le cours de français comprendra, dans l'une des dernières années, les éléments de la grammaire historique. »

M. le Président, qui a proposé par amendement de retrancher la dernière proposition, fait aussi remarquer que l'histoire littéraire sera déjà enseignée dans le cours d'histoire proprement dite.

M. Dufief dit que, dans ce cours, l'histoire littéraire sera

nécessairement très-succincte et très-incomplète. Elle ne portera de fruits que si elle est développée par les professeurs de langue, qui seuls sont suffisamment compétents.

M. Hegener dit que, pour les langues modernes, les professeurs peuvent faire ce cours très-facilement. En rhétorique, il fait ce cours en l'exposant de vive voix en anglais et en dictant un petit résumé à la fin de chaque leçon. Le professeur dans les classes supérieures doit, d'après le programme, causer avec les élèves, soit en anglais soit en allemand. Il est préférable d'exposer l'histoire littéraire, plutôt que de parler de la pluie et du beau temps.

M. le Président dit que ces explications, qui imposent des limites étroites à l'histoire littéraire, lui permettent de se rallier à la première partie de la thèse de M. Vanderkindere; quant à la seconde partie, il est disposé à l'admettre aussi, si l'on ne consacre pas plus de 8 à 10 heures, dans la seule classe de rhétorique, à l'étude de la grammaire historique.

M. Vanderkindere consent à limiter ainsi cet enseignement.

M. Delbœuf fait remarquer que le français sera enseigné pendant huit ans. Pourquoi n'occuperait-on pas les élèves de rhétorique en leur faisant faire, outre leurs rédactions et analyses de morceaux choisis, un peu plus de grammaire historique? On pourrait, pour laisser la question intacte et ne pas fixer un maximum trop exigu, dire: « *les éléments de la grammaire historique.* »

M. Thomas se rallie à cette rédaction, qui donne peu d'extension à la grammaire historique. Le seul but à atteindre, c'est de donner à l'élève une idée générale de la place qu'occupe le français parmi les autres langues. La thèse de M. Vanderkindere, amendée par M. Delbœuf, est admise à l'unanimité. Les 14e, 15e, 16e et 17e thèses sont renvoyées à la prochaine séance.

La 18e est ainsi conçue: « Les vers latins et la composition latine ne figurent pas au programme. »

M. Thomas dit que c'est ce qui a déjà lieu aujourd'hui. Il propose d'y substituer la thèse suivante: « Les éléments de la prosodie et de la métrique latine et grecque seront inscrits au programme. » Adopté après quelques observations de MM. Gantrelle, Thomas et Delbœuf.

Après un échange d'observations entre MM. Wagener, Vanderkindere, Dufief, Fredericq, Gantrelle et Delbœuf, l'assemblée adopte à l'unanimité les propositions qui suivent:

« Il y aura plus d'un cours d'histoire universelle et d'histoire nationale, et ces cours se complèteront l'un l'autre.

» Il en sera de même pour la géographie. Un de ces cours sera donné spécialement au point de vue de la géographie physique. »

Les thèses 19 à 26 sont renvoyées à la prochaine séance. Cependant M. Motte insiste sur la 24e thèse : « On n'inscrit pas au programme un cours de morale, mais toutes les leçons fourniront l'occasion de développer les sentiments élevés. »

M. Motte croit que les professeurs doivent être invités à parler davantage des devoirs moraux. On reproche souvent à l'enseignement de ne pas se préoccuper assez de l'éducation des élèves.

M. Fredericq dit que l'histoire et l'explication des auteurs en fournissent à chaque instant l'occasion. Cet enseignement sera plus vivant et plus utile qu'un cours spécial de morale.

MM. Wagener, Dufief et Branquart insistent sur l'importance de cet enseignement moral, conçu d'une manière intelligente.

La proposition suivante est votée à l'unanimité : « On n'inscrit pas au programme de cours de morale, mais les professeurs saisiront toutes les occasions de développer les sentiments élevés. »

M. le Président remercie les membres de leur persévérance et de leur active coopération dans les débats longs et sérieux qui ont occupé les séances du matin et du soir.

L'assemblée décide que la prochaine séance aura lieu le premier samedi après Pâques de 1879. Le Bureau en fixera l'ordre du jour.

La séance est levée à 4 h. et $^1/_2$.

Nous croyons faire chose utile en réunissant ici les points sur lesquels on est tombé d'accord dans les deux séances du 24 novembre :

1° L'enseignement des humanités comprend huit années d'études.

Les deux classes inférieures ne sont pas simplement préparatoires.

2° Les branches de cet enseignement sont les suivantes : le latin et le grec, le français et le flamand, l'allemand et l'anglais, l'histoire et la géographie, les mathématiques et les sciences naturelles, le dessin, la gymnastique et le chant.

3° Le nombre d'heures qu'on accorde aujourd'hui au grec sera augmenté.

Le grec aura au moins vingt-huit heures par semaine dans toutes les classes réunies.

L'enseignement du grec ne se donnera que dans les quatre classes supérieures (4e, 3e, seconde et rhétorique).

4° On ne commencera le latin qu'après l'une des deux langues modernes étrangères.

5° Les deux langues modernes étrangères sont obligatoires.

6° La gymnastique est obligatoire dans toutes les classes.

7° Le dessin et le chant sont obligatoires dans les quatre classes inférieures.

8° Le français et le flamand sont obligatoires pendant huit ans.

9° L'enseignement de l'histoire aura huit années.

10° L'enseignement de l'histoire et de la géographie sera considérablement fortifié. On y fera une place à l'étude des institutions, des mœurs, des arts, des lettres, de la vie religieuse chez les peuples anciens et modernes.

11° L'enseignement des sciences naturelles sera également étendu.

12° L'étude des mathématiques ne sera pas amoindrie avant le moment où les élèves de la section des humanités peuvent passer dans les classes scientifiques.

13° Toutes les langues seront enseignées avec la même terminologie.

14° Les élèves, à la sortie des humanités, doivent être en état de lire *couramment* les auteurs faciles (latins, allemands, anglais).

15° Chaque cours de langue se terminera par une esquisse d'histoire littéraire.

16° Le cours de français comprendra, dans l'une des dernières années, les *éléments* de la grammaire historique.

17° Les éléments de la prosodie et de la métrique latine et grecque seront inscrits au programme.

18° Il y aura plus d'un cours d'histoire universelle et d'histoire nationale; ces cours se complèteront l'un l'autre.

19° Il en sera de même pour la géographie. Un de ces cours sera donné spécialement au point de vue de la géographie physique.

20° On n'inscrira pas au programme un cours de morale, mais les professeurs saisiront toutes les occasions de fortifier les sentiments élevés.

LES POUVOIRS ET LE ROLE DU SÉNAT ROMAIN

PENDANT LA DERNIÈRE PÉRIODE DE LA RÉPUBLIQUE 49-29 AVANT J.-C.

(Suite).

§ 2. Le consulat d'Antoine [1].

Après le premier désarroi et l'effervescence populaire causée par le meurtre de César [2], la médiation du Sénat [3] amena un compromis entre les conjurés et le parti populaire à la tête duquel se trouvait le consul Antoine.

Dans sa séance du 17 mars, le Sénat vota l'amnistie en faveur des conjurés [4], et confirma les actes que César avait posés en vertu de ses pouvoirs [5]. Il valida en même temps le testament du Dictateur, et lui décréta des funérailles publiques aux frais du Trésor [6].

---

[1] C. Peter, Einige chronologische Bemerkungen zur römischen Geschichte und der Zeit kurz nach der Ermordung Caesars dans le Philologus. T. VIII, 427-438, (1853). Lange. III, 476-508. L. Vogeler, *quae anno U. 710 post mortem C. Julii Caesaris acta sint in senatu Romano,* Kiel, 1877.

[2] Dio Cass., XLIV, 22 suiv., App., B. C., II, 120 suiv., Nic. Damasc., vit. Caes., 17 (Dind., I, 106), 25-27 (I, 120-125).

[3] Dio Cass., XLIV, 34, App., B. C., II, 135.

[4] Liv., Epit. CXVI : « *Oblivio caedis a senatu decreta,* » cf. Cic., Phil., I, 1, § 1 : « *Omnem memoriam discordiarum oblivione sempiterna delendam censui,* » Dio Cass., XLIV, 34, XLV, 23, § 5, App., B. C., II, 135, Vell. Pat., II, 58.

[5] Cic., Phil., II, 39, § 100 : « *Acta Caesaris pacis causa confirmata sunt a senatu,* » cf. I, 7, § 16, ad Att., XIV, 9, § 2, App., B. C., II, 135, III, 22.

[6] App., B. C., II, 136, cf. Plut., Brut., 20.

Le consul Antoine scella la réconciliation par plusieurs mesures qui devaient lui attirer les sympathies du parti républicain. Il fit passer, après l'avoir soumise à l'approbation du Sénat [1], une loi qui abolissait à jamais la dictature [2]; il fut l'auteur d'un décret du Sénat chargeant Lepidus, qui allait partir pour ses provinces, d'entrer en négociations avec Sex. Pompée [3], et, enfin, il ordonna de saisir et d'exécuter, sans autre procédure, un certain Herophilus ou C. Amatius, qui excitait la populace de Rome à venger le meurtre de César [4].

Mais l'union des partis ne fut pas de longue durée. Le sénatus-consulte qui confirmait les *acta Caesaris*, fut ratifié par une *lex Antonia de actis Caesaris confirmandis* [5].

Ce sénatus-consulte avait été proposé comme une mesure d'apaisement et de concorde; il fut en réalité le point de départ de la toute puissance du consul Antoine.

Les *acta Caesaris*, c'étaient à vrai dire les mesures arrêtées par César pendant sa dictature en vertu des pouvoirs qui lui avaient été attribués par le peuple; les magistratures qu'il avait conférées et les provinces qu'il avait attribuées même par anticipation [6], les colonies qu'il avait décrétées et qui étaient fondées

---

[1] Cic., Phil., I, 1, § 3.

[2] Cic., Phil., l. l., Liv., Epit., CXVI, Dio Cass., XLIV, 51, App., B. C., III, 25. — L. Lange, *de legibus Antoniis*, I, p. 8, Leipzig, 1871.

[3] Cic., Phil., V, 15, § 41, XIII, 4, § 8, cf. ad Att., XVI, 4.

[4] D'après Val. Max, IX, 15, § 1, Herophilus aurait été exécuté en vertu d'une sentence du sénat (*jussu patrum necatus in carcere*). L'exécution eut certainement l'assentiment du sénat; mais elle fut faite par le consul Antoine sous sa seule responsabilité. App., B. C., III, 3 « ὁ 'Αντώνιος ἐπιβαί νων, οἷα ὕπατος, συλλαμβάνει καὶ κτείνει τὸν 'Αμάτιον χωρὶς δίκης, μάλα θράσεως. καὶ ἡ βουλὴ τὸ μὲν ἔργον ἐθαύμαζεν, ὡς μέγα καὶ παράνομον, τὴν δὲ χρείαν αὐτοῦ προςεποιοῦντο ἥδιστα » cf Cic. Phil., I. 2 § 5. Liv., Epit., CXVI.

[5] Cic., Phil., V, 4 § 10. « *Si quam legem de actis Caesaris confirmandis deve dictatura in perpetuum tollenda tulisse M. Antonius dicitur....* » De même que la *lex de dictatura* a été portée *ex senatus consulto*, de même la *lex Antonia de actis Caesaris confirmandis* ne peut avoir été qu'une ratification du S. C. sur le même objet. Elle se rapportait comme le S. C. aux *acta* effectifs, ayant eu un commencement d'exécution, nullement aux simples actes projetés, dont il sera question plus loin. Lange, *de leg. Antoniis*, II, 3-11, est d'un avis opposé.

[6] Voyez Lange, III, 480-481 — Cf. Suet., Aug., 10. « *Provincia a Caesare data et per senatum confirmata.* »

ou en voie de fondations; c'étaient aussi les sénatus-consultes et les lois qui avaient été votées sur sa proposition, même si ces sénatus-consultes n'étaient pas encore déposés à l'*aerarium*[1] ou si les lois votées n'avaient pas encore été publiées.

Antoine, en sa qualité de consul, étant parvenu d'ailleurs à se rendre maître des archives du Dictateur[2], était chargé de l'exécution du sénatus-consulte et de la loi[3].

Malgré cette confirmation générale, plusieurs actes de César furent soumis par Antoine, dans le jour même où le premier S. C. avait été voté et les jours suivants, à la ratification spéciale du Sénat: entr'autres ceux qui concernaient la fondation de colonies[4]. Un S. C. relatif aux Juifs, voté sur la proposition de César le 9 février, fut confirmé par le Sénat dans sa séance du 11 avril[5].

Cependant dans l'intérêt du Trésor le Sénat fut obligé de voter certaines restrictions à la confirmation des actes de César. Il décida « *ne qua post idus martias immunitatis tabula neve cujus beneficii figeretur* »,[6] et il refusa ainsi de reconnaître les immunités ou autres privilèges, accordés par des décrets de César, mais qui n'avaient pas été rendus publics avant le 15 mars.

Mais Antoine tâcha de faire revenir le Sénat sur cette décision. Il exposa au Sénat que parmi les papiers autographes du Dictateur *(chirographa, commentarii)*[7] il avait trouvé non seulement des décrets de César, mais encore des avant-projets de différentes mesures dont l'exécution importait à l'intérêt public[8].

---

[1] Cf. Flav. Jos., Ant. jud., XIV, 10 § 10.

[2] App., B. C., II, 125. « *τὰ ὑπομνήματα τῆς ἀρχῆς ἐς τὸν Ἀντώνιον μετεκομίζετο.* » Cf. III, 5. Plut., Ant., 15: « *Ἔλαβε δε καὶ τὰ βίβλια τοῦ Καίσαρος ἐν οἷς ὑπομνήματα τῶν κεκριμένων καὶ δεδογμένων ἦν ἀναγεγραμμένα.* »

[3] Dio Cass., XLIV, 53, § 2: « *ὡς.... αὐτὸς ὁ Ἀντώνιος τό τε ἐξέτασαι τὰ διοικηθέντα ὑπο τοῦ Καίσαρος καὶ τὸ πάντα τά δόξαντα αὐτῷ ποιῆσαι ἐπετράπη* » ib. XLV, 23, § 5: « *τούτων ἐξεταστὴς γενόμενος.* »

[4] App., B. C., II, 135. Cf. Cic., Phil., I, 2, § 6.

[5] Flav. Jos., XIV, 10 § 10. Voyez le t. I du Sénat, p. 254.

[6] Cic., Phil., II, 36 § 91, cf. I, 1, § 3: « *ne qua tabula post idus Martias ullius decreti Caesaris aut beneficii figeretur.* » Cf. Dion. Cass., XLIV, 53, § 4, XLV, 23, § 7.

[7] Cf. App., B. C., III, 5.

[8] Cf. Cic., Phil., V, 4, § 12.

Vaincu par les instances du Consul, le Sénat ne décréta cependant pas la confirmation pure et simple de ce second genre d'*acta Caesaris*[1]; mais il chargea les deux Consuls, Antoine et Dolabella (ce dernier ayant succédé à César), d'examiner ces mesures, en se faisant assister d'un conseil des principaux sénateurs [2], et, après examen, de décider par rapport à chaque mesure en particulier, s'il fallait y donner suite [3].

Les Consuls, peu satisfaits, ce semble, de cette décision, renvoyèrent au 1er juin suivant le fonctionnement de cette commission[4].

Cependant Antoine, fort du mandat qu'il tenait du premier sénatus-consulte et de la loi Antonienne sur la confirmation des actes proprement dits de César, poursuivit seul[5] l'exécution de ces actes ou prétendus actes. En effet, seul dépositaire des archives de César, il avait la facilité de les falsifier à sa guise [6]. Le second sénatus-consulte qui restreignait les effets des actes de César, ne le gênait guère. Pour y échapper, il prétendait que les mesures qu'il exécutait [7], ne reposaient pas sur des *décrets*

---

[1] App. B. C., III, 5, n'est pas correct quand il dit : « ψηφισμένον δ'εἶναι κύρια ὅσα Καῖσαρ πέπρακτο τέ καὶ γενέσθαι βεβούλευτο. »

[2] Dio Cass., XLIV, 53, § 4 : « ἔπειτα δέ, ὡς ἐκεῖνος ἐνέκειτο λέγων πολλὰ καὶ ἀναγκαῖα ὑπ' αὐτοῦ προβεβουλεῦσθαι, κελευσάσης πάντας τοὺς πρώτους κοινῇ αὐτὰ διακρῖναι. » Cf. XLV, 23, § 8. Cic. Phil., II, 59 § 100 : « *At sic placuerat ut ex kalendis Juniis de Caesaris actis cum consilio cognosceretis.* » Le terme *ex kal. Jun.* n'était pas indiqué dans le S. C. Voyez nº 4.

[3] Cic., ad Att., XVI, 16, § 8 : « *ut de Caesaris actis cognoscerent, statuerent, judicarent,* » ib., § 12. Il faut entendre ici *acta Caesaris* dans le sens le plus large : cf. ib., § 11 : « *Earum rerum quas Caesar statuisset, decrevisset, cognovisset.* »

[4] Cic., ad Att., XVI, 16, § 11 : « *Quum consules oporteret ex S. C. de actis Caesaris cognoscere, res ab iis in kalendas Junias dilata est.* »

[5] Cf. Dion. Cass., XLV, 23, § 8.

[6] Dio Cass., XLIV, 53, § 2 : πόλλα μὲν ἀπήλειψε, πολλὰ δε ἀντενέγραψεν. » Cf. XLV, 23 § 5. Cic., Phil., V, 4, § 12, ad Att., XIV, 13 § 6. Plut., Ant., 15 Vell. Pat., II, 60 § 4.

[7] Cf. Cic., ad Att., XIV, 10, § 1 : *facta, scripta, dicta, promissa. cogitata Caesaris,*

de César, mais sur des lois [1] ou des sénatus-consultes [2], votés sous la dictature de César, bien que personne n'en eût le moindre souvenir.

Dès ce moment Antoine fut tout puissant à Rome. Il enlève ou accorde les magistratures, nomme des sénateurs, rappelle les exilés; il distribue pour de l'argent l'immunité, la liberté, la cité romaine à des villes provinciales ou à des provinces entières [3].

Antoine n'avait probablement pas l'intention de convoquer même le 1r juin la commission d'instruction. Car une loi, proposée, ce semble, par des tribuns par opposition à Antoine [4], et votée le 3 juin [5], dut remettre en vigueur le second sénatus-consulte sur les actes de César. A la suite de cette loi, les consuls, assistés d'un conseil, jugèrent quelques affaires [6], mais la loi ne paraît pas avoir en d'autres effets [7].

Antoine ne se soucia plus guère du Sénat [8]. Bien qu'il dominât

---

[1] Dio Cass., XLIV, 53, § 2 : « πολλὰ δὲ ἀντενέγραψεν, ἄλλα τὲ καὶ νόμους. » Cic., Phil., III, 12 § 30 : « *falsas leges C. Caesaris nomine.* » Cf. II, 38, § 98, ad Att., XIV, 12 § 1 : « *fixit legem a dictatore comitiis latam, qua Siculi cives Romani : cujus rei, vivo illo, mentio nulla... sexcenta milia.* »

[2] Cic., Phil., V, 4, § 12 : « *Senatus etiam consulta falsa referebat.... Senatus consulta nunquam facta ad aerarium deferebantur* ». Cf. XII, 5, § 12, ad fam., XII, 1, § 2.

[3] Dio Cass., XLIV, 53 § 3 et 5, XLV, 23 § 6-8. Cic., Phil., I, 10 § 24, II, 36, § 92, III, 12, § 30, V, 4, § 12, VII, 5, § 15, ad fam. XII, 1, § 2, Plut., Ant., 15.

[4] Cf. Lange, III, 490 et de leg. Antoniis, II, p. 8 suiv. — Nous croyons que cette conjecture de Lange est confirmée par le c. 104 de la *lex colonia Genetiva « qui jussu C. Caesaris dict. imp. et lege Antonia senat(us)que c(onsulto) pl(ebi)quesc(ito ager datus atsignatus est.* » Eph. epigr., II, 226. Ce texte, à notre avis, énumère les différentes mesures qui ont confirmé les *acta Caesaris.*

[5] Cic., ad Att., XVI, 16, § 11 « *lex quae lata est a. d. IV non. jun.* » où il faut lire *a. d. III non.,* cf. Lange, de legibus Antoniis, II, p. 8.

[6] Cic., ad Att., XVI, 16, § 6, § 8, § 11, § 14, § 18.

[7] Cf. Cic., Phil., II, 39, § 100 : « *quod fuit consilium ? Quem unquam convocasti ? quas kalendas junias expectasti ?* »

[8] En dehors des S. C. concernant la répartition des provinces (voyez plus loin), on ne cite plus guère que le S. C., relatif à des supplications à décréter à la mémoire de César (Cic., Phil., I, 5, § 12, V, 7, § 19, Dio Cass.,

le Sénat lui-même (car les sénateurs républicains ou indépendants, craignant sa violence et la garde mercénaire qui l'entourait [1], avaient quitté la ville [2]), et bien qu'au besoin il fît de faux sénatus-consultes [3], cependant il préféra régner par la populace urbaîne [4].

Consul lui-même, il était appuyé par ses deux frères C. et L., le premier préteur faisant en l'absence de M. Brutus fonction de préteur urbain, le second, tribun de la plèbe [5].

Disposant à son gré des électeurs urbains, il revêtait ses mesures d'un vernis de légalité, en les proposant, sans observer d'ailleurs les formalités constitutionnelles, au vote du peuple.

Bref, Antoine était maître absolu de Rome [6].

Si l'on veut se faire une idée du trouble profond qui avait envahi l'administration romaine, il suffit de poursuivre les sénatus-consultes et les lois relatives à la répartition des provinces consulaires, se succédant, se détruisant, se contredisant sans cesse.

Peu de jours après le meurtre de César, le sénatus-consulte qui confirmait les actes de César, avait ratifié la répartition

---

XLV, 7, § 2), et le S. C. qui ratifie la paix conclue avec Sex. Pompée par Lepidus et qui décrète pour ce motif des supplications en l'honneur de Lepidus (Cic., Phil., III, 9, § 23-24, cf. V, 14, § 39, 15, § 40-41, XIII, 5, § 10, Dion Cass., XLV, 9. App., B. C., III, 4).

[1] Cic., Phil., II, 3, § 6, 8, § 19, 44, § 112, etc. S'il faut en croire Appien (B. C., III, 4, 57), ce serait le Sénat lui-même qui lui aurait permis d'enroler cette garde.

[2] Cic., Phil., I, 2, § 6, II, 42, § 108, ad Att., XV, 4, § 4, etc.

[3] Cf. Cic., ad fam., XII, 29, § 2 : « *omnia tum falsa senatusconsulta deferebantur* » cf. Phil., XIII, 9, § 19 : « *eoque ipso die innumerabilia senatusconsulta fecit; quae quidem omnia citius delata quam scripta sunt* ».

[4] Cic., Phil., I, 2, § 6 : « *Mutata omnia : nihil per senatum, multa et magna per populum, et absente populo et invito* » II, 42, § 109, Dio Cass., XLV, 24.

[5] Dio Cass., XLV, 9. App., B. C. III, 14, 23, cf. T. I, p. 571, n° 26 et p. 573, n° 32.

[6] Cic., ad fam., X, 1, § 1 : « *Quæ potest enim spes esse in ea republica in qua hominis impotentissimi atque intemperantissimi armis oppressa sunt omnia? et in qua nec senatus nec populus vim habet ullam? nec leges ullae sunt nec judicia, nec omnino simulacrum aliquod atque vestigium civitatis?* »

des provinces que le Dictateur avait faite parmi les consuls ou préteurs sortis de charge; et ceux-ci s'étaient rendus dans leurs provinces respectives. Mais en outre César avait déjà assigné à M. Brutus et C. Cassius, préteurs en fonctions, les provinces qu'ils gouverneraient en 43.

La Macédoine avait été décernée à Brutus; la Syrie à Cassius. Ces dispositions furent confirmées par le même S. C. [1].

Le Dictateur n'avait pas désigné les provinces qu'il réservait au consul Antoine et à Dolabella qui devait succéder à César comme *consul suffectus* [2].

Mais, contrairement aux *acta Cæsaris*, le consul Dolabella se fit attribuer la Syrie, la conduite de la guerre contre les Parthes, et le commandement de l'armée romaine que César avait réunie en Macédoine en vue de cette expédition, par une loi qu'il soumit aux comices tributes et qui fut adoptée malgré l'*obnuntiatio* d'un tribun [3].

Quand la province de Syrie eut été enlevée à Cassius, le consul Antoine demanda au Sénat la province de Brutus, la Macédoine. Le Sénat n'osa opposer un refus au puissant Consul [4]; mais il décida d'assigner à Brutus et Cassius d'autres provinces [5] qui seraient déterminées dans une des séances du commencement du mois de juin.

Vers le commencement de juin un plébiscite, dérogeant à la *lex Julia de provinciis*, fixa un terme de cinq ans au proconsulat d'Antoine et de Dolabella [6].

En exécution de la décision prise antérieurement, le consul

---

[1] App., B. C., III, 2, 24, IV, 57, Flor., IV, 7, § 4, Plut., Caes., 67.

[2] T. I, p. 589, nº 3.

[3] App., B. C., III, 7-8.

[4] App., B. C., III, 8, 12. Dio Cass., XLV, 9, s'exprime inexactement, quand il dit : τὴν μὲν Μακεδονίαν τὴν τῷ Μάρκῳ ἐκ τοῦ κλήρου δεδομένην, cf. 20, § 3.

[5] App., B. C., III, 8, 12.

[6] Cic., Phil., V, 3, § 7 : « *Tribuni plebis tulerunt de provinciis, contra acta Cæsaris ; ille biennium, hic* (lisez *hi* =) *sexennium* ». Le terme demandé était un *quinquennium* Cic., ad Att., XV, 11, § 4, Phil., VIII, 9, § 28. — Le mot *sexennium* qui se trouve chez Cicéron est fautif, ou bien, ce qui n'est pas probable, Cicéron ajoute l'année du consulat aux cinq années du proconsulat. — Voyez aussi Cic., Phil., I, 8, § 19, II, 42, § 109.

Antoine fit rapport[1] au Sénat, vraisemblablement dans la séance du 5 juin [2], sur les provinces de Brutus et de Cassius.

Le Sénat accorda à Brutus pour 43 la province de Crète [3], à Cassius, la Cyrénaïque [4], avec *imperium* proconsulaire [5]. Brutus et Cassius, quoique préteurs en fonctions, avaient quitté la ville, où ils ne se croyaient pas en sûreté. Pour les investir d'un mandat public jusqu'à l'échéance de leur proconsulat, le Sénat les chargea de se rendre respectivement en Asie et en Sicile et d'y surveiller les achats du froment qui était nécessaire à l'approvisionnement de la ville de Rome; mais cette charge fut fort mal accueillie par Brutus et Cassius [6]. Brutus obtint de plus la dispense légale, nécessaire au préteur urbain qui s'absentait plus de dix jours de Rome [7]. La répartition des autres provinces prétoriennes, qu'Antoine avait eu l'intention de proposer en cette même séance [8], n'eut pas lieu [9].

---

[1] Cic., Phil., II, 13, § 31. « *te referente* ».

[2] Cic., ad. Att., XV, 9, § 1 : « *fore nonis senatum .... eodem tempore decretum iri ut et iis* (à Brutus et Cassius) ..... *provinciæ decernantur* », cf. 5, § 2, 6, § 2.

[3] Cic., Phil., II, 38, § 97, XI, 12, § 27, cf. Dion. Cass., XLVI, 23.

[4] App., B. C., III, 8 : « ἐδόθη Κυρήνη τε καὶ Κρήτη, » cf. 12, 16, IV, 57. Cf. Plut., Brut., 19. « Or comme Brutus reçut Crète (n° 3), Cassius obtint la Cyrénaïque. C'est donc une version erronée que celle qui prétendait, d'après Dion Cassius (XLVII, 21), qu'on attribua à Cassius la Crète et la Cyrénaïque et à Brutus la Bithynie (App., l. l., 8, cf. Dion. Cass., XLVII, 21).

[5] Cic., Phil., II, 38, § 97 : « *post M. Brutum proconsulem,* » cf. ib., 13, § 31, « *cur provinciæ Bruto et Cassio datæ? cur quaestores additi? cur legatorum numerus auctus?* »

[6] Cic., ad., Att., XV, 9, § 1 : « *Fore nonis senatum ut Brutus in Asia, Cassius in Sicilia frumentum emendum et ad urbem mittendum curarent,* » cf. 10, 11, § 1, « *ut (Brutus) uterétur Asiatica curatione frumenti .... Cassius se in Siciliam non iturum* », § 2 : « *ut illa frumenti curatio de senatus consulto tolleretur,* » 12, § 1. cf. App., B. C., III, 6, IV, 57.

[7] Cic., Phil., II, 13, § 31 : « *Cur M. Brutus, te referente, legibus est solutus si ab urbe plus quam decem dies abfuisset.* »

[8] Cic., ad Att., XV, 9, § 1 : « *Ait autem eodem tempore decretum iri ut et iis* (à Brutus et Cassius) *et reliquis prætoriis* (lisez *prætoribus*) *provinciae decernantur.* »

[9] Voyez plus loin.

Peu après, avant le milieu du mois de juin [1], le consul Antoine fit circuler à Rome le faux bruit d'une invasion des Gètes en Macédoine, et à l'aide de ce stratagème il obtint du Sénat un décret en vertu duquel, contrairement à la *lex Cornelia de provincia Syria,* l'armée romaine réunie en Macédoine ne suivrait pas Dolabella en Syrie, mais resterait en Macédoine et serait réservée au proconsul Antoine [2].

Cependant ce n'était pas la Macédoine qu'Antoine ambitionnait. Le véritable objet de ses désirs [3] était la province des Gaules dont le gouvernement avait servi de marche-pied à la grandeur de César.

Aussi le seul but de toutes ses menées antérieures, c'était de s'assurer le commandement de l'armée romaine de Macédoine, qu'il parvient enfin à enlever à Dolabella. Il soumet donc au Sénat [4] et fait voter par le peuple au moyen de la violence [5] une loi *de* [6] *permutatione provinciarum,* en vertu de laquelle il échange la Macédoine contre la Gaule Cisalpine, qui appartenait à D. Brutus [7], et la Gaule Transalpine, à l'exception de la

---

[1] Lange, III, 492.

[2] App., B. C., III, 24-25, 37, 52, cf. Dion. Cass., XLV, 20, 25, XLVI, 23.

[3] Cf. Cic., ad Att., XIV, 14, § 4 : « *Kal. jun. Antonium de provinciis relaturum ut et ipse Gallias habeat* » ..... cf. XV, 4, § 1.

[4] Le Sénat a délibéré sur la demande d'Antoine (App., B. C., III, 27, 30). A-t-il donné un avis favorable? Appien prétend que non (III, 27, 30, 31, 37, 52, 55). Dion Cassius soutient le contraire, tout en admettant que le consentement du Sénat fut forcé (XLV, 22, § 3, 25, XLVI, 24). — Cf. L. Lange, de legibus Antoniis, I, p. 5. Leipzig, 1871.

[5] Liv., Ep., CXVII : « *M. Antonius consul cum .... legem de permutatione provinciarum per vim tulisset.*

[6] App., B. C., III, 30 : « Ἐλθούσης δὲ τῆς κυρίας ἡμέρας, ἡ μὲν βουλὴ τὴν φυλέτιν ἐνόμιζεν ἐκκλησίαν συλλεγήσεσθαι. οἱ δὲ νυκτὸς ἔτι τὴν ἀγορὰν περισχοινισάμενοι τὴν λοχῖτιν ἐκάλουν, ἀπὸ συνθήματος ἐληλυθυῖαν. καὶ ὁ δημότης λέως... συνέπρασσεν...» Puisque le vote se fait au *forum*, il n'est pas question d'une réunion *centuriate,* mais d'une réunion *tribute*, comme le prouve encore l'influence du δημότης λεώς. Par conséquent il y a une inversion dans le texte d'Appien, et il faut lire : « ἡ μὲν βουλὴ τὴν λοχῖτιν ἐνόμιζεν.... οἱ δὲ.... τὴν φυλέτιν ἐκάλουν. »

[7] App., B. C., III, 55. Dio Cass., XLV, 9, 20, § 3. Nic. Dam., vit. Caes., 30 (Dind., I, p. 131).

Narbonaise [1]. Il se réserva toutefois l'armée de Macédoine, qu'il fit transporter à Brindes par son frère Caius [2].

Enfin dans une séance, tenue dans la soirée du 28 novembre, eut lieu le tirage au sort des provinces prétoriennes [3].

Mais déjà avant cette époque la rivalité s'était déclarée entre Antoine et le jeune Octave, fils adoptif et héritier principal de César [4], qui s'appela depuis lors Caesar Octavianus. Octavien avait réuni de son autorité privée une armée [5] qui s'était accrue par les légions qui désertaient Antoine [6].

Aussitôt après la séance du 28 novembre, Antoine quitta la ville et marcha avec son armée sur la Gaule Cisalpine pour occuper cette province par anticipation [7].

Mais D. Brutus refusa de céder la province [8], et il publia un édit dans lequel il déclarait qu'il s'y maintiendrait jusqu'à ce que le Sénat en eût décidé autrement [9].

Cependant la ville de Rome était sans consuls; car le collègue d'Antoine, Dolabella, était déjà parti auparavant pour la province de Syrie [10].

Les tribuns de la plèbe qui entrèrent en charge le 10 décembre, convoquèrent le Sénat pour le 20 de ce mois, afin de prendre les mesures que les circonstances exigeaient [11]. Le Sénat, stimulé

---

[1] Cf. Cic., Phil., I, 3, § 8 : « *provinciis Galliis* », cf. V, 2, § 5, 13, § 37. VII, 1, § 2, VIII, 8, § 25 : « *utramque provinciam.* » La Gaule Narbonaise qui était gouvernée par Lepidus, était certainement exceptée.

[2] App., B. C., III, 55, cf. 37, 52. Dio Cass., XLV, 20, § 4, 22, § 3, etc. Nic. Dam., l. l.

[3] Cic., Phil., III, 10.

[4] Dio Cass., XLV, 11, suiv. Nic. Dam., vit Caes, 28-30 (Dind., I, 125-133), cf. Cic., Phil., III, 8, § 20-21, XIII, 9, § 19.

[5] Monum. Ancyr. t. lat. c. 1. « *exercitum privato consilio comparavi,* » cf. Cic., Phil., V, 8, § 23. Vell. Pat., II, 61, Dion. Cass., XLV, 12, App., B. C., III, 40, Nic. Dam., vit, Caes., 31.

[6] Lange, III, 505.

[7] Dio Cass., XLV, 13. App., B. C., III, 46, Cic., Phil., III, 1, § 1, etc.

[8] Dio Cass., XLV, 14. App., B. C., III, 49.

[9] Cic., Phil., III, 4, § 8, IV, 3, § 7-8, cf. ad fam., XI, 6, § 2.

[10] Dio Cass., XLV, 15. App., B. C., III, 24. Cic., Phil., XI, 2, § 4.

[11] Cic , ad fam., XI, 6, § 2 : « *quum tribuni plebis edixissent senatus adesset a. d. XIII Kal. jan. haberentque in animo de præsidio consulum designatorum referre* », cf. X, 28, § 2.

par Cicéron qui y prononça la troisième philippique, décerna [1] des éloges à la conduite de D. Brutus et d'Octavien, ainsi qu'aux légions qui avaient déserté Antoine, et il décida de se faire protéger par une garde militaire pour délibérer librement dans les premières séances de l'année 43 [2].

P. WILLEMS.

A continuer.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. WAGENER

lors de la distribution solennelle des prix remportés dans le concours général de l'enseignement moyen.

« *Messieurs*,

« Chargé par le gouvernement de la très-honorable, mais très-délicate et je serais presque tenté d'ajouter dangereuse mission de prendre la parole dans cette réunion solennelle, j'espère pouvoir compter sur la bienveillante indulgence à laquelle vous avez habitué depuis longtemps les membres du personnel enseignant qui, tour à tour, ont parlé devant vous dans des circonstances analogues.

» Le sujet dont je voudrais vous entretenir s'impose en quelque sorte de lui-même. En effet, quoique l'enseignement de l'État doive autant que possible rester étranger aux luttes politiques, je ne saurais m'empêcher d'applaudir en commençant à la récente création du ministère de l'instruction publique, qui est le signal d'une ère nouvelle dans l'histoire de notre enseignement.

» Certes, je suis loin de prétendre que précédemment le gouvernement et les Chambres ont manqué de sollicitude pour l'instruction donnée par l'État, mais il est certain que la création du nouveau ministère, acclamée avec enthousiasme par la majorité du pays, marque nettement la volonté arrêtée de la Belgique de donner désormais à cette branche du service public toute l'extension et tous les développements qu'elle comporte, eu égard à son importance sociale et aux progrès réalisés par notre époque.

» Mais dans quel sens faut-il diriger l'enseignement de l'État? Quelles sont les améliorations qu'il convient d'y apporter? Ce sont là, Messieurs, des questions extrêmement délicates, dont la masse du public ne paraît pas même soupçonner la grande difficulté.

---

[1] Cf. Cic., Phil., III, 5, § 13.
[2] Dio Cass., XLV, 15, cf. Cic., Phil., III, 15, § 37-39.

» Ce n'est pas que nous manquions de solutions, car dans les classes plus ou moins élevées de la société, il n'est presque personne qui n'ait à ce sujet sa petite théorie toute faite. Mais pour peu qu'on se donne la peine d'aller au fond de ces théories, parfois présentées avec tant d'assurance, on s'aperçoit bientôt que la plupart d'entre elles manquent absolument de base rationnelle, qu'elles sont généralement le résultat d'un petit nombre d'expériences, voire même de déceptions personnelles, et que d'ailleurs elles n'embrassent que très-rarement l'ensemble du problême à résoudre.

» Quant à moi, Messieurs, qui ai été appelé par mes fonctions à m'occuper beaucoup des choses de l'enseignement, je vous avoue que plus je les étudie, plus elles me paraissent difficiles. Je n'ai donc pas la prétention — ai-je besoin de le dire? — de venir vous apporter un système complet et parfait. Je tiens seulement à vous soumettre un petit nombre d'idées qui sont le résultat de mon expérience et de mes méditations, heureux si l'on voulait consentir à les discuter loyalement, pour les réaliser, si on les trouve raisonnables et pratiques, ou pour les remplacer par des idées meilleures, si elles ne résistent pas à une critique sérieuse.

» Je laisserai de côté les questions relatives à l'enseignement primaire, qui, elles aussi, sont plus ardues qu'on ne pense. Je ne parlerai pas non plus de l'enseignement supérieur : je me bornerai, comme me le recomman e le caractère de la solennité qui nous réunit aujourd'hui, à jeter un coup d'œil d'ensemble sur notre enseignement moyen.

» L'enseignement moyen peut être considéré sous un double aspect : ou bien comme formant un tout par lui-même, ou comme n'étant qu'une partie d'un ensemble plus vaste, comme la préparation à l'enseignement supérieur.

» Mais l'enseignement moyen peut-il se borner à n'être qu'une préparation aux études supérieures?

» Je ne le pense pas, et je crois que, sous ce rapport, la plupart de mes auditeurs seront d'accord avec moi.

» Et tout d'abord on ne trouvera plus guère à notre époque de partisans *avoués* de l'ignorance. Tout le monde se déclare ami de l'instruction. On fait bien, il est vrai, des réserves plus ou moins accentuées quant à la nature de l'instruction qu'il convient de répandre, et selon la bannière politique sous laquelle on s'est rangé, on préfèrera les écoles de l'État ou l'enseignement soi-disant libre.

» Il est également vrai qu'au fond de leur cœur, des personnes plus nombreuses qu'on ne pense sont d'avis qu'il y a un danger social à trop instruire le peuple, et croient que le laboureur et l'artisan deviennent prétentieux, arrogants et révolutionnaires lorsque leur intelligence est trop développée.

» Mais de pareilles théories s'affichent rarement et les représentants des différentes opinions entre lesquelles se partage notre pays proclament tous hautement, en public, qu'ils favorisent, sans arrière-pensée, l'extension de l'enseignement à tous les degrés. Et pourquoi ceux qui nourrissent

secrètement une autre opinion n'osent-ils pas la produire au dehors? C'est qu'ils sentent qu'en dernière analyse cette conviction repose sur l'intérêt personnel.

» Nous avons donc le droit de faire complètement abstraction de ces divergences individuelles et intéressées, et d'affirmer que l'opinion publique, à notre époque, considère comme une nécessité sociale la diffusion de plus en plus grande des lumières.

» Sur ce point tout le monde est d'accord : oui, il faut instruire le peuple; oui, il faut ouvrir de nouvelles écoles; oui, il faut faire la guerre à l'ignorance partout et toujours.

» Mais jusqu'à quel point convient-il de répandre l'instruction? C'est ici que je commence à redouter une assez grande divergence d'opinions. Faut-il qu'en laissant à l'écart les carrières dites savantes, l'éducation soit la même pour tous, et que le fils du petit fermier ou du simple artisan reçoive une instruction générale analogue de tout point à celle qu'on donnera au fils du fabricant ou du grand propriétaire?

» Bien peu de personnes répondront à cette question par l'affirmative.

» Sans doute, au point de vue de la théorie pure, il faut espérer qu'un jour viendra où le type de l'humanité, tel qu'il existe dans la pensée divine et tel que nous l'entrevoyons dès à présent par la raison, pourra se réaliser dans tous les hommes indistinctement, qui alors seulement seront véritablement frères. Mais en envisageant le monde tel qu'il est, ce jour paraît encore tellement éloigné qu'on traiterait à bon droit de rêveur celui qui voudrait dès aujourd'hui donner absolument la même instruction à toutes les classes de la société.

» Faisons donc, pour rester dans le domaine des faits, provisoirement abstraction des classes ouvrières, pour lesquelles, par la force des choses, l'enseignement primaire plus ou moins développé sera pendant longtemps encore le maximum de connaissances possibles.

» Mais en les laissant à l'écart, convient-il de donner à tous nos jeunes gens la même instruction secondaire, qu'ils se destinent ou non aux carrières dites savantes?

» Cette question a dû se présenter nécessairement à l'esprit de tout père de famille qui comprend la haute importance de sa mission.

» Eh bien, je réponds sans hésiter et sans m'inquiéter des nombreuses protestations que pourra provoquer ma réponse : quelle que soit la carrière spéciale à laquelle on destine son fils, qu'on veuille en faire un industriel ou un commerçant, un avocat ou un médecin, un ingénieur ou un officier, ce qu'on doit désirer avant tout, c'est d'en faire un homme, un homme vraiment digne de ce nom, approchant autant que possible de la perfection de sa nature. Voilà la grande affaire de la vie : tout le reste est d'importance secondaire. Élever un homme à l'humanité, tel est donc tout d'abord le but à atteindre. Comment y parvenir? La réponse à cette question est fort simple. En l'homme se réalise, par un mystère encore inexpliqué, l'union intime de l'âme et du corps. Il faut donc à la fois développer son corps et cultiver son âme.

» Pour développer son corps — je vous demande pardon de répéter ici cette vérité devenue banale — il faut de la gymnastique, de la gymnastique et encore de la gymnastique. En principe, tout le monde à ce sujet est d'accord. La gymnastique est à l'ordre du jour et elle jouit de cette faveur vraiment inappréciable que, même sur le Trône, elle a des partisans convaincus.

» Et pourtant, lorsque de la théorie on passe à la réalité, on constate que dans nos établissements d'instruction moyenne, malgré les progrès réalisés pendant ces dernières années, la place assignée à la gymnastique n'est pas encore suffisante. On ne l'enseigne généralement que de jour à autre, et il est extrêmement facile de s'en faire dispenser, dispense dont on use largement. Eh bien, je voudrais que les exercices gymnastiques eussent lieu tous les jours et fussent rendus obligatoires pour tous les élèves, en n'exceptant que ceux qui ont une infirmité bien constatée, les rendant incapables de ce genre d'exercices. Il ne s'agit pas évidemment, on l'a dit bien des fois, de faire de nos collégiens des acrobates ou des athlètes : ils doivent rester *gymnastes,* c'est-à-dire tout simplement exercer et assouplir leur corps, pour qu'il soit un instrument docile et énergique de leur âme.

» Mais s'il est facile d'exprimer par un seul mot ce qu'il faut imposer aux jeunes gens en vue de leur développement physique, il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit d'indiquer les moyens propres à cultiver leur âme d'une façon rationnelle et complète. Quelques considérations un peu abstraites sont ici nécessaires : j'espère que vous me les pardonnerez, eu égard à l'importance du sujet.

» Penser, sentir et vouloir, telles sont, personne ne l'ignore, les trois facultés en qui se résume la puissance de notre âme, et auxquelles correspondent, comme formant leur objet, les idées du vrai, du beau et du bien, cette lumineuse triade qui éclaire, à des degrés divers, tout homme venant en ce monde.

» Cultiver son âme c'est donc développer en soi la faculté de connaître, la faculté de sentir et la faculté de vouloir. Que pouvons-nous connaître? L'objet de nos connaissances se résume en trois mots : Dieu, la nature et l'humanité. L'enseignement moyen doit-il embrasser ce triple objet? Je ne le pense pas. En effet, l'étude scientifique de la Divinité, la théologie naturelle ou la théodicée, me paraît dépasser le niveau de l'enseignement secondaire.

» Est-ce à dire qu'en excluant la théodicée, je veuille bannir de cet enseignement la notion de la Divinité? Je proteste d'avance, avec la plus grande énergie, contre une pareille interprétation de ma pensée. La seule chose que j'affirme hautement, parce que je la crois rigoureusement vraie, c'est que l'étude philosophique des attributs de Dieu et de ses rapports avec le monde embrasse les problèmes les plus ardus de la métaphysique et rentre, par conséquent, dans le cadre des études supérieures.

» Mais faut-il, pour pouvoir coordonner ses connaissances et se con-

duire convenablement dans la vie, avoir étudié la théologie naturelle? Heureusement, il n'en est pas ainsi. En effet, Dieu se révèle directement à la raison par l'idée de l'absolu. Il se manifeste également à la conscience par la voix impérieuse du devoir. Or, au point de vue de la raison, il suffit que nous connaissions le devoir et que nous le rattachions à la Divinité pour que nous puissions, sans être théologiens, nous rapprocher de plus en plus de la perfection de notre nature.

» Mais si j'exclus de l'enseignement moyen la théologie naturelle, j'y maintiens l'étude de la nature et de l'humanité.

» Je ne pense pas, en effet, qu'on puisse avoir la prétention d'être un homme complet sans avoir une certaine connaissance des lois naturelles, et c'est notamment sous ce rapport que notre enseignement humanitaire me paraît encore laisser à désirer. Eh quoi! cette terre qui nous porte, cette atmosphère que nous respirons, cette magnifique végétation qui décore nos campagnes, tous ces êtres animés dont nous nous prétendons les rois, ce soleil qui nous inonde de lumière, cette voûte étoilée au sein de laquelle nous gravitons, tout cela ne serait pour nous qu'une série de phénomènes incompris, au milieu desquels nous passerions indifférents?

» Il y a dans cette idée je ne sais quoi de révoltant. C'est ce qu'ont parfaitement compris les organisateurs de notre enseignement moyen; mais emprisonnés dans les six années d'études du programme, ils n'ont pu assigner à l'étude de la nature la place qu'elle devrait y occuper.

» Sans doute, on ne peut pas exiger de tout homme qu'il approfondisse la physique et la chimie, la géologie et la botanique, la zoologie et la cosmographie. Est-ce à dire qu'il n'en doive rien connaître du tout, et n'y a-t-il donc pas, en vérité, de juste milieu entre la connaissance approfondie et l'ignorance totale d'une chose? Ce que j'exige dans l'enseignement moyen, au point de vue des sciences naturelles, c'est la connaissance de leurs lois générales.

» Je sais bien que nous touchons ici à un écueil, qui ne peut être évité que par une bonne méthode. Pour beaucoup de personnes, connaître un objet d'une manière générale, c'est à peu près la même chose que n'en avoir qu'une notion superficielle.

» Mais la différence entre ces deux conceptions est fondamentale, et Stuart-Mill l'a parfaitement définie dans l'admirable discours d'ouverture qu'il prononça, en 1867, à l'université de Saint-André, en Ecosse. Avoir la connaissance générale d'un objet, c'est, dit-il, en connaître les vérités fondamentales, non pas superficiellement, mais à fond, de façon à avoir une notion exacte des traits essentiels de cet objet. C'est en ce sens que je crois que tout homme ayant reçu une éducation soignée devrait connaître les sciences naturelles. Or, ce but n'est nullement atteint dans nos athénées par les entretiens scientifiques qu'on y fait une fois par semaine pour les élèves des trois classes inférieures.

» Aux sciences naturelles se rattachent les mathématiques, quoique leur objet immédiat soit essentiellement différent, parce qu'elles n'opèrent que surdes grandeurs et des quantités imaginaires.

» Elles sont une pure création de l'esprit; mais c'est précisément pour ce motif qu'elles peuvent procéder avec une rigueur absolue. Prenant leur point de départ dans l'évidence immédiate et ne faisant pas un pas sans l'appuyer sur une démonstration rigoureuse, elles nous offrent des modèles accomplis de raisonnement. On pourrait les définir : *la logique en action.*

» C'est pourquoi elles constituent la meilleure préparation à toutes les sciences, car elles nous fournissent le type de la science parfaite; et si les sciences physiques ont réussi à faire des progrès si merveilleux, c'est qu'elles ont pu, grâce au calcul appliqué à l'induction, donner une forme rigoureusement mathématique à un grand nombre de lois naturelles.

» L'étude des mathématiques devra donc faire partie de l'enseignement moyen. Mais je dirai nettement au sujet de cette étude ce que je répèterai bientôt touchant la grammaire, à savoir que c'est un moyen et non pas un but. Que dans l'enseignement supérieur on étudie les mathématiques pour elles-mêmes : je n'y fais pas obstacle, mais je ne veux pas que, dans l'enseignement moyen, elles aient la prétention de se mettre au premier plan. Du moment que l'élève a compris nettement en quoi réside la rigueur du raisonnement mathématique et que, par une série d'exercices gradués, il a acquis la souplesse requise pour pouvoir, au besoin, l'appliquer, je suis d'avis que, dans l'enseignement humanitaire, le rôle des mathématiques est fini.

» Je crois, par conséquent, pour dire toute ma pensée, que, dans l'organisation actuelle de nos humanités, on a assigné aux mathématiques, du moins dans les classes supérieures, une place beaucoup trop importante.

» Que si de l'étude de la nature nous passons à celle de l'humanité, qui, certes, ne nous est pas moins nécessaire, nous nous heurtons à de grandes difficultés. Car, tandis que la nature agit d'après des lois invariables et constantes, l'âme humaine est perfectible et libre. Pour apprendre à connaître l'humanité d'une façon complète, il faut donc l'étudier et dans sa liberté et dans sa marche progressive, c'est-à-dire au point de vue de la psychologie et de l'histoire universelle.

» On range d'ordinaire la psychologie dans le cadre des études supérieures. Et, en effet, lorsqu'on veut l'approfondir, elle dépasse très certainement le niveau de l'enseignement secondaire. Mais, encore une fois, il ne s'agit ici que de connaissances générales.

» On trouvera peut-être étrange que je fasse entrer quelques notions de philosophie dans l'enseignement humanitaire. Mais cette conclusion me paraît inévitable. D'ailleurs ma proposition ne doit pas paraître bien audacieuse, puisque je me borne à demander pour la Belgique ce qui existe depuis longtemps en Allemagne et en France.

» Il est évident que la philosophie ne peut être enseignée d'une manière complète que dans les universités. Mais n'oublions pas — ce qu'on oublie trop souvent — que les universités ne sont destinées qu'au petit nombre, tandis que l'enseignement moyen s'adresse à l'ensemble des personnes qui forment plus tard les classes dirigeantes.

» Eh bien, dans la société actuelle, qui, à raison du grand développement qu'ont pris de nos jours les sciences naturelles, est entraînée presque fatalement vers le matérialisme, existe-t-il un moyen plus puissant pour l'arrêter sur cette pente funeste que l'étude de la nature et des facultés de notre âme? J'ai presque toujours constaté que ceux qui font profession de matérialisme ignorent jusqu'aux premiers éléments de la psychologie.

» Faisons donc en sorte que ceux qui quittent nos établissements d'instruction secondaire et qui, comme je viens de le dire, sont appelés à former les classes dirigeantes ne soient pas jetés dans le tumulte du monde sans être cuirassés par une saine philosophie contre les raisonnements captieux du matérialisme.

» J'ai épuisé la liste des connaissances qui me paraissent indispensables pour développer chez tout homme la faculté de penser.

» Nous avons à examiner maintenant les exercices auxquels il faut se livrer pour développer la faculté de sentir, c'est-à-dire l'ensemble des affections de notre âme qui sont susceptibles d'éducation. Parmi ces affections, il en est quelques-unes qui nous poussent vers l'étude du vrai; il en est d'autres qui nous sollicitent vers le bien; mais l'objet propre de la sensibilité, c'est le beau. Il n'est aucun homme, quelque dégradé qu'on le suppose, qui ne soit, jusqu'à un certain point, sensible aux charmes du beau, mais la faculté de le sentir est répartie parmi les hommes d'une manière extrêmement inégale.

» S'il faut en croire Stuart-Mill, l'Angleterre, la grande Angleterre, serait, sous ce rapport, fort en arrière des nations du continent. D'après lui, le véritable Anglais ne comprend pas qu'on place les beaux-arts sur la même ligne que la science, et il va jusqu'à prétendre que si l'Angleterre et les États du continent ont parfois tant de peine à se comprendre, cela tient en grande partie à la différence radicale qui existe dans leur manière d'apprécier le culte de l'art.

» Heureusement dans notre pays il n'y a pas lieu d'insister sur la nécessité de comprendre les beaux-arts dans l'éducation générale. Et pourtant je crois que dans notre enseignement moyen on pourrait introduire sous ce rapport d'utiles réformes. Je ne m'appesantirai pas sur ce qu'il y aurait à faire au point de vue musical, parce que la musique est celui de tous les arts qu'on cultive en Belgique avec le plus de passsion. Mais si les Belges sont généralement d'assez bons juges en fait de musique, je n'oserais pas en dire autant pour ce qui concerne les arts plastiques.

» Certes, nous ne manquons ni de peintres, ni de sculpteurs, ni d'architectes dont la Belgique peut à bon droit s'enorgueillir, mais il s'en faut que le sentiment des belles formes soit aussi répandu chez nous qu'il l'est, par exemple, en France. Non-seulement nos ouvriers industriels sont à cet égard dans un état d'infériorité marquée, mais même dans les rangs plus élevés de la société on trouve généralement, malgré toutes nos expositions, un manque de goût artistique vraiment étonnant. L'enseignement moyen devrait remédier à ce mal, et il pourrait le faire sans trop de diffi-

culté. J'ai indiqué, dès 1863, en présence d'un auditoire semblable à celui devant lequel j'ai l'honneur de parler aujourd'hui, la voie à suivre pour atteindre ce but. On n'a pas cru devoir suivre mes conseils, ce dont je ne m'étonne ni ne me plains. En effet, la nécessité de réformer notre enseignement secondaire n'était pas encore aussi clairement comprise à cette époque qu'elle commence à l'être de nos jours.

» Quand je parle de la nécessité de développer le sentiment du beau par le culte de l'art, je n'entends évidemment pas exclure du beau la beauté littéraire, ni de l'art en général celui qui se traduit par la parole. Bien au contraire, l'art de la parole, pris dans sa plus vaste acception, est, d'après moi, le premier de tous les arts, parce qu'il est le plus complet, le plus profond, le plus saisissant; parce qu'il peut, à lui seul, rendre, jusqu'à un certain point, les impressions de tous les autres et qu'il atteint à des hauteurs où nul autre n'est capable de le suivre.

» L'enseignement artistique par excellence sera donc toujours l'enseignement des belles-lettres.

» L'étude des langues poursuit un double but : elle sert à rendre possibles les relations sociales et à nous faire connaître le beau littéraire. Ce sont là des points de vue essentiellement différents, qu'on confond trop souvent dans les discussions relatives à cet objet. Sans doute, il est utile, au point de vue commercial et industriel, de savoir un peu d'allemand, un peu d'anglais, voire même d'italien, et s'il ne s'agissait que de cela, on aurait vraiment tort de ne pas se montrer hautement satisfait des procédés à grande vitesse inventés à l'usage des touristes. Mais ce qui est déplorable, c'est d'entendre recommander les mêmes procédés comme propres à remplacer les études littéraires sérieuses.

» Dans l'étude des langues, telle que je voudrais la voir pratiquée dans l'enseignement moyen, il y a, d'après moi, deux écueils à éviter, deux écueils de nature opposée. D'un côté, il ne faut pas se borner à y chercher un moyen plus ou moins expéditif de se livrer à une conversation banale en langue étrangère; d'autre part, il faut se garder de considérer comme but à atteindre la connaissance approfondie d'une langue comme telle.

» Ce n'est pas, en effet, cette langue qu'il s'agit d'apprendre, avec toutes ses règles et toutes les exceptions à ces règles; ce qu'il importe de connaître et de comprendre à fond, ce sont les monuments littéraires écrits dans cette langue.

» Mais si l'étude des langues poursuit avant tout un but esthétique, celui de nous initier à l'intelligence complète des chefs-d'œuvre de la littérature, elle a également une mission pratique à remplir, celle de nous apprendre à manier convenablement notre langue maternelle.

» Boileau n'a pas tout à fait raison quand il dit :

» Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
» Et les mots pour le dire arrivent aisément;

car il existe à coup sûr un art de bien dire indépendant de la clarté des idées et qui, certes, n'est pas donné à tout le monde.

» Or, cet art nous est indispensable à tous, quelle que soit notre position sociale, car si l'on peut se dispenser d'être peintre, sculpteur ou musicien, on ne peut pas se condamner à un mutisme complet.

» L'étude des langues et des littératures constituera donc toujours la partie essentielle de l'enseignement moyen, car non-seulement elle forme le goût d'une manière plus complète que l'étude de la musique et des arts du dessin; non-seulement elle nous initie à la pratique de l'art de bien dire, mais elle est aussi un puissant auxiliaire pour nous apprendre à manier avec adresse toutes les formes du raisonnement et pour diriger notre volonté vers le bien, par l'enthousiasme que fait naître la lecture des grands écrivains [1].

» Mais quelles sont les langues et les littératures qui devront faire partie de l'enseignement moyen? C'est ici que se présente la redoutable question des anciens et des modernes, qui a déjà été traitée tant de fois et avec tant de passion. Je me garderai de l'aborder devant vous, parce que je suis persuadé qu'à cet égard chacun de vous, messieurs, a des opinions toutes faites.

» Je me bornerai à énoncer la mienne : je suis partisan et de l'étude des langues anciennes et de celle des langues modernes, et j'ai assez de confiance dans la force de l'esprit humain pour croire que, sans confusion ni fatigue, il peut combiner cette double étude.

---

[1] Je me permets d'intercaler ici une page de mon discours que j'ai cru — *brevitatis causa* — devoir supprimer à la lecture.

« Si l'on veut apprécier convenablement une œuvre littéraire au point de vue esthétique, il faut avant tout — ce qu'on oublie trop souvent — bien la comprendre dans tous ses détails. Or, pour la comprendre, il faut l'analyser, et c'est ici qu'on voit intervenir toutes les facultés de notre intelligence. Pour saisir nettement le sens des déclinaisons et des prépositions, il faut se rendre compte de toutes les variétés de rapport qui peuvent exister entre les différents objets de la pensée, tels que l'unité et la pluralité, le repos et le mouvement, le point de départ et le point d'arrivée, la cause et l'effet, le moyen et le but. Les pronoms et les désinences verbales opposent sans cesse le moi au non-moi, le sujet à l'objet, le présent au passé et à l'avenir, l'affirmation à l'hypothèse, la certitude à la possibilité. Les adjectifs nous initient aux procédés d'abstraction et de généralisation de l'esprit humain. Les adverbes nous fournissent des exemples de toutes les nuances de la modalité. Les conjonctions nous familiarisent avec toutes les formes du jugement et du raisonnement.»

« Et puis la syntaxe, que j'appellerai la physiologie du langage, comme la lexigraphie en est l'anatomie, — la syntaxe, dis-je, mettant en œuvre tous les éléments que je viens d'indiquer, nous fait comprendre la langue comme un organisme vivant, nécessairement le plus parfait de tous, parce qu'il est le reflet de notre âme. »

» Tout dépend ici de la manière d'enseigner et, sous ce rapport, je crains bien que ce que je me propose de dire ne soit de nature à froisser quelques collègues. Mais la question est d'une si grande importance qu'au risque même de blesser d'ardentes convictions, je dirai ma pensée tout entière.

» Je ne veux certes pas médire de mon pays, qui vient d'obtenir à l'exposition universelle de Paris la plus haute distinction pour son enseignement : je me bornerai à répéter ce qui a été dit bien des fois par les voix les plus autorisées, à savoir qu'actuellement on quitte nos athénées et collèges en ne sachant presque pas le grec et en ne connaissant que très imparfaitement le latin.

» En ce qui concerne le grec, la cause de notre infériorité est patente : elle réside, avant tout, dans l'insuffisance du temps consacré chez nous à l'étude de cette langue.

» Il est impossible, avec le système actuel, d'arriver à des résultats sérieux, et je dis avec une profonde conviction à tous ceux qui s'occupent de ces matières : de deux choses l'une, augmentez notablement le nombre d'heures attribué à l'étude du grec, ou bien, si vous n'y pouvez réussir, supprimez cette étude d'une manière complète. Car, en vérité, tellle qu'elle se fait maintenant, elle ne constitue qu'une injustifiable perte de temps.

» Il n'en est pas de même pour le latin. Le temps qu'on y affecte peut être considéré comme suffisant. Et pourtant nous n'arrivons plus, paraît-il, à des résultats aussi satisfaisants qu'autrefois. Il faut donc qu'il y ait dans notre enseignement un vice de méthode.

» Quel est ce vice? On l'a cherché, entre autres, dans une circulaire ministérielle de 1869, qui tendait à affaiblir l'enseignement grammatical et à remplacer, en grande partie, la lecture des textes par celle de traductions, par des résumés et des comparaisons soi-disant littéraires.

» Il est évident que, pour tirer de l'étude du latin toute l'utilité qu'elle comporte, ce sont les auteurs eux-mêmes qu'il faut lire et relire. L'avantage de cette lecture, nécessairement un peu lente, réside précisément, en grande partie, dans la solution des problèmes complexes qu'elle présente. C'est là que se trouve cette gymnastique de l'esprit dont on a tant parlé dans ces dernières années. Ce qui est utile dans la lecture de l'Enéide, ce n'est pas la connaissance des aventures plus ou moins romanesques du pieux Enée, de Didon, de Turnus : c'est l'étude approfondie du style de Virgile.

» Oui, c'est en étudiant de près ces combinaisons de mots parfois si opposées au génie des langues modernes, ces comparaisons si originales et pourtant si vraies dans tous leurs détails, ces nuances de pensée et de sentiment si différentes de celles de nos jours, c'est, dis-je, en étu-

---

[1] *Sufficit enim*, ajoute-t-il, *ei qui auctores omnes probe vult intelligere, esse bonum grammaticum.*

diant tout cela que notre imagination s'enrichit, que notre goût s'épure, que notre style devient plus varié et plus souple.

» La circulaire de 1869 avait également tort de vouloir affaiblir l'enseignement grammatical. N'oublions, en effet, jamais le mot du grand Scaliger : *Utinam essem bonus grammaticus* [1]. Mais si l'enseignement scientifique de la grammaire doit être maintenu dans l'étude du latin, est-ce à dire qu'il faille le donner comme il l'est trop souvent aujourd'hui?

» J'ai, à cet égard, des doutes très sérieux : je crains, en effet, que, dans beaucoup d'établissements, l'enseignement de la grammaire ne soit donné de façon à provoquer le dégoût.

» Sans doute, il faut faire apprendre par cœur les formes des noms et des verbes ; mais à part cette partie de la grammaire, je n'en connais guère [1] d'autres qu'il faille faire réciter de mémoire. Les règles doivent surtout être apprises par l'application, par des versions et plus encore par des thèmes.

» Ce n'est pas que je sois partisan de l'idée, qu'on a parfois préconisée, de contraindre les élèves à faire eux-mêmes leur grammaire. La chose serait excellente, si elle était possible ; malheureusement elle ne l'est pas du tout. Que l'élève ait donc en mains une bonne grammaire; qu'on lui en explique le plus clairement possible les règles essentielles ; qu'on les lui rende familières par de fréquents exercices; mais, encore une fois, qu'on ne les lui fasse pas apprendre par cœur avec tout leur cortège d'exceptions et de remarques. C'est là ce qui fait que tant d'élèves, et je parle des meilleurs, prennent l'étude de la grammaire vraiment en horreur et sont tentés de lui appliquer dans la suite le vers de Virgile par lequel Enée commence le récit de ses malheurs.

» Je ne dis pas que, plus tard, à l'université, la grammaire ne puisse être étudiée pour elle-même, au point de vue de la philosophie du langage ou de la comparaison des langues ; mais dans l'enseignement moyen elle doit rester une humble servante, n'ayant d'autre mission que de bien nous faire comprendre les auteurs. En effet, ce serait un véritable renversement de toute pédagogie rationnelle que de transformer les grands auteurs en *anima vilis*, sur laquelle la grammaire viendrait faire ses expériences.

» En modifiant l'enseignement grammatical dans le sens que je viens

---

[1] L'expression GUÈRE, dont je me suis servi, pouvant donner lieu à un malentendu, je crois devoir énoncer ici ma pensée d'une manière plus complète. Il est évident que, dans les trois classes inférieures, il est bon de faire aussi apprendre par cœur les règles *fondamentales* de la syntaxe.

Quant à la syntaxe *plus approfondie*, je suis persuadé qu'il faut y initier les élèves dans les classes supérieures, mais avec les tempéraments indiqués plus haut.

d'indiquer, c'est-à-dire en le fortifiant, tout en le simplifiant, on peut, je pense, gagner beaucoup de temps et, par conséquent, arriver à des résultats plus sérieux. Mais il y a une autre innovation que je voudrais essayer. Elle a été préconisée depuis longtemps par d'excellents esprits, et on l'a déjà partiellement introduite dans plusieurs pays, c'est-à-dire que je voudrais faire commencer les humanités par l'étude des langues modernes.

» Je suppose qu'en arrivant à l'athénée vers l'âge de 12 ans, l'élève connaît déjà les éléments des langue française et flamande. On continuera évidemment à lui enseigner ces deux langues, en leur assignant au programme une place de plus en plus restreinte. Mais dès la première année on y joindra l'allemand; dès la seconde on passera à l'anglais, et ce n'est qu'à la troisième et à la cinquième année qu'on abordera respectivement le latin et le grec. J'ajoute immédiatement que, dans mon système, le programme des études doit comprendre huit années. Dès à présent, nous en avons sept, avec la classe préparatoire. Faisons un pas de plus, en y ajoutant une huitième. Même dans cette hypothèse, nous ne serons pas encore à la hauteur de la France et de l'Allemagne, où l'enseignement humanitaire se répartit sur neuf et même sur dix années.

» Les avantages du système que je préconise sautent aux yeux. Il proportionne les difficultés à l'âge des élèves, car il est évident que le latin et le grec sont plus difficiles que l'anglais et l'allemand. De plus, avec huit années d'études et en simplifiant, comme je l'ai dit, l'enseignement des mathématiques, nous gagnerons du temps pour la gymnastique, les sciences naturelles et les langues modernes. De cette façon nous reconcilierons les saines traditions du passé avec les exigences du présent et nous ferons de nos athénées des écoles-modèles pour l'enseignement humanitaire.

» Je sais bien qu'en suivant notre enseignement moyen jusqu'au bout, les jeunes gens n'arriveront à l'université que vers l'âge de 20 ans [1], et qu'aux yeux de beaucoup de parents ce terme paraîtra trop reculé.

» Il est d'autres parents, et je n'ignore pas qu'ils sont en grand nombre, qui, sans trop se préoccuper de l'éducation générale de leurs enfants, veulent les lancer le plus tôt possible dans les carrières commerciales et industrielles. Pour donner satisfaction à ces impatiences déplorables, dont on ne peut pas, je le reconnais, faire complètement abstraction, on maintiendra la section professionnelle; mais ce n'est là, d'après moi, qu'un pis-aller, et tous les parents qui comprennent véritablement les intérêts de leurs enfants leur feront faire un cours complet d'humanités.

» J'ai montré à grands traits comment il me semble que l'enseignement

---

[1] Si, pour se conformer à l'usage reçu, on admettait les élèves à l'athénée dès l'âge de 10 ans, ils pourraient avoir terminé leurs études humanitaires dix-huit ans.

moyen devait être organisé pour développer notre intelligence et former notre goût. Je n'ai pas encore parlé de ce qu'il doit réaliser au point de vue moral; mais, sous ce rapport, je puis être très court. J'ai déjà dit que, pour être complet, l'enseignement moyen doit comprendre un cours élémentaire de philosophie, dans lequel la morale trouvera naturellement sa place. Mais ce qu'il faut surtout s'efforcer d'obtenir, c'est la morale en action, la pratique de la vertu, l'habitude constante de subordonner sa volonté au devoir. Sous ce rapport le professeur qui est à la hauteur de sa mission interviendra constamment par la parole et l'exemple. Il trouvera d'ailleurs de puissants auxiliaires dans le travail et dans une sage discipline, et il saura, en étudiant avec ses élèves les écrits des grands maîtres, exciter et maintenir dans leur âme l'enthousiasme du bien.

» Je suis convaincu qu'un enseignement moyen tel que je viens de l'esquisser, qui n'aurait pour but que de former des hommes, en faisant provisoirement abstraction de toute profession spéciale, fournirait aussi à l'Etat d'excellents citoyens. Celui qui aura reçu une bonne instruction humanitaire sera armé contre les doctrines matérialistes, qui conduisent fatalement à la théorie de l'intérêt personnel et à la négation du devoir. Or, celui qui ne poursuit que son propre intérêt ne sera jamais un bon patriote. Il aimera sa patrie tant qu'elle lui procura le bien-être, mais il l'abandonnera dans les moments difficiles, ou dès qu'il croira qu'un changement de patrie pourrait favoriser son industrie ou son commerce.

» Pour aimer vraiment la patrie, il faut être convaincu qu'il y a dans le monde autre chose que des biens matériels. Ce qui la rend chère à tout homme de cœur, ce ne sont pas seulement les souvenirs qui nous rattachent à nos parents et à nos amis, ce sont aussi les institutions qui garantissent notre liberté et que nos pères ont conquises au prix de leur sang. Pour nous, nous avons le droit de le dire, la patrie est la base de l'ordre moral, car les libertés dont nous avons besoin pour remplir le rôle qui nous a été assigné par la Providence, ces grandes libertés nous les devons à notre Constitution.

» C'est elle qui est la sauvegarde de notre existence morale, et celui qui l'attaque directement ou indirectement, quelle que soit l'autorité dont il se dit investi, nous avons, comme patriotes, le devoir de le combattre. Eh bien, ceux qui, dans nos établissements d'instruction humanitaire, auront fait des études complètes, qui se seront familiarisés avec la recherche de la vérité et auxquels on aura donné des leçons d'histoire conformes à la vérité des faits, ceux-là comprendront tout le prix de la liberté. Ils considéreront comme une arche sainte notre Constitution, confiée par la patrie à la garde du Roi. Pour eux, la patrie, la Constitution et le Roi seront inséparables dans leurs ardentes affections, et le jour où l'on attaquerait la patrie, la Constitution ou le Roi, ils ne reculeront devant rien, pas même devant la mort, pour les défendre ! »

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. J. Sauveur, directeur général, est promu au grade de secrétaire général. Outre les services généraux du département, il dirigera l'administration de l'enseignement supérieur.

M. E. Greyson, directeur, est promu au grade de directeur général. Il dirigera l'administration de l'enseignement moyen.

M. A.-J. Germain, inspecteur provincial de l'enseignement primaire dans la Flandre occidentale, est nommé directeur général. Il dirigera l'administration de l'enseignement primaire.

Le traitement de M. E. Spronck, directeur, est élevé au maximum réglementaire.

M. A. Van Camp, chef de division, est promu au grade de directeur.

M. J.-F. Wion, chef de division hors cadre au ministère de l'intérieur, est détaché de ce département et promu au grade de chef de division au ministère de l'instruction publique.

MM. H. Giron et C. Iweins, chefs de bureau, sont promus au grade de chef de division.

MM. R. Maroy, O. Colas et C. Bender, commis de première classe, sont promus au grade de chef de bureau.

M. M. Van Lée, homme de lettres, est nommé chef de bureau.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'INSTRUCTION MOYENNE.

Un arrêté royal du 16 novembre 1878 rapporte celui du 4 avril dernier qui nommait M. Ad. Leschevin membre du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne; le même arrêté nomme à ces fonctions, en remplacement de M. Roulez, décédé, M. Aug. Wagener, administrateur-inspecteur de l'université de Gand.

ATHÉNÉES ROYAUX. — NOMINATIONS.

A l'athénée royal de Liége. — M. Sauvenière, Jules, candidat en philosophie et lettres, est nommé surveillant.

La démission offerte par M. Dekkers, Alfred, de ses fonctions de surveillant est acceptée.

A l'athénée royal de Tournai. — M. Van Orshoven, Léon-Jean-Baptiste, professeur à l'athénée royal de Tournai, est chargé de la deuxième latine, et M. Thomas, Alfred, professeur au même établissement, est chargé de la cinquième latine.

M. Boineur (Jules), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, est nommé surveillant.

A l'athénée royal d'Arlon. — M. Angenot (F.), docteur en sciences physiques et mathématiques, actuellement professeur de mathématiques supérieures et de physique au collège communal de Dinant, est nommé professeur de mathématiques inférieures.

A l'athénée royal de Hasselt. — M. Janssen, Pierre, muni du diplôme de capacité pour l'enseignement de la langue allemande, chargé, à titre provisoire, des fonctions de professeur de langue allemande, est nommé à titre définitif auxdites fonctions.

A l'école moyenne de l'état, à Lierre. — M. Moulin, régent de 3e et 4e latines à l'école moyenne de l'état, à Lierre, dont la démission avait été acceptée est, sur sa demande, réintégré dans ses fonctions.

Nous donnons ci-dessous quelques extraits du règlement organique du ministère de l'instruction publique et du règlement d'attributions de service (26 novembre 1878):

RÈGLEMENT ORGANIQUE.

Art. 1er. Le ministère de l'instruction publique comprend, outre le *cabinet* du Ministère, le *secrétariat général* et trois *administrations* dirigées par des chefs de service portant le titre de directeurs généraux.

Indépendamment des attributions spéciales qui lui sont confiées à l'égard de tous les services, le secrétaire général dirige ceux qui dépendent du secrétariat général.

Il peut être en outre, à défaut de titulaire, chargé de la direction de l'une des trois administrations du département.

Personnel et traitement.

Art. 2. Le nombre maximum des fonctionnaires et employés, leurs traitements, ainsi que la classification hiérarchique des grades sont fixés comme suit :

		TRAITEMENTS.			
1	Secrétaire général	fr.	10,000		
3	Directeurs généraux	»	9,000	à	10,000
6	Directeurs	»	7,000	à	8,000
			Minimum.	Medimum.	Maximum.
	Chefs de divisions	fr.	5,500	6,000	6,500
6	Chefs de bureau	»	4,200	4,600	5,000
22	Commis rédacteurs de 1re classe	»	3,200	3,600	4,000
	Commis rédacteurs de 2e classe	»	2,200	2,600	3,000
18	Commis d'ordre de 1re classe	»	2,200	2,400	2,600
	Commis d'ordre de 2e classe	»	1,800	1,900	2,000
	Commis d'ordre de 3e classe	»	1,400	1,500	1,600

Art. 3. Le traitement des fonctionnaires et employés comptant plus de vingt-cinq années de service et plus de cinquante ans d'âge peut, si l'importance des services rendus justifie une pareille mesure, être augmenté jusqu'à concurrence du cinquième du taux maximum fixé par l'article précédent.

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTIONS DE SERVICE.

Art. 1er. Les attributions du *cabinet* sont les suivantes :

Réception, ouverture et distribution des dépêches ; affaires réservées ou de nature confidentielle ; correspondance particulière ; demandes d'audience.

Ordre de Léopold ; décoration civique.

Nomination des recteurs et administrateurs-inspecteurs des universités de l'Etat, des membres de la commission d'entérinement des diplômes académiques et des membres du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur.

Nomination des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'enseignement moyen, ainsi que des membres du conseil de perfectionnement dudit enseignement.

Nomination des inspecteurs et inspectrices des écoles normales et des écoles primaires.

Art. 2. Le *secrétariat général* comprend deux sections, savoir :

1° Affaires générales ;

2° Personnel ; matériel ; comptabilité et pensions.

Ses attributions sont déterminés comme suit :

Législations étrangères ; service des traductions. — Statistique de l'instruction. — Musée scolaire de l'Etat ; autres musées et expositions scolaires : organisation, acquisitions, échanges, correspondance, subsides. — Bibliothèque, archives générales et bulletin officiel du département.

Règlement des cérémonies, honneurs et préséances ; légalisations ; contre-seings ; copies et ampliations de documents.

Personnel du département : demandes d'emploi ; nominations, promotions, traitements. — Exécution des règlements intérieurs et des mesures d'ordre. Surveillance générale du service.

Matériel ; expéditions ; insertions au *Moniteur ;* comptabilité : budgets et crédits ; centralisation des écritures relatives à la liquidation des dépenses du département ; correspondance avec la cour des comptes et le département des finances.

Pension et secours. — Administration des caisses spéciales ressortissant au ministère.

Affaires mixtes. — Affaires spéciales ne rentrant dans les attributions d'aucun service du département.

Art. 3. Les attributions de l'*administration de l'enseignement supérieur* sont ainsi réglés :

Universités de l'Etat : autorités académiques ; personnel enseignant,

personnel administratif; surveillance et direction, traitements, matériel, comptabilité; programmes.

Ecoles spéciales du génie civil, des mines, des arts et manufactures.

Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur.

Examens pour la délivrance des grades académiques; jury central; commissions d'entérinement des diplômes; dispenses et diplômes.

Concours universitaire. — Annales des universités. — Rapports triennaux sur l'état de l'enseignement supérieur. — Bourses d'étude et bourses de voyage.

Art. 4. *L'administration de l'enseignement moyen* comprend trois sections, savoir :

1° Etablissements d'enseignement moyen;

2° Enseignement normal primaire;

3° Dépenses; comptabilité.

Ses attributions sont réglées comme suit :

Athénées royaux et écoles moyennes de l'Etat : personnel enseignant, personnel administratif, traitements, budgets et comptes; programmes; bourses d'étude; subsides. — Etablissements provinciaux et communaux d'enseignement moyen pour garçons et pour filles : subsides. — Etablissements patronés : conventions relatives au patronage.

Inspection des établissements des diverses catégories.

Ecole normale des humanités; école normale des sciences. Etablissements d'enseignement normal moyen du degré inférieur.

Jurys pour la délivrance du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen. — Jurys chargés de délivrer les diplômes de capacité pour l'enseignement de la gymnastique ou du dessin dans les établissements d'instruction moyenne.

Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen; concours; rapports triennaux sur l'état de l'enseignement moyen.

